
3 1761 08144092 7

CONGRÈS NATIONAUX

HISTOIRE ET STATISTIQUES

DES

Canadiens-Américains

DU CONNECTICUT

1885-1898

WORCESTER, MASS.
IMPRIMERIE DE L'OPINION PUBLIQUE,
1899.


LIBRARY
OCT 23 1978
UNIVERSITY OF TORONTO

1885-1898

CONGRÈS NATIONAUX

O socii, sequamur, qua prima monstrat iter salutis—

Enéide. Livre II.

Amis, suivons la route que nous montre notre première fortune.

MINUTES

DES

Conventions Nationales

DES

CANADIENS-AMÉRICAINS

DE L'ÉTAT DU

CONNECTICUT

AUX CANADIENS
DES ETATS-UNIS.

Un soir que mon esquif, battu, désemparé,
Au milieu des brisants luttait désespéré
Contre les vents contraires,
J'aperçus un rayon qui dans l'ombre flottait
En me montrant la route et le salut ; c'était
Votre phare, ô mes frères !

Or il brille toujours ce foyer rayonnant
Dont la clarté serène indique à tout venant
Le port après l'orage ;
Il brille, et dans la nuit combien de matelots
Près de sombrer, voyant son reflet sur les flots,
Echappent au naufrage !

Ces feux, ce sont vos cœurs qui les ont allumés,
O vous, qui des plus purs sentiments animés,
Dans votre âme attendrie,
Loin du foyer natal à jamais vénéré,
Gardez le souvenir et le culte sacré
D'une double patrie!

Descendants de la France, enfants du Canada,
Sur la plage étrangère où le sort vous guida,
Sans reproche et sans crainte,
Malgré les traits méchants que l'on vous décochait,
Vous avez fièrement de ce double cachet
Gardé la double empreinte.

De nos traditions religieux gardiens,
Jaloux d'être français, fiers d'être canadiens,
Soyez la sentinelle
D'une race sur qui Dieu se plaît à veiller;
Et puisse sur l'écueil toujours au loin briller
De vos signaux amis la lueur fraternelle!

LOUIS FRECHETTE.

TABLE DES MATIÈRES.

PORTRAITS ET BIOGRAPHIES.

PRÉFACE.

Cet ouvrage, sans prétention littéraire d'ailleurs, livre à la publicité les modestes efforts collectifs des pionniers de nos colonies franco-canadiennes de l'Etat du Connecticut. C'est un recueil de faits et de documents qui devront servir à l'histoire de la race française en Amérique. Il faut avoir vu ces congrès à l'œuvre pour apprécier combien la vie de nos compatriotes immigrés est remplie de contrariétés, de dévouement, de sacrifice et d'abnégation.

On y faisait là des tableaux pris sur le vif, on y démontrait combien l'immigrant franco-canadien a d'obstacles à surmonter en venant s'asseoir au foyer de la République américaine. D'abord, la différence de langue retarde les progrès dans la vie sociale et la politique, ensuite elle crée des embarras sous le rapport des écoles et de la desserte des paroisses. On ne saurait concevoir à combien de préventions les nôtres sont en butte en franchissant la frontière qui nous divise du Canada.

L'immigration franco-canadienne dans la Nouvelle-Angleterre s'est accentuée surtout depuis la guerre civile (1861-5). Le déplacement des Canadiens-français est attribuable à des causes économiques. L'attrait des salaires de l'industrie manufacturière, et partant le désir d'améliorer leur situation a déterminé leur exode. D'abord, les premiers sont partis avec l'idée de retourner au pays. Plus tard on s'est habitué à la vie américaine, on a appris l'anglais, on a enfin pris un pied-à-terre. Environ 500,000 des nôtres ont quitté leur patrie natale depuis une trentaine d'années.

Les Canadiens franco-américains du Connecticut ont compris de bonne heure l'utilité de l'association. Ils ont fondé des sociétés. Les congrès canadiens étaient généraux d'abord. Le premier eut lieu à New York, en 1865. Les sociétés du Connecticut et des autres Etats y envoyaient des délégués. Les réunions avaient lieu à différents endroits. Une fédération des sociétés s'est formée au sein de ces congrès. Elle dura quelques années. En 1879, le premier congrès d'Etat eut lieu à Worcester, Massachusetts, convoqué par Ferdinand Gagnon, alors rédacteur du "Travailleur", le principal organe des Canado-américains, à l'époque. Le docteur Larue, de Putnam, Conn., était présent. Enfin, on comprit, au Connecticut, que la situation était difficile ; on était isolé ; il n'y avait pas un seul prêtre canadien

dans tout l'Etat, on enseignait à peine le français dans les écoles soutenues par nos compatriotes. On avait vu les autres revendiquer leurs droits, prendre place au soleil. On résolut enfin de convoquer un congrès. N'allons pas croire que les procès-verbaux qui sont publiés dans ce livre sont un rapport complet des travaux des congrès. Il s'y est fait et dit bien des choses qu'on n'y trouvera pas. Car le rapport des discours seul remplirait dix volumes au moins. Il y a beaucoup de ces efforts oratoires qui avaient de la valeur. Je n'oublierai jamais les accents émus et patriotiques de Larue, de David, de Dolbec et autres. Le premier, surtout, au congrès de Danielsonville, a fait un discours sur la langue française qui aurait fait les délices d'un auditoire de littérateurs.

Dans les banquets ou les soirées-concerts qui accompagnaient les congrès, on sentait respirer le plus vif amour pour la France, le Canada et les Etats-Unis, et l'esprit gaulois tenait en verve tous les assistants. Français de cœur, Canadien par accident, Américain par nécessité, le Canadien-français des Etats-Unis est orgueilleux de son origine, fidèle aux traditions de la race française, tout en étant attaché à sa patrie d'adoption. Les œuvres littéraires et scientifiques de la France n'ont pas de plus grands admirateurs que chez les nôtres. Et bien des raisons historiques nous font confondre dans un même amour la France, le Canada et les Etats-Unis, car la plus grande partie du territoire que la France a possédé en Amérique est aujourd'hui à l'ombre du drapeau étoilé. Le nom des villes, des rivières et des montagnes y atteste encore l'œuvre de nos pionniers ; et nul Américain de cœur ne pourra jamais oublier les services de Lafayette, et l'intervention de la France, dans la guerre de l'indépendance de notre patrie d'adoption.

HUGO A. DUBUQUE.

Fall River, Massachusetts.



Hon. HUGO-A. DUBUQUE, FALL RIVER.

Né le 3 novembre, 1854, à St-Hugues, P. Q., Canada. Fait ses se livra d'abord au commerce, suivit en 1876-1877 les cours de droit à études au collège St-Hyacinthe. Immigra aux Etats-Unis vers 1870. l'Université de Boston et obtint le grade de bachelier en loi (L. L. B.) Admis au barreau en novembre 1877, exerça depuis sa profession à Fall River, Mass. Elu plusieurs années successives sur la commission scolaire, député en 1889, 1897 et 1898, auteur d'un ouvrage intitulé: "Devoir des juges en qualité d'aviseurs constitutionnels", paru dans l'"American Law Review", de mai-juin 1890, auteur d'une esquisse historique sur la colonie canadienne de Fall River, paru en 1888, en 1877 présida la 1ère convention d'Etat tenu à Worcester, et a pris part à bien des congrès, notamment ceux du Connecticut.

Détail à noter, en 1897, pendant qu'il était représentant, M. Dubuque a eu l'honneur de souhaiter la bienvenue en français, au nom de la Chambre, aux délégués de l'Union postale universelle. Sa tâche terminée, le délégué de France est venu le féliciter, disant qu'il n'avait pas entendu si bien parler le français depuis qu'il avait quitté Paris.

INTRODUCTION.

Le mouvement national des Canadiens-américains du Connecticut et l'évolution, dans l'espace d'un quart de siècle, de quelques immigrants en un peuple de trente-cinq (35,000) mille âmes, sont des sujets qui ont attiré l'attention des ethnographes les plus étrangers à notre race. Les uns, aveuglés par des préjugés antipathiques, n'écoutant que les jalousies mesquines des cliques et des coteries, n'ont agi, parlé ou écrit vis-à-vis les Canadiens-français que pour les accabler d'injures; les autres, imbus d'un meilleur esprit, ont, il est vrai, reconnu les qualités de l'élément canado-américain, mais faute de renseignements, ne nous ont accordé qu'une faible partie du mérite et de la reconnaissance auxquels notre citoyenneté loyale, aussi bien que notre inaltérable attachement à la foi de Rome nous donne depuis longtemps déjà un droit incontestable.

Pour ceux-ci, ce livre sera d'une aide considérable à la continuation des études économiques qui tendent à régler, dans un avenir plus ou moins rapproché, la question de solidarité qui doit régner entre les différentes nationalités qui composent le grand peuple américain : pour ceux-là, la lecture des procès-verbaux de nos réunions annuelles sera, nous osons l'espérer, le commencement de cette conversion aux idées larges qui doivent animer tout vrai citoyen de ce pays, afin que, tous, nous vivions dans la paix et la prospérité.

A ceux des nôtres qui ont contribué à l'avancement moral et matériel de la nationalité, qui ont pris part à la lutte, qui ont souffert et qui peut-être souffrent encore, à tous ces patriotes cette page d'histoire sera comme un baume de consolation et un gage d'espérance : baume de consolation, parce qu'ils jouiront de la conscience sereine du devoir accompli et de la douce réalisation de quelques-uns de leurs désirs ; gage d'espérance, parce que nos forces se sont multipliées, et que nous pouvons présenter, aux adversaires d'aujourd'hui et de demain, une organisation solide et puissante, pour réclamer les droits sacrés que nos deux titres de citoyens américains et de catholiques romains nous font un devoir de revendiquer.

Puisse la génération qui grandit s'inspirer du dévouement désintéressé des treize premières conventions. Que la route, tracée avec tant de peines et de sacrifices par leurs pères, les conduise un jour vers cet idéal auquel nous aspirons et pour lequel tous les éléments épars de la République ne cessent de conventionner : Egalité et Fraternité pour toutes les races qui vivent à

l'ombre du drapeau aux nombreuses étoiles, cet admirable étendard des esprits élevés et des cœurs généreux.

L'aurore de nos conventions date de 1883. Le regretté Ferdinand Gagnon le fait ainsi entendre dans l'article suivant, paru dans le "Travailleur", le 7 août 1885 :

Les Canadiens du Connecticut parlent de convention. L'idée n'est pas nouvelle : le docteur Omer Larue, de Putnam, M. L. P. Lamoureux, de Grosvenordale, M. Frs. Tétrault, de Danielsonville, et aujourd'hui de Ste-Angèle, P. Q., ont agité cette question il y a quelques années.

Ces trois chefs étaient animés d'un patriotisme ardent, d'un désir sincère d'être utiles à leurs compatriotes, et s'ils n'ont pas réussi, c'est qu'alors le mouvement national était moins accentué dans le Connecticut. Aujourd'hui, il y a possibilité d'avoir une convention, les groupes sont plus concentrés, de nouvelles associations patriotiques ont surgi, et la presse a plus d'influence que naguères.

Une convention est d'autant plus désirable que la plupart des groupes ne se connaissent pas.

Waterbury, Meriden, New Hartford, Collinsville, Thompsonville sont à l'autre bout de l'Etat, pendant que sur la ligne du chemin de fer Norwich & Worcester sont échelonnés Grosvenordale, Mechanicsville, Putnam, Attawaugan, Danielsonville, Wauregan, Moosup, Taftville, Baltic, Willimantic. Ce dernier centre est fort bien choisi pour une place de ralliement, il sert de trait-union entre les groupes ci-haut mentionnés.

Les Canadiens du Connecticut ont besoin de s'unir, de se connaître, de se donner réciproquement du courage. Ils sont isolés des autres Canadiens sous un certain rapport. Une convention fera connaître leurs besoins et leur attirera des sympathies nombreuses. A part quelques centres, tout est à faire là-bas. Que les patriotes s'entendent, se donnent la main, que les rivalités s'apaisent, que l'union règne partout, et la convention projetée sera une digne assemblée, utile et bienfaisante.

Les journaux français et canadiens furent unanimes à seconder les vues du grand patriote de Worcester, Mass.: voici, entre autres, comment s'exprimait à cette époque la "Minerve" de Montréal :

LA CONVENTION DU CONNECTICUT.

Les Canadiens du Connecticut parlent de tenir un congrés nationale, avons-nous dit. Nos amis de Danielsonville sont à la tête du mouvement. Faisons des vœux pour qu'ils réussissent.

Peut-être qu'il n'est pas opportun de faire connaître à présent toutes les raisons qui militent en faveur du projet ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'un congrès bien composé peut faire là, plus qu'ailleurs, un bien immense.

A l'œuvre donc !

Canadiens intelligents de Hartford, de Grosvenordale de Putnam, de Meriden, etc., unissez-vous à vos frères de Danielsonville.

On va chercher à vous détourner de votre entreprise, à ridiculiser le mouvement, ne craignez pas, marchez !

Choisissez pour vous représenter des hommes sages, de bons Canadiens, de sincères catholiques.

Pour un peuple catholique, l'intérêt religieux doit primer.

Il faut s'occuper de la question religieuse dans votre congrès.

Dans bien des localités, il y a des groupes canadiens-français qui sont complètement ignorés de l'autorité religieuse ; à vous de les faire connaître.

Que les délégués fassent le recensement de leurs compatriotes. Avec ces données, que le Congrès prépare un mémoire de toutes les localités où il y a au moins cinquante familles canadiennes-françaises.

Qu'on note avec soin, avec précision, si la doctrine chrétienne est enseignée dans la langue maternelle—aux enfants, dans les catéchismes ; aux fidèles, dans les instructions, le dimanche.

Mentionnez si vous avez eu des prêtres parlant votre langue pour entendre vos confessions au temps pascal, etc., etc. Faites connaître les démarches antérieures pour obtenir les secours religieux, les réponses reçues...... puis soumettez ce mémoire à S. G. Mgr McMahon, à Hartford, et adressez une autre copie à Son Eminence Mgr Dominico Jacobini, secrétaire de la Congrégation de la Propagande à Rome.

Le Père commun de tous les fidèles approuvera cette démarche et bénira ses auteurs.

A part ces appels chaleureux, les proclamations ne firent pas défaut. La première convention est même la seule qui fut honorée de tant de manifestes. C'est de Danielson que se fit entendre le premier clairon. Le 17 juillet 1885, la société St-Joseph de ce beau centre convoquait les Canadiens-français du Connecticut en assemblée extraordinaire, en lançant la proclamation que voici : "Résolution adoptée par la société St-Joseph de Danielsonville, à sa séance du 5 juillet 1885 :

Considérant l'urgence qu'il y a pour les Canadiens du Connecticut de prendre les moyens de se mieux connaître afin de pouvoir marcher plus sûrement et avec plus d'efficacité vers le progrès et l'avancement national : Il est proposé par M. Prudent Lepage, secondé par M. Eloi Jetté, que des mesures soient prises pour convoquer une convention des Canadiens de l'Etat du Connecticut, à être tenue à Willimantic, comme étant l'une des places les plus centrales de l'Etat, le jeudi, 29 septembre prochain, pour là, et alors, discuter les moyens les plus efficaces afin d'arriver au progrès des Canadiens de cet Etat. Cette convocation devant être faite par la voix de nos patriotiques journaux Canadiens.

Toutes les sociétés canadiennes de l'Etat du Connecticut sont en conséquence priées d'envoyer à cette convention un ou deux représentants ; de même les centres qui n'ont pas de société devront en envoyer aussi.

Nous espérons que tout centre canadien se fera un devoir d'y être représenté, car nous tenons beaucoup au succès de cette convention, qui ne manquera pas de nous être d'une grande utilité. La plupart des Etats de l'Union ont leurs conventions. N'y aurait-il que nous qui resterions en arrière, ignorés et méconnus ? En avant donc, Canadiens, et prouvons par notre empressement à nous réunir à cette convention, que nous voulons regagner le temps perdu.

Que cette première réunion d'amis soit la base d'une convention annuelle, où mettant tout intérêt personnel et politique de côté, on puisse s'occuper exclusivement de tout ce qui peut procurer le progrès et la gloire du nom "Canadien".

DOCTEUR DAURAY,
Président de la société St-Joseph de Danielsonville.

La semaine suivante voici ce que nos braves compatriotes de Willimantic écrivaient au journal de M. Gagnon :

Willimantic, 21 juillet 1885.

M. le Rédacteur :—

Voici de l'exemple pour le "Travailleur." Faites-lui donc dire que les Canadiens de Willimantic félicitent de tout cœur la société St-Joseph de Danielsonville, Conn., de l'idée lumineuse qui a lui sur ses membres et leur a suggéré le plan grandiose d'une convention d'Etat pour les compatriotes du Connecticut.

Qu'il dise aux populations que le choix du local pour une réunion de ce genre n'a pas été moins heureux et sage que l'idée elle-même.

Qu'il apprenne à ceux qui l'ignorent encore, que les chemins de fer suivants se réunissent à ce point-ci : le New York & New England R. R., qui sert de trait-d'union entre New York et Boston, passant par New Haven, Middletown, etc.

Ce qui naguère était le Hartford, Providence et Fishkill R. R., reliant Fishkill-sur-Hudson à Providence, à travers Waterbury, Hartford, etc., à l'ouest, et Baltic, Taftville, Jewett City, Wauregan, Grosvenordale, etc., à l'Est. En troisième lieu, le New London Northern, unissant ce dernier point à Palmer et touchant Stafford, Eagleville, Coventry, Norwich, etc. En quatrième et dernier lieu, une route des quatre points cardinaux, et non-cardinaux, pour ceux qui se sentiront des dispositions à s'y rendre à pied ou en calèche.

En sus de ces avantages divers que n'offre aucun autre centre, qu'il apprenne à tous les intéressés, que les Canadiens de Willimantic demandent à leurs frères des autres centres de coopérer dans cette idée louable, lancée aux quatre vents par les Canadiens de Danielsonville par la bouche de la société Saint-Joseph, et les convient tous à se rendre ici "en masse" le 29 septembre prochain, tous mieux approvisionnés les uns que les autres de questions se rapportant aux vertus nationales et disposés à rivaliser de zèle pour combattre les vices opposés à ces vertus.

En récompense de cette nourriture intellectuelle, nous promettons de sustenter leur existence matérielle avec les nouveaux mets suivants : 1er—D'abord, à chacun une belle assiettée de soupe aux pois blancs, au bœuf.... Second—Pour le grand cours, de la fricassée d'oignons avec des grillades de lard gras.... Enfin au dessert, à chacun, une croquette de sucre du pays, sans parler de la petite bière d'épinette et de la gomme "d'arcançong" qui ne feront pas défaut.

Le "Travailleur" pourra finir en leur disant que, s'ils ne veulent pas s'accorder sur ce lieu-ci, nous, les "habitants" de Willimantic, irons les rejoindre en quelqu'endroit qu'ils désigneront.

Signé : les "Habitants" de Willimantic," par leur secrétaire :

Un "pat. ri. ôte" !

Le 11 septembre 1885, l'exécutif de la convention sert la note suivante aux sociétés nationales :

LA CONVENTION DES CANADIENS DU CONNECTICUT.

Une assemblée des Canadiens a été tenue à Willimantic, le 6 du courant, dans le but d'aviser aux moyens à prendre pour assurer le succès de la Convention. Les résultats sont comme suit :

M. St-Onge a été nommé président, P. P. Paré, secrétaire, et quinze délégués ont été choisis, dont cinq parmi les membres de la société Saint-Jean-Baptiste, et les dix autres parmi les citoyens de la paroisse.

N. B. Les différentes sociétés canadiennes de l'Etat du Connecticut, qui doivent envoyer des délégués à cette convention, sont priées de vouloir bien communiquer au plus tôt, soit par lettres, avec le soussigné, soit par la voie des journaux, pour nous informer du nombre de délégués que chacune d'elles, se propose d'envoyer.

Par Ordre,

P. P. PARE, secrétaire.

Quelques jours après, le programme de la convention est imprimé avec la cordiale invitation du président du comité exécutif :

Programme de la convention des Canadiens de l'Etat du Connecticut, devant être tenue à Willimantic le 29 septembre courant :

1o. Etablissement d'écoles canadiennes catholiques et aviser aux moyens les plus efficaces de les maintenir sur un bon pied.

2o. Fondation de sociétés de bienfaisance et de secours mutuels dans tous les centres importants.

3o. Former des sociétés de naturalisation et faire en sorte que tous ceux qui ont les qualités et l'âge requis se fassent naturaliser au plus tôt afin d'affirmer et faire valoir nos droits dans notre patrie d'adoption.

4o. Faire en sorte que la langue française soit parlée dans la famille, afin d'inculquer dans le cœur de nos enfants l'amour de notre langue maternelle.

5o. Sévir contre cette manie de certains Canadiens de changer leurs beaux noms français pour des noms anglais souvent absurdes et insignifiants.

Enfin, nous nous occuperons de tout autre moyen suggéré par les délégués, tendant au progrés national. Il y aura deux séances, l'une à deux heures de l'après-midi, et l'autre à sept heures du soir.

Nous voyons avec plaisir que les centres importants de l'Est du Connecticut ont tous nommé des délégués pour cette convention. Nous espérons que nos compatriotes de la partie Ouest de l'Etat en ont déjà fait autant, ou sont sur le point de le faire.

En avant ! Canadiens de tous les points de l'Etat, allons à Willimantic le 29 courant, c'est là que nous allons faire connaissance et unir nos efforts pour marcher vers un même but : le progrès et l'avenir national.

Ne nous laissons pas intimider ni influencer par certaines gens qui semblent avoir pour mission de s'opposer quand-même à tout ce qui est bon ; ce sont de ces petites misères, qu'on ne peut empêcher ; il en est de ces gens comme du scandale, il faut qu'il y en ait, mais ces petits obstacles se briseront facilement sous nos efforts réunis et nous avancerons quand même.

Docteur JOSEPH DAURAY,

Président du comité exécutif.

Enfin, sept jours avant le congrès, le comité local faisait publier un dernier appel :

Willimantic, 18 octobre 1885.

Compatriotes du Connecticut,—

Avez-vous lu le programme tracé pour la convention du 29 ? Je vous entends tous crier : Oui ! Et à travers les pourparlers qui s'ensuivent, je crois discerner ces paroles : "N'est-il pas admirablement bien pensé ! Ensuite, pénétrant dans vos esprits, j'y lis les résolutions que vous faites, qui sont les suivantes :

D'envoyer à Willimantic le 29 et par le premier train, vos hommes les plus en état de faire valoir le mérite de ces questions d'inté-

rêt général, et les plus capables de les faire fructifier, chacun en sa paroisse respective.

On conçoit facilement le bien qui découlera de cette réunion de gens intelligents et honnêtes travaillant avec cœur et conscience dans un but commun, c'est-à-dire, l'avancement de la race canadienne-française sur la terre d'Amérique.

On conçoit que notre Etat du Connecticut, injustement reputé arriéré, en quelque façon, fera un pas, mais un pas de géant, et rejoindra au premier bond les Etats circonvoisins.

On ne saurait en douter, si on peut en juger par l'empressement déployé par la plupart des centres, en répondant à l'appel de convocation.

On entend déjà le pas des délégués des villages de l'Est qui y accourent ; ceux de l'Ouest commencent aussi à s'ébranler et arriveront en masse et à temps pour prendre part aux débats.

Dès lors, le succès des conventions était assuré et la marche en avant des Américains parlant le français au Connecticut ne devait plus s'arrêter.

Docteur ARTHUR O. BARIBAULT,
Secrétaire du comité de Rédaction.

PREMIÈRE CONVENTION

Tenue à WILLIMANTIC, le 29 septembre, 1885.

A deux heures de l'après-midi la convention commence ses travaux dans la salle de la société Saint-Jean-Baptiste de cette ville.

Le président du comité exécutif, le docteur J. Dauray, de Danielson, donne lecture de la proclamation convoquant cette première convention.

Après cette lecture, un comité est nommé pour examiner les lettres de créance des délégués chargés de représenter les différents centres canadiens.

Liste des délégués :

Société Saint-Jean-Baptiste, Putnam : docteur Omer Larue et Jos. Larivière.

Cavalerie Canadienne, Putnam : Horace Lapointe et Pierre Lessard.

Société Saint-Joseph, Danielsonville : Prudent Lepage, Jean H. Jarry, Albert Jasmin, docteur J. Dauray et Eloi Jetté.

Société Saint-Jean-Baptiste, Danielsonville : Charles Breault.

Société Saint-Jean-Baptiste et Bande Canadienne, Grosvenordale : L. P. Lamoureux.

Paroisse Canadienne, Danielsonville : Pierre Richard et François Sansoucy.

Williamsville et Ballouville : Ed. Guertin.

Société Saint-Jean-Baptiste, Taftville : Rév. J. J. Thompson, Amable L'Heureux et Joseph Caron.

Paroisse de Wauregan : Wilfrid Thouin.

Paroisse de Central Village : Henry Jarry.

Société Saint-Jean-Baptiste, Waterbury : Geo. Panneton et Wm. Colbert.

Union des Ouvriers Canadiens, Meriden : Napoléon Lisée.

Société Saint-Jean-Baptiste, Meriden : Olivier Guyrard, D. A. Dolbec et R. T. Chalifoux.

Société de Tempérance de St-Laurent, Meriden : Octave Lanouette.

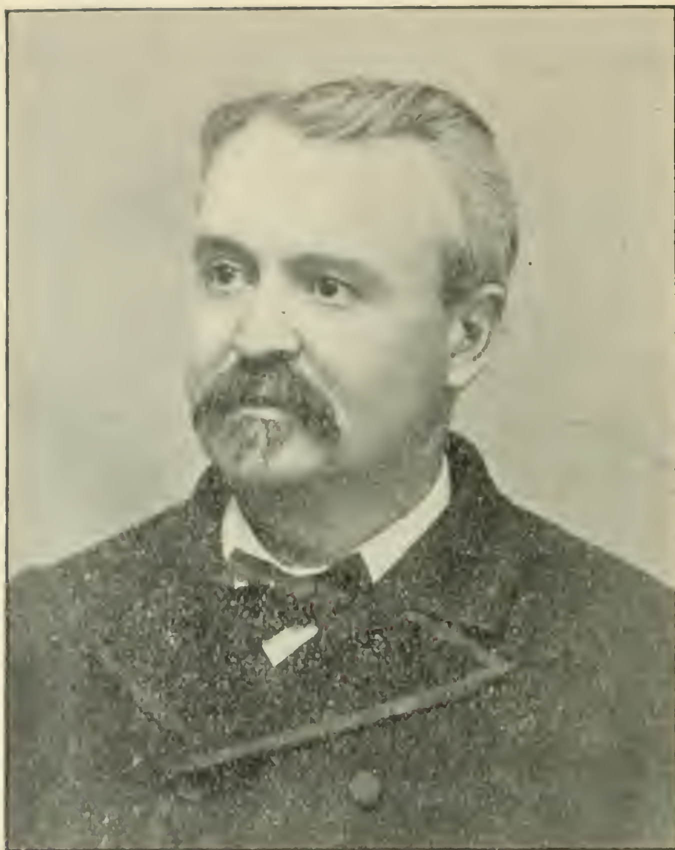
Société Saint-Jean-Baptiste, Baltic : Adolphe Trottier et docteur L. J. Pratte.

Paroisse de Stafford : Ed. Goudreau, docteur C. H. David, Cléophas Beaulieu et Ivain Brouillet.

Club de naturalisation, Stafford : Aug. Nault.

Paroisse de Willimantic : Onésime Dupuis, J. N. Aubertin, P. P. Paré, George Noël, docteur S. David, Moïse Amireau, Charles Lafleur et A. P. Favreau.

Société Saint-Jean-Baptiste, Willimantic : J. N. Archambault, Godfroy Lapalme, docteur J. S. Chagnon, Elzéar St-Onge, Cyrille Cardin, Jos. A. Martin et Théo. Potvin.



Docteur OMER LARUE, PUTNAM.

M. Omer Larue est né à St-Denis, P. Q., le 14 mars 1849. Il entra en 1860 au collège de St-Hyacinthe et y fit un cours brillant. Il étudia ensuite la médecine à l'Université Victoria, à Montréal, d'où il sortit en 1872 avec le titre de docteur en médecine, et vint s'établir à Putnam, Conn., où il a toujours résidé depuis, moins six mois qu'il a passés à Worcester, Mass., en 1875.

En 1878 il épousa Mlle Hermine David, fille du docteur Samuel David, de St-Ours, et qui est décédée en janvier 1898.

M. le docteur Larue est un habile médecin, sa nombreuse clientèle de Putnam en fait foi ; mais il est aussi écrivain et orateur distingué. Il a longtemps collaboré au "Travailleur" de Worcester, dont le regretté fondateur, Ferdinand Gagnon, le tenait en haute estime. Ses écrits sont marqués au coin d'un patriotisme ardent et d'une érudition consommée. Aussi les lit-on toujours avec un extrême plaisir. Pendant plusieurs années président de la société Saint-Jean-Baptiste de Putnam, M. le docteur Larue a été élu en 1879 "visiteur des écoles", charge qu'il a remplie toujours avec le plus grand honneur.

Nos conventions trouvent aussi en lui un défenseur zélé. Grâce à ses efforts et à son dévouement, les Canadiens du Connecticut ont eu leur premier congrès en 1885, et l'œuvre est désormais assurée. C'est lui qu'on chargea à Rutland de faire l'éloge de Ferdinand Gagnon, le grand patriote que la mort venait de nous enlever. Il s'acquitta de sa tâche avec talent et son discours a vivement ému alors son nombreux auditoire.

Plusieurs fois président des conventions d'Etat, vice-président de la convention de Nashua, délégué par la convention d'Etat à la convention de Chicago, il a été choisi là encore comme premier vice-président et il y a remplacé le président dans les séances les plus orageuse de cette convention. Il fut premier 'selectman' de la Town de Putnam, en 1887 et 1888 et secrétaire du bureau des "selectmen" en 1888 et 1889. Comme orateur il a fait la campagne en faveur du parti démocrate en 1884, 1888, et 1892.

Le clergé était représenté par les messieurs dont les noms suivent : Rév. E. Vygen, Putnam ; Rév. A. Van der Noort, Baltic ; Rév. F. De Bruycker, Willimantic ; Rév. A. Van Oppen, Meriden ; Rév. J. J. Thompson, Taftville.

Membres honoraires : MM. H. A. Dubuque, avocat, de Fall River; Frs. Lefebvre, de "l'Indépendant" de Fall River ; Jos. Fontaine, du "Travailleur" de Worcester.

Après l'examen des lettres de créances, l'appel est fait par le secrétaire du comité nommé à cet effet. Ensuite, le président du comité exécutif, le docteur J. Dauray, appelle l'attention de la convention sur le choix des officiers pour la présente convention. Les officiers suivants sont alors élus :

Président, docteur Omer Larue, de Putnam.
1er vice-président, docteur J. Dauray, de Danielsonville.
2e vice-président, J. N. Archambault, de Willimantic.
Secrétaire, A. P. Favreau, de Willimantic.
Secrétaire-adjoint, Geo. Panneton, de Waterbury.

Après un discours de remerciements prononcé par le président, le docteur Omer Larue, un comité est nommé pour rédiger l'ordre du jour et le programme des questions qui doivent être traitées devant cette convention.

Le programme est alors soumis à la convention.

1o. Fondation d'écoles françaises catholiques ; les moyens de les organiser, de les soutenir ; des moyens à prendre pour faire enseigner le français dans les écoles publiques.
2o. Fondation de sociétés de bienfaisance et autres.
3o. Fondation de clubs de naturalisation.
4o. Usage de la langue française dans tous les rapports entre Canadiens.
5o. Conservation des noms français.
6o. Discussion de toute question qui a trait à la conservation de la nationalité franco-canadienne aux Etats-Unis.

L'ordre du jour est proposé et adopté comme suit :

1o. Appel des membres.
2o. Lecture du procès verbal de la séance précédente.
3o. Nomination et rapport des comités.
4o. Discussion des articles du programme.
5o. Observations générales et motions particulières.
6o. Ajournement.

Ce programme étant adopté, la discussion des différentes questions exposées dans ce programme fut à l'ordre du jour.

La première question du programme, c'est-à-dire, la question des écoles canadiennes-françaises, l'usage de la langue française, etc., fut traitée avec grand succès, et dans des discours très approfondis par les Révérends E. Vygen, F. De Bruycker, A. Van Oppen, A. Van der Noort et J. J. Thompson. Parmi les autres qui traitèrent cette question sont M. H. A. Dubuque, qui fit un discours aussi admirable de logique que d'éloquence Aussi les messieurs suivants : les docteurs Omer Larue, J. Dau-

ray, MM. L. P. Lamoureux, Elzéar St-Onge, F. Lefebvre, R. T. Chalifoux, Jos. Martin.

La deuxième question, les sociétés nationales, fut traitée par D. A. Dolbec, Octave Lanouette, Jos. Martin, le docteur Omer Larue, L. P. Lamoureux et H. A. Dubuque. Après la discussion de cette deuxième question du programme la séance est ajournée à sept heures et demie du soir.

DEUXIEME SEANCE.

Séance du soir.

Les derniers articles du programme, "La Naturalisation", "La Presse Française des Etats-Unis," et un "Clergé National" furent discutés par MM. le docteur Larue, le docteur Dauray, H. A. Dubuque, L. P. Lamoureux, R. T. Chalifoux, E. St-Onge, Joseph Fontaine et François Lefebvre. Tous furent très bien reçus.

A l'article 3e du programme: "Former des Clubs de Naturalisation", M. H. A. Dubuque, prié de discuter la question, nous démontra les avantages de se faire naturaliser, indiqua les droits que nous devons revendiquer, et nous donna les moyens de nous défendre des injures lancées à la figure de nos nationaux. Le docteur Dauray prit part à la discussion et fut des plus éloquents dans ses remarques.

M. H. A. Dubuque est revenu sur la question et ses arguments furent des plus forts. Le docteur Omer Larue s'étendit au long sur les avantages à gagner à devenir citoyen américain, et invita tous ses auditeurs à se faire naturaliser.

M. H. A. Dubuque proposa que les articles 4e, 5e et 6e fussent à l'ordre du jour. Adopté.

M. H. A. Dubuque se prononça contre la manière ridicule qu'ont certains de nos nationaux de traduire leurs noms français en anglais, et nous démontra que les Canadiens sont une race luttant ici parmi les nations étrangères pour se créer un avenir, malgré les adversités qu'ils puissent rencontrer. Le docteur Omer Larue nous montra la folie de nos Canadiens de se servir de l'anglais dans leurs relations et conversations ordinaires, mettant l'ignorance comme cause de la manie de changer de nom et d'oublier leur langue maternelle.

M. François Lefebvre fut très heureux dans ses remarques sur l'importance de la langue française dans la famille, et surtout sur l'obligation pour nos enfants de parler le français dans le cercle de la famille.

M. J. N. Archambault lut ensuite aux visiteurs américains le programme de la convention et pria ces messieurs de nous donner leurs bons avis sur les grands avantages qu'il y a de fonder des clubs de naturalisation. M. Hubert Clark porta ensuite la parole en anglais sur le sujet de la naturalisation

et en fit ressortir tous les avantages dans un discours très éloquent. M. Dennis McCarthy fut ensuite appelé à prendre la parole en anglais. Il fut très heureux dans ses remarques sur la naturalisation, et insista que tous les Canadiens se fissent naturaliser, et il leur conseilla surtout de toujours demeurer Canadiens tout en étant attachés à leur patrie d'adoption.

M. H. A. Dubuque parla ensuite en faveur de notre presse aux Etats-Unis comme un des moyens les plus efficaces pour relever nos nationaux devant les étrangers et toucha la question du clergé national, disant que c'était le seul moyen de rallier nos Canadiens sous le drapeau national.

M. Joseph Fontaine, du "Travailleur", adressa la parole sur les questions générales ayant rapport à la convention, et surtout sur la nécessité d'un clergé national et l'encouragement de la presse canadienne française de notre patrie adoptive.

Le docteur Joseph Dauray parla ensuite de la nécessité de faire un recensement dans les différentes localités, afin de savoir le nombre exact de Canadiens répandus dans cet Etat.

Après la discussion des différentes questions du programme, un comité composé des messieurs suivants fut nommé pour rédiger des résolutions pour être apportées devant la convention:

Comité : MM. H. A. Dubuque, docteur Omer Larue, docteur Joseph Dauray, D. A. Dolbec, Edmond Guertin, L. P. Lamoureux, J. N. Archambault, le docteur Samuel David et L. J. Pratte.

Il fut proposé que la séance s'ajournât jusqu'à dix heures, afin de donner le temps nécessaire au comité de rédiger les résolutions.

TROISIEME SEANCE.

Les résolutions suivantes furent lues et adoptées :

Considérant que pour la conservation de la langue française au milieu des Canadiens de cet Etat, il est important que nous fondions des écoles françaises catholiques dans tous les centres canadiens ; et que pour faciliter les moyens de s'instruire à ceux qui travaillent durant le jour, nous devrions avoir des écoles du soir ;

Considérant que la langue anglaise est indispensable à nos nationaux en ce pays, et qu'en conséquence elle devrait aussi être encouragée et enseignée dans ces écoles ;

Résolu, que nous recommandons fortement la fondation d'écoles françaises catholiques, du jour et du soir, devant être soutenues à même les ressources des paroissiens ; et que des religieuses franco-canadiennes soient préposées à l'enseignement dans nos couvents.

Résolu, que ces écoles soient sous le contrôle d'un syndicat composé du curé de la paroisse et de trois délégués laïques.

Considérant que dans l'intérêt de nos compatriotes au point de vue social, religieux et national, il est important que des associations littéraires, dramatiques et de bienfaisance soient fondées dans chaque centre :

Résolu, que l'on fasse tous les efforts et les sacrifices possibles dans ce but.

Attendu que pour affermir nos droits, sauvegarder nos intérêts et améliorer notre condition sociale et politique, il est urgent que nos nationaux s'empressent d'exercer le droit de suffrage en ce pays;

Résolu, que des clubs devraient être établis dans tous les centres afin de faire connaître à tous nos compatriotes les avantages de la naturalisation et les moyens à prendre pour devenir citoyens américains.

Attendu que la lecture des journaux canadiens des Etats-Unis contribue à propager l'usage de la langue française dans nos relations sociales;

Résolu, qu'il est du devoir de chaque famille canadienne de s'abonner aux journaux canadiens publiés aux Etats-Unis.

Considérant qu'il y va de l'avenir religieux et national des Canadiens-français des Etats-Unis d'être desservis par des prêtres canadiens;

Résolu, que nous prions humblement les autorités ecclésiastiques de bien vouloir préposer à la desserte de nos compatriotes de cet Etat des prêtres de notre nationalité aussitôt que les circonstances le permettront.

La discussion est ensuite continuée par MM. R. T. Chalifoux, H. A. Dubuque, Octave Lanouette, L. P. Lamoureux, E. St-Onge, Omer Larue; tous parlent sur la question du clergé national.

Le docteur Joseph Dauray reprend aussi la parole sur cette question. M. H. A. Dubuque fait des remarques sur certaines paroles échappées au clergé du diocèse de Hartford dans la question du clergé national et propose que copies des résolutions de la première convention soient transmises à Sa Grandeur Mgr McMahon, de Hartford, et à Son Eminence le Cardinal Dominico Jacobini, secrétaire de la Propagande à Rome. Adopté.

Il est proposé par M. Joseph Fontaine, du "Travailleur", secondé par MM. J. N. Archambault, de Willimantic, et le docteur Joseph Dauray, de Danielsonville;

Que, en reconnaissance des services rendus à la cause nationale par M. H. A. Dubuque, avocat de Fall River, un vote de remerciements lui soit accordé par tous les Canadiens-français présents à la première convention de l'Etat du Connecticut, tenue à Willimantic, le 29 septembre 1885. Adopté à l'unanimité.

Un vote de remerciements est offert, aussi, aux promoteurs du projet des conventions nationales, le docteur J. Dauray et autres. Des remerciements sont aussi votés au docteur Omer Larue pour la manière sage et habile dont il a présidé cette convention.

Enfin, remerciements sont présentés à la société Saint-Jean-Baptiste de Willimantic pour sa généreuse réception et sa cordiale hospitalité.

Sur motion, Meriden est choisi à l'unanimité pour le lieu où sera tenue la prochaine convention en 1886.

Furent élus officiers du comité exécutif pour la prochaine convention:

Président, le docteur Omer Larue, Putnam.

1er vice-président, D. A. Dolbec, Meriden.

2e vice-président, L. P. Lamoureux, Grosvenordale.

Secrétaire, A. P. Favreau, Willimantic.
Secrétaire-adjoint, Geo. Panneton, Waterbury.
Trésorier, J. N. Archambault, Willimantic.

L'élection étant terminée, la séance est levée, et la convention est ajournée à une date devant être fixée par le comité exécutif ci-dessus mentionné.

A. P. FAVREAU, Secrétaire.
GEO. PANNETON, Sec.-adjoint.

N. B. Ces minutes ont été écrites par David A. Dolbec, secrétaire de la 3e convention, sur requête du comité exécutif.

D. A. Dolbec, secrétaire.
3e convention de Putnam, Conn.

Appréciation de feu Ferdinand Gagnon, au sujet de la 1ère convention, dans le "Travailleur" du 9 octobre 1885 :

"Nous félicitons nos compatriotes du Connecticut du succès de leur première convention. Le nombre des délégués était considérable et presque tous les centres canadiens étaient représentés.

Le comité d'organisation et celui de la société Saint-Jean-Baptiste de Willimantic méritent des éloges pour leurs travaux.

Le docteur Larue, de Putnam, qui a été, après la convention de Worcester, en 1879, le premier à demander une convention pour les Canadiens du Connecticut, a dû être tout heureux du succès obtenu.

Une journée est insuffisante pour les débats d'une convention générale, et c'est peut-être à cause du manque de temps que les résolutions manquent de force, et quelques-unes de prudence. On a voulu trop imiter ce qui venait d'avoir lieu à Holyoke.

Les Canadiens du Connecticut ont des besoins autres que ceux du Massachusetts, et leur position religieuse est plus difficile à définir et à améliorer que celle de leurs frères des Etats voisins. De là il fallait de la prudence, de la délicatesse dans les motivés des résolutions, afin de ne pas faire de peine aux desservants actuels qui sont très dévoués aux Canadiens. La prochaine convention, à Meriden, aura plus de temps à consacrer aux débats et produira encore plus de bien que celle de cette année. Le mouvement est commencé, il y a des patriotes à l'oeuvre, en avant et bon courage.



L'abbe F. X. CHAGNON, CHAMPLAIN, N. Y.

C'est une figure bien sympathique que celle du curé de Champlain, N. Y. La paroisse qu'il dessert depuis une vingtaine d'années est en quelque sorte à cheval sur la frontière, à environ quarante cinq milles de Montréal. Cette position spéciale lui permet de se tenir constamment au courant de ce que pensent les deux groupes franco-canadiens : ceux qui ont émigré et ceux qui émigreront tôt ou tard. Le mouvement national a toujours trouvé en lui l'un de ses champions les plus ardents. C'est une nature d'apôtre, d'homme convaincu : une âme généreuse qui a toujours la main large ouverte et le cœur sur la main.

M. Chagnon est né à Verchères, le 18 février 1842. Il a étudié au collège de Joliette et quelques années après avoir été ordonné prêtre il est venu se fixer à Champlain. C'est un de ces prêtres qui font aimer la religion en vous prouvant que les gens vertueux ne sont pas nécessairement renfrognés. En le nommant son chapelain, sans tenir compte du fait qu'il n'habite pas l'Etat du Connecticut, la dixième convention a voulu reconnaître le patriotisme et le dévouement dont il a toujours fait preuve. Elle s'est honorée elle-même en honorant cet homme digne de toutes les sympathies canadiennes.

DEUXIEME CONVENTION

Tenue à MERIDEN, le
27 septembre 1886.

Proclamation de la deuxième convention d'Etat au Connecticut.
Compatriotes,—

Vous êtes cordialement invités à nommer des délégués pour notre deuxième convention d'Etat, qui sera tenue à Meriden, le 28 septembre prochain. Avant l'année dernière, vous n'aviez pas encore pris part au mouvement national aux Etats-Unis.

Chacun en particulier, vous travailliez sans doute au bonheur de vos concitoyens et à la conservation de tout ce qui nous est cher, notre langue, nos mœurs et notre religion : mais vous n'aviez pas, pour réussir, cette force que donne l'union.

Par la première convention, vous avez acquis cette confiance dans le succès qu'apporte avec elle la conscience de savoir que nous ne sommes pas seuls à lutter, que dans chaque paroisse, dans chaque centre canadien, il est des frères au cœur généreux, qui travaillent à assurer un brillant avenir à la race canadienne aux Etats-Unis.

Derniers arrivés sur le terrain des conventions, on se demandait ce que vous feriez dans l'intérêt de la nationalité. Aidés de l'expérience de ceux qui vous avaient précédés, vous avez montré par vos résolutions et par les discours qui ont été prononcés dans votre grande réunion, que les Canadiens du Connecticut n'ont rien à envier à ceux des autres Etats de l'Union.

Peu de jours se sont écoulés depuis votre première convention, et cependant, l'on en voit déjà les heureux résultats. De nouvelles sociétés nationales ont été formées dans différents centres canadiens. Les écoles françaises, jusqu'ici négligées, ont été encouragées par les Canadiens-français. Une nouvelle paroisse candienne vient de se former, etc., etc.

N'est-ce pas, concitoyens, que nous devons être fiers de recueillir sitôt les fruit de notre travail ?

Quoi de plus encourageant pour nous porter en foule à nommer des délégués à la deuxième convention ?

Nous vous invitons tous, centres canadiens, sociétés de bienfaisance et littéraires, à nommer au plus tôt ceux qui devront vous représenter à Meriden.

Réunissez-vous; que ceux à qui Dieu a fait don de la parole

en profitent pour démontrer à leurs concitoyens le bien et la nécessité de ces réunions nationales.

A l'œuvre, et puisse la deuxième convention surpasser la première.

Notre comité invite spécialement les Messieurs du Clergé à la tête des paroisses canadiennes à venir prendre part aux débats. C'est le clergé, qui a conservé le Canada français tel qu'il est aujourd'hui, et connaissant nos besoins, nos désirs, et l'avantage religieux qu'il y a pour nous à conserver notre nationalité, c'est encore notre clergé qui nous aidera dans la lutte pour l'avenir. Mais, dirons quelques-uns : "Ces Messieurs ne sont pas Canadiens." Non; mais ils ont à cœur la conservation de la religion catholique aux Etats-Unis et quand nous les aurons convaincus que Canadien et catholique ne font qu'un, que le Canadien qui renie sa religion n'est plus considéré comme tel par ses compatriotes et que le Canadien qui renie sa nationalité finit presque toujours par abandonner le catholicisme, alors, Messieurs, notre clergé se montrera aussi canadien que nous-mêmes.

A Meriden donc, prêtres et laïques, et travaillons ensemble à atteindre le but que nous nous proposons: la conservation de la nationalité canadienne-française et le triomphe du catholicisme aux Etats-Unis.

Parmi les différents sujets dont s'occupera la convention sont les suivants :

1o. La langue française : les moyens de la conserver dans les familles et dans les écoles ;

2o. L'éducation : les moyens à prendre pour établir l'école française et pour obtenir de nos évêques des sœurs françaises dans nos couvents catholiques fréquentés par une population en partie française ;

3o. La naturalisation, ses avantages et la formation de clubs dans ce but ;

4o. Sociétés de tempérance et de bienfaisance ;

5o. De l'Union nationale Saint-Jean-Baptiste ;

6o. La presse canadienne aux Etats-Unis., etc.

Canadiens du Connecticut, nous comptons sur vous et nous vous attendons à Meriden le 28 septembre.

Par ordre du comité exécutif,

Dr OMER LARUE, président.
D. A. DOLBEC, 1er vice-président.
L. P. LAMOUREUX, 2e vice-prés.
A. P. FAVREAU, secrétaire.
G. PANNETON, secrétaire-adjoint.
J. N. ARCHAMBAULT, trésorier.

Du "Travailleur", 23 juillet 1886.

"Nous publions ailleurs la proclamation de la deuxième convention d'Etat des Canadiens du Connecticut. Nos lecteurs, particulièrement ceux de l'Etat voisin, sont priés de lui accorder

toute leur attention. C'est un document remarquable, un programme renfermant des questions de la plus haute importance pour notre élément national aux Etats-Unis. Nous espérons que nos compatriotes du Connecticut se rendront en grand nombre à la patriotique invitation du comité exécutif. Bien que comparativement isolés du reste de leurs confrères de l'Est, les Canadiens du Connecticut ont su conserver leur langue et leur foi, et leurs œuvres, églises, couvents, etc., prouvent surabondamment la justesse de cette remarque de la proclamation, que "les Canadiens du Connecticut n'ont rien à envier à ceux des autres Etats de l'Union."

Le comité exécutif de cette 2ème convention est composé de patriotes éprouvés, notamment MM. le docteur Omer Larue, J. N. Archambault, L. P. Lamoureux, trois délégués à la convention de Rutland, dont l'intelligence et le dévouement bien connus assureront sans aucun doute le succès de la convention.

Courage ! et en avant !

G. DE TONNANCOUR.

SEANCE DU MATIN.

A dix heures de l'avant-midi la convention s'ouvre dans la salle de la société Saint-Jean-Baptiste.

Le président du comité exécutif appela la convention à l'ordre et souhaita la bienvenue aux délégués en termes chaleureux.

Le président, le docteur Omer Larue, de Putnam, donna ensuite lecture de la proclamation convoquant la deuxième convention à Meriden. Après cette lecture, le comité exécutif, composé du docteur Omer Larue, D. A. Dolbec, L. P. Lamoureux, A. P. Favreau, Geo. Panneton, J. N. Archambault, s'organisa pour l'examen des lettres de créances.

Liste des délégués présents :

Société Saint-Jean-Baptiste, Meriden : Olivier Guyrard, Wilbrod L'Heureux, D. A. Dolbec, G. Jacob, Napoléon Leveillé et R. T. Chalifoux.

Paroisse St-Laurent, Meriden : R. Dessureau, Jos. Chalifoux, Hubert Brunelle, P. T. Marchand, Victor Beauchesne et Ovide Raby.

Société de Tempérance, de St-Laurent, Meriden : Napoléon Lisée, Octave Lanouette et Zéphyrin St-Cyr.

Union des Ouvriers Canadiens-français, Meriden : J. O. U. Dubord, docteur H. W. Delesderniers et Delphis Veillette.

Paroisse St-Jacques, Danielsonville : Eloi Jetté, François Sansoucy et docteur Jos. Dauray.

Société Saint-Jean-Baptiste, Danielsonville : Docteur W. Malo.

Paroisse de Wallingford : Michel Géhu.

Paroisse de Putnam : Docteur Omer Larue, Rév. E. Vygen, Ed. Farley et Joseph Gagné.

Société Saint-Jean-Baptiste, Putnam : Hector Duvert fils et A. Barsalou.

Société Saint-Jean-Baptiste, Willimantic : A. D. David, T. Potvin, J. O. Blanchette et A. P. Favreau.

Club de Naturalisation, Willimantic : Jos. A. Martin et J. N. Archambault.

Paroisse St-Joseph, Willimantic : Rév. D. H. Lawlor et Elzéar St-Onge.

North Grosvenordale : L. P. Lamoureux, et Ad. Faucher.

Paroisse de Baltic : Rév. A. Van der Noort, Edouard Fortier et J.-Bte Blanchet.

Société Saint-Jean-Baptiste, Baltic : Louis Joubert et Pierre St-Onge.

Société Saint-Jean-Baptiste, New Haven : Jos. Chartrand et Wm. Cartier.

New Britain : F. X. Leblanc et Léon Bone.

Union Canadienne, Birmingham : Eleusippe Paré.

Paroisse de Taftville : Louis Dansereau.

Société Saint-Jean-Baptiste, Taftville : Amable L'Heureux et Joseph Bélaire.

Paroisse de Ste-Anne, Waterbury : Docteur J. Bohémier, Rév. F. W. Fones, docteur J. S. Chagnon et Thomas Thibault.

Société Saint-Jean-Baptiste, Waterbury : Napoléon Huot, Geo. Panneton, J.-Bte Vallée et Eugène Garneau.

Paroisse de Bridgeport : Antoine Cadoret, Henri Cadoret, Omer Jeannotte, Rév. Père Ariens.

Membres honoraires: Hon. sénateur F. X. A. Trudel, de Montréal ; Charles Thibault, d'Ottawa : G. de Tonnancour, du "Travailleur" de Worcester; A. P. Favreau, représentant "l'Indépendant" de Fall River.

Le clergé était représenté par les messieurs suivants :

Rév. E. Vygen, de Putnam ; Rév. A. Van Oppen, de Meriden ; Rév. A. Van der Noort, de Baltic ; Rév. A. Ariens, de Bridgeport ; Rév. F. W. Fones, de Waterbury ; Rév. D. H. Lawler, de Willimantic.

Aussitôt après l'appel des délégués, et avant de procéder à l'ordre du jour, le révérend A. Van Oppen, de Meriden, fit part aux membres de la convention d'une lettre de Sa Grandeur Mgr McMahon, dans laquelle le vénérable prélat "regrette de ne pouvoir assister à la convention. Il souhaite succès aux délégués et bénit les délibérations du congrés." M. le curé annonce ensuite qu'un télégramme avait été envoyé à Rome, assurant le Saint-Père du sincère dévouement et de l'inaltérable attachement des Canadiens du Connecticut aux principes sacrés du catholicisme, et demandant sa bénédiction.

Cette invitation à l'évêque du diocèse et le télégramme étaient l'oeuvre du comité d'organisation de Meriden.

La réponse du Saint-Père fut lue à la séance tenue à l'hôtel de ville, le soir. Le cardinal Jacobini répondait que la bénédiction demandée était accordée, et que Sa Sainteté Léon XIII souhaitait succès aux Canadiens du Connecticut réunis en convention.

M. D. A. Dolbec proposa alors que MM. F. X. A. Trudel et Charles Thibault fussent admis à la discussion des questions du programme. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité.

On procéda ensuite à l'élection du comité chargé de rédiger l'ordre du jour.

Les messieurs suivants furent choisis pour former ce comité: J. N. Archambault, D. A. Dolbec, A. P. Favreau, L. P. Lamoureux et G. de Tonnancour.

Ordre du jour :
1o. Ouverture de la séance par la prière.
2o. Appel des officiers et des délégués.
3o. Lecture et approbation des minutes de la dernière convention.
4o. Election du bureau de direction de cette convention.
5o. Discussion des questions contenues dans le programme.
6o. Remarques générales sur le progrès des Canadiens de l'Etat.
7o. Choix du lieu de la troisième convention.
8o. Election du bureau d'organisation de la troisième convention.
9o. Prière et ajournement.
10o. M. le président lève la séance.

Motion par M. L. P. Lamoureux : Que l'on omette l'appel des délégués. Adoptée.

Motion par M. L. P. Lamoureux : Que l'on suspende l'article 3e de l'ordre du jour. Adoptée, mais ensuite reconsidérée.

Alors, avant de procéder à l'ordre du jour, la prière d'ouverture est faite par un des messieurs du clergé. Sur la demande de M. le docteur Malo, de Danielson, on fait la lecture des résolutions passées à la convention de Willimantic, l'an dernier.

On procède ensuite à l'élection des officiers de la présente convention.

Président, D. A. Dolbec, de Meriden.
1er vice-président, le docteur J. Dauray, de Danielson.
2e vice-président, le docteur Omer Larue, de Putnam.
1er secrétaire, le docteur A. D. David, de Willimantic.
2e secrétaire, le docteur H. W. Delesderniers, de Meriden.
Trésorier, Ed. Farley, de Putnam.

Programme de la convention :
1o. La conservation de la langue française.
2o. L'éducation, l'établissement des écoles. Des moyens d'obtenir des sœurs canadiennes-françaises dans nos couvents.
3o. La naturalisation.
4o. Sociétés de tempérance et autres.
5o. L'Alliance nationale Saint-Jean-Baptiste.
6o. La presse canadienne aux Etats-Unis.

La lecture du programme étant terminée et les officiers ayant été installés, alors la séance est levée, à 12h. 15 p. m. après qu'une motion a été faite et secondée : Que la séance de l'après-midi s'ouvre à 2 heures. Adoptée.

SEANCE DE L'APRES-MIDI.

A deux heures, la séance s'ouvre sous la présidence de M. D. A. Dolbec. La première question du programme est lue, et ouverte à la discussion.

Le docteur Omer Larue prend le premier la parole sur la conservation de la langue française. Il est suivi par les messieurs suivants : le docteur J. Bohémier, J. X. Archambault, le docteur J. Dauray, Charles Thibault, l'hon. F. X. A. Trudel, L. P. Lamoureux.

Le comité devant rédiger les résolutions est de suite nommé.

Sur proposition de M. le docteur Omer Larue, le président, D. A. Dolbec, nomma les messieurs suivants pour former le comité des résolutions : le docteur Omer Larue, J. X. Archambault, A. P. Favreau, L. P. Lamoureux, J. O. U. Dubord.

Puis le docteur Dauray, de Danielsonville, reprend la discussion et fait un magnifique plaidoyer en faveur des écoles du soir. Il approuve aussi l'idée émise par son confrère le docteur Omer Larue d'envoyer une délégation auprès de Mgr de Hartford pour obtenir des sœurs canadiennes-françaises.

M. Charles Thibault, secrétaire de la commission des arbitres du gouvernement d'Ottawa, fait aussi un discours en faveur des écoles du soir.

L'hon. sénateur F. X. A. Trudel parle ensuite des avantages de la langue française et engage les Canadiens du Connecticut à conserver pieusement cet héritage sacré à nous légué par la France.

M. L. P. Lamoureux traite le sujet si fécond de "l'usage de la langue française dans la famille."

Le Rév. E. Vygen, de Putnam, se prononce ouvertement en faveur de l'instruction française et renouvelle l'offre généreuse qu'il avait déjà faite d'aider à l'établissement d'un collège classique canadien-français, en donnant tout le terrain nécessaire à Putnam, Conn. Il termine aussi en approuvant l'idée du clergé national.

Il est suivi sur cette discussion du "clergé national" par M. Charles Thibault.

Le Rév. A. Van Oppen traite aussi le même sujet, secondant le Rév. E. Vygen, dans ses vœux de voir un jour les Canadiens des Etats-Unis desservis par des prêtres canadiens.

Le Rév. Père Ariens, de Bridgeport, exprime son admiration et son estime pour l'élément canadien-français des Etats-Unis et parle de l'obligation de conserver la langue française. En terminant il donne un compte rendu de la paroisse canadienne qu'il dessert.

Le Rév. F. W. Fones, de Waterbury, parle des écoles françaises, et aussi sur l'importante question des rapports qui doivent exister entre pasteurs et fidèles.

Le Rév. A. Van der Noort fait un discours peu favorable à la fondation de collèges canadiens aux Etats-Unis. Pour appuyer ses dires, il invoque la condition financière comparativement peu brillante des Canadiens immigrés, et en outre la grande difficulté qu'il y aurait à se procurer les services de professeurs distingués.

Le Rév. D. H. Lawlor, de Willimantic, parle aussi des écoles françaises, et de la question de l'union des Canadiens et des Irlandais. Alors le docteur Omer Larue reprend la question des écoles canadiennes, répond au révérend A. Van der Noort, que l'on pouvait aussi bien enseigner le français ici qu'ailleurs. Il refute toutes les objections du Rév. monsieur relativement à la fondation de collèges canadiens aux Etats-Unis. Il cite les centres canadiens importants où les écoles canadiennes sont florissantes, et où elles répandent l'instruction parmi des milliers d'enfants. Ses remarques étant terminées, le docteur Larue propose, secondé par M. A. D. David : "Qu'un comité composé de cinq membres soit nommé afin d'aller voir Mgr L. P. McMahon, de Hartford, pour lui exprimer respectueusement nos désirs et les raisons que nous avons de vouloir conserver la langue française parmi nous et prier Sa Grandeur de bien vouloir nous aider à atteindre ce but ; et, que, de plus, ce même comité voit s'il est possible d'établir une société civile (corporation) pour la fondation d'un collège canadien qui pourrait donner l'enseignement supérieur aux Canadiens des Etats-Unis, en général, et à ceux du Connecticut en particulier." Cette proposition est adoptée.

Le vote du clergé se divise sur la motion du docteur O. Larue, les Rév. E. Vygen, A. Van Oppen votant pour, et les Rév. A Van der Noort et F. W. Fones votant contre.

Le comité suivant est nommé par la convention: MM. docteur Omer Larue, docteur A. D. David, D. A. Dolbec, J. O. U. Dubord, docteur J. E. N. Bohémier.

Avant la motion, le Rév. E. Vygen offre pour la seconde fois le terrain nécessaire à l'érection du collège projeté.

L'hon. sénateur F. X. A. Trudel suggère l'opportunité d'engager quelques maisons d'éducation du Canada à venir établir une succursale aux Etats-Unis. La question de la naturalisation est ensuite traitée par le docteur J. Dauray, qui en démontre les grands avantages. MM. Elzéar St-Onge et Jos. A. Martin traitent successivement cet important sujet, qui renferme le grand problème de l'avenir. Le docteur Malo, de Danielsonville, prend la parole sur les sociétés de bienfaisances et fait une revue générale des différentes questions inscrites au programme. Le docteur O. Larue parle ensuite en faveur de l'Alliance nationale Saint-Jean-Baptiste.

La question de la presse canadienne aux Etats est traitée avec talent par G. de Tonnancour, du "Travailleur."

M. Olivier Guyrard alors demande l'ajournement, mais J. N. Archambault s'y oppose et on continue la discussion sur la presse. Alors le président, D. A. Dolbec explique le but de cet ajournement demandé par M. Olivier Guyrard : c'est dû à la conférence devant être donnée à l'hôtel de ville par l'hon. F. X. A.

Trudel et M. Charles Thibault. Alors la séance est ajournée jusqu'après le banquet.

SEANCE DU SOIR.

Après la séance de l'hôtel de ville et le banquet, la convention s'assemble de nouveau pour continuer ses travaux.

Le comité nommé pour rédiger les résolutions de cette convention en fait lecture comme suit :

1o. Attendu que la langue française est pour le Canadien-français la sauvegarde de sa nationalité et de sa religion, il est résolu : Que la convention recommande instamment l'usage exclusif de la langue française dans la famille et dans nos relations sociales entre compatriotes, partout où la chose est praticable et l'établissement d'écoles françaises partout et aussitôt que la chose est possible.

2o. Attendu que l'éducation est absolument nécessaire à l'avancement de nos nationaux sur ce continent, il est résolu : Que la convention recommande en second lieu l'adoption dans chaque localité d'un système tendant à instruire notre jeunesse par les moyens d'écoles du jour et du soir.

3o. Attendu que la naturalisation est le remède à tous les maux dont nous nous plaignons, il est résolu : Que la convention recommande en troisième lieu la naturalisation en masse de nos compatriotes et la fondation dans tous les centres canadiens, sans exception, de clubs de naturalisation.

4o. Attendu que le roi Alcool est reconnu comme l'ennemi juré de l'ordre dans la famille comme dans la société, il est résolu : Que nous devons encourager la formation de sociétés de tempérance sous la direction du clergé catholique.

5o. Attendu qu'aux sociétés de bienfaisance est due la conservation de notre langue et de notre nationalité aux Etats-Unis, et l'union qui nous a rendus forts contre l'absorption étrangère, il est résolu : Que nous recommandons aux Canadiens de devenir membres de ces sociétés là où elles existent, et la formation de nouvelles sociétés partout où il n'y en a pas.

6o. Résolu, que nous approuvons l'idée de l'Alliance Nationale Saint-Jean-Baptiste.

7o. Attendu que la presse canadienne-française est le meilleur moyen de propager parmi nous l'idée canadienne, il est résolu : Que nous recommandons à chaque Canadien, et famille canadienne, la réception d'un journal ou de plusieurs journaux des Etats-Unis, et surtout de ne pas oublier d'en payer l'abonnement.

Après discussion suffisante sur chacune des résolutions rapportées plus haut, ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Ensuite viennent les remarques sur le progrès de nos compatriotes dans les différents centres.

M. Olivier Guyrard, de Meriden, donne un rapport très détaillé de la société Saint-Jean-Baptiste et d'autres détails sur la population canadienne de Meriden en général. M. J. N. Archambault, M. Amable L'Heureux et plusieurs autres parlent dans le même sens, donnant les statistiques générales de leurs centres respectifs.

Putnam ensuite est choisi pour le lieu de réunion de la 3e convention, qui devra avoir lieu dans le courant de l'année 1887.

L'élection du bureau d'organisation de la prochaine convention est faite et donne le résultat suivant :

Président, docteur Jos. Dauray, de Danielsonville.
1er vice-président, J. N. Archambault, de Willimantic.
2e vice-président, Eloi Jetté, de Danielsonville.
Secrétaire, Hector Duvert, de Putnam.
Trésorier, L. P. Lamoureux, de North Grosvenordale.
Docteur Omer Larue, de Putnam, secrétaire-adjoint.

Des remerciements sont votés, d'abord à la société Saint-Jean-Baptiste, de Meriden, pour sa belle réception : aux MM. du clergé, à l'hon. F. X. A. Trudel, de Montréal, à l'avocat Chas. Thibault, d'Ottawa, et aussi aux officiers de la présente convention.

Alors le président, D. A. Dolbee fait la prière, et la séance est levée.

A. P. FAVREAU,
H. W. DELESDERNIERS,
Secrétaires.

Statistiques de Taftville :

Population canadienne, 1,225 âmes, 10 propriétaires fonciers, 31 épiciers, 1 boucher, 1 boulanger, 2 restaurateurs, 2 cabaretiers 2 médecins, 7 commis marchands, 2 forgerons, 2 cordonniers, 1 sellier, 1 carrossier, 1 tailleur. La plupart travaillent à la filature Ponemah.

Il y a aussi à Taftville une société Saint-Jean-Baptiste, fondée le 13 juillet 1884. Elle se compose de 50 membres actifs. Il y a aussi une fanfare de musique, formée des membres de la société Saint-Jean-Baptiste.

N. B. Ces minutes ont été écrites par David A. Dolbee, secrétaire de la 3e convention, sur requête du comité exécutif.

D. A. Dolbee, secrétaire
3e convention de Putnam, Conn.

TROISIÈME CONVENTION

Tenue à PUTNAM, le 30 août 1887.

Avant l'ouverture de la convention, il y a eu grand'messe solennelle, chantée par le digne et vénérable curé de Putnam, M. l'abbé Vygen qui prononça, après la communion, une éloquente allocution au cours de laquelle il souhaita la bienvenue aux délégués. Il fit l'éloge des conventions et rappela le bien qu'elles avaient produit sous l'inspiration patriotique de feu M. Ferdinand Gagnon. Il donna de sages conseils pour la gouverne de la convention et se montra des plus sympathiques à l'adresse de nos compatriotes.

Après la messe a eu lieu la bénédiction du St-Sacrement. Une centaine de délégués avaient pris place dans les bancs de l'église.

Ces cérémonies religieuses, qui servent de prélude à nos assises, donnent à nos conventions un caractère vraiment canadien-français, car au fond du cœur de tout compatriote bien né, se trouvent profondément gravés ces deux mots : Religion, Patriotisme.

A l'issue de l'office divin, les délégués se retirèrent dans le soubassement de l'église, qui sert de salle pour la société Saint-Jean-Baptiste de Putnam.

Cette salle est spacieuse et est richement décorée de draperies, d'inscriptions religieuses et patriotiques. Au fond, sur l'estrade, est le portrait de celui qui fut, pendant un bon nombre d'années, l'âme et le père de nos nationaux de ce pays, le regretté Ferdinand Gagnon. Le souvenir de ce grand patriote est toujours vivace parmi notre population et prouve que l'ingratitude n'a pas sa place chez nous.

La 3e convention de l'Etat du Connecticut fut ouverte à 10 heures a. m. dans le soubassement de l'église de Putnam.

Les officiers du comité exécutif prirent leurs places dans l'ordre suivant :

Président, docteur J. Dauray, de Danielsonville.
1er vice-président, docteur O. Larue, de Putnam.
2e vice-président, Eloi Jetté, de Danielsonville.
Secrétaire, Hector Duvert, de Putnam.
Secrétaire-adjoint, J. N. Archambault, de Willimantic.
Trésorier, L. P. Lamoureux, de North Grosvenordale.

Alors le président, docteur Joseph Dauray, annonce l'ouverture, fait la prière et lit la proclamation de la 3e convention d'État du Connecticut :

Compatriotes,—

Vous avez choisi Putnam pour lieu de notre prochaine réunion, et nous avons fixé le 30 août prochain comme date de cet heureux événement. Le succès des deux premières conventions nous donne confiance en l'avenir. La grande somme de bien opéré par ces deux congrès nous prouve que ce n'est pas en vain que nous faisons appel à nos compatriotes quand il s'agit d'améliorer leur position sociale et religieuse. Religion et nationalité, tous comprennent qu'il faut de toute nécessité se grouper autour de ces deux grands principes si nous voulons rester ce que nous sommes : Canadiens-français et catholiques. Plus que jamais il faut se compter, s'unir et marcher ensemble. En avant donc, compatriotes, et nommez au plus tôt vos délégués pour la convention de Putnam. Plusieurs centres n'étaient pas représentés à nos deux premières conventions; travaillons cette année pour qu'il n'y ait pas d'exceptions, et que chaque localité où il y a des Canadiens envoie une délégation. Des questions de la plus haute importance y seront discutées, au nombre desquelles sont les suivantes :

1o. La naturalisation. Afin de faire produire à nos clubs de naturalisation la plus grande somme de bien possible, il sera proposé qu'ils soient mis sous le patronage de nos sociétés Saint-Jean-Baptiste et de bienfaisance, ces dernières ayant pour but spécial l'intérêt de nos nationaux.

2o. La question du travail. La masse de nos compatriotes appartenant à cette classe importante, il devient nécessaire que nous nous occupions de cette grande question et que nous avisions aux moyens d'améliorer la condition des travaillants.

3o. Les conventions. Reconnaissant l'utilité et la nécessité des conventions d'État, nous nous occuperons de savoir s'il est avantageux d'avoir des conventions générales, et si nous devons conseiller à tous les centres canadiens de l'État d'y envoyer des délégués.

4o. De l'Alliance Saint-Jean-Baptiste des sociétés d'Amérique.

5o. L'éducation. Vu que certaines maisons d'éducation ne peuvent par leurs règlements admettre nos enfants au-dessus de l'âge de 14 ans, et que ce règlement nous met dans une position désavantageuse et nous force à des sacrifices impossibles pour beaucoup d'entre nous, si nous voulons continuer l'éducation de nos enfants, nous verrons à prendre les moyens de faire amender ces règlements en faveur des Canadiens des États-Unis.

6o. Rapport du comité chargé dans la dernière convention

d'aller voir l'évêque du diocèse à propos de l'érection d'un collège canadien dans l'Etat du Connecticut.

7o. De l'enseignement de la langue française à l'égal de la langue anglaise dans nos écoles catholiques. Nous insisterons sur ce point important; et sur l'enseignement de l'histoire du Canada dans ces mêmes écoles.

8o. La presse canadienne aux Etats-Unis, etc.

Si la troisième question du programme est décidée dans l'affirmative, il est proposé de n'avoir nos conventions locales qu'à tous les deux ans, afin de permettre aux différents centres canadiens de prendre une part active aux conventions générales.

Les délibérations auront lieu dans la salle Saint-Jean-Baptiste. Seront admis à ces délibérations : 1o. Les membres du clergé et les représentants de la presse. 2o. Les délégués des paroisses ou groupes canadiens, des sociétés Saint-Jean-Baptiste et de bienfaisance, ou littéraires.

Les délégués seront priés d'envoyer une copie de leurs lettres de créance au secrétaire, Hector Duvert, fils, Putnam, Conn., avant le 15 août prochain, afin de permettre au comité de vérifier ces lettres et d'économiser par ce moyen un temps précieux.

A Putnam, donc, le 30 août prochain.

Dr J. DAURAY, Président.
Dr O. LARUE, 1er Vice-prés.
ELOI JETTE, 2e Vice-prés.
HECTOR DUVERT fils, Secrétaire.
J. N. ARCHAMBAULT, Sec.-adjoint.
L. P. LAMOUREUX, Trésorier.
Comité exécutif.

Danielsonville, Conn., 27 juin 1887.

Après cette lecture, on termine la vérification des lettres de créance, et l'appel des délégués est fait. Liste des délégués de la 3e convention :

Paroisse de Wauregan : Louis Gauthier et Solime Bessette.

Club de Naturalisation, Wauregan : Louis Jolicœur, J. P. Mathieu et François Parre.

Société Saint-Jean-Baptiste, Willimantic : Octave Blanchette, Théodore Potvin, Godfroi Lapalme et A. D. David.

Club Harmonie, Willimantic : David Lambert.

Cercle Gagnon, Willimantic: Docteur C. A. Dubé, Elzéar St-Onge et Michel Quintin.

Paroisse de Willimantic : Rév. F. De Bruycker, Onésime Dupuis et Michel Lambert.

Société Saint-Jean-Baptiste, New Britain : J. L. Desjardins et Azarie Benoit.

Société Saint-Jean-Baptiste, New Haven : Jules Baribault et Louis Monroe.

Paroisse de Jewett City : Antoine Corelle et Joseph Bérubé.

Paroisses d'Attawaugan et de Ballouville : L. H. Lamothe.

Paroisse de Central Village : Guillaume Lavallée et Joseph Beaugrand.

Paroisse de Moosup : Philibert Lafleur et Ludger Bourque.
Société Saint-Jean-Baptiste, Baltic : Rév. Van der Noort, Jos. H. Woisard et Pierre St-Onge.
Société Saint-Jean-Baptiste, Meriden: Napoléon Lisée, David A. Dolbec et J. O. U. Dubord
Paroisse St-Laurent, Meriden : Ruben Dessureau, Frank Pigeon et Victor Beauchesne.
Institut Canadien-français, Waterbury : George Panneton.
Paroisse canadienne de St-Anne, Waterbury : J.-Bte Vallée et docteur Charles H. Lafontaine.
Société St-Jean-Baptiste, Waterbury : Wm. Loiselle et H. J. Lapalme.
Société St-Joseph, North Grosvenordale : Docteur A. A. Latour, Joseph Lemaire, François Lambert, Henri Paradis et Antoine Letendre.
Société Saint-Jean-Baptiste, North Grosvenordale : Adélard Faucher, Augustin Ravenelle et docteur James F. McIntosh.
Paroisse de North Grosvenordale : L. P. Lamoureux et Nestaire Boucher.
Fanfare Canadienne, North Grosvenordale : Jean Trudeau, Arsène Frippier et Benjamin Bonin.
Paroisse de Versailles et Occum : François Langelier et Amable L'Heureux.
Société Saint-Jean-Baptiste, Taftville : Prime Malo, Israël Frigault, Théodore Jarry et Napoléon Bourque.
Les Canadiens, Taftville : T. Fournier et Louis Dansereau.
L'Union Canadienne, Taftville : Prudent Lepage, Pierre Chapdelaine, J. H. Jarry et Clément St-Onge.
Club National, Taftville : Antoine Lambert, et Octave Reeves.
Société Saint-Jean-Baptiste, Danielsonville : F. X. Bessette.
Paroisse de Danielsonville : Joseph Choquette, Louis Courtemanche, Hormisdas Gendron et Moïse Donais.
2e assemblée de la Paroisse, Danielsonville : Azarie St-Jean, Philippe Gendron, Alphonse Gareau et Edmond Guertin.
Société de Tempérance St-Louis, Danielsonville : Louis Raymond et François Perrault.
Société Saint-Jean-Baptiste, Putnam : Edouard Farley, Louis Cloutier, Grégoire Verdon, Julien Bellerose et Nazaire Ménard.
Paroisse de Putnam : F. X. St-Onge, Michel Cartier et D. Labossière.
Paroisse St-Joseph, Bridgeport : Narcisse Bonneau, Antoine Cadoret, et Roch Quessy.
Williamsville : Rév. T. J. Dunn et Edmond Guertin.
La presse est représentée par H. A. Dubuque, de "l'Indépendant"; A. Choquette, du "Travailleur" ; docteur O. Larue, du "Défenseur."
Membres du clergé : Rév. E. G. Vygen, de Putnam ; Rév. Fl. De Bruycker, de Willimantic ; Rév. J. Van der Noort, de Baltic ; Rév. A. Van Oppen, de Meriden ; Rév. E. J. Broderick, de Putnam ; Rév. T. Cooney, de Grosvenordale ; Rév. W. E. Flanagan, de Mechanicsville ; Rév. M. Chapdelaine, de St-Charles, P. Q. ; Rév. T. J. Preston, de Danielsonville ; Rév. J. J. Creeden, de Moosup ; Rév. T. J. Dunn, de Dayville ; Rév. J. W. Fitzmaurice, de Grosvenordale.

L'appel étant terminé, on procède immédiatement à l'élection des officiers de la 3e convention. Les officiers suivants sont élus :

Président, docteur Omer Larue, de Putnam.
1er vice-président, J. H. Woisard, de Baltic.

2e vice-président, docteur A. D. David, de Willimantic.

Secrétaire, D. A. Dolbec, de Meriden.

Secrétaire-adjoint, J. Frégeau, de Taftville.

Trésorier, A. Gareau, de Danielsonville.

Les officiers étant installés, la motion suivante est proposée et secondée : "Qu'un comité de trois soit nommé pour préparer l'ordre du jour." Adoptée.

Le président nomme MM. A. Choquette, du "Travailleur", L. P. Lamoureux, de Grosvenordale, J. N. Archambault, de Willimantic, et la séance est levée afin que le comité puisse procéder de suite dans sa besogne.

DEUXIEME SEANCE.

Le président, ayant de nouveau ouvert la séance, M. A. Choquette donne lecture de l'ordre du jour rédigé par le comité.

Ordre du jour :

1o. Ouverture des séances par la prière.

2o. Appel des officiers et délégués.

3o. Lecture et approbation des minutes de la convention précédente.

4o. Discussion des questions proposées dans la proclamation et autres.

5o. Rapports des différents délégués sur leur localité respective.

6o. Choix du lieu où devra se tenir la prochaine convention.

7o. Elections des officiers du comité exécutif de la prochaine convention.

8o. Rapport du comité des résolutions.

9o. Remarques générales.

10o. Ajournement.

A. CHOQUETTE, président.
L. P. LAMOUREUX
J. N. ARCHAMBAULT.
Comité.

Il est proposé et secondé : Que l'ordre du jour tel que rédigé par le comité soit adopté. Adopté.

Il est proposé et secondé : Qu'un comité de cinq soit nommé pour préparer les résolutions qui doivent être amenées devant cette convention. Adopté.

Il est proposé et secondé: Que le président nomme lui-même ce comité. Adopté.

Comité des résolutions : MM. docteur J. Dauray, de Danielsonville; H. A. Dubuque, de l'"Indépendant"; A. Choquet, du "Travailleur" ; docteur C. A. Dubé, de Willimantic ; et L. P. Lamoureux, de Grosvenordale.

Il est alors proposé par L. P. Lamoureux, secondé par Jules N. Archambault: Qu'aucun orateur n'aie le droit de parler plus de deux fois sur la même question, et pas plus de dix minutes chaque fois. Il ne pourra parler une troisième fois, à moins qu'une permission ne lui soit octroyée par la majorité de l'assemblée. Adopté.

Il est propsé par M. L. P. Lamoureux, secondé par M. A. Choquette : Que la votation sur chaque question importante se fasse par levés et assis, et dans le cas où il y aurait doute sur le vote déclaré par le président, alors le 1er vice-président et le secrétaire compteront les votes et leur déclaration sera finale. Adopté.

Questions du programme :

1o. La naturalisation.
2o. La question ouvrière.
3o. Les conventions.
4o. L'Alliance Saint-Jean-Baptiste des sociétés nationales
5o. L'éducation.
6o. Rapport du comité chargé d'aller voir Mgr McMahon.
7o. Enseignement du français dans les écoles.
8o. La presse canadienne des Etats-Unis.

Le trésorier fait rapport qu'il a reçu de la société Saint-Jean-Baptiste de Willimantic la somme de $12.00 pour aider à défrayer les dépenses de la convention.

Vu que les minutes de nos précédentes conventions de Willimantic et de Meriden n'avaient pas été écrites par les secrétaires, alors par formalités, le 2e vice-président, A. D. David, secrétaire de la 2e convention, donne lecture des résolutions adoptées à la convention de Meriden, l'an dernier, sur motion à cet effet. Le tout est adopté tel que lu.

Il est ensuite proposé par M. J. N. Archambault, secondé par M. A. Choquette : Que cette troisième convention des Canadiens du Connecticut vote une adresse de félicitations à Notre Saint Père le Pape, Léon XIII, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, et que l'abbé F. X. Chagnon, curé de Champlain, N. Y., qui doit aller à Rome à l'automne, soit chargé de représenter les Canadiens du Connecticut dans cette circonstance. Adopté.

Il est proposé par M. A. D. David, secondé par M. D. A. Dolbec : Qu'un télégramme soit envoyée à Sa Grandeur Mgr L. S. McMahon, évêque de Hartford, lui demandant sa bénédiction sur les travaux de ce congrès. Adopté.

Alors, le secrétaire est chargé de préparer le télégramme. Ce télégramme se lit comme suit :

Putnam, Conn., 30 août 1887.

A Sa Grandeur Mgr L. S. McMahon,
Farmington Avenue, Hartford, Conn.

Les Canadiens-francais du Connecticut, réunis en convention à Putnam, sollicitent respectueusement votre bénédiction.

OMER LARUE, président.

Par D. A. Dolbec, secrétaire.

La naturalisation était la première question du programme suivant l'ordre du jour, les délégués suivants prennent successivement la parole : MM. J. N. Archambault, docteur Jos. Dauray, L. P. Lamoureux, A. D. David, Elzéar St-Onge, A. Choquet, docteur Omer Larue. La discussion étant terminée, il est proposé par M. L. P. Lamoureux, secondé par M. J. N. Archambault :

Attendu qu'il est très difficile, sinon impossible, de pouvoir former et maintenir des clubs de naturalisation, littéraires, dramatiques, etc., qui pourraient nous être de grande valeur pour notre avancement social et politique ;

Résolu, que cette convention recommande la formation de ces clubs de naturalisation, surtout, sous le patronage des sociétés Saint-Jean-Baptiste, et de bienfaisance, qui ont toujours été les porte-drapeaux de nos nationaux.

Après quelques remarques, la question et la résolution sont renvoyées au comité des résolutions.

La séance est alors suspendue pendant une heure et demie afin de permettre aux délégués de prendre leur dîner.

Ajournée jusqu'à 2 heures, p. m.

SEANCE DE L'APRES-MIDI.

A deux heures, l'assemblée est appelée à l'ordre par le président, le docteur Omer Larue. La question ouvrière est discutée par MM. J. N. Archambault, J. H. Woisard, docteur Jos. Dauray, A. D. David, H. A. Dubuque, L. P. Lamoureux, Hormisdas Gendron, Adolphe Guertin, Charles Thibault, secrétaire des Arbitres d'Ottawa, Rév. F. De Bruycker, Roch Quessy, G. Verdon. Durant la discussion, M. Charles Thibault fait son entrée dans la salle de la convention au milieu des applaudissements de tous les délégués.

Motion est faite et secondée : Que M. Charles Thibault, d'Ottawa, Canada, soit admis membre de cette convention avec tous les droits et privilèges des membres actifs. Adoptée à l'unanimité.

La discussion se continue toujours vive et très animée sur la question ouvrière. Le Rév. Fl. De Bruycker fut admiré dans ses remarques sur les tristes conséquences des grèves. Un Canadien de Williamsville, non délégué, se lève et dit que les manufactures de son village ne respectent pas les lois en faisant fonctionner les manufactures plus d'heures par jour que la loi ne le permet. Sur remarques du président, ce Canadien de Williamsville cesse ses remarques et la convention continue les débats.

Les membres du clergé présents dans la salle sont : MM. les abbés Vygen, De Bruycker, Van der Noort, Van Oppen, et autres déja nommés. Alors il est proposé par M. Charles Thibault, secondé par M. J. N. Archambault : Que cette convention condamne

avec toute l'énergie possible certains monopoles odieux, qui existent en ce pays et qui creusent un abîme profond entre le capital et le travail, tandis que leurs intérêts, bien compris, devraient être identiques; en conséquence, tout en protestant contre les injustices que peuvent commettre certains monopoleurs vis-à-vis les ouvriers des Etats-Unis, nous conseillons à ceux-ci la prudence, la modération, une conduite honorable, une grande habileté dans leurs différents métiers, comme l'un des remèdes les plus efficaces à la maladie chronique des grèves dont les conséquences sont si désastreuses pour nos compatriotes en ce pays.

Amendement est aussitôt fait : Que cette question soit renvoyée au comité des résolutions. Adopté à l'unanimité.

M. le président, docteur Omer Larue, annonce l'arrivée de M. L. P. Lussier, président du comité exécutif de la convention générale de Nashua, et de M. A. G. Lalime, du Syndicat canadien, qui a donné les magnifiques insignes que chaque délégué porte sur sa poitrine. Et aussi dans des paroles bien pensées, et les larmes aux yeux il présente à l'assemblée le fils du regretté Ferdinand Gagnon.

M. le président Larue, H. A. Dubuque et J. N. Archambault parlent en faveur de l'ouvrage composé sur la vie et les œuvres de Ferdinand Gagnon, qui est offert en vente, par son fils, aux délégués

M. A. Choquette propose, secondé par M. H. A. Dubuque : Que MM. L. P. Lussier et A. G. Lalime soient admis comme membres honoraires de cette convention, et prennent place sur l'estrade avec les président et vice-présidents de la convention nationale de Putnam. Adopté.

3o. Les conventions. Le but général de nos conventions et la nécessité d'être représenté à la convention générale.

Des remarques sont faites par le président, docteur Omer Larue, sur cette question.

Il est alors proposé par M. Grégoire Verdon, secondé par le docteur J. Dauray : Que la 3e question du programme étant décidée dans l'affirmative, que nous approuvons l'idée des conventions d'Etat, et, que, considérant qu'il est avantageux d'avoir des conventions générales, et que nous devons y envoyer des délégués, il soit résolu, que nos conventions d'Etat n'aient lieu que tous les deux ans. Cette proposition qui reconnait l'utilité des conventions est adoptée à l'unanimité. Alors, sur motion, la question est aussi renvoyée au comité des résolutions.

4o. De l'Alliance Saint-Jean-Baptiste des sociétés d'Amérique.

Cette discussion est discutée par MM. le président, O. Larue, docteur J. Dauray, Roch Quessy, Rév. Fl De Bruycker, A. D. David, et Jules Baribault.

Un projet d'alliance des sociétés de l'Etat soit société Saint-Jean-Baptiste, ou autres, est aussi discuté. Le but ou l'objet



M. DAVID-ADELPHIE DOLBEC, MERIDEN.

Feu M. Dolbec vit le jour au Canada, à Sainte-Anne de la Pérade, province de Québec, le 30 septembre 1851 et fit ses études au collège de Nicolet, où il entra en 1863. C'est le 19 juillet 1894, que la mort l'enleva à l'affection des siens et à l'estime de tous ceux qu'il connaissaient.

D'une nature affable, d'un cœur généreux à l'excès, M. Dolbec n'a jamais reculé devant le dévouement lorsqu'il s'est agi du bien temporel ou spirituel de ses compatriotes de Meriden ou du Connecticut tout entier. Aux conventions auxquelles il assista, on eut tôt fait de reconnaître ses talents en lui confiant des charges importantes et qu'il a toujours remplies à souhait. Quand il lui arrivait de prendre la parole, c'était pour exprimer des opinions marquées au coin du bon sens le plus complet et du désintéressement le plus pur. Bref, la mort prématurée de ce vaillant patriote, sans peur et sans reproche, a été une perte considérable pour les Franco-Américains du Connecticut.

R. I. P.

serait d'amener l'union générale de toutes les sociétés des Etats-Unis et du Canada.

Motion est faite ensuite et secondée : Que cette 4e clause soit renvoyée au comité des résolutions.

5o. L'éducation.

M. J. O. U. Dubord de Meriden ouvre la discussion en donnant un rapport exact des questions qui ont agité la population canadienne de Meriden, le printemps dernier, lors du renvoi des enfants canadiens du couvent de l'église paroissiale de Ste-Rose. Il fut souvent interpellé par des remarques du Rév. J. Van der Noort, de Baltic, mais ayant réduit son interlocuteur au silence, il continua son rapport et fut approuvé.

Le révérend A. Van Oppen, pasteur de l'église canadienne de Meriden, se lève à son tour et corrobore les avancés de M. J. O. U. Dubord, sur la question des écoles.

Sur la question scolaire, prennent part à la discussion MM. l'abbé T. J. Dunn, de Dayville, Charles Thibault, H. A. Dubuque, docteur Jos. Dauray, l'abbé Vygen, L. P. Lamoureux, J. N. Archambault, G. Verdon, docteur O. Larue et D. A. Dolbec.

Motion est faite et secondée que les sections 5e et 7e soient traitées ensemble.

L'abbé De Bruycker parle ensuite fortement en faveur du changement des règlements qui ferait que les enfants pourraient continuer leur éducation au-dessus de l'âge de 14 ans. M. A. Choquette fait aussi de bonnes suggestions dans le même sens. Alors l'abbé De Bruycker propose, secondé par le docteur Dauray:

Que cette convention adopte une résolution priant les évêques du Canada (après avoir soumis cette résolution à l'évêque du diocèse) de bien vouloir permettre aux communautés religieuses du Canada de changer les règlements de manière à permettre à leurs sœurs d'enseigner aux deux sexes à n'importe quel âge dans les écoles paroissiales. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé et secondé : Qu'un comité soit nommé de suite pour rédiger ces résolutions qui doivent être soumises à l'évêque de Hartford, afin d'obtenir les changements nécessaires à l'amélioration de l'éducation des garçons. Adoptée.

Il est aussi proposé et secondé : Que MM. Omer Larue, D. A. Dolbec et J. N. Archambault, forment ce comité. Adopté.

Au cours de la discussion, il a été demontré que nos compatriotes ont beaucoup de difficultés à obtenir que la langue française soit enseignée d'une manière efficace dans les écoles praoissiales, soit parce que l'on ne peut se procurer des sœurs du Canada, soit parce que l'on ne donne pas assez d'avantages et de temps à cette partie de l'éducation dans les couvents, où l'on pourrait et devrait enseigner le français.

Motion est faite et secondée : Que l'on ajourne jusqu'à demain matin, à 9 heures.

Amendement : Que nous continuons les délibérations après la séance devant se tenir à la salle l'Union, après le banquet. L'amendement est adopté à l'unanimité.

M. H. A. Dubuque démissionne du comité des résolutions et est remplacé par M. J. O. C. Dubord.

La séance est ajournée.

SEANCE DU SOIR.

A 11 heures, les délégués revenus de la salle Union se réunissent de nouveau pour continuer leurs travaux.

Le président, docteur O. Larue, déclare la séance ouverte.

L'article 5e du programme : "Enseignement du français dans les écoles" est encore soumis à la discussion. Prennent part à la discussion messieurs A. D. David, J. N. Archambault, Louis Dansereau, Israel Frigault, H. A. Dubuque, l'abbé Dunn, A. Choquet, docteur Omer Larue et le docteur C. A. Dubé. Il est ensuite proposé et secondé :

Que cette question soit renvoyée au comité des résolutions. Adopté.

6o. Rapport du comité chargé dans la dernière convention d'aller voir l'évêque de Hartford au sujet de l'établissement d'un collège canadien dans l'Etat du Connecticut. Alors le président, docteur Omer Larue, laisse son siège au 1er vice-président, M. J. H. Woisard, et donne le rapport suivant :

Putnam, Connecticut.

Rapport du comité nommé par la deuxième convention de l'Etat du Connecticut, pour aller voir l'évêque de Hartford au sujet des intérêts canadiens :

Le docteur Omer Larue, de Putnam, président de ce comité, ayant écrit à l'évêque de Hartford dans le cours de mars pour obtenir une audience, en reçut, le 23 mars, la réponse suivante :

Mon cher monsieur,—

A moins que quelque chose d'imprévu ne m'en empêche, j'aurai le plaisir, lundi prochain, le 28 du courant, de rencontrer le comité dont vous me parlez dans la lettre que je viens de recevoir de vous.

Sincèrement Vôtre.

LAWRENCE S. McMAHON,
Evêque de Hartford.

Les différents membres du comité furent de suite prévenus, mais trois seulement, MM. D. A. Dolbee, A. D. David, et le docteur Omer Larue, se rendirent à Hartford au jour fixé.

Mgr McMahon parle bien le francais, et la conversation, d'abord engagée en anglais, se poursuivit en francais après que Monseigneur eut admis qu'il aimait autant converser dans une langue que dans l'autre. Nous avons d'abord dit à l'évêque que

nous avions été envoyés auprès de lui pour lui exprimer le désir et les raisons que nous avions de conserver la langue française à nos enfants. La première raison et la principale, raison morale et religieuse, c'est que la conservation de la langue française était pour nous un moyen de garder la foi catholique. La seconde raison, moins importante, raison matérielle et d'intérêt, c'est qu'il était plus avantageux pour nous de savoir les deux langues que de n'en savoir qu'une et que nous pensions qu'il était juste et raisonnable que nous, qui payions pour l'érection et le soutien des couvents, nous ayons le droit d'avoir pour nos enfants l'enseignement du français à l'égal de l'anglais. Nous demandions donc à Sa Grandeur d'user de toute son influence, afin que des sœurs enseignant le français fussent envoyées dans les couvents bâtis et soutenus en partie par les Canadiens-français de son diocèse.

Sa Grandeur nous répondit que notre demande était juste et qu'il ne pensait avoir aucun reproche à se faire sous ce rapport.

Vous avez Grosvenordale, nous dit-il, où l'enseignement du français prévaut ; Putnam a plusieurs sœurs françaises ; Willimantic possède un couvent français.

—Willimantic ! Monseigneur !

A cette exclamation, montrant notre surprise, il ajouta :

—Les sœurs de Willimantic sont des sœurs belges, amenées là par M. de Bruycker, et j'ai toujours cru qu'elles étaient françaises. Danielsonville veut bâtir un couvent, ainsi que Taftville et ils auront là probablement des sœurs du Canada.

—Maintenant, Monseigneur, on nous dit que vous êtes opposé à l'introduction dans votre diocèse de prêtres canadiens venant du Canada.

—C'est faux, dit-il catégoriquement. Je sais que vos journaux ont publié certaines choses dans ce genre, mais c'est absolument faux; et pour vous donner une preuve du contraire, je suis le premier qui ai bâti une église canadienne à New Bedford, Mass., et j'ai eu là deux prêtres venant du Canada qui m'ont aidé à desservir la paroisse, le Révérend M. Pagé et un autre prêtre canadien. Ces prêtres ont demeuré chez moi, et quand j'ai laissé la paroisse, elle est restée sous leur direction.

—Mais, Monseigneur, des gens qui, par leur position dans le diocèse, auraient dû savoir la chose, sont venus, en pleine convention, nous déclarer publiquement que vous étiez opposé aux prêtres canadiens, qui nous venaient du Canada, parce qu'ils arrivaient ici, imbus de certaines idées, par notre système de fabrique, qui ne s'accordaient pas du tout avec la manière que nous avons ici de supporter nos églises.

—Quels sont les gens qui vous ont dit cela ?

—Monseigneur, nous ne sommes pas venus dénoncer qui que ce soit, et vous nous permettrez de taire les noms.

—Eh bien ! les gens qui vous ont dit cela sont des "menteurs"; car je n'ai jamais exprimé pareille opinion, et vous pou-



M. EUGÈNE CARTIER, NEW HAVEN.

M. Eugène Cartier a vu le jour à l'ombre du drapeau étoilé. Né à Westfield, Mass., en 1865, il fréquenta les écoles publiques jusqu'à l'âge de quinze ans, sauf trois mois qu'il consacra à jeter la base de ses études françaises. Depuis dix-neuf ans il habite New Haven.

A l'âge de dix-huit ans, il commença à s'occuper des œuvres nationales. En 1883, la société Saint-Jean-Baptiste de New Haven fut fondée, et M. Cartier, qui avait puissamment contribué à l'organisation, fut élu secrétaire-correspondant de la société naissante. Depuis, il a rempli les charges de secrétaire-archiviste et de président. Il a aussi été président de l'Union canadienne-française, secrétaire du club de Naturalisation, chancelier et trésorier de la Légion catholique de bienfaisance.

A peu d'exceptions, M. Cartier a assisté à toutes les conventions du Connecticut depuis la sixième, et s'y est signalé par son dévouement non équivoque aux intérêts communs de notre race. Il a été nommé successivement premier vice-président de la convention de Waterbury, secrétaire de celle de North-Grosvenordale, et trésorier-adjoint de celle de Bridgeport, dont il avait aussi fait partie du comité exécutif comme secrétaire-adjoint. Ce sont autant de preuves de la haute estime que lui témoignent, à juste titre, ses compatriotes.

vez le leur dire de ma part. Une paroisse canadienne a été fondée dans mon diocèse, à Waterbury. J'avais envoyé là le Rév. Fones pour prêcher une retraite en français. Les Canadiens sont venus me trouver et m'ont demandé de bâtir une église pour eux et, après m'avoir prouvé qu'ils pouvaient réussir dans leur entreprise, je leur ai permis de le faire. Ils ont ajouté : Monseigneur, nous avons une autre demande à vous faire: nous aimerions à avoir, pour curé, le prêtre qui nous a prêché la retraite, le Rév. Fones. "Si vous l'aimez, leur ai-je répondu, gardez-le." Pouvais-je faire plus ?

—Nous avions pensé, Monseigneur, que si réellement vous aviez des objections aux prêtres du Canada, nous pourrions, pour avoir un clergé national, fonder un collège canadien-français. Encourageriez-vous l'établissement de ce collège dans votre diocèse ?

—Certes, oui. Mais pourriez-vous le faire ? Combien coûterait un pareil édifice ? Entre cent à cent cinquante mille dollars ? J'admets ce chiffre. Pourriez-vous sans préjudices à vos concitoyens, leur demander une pareille somme ? Les Canadiens aux Etats-Unis sont pauvres, messieurs, ce n'est pas un reproche que je leur fais, en m'exprimant ainsi, mais c'est un fait que je constate et que vous connaissez comme moi. Or, les Canadiens dépensent déjà beaucoup pour aider à bâtir et à soutenir nos églises, et nos couvents. Vous connaissez le dicton : "Il ne faut pas trop surmener le cheval si l'on veut qu'il continue à traîner la charge." Ne seriez-vous pas mieux à envoyer vos enfants au Canada, là où l'instruction est si élevée et en même temps si à bon marché. Je vais vous répéter ce que j'ai dit à mes prêtres quand je suis devenu évêque de ce diocèse: Si vous voyez parmi les enfants qui fréquentent les écoles, des enfants de talents dont les dispositions semblent se porter vers l'état religieux, envoyez-moi-les et si les parents sont trop pauvres pour payer leur éducation, je me charge de payer pour eux. Que ces enfants soient Canadiens, Irlandais, ou Allemands, cela ne fait aucune différence pour moi, je suis le père commun de tous.

Et cette offre que j'ai faite à mon clergé et auquel on n'a pas répondu, je le répète, à vous, laïques, et je vous permets de le répéter dans vos conventions. Envoyez-moi les enfants pauvres et intelligents qui ont des dispositions pour la prêtrise, et je me charge de leur éducation. Mais si vous vous décidez, après mûres délibérations, à bâtir le collège dont vous parlez, soyez certains de rencontrer chez moi tout l'encouragement possible.

—L'argent que les Canadiens donnent à Pâques, pour l'instruction des ecclésiastiques pauvres, le donneriez-vous, Monseigneur, à ce collège canadien, bâti dans le but de faire des prêtres pour le diocèse ?

—Je ne pourrais promettre une somme fixe, mais soyez

sûrs que, sous ce rapport, je ferai mon devoir. J'aime les Canadiens, je les sais pauvres et en même temps je sais, par les prêtres qui vous desservent, que les Canadiens sont dévots, zélés, et que dans la proportion de leurs moyens, ils fournissent autant que n'importe quelle autre nationalité au soutien de la religion. Je suis prêt à faire pour eux tout ce qui pourrait améliorer leur condition sociale ou religieuse.

Et nous avons signé ce rapport :

D. A. DOLBEC.
A. D. DAVID.
OMER LARUE, M. D.

Aussitôt après la lecture du rapport du comité, une discussion assez vive s'engage entre MM. H. A. Dubuque et le docteur Omer Larue. Mais après avoir entendu les différents rapports de certains centres du diocèse, il est prouvé bien clairement que les sentiments de notre évêque nous sont favorables.

Il est ensuite proposé par le docteur Omer Larue, secondé par A. D. David : Qu'un comité spécial soit nommé, chargé de s'enquérir des besoins de nos compatriotes ou des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'Etat du Connecticut, et de prendre les moyens nécessaires pour rencontrer ces besoins ou faire cesser ces difficultés :

Que les centres canadiens, ayant des réclamations ou des demandes à faire, s'adressent aux membres de ce comité comme représentant les intérêts canadiens et qu'ils les chargent de faire valoir leurs réclamations ou de présenter leurs demandes à qui de droit, les dédommageant bien entendu des dépenses qu'ils seront obligés de faire pour cela :

Que le comité exécutif, tout en étant autorisé à appeler la 4e convention dans deux ans, ait le droit et le pouvoir d'appeler cette convention plus tôt, sur avis ou demande de ce comité spécial, s'il le jugeait nécessaire dans l'intérêt général ou pour certaine cause exigeant l'action de tous les Canadiens du Connecticut. Adoptée, moins deux voix,—deux membres du clergé ayant voté contre cette motion.

La convention nomme son comité comme suit :

Docteur Omer Larue, de Putnam.
Pierre Chapdelaine, de Taftville.
J. H. Woisard, de Baltic.
D. A. Dolbec, de Meriden.
J. N. Archambault, de Willimantic.

8o. La presse canadienne aux Etats-Unis.

Cette question est traitée par MM. H. A. Dubuque, H. A. Chequette, A. D. David, J. N. Archambault et docteur Omer Larue, et, sur motion, renvoyée au comité des résolutions.

Cette dernière question épuise le programme de la convention. Alors il est proposé par A. D. David, secondé par J. H. Woisard :

Que nous considérons que le rapatriement a été jusqu'aujourd'hui préjudiciable à plusieurs familles des Etats-Unis, et que nous conseillons à nos compatriotes du Connecticut de ne se rapatrier qu'après de mûres réflexions sur ce qu'il en est résulté dans le passé.

Cette question est vivement débattue par MM. Charles Thibault, H. A. Dubuque, A. D. David, J. H. Woisard et enfin renvoyée au comité des résolutions, les priant d'y ajouter un article concernant cette question qui n'était pas au programme.

Alors M. A. Choquette présente le rapport du comité des résolutions.

Résolutions adoptées par la troisième convention canadienne du Connecticut, tenue à Putnam, les 30 et 31 août 1887.

1o. Attendu qu'il est très difficile de fonder et maintenir des clubs de naturalisation qui seraient d'une grande valeur pour notre avancement social et politique, il est résolu : Que cette convention recommande de mettre ces clubs sous le patronage des sociétés Saint-Jean-Baptiste ou de toutes autres sociétés de bienfaisance, et que ces dernières se chargent d'instruire, à cet effet, nos compatriotes en adoptant les moyens qu'elles jugent les plus efficaces.

2o. Considérant que les grèves ont généralement des conséquences désastreuses pour nos compatriotes de ce pays, il est résolu : Que cette convention, tout en protestant contre les injustices que peuvent commettre certains monopoleurs vis-à-vis les ouvriers des Etats-Unis, conseille à nos nationaux une grande prudence et une grande modération dans leurs difficultés, et de régler, si possible, ces différends par arbitrage.

3o. Considérant que nos conventions générales sont d'une grande utilité pour l'avancement de la cause nationale, il est résolu : Que cette convention recommande à chaque centre canadien d'y envoyer une délégation.

4o. Considérant que, dans certains centres, l'enseignement de la langue française est négligé, et ne reçoit pas toute l'attention qu'il mérite, il est résolu: Que cette convention recommande que notre langue soit enseignée dans toutes nos écoles paroissiales à l'égal de l'anglais et que l'histoire du Canada y reçoive une attention spéciale.

5o. Considérant que la presse canadienne de ce pays rend de grands services à la cause nationale, il est résolu : Que cette convention recommande fortement la lecture de ces mêmes journaux dans chaque famille.

6o. Considérant que l'un des buts de nos sociétés nationales et de bienfaisance est d'instruire les membres afin de favoriser la naturalisation, il est résolu: Que cette convention recommande l'établissement d'une bibliothèque française dans chacune de ces sociétés.

7o. Cette convention considère que le rapatriement a été jusqu'ici préjudiciable à plusieurs familles aux Etats-Unis et conseille à nos compatriotes du Connecticut de ne se rapatrier qu'après mûres réflexions sur ce qu'il en est résulté dans le passé.

Après une revue sommaire des résolutions et quelques remarques, elles sont adoptées à l'unanimité.

Il est proposé et secondé : Qu'un vote de remerciements soit offert à M. A. G. Lahme, l'actif gérant du Syndicat Canadien de Worcester, pour les magnifiques insignes présentés aux délégués. Adopté.

Il est proposé et secondé : Que des remerciements soient aussi votés à M. H. A. Dubuque, de Fall River, et à M. Charles Thibault, d'Ottawa, pour les services signalés rendus à cette convention. Adopté.

Ensuite vient l'article du jour : choix du lieu où doit se tenir la prochaine convention.

Alors, M. J. N. Archambault, de Willimantic, se lève et présente le document suivant :

Attendu que les conventions d'Etat sont pour le plus grand bien des masses et non pas pour un avantage partiel pour l'un ou l'autre centre ;

Attendu que ces congrès sont une source de dépenses pour le centre visité, il est proposé par J. N. Archambault, secondé par J. O. U. Dubord :

Qu'une contribution mensuelle de un dollar soit demandée des sociétés nationales de l'Etat du Connecticut, aux fins d'aider à défrayer ces dépenses et assurer par ce moyen la continuation de l'existence de ces congrès. Et, de plus, créer un fonds disponible placé entre les mains d'un trésorier responsable, lequel fonds irait à défrayer les dépenses des comités chargés de l'exécution des volontés de nos conventions. Ces sommes devront être transmises au dit trésorier dans le cours du mois précédant l'ouverture de la convention.

Amendement : Que la somme de cinquante cents par mois au lieu de un dollar soit demandée.

La motion, telle qu'amendée, est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par D. A. Dolbec, secondé par A. D. David : Que New Haven soit choisi pour la localité où devra se tenir la quatrième convention en 1889. Adopté.

Election du comité exécutif de la quatrième convention :

Président, Geo. Panneton, de Waterbury.

1er vice-président, D. A. Dolbec, de Meriden.

2e vice-président, Jules Baribault, de New Haven.

Secrétaire, docteur C. H. Lafontaine, de Waterbury.

Secrétaire-adjoint, Louis Monroe, de New Haven.

Trésorier, J. O. U. Dubord, de Meriden.

Il est ensuite proposé et secondé : Que cette convention reconnait que "l'Annuaire" de M. O. T. Paradis, de Woonsocket, et le "Guide français," qui doit être prochainement publié à Lowell, sont des publications très utiles pour nos sociétés;

Qu'il soit résolu :

Que nous recommandions à toutes nos sociétés de s'empresser de leur envoyer tous les rapports, notes ou statistiques dont



M. DAVID-PIERRE CHABOT, JEWETT CITY.

M. David Pierre Chabot est né en 1868 à St-Charles, comté de Bellechasse, P. Q. Il fut élevé à Québec, où il étudia la pharmacie chez le docteur Ed. Morin. En 1887 il s'en vint résider à Waterbury où, pendant deux ans, il fut un travailleur infatigable pour l'avancement des sociétés locales, et surtout des conventions d'Etat.

En 1888 il fut secrétaire de la convention de New Haven, qui eut lieu sous la présidence du regretté M. Dolbec, et ensuite membre du comité qui fut chargé d'organiser la convention de Danielsonville ; l'année suivante il assista à la convention de Waterbury comme représentant des Canadiens-français de Jewett City, où il venait de s'établir comme pharmacien. Un an après, on le trouve un des membres du comité qui mena à bonne fin la convention de North Grosvenordale, laquelle convention a laissé tant d'agréable souvenirs aux délégués de cette belle réunion. Deux ans après, M. Chabot était délégué à la convention de Taftville, et y prit une part très active.

L'année suivante il assistait comme secrétaire-adjoint au 2ème congrès de New Haven, tenu sous la présidence du docteur A. O. Baribault, un des vétérans de nos conventions, congrès qui fut si fructueux en résultats; c'est de là que l'on commença à travailler d'une manière systématique pour la solution des différents projets de fédération de nos sociétés de secours mutuels. En 1897, à Willimantic, il eut l'honneur d'être un des vice-présidents de cette belle convention, la 2ème de Willimantic, dont le résultat a amené la rédaction du fameux mémoire à Rome qui restera à jamais mémorable dans l'histoire des Canadiens-français du Connecticut.

Enfin, en 1898, M. Chabot eut le bonheur de voir son plus cher désir accompli : la convention annuelle eut lieu à Jewett City, et les patriotes de cette belle petite ville peuvent dire avec fierté qu'ils ont eu la plus belle, et surtout la plus élaborée de toutes les conventions et que rien ne manqua pour en assurer le succès le plus complet, il en fut élu le président par acclamation.

M. Chabot est républicain en politique et a rempli avec honneur plusieurs charges importantes dans sa ville, étant actuellement conseiller municipal et notaire public ; il est depuis neuf ans propriétaire d'une pharmacie des mieux achalandées des environs, et jouit de l'estime de ses concitoyens des différentes nationalités.

ils ont besoin pour assurer le plus grand succès de ces publications. Adopté.

Des remerciements sont votés à la société Saint-Jean-Baptiste de Putnam pour sa généreuse hospitalité, au Rév. curé de Putnam, M. E. Vygen, et aux officiers du comité exécutif pour l'organisation de cette troisième convention, aux orateurs du jour, MM. H. A. Dubuque, et Charles Thibault, et aux officiers sortant de charge pour la bonne manière dont ils ont dirigé cette convention.

Des remarques sont faites sur la représentation que chaque centre doit envoyer aux conventions, et il est décidé que le secrétaire doit s'informer autant que possible des différents centres canadiens et de chaque société existante, pour que l'appel soit général, et que l'on se réunisse en aussi grand nombre que possible pour discuter les questions qui doivent nous faire progresser comme nation.

Certains délégués ayant des statistiques de leurs localités sont priés de les remettre au secrétaire de cette convention pour qu'elles soient entrées dans les minutes. Ensuite on décide qu'à l'avenir les minutes de chaque convention devront être écrites et conservées. Le secrétaire actuel de cette convention devra, dans l'intérêt des Canadiens du Connecticut, faire les recherches nécessaires pour se procurer les délibérations des conventions de Willimantic et de Meriden, ce qui, avec les minutes de la convention actuelle de Putnam mettrait les choses au complet.

Il est aussi recommandé au comité exécutif de la prochaine convention de choisir deux jours au lieu d'un seul, afin de pouvoir mieux discuter nos questions et n'avoir pas à travailler jour et nuit.

Après quelques remarques pour le bien général des conventions, M. le président, docteur Omer Larue, demande au Rév. T. J. Dunn de vouloir bien offrir la prière.

La prière étant terminée, la 3e convention est ajournée.

DAVID A. DOLBEC, secrétaire.

ISRAEL FRIGAULT, sec.-adjoint.

Statistiques laissées entre les mains du secrétaire :

VERSAILLES—Population canadienne, 300 âmes ; communiants, 80.

PUTNAM.—Population, 2,000 âmes ; épiciers, 4 ; pharmacien, 1 ; marchands de chaussures, 2 ; agents de machines à coudre, 3 ; sellier, et magasin considérable de fournitures pour chevaux et voitures, 1 ; maçons, 3 ; entrepreneurs en bâtiments, 1 ; ouvriers et charpentiers, 8 ; peintres, 7 ; commis canadiens dans les magasins américains, 25 ; commis canadiens dans les magasins canadiens, 1 ; employés canadiens au bureau de l'Adams Express, 2 , forgerons, 2 ; barbiers-coiffeurs, 4 ; magasin de journaux, 1 ; écuries de louage, 2 ; avocats canadiens, 2 ; médecins, 2 ; dentiste, 1 ; magasin de modes, 1; boulangers, 2 ; huissier (constable), 1.

Un couvent spacieux où le français et l'anglais sont enseignés. Il est fréquenté par 400 élèves canadiens-français et environ 100 élèves irlandais.

Une école française fréquentée par 75 élèves est dirigée par M. Paquette.

Une société Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1871. Compte 128 membres.

Deux fanfares, dont une, la plus ancienne, est au trois quarts composée de Canadiens-français; et l'autre, uniquement composée de Canadiens-français.

Manufactures.—6 de coton, 1 de soie, 2 de chaussures, dont tous les contre-maîtres sont canadiens-français, et dont la majorité des employés sont aussi canadiens ; 2 manufactures de laine ; 1 fonderie.

DANIELSONVILLE.—D'après les statistiques prises le 27 août 1887 : familles, 217 ; population, 1,424 âmes ; au-dessous de 14 ans, 484 ; instruits en français, 398 ; instruits en anglais, 259 ; 70 familles ou individus reçoivent des journaux français ; électeurs (citoyens), 35 ; propriétaires, 13 ; médecins, 2 ; 2 marchands de hardes confectionnées et marchandises sèches ; 1 marchand de thé, vaisselle et nouveautés ; 2 boulangers ; 1 marchand de vaisselle et chiffons ; 2 barbiers-coiffeurs ; 3 modistes ; 1 cabaretier ; 1 officier de police.

HORMISDAS GENDRON.
MOISE DONAIS.
Délégués.

JEWETT CITY—96 familles ; population, 599 ; communiants, 423 ; 1 commis ; 1 barbier ; 4 propriétaires ; 10 naturalisés.

JOS. BERUBE, délégué.



M. ROCH QUESSY, BRIDGEPORT.

Né à Batiscan Bridge, province de Québec, en 1839, M. Roch Quessy quitta sa paroisse natale à l'âge de seize ans pour prendre le chemin des Etats-Unis. De prime abord, il vint s'établir dans l'Etat du Connecticut et ses premières années dans sa patrie d'adoption furent écoulées à Meriden. Depuis trente ans, cependant, il habite la ville de Bridgeport.

En politique, M. Quessy professe les doctrines du parti républicain. Il a été élu "selectman" deux fois, et a refusé de porter sa candidature comme "alderman at large". Il a été vice-président du Republican Club. M. Quessy possède l'estime et la confiance des démocrates comme celle des républicains.

M. Quessy s'est toujours montré travailleur infatigable pour la cause nationale, ce qui lui a valu l'honneur de présider les sixiéme et huitième conventions du Connecticut. Lors de la huitième convention, il agissait également comme président du comité exécutif. Les sociétés Saint-Jean-Baptiste de Meriden et de Bridgeport le comptent au nombre de leurs membres fondateurs.

C'est un patriote zélé et intelligent qui a rendu de grands services à ses compatriotes.

QUATRIÈME CONVENTION

Tenue à NEW HAVEN,

les 14 et 15 août 1889.

PREMIERE SEANCE.

Messe d'ouverture.

L'ouverture de la convention a été précédée d'une messe solennelle à 9 heures a. m., chantée par M. l'abbé Prévost, de Bennington, Vermont, dans la salle même des délibérations, "Loomer's Hall", qui sert temporairement de chapelle aux Canadiens de New Haven. Le sermon fut donné par le Rév. J. E. Bourret, curé de New Haven. Il traita avec beaucoup d'éloquence et de logique la partie morale et chrétienne de nos sociétés nationales. Il dit, en substance, que le travail qu'on a fait, surtout lorsqu'on laisse de côté tout sentiment de jalousie et de personnalité, augmente beaucoup le prestige des Canadiens, comme nation et comme catholiques. Il exhorta les Canadiens à s'unir par les liens de nos sociétés nationales, et ainsi nous serons à l'abri de toute assimilation étrangère. Il parla en termes émus des bienfaits de la Providence pour notre nationalité et engagea nos compatriotes à nourrir de vifs sentiments de reconnaissance pour leur belle religion catholique. En terminant, il fit une touchante allusion à la confiance que nos ancêtres avaient en Dieu aux jours de deuil national, et de leur union dans l'amour de Dieu et de la Patrie. "Jurons de les imiter et "Deus providebit". Ici-bas, il sera notre Providence, et là haut, notre éternelle récompense."

Le chœur de la paroisse rendit avec beaucoup d'ensemble et d'harmonie la messe Royale, et après la messe, pendant que les délégués prenaient leurs sièges, les chantres exécutèrent le morceau "Canadiens, soyons unis." Ils furent applaudis vivement. M. H. Bergeron était le directeur du chœur et Mlle A. Blondin, l'organiste.

Après la messe, la convention fut ouverte par M. George Panneton, président du comité d'organisation, à 10h. 30 a. m., le 14 août et messieurs les délégués des différentes sociétés répondirent à l'appel de leurs noms dans l'ordre suivant :

Membres du clergé : Rév. Wm. G. A. F. St-Louis Hartford ; Rév. J. E. Bourret, New Haven ; Rév. Charles Provost, Bennington, Vermont.

Représentants de la presse : Jules Baribault, "Le Travailleur" ; H. Bergeron, "Le Défenseur" ; D. A. Dolbec, "Meriden Republican"; les reporters des journaux de New Haven.

Membres du comité exécutif :

George Panneton, président.
D. A. Dolbec, 1er vice-président.
Jules Baribault, 2e vice-président.
Docteur Charles H. Lafontaine, secrétaire.
Louis Monroe, secrétaire-adjoint.
J. O. U. Dubord, trésorier.

DELEGUES :

Société Saint-Jean-Baptiste, Putnam : P. M. Leclair et docteur Omer Larue.

Paroisse : Grégoire Verdon et Joseph Gagné.

Société Saint-Jean-Baptiste, North Grosvenordale : L. P. Lamoureux.

Paroisse : Aug. Ravenelle et A. Faucher.

Institut Canadien, Waterbury : David P. Chabot, J. M. Baril et L. I. Lavigne.

Société Saint-Jean-Baptiste : J. B. Vallée et Joseph Bouffard.

Paroisse : Pierre Lachance.

Union St-Joseph : S. S. Lapointe.

Société Saint-Jean-Baptiste, Bristol : A. Dumaine et A. Taillon.

Société Saint-Jean-Baptiste, Danielsonville : L. J. Tétrault.

Société Saint-Jean-Baptiste, Bridgeport : Ed. Lemery et Rock Quessy.

Paroisse de Willimantic : J. A. Martin et Chas. Lafleur.

Paroisse de Meriden : L. Gauthier, Th. Turcotte, Joseph Chalifoux et O. S. Duplessis.

Société Saint-Jean-Baptiste : R. L. Chalifoux et Napoléon Massicotte.

Société de Tempérance : Oct. Lanouette.

Union des Ouvriers : Fr. Pigeon et D. A. Dolbec.

Paroisse New Haven : A. Carmelain fils, O. Houde, D. Saumur, H. Bergeron, Ph. Vézina, N. Gosselin fils, C. O. Demers, A. O. Baribault, étudiant en médecine, A. Gravelle.

Société Saint-Jean-Baptiste, Z. Bouffard, E. Chatel, A. Carmelain père, W. Cartier fils, Louis Foisie, W. Cartier père, Frs. Bruno.

Paroisse de Hartford : Louis Labadie, J. B. Ayotte, S. Lefebvre, Irénée Lesvesques, Ph. Brousseau, C. Picard, F. Moiseau, H. Delorme.

Société Saint-Jean-Baptiste, Taftville : Joseph Bélair et Pierre St-Onge.

M. le président fit ensuite la lecture de la proclamation :
Proclamation de la IV convention d'Etat du Connecticut.
Compatriotes,—

Dans la dernière convention, tenue il y a deux ans à Putnam, vous avez choisi New Haven pour lieu de notre prochaine réunion, et votre comité d'organisation, avec les pouvoir à lui confiés, a fixé les 14 et 15 août prochain comme la date de cette grande réunion. Le succès des trois autres conventions, et le résultat magnifique qui a été la conséquence naturelle de ces beaux congrès, nous donnent une grande confiance pour la prochaine convention. Nous venons aujourd'hui encore en appeler à votre grand zèle pour la promotion des intérêts religieux et nationaux, en convoquant par la présente proclamation vos différentes sociétés à vous réunir et à vous grouper pour discuter les différents sujets qui doivent assurer notre avenir dans notre pays d'adoption. Religion et Nationalité !

Vous avez compris l'importance de ces deux grandes questions qui méritent toute votre attention. Montrons-nous ce que tous, sans exception, nous devons être et voulons demeurer : Canadiens et surtout catholiques. Marchons d'avant, et que le succès déjà acquis par l'œuvre des trois autres conventions couronne encore les efforts que vous apporterez à préparer les différents sujets qui doivent y être traités. Du courage, compatriotes, et en avant en nommant au plus tôt des délegués pour vous représenter au prochain congres. Que tous sans exception se fassent représenter et que tous dans leurs centres respectifs travaillent avec énergie à assurer le succès de cette convention qui doit nous rapporter des résultats pratiques. Voyez par vous-mêmes les efforts inouïs que les différents comités ont déployés dans l'exécution des différents devoirs que vous avez bien voulu leur imposer à la convention de Putnam, et rendez-vous à la 4e convention afin d'entendre leurs différents rapports qui ne manqueront pas d'avoir beaucoup d'intérêt pour vous tous lorsque vous considérez le grand succès déjà obtenu par leur entremise.

La marque de paternelle sollicitude et de bienveillante attention donnée par notre bon évêque, Mgr McMahon, dans la nomination de pasteurs canadiens pour différents centres encore à nous inconnus, il y a deux ans, vous prouvent d'une manière certaine que nous devons tous nous réunir et lui exprimer notre grande reconnaissance pour les bienfaits déjà accordés.

Les questions qui doivent y être traitées et discutées sont à peu près les mêmes que par le passé.

1o. La naturalisation. Le grand travail opéré dans la dernière campagne électorale dans cet Etat nous montre clairement que nous avons commencé à nous réveiller de notre assoupissement; mais il ne faut pas s'arrêter. En avant, et que l'expérience de l'automne dernier nous fournisse de nouveaux moyens d'assurer notre avenir sous ce rapport.

2o. L'utilité de nos conventions. Tout en reconnaissant l'utilité et la nécessité de ces conventions d'Etat, nous nous occuperons de savoir s'il est avantageux d'avoir des conventions générales et si nous devons conseiller d'y envoyer des délegués. Mais aussi sur ce point des conventions d'Etat, nous desirons appeler votre attention, qu'à la dernière convention, tout en désirant obtenir la continuation de ces conventions, on a voulu exiger un certain impôt de toute société organisée et nous vous demandons d'envoyer sous le plus court délai, apres la reception de cette présente proclamation au trésorier du comite executif, M. J. O. U. Dubord, de Meriden, la somme de $6 par annee, c'est-à-dire $12, pour venir en aide aux différents besoins ou dépenses encourus par ces conventions. Toutes nos societes, nous en sommes convaincus, ne manqueront pas de répondre de suite à cet appel.



M. JOSEPH-M. BARIL, WATERBURY.

M. Joseph M. Baril naquit à Saint-David, comté Yamaska, province de Québec, en 1839. De bonne heure, n'ayant eu d'autre instruction que ce qu'il a puisé pendant quelques mois aux écoles paroissiales, il se vit lancé dans la lutte pour l'existence. Ce n'est qu'en 1878 que, après qu'un incendie eût dévoré tout son avoir, il vint avec sa famille tenter fortune aux Etats-Unis.

D'abord il alla demeurer à Turners Falls, Mass., où il trouva un emploi de chef mécanicien. En 1886, il s'engagea dans le commerce et l'industrie ; ayant éprouvé de nouveaux revers, il gagna Waterbury, Conn., où il occupe depuis le poste d'ingénieur-mécanicien aux usines de l'American Pin Company. En dépit de la mauvaise fortune qui s'est acharnée à ses premiers efforts, il a su s'acquérir de l'aisance. Comme sociétaire, M. Baril s'est fait remarqué par son zèle sans bornes. A Turner's Falls, il fut membre fondateur de la société Saint-Jean-Baptiste, l'un des principaux organisateurs de la paroisse Ste-Anne. Depuis qu'il demeure à Waterbury, il a été appelé quatre fois à la présidence de l'Institut canadien-français et a été élu président de l'Union St-Joseph six fois.

M. Baril a joué un rôle actif dans les diverses conventions. Il était l'un des vice-présidents de la convention de North Grosvenordale ; à Bridgeport, on l'avait nommé trésorier-adjoint du comité exécutif. M. Baril jouit de la confiance illimitée de tous les Canadiens-français qui ont le bonheur de le connaître.

3o. Du projet d'une union de secours mutuel dans notre Etat. Le succès remporté par toutes les autres associations étrangères au moyen d'une société d'union nous démontrent la nécessité d'introduire quelque chose dans ce genre pour la protection de nos nationaux.

4o. L'éducation. Nos paroisses canadiennes se faisant de plus en plus nombreuses dans notre diocèse, les bonnes promesses faites par notre digne évêque, pour l'éducation de nos enfants dans leur langue maternelle, doivent mériter de votre part une attention toute spéciale.

5o. L'enseignement de la langue française et de la langue anglaise dans nos écoles paroissiales.

6o. La presse canadienne aux Etats-Unis.

Nous avons décidé en convoquant cette convention d'en fixer la durée à deux jours, et cela dans l'intérêt général de nos centres et pour apporter plus de soin à traiter les différentes questions à vous tous proposées. Les délibérations auront lieu dans la "Loomis Hall", coin des rues Orange et Center. Seront admis à ces délibérations.

1. Les membres du clergé et les représentants de la presse.

2. Les délégués des paroisses ou groupes canadiens, des sociétés Saint-Jean-Baptiste et de bienfaisance ou littéraires, etc., etc.

Les délégués sont priés d'envoyer une copie de leurs lettres de créance au secrétaire, M. C. H. Lafontaine, no 9, rue Grand, Waterbury, Conn., avant le premier août prochain, afin de permettre au comité de vérifier ces lettres et d'économiser par ce moyen un temps précieux.

A New Haven donc, les 14 et 15 août prochain !

GEORGES PANNETON, président, Waterbury.
DAVID A. DOLBEC, 1er vice-prés., Meriden.
JULES BARIBAULT, 2e vice-prés., New Haven.
C. H. LAFONTAINE, secrétaire, Waterbury.
LOUIS MONROE, sec.-adjoint, New Haven.
J. O. U. DUBORD, trésorier, Meriden.

Comité exécutif.

Waterbury, Conn., 11 mai 1889.

P. O. Nous insistons aussi sur l'utilité qu'il y aurait pour tous les centres canadiens d'obtenir des statistiques sur leurs localités respectives et centres environnants, lesquelles seront déposées entre les mains du secrétaire de la prochaine convention pour être inscrites dans les annales de la prochaine convention.

Après la lecture de la proclamation l'on procéda aux elections des officiers de cette convention, avec le résultat suivant :

Président, D. A. Dolbec, Meriden ; 1er vice-président, Jules Baribault, New Haven ; 2e vice-président, L. P. Lamou-

reux, North Grosvenordale ; secrétaire, D. P. Chabot, Waterbury ; secretaire-adjoint, Ph. Vézina, New Haven ; trésorier, O. Lamouette, Meriden ; trésorier-adjoint, Grégoire Verdon, Putnam.

Après les élections des officiers on vota des remerciements aux messieurs du comité exécutif pour leur bon travail, et, sur motion à cet effet, ces messieurs furent admis comme membres de cette convention.

M. le président fait ensuite la lecture des minutes de la convention précédente, tenue à Putnam, qui sont adoptées.

Il est proposé et secondé que l'on ajourne la séance pour 20 minutes. Amendement est fait que l'on remplace les mots "20 minutes", dans la motion principale, par ceux de "10 minutes." Adopté.

Ajournement.

DEUXIEME SEANCE

M. le président nomme les messieurs suivants membres du comité des résolutions : l'abbé J. E. Bourret, docteur Chas. A. Lafontaine, George Panneton, Irénée Lesvesque et Jules Baribault.

Proposé par M. D. P. Chabot et secondé par M. L. P. Lamoureux, que nous présentions un vote de remerciements à M. D. A. Dolbec, pour le travail qu'il a fait en transcrivant les minutes des conventions précédentes dans un livre spécial destiné à la conservation de ces minutes. Adopté.

Proposé et secondé que l'on ajourne pour une heure afin de prendre le dîner. Adopté.

TROISIEME SEANCE.

A deux heures et demie de l'après-midi, le trésorier fait son rapport comme suit. Les sociétés suivantes ont payé $12.00 : sociétés Saint-Jean-Baptiste de New Haven, Taftville, Grosvenordale, Bristol, Putnam, Bridgeport, Danielsonville, Meriden, Waterbury ; société de Tempérance St-Laurent, Meriden ; l'Union des Ouvriers Canadiens, Meriden ; l'Union St-Joseph, Waterbury, $6.00 ; montant reçu $137.75.

Les différentes sociétés furent vivement félicitées par M. le président pour leur générosité.

Proposé par M. L. J. Tétrault et secondé par M. Ed. Lemery, qu'aucun délégué n'ait le droit de parler plus de deux fois sur le même sujet, et pas plus de 10 minutes chaque fois.

Amendement proposé par M. Roch Quessy et secondé par M. S. S. Lapointe que M. le président ait le droit d'accorder la parole à un délégué une troisième fois s'il le juge à propos. Adopté. Alors M. le président se lève et dit que le programme de la convention est à l'ordre du jour.

La discussion se fait d'abord sur la première question, "De la naturalisation."

Prennent part aux débats MM. Jules Baribault, L. P. Lamoureux, Roch Quessy, Georges Panneton et l'abbé St-Louis, curé de Hartford. Ce dernier fit un magnifique discours, et démontra, dans un langage admirable, les avantages de la naturalisation. Enfin l'on adopta la motion suivante : "Que la naturalisation soit recommandée aux sociétés en général."

Deuxième question : "De l'utilité des conventions". Le président déclare la question à l'ordre du jour. On traita le sujet des conventions générales, mais rien ne fut décidé.

MM. R. F. Chalifoux et Oct. Lanouette parlent en faveur des conventions d'Etat tous les ans. M. J. B. Ayotte, de Hartford, se prononce contre les conventions tous les ans ; il est d'avis que tous les deux ans seraient suffisants. M. L. P. Lamoureux, de North Grosvenordale, se déclare en faveur des conventions annuelles, mais il est opposé aux conventions générales. MM. Quessy et Lemery, de Bridgeport, et Joseph Chalifoux, de Meriden, parlent dans le même sens.

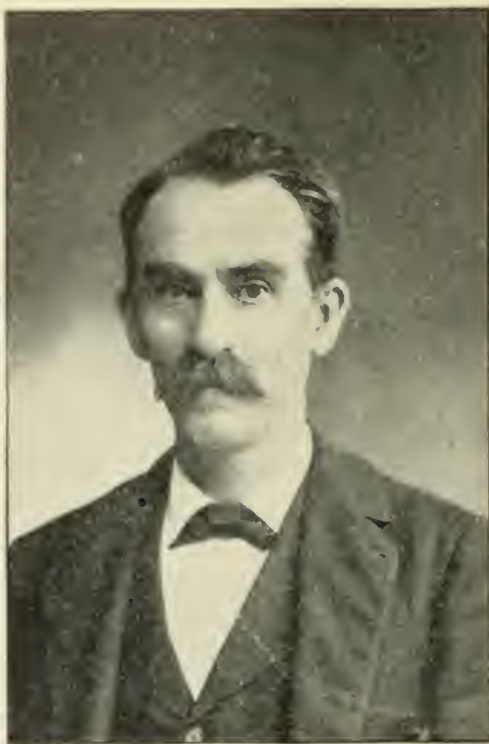
Il est proposé par M. Ed. Lemery, secondé par M. S. S. Lapointe, que nous ayons nos conventions d'Etat tous les deux ans. M. le président se lève, et se prononce en faveur des conventions annuelles ; il fait plusieurs bonnes remarques sur le fruit des conventions, et sur la manière que l'on doit s'y prendre pour réussir à avoir des prêtres canadiens-français ; il fait aussi remarquer l'absence à la convention de nos curés d'origine différente. Finalement, après une longue discussion, la motion est rejetée.

La question de souscrire un certain montant parmi les sociétés pour aider à payer les dépenses des conventions est discutée.

MM. L. J. Tétrault et Roch Quessy font motion que toutes les sociétés nationales souscrivent $6.00 par année pour aider à défrayer les dépenses des conventions. Adoptée.

Proposé et secondé que l'on suspende la troisième question pour discuter la quatrième à cette séance. Adopté.

M. l'abbé St-Louis traita la quatrième question longuement, et fit un autre éloquent discours sur le sujet de l'éducation à donner à la jeunesse canadienne. Il parla en termes très sympathiques de l'évêque de Hartford, qui, dit-il, est bien disposé à encourager l'éducation des enfants canadiens-français dans leur langue maternelle ; il se déclara en faveur des couvents. Il démontra la valeur de l'éducation donnée dans les couvents, et finit son discours par une magnifique dissertation sur la grandeur et la sainteté de l'état religieux, et les avantages d'une éducation donnée par des personnes aux mœurs aussi justes que les religieuses, ajoutant que cette éducation ne peut que faire le



M. OCTAVE LANOUETTE, MERIDEN.

M. Octave Lanouette est né en 1843 à St-Anne de la Pérade, province de Québec, et peut être considéré comme l'un des premiers pionniers canadiens-français dans l'Etat du Connecticut, car il demeure aux Etats-Unis depuis trente-quatre ans, dont vingt-deux années de séjour à Meriden.

M. Lanouette est un "self-made man" dans la meilleure acception du mot, et il est parvenu, grâce au travail et à l'activité apportés dans l'exercice de sa profession—celle d'entrepreneur de bâtiments—à s'amasser une jolie fortune, dont il jouit avec mérite et distinction. On lui doit, entre autres, la construction de plusieurs églises et résidences de première classe.

Notre compatriote a puissamment aidé, cela va sans dire, à la fondation des diverses sociétés canadiennes de Meriden, en particulier la société Saint-Jean-Baptiste, la société de Tempérance St-Laurent, l'Union des Ouvriers Canadiens, la société St-Joseph. Il a été aussi plusieurs fois appelé à représenter ses concitoyens en qualité de délégué à diverses conventions nationales, entre autres à la grande convention de Springfield de 1865 et à celle de Nashua en 1888.

bonheur de notre jeunesse. Il fut, à plusieurs reprises, interrompu par les applaudissements prolongés de l'auditoire.

Il est proposé et secondé qu'un vote d'acclamations soit donné à nos dignes curés canadiens pour leur présence à cette convention. Adopté.

Troisième question : "De la Fédération des sociétés."

M. le président déclare la question à l'ordre du jour, et dit qu'il est en faveur de la Fédération, et que cela aurait pour effet de tenir nos compatriotes éloignés des sociétés défendues par l'Eglise.

La séance est ajournée à sept heures et demie du soir.

QUATRIEME SEANCE

La séance est reprise à 8h. 30 du soir. M. le président se lève et déclare la troisième question à l'ordre du jour.

La plupart des délégués se prononcent en faveur d'une telle Fédération de nos sociétés de secours mutuels.

M. A. Faucher, de North Grosvenordale, fait lecture d'un projet d'union "sans bureau central".

Le but de cette fédération est l'établissement d'un fonds de secours pour les veuves et les orphelins.

Ferait partie de la fédération toute société qui, au décès d'un sociétaire appartenant à la fédération, s'engagerait à verser dans le fonds d'assurance mutuelle une certaine somme qui serait prélevée au moyen d'une cotisation individuelle de ses membres.

Telle contribution serait remise entre les mains du trésorier de chaque société, qui ferait ensuite parvenir la somme collective à la société-sœur qui, venant de perdre un membre, en aurait donné avis préalable à chacune des sociétés confédérées, avec preuve de son décès.

Au décès d'un confrère, toute société fédérée pourrait se constituer en comité exécutif qui assurerait le fonctionnement de l'Union.

Afin de retrancher les dépenses d'un bureau central permanent, toutes les sociétés qui désireraient faire partie de l'Union signeraient un engagement mutuel.

Ainsi, supposons qu'il y eût 50 sociétés dans la Fédération, chacune de ces sociétés aurait en sa possession les engagements de 49 autres et vice versa.

A la mort d'un sociétaire, on ferait des déboursés au trésorier local qui les enverrait à la société en deuil.

Si la mortalité augmentait d'une manière alarmante, on aurait des blancs d'examen médical uniformes, etc, etc., c'est-à-dire que l'on proposa, ni plus ni moins, l'adoption du plan admirable suggéré par l'"Indépendant," de Fall River.

M. Martin, de Willimantic, indique les obstacles que

nous allons avoir à rencontrer, et dit qu'il serait plutôt en faveur d'une assurance en dehors des sociétés.

Il est proposé par M. S. S. Lapointe et secondé par M. Nap. Massicotte que nous acceptions le projet d'une union mutuelle dans cet État.

M. G. Verdon, de Putnam, dit que la motion n'est pas acceptable.

M. S. S. Lapointe se lève et explique la motion.

M. L. J. Tétrault, prié de donner son opinion, se lève et dit: "Nous ne pouvons former l'organisation ce soir, mais il serait préférable de nommer un comité pour ébaucher une constitution, afin de donner aux délégués présents des explications sur le projet." Il demande aux délégués de s'unir et ajoute que toutes les sociétés sont en faveur de l'union.

M. D. P. Chabot, de Waterbury, dit que l'on ne peut pas former l'alliance ce soir, mais que les délégués devraient voter pour la motion, et ensuite nommer un comité pour préparer une constitution, et que tel comité devrait faire rapport avant la clôture de la convention. Il ne croit pas que ce mouvement puisse réussir, et énumère les obstacles.

Finalement, la motion est adoptée.

Il est proposé par M. L. J. Tétrault et secondé par M. Ludger Lavigne qu'un comité de cinq membres soit nommé pour élaborer des règlements pour l'alliance.

Amendement par M. D. P. Chabot et secondé par M. J. B. Vallée que l'on remplace les mots "des règlements," dans la motion principale, par "un projet d'union mutuelle entre les sociétés de bienfaisance canadiennes, et fasse rapport à cette convention-ci." Adopté.

M. le président nomme les messieurs suivants: L. P. Lamoureux, L. J. Tétrault, A. Faucher, F. M. Chalifoux, Oct. Lanouette.

La discussion sur ce point dure encore quelques minutes; les messieurs suivants y prennent part: G. Verdon, R. Quessy, D. P. Chabot, J. M. Baril et P. St-Onge.

La séance est ajournée pour 10 minutes.

CINQUIEME SEANCE

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à dix heures et demie du soir.

Le comité sur l'union mutuelle fait son rapport. Il est proposé par M. D. P. Chabot et secondé par M. P. Marcel Leclair que le rapport soit laissé sur la table. Adopté.

Proposé par M. Jules Baribault et secondé par M. J. M. Baril qu'un comité de cinq soit nommé pour étudier la question davantage et élaborer un système de secours mutuel, lequel comité devra faire rapport à la prochaine convention. Adopté.

Le comité nommé se composait des messieurs suivants:

David A. Dolbec, Meriden ; docteur Omer Larue, Putnam ; David P. Chabot, Waterbury ; L. P. Lamoureux, North Grosvenordale ; Pierre St-Onge, Taftville.

Sixième question : "La presse".

MM. Chalifoux, de Meriden ; Lamoureux, de North Grosvenordale ; L. J. Tétrault, de Danielsonville, disent que la presse nous néglige un peu, nous les Canadiens du Connecticut. M. G. Verdon, de Putnam, défend la presse et dit que les remarques sont trop sévères ; enfin le sujet est renvoyé au comité des résolutions.

Ensuite vint la question du lieu de la prochaine convention. M. L. J. Tétrault dit que la société Saint-Jean-Baptiste, de Danielsonville, l'a chargé de demander aux délégués de tenir la prochaine convention à Danielsonville.

M. L. P. Lamoureux propose Hartford. M. J. B. Vallée dit que la société Saint-Jean-Baptiste, de Waterbury, l'a chargé de faire la même demande. M. Verdon est en faveur de Danielsonville. Motion est faite par M. S. S. Lapointe et secondée par M. Pierre St-Onge que le lieu de la prochaine convention soit Danielsonville. Adoptée

La séance s'est ajournée, après minuit, pour jusqu'au lendemain matin.

SIXIEME SEANCE.

Comme ce jour, le 15 août, est la fête de l'Assomption, une grand'messe est célébrée par l'abbé Bourret, curé de la paroisse de New Haven, qui fait pour la circonstance un magnifique sermon.

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à neuf heures et demie de l'avant-midi. Après la prière on procède aux affaires de routine.

Motion par M. D. P. Chabot et M. L. Lavigne que l'on nomme un comité de trois membres pour s'occuper du paiement des comptes. Adopté.

Ce comité est composé de MM. J. B. Vallée, L. J. Tétrault, F. Pigeon.

Ensuite viennent les élections des officiers du comité exécutif chargé d'organiser la prochaine convention. Le comité nommé se compose des messieurs suivants :

Président, L. J. Tétrault, Danielsonville.
1er vice-président L. P. Lamoureux, North Grosvenordale.
2e vice-président, Pierre St-Onge, Taftville.
Secrétaire, docteur Omer Larue, Putnam.
Secrétaire-adjoint, P. Marcel Leclair, Putnam.
Trésorier, docteur Chas. J. Leclaire, Danielsonville.
Trésorier-adjoint, G. Verdon, Putnam.

La discussion reprend de plus en plus animée sur les diffé-



M. JULES BARIBAULT, NEW HAVEN.

M. Jules Baribault, âgé de 53 ans, un des fondateurs de la colonie canadienne de New Haven, est né à Ste-Anne de la Pérade, Canada.

A l'âge de 13 ans, il immigra aux Etats-Unis et depuis il a toujours été mêlé au mouvement national en ce pays.

Il est le président actuel de la société Saint-Jean-Baptiste de New Haven et syndic de l'église paroissiale.

En 1866 il épousa mademoiselle Marie Lanouette, de Meriden. De ce mariage sont nés huit enfants, au nombre desquels nous comptons le docteur A. O. Baribault, de New Haven ; Eddie, qui a fait toute la campagne de Santiago ; Louis, étudiant en médecine à Montréal ; Dona, étudiant au collège des Trois-Rivières ; Priscille et Alma, élèves du couvent de Ste-Anne de la Pérade.

rents sujets qui intéressent les délégués, et plusieurs bonnes remarques sont faites par M. le président.

Un comité de deux membres est chargé d'aller chercher à la gare l'orateur du jour, le docteur de Grandpré, de Fall River, et de le présenter à l'auditoire au grand "pique-nique" dans l'après-midi.

Ce comité se compose des membres suivants : MM. J. B. Vallée et docteur Chas. H. Lafontaine.

Rapport du comité des résolutions :

Les représentants des Canadiens-français de l'Etat, réunis en convention dans la ville de New Haven, affirment leur attachement à la foi catholique, à leurs traditions nationales, à leur langue maternelle, et au gouvernement de ce pays.

1o. Il est résolu, que nous recommandons aux sociétés, cercles, ou clubs déjà existant de travailler activement à faire naturaliser les Canadiens-français, mais qu'il est préférable que ces sociétés, cercles, ou clubs en s'occupant de cette importante question, fassent abstraction de tout parti politique.

2o. Résolu, que cette convention reconnaît qu'il y a nécessité pour les Canadiens de l'Etat de se réunir chaque année en convention ; conséquemment tous les paroisses, sociétés, cercles, clubs sont priés de s'y faire représenter.

3o. Résolu, que cette convention, croyant à la réussite et à l'utilité d'une union de secours mutuels dans cet Etat, demande qu'un comité spécial soit formé aux fins d'étudier à fond la question et, si nécessité est, d'élaborer un projet d'organisation.

4o. Résolu, que cette convention reconnaît une fois de plus la nécessité d'établir des écoles catholiques françaises dans les centres canadiens de ce pays, et comme moyen pratique d'y arriver, sollicite humblement les sympathies, et le concours efficace de Sa Grandeur l'évêque, de MM. les prêtres canadiens et de tous les membres appartenant aux différentes églises canadiennes.

5o. Résolu, que dans ces écoles l'on enseignera avec un égal soin les langues française et anglaise.

6o. Résolu, que la bonne presse canadienne-française de ce pays mérite l'encouragement de nos nationaux.

Il est proposé par MM. L. P. Lamoureux et L. J. Tétrault que le rapport du comité soit accepté. Adopté.

M. l'abbé Bourret se lève, et fait un magnifique discours sur l'heureux résultat de la convention, qui est bien goûté des délégués. Il leur conseille de travailler, lors de leur retour dans leurs centres respectifs, à faire réussir tout ce qui a été décidé par cette convention. Il termine au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Un vote de remerciements, par acclamation, fut présenté à M. l'abbé Bourret. M. l'abbé Dunn, de Dayville, arrive dans la salle, et est présenté à l'auditoire par M. le président : il fait quelques remarques sur son dévouement à la cause canadienne, qui sont bien appréciées par l'auditoire.

Le trésorier fait le rapport suivant :

Recettes	$137.75
Dépenses	92.75
Dépenses imprévues	10.00

Proposé par M. L. Lavigne et secondé par M. J. M. Baril que le rapport du trésorier soit accepté. Adopté.

Proposé par M. D. P. Chabot et M. J. M. Baril qu'un vote de remerciements soit présenté à M. le curé et à messieurs les membres de la société Saint-Jean-Baptiste de New Haven pour leur travail et les sacrifices qu'ils ont faits afin de faire réussir cette convention. Adopté.

Proposé par M. F. Chalifoux et secondé par M. Ludger Lavigne qu'un vote de remerciements soit présenté à M. l'abbé Dunn, qui a bien voulu partir de l'autre extrémité du Connecticut pour s'unir à nous. Adopté.

M. le président se lève et demande s'il y a encore d'autres questions à venir devant l'assemblée, et sur la réponse négative, il dit : "Je déclare la quatrième convention close."

Sur la demande du président M. l'abbé Dunn fait la prière de clôture.

DAVID P. CHABOT, secrétaire.

Dans l'après-midi du 15 août, il y a eu un "pique-nique" à South End, près de New Haven, auquel une grande foule assistait. Waterbury y était représenté par 400 personnes ; la plupart des délégués y assistaient. M. le docteur De Grandpré, de Fall River, l'orateur du jour, fit un de ces discours dont lui seul a le secret. Il se surpassa en cette circonstance. Il fit une touchante allusion à nos braves ancêtres et engagea chaleureusement nos compatriotes à se faire leurs émules. Pas n'est besoin de dire qu'il fut applaudi autant qu'il le méritait.

M. Lamoureux, de North Grosvenordale, fut aussi très heureux dans ses remarques et fit beaucoup rire l'auditoire par les bonnes histoires dont il émailla son discours. On s'en retourna chacun chez soi, à 7 heures du soir, enchanté et de la convention et du pique-nique.

Appréciation du "Travailleur", 23 août 1888 :

En lisant le compte-rendu de la convention de New Haven, lequel a paru dans notre dernier numéro, nos lecteurs ont dû reconnaître que nos compatriotes du Connecticut ont fait, encore cette année, un travail utile et qui promet pour l'avenir. La déclaration de M. l'abbé St-Louis relativement au désir manifesté par Mgr de Hartford de donner des sœurs "canadiennes" à tous les centres qui en auront besoin nous a beaucoup réjoui pour nos nationaux de l'Etat voisin dont la situation religieuse semble maintenant devoir être moins précaire qu'auparavant.

Nous félicitons chaleureusement nos compatriotes des égards dont ils sont en ce moment l'objet, et nous souhaitons que la convention de Danielsonville achève de réaliser leurs vœux.

STATISTIQUES DIVERSES.

BRISTOL, Conn.—Population canadienne, 400 ; familles, 70 ; communiants, 225 ; enfants fréquentant les écoles, 60 ; pas d'école

paroissiale ; pas de prêtre canadien ; une société Saint-Jean-Baptiste fondée le 10 novembre 1886 ; une épicerie canadienne ; cinq entrepreneurs en bâtiments canadiens.

GROSVENORDALE, Conn.—Population canadienne, 2,105 ; familles, 352 ; communiants, 1,326 ; population irlandaise, 70 ; paroise mixte ; curé et vicaire irlandais ; couvent canadien ; école paroissiale ; valeur des propriétés de l'église, $60,000 ; société Saint-Jean-Baptiste, bienfaisance et assurance de cent dollars, membres, 110 ; société St-Joseph, mutuelle, membres, 72 ; société des Cadets de Tempérance, membres, 31 ; fanfare canadienne ; société de l'Autel ; société des Dames de Ste-Anne ; société des Enfants Jésus.

DANIELSONVILLE, Conn.—Population canadienne, 1,500 ; société Saint-Jean-Baptiste fondée en 1870, argent en caisse, $1,409 ; commerçants canadiens, 5 ; forgerons, 2 ; commis canadiens, 15 ; couvent ; curé irlandais ; vicaire irlandais ; médécins canadiens, 2.

TAFTVILLE, Conn.—Paroisse mixte, population, 3,000 ; Canadiens-français, 2,000 ; marchands, 6 ; un curé irlandais ; un vicaire irlandais ; un couvent ; une fanfare canadienne ; société Saint-Jean-Baptiste fondée en 1884, membres, 125, argent en caisse, $1,000 ; médecins, 2.

WATERBURY, Conn.—Paroisse canadienne fondée en 1887 ; population candienne, 2,000 ; curé irlandais ; société Saint-Jean-Baptiste fondée en 1877, 125 membres, fonds, $1,500, paie au décès d'un membre, 75 dollars ; Union St-Joseph, fondé en 1886, 185 membres, fonds, $400, 50 dollars au décès ; Institut Canadien, littéraire et d'amusements, 40 membres ; électeurs canadiens, 175 ; propriétaires, 40 ; épiceries, 3 ; magasins de chaussures, 2 ; auberges, 4 ; orfèvre, 1 ; juge de paix, 1 ; médecins, 3 ; pharmacien, 1 ; tailleurs, 2 ; boulanger, 1 ; bouchers, 2 ; une fanfare canadienne.

WILLIMANTIC, Conn.—Population canadienne, 1,500 ; prêtres étrangers, 2 ; couvent, 1; médecin, 1; pharmacie, 1; épiceries, 2 ; charcuterie, 1 ; boulangers, 3 ; restaurants, 2 ; hôtel, 1 ; employé dans les nouveautés, 5 ; employés dans les chaussures, 4 ; employés dans les hardes faites, 2 ; épiceries, 8 ; pharmacien, 1 ; magasin de hardes faites, 1 ; magasin de thé et café, 1 ; forgerons, 2 ; voiturier, 1 ; boutiques de cordonniers, 3 ; boutiques de peinture, 1 ; entrepreneur canadiens, 2 ; écurie de louage, 1 ; agriculteurs, 7 ; surintendant dans les moulins de coton, 1 ; une société de bienfaisance Saint-Jean-Baptiste ; une société littéraire et dramatique ; une fanfare canadienne ; propriétaires, 32 ; électeurs canadiens, 85.



Rev. J.-E. BOURRET, WATERBURY.

M. l'abbé J.-E. Bourret est le doyen de nos prêtres d'origine canadienne-française.

C'est au séminaire de Nicolet qu'il fit ses études classiques et sa théologie. Ordonné prêtre, il exerça d'abord le ministère au Canada, puis, venu aux Etats-Unis, l'exerça à Worcester, Mass.

En 1889, l'abé Bourret fut appelé par Mgr McMahon à la cure de la paroisse naissante de Saint-Louis à New Haven.

Un an plus tard, il fut nommé curé de l'importante paroisse Sainte-Anne à Waterbury. Sous sa direction cette paroisse n'a cessé d'avancer dans la voie du progrès, temporel aussi bien que spirituel.

CINQUIÈME CONVENTION

Tenue à DANIELSONVILLE, les 19 et 20 août 1890.

Proclamation de la cinquième convention d'Etat du Connecticut.

Compatriotes :—

Au moment même où certaines gens discutaient dans nos journaux le plus ou moins d'utilité des conventions et semblaient mettre en doute les bienfaits qu'elles produisent, vous décidiez, après mûres délibérations et après un examen approfondi des effets des conventions dans notre Etat, qu'il était utile pour notre nationalité d'avoir ces séances à tous les ans au lieu de les avoir à tous les deux ans comme par le passé.

Le comité d'organisation, que vous avez nommé à la convention de New Haven, agissant d'après votre recommandation, s'est réuni à Putnam et a décidé que la cinquième convention d'Etat se tiendrait à Danielsonville les 19 et 20 août prochain.

Honneur à vous, compatriotes du Connecticut, pour avoir fait de nos conventions des réunions utiles où l'on ne cherche pas tant à faire de brillants discours qu'à trouver et à mettre en pratique les meilleurs moyens de conserver notre nationalité aux Etats-Unis et d'améliorer notre condition actuelle.

Honneur à nos sociétés de bienfaisance pour leurs contributions annuelles de $6.00 en faveur des conventions ! Ces contributions, bien que légères, suffisent à rencontrer les dépenses absolument nécessaires qu'entraînent avec elles ces réunions, et en assurent le bon ordre et le décorum. Aujourd'hui l'on ne réussit que par l'organisation, et nos sociétés sont pour nous l'organisation par excellence : elles ont été et sont encore la sauvegarde de la nationalité canadienne aux Etats-Unis. Et que sont nos conventions sinon l'union des paroisses et des groupes canadiens sous la direction de nos sociétés de bienfaisance ?

Canadiens du Connecticut, travaillons pour que tous les centres canadiens de l'Etat soient représentés à la convention de Danielsonville. Nous avons vu souvent un ou deux délégués revenant pleins d'enthousiasme de ces congrès nationaux, communiquer autour d'eux un peu du feu patriotique qui les animait et jeter les bases de sociétés qui sont à présent dans un état prospère et florissant.

Les sujets qui seront traités à la cinquième convention d'Etat sont :

1o. "La naturalisation." Vu qu'il a été décidé à la convention de Putnam de mettre les clubs de naturalisation sous le patronage des sociétés de bienfaisance, les délégués sont priés de communiquer à la convention les résultats obtenus jusqu'aujourd'hui sous ce rapport.

2o. "Les conventions : ce qu'elles ont fait pour nous, ce qu'elles peuvent faire encore."

3o. "L'éducation, et les moyens à prendre pour obtenir que l'on enseigne la langue française à l'égal de l'anglais dans nos écoles paroissiales."

4o. "Du projet d'une assurance mutuelle dans notre Etat." Ces assurances réussissent bien au milieu des autres nationalités, pourquoi ne réussiraient-elles pas parmi nous ?

5o. "Rapport du comité chargé d'étudier la question de l'union mutuelle des sociétés." Comme il est probable que les délegués des sociétés seront appelés à se réunir en séance spéciale pour discuter l'opportunité de l'union des sociétés sous forme d'assurance mutuelle, les sociétés sont priées de prendre la chose en considération avant la convention et de donner à leurs délégués la mission d'exprimer les vues des différentes sociétés sur ce sujet.

6. "La presse canadienne aux Etats-Unis," etc.

Une circonstance, bien malheureuse pour nous, n'a pas permis aux membres de la presse d'être présents à notre dernière convention, mais nous connaissons assez le patriotisme et le devouement de notre presse canadienne pour compter, cette année, sur une nombreuse représentation du journalisme canadien à notre convention d'Etat.

On a reproché à la convention de New Haven de ne pas avoir nommé de prêtres dans le comité exécutif. Nous aimons et nous respectons assez nos prêtres pour ne leur avoir jamais donné la peine de préparer nos conventions.

Un autre reproche, fait à nos conventions d'Etat, était de n'avoir jamais nommé de chapelains. Notre clergé se compose de prêtres de différentes nationalités, tous zélés et dévoués à la mission qui leur a été confiée, et nous ne pourrions prendre sur nous de montrer de préférence pour aucun de ces messieurs. Mais nous les avons invités chaleureusement, comme nous les invitons cette année, à se joindre à nous. Ils se sont rendus à notre appel et ont eux-mêmes choisi celui d'entre eux qui devait, au commencement et à la fin de nos séances, adresser à Dieu la prière d'usage.

Les délibérations de la cinquième convention auront lieu dans la salle "Music Hall", rue Main, Danielsonville, Connecticut. Seront admis à ces délibérations :

1o. Les membres du clergé et les représentants de la presse.

2o. Les invités et les membres des comités nommés par la convention précédente.

3o. Les délégués des paroisses ou groupes canadiens, des sociétés Saint-Jean-Baptiste, de bienfaisance ou littéraire, etc., etc.

Nous prions les sociétés d'envoyer leur contribution au trésorier du comité exécutif, le docteur Charles J. Leclaire, de Danielsonville.

Nous demandons aux délégués d'envoyer une copie de leurs lettres de créance au secrétaire, docteur Omer Larue, Putnam, Conn., avant le 15 août prochain, et d'apporter à la convention toutes les informations qu'ils pourront se procurer sur leurs différentes paroisses.

Que notre cri de ralliement cette année soit : Danielsonville!

PREMIERE SEANCE.

La convention est déclarée ouverte à 10h. 45 de l'avant-midi. Le comité exécutif s'assemble immédiatement pour faire la revision des lettres de créance des délégués, et au bout de quelques minutes, soumet son rapport, par l'entremise de M. le docteur Omer Larue, de Putnam, son secrétaire. Tous les délégués sont acceptés, et à mesure qu'on appelle leurs noms, ils s'approchent de l'estrade pour recevoir leurs insignes de délégués de la main du secrétaire. Puis ce dernier donne lecture du rapport du comité d'organisation de la présente convention. Voici ce rapport :

A la suite d'un appel fait au comité d'organisation de la cinquième convention d'Etat du Connecticut, les membres de ce comité se réunirent à la résidence du docteur Omer Larue, à Putnam, Conn. Etaient présents : MM. L. J. Tétrault, de Danielsonville, président ; L. P. Lamoureux, de North Grosvenordale, 1er vice-président ; docteur Omer Larue, secrétaire ; P. M. Leclair, secrétaire-adjoint ; docteur Charles Leclaire, de Danielsonville, trésorier ; Grégoire Verdon, de Putnam, trésorier-adjoint. M. Pierre St-Onge, de Taftville, 2ème vice-président, manquait seul à l'appel.

La séance étant ouverte, M. L. P. Lamoureux fait motion, secondé par le docteur Charles Leclaire, que la cinquième convention du Connecticut aura lieu le mardi et le mercredi, les 19 et 20 août 1890. Cette motion, étant mise aux voix, est adoptée.

M. le docteur Charles Leclaire fait motion, secondé par M. L. P. Lamoureux : 1o. que les délégués des paroisses ou groupes canadiens et des sociétés nationales seront les membres actifs de cette convention ;

2o. Que l'on admettra, ex-officio, comme membres de cette convention, et ayant droit aux délibérations : les invités, les représentants de la presse, les membres du clergé et les membres du comité exécutif. Adoptée.

M. L. P. Lamoureux propose, secondé par M. P. M. Leclair, que le nombre des délégués nommés par chaque société, groupe ou paroisse, soit limité au chiffre trois. Cette proposition, après avoir été discutée, est mise aux voix, et, sur division égale, est rejetée par le président.



M. LOUIS-JOSEPH TÉTRAULT, DANIELSON.

M. Louis-Joseph Tétrault, né à Marieville, le 14 janvier 1855, vint aux Etats-Unis avec ses parents en 1872.

Patriote jusqu'aux ongles, M. Tétrault a toujours combattu pour les droits de ses compatriotes.

M. Tétrault a été pendant plusieurs années président de la société Saint-Jean-Baptiste et a très souvent occupé des positions d'honneur dans nos différentes conventions. Il était le président du comité exécutif de la convention de Danielson.

M. L. P. Lamoureux, secondé par le docteur Charles Leclaire, fait motion que le secrétaire écrive au trésorier de la dernière convention pour s'enquérir du montant d'argent qu'il a en mains et lui demander de remettre ce montant au trésorier du comité exécutif. Adoptée.

M. le docteur Charles Leclaire propose, secondé par M. L. P. Lamoureux, que M. le président du comité soit chargé de voir quelle salle nous pourrons avoir pour la convention, à un prix raisonnable, et de prévenir le secrétaire dès qu'il aura fait choix du lieu de notre réunion. Adopté.

Il a été suggéré aussi à cette assemblée de demander au comité chargé d'étudier la question de l'Union mutuelle, de faire rapport de ses travaux à la prochaine assemblée ; et aussi de prier les délégués d'emporter avec eux un rapport sur la population des différents centres qu'ils représentent.

Le comité ajourne alors à une assemblée subséquente, devant avoir lieu au mois de mai. Cette assemblée devra être annoncée aux membres du comité par le secrétaire.

Le secrétaire ayant annoncé une assemblée du comité exécutif pour jeudi, le 15 mai, M. L. J. Tétrault, de Danielsonville, se rendit seul à l'appel du secrétaire et l'assemblée qui devait avoir lieu ce jour-là fut remise au dimanche suivant le 18 mai.

Le 18 mai, MM. les membres du comité exécutif étaient tous présents, à l'exception du 2ème vice-président, M. P. St-Onge.

La séance étant ouverte et le secrétaire ayant lu le rapport de la dernière assemblée, le docteur Chas. Leclaire fait motion, secondé par M. L. P. Lamoureux, que le rapport soit accepté. Accepté à l'unanimité.

M. L. P. Lamoureux fait motion, secondé par M. le docteur Chas. Leclaire, de suggérer à la convention que les notes des conventions passées, telles que rapports, compte rendus, ainsi que les fonds, soient passés par les officiers du comité exécutif aux officiers en charge et par ces derniers dans l'espace de six mois après la convention suivante. Cette résolution étant mise aux voix est adoptée.

Sur demande de M. le docteur Leclaire, le président du comité fait le rapport de la mission qui lui a été confiée, de choisir la salle où devra se tenir la prochaine convention. Il annonce au comité qu'il a loué la salle dite "Music Hall", au prix de vingt dollars pour les deux jours et un soir.

Le docteur Omer Larue propose, secondé par M. L. P. Lamoureux, que tous les membres des comités nommés par la convention passée soient membres actifs de la convention prochaine. Cette motion est passée à l'unanimité.

Le docteur Omer Larue propose, secondé par M. L. P. Lamoureux, que le devoir d'écrire au trésorier de la dernière convention soit passé au trésorier du comité exécutif, parce que ce devoir lui revient de droit. Adopté.

Le secrétaire donne alors lecture de la proclamation de la cinquième convention, et les membres du comité l'autorisent à signer leurs noms au bas de la copie qu'il enverra aux journaux canadiens.

Après avoir décidé de faire imprimer 500 copies de la proclamation, le comité s'ajourne "sine die".

On procède à l'élection des officiers de la convention. L'élection du président est faite au scrutin secret, vu le grand nombre des candidatures.

Un premier vote, pris avec la seule intention de faire connaître les candidats et de choisir entre les deux plus populaires, produit le résultat suivant : total des votes, 59. M. le docteur

A. D. David, de Willimantic, 23 ; M. L. P. Lamoureux, de North Grosvenordale, 19 ; M. le docteur Joseph Dauray, de Danielsonville, 15 ; M. A. Commette, de Bridgeport, 2. Au deuxième vote, M. le docteur A. D. David est élu par 41 voix contre 26 accordées à M. L. P. Lamoureux.

Les autres officiers sont élus par acclamation. Ce sont :

1er vice-président, M. L. P. Lamoureux, de North Grosvenordale.

2e vice-prés., docteur C. J. Leclaire, de Danielsonville.

Secrétaire, M. A. P. Favreau, de Willimantic.

Secrétaire-adjoint, M. Arthur Bernier, de Waterbury.

Trésorier, docteur Omer Larue, de Putnam.

Trésorier-adjoint, docteur Jas. F. McIntosh, North Grosvenordale.

Un comité est alors nommé par le président pour rédiger un ordre du jour. Ce comité est composé du Rév. T. J. Dunn et de MM. D. A. Dolbec et D. P. Chabot.

La convention s'est ajournée à 1h. 30 de l'après-midi.

DEUXIEME SEANCE.

La séance s'ouvre à 1h. 55 de l'après-midi. M. l'abbé Dunn, de Dayville, fait la prière.

Un comité, composé du Rév. T. J. Dunn, docteur Omer Larue et M. Hector Duvert, fils, est chargé de rédiger un télégramme sollicitant Mgr l'évêque, de Hartford, de bénir les travaux de la convention. Pendant que ce comité prépare son rapport, le comité chargé de rédiger un ordre du jour à la convention soumet l'ordre suivant qui est adopté à l'unanimité :

Ordre du jour :

1o. Prière.
2o. Appel des officiers et délégués.
3o. Lecture et approbation des minutes de la convention précédente et rapport du trésorier.
4o. Discussion des questions proposées dans la proclamation.
5o. Rapport des différents délégués sur leurs localités respectives.
6o. Rapport des comités nommés par la dernière convention.
7o. Choix du lieu où devra se tenir la prochaine convention d'Etat.
8o. Rapport du comité de résolutions.
9o. Remarques générales dans l'intérêt des conventions.
10o. Ajournement.

On donne ensuite lecture du télégramme suivant destiné à l'évêque du diocèse :

Danielsonville, Conn., 19 août 1890.

A Sa Grandeur Mgr L. S. McMahon,
Farmington avenue, Hartford, Conn.

Les Canadiens-français du Connecticut, réunis en conven-

tion à Danielsonville, demandent la faveur de votre bénédiction sur leurs délibérations.

(Signé) A. P. FAVREAU,
Secrétaire de la convention.

On passe alors à l'article troisième de l'ordre du jour. Il est proposé d'omettre la lecture des minutes de la dernière convention, mais sur les représentations de quelques délégués, qui déclarent la chose absolument nécessaire, cette proposition est acceptée. En conséquence, M. le secrétaire donne alors la lecture des minutes en question, lesquelles sont adoptées à l'unanimité. Cette lecture a absorbé quarante minutes.

Le trésorier du comité exécutif soumet le rapport suivant :

ARGENT RECU:

Du trésorier de la quatrième convention	$34.75
Société Saint-Jean-Baptiste de Bridgeport	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Danielsonville	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste de New Haven	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Waterbury	6.00
Union St-Joseph de Waterbury	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Wauregan	6.00
Société St-Joseph de North Grosvenordale	6.00
Paroisse de Williamsville	6.00
Société des Chevaliers de Jacques-Cartier	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Meriden	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Willimantic	6.00
Société Saint Jean-Baptiste de Bristol	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste de North Grosvenordale	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste de Putnam	6.00
	$124.75
Dépenses	13.50
Balance en mains	$111.25

La discussion des différents sujets proposés dans la proclamation est alors déclarée à l'ordre du jour, et M. H. A. Dubuque est invité à parler sur la première question inscrite au programme : la naturalisation.

L'orateur exprime d'abord l'opinion que l'on devra admettre les femmes dans les clubs de naturalisation, parce que, dit-il, quand vous aurez réussi à convaincre les femmes, les hommes seront convaincus par le fait même. L'indifférence vient peut-être un peu des hommes, mais il vient certainement de l'indifférence des femmes parce qu'elles ne comprennent pas bien cette question de la naturalisation. Un exemple : A la suite d'une assemblée en faveur de la naturalisation, tenue par un club politique canadien de Fall River, et à laquelle assistaient des femmes, 150 personnes se sont présentées pour se faire naturaliser, tandis que, en temps ordinaire, on ne recevait que cinq ou six noms.

M. Dubuque réfute les objections les plus connues apportées contre la naturalisation et ajoute : Il n'y a pas une loi qui



Docteur A.-D. DAVID, WATERBURY.

M. le docteur Adélard D. David vit le jour à Saint-Ours, province de Québec, en 1863 et est le fils du docteur Samuel David.

De bonne heure, il entra à l'ancien collège de Sorel, et en suivit les classes pendant plusieurs années.

Plus tard, il commença l'étude de la médecine à Montréal, mais l'abandonna dans la suite pour venir rejoindre sa famille qui s'était établie à Willimantic, Connecticut.

Lorsqu'il eut à peine dépassé la vingtaine, il se lança dans le commerce de pharmacie sous la raison sociale de A. D. David & Cie.

En 1889, ayant repris l'étude de la médecine, il suivit les cours de l'Université du Vermont, à Burlington, et de l'Université de Dartmouth. Après avoir obtenu son titre de docteur en médecine, il s'établit à Willimantic, qu'il n'a quitté qu'au printemps dernier pour venir installer ses pénates à Waterbury.

Pendant son séjour à Willimantic ce compatriote distingué a eu l'honneur de servir la municipalité en plusieurs fonctions. Tour à tour, on l'a vu appelé aux charges de commissaire scolaire, d'estimateur municipal et de conseiller municipal. En cette dernière qualité, on a reconnu ses capacités en l'élisant président du conseil municipal. Le docteur David faisait aussi partie de la commission de quinze chargée de soumettre la charte de la nouvelle ville de Willimantic à la Législature en 1891.

Pendant plusieurs années, il a rempli les fonctions de président de la société Saint-Jean-Baptiste de Willimantic. Le docteur David a présidé la convention de Danielson et la deuxième convention de Willimantic et a été président du comité exécutif de la onzième convention.

Son patriotisme convaincu et éclairé, servi par une parole sympathique et éloquente, et ses talents oratoires exceptionnels lui ont permis de jouer un rôle marquant dans tous les congrès et de prendre une part active à l'avancement des siens dans le Connecticut.

se débat dans les législatures locales, pas une loi du Congrès qui ne touche directement ou indirectement chacun de vous tous, tant que vous êtes : il n'est pas une question politique à laquelle vous ne deviez vous intéresser.

Cette question de la naturalisation, continue l'orateur, est de la plus grande importance et de la plus grande urgence. Nous sommes une minorité et les minorités ont besoin de sauvegarder leurs intérêts. Qui va défendre nos écoles si ce ne sont les bulletins de vote des Canadiens ? Un Canadien qui n'est pas naturalisé n'est pas un patriote : il ne peut pas dire qu'il aime sa nationalité, parce qu'il ne prend pas les moyens de la défendre. Il devrait y avoir des clubs de naturalisation dans chaque centre, sous les auspices de nos sociétés nationales ou non. Que chaque délégué prenne la résolution de faire naturaliser cinq Canadiens d'ici à la prochaine convention, et alors les Canadiens auront la balance du pouvoir et ils seront cent fois plus respectés qu'ils le sont aujourd'hui.

M. le docteur Omer Larue, de Putnam, demande si quelque société Saint-Jean-Baptiste a essayé de former quelque club de naturalisation, comme le demandait la convention de Putnam, et, dans ce cas, de faire connaître aux membres de la convention les effets obtenus.

M. Edouard Lemery, de Bridgeport, répond que dans sa localité et les environs, c'est une chose impossible. La majorité des membres des sociétés Saint-Jean-Baptiste ne veulent pas entendre parler de cela, parce qu'ils ne veulent pas de politique dans le sein des sociétés. Un club de naturalisation ne relevant que de lui-même est une excellente chose, mais jamais on ne réussira à faire fonctionner une pareille organisation sous la tutelle d'une société nationale. Qu'on établisse des clubs en dehors de l'action des sociétés et tout marchera à merveille.

M. l'abbé T. J. Dunn, de Dayville.—On a dit : on ne veut pas de politique dans les sociétés Saint-Jean-Baptiste. Très bien, mais la naturalisation n'est pas de la politique. Pourquoi nos sociétés Saint-Jean-Baptiste ? Pour faire avancer vos intérêts qui vous feront prendre votre place sociale et finalement votre place politique au milieu du peuple parmi lequel vous vivez. D'un autre côté, ce serait faire surgir de grandes difficultés que d'exiger, pour admettre de nouveaux membres, qu'on se fasse naturaliser d'abord ; mais la question est que les sociétés doivent promouvoir les intérêts de la naturalisation.

M. le docteur Joseph Dauray, de Danielsonville, croit que nos sociétés Saint-Jean-Baptiste devraient s'emparer de la question de la naturalisation et faire en sorte que tous leurs membres soient citoyens américains. Le temps viendra peut-être, où, pour devenir membre d'une société canadienne aux États-Unis, il faudra être citoyen américain.

M. l'abbé Dunn pense qu'il ne serait pas bon de mettre

cette condition à l'entrée dans les sociétés car ce serait vouloir la fin sans les moyens.

M. Lemery. Le moyen le plus court et le plus efficace pour faire des citoyens américains, c'est de se rendre au domicile des gens pour solliciter leur adhésion. Qu'un homme consacre deux ou trois semaines à cette œuvre de propagande, qu'il fasse le tour de sa colonie, et vous verrez à quel résultat il arrivera.

M. L. J. Perreault, de North Grosvenordale : La responsabilité de l'éducation des masses repose sur les épaules de nos sociétés.

Après de nouvelles remarques faites par M. l'abbé Dunn, et quelques mots de la part du rédacteur du "Travailleur", la question est renvoyée au comité des résolutions qui est composé des messieurs dont les noms suivent : Ed. Lemery, de Bridgeport ; docteur Omer Larue, de Putnam ; docteur James McIntosh, de North Grosvenordale ; Amable L'Heureux, de Taftville ; Hector Duvert, fils, de Putnam ; Godfroy Lapalme, de Willimantic ; Rév. T. J. Dunn, de Dayville.

On passe ensuite au 2ème sujet de discussion indiqué par le programme, savoir : "Les conventions : ce qu'elles ont fait pour nous, ce qu'elles peuvent faire encore."

M. l'abbé J. E. Cartier, de New Haven, est le seul délégué qui prenne la parole sur cette question qu'il a su traîter en maître. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire "in extenso" l'admirable discours qu'il prononça en cette circonstance ; nous en donnerons cependant une courte analyse.

Les conventions, dit-il, sont établies d'abord pour réunir les Canadiens-francais, puis pour les faire connaître entre eux, enfin pour montrer ce qu'ils sont à ceux qui les entourent. Qu'est-ce que les sociétés retirent des conventions ? Malheureusement, il existe quelques-unes de nos associations nationales qui s'opposent au mouvement des conventions, uniquement parce qu'elles sont obligées de faire quelques légers sacrifices en faveur de ces dernières. Si on pense retirer un profit matériel des conventions, on se trompe. Si c'est un bien moral qu'on en attend, on a raison. La vie, c'est un prêt que Dieu nous a fait, et il nous faut l'utiliser. Avez-vous déjà étudié la mission du peuple canadien ? Avez-vous lu son histoire ? Alors vous savez que c'est un peuple providentiel, un des peuples les plus considérés de l'univers. Les conventions sont faites dans le but de discuter les intérêts de la nationalité ; il ne faut pas nous attendre que tout se fera sans que nous y mettions la main. Les luttes que nous avons a soutenir aux Etats-Unis sont les plus difficiles, car ce sont des luttes morales. Il faut de fortes intelligences pour prendre la défense de notre langue menacée. Les conventions scrutent en même temps notre avenir. Or, nous avons de sérieuses luttes a soutenir. Ce n'est que depuis quelques années que nous mettons la main dans l'urne électorale, et l'on s'est

aperçu que le Canadien tient un peu la balance du pouvoir. Serrons nos rangs, marchons la main dans la main ; nous serons plus forts et nous finirons par triompher.

Dans une convention, continue l'orateur, nous pouvons dire ce que nous pensons. Mais il y a un certain orgueil qui nous empêche de nous serrer la main. Il faut que cela cesse ; il faut que le peuple canadien ne fasse plus qu'un, et lorsque le Seigneur verra que nous avons été fidèles à la mission qu'il nous a confiée sur la terre, il nous bénira. La conséquence sera que nous nous emparerons du sol du pays où nous vivons et que, à l'aide de notre foi et de notre belle langue française, nous prouverons au monde que nous sommes un peuple existant et fort. Or, s'il veut obéir fidèlement à ses destinées, le peuple canadien montera de gloire en gloire. Mon Dieu avant tout, ma religion et mon peuple.

Ce discours fut couvert d'applaudissements frénétiques.

M. Wilbrod L'Heureux se plaint que la société de Tempérance de Meriden, dont il est le représentant dans cette convention, n'a reçu aucune copie de la proclamation du comité exécutif. M. le secrétaire, docteur Omer Larue, dit que cet oubli a été involontaire vu que le nom de la société ne figure pas dans le "Guide Français de la Nouvelle-Angleterre," ni dans l'"Almanach de Paradis."

La deuxième question du programme est ensuite renvoyée au comité des résolutions, sur proposition de M. le docteur Larue, appuyée par M. le docteur Charles Leclaire.

La séance est ici suspendue pendant 25 minutes, afin de permettre aux délégués de se reposer un peu.

A 5h. 10 on reprend les délibérations, non sans avoir fait une nouvelle prière. (M. l'abbé Cartier.)

Le troisième sujet de discussion est alors mis à l'ordre du jour. Il est ainsi conçu : "l'éducation, et les moyens à prendre pour obtenir que l'on enseigne la langue française à l'égal de l'anglais dans nos écoles paroissiales."

M. l'abbé Dunn est appelé à parler le premier sur cette délicate question.

Il dit : l'Eglise, qui est la protectrice et la sauvegarde de ce que vous avez de plus cher, a toujours choyé la pensée de l'éducation de la jeunesse. Vous autres, Canadiens, qui êtes ici présents, représentant la population canadienne de l'État, vous devez, en autant que la chose vous est possible, et par tous les moyens légitimes, prendre à cœur cette question de l'éducation de la jeunesse. Nous voulons nous identifier jusqu'à un certain point avec la nation au milieu de laquelle nous vivons. En conservant vos mœurs, vos coutumes, vos traditions, vous conserverez votre langue. Or si vous vous montrez indifférents à l'éducation de la jeunesse canadienne, comme jeunesse canadienne, tôt ou tard, vos enfants s'identifieront autrement que vous vous



Docteur C.-J. LECLAIRE, DANIELSON.

Né le 6 mai 1863 à St-Louis de Gonzague, comté de Beauharnois, fils aîné du mariage de feu le docteur C. J. Leclaire et de Marie Berthelot. Du côté de sa mère allié aux familles Beaudry et Berthelot et Desjardins de Montréal—fit ses études au séminaire de Ste-Thérèse de Blainville, et gradué de l'école de médecine Victoria en 1887.

Etabli à Danielson depuis 1888, père quatre filles : Yvonne, Corinne, Yolande et Yvette. Epousa, le 17 juin 1890, Mlle Emma Bédard, de Helena, Montana.

Les difficultés qu'éprouvent nos compatriotes de Danielson à faire enseigner le français dans les écoles soutenues de leurs deniers et à obtenir un curé de leur nationalité, ont fourni au docteur Leclaire l'occasion de faire valoir les qualités dont il est doué, et qui le rendent bien apte à remplir le rôle difficile que ses compagnons de bataille lui ont confié.

y attendrez, et j'oserai dire, vous perdrez vos mœurs jusqu'à un certain point. Et l'on se demandera, dans quelques générations: "Mais qu'est donc devenu ce noble rejeton que nous avions transplanté sur un sol étranger et qui devait produire des fruits si abondants de prospérité ? Tâchons de ne point perdre de vue cette éducation-là."

M. le président de la convention se fait remplacer au fauteuil et prend la parole. Il s'exprime à peu près en ces termes :

"Nous sommes tous convaincus que la plupart des pères et des mères de famille canadiens-français aux Etats-Unis s'efforcent de donner l'éducation première à leurs enfants, je veux dire l'éducation française. Si nous n'avons personne pour continuer cet enseignement du français, ces enfants deviendront indifférents. Il faut prendre tous les moyens pour faire enseigner le français dans nos écoles paroissiales. Le français n'est pas négligé dans les familles, mais on constate qu'au retour des enfants de l'école, ils ne parlent qu'anglais, parce que dans cette école on néglige de lui enseigner le français. A Willimantic, on n'a pas le droit d'apprendre les deux langues, il faut choisir entre le français ou l'anglais. Notre devoir est de forcer les autorités à nous enseigner le français. Prenons les moyens les plus sages pour obtenir cette fin-là."

M. L. J. Tétrault : "La convention devrait nommer un comité chargé d'inspecter chaque école paroissiale de nos centres canadiens afin de voir si le français y est enseigné à l'égal de l'anglais. Si le français est enseigné, tant mieux : s'il ne l'est pas, il y a Mgr l'Evêque auprès duquel nous devrons aller porter plainte. Avant cela, cependant, on peut essayer de s'entendre avec le curé de la paroisse pour qu'on rende justice à nos compatriotes. A Danielsonville la paroisse catholique est composée de 1,600 Canadiens-français contre 300 Irlandais. L'école de la paroisse est sous la direction de cinq religieuses françaises et deux irlandaises et, malgré cela, on n'enseigne le français qu'une demi-heure par jour ! En général on n'enseigne qu'une heure ou deux par jour la langue française dans les écoles paroissiales du Connecticut."

M. l'abbé Dunn dit que Mgr l'Evêque de Hartford a d'immenses sympathies pour les Canadiens de son diocèse. (Applaudissements) et il cherche à expliquer comment il se fait que le français ne soit pas enseigné à l'égal de l'anglais dans la paroisse incriminée. Il termine en disant : "Nous autres, membres du clergé, nous sommes avec vous."

M. le docteur David dit qu'en discutant des principes généraux il est parfaitement à propos de citer des faits particuliers comme illustrations de ce qu'on avance. Il admet qu'il peut être difficile à certaines personnes chargées de l'éducation des enfants canadiens de leur enseigner le français, mais si les prêtres qui nous disent si souvent qu'il nous faut conserver notre langue si

nous voulons conserver notre foi, désirent nous aider, nous pouvons améliorer le sort de nos écoles. Que pourront faire les laïques sans le clergé ?

M. l'abbé Cartier demande qu'en discutant cette question on n'imite pas le papillon qui en s'approchant trop de la lumière finit par se brûler les ailes. Il faut agir ici avec ménagement, avec modération, avec circonspection. Il assure aux délégués que Mgr de Hartford est entièrement sympathique à la cause canadienne. Mais nos compatriotes ne font que commencer à exister dans le Connecticut. Ils ont à lutter contre de sérieuses difficultés. D'abord, la langue du pays c'est l'anglais, et l'anglais devrait toujours être primaire. Il cite le fait suivant : Dans la paroisse voisine de la sienne, l'État subventionne chaque religieuse qui enseigne la langue anglaise. Mais l'enseignement du catéchisme n'est pas permis et doit se faire après les heures régulières d'école. Lorsque nous aurons gagné notre point, nos écoles seront, elles aussi, subventionnées, mais pour arriver là il nous faut des électeurs. En attendant, plions-nous aux difficultés présentes. On peut s'entendre avec Mgr de Hartford parce que cet évêque est bien convaincu de cette vérité que pour que le Canadien conserve sa foi, il faut qu'il conserve sa langue. Une chose qui nous fait beaucoup tort aux yeux des étrangers, c'est qu'on rencontre des Canadiens qui ne sont pas sympathiques à notre langue. Il n'y a que cinq prêtres canadiens dans le Connecticut. Nous pourrons espérer obtenir bientôt la faveur que nous demanderons.

Docteur O. Larue : "On nous dit que nous devons être extrêmement prudents, on a raison. Quant à la nomination d'un comité général, elle n'aiderait pas beaucoup à la cause, si l'on en juge par le comité général nommé auparavant et qu'on a attaqué à la dernière convention. Ce comité avait la mission d'aller voir Mgr l'évêque de Hartford pour régler toutes les questions diocésaines qui se présentaient à propos des Canadiens.

Il faut être prudent, mais il faut aussi se presser un peu. Si on va tranquillement, nos enfants finiront par ne parler que l'anglais. Le moyen d'arriver à une solution serait, je crois, de nommer un comité dans chaque paroisse, lequel serait obligé d'aller voir M. le curé pour lui exprimer nos désirs et s'entendre avec lui. Il est constant qu'on a envoyé dans des centres purement canadiens, des sœurs ne parlant que l'anglais et dans d'autres où il n'y a pas de Canadiens des sœurs ne parlant que le français. C'est une anomalie qu'on devrait pouvoir faire disparaître.

On a dit que le français était destiné à disparaître dans dix ans. Il y a dix ans qu'on a dit cela et aujourd'hui on parle plus le français qu'il y a dix ans. Il nous faut du français dans nos écoles paroissiales, nous l'exigeons : et puis il ne faut pas oublier que nous payons pour cela comme pour le reste. Si

nous ne pouvons nous entendre avec le curé, allons voir les sœurs elles-mêmes ; enfin rendons-nous auprès de l'évêque et je pense que l'évêque nous rendra justice (Applaudissements.)

M. D. C. Bibeau, de Meriden, raconte comment les choses se passent dans sa paroisse. A propos du sujet discuté en ce moment, dit-il, nous travaillons depuis deux ans à nous procurer des sœurs canadiennes et nous sommes sur le point de réussir. Le grand obstacle à la réalisation de nos désirs, c'est que nous avons eu des curés et des vicaires qui n'étaient pas Canadiens-français.

M. Dolbec dit qu'il est le premier syndic de la paroisse de Meriden. Il n'a qu'à louer la conduite de l'évêque du diocèse à l'égard de ses concitoyens canadiens-français et particulièrement au sujet de la question actuellement devant la convention. "Pour des raisons spéciales, dit-il, nous ne pouvions pas exiger que le français fût enseigné à l'égal de l'anglais dans notre localité. Mgr nous a promis que si la paroisse de St-Laurent exigeait des écoles, il se ferait un devoir d'envoyer des religieuses françaises pour enseigner notre langue à nos enfants. Monseigneur l'a dit, j'ai foi en sa parole."

Le Rév. Van der Noort, de Putnam : "Il faut absolument la langue anglaise dans l'enseignement de nos écoles paroissiales, et la difficulté est qu'on ne trouve pas toujours des sœurs qui sont capables d'enseigner l'anglais. Il est faux de dire qu'on veut bannir la langue franaise des écoles. C'est moi, ajoute-t-il, qui ai présenté le premier prêtre canadien à Mgr l'évêque de ce diocèse : si vous avez des prêtres canadiens, envoyez-moi les. C'est en discutant la question sobrement qu'on arrivera au succès. Le temps fera tout."

M. Hector Duvert, fils, de Putnam : "Pourquoi, si les sœurs canadiennes sachant l'anglais sont si rares, n'engagerait-on pas des laïques comme professeurs?"

M. Barry, de North Grosvenordale, dit que les Canadiens de sa localité n'ont aucune plainte à formuler contre leurs écoles paroissiales sous ce rapport-là.

M. l'abbé Dunn : "Qu'allons-nous faire pour les centres qui n'ont pas d'école ? N'ayant pas encore d'école dans ma localité, je me suis dit : Soyons pratiques, et de suite nous nous sommes mis à l'œuvre pour établir une ligue de jeunes Canadiens dans la paroisse. Cette ligue formée, nous avons loué une salle bien garnie, avec tous les journaux français. Puis nous avons demandé aux parents de nous envoyer leurs enfants. Or savez-vous ce qui est arrivé ? Personne n'est venu, ou à peu près.

La convention est ici ajournée à 7h.30 du soir. Pas de séance le soir à cause de la longueur des discours patriotiques. Ajournement au lendemain matin à neuf heures.



M. H.-J. REEVES, DANIELSON.

M. Reeves est né à St-Athanase d'Iberville, en 1847, et il habite les Etats-Unis depuis 1852. Il a toujours demeuré dans le Connecticut. Par son assiduité aux affaires et son énergie, il s'est créé une position enviable et lucrative à Danielson où il est surveillant d'une des grandes manufactures de coton.

TROISIEME SEANCE.

La séance s'ouvre à neuf heures précises sous la présidence de M. L. P. Lamoureux, vice-président.

Après la prière par le Rev. T. J. Dunn, de Dayville, M. le président engage fortement tous les délégués présents à exprimer leurs vues franchement et sans crainte.

Proposé par M. L. J. Tétrault, appuyé par MM. Philippe Turcotte et M. Leclair, que dans chaque paroisse où il existe des écoles paroissiales, il soit nommé un comité de trois chargé de s'enquérir auprès des autorités si le français est enseigné à l'égal de l'anglais dans ces écoles-là.

M. Grégoire Verdon, de Putnam, fait observer que l'Ordre de la Merci, qui a la direction de l'Académie de Notre-Dame de Bon Secours, possède des sœurs qui parlent très bien le français et, malgré cela, on les envoie enseigner dans les centres où l'on ne parle pas le français. Le délégué parle en connaissance de cause car deux de ses filles, maintenant religieuses de la Merci, se trouvent dans ce cas.

M. L. J. Tétrault, de Danielsonville : "Il faut nous enseigner le français puisque nous avons au milieu de nous des sœurs capables de le faire."

Docteur James F. McIntosh: "Comme délégué de No. Grosvenordale, je me permettrai de faire quelques remarques. J'aimerais qu'il soit bien compris qu'il entre dans l'esprit de la convention que, dans les paroisses où les Canadiens sont en majorité, nous désirons que les enfants de ces Canadiens-là apprennent le français. Je suis en faveur d'un comité qui se rendrait dans les paroisses où il croirait que sa présence est requise. Comme l'éducation est une question vitale pour nous et comme les conventions s'occupent surtout de la conservation de notre langue, je crois que cette question est d'une importance majeure pour nous."

La motion de M. L. J. Tétrault est alors mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. D. A. Dolbec, de Meriden, ne voit pas qu'on puisse sagement nommer un comité dans chaque centre. Il faudrait que dans chaque localité on convoque une assemblée de paroisse et qu'on nomme un comité là-bas. Souvent on se hâte trop et les conséquences sont qu'on choisit des personnes incompetentes. D'après les informations à lui fournies, on repond souvent qu'il est impossible de trouver des sœurs canadiennes au Canada. Pourquoi les comités ne s'enquerraient-ils pas auprès du curé et après cela auprès de l'évêque? pourquoi ne nous adresserions-nous pas à ces sœurs de la Merci dont on a parlé? "Cette suggestion m'a été faite par mon curé, le Rév. Van Oppen, et je sais qu'il y a au Mont St-Joseph, à Hartford, des personnes qui peuvent enseigner le français, de braves filles canadiennes entre autres. Pourquoi le couvent de Putnam ne s'efforcerait-il pas de faire une

maison canadienne de ce couvent ? Je préfèrerais cent fois nos filles du diocèse. Quant à moi, je me fais fort de trouver trois hommes dans mon centre pour former ce comité."

M. Grégoire Verdon, de Putnam : "L'idée de faire du couvent de Putnam une maison française qui eût pu fournir des sujets pour l'enseignement de notre langue dans nos paroisses, est une idée que j'ai eue à la convention de Putnam. Je pensais alors—il y a trois ans de cela—qu'on aurait pu facilement établir un noviciat dans ce couvent. Si on l'avait fait, nous aurions plusieurs novices déjà. Mais on a découragé nos compatriotes en leur disant que Mgr l'évêque ne permettrait jamais cela. Mais on ne lui a pas demandé. C'est là la position dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Quant à la nomination d'un comité, peut-être qu'un comité nommé en pleine convention aurait plus de poids, plus d'autorité auprès de Mgr de Hartford ou des révérendes Mères Supérieures des couvents."

M. Wilbrod L'Heureux, de Meriden, partage l'idée de M. Dolbec, parce que, dans certains centres il y a toujours un certain nombre de personnes qui sont opposées aux écoles, et peut-être en nommant des comités en pleine convention, ces comités ne seraient pas vus d'un aussi bon œil que s'ils étaient nommés par les paroisses. Il serait plus sage de faire nommer ces comités dans des assemblées de paroisse dans chaque centre.

M. Edouard Lemery, de Bridgeport : "Il est difficile que le président nomme un comité de trois pour chacune des paroisses qui en a besoin. Pour aller plus vite, est-ce que tous les délégués ne pourraient pas nommer leur comité ?"

M. L. J. Tétrault : "Les paroisses pourraient suivre l'exemple de M. Dolbec."

M. D. A. Dolbec : "Je me suis engagé à faire convoquer une assemblée de paroisse mais non pas à nommer moi-même le comité."

M. D. C. Bibeau, de Meriden, croit que la chose ne réussira pas si la convention nomme le comité.

M. Ed. Lemery : "M. Verdon a eu une bonne idée quand il a dit qu'un mot de la convention pesait plus que dix en dehors. La nomination par la convention donnerait au comité plus d'autorité, plus de prestige. Je suggère qu'on nomme quelques-uns des délégués pour convoquer des assemblées dans le but de faire nommer un comité."

M. D. A. Dolbec revient sur sa décision première et propose qu'un comité de trois soit nommé de suite pour régler cette question dans les paroisses.

M. le docteur David, président de la convention, dit que toutes les paroisses intéressées ne sont pas représentées dans la convention, celle de Willimantic, par exemple. "Comment ferons-nous,

dit-il, pour nommer ce comité ? Je crois qu'il serait plus sage de nommer un comité de la convention qui s'occuperait de la chose spécialement. Que les paroisses où l'on souffre du manque de l'enseignement du français écrivent à ce comité et s'entendent avec lui."

M. le docteur O. Larue trouve qu'il est presque impossible à un comité nommé par la convention d'aller dans toutes les paroisses pour prendre connaissance de ce qui s'y passe. Si les membres du comité sont des gens de la paroisse, alors ils réussiront mieux. Un comité ainsi composé aurait plus d'influence auprès des autorités du couvent, du curé, que s'il était composé de personnes entièrement étrangères à la localité. En nommant un comité général vous lui imposez des dépenses, chose que la convention n'a pas le droit de faire.

"Un bon moyen de promouvoir les intérêts de l'éducation française, c'est de fonder des sociétés nationales dans tous nos centres, car l'expérience a démontré que l'école a suivi invariablement la fondation des sociétés nationales. Je partage entièrement l'avis de M. Dolbec.

M. le docteur David tient mordicus à son opinion. "Que le comité nommé par la convention, dit-il, forme des sous-comités."

M. l'abbé Dunn favorise l'idée de nommer des comités locaux.

M. Verdon : "Les paroisses qui ne sont pas représentées ici devront attendre jusqu'à l'année prochaine pour faire valoir leurs griefs."

M. le docteur David n'est pas encore convaincu. Il dit que cette question est pleine de responsabilité. "Il vaut mieux, dit-il, placer cette responsabilité sur les épaules de la convention car il est certains devoirs assumés par les particuliers qu'ils ne peuvent remplir à cause de la situation particulièrement délicate dans laquelle ils se trouvent placés. Si vous nommez trois hommes dans chaque paroisse, il arrivera qu'ils ne feront rien. On aura peur de déplaire à M. un tel ou à M. un autre."

M. L. J. Tétrault croit que les comités de paroisse donneront plus grande satisfaction, vu qu'ils auraient peu ou point de dépenses à faire pour s'acquitter de leur tâche.

M. David propose en amendement, appuyé par M. Eloi Jetté, de Danielsonville, qu'un comité de cinq soit nommé avec le pouvoir de s'adjoindre des sous-comités dans les paroisses, s'il le juge à propos.

M. G. Verdon s'oppose à cette motion.

M. le docteur Leclaire se déclare en faveur du comité de cinq. "Ce comité, dit-il, peut demander aux sous-comités de lui envoyer un rapport de la situation dans les différentes paroisses."

M. le docteur Larue se prononce de nouveau en faveur des comités locaux, composés de trois membres.



M. J.-B. VALLÉE, WATERBURY.

M. Vallée vit le jour à St-Damase. Il suivit les cours du collège de St-Césaire. En 1880 il s'établit dans le commerce à Willimantic, mais en 1884, entrevoyant un meilleur avenir à Waterbury, il y ouvrit une épicerie et plus tard un cabaret. Il a contribué largement à la fondation de la paroisse canadienne en 1885 et deux fois il fut élu président de la société Saint-Jean-Baptiste. M. Vallée est âgé de 45 ans et célibataire.

M. David P. Chabot, de North Grosvenordale, appuie l'amendement de M. David.

La discussion se prolonge et devient presque orageuse. Les Canadiens de Putnam se disent les plus malades du diocèse. On demande la question. Mais, pour etre dans l'ordre, il faut d'abord décider de réconsidérer la motion de M. Tétrault adoptée à l'unanimité au commencement de la séance. Ce qui est fait.

M. Jean Trudeau, de North Grosvenordale, favorise l'amendement de M. David, de même que M. Jos. D. Lucier, de Putnam.

L'amendement est mis aux voix et perdu sur division (28 contre 22.)

M. Dolbec propose immédiatement après qu'un comité de trois pour chaque paroisse soit nommé de suite.

Adopté sur division (25 contre 23.)

M. D. P. Chabot propose, appuyé par M. F. Barry, qu'un délégué n'ait pas le droit de parler plus de deux fois sur la même question et plus de cinq minutes sur chaque sujet. Adopté.

M. Dolbec propose, appuyé par M. le docteur Larue, que chaque délégation nomme son comité local. Adopté.

La question de l'éducation et du français dans les écoles pariossiales est ensuite renvoyée au comité des résolutions.

ASSURANCE MUTUELLE.

L'article 4 de la proclamation (Du projet d'une Assurance Mutuelle dans notre Etat" est alors mis à l'ordre du jour.

M. L. P. Lamoureux, de North Grosvenordale, expose un plan d'association qu'il a élaboré avec quelques compatriotes de sa localité. L'Association porterait le nom de "l'Ordre des Chevaliers de Jacques-Cartier d'Amérique." Le bureau central est actuellement à North Grosvenordale. On pourra établir des "loges subordonnées" dans tous les centres où il y aura un nombre suffisant de Canadiens-français. Tous les deniers destinés à l'assurance seraient prélevés au moyen d'une cotisation à la mort d'un assuré, proportionnellement à l'âge des membres, en prenant pour moyenne l'âge de 35 ans. Exemple: l'Ordre se compose de 1000 membres, l'assurance est de $1,000. Chaque membre ayant 35 ans doit payer $1.00 et ceux au-dessus et au-dessous de cet âge plus ou moins, en augmentant ou diminuant la somme de 3 pour cent par année d'âge. Il est clair qu'une personne âgée de 36 ans paiera 3 pour cent de plus qu'une autre de 35 ans et qu'une personne de 34 ans paiera 3 pour cent de moins que la précédente. De plus les membres seraient appelés à contribuer 25 cents par mois, ce qui leur donnerait droit à cinq dollars de bénéfices par semaine en cas de maladie. On pourrait entrer dans cette société jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans.

M. D. A. Dolbec, de Meriden, donne, à son tour, lecture d'un projet d'assurance mutuelle portant le nom de l'"Union de

Secours Mutuel des Canadiens-français de l'Etat du Connecticut."

Constitution et règlements de l'"Union de Secours Mutuel des Canadiens-français de l'Etat du Connecticut":

CONSTITUTION.

Article I.—Nom.

Cette association sera connue sous le nom de "L'Union de Secours Mutuel des Canadiens-français de l'Etat du Connecticut."

Article II.—Membres.

Tout Canadien-français, ou reconnu comme tel, membre d'une société locale, jouissant d'une bonne santé et d'une bonne conduite morale, ayant atteint l'âge de dix-huit ans et ne dépassant pas l'âge de cinquante-cinq, pourra devenir membre de cette association, après qu'il aura été admis comme tel par le comité local nommé pour le choix et l'admission des membres.

Article III.—But de la société.

Le but de cette association est de créer un fonds payable à la personne nommée soit dans le testament du membre défunt, soit sur sa carte d'affiliation. Il sera payé à la mort de chaque membre une somme égale à celle qui sera prélevée par une cotisation perçue à la mort de chacun.

Article IV.—Officiers.

Les officiers de cette association seront : 1 président, 1 vice-président, 1 trésorier, 1 secrétaire, 3 syndics ou 3 auditeurs de comptes. Les quatre premiers officiers, avec les 3 syndics, formeront le comité de direction de l'Union de Secours Mutuel.

Article V.—Qualification des membres.

Tout membre appartenant à une société ou club canadien-français et jouissant d'une bonne santé et d'une bonne conduite morale, ayant été admis par le comité, pourra devenir membre en versant entre les mains du trésorier local la somme de 25 cents comme prix d'admission, et de plus, la somme de 25 cts pour la première cotisation pour le fonds mortuaire. Une personne qui appartient à une ou plusieurs sociétés ne pourra être porteur de plus d'un certificat d'affiliation dans ce fonds mortuaire.

Article VI.—Devoirs du président.

Le président présidera l'assemblée annuelle des délégués, pourra convoquer des assemblées spéciales, s'il le juge nécessaire, et sera "ipso facto" le président du comité des directeurs. Il signera tout ordre au trésorier pour les paiements des réclamations, ou dettes contractées par la société. Aucune somme ne sera payée par le trésorier sans un ordre signé du président.

Il devra aussi ordonner lui-même le paiement des cotisations mortuaires.

Article VII.—Devoirs du vice-président.

Le vice-président devra aider le président dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, et, en son absence, présidera les assemblées et remplira tous les devoirs tels que prescrits par les règlements et lois de l'Union.

Article VIII.—Devoirs du secrétaire.

Le secrétaire devra tenir les minutes de toutes les assemblées générales de cette association avec le plus grand soin. Il en sera de même pour les différentes assemblées du comité de direction.

Il devra signer tous les ordres émis sur le trésorier, devra faire un rapport semi-annuel du progrès et de l'état des affaires de l'association, aura la charge de toute correspondance qui lui sera confiée, ayant soin de conserver toutes les correspondances reçues et une copie de toutes celles par lui envoyées.

Il avertira le président sous le plus court délai après qu'il aura été informé de la mort d'un membre. Il tiendra un registre exact des noms, adresses, etc., des membres de l'association. Il devra expédier aux différents collecteurs locaux un certificat pour les membres de l'association, en même temps qu'une carte pour y inscrire les montants perçus, et qui devront être contresignés par le trésorier local sur la réception d'un versement par lui payé.

Lorsqu'il donnera avis d'une cotisation mortuaire, il devra toujours mentionner le montant prélevé pour la dernière cotisation.

Il recevra un traitement de $50.00 par année.

Il devra aussi fournir un cautionnement de $1,000, et ce cautionnement devra recevoir l'approbation du président.

Article IX.—Devoirs du trésorier.

Le trésorier recevra tous les argents de l'association, les déposera dans une banque acceptée par le comité de direction, assujetis à l'ordre du président et du secrétaire. Il devra soumettre un rapport mensuel de l'état des finances au comité de direction, et devra transmettre de suite après la mort d'un membre au collecteur ou trésorier de la localité où le membre demeurait, une traite ou billet payable à la personne mentionnée sur la carte d'affiliation, pour le montant dû.

Il devra aussi fournir un cautionnement de $1,000.00 comme garantie, et ce cautionnement devra être reconnu valide par le président.

Il recevra un traitement annuel au montant de $25.00.

Article X.—Devoirs des Syndics.

Les syndics ou les auditeurs de comptes devront, de temps à autre, examiner les livres du secrétaire et du trésorier, et, s'ils découvraient quelques erreurs ou toute autre chose qui serait au détriment de l'avancement de la société, ils devront de suite en avertir le président qui verra à y remédier, soit en convoquant une assemblée des directeurs ou une assemblée dite spéciale, composée des membres du comité de direction, des trésoriers locaux et de deux délégués de chaque société locale, et si certains changements devenaient nécessaires, ils auront le droit de faire une nouvelle élection.

Article XI.—Le comité de direction.

Le comité de direction pourra, dans le courant de l'année, prélever une cotisation spéciale de 25 cents sur chaque membre, s'il le jugeait convenable pour l'expédition des affaires ou pour faire face aux dépenses de l'association.

Article XII.—Elections des officiers.

Les élections auront lieu chaque année, à l'assemblée annuelle, et chaque officier ainsi élu prendra son siège immédiatement après l'élection. Tout élection se fera au scrutin secret et chaque officier devra recevoir les deux tiers des voix des membres présents et ayant droit de vote.

Les élections auront lieu après chaque convention, et ne seront admis aux délibérations que les délégués faisant partie de l'Union.

Article XIII.—Amendements.

Aucune altération, amendement, addition à la constitution ne pourra être faite que par un vote des deux tiers des membres présents à l'assemblée annuelle.

REGLEMENTS.

1. Cette association tiendra son assemblée annuelle après la convention d'Etat, dans le même endroit, et ceci sera décidé chaque année à la convention.

2. Un tiers des délégués de toutes les sociétés représentées à la convention formera un quorum.

3. Chaque société locale élira un collecteur, qui devra avertir le secrétaire général à la mort d'un membre de sa société. Il collectera tous les argents pour une cotisation quand il sera dûment averti par le secrétaire général, et transmettra l'argent soit au secrétaire général soit au trésorier local suivant qu'il serait décidé d'avance par les lois de la société, dans l'espace de 30 jours après la réception de l'avis reçu du secrétaire.

4. Toute personne qui manquera de se rendre à l'appel du secrétaire ou collecteur, dans l'espace de 30 jours, sera suspendue, et perdra tous droits aux bénéfices jusqu'à ce qu'elle ait été réinstallée, et cela ne pourra se faire qu'à une assemblée annuelle ou spéciale du comité de direction.

5. Dans le cas où une société à laquelle le membre appartient viendra à se dissoudre, s'il appartenait à une autre société locale, il pourra se faire transférer dans cette société en présentant sa carte d'affiliation au collecteur de cette société qui devra en avertir immédiatement le secrétaire général et, sur sa réponse affirmative, il sera admis.

FORMATION DE L'UNION.

L'élection des officiers étant faite, il sera de leur devoir de nommer, pour chaque centre représenté, un trésorier local qui deviendrait par le fait même un membre de l'Union, et ce membre serait l'agent pour établir l'Union dans son centre respectif.

Dans ce but, il convoquerait une assemblée de la société locale, et exposant le but de l'association, recevra l'assentiment de ses membres à cette fin.

Alors il sera de son devoir de faire le choix des membres.

Chaque membre devra faire demande d'admission par écrit.

Alors il choisira sur ce nombre d'aspirants trois membres qu'il jugera dignes sous tous rapports de faire partie de la société et se les adjoindra comme comité secret et, ainsi constitutés en comité, ils auront le pouvoir de choisir, de suspendre et de rejeter les aspirants. Ce comité devra être secret.

Aussitôt le choix fait, il (le trésorier local) avertira le secrétaire général du résultat et enverra une liste complète des membres, leurs adresses, etc., tel qu'exigé par la Constitution, et le collecteur local en gardera une copie afin de pouvoir recevoir et collecter les argents qu'il devra remettre à un trésorier local, qui, à son tour, devra les expédier, sous le plus court délai, au secrétaire général et en obtenir un reçu.

Toute remise pour le trésorier local se fera de la manière suivante: il devra envoyer un chèque payable à l'ordre du trésorier général au secrétaire général de l'association. Celui-ci en prendra note et le transmettra au trésorier général.

QUATRIEME ET DERNIERE SEANCE.

M. l'abbé T. J. Dunn fait la prière d'usage.

L'article quatrième de la proclamation est renvoyé au comité des résolutions, puis l'article cinquième (rapport du comité chargé d'étudier la question de l'Union Mutuelle des sociétés) est mis à l'ordre du jour.

M. le docteur Larue propose d'abord que le travail de M. D. A. Dolbee soit considéré comme le rapport du comité, et cette proposition est adoptée à l'unanimité. Sur quelques remarques de M. l'abbé Dunn, l'assemblée reconsidère son vote sur la proposition du docteur O. Larue, et il est proposé et secondé que tous les délégués membres des sociétés de bienfaisance restent dans la salle après la convention afin d'élire le comité central de cette assurance mutuelle. Adopté.

La presse.—

La question de la presse est renvoyée au comité des résolutions sans discussion.

Le programme des sujets de discussion suggérés par la proclamation étant épuisé, on passe ensuite à l'article cinquième de l'ordre du jour. Rapport des délégués sur leurs localités respectives. Un grand nombre de statistiques sont fournies à la convention. Nous les publions plus loin.

Enfin on procède au choix du lieu où devra se tenir la prochaine convention, puis à celui du comité exécutif.

La sixième convention se tiendra à Waterbury, en 1891, à la date qu'il plaira au comité de choisir.

Membres du comité exécutif :

Président, J. B. Vallée, de Waterbury.

1er vice-président, S. S. Lapointe, de Waterbury.

2e vice-président, Wilbrod L'Heureux, de Meriden.

Secrétaire, docteur A. O. Baribault, de New Haven.

Secrétaire-adjoint, Ed. Lemery, de Bridgeport.

Trésorier, D. A. Dolbee, de Meriden.

Trésorier-adjoint, A. Commette, de Bridgeport.

Enfin le comité des résolutions soumet son rapport, et, après les remerciements d'usage, votés par applaudissements, la cinquième convention du Connecticut est déclarée close par son président, M. le docteur A. D. David.

ARTHUR P. FAVREAU, secrétaire.

Résolutions adoptées à la cinquième convention :

Naturalisation.—

Considérant qu'il est nécessaire pour l'avancement de la race canadienne aux Etats-Unis que nous prenions part aux affaires publiques : Résolu que cette convention déclare que nous devons, par tous les moyens possibles, amener nos nationaux à se faire naturaliser, et que nous demandons une fois de plus à nos sociétés nationales de se mettre à la tête de ce mouvement si utile et si nécessaire aux intérêts de notre nationalité en ce pays.

Les conventions.—

Aprés avoir étudié avec soin les bienfaits produits dans cet Etat pas nos conventions ; Résolu que nous sommes en faveur de ces réunions et que nous devons faire tous les efforts pour que tous les groupes canadiens soient représentés dans ces congrès nationaux.

Education.—

Considérant qu'il est reconnu que les Canadiens des Etats-Unis ne peuvent conserver leur caractère national et même la foi catholique sans conserver la langue française ; Résolu que nous sommes d'avis que nous devons prendre tous les moyens en notre pouvoir pour conserver cette langue à nos enfants et pour leur faire recevoir l'éducation primaire dans cette langue aussi bien que dans la langue anglaise ; et que nous déclarons catégoriquement que ceux qui disent que la langue française sera perdue dans dix ans par les Canadiens des Etats-Unis se trompent et que s'ils cherchent à mettre en pratique ces idées, ils doivent être considérés comme ennemis de la nationalité canadienne.

La presse.—

Que nous favorisons l'encouragement de la presse canadienne des Etats-Unis et sollicitons nos compatriotes de s'abonner à un ou plusieurs de nos journaux publiés dans la Nouvelle-Angleterre.

L'Union Mutuelle des sociétés.—

Attendu qu'il est dans l'intérêt de nos compatriotes d'appartenir aux sociétés de secours ou d'assurance mutuelle fondées par nos nationaux, il est résolu que nous approuvons l'Ordre des Chevaliers de Jacques-Cartier et l'"Union de Secours Mutuel des Canadiens-français de l'Etat du Connecticut," dont le projet a été si bien élaboré par M. D. A. Dolbec, et que nous recommandons d'imprimer en brochure le projet de M. Dolbec, aux frais de la convention, de l'envoyer aux différentes sociétés et de faire tous les efforts possibles pour le faire accepter par les sociétés.

Comités locaux choisis par la convention pour s'enquérir auprès des autorités si le français est enseigné à l'égal de l'anglais dans les écoles de paroisses nommées ci-dessous :

Meriden : D. A. Dolbec, W. L'Heureux, D. C. Bibeau.

Danielsonville : Jos. Poudrette, Eloi Jetté, Alp. Gareau.

North Grosvenordale : L. P. Lamoureux, A. Faucher, docteur J. F. McIntosh.

Waterbury : J. M. Baril, S. S. Lapointe, J. B. Vallée.

Putnam : docteur O. Larue, H. Duvert, fils, P. M. Leclair.

Bridgeport : Ed. Lemery, A. Commette, A. R. Quessy.

Taftville : P. Chapdelaine, Amable L'Heureux, P. A. Reeves.

LISTE DES DELEGUES.

Délégués ex-officio.

Membres du clergé : RR. MM. J. E. Cartier, New Haven, Conn.; P. Cardin, collège Ste-Marie de Monnoir, P. Q.; P. LeCavalier, supérieur du collège de Farnham, P. Q.; E. Chapdelaine, Putnam, Conn.; T. J. Dunn, Dayville, Conn.; Van der Noort, Putnam, Conn.; H. D. Langlois, S. J., Worcester, Mass.

Représentants de la presse : MM. H. A. Dubuque et docteur A. D. David, de l'"Indépendant", de Fall River, Mass.; E. C. Babson, du "Daily Bulletin," de Norwich, Conn., et représentant de la Presse Associée ; Emile H. Tardivel, du "Travailleur", de Worcester, Mass.; docteur Omer Larue, du "National", de Lowell, Mass.

Comité exécutif :

L. J. Tétrault, président, Danielsonville ; L. P. Lamoureux, 1er vice-président, North Grosvenordale ; P. St-Onge, 2e vice-président, Taftville ; docteur Omer Larue, secrétaire, Putnam ; P. M. Leclair, secrétaire-adjoint, Putnam ; docteur Charles Leclaire, trésorier, Danielsonville ; Grégoire Verdon, trésorier-adjoint, Putnam.

Comité chargé d'étudier la question de l'Union Mutuelle :

Docteur O. Larue, Putnam ; D. A. Dolbec, Meriden ; D. P. Chabot, North Grosvenordale ; P. St-Onge, Taftville ; L. P. Lamoureux, North Grosvenordale.

Délégués accrédités :

Paroisse de Dayville et Williamsville : Rév. T. J. Dunn, Louis Lagacé et Albérique Forcier.

Cercle Lafayette, Willimantic : A. P. Favreau, E. A. Parent et Tancrède DeVillers.

Cercle Lafayette, Taftville : Wilfrid C. Delandes, Rémi Marsan et Henri J. Jarry.

Société Saint-Jean-Baptiste, Taftville : Amable L'Heureux, Chrysostôme Caron et Roméo Dupuis.

Société Saint-Jean-Baptiste, Putnam : Louis Cloutier, Henri Brousseau et Hector Duvert, fils.

Paroisse, Putnam : Rév. J. Van der Noort, Rév. E. Chapdelaine, docteur Omer Larue, Joseph Gagné, Frs Montville et Joseph D. Lucier.

Union St-Joseph, Danielsonville : Octave Gladu, Albert Jasmin, Jean Rondeau, Isidore Savaria et Joseph Choquette.

Paroisse, Danielsonville : docteur J. Dauray, Eloi Jetté, Jos. Poudrette, J.-Bte Desprès et Louis Courtemanche.

Société Saint-Jean-Baptiste, Danielsonville : J. T. Breault, Frs. Tétreault, Alph. Gareau, F. X. Bessette, N. Pepin, Frs. Parré et Frs. Couture.

L'Union des Ouvriers Canadiens, Meriden : D. A. Dolbec.

Paroisse, Meriden : D. C. Bibeau et Ph. Turcotte.

Société St-Laurent, Meriden : Wilbrod L'Heureux.

Bristol : Olivier Landry et Augustin Côté.

Société Saint-Jean-Baptiste, Willimantic : docteur A. D. David, J. G. Lapalme et Théo. Potvin.

Paroisse, Waterbury : Alex. Bouffard, Wm. Loiselle et J. Bte Vallée.

Institut Canadien, Waterbury : Joseph Archambault, docteur C. H. Lafontaine et Nap. Dussault.

Union St-Joseph, Waterbury : J. L. Lavigne et J. M. Baril.

Société Saint-Jean-Baptiste, Waterbury : Hilaire Rodier, S. S. Lapointe et Arthur Bernier.

Paroisse, North Grosvenordale : Rév. Thos. Cooney, Geo. Baril, Jean Trudeau et André Lamoureux.

Société Saint-Jean-Baptiste, North Grosvenordale : Ad. Faucher, docteur James F. McIntosh et Norbert P. Boulay.

Chevaliers de Jacques-Cartier, North Grosvenordale : L. P. Lamoureux, H. Paradis, Benj. Bonin, Edouard Farley et Charles Bélaire.

Société St-Joseph, North Grosvenordale : Louis J. Perreault.

Société Saint-Jean-Baptiste, Wauregan : Marcel Jetté et F. X. Ménard.

Paroisse, Wauregan : Hyacinthe Rondeau, Jean Cauchon, Solyme Bessette, Léon Plante, Dosithée Jetté et Ludger Ouimette.

Société Saint-Jean-Baptiste, New Haven : Joseph Frazer et Alf. Camerlin.

Paroisse, Bridgeport : Ed. Lemery et A. Commette.



Rev. CHARLES-FERDINAND BÉDARD, WATERBURY.

M. l'abbé Charles-Ferdinand Bédard est né à St-Colomban de Sillery, près Québec, le 9 août 1869, fils de Ferdinand Bédard et d'Amélie Drapeau : fit ses études au séminaire de Québec, puis fut professeur au séminaire de Sherbrooke où il fut ordonné prêtre le 19 mai 1894. L'abbé Bédard a eu l'honneur d'être le premier prêtre ordonné par Mgr Larocque.

Il est actuellement vicaire à l'église Sainte-Anne à Waterbury, Conn.

Télégramme reçu de Hartford.

Hartford, Conn., le 19 août 1890.

A. P. Favreau, Danielsonville, Conn.,
Secrétaire de la convention des Canadiens.

Monseigneur McMahon est absent de chez lui, sa bénédiction vous est donnée pour toute bonne cause.

WM. MAHT, chancelier et secrétaire.

STATISTIQUES DIVERSES.

WAUREGAN.—Nombre de familles canadiennes, 170 ; nombre d'âmes, 1,000 ; nombre de communions, 500 ; nombre d'enfants qui ont l'âge d'aller à l'école, 200 ; nombre d'enfants fréquentant l'école canadienne, 40

WATERBURY.—Population canadienne, 2,500 ; familles, 450 ; épiceries, 3 ; boulangerie, 1 ; commis-pharmacien, 1 ; commis, divers magasins, 20 ; une fanfare canadienne ; une société Saint-Jean-Baptiste ; une Union St-Joseph ; un Institut Canadien ; paroisse canadienne, Rév. J. E. Bourret, desservant.

WILLIMANTIC.—Société Saint-Jean-Baptiste ; Cercle Lafayette, littéraire ; nombre de familles, 500 ; nombre d'âmes, 1,700 ; nombre de communions, 1,176 ; médecins canadiens, 3 ; une pharmacie canadienne ; un magasin de chaussures ; un magasin de vêtements confectionnés ; une charcuterie ; épiceries, 3 ; boulangers canadiens, 3 ; une boutique de voitures ; une boutique de forgeron ; une écurie de louage ; employés dans les différents magasins, 18 ; propriétaires de biens immeubles, 67 ; citoyens américains, 113 ; salons de barbier, 3 ; restaurants canadiens, 2.

DANIELSONVILLE.—Société Saint-Jean-Baptiste, membres, 130 ; population, 1,400 ; commis, 20 ; un médecin ; boulangers, 2 ; un marchand de vêtements confectionnés ; un tailleur ; un forgeron ; un couvent canadien ; barbiers, 4.

TAFTVILLE.—Société Saint-Jean-Baptiste, membres 104 ; montant en banque, $1,100 ; valeur mobilière, $500 ; population, 2,000 ; électeurs, 124.

Le comité central de l'Union de Secours Mutuel des Canadiens-français de l'Etat du Connecticut est composé des messieurs dont les noms suivent :

Président, D. A. Dolbec, Meriden ; vice-président, docteur O. Larue, Putnam ; secrétaire, A. P. Favreau, Willimantic ; trésorier, docteur A. D. David. Syndics : P. M. Leclair, Putnam ; L. P. Lamoureux, North Grosvenordale ; A. L'Heureux, Taftville.

Trésoriers locaux : Hector Duvert fils, Putnam ; A. Faucher, North Grosvenordale ; Théo. Potvin, Willimantic ; J. B. Vallée, Waterbury ; Ed. Lemery, Bridgeport ; Alp. Gareau, Danielsonville ; A. Camerlin, New Haven ; Rémi Marsan, Taftville ; docteur E. C. Tremblay, Wauregan.

La soirée de mardi, le 19, a été exclusivement consacrée à des discours patriotiques. Un grand nombre de compatriotes de Danielsonville et des centres environnants étaient présents. M. H. A. Dubuque, de Fall River, Mass., avait été invité pour la circonstance. M. le docteur A. D. David et M. E. H. Tardivel, rédacteur du "Travailleur", ont aussi adressé la parole.

ARTHUR P. FAVREAU, secrétaire.

Willimantic, Connecticut.

SIXIÈME CONVENTION

Tenue à WATERBURY, les
les 25 et 26 août 1891.

Rapport du comité exécutif :

Première assemblée convoquée par le secrétaire, sur ordre du président et ayant eue lieu à Waterbury, chez M. le président, jeudi, le 7 mai 1891. Etaient présents : MM. Vallée, Lapointe, Commette et le secrétaire.

L'ordre du jour suivant fut adopté pour les assemblées du comité exécutif :

1o. Appel à l'ordre.
2o. Lecture des minutes de la séance précédente.
3o. Rapport du comité local.
4o. Projets à discuter, affaires nouvelles, bien de la convention, etc., etc.
5o. Lieu de la prochaine réunion.
6o. Ajournement.

On passe de suite au troisième ordre du jour. M. le président soumet à l'assemblée l'entrevue que lui et plusieurs autres ont eue avec le Rév. J. E. Bourret, curé de Waterbury. Celui-ci s'est montré très sympathique à l'égard de la prochaine convention. M. le président ajoute que le comité local de trente membres a déjà commencé à percevoir quelques fonds pour recevoir dignement les délégués. Il croit qu'il serait bon de s'assurer de suite un orateur distingué du Canada. Il souhaite ardemment que la prochaine convention soit un succès.

Le secrétaire regrette beaucoup l'absence de nos amis de Meriden. Il lui semblait que le 7 mai, fête de l'Ascension, se prêtait bien à une assemblée du comité. Il espère que tous se rendront désormais à l'appel et que la convention aura un brillant succès.

Afin de donner plus de poids aux démarches du comité local, il propose, secondé par M. Commette, que le comité local de Waterbury soit autorisé à faire tous les préparatifs pour la prochaine convention et à prendre toutes les mesures pour en assurer le succès, MM. Vallée et Lapointe devant faire rapport aux séances régulières du comité exécutif. Adopté

Le secrétaire propose ensuite, secondé par M. S. S. Lapointe, que la discussion de chaque sujet, devant être traité à la prochaine convention, soit ouverte par quelques-uns nommés d'avance par le comité exécutif, laissant alors à tous les délégués la liberté de prendre la parole sur le sujet ainsi traité. Adopté.

M. Lapointe prend ensuite la parole et dit que la convention devrait avoir lieu le mardi et le mercredi, mais ne propose encore aucune date à cette séance. Il croit qu'il serait peut-être bien de soumettre aux délégués de la convention un projet de réduire la contribution annuelle de chaque société de $6 à $5. Il ajoute qu'il serait bien de limiter le nombre des délégués comme cela se fait ailleurs, c'est-à-dire trois délégués par société, paroisse, etc.

M. Commette fait aussi plusieurs remarques très heureuses dans l'intérêt de la convention.

New Haven est choisi comme lieu de la deuxième assemblée du comité, qui se tiendra à la salle St-Louis, dimanche, le 17 mai, entre 7 et 8 heures du soir.

Ajournement, après un vote de remerciements à M. Vallée pour sa courtoisie et son hospitalité.

Docteur ARTHUR O. BARIBAULT, secrétaire.
New Haven, Connecticut.

Deuxième assemblée du comité exécutif de la sixième convention, tenue à New Haven, dimanche le 17 mai 1891, à la salle St-Louis.

Étaient présents : MM. Vallée, Lapointe, Dolbec, L'Heureux, Commette et le secrétaire.

La séance est ouverte avec M. le président au fauteuil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et adoptées.

Avant de procéder plus loin, il est proposé par M. D. A. Dolbec, secondé par le secrétaire et M. S. S. Lapointe : que le Rév. J. E. Cartier, curé de New Haven, présent à cette assemblée, soit élu chapelain du comité exécutif. Adopté.

MM. Vallée et Lapointe rapportent ensuite que le comité local est à l'œuvre pour assurer le succès de la convention. Dimanche prochain il devra y avoir entrevue avec M. le curé de Waterbury pour qu'il veuille bien parler de la convention au prône.

Projets à discuter. M. le chapelain prend le premier la parole : il seconde très cordialement l'idée émise à la dernière assemblée, que chaque sujet du programme de la convention soit assigné d'avance à un homme compétent : il croit que c'est un moyen très simple de rendre nos conventions intéressantes et fructueuses.

Il ajoute qu'il serait peut-être mieux aussi de changer un peu les sujets à traiter. Il espère que les Canadiens aideront leurs prêtres dans la mission que ces derniers se sont imposée, à savoir : le bien de la religion et de la nationalité. Il pense qu'on peut se passer des orateurs du Canada, vû que ceux-ci ne connaissent généralement pas nos besoins. Le secrétaire croit pourtant que ces orateurs rehaussent de beaucoup l'éclat de la convention et qu'on doit les demander.

MM. Vallée et Lapointe s'expriment dans le même sens, d'autant plus que ces orateurs ne sont pas aux dépens de la convention, mais du comité local qui se charge de partager les dépenses.

Enfin il est résolu que M. le président et le secrétaire soient chargés d'inviter des orateurs distingués et que chaque sujet à traiter à la convention soit assigné à quelque compatriote capable.

Il est ensuite proposé par M. D. A. Dolbee, secondé par M. Commette, que mardi et mercredi, les 25 et 26 août 1891, soient choisis pour la sixième convention. Adopté.

Proposé par M. Dolbee, secondé par M. L'Heureux, qu'aucune société ou paroisse canadienne n'ait droit à plus de trois délégués chacune à la sixième convention. Adopté.

Proposé par M. S. S. Lapointe, secondé par M. D. A. Dolbee, que le secrétaire soit autorisé à rédiger la proclamation et qu'il y ait un article qui traite de nos "défauts nationaux.". Adopté.

Le secrétaire est prié aussi d'écrire à M. le trésorier de la convention de Danielsonville, de vouloir bien remettre à M. Dolbee, la balance des recettes de la cinquième convention

Ajournement sine die après un vote de remerciements au Rév. J. E. Cartier pour sa courtoisie envers les membres du comité.

Docteur ARTHUR O. BARIBAULT, secrétaire.

Proclamation de la VIe convention de l'Etat du Connecticut :

Compatriotes,—

Allons tous à Waterbury ! C'est là que nous appelle, pour les 25 et 26 août, le comité exécutif, nommé par la convention de Danielsonville ; jours où tout un peuple viendra à la face du soleil affirmer son existence, déclarer qu'il veut garder son autonomie sans permettre que le contact des races étrangères ne lui enlève rien de son cachet national et de son caractère religieux ; jours où l'on oubliera nos petites querelles de famille, nos diversités d'opinions pour n'avoir plus qu'un cœur, qu'une âme ; jours enfin où tous ensemble, Canadiens du Connecticut, nous consacrerons quelques heures à faire revivre le passé pour y puiser des leçons de patience et de force pour le présent et des espérances pour l'avenir.

Tous sont invités, tous sont appelés à confondre leurs rangs pressés autour de drapeaux et de bannières qui servent de point de ralliement aux pauvres comme aux riches, aux ouvriers, aux artisans comme aux savants et aux hommes d'Etat.

Tous sont conviés à ces assises de la nation pour prêter main forte à tout ce qui peut contribuer à son développement matériel, intellectuel et moral, et à conserver parmi nous le culte du passé et l'amour de notre langue.

Allons donc, compatriotes, à la sixième convention ! C'est là que notre patriotisme se retrempera dans une affirmation pacifique mais éclatante de notre foi nationale; c'est là que nous nous compterons encore pour nous encourager toujours et qu'on échangera des conseils salutaires pour la prospérité de notre race. C'est là que nous pratiquerons cet esprit d'entente et d'initiative, ce lien de cohésion puissante qui doit réunir tous les groupes canadiens-français.

La cause que nous avons voulu servir à Willimantic, Putnam, Meriden, New Haven et Danielsonville, nous voulons encore la servir à Waterbury, visant toujours à mieux et à plus parfait. "Excelsior!" encore plus haut.

Nous conserverons de cette réunion le souvenir que l'on garde d'une fête de famille, nous en reviendrons plus pénétrés de sentiments patriotiques et de plus en plus convaincus que la concorde, un travail incessant et que rien ne rebute, sont pour nous les plus sûres garanties pour notre avenir.

Canadiens du Connecticut, c'est à vous de répondre à notre appel, c'est à vous qu'il appartient de décider du succès de cette fête grandiose, et si le succès couronne nos efforts vous aurez contribué à une œuvre nationale, vous aurez beaucoup mérité de la patrie et de la nationalité.

Les règles disciplinaires à suivre sont celles que l'usage a consacrées. Seront admis aux délibérations :

1o. Les membres du clergé et les représentants de la presse.

2o. Trois délégués pour chaque paroisse ou groupe canadien, trois délégués pour chaque société Saint-Jean-Baptiste, de bienfaisance, union canadienne, littéraire, etc., etc.

Les délégués sont priés d'envoyer une copie de leurs lettres de créance au secrétaire, docteur Arthur O. Baribault, 209, rue Chapel, New Haven, Conn., avant le 15 août prochain

Les sujets à traiter seront les suivants :

1o. Moyens de vulgariser la naturalisation.

2o. Les Conventions, leur passé, leur avenir.

3o. L'éducation : opportunité de l'enseignement de la langue française dans les écoles paroissiales.

4o. Le Canadien aux Etats-Unis : ce qu'il est, ce qu'il doit être.

5o. Une seule société de secours mutuels pour tout l'Etat du Connecticut.

6o. La presse canadienne aux Etats-Unis : moyens à prendre pour l'encourager et la soutenir.

Les délibérations auront lieu dans la salle "Concordia," no 305, rue Bank.

JEAN-BAPTISTE VALLEE, président, Waterbury.
S. S. LAPOINTE, 1er vice-président, Waterbury.
WILBROD L'HEUREUX, 2e vice-président, Meriden.
Dr ARTHUR O. BARIBAULT, sec., New Haven.
ED. LEMERY, secétaire-adjoint, Bridgeport.
D. A. DOLBEC, trésorier, Meriden.
A. COMMETTE, trésorier-adjoint, Bridgeport.

Comité exécutif.

New Haven, Conn., 9 juin 1891.

P. S. Toutes nos associations nationales sont respectueusement priées d'envoyer, comme d'habitude, au trésorier du comite exécutif la somme de $6.00 pour défrayer les dépenses de la convention.

Sixième convention des Canadiens-français de l'état du Connecticut, tenue à Waterbury, Conn., les 25 et 26 août 1891.

La première, l'essentielle partie de la convention, fut la messe chantée à l'église canadienne de Ste-Anne ; officiait le Rév. M. Bourret ; décorations magnifiques. Messe du second ton, harmonisée ; enfin tout nous transportait dans la première patrie. Sermon par le Rév. M. Roy, de Hartford. L'orateur sacré prit pour texte : "Regnabit Dominus super omnes gentes". (Le Seigneur règnera sur toutes les nations.)

Une appréciation serait hors de propos, les talents oratoires du révérend monsieur étant connus.

PREMIERE SEANCE.

Arrivée à la salle : 12h. 30.

Le Rév. M. Dunn fait la prière.

Un comité, composé de MM. J. O. U. Dubord, docteur O. Larue et docteur C. Leclaire, fut nommé pour l'examen des lettres de créance.

Résolu que les membres du comité exécutif, qui ne feraient point partie d'une délégation, soient admis comme délégués ; de même que l'orateur du jour, M. Rodolphe Lemieux, avocat de Montréal.

Le docteur A. O. Baribault donna le rapport du comité exécutif qui fut adopté.

La première assemblée de ce comité ayant été tenue à Waterbury, le 7 mai, chez M. Vallée.

La deuxième, à la salle St-Louis, New Haven, le 17 du même mois.

M. le secrétaire du comité exécutif donne ensuite lecture des lettres d'excuses de la part des RR. MM. Bourret, Roy, Ca-

dotte et Mailhot, sur les invitations adressées à ces messieurs de parler sur différents sujets.

M. le trésorier, D. A. Dolbec, donne son rapport :

Recettes	$ 96.00
Bal. remise par le Dr Larue	70.19
Total	166.19
Dépenses	23.66
Balance	142.53

Adopté.

On procède ensuite à l'élection des officiers de la convention. M. Roch Quessy propose M. J. B. Vallée, comme président ; il est secondé par M. Zéphirin St-Cyr. M. Vallée refuse. Les mêmes nomment le docteur Omer Larue, qui lui aussi décline l'honneur.

Le docteur Omer Larue propose M. Roch Quessy, secondé par le docteur David. Elu à l'unanimité.

1er vice-président, M. Eugène Cartier.

2ème vice-président, M. X. Bachand.

Secrétaire, M. J. O. U. Dubord.

Secrétaire-adjoint, docteur A. O. Baribault.

Trésorier, M. D. A. Dolbec.

Trésorier-adjoint, M. J. T. Breault.

Chapelain, Rév. M. Dunn.

Résolu qu'un comité soit nommé pour préparer l'ordre du jour.

Résolu que ce comité soit composé de M. J. B. Vallée, Rév. M. Dunn, docteur O. Larue, docteur David et docteur Leclaire.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1o. Prière.
2o. Appel des officiers et délégués.
3o. Lecture et approbation des minutes de la dernière convention.
4o. Rapports des comités nommés à la dernière convention.
5o. Discussion des questions proposées dans la proclamation.
6o. Rapports des délégués sur leurs centres respectifs.
7o. Choix du lieu où devra se tenir la prochaine convention.
8o. Rapport des résolutions.
9o. Election du comité exécutif.
10o. Remarques générales dans l'intérêt des conventions.
11o. Ajournement.

Les minutes de la dernière convention sont lues et adoptées.

Les délégués suivants répondent à l'appel :

Société Saint-Jean-Baptiste, Danielsonville: MM. J. T. Breault et docteur C. J. Leclaire.

Paroisse, Danielsonville : MM. H. Reeves, L. T. Thouin et L. J. Lavallée.

Société Saint-Jean-Baptiste, Wauregan : MM. F. X. Ménard et N. Jetté.

Paroisse, Wauregan : MM. P. Turgeon et L. Messier.

Conseil Suprême des Chevaliers de Jacques-Cartier, Grosvenordale : M. L. P. Lamoureux.

Paroisse, Grosvenordale : MM. docteur J. F. McIntosh et Rév. M. Chapdelaine.

Société Saint-Jean-Baptiste, Grosvenordale : MM. A. Faucher et Rév. Cooney (absent.)

Cour subordonnée des Chevaliers de Jacques-Cartier, Grosvenordale : MM. docteurs J. F. McIntosh et Roch.

Société Saint-Jean-Baptiste, Taftville : MM. J. Ruisseau et P. Fréchette.

Paroisse, Taftville : MM. Rév. M. Mailhot, H. Jarry et A. L'Heureux.

Paroisse, Jewett City : MM. D. P. Chabot, M. Simard et J. B. Leclair.

Paroisse, Hartford : MM. P. Rousseau, S. Laporte et I. Lévesque

Société Saint-Jean-Baptiste, Putnam : MM. H. Duvert, fils, docteur Larue et G. Verdon.

Union de secours mutuel, Putnam : M. P. M. Leclair.

Paroisse, Putnam : MM. J. Gagné, Frs. Mandeville et A. Comtois.

Union des commis-marchands, Putnam : MM. G. Ruisseau et J. Tétreault.

Paroisse, Ballouville : Rév. T. J. Dunn, MM. H. Frédette et J. Favreau.

Torrington : M. Eug. Garneau.

Collinsville : MM. N. Bachand, A. Courtemanche et A. Tousignan.

Paroisse, Meriden : MM. O. Lanouette, D. A. Dolbec et T. H. Z. St-Cyr.

Société de tempérance, Meriden : M. T. H. Z. St-Cyr.

Club de naturalisation, Meriden : MM. W. L'Heureux et R. T. Chalifoux.

Société Saint-Jean-Baptiste, Meriden : MM. W. L'Heureux et R. T. Chalifoux.

Union des ouvriers, Meriden : MM. D. A. Dolbec, J. O. U. Dubord

Institut canadien, Waterbury : MM. L. Lavigne, J. B. Vallée et G. Panneton.

Société St-Joseph, Waterbury : MM. H. J. Lapalme, J. N. Baril et A. Dulac.

Paroisse, Waterbury : MM. A. Bouffard, docteur Dubuque et H. E. Demers.

Société Saint-Jean-Baptiste, Waterbury : MM. H. Rodier, R. Guilbert et J. L'Heureux.

Cercle Gagnon, Willimantic : MM. T. de Villers et O. Blanchet.

Société Saint-Jean-Baptiste, Willimantic : MM. A. P. Favreau, T. Potvin et docteur A. D. David.

Société Saint-Jean-Baptiste, Bridgeport : MM. A. Cadoret, O. Desaulniers, A. Commette et A. R. Quessy.

Société Saint-Jean-Baptiste, New Haven : M. Alfred Houde.

Harmonie St. Louis, New Haven : MM. N. Gosselin, J. J. Baribault.

Société Saint-Jean-Baptiste, Danielsonville . J. T. Breault,

Paroisse, New Haven : MM. Eugène Cartier, H. Potvin et Wm. Dumaine

Société Saint-Jean-Baptiste, Bristol : MM. Olivier Landry et A. Dumaine.

Ajournement à "Hollman's Grove."

Vers 2 heures le "Hollman's Grove" était rempli par la

foule qui s'y était rendue pour entendre l'orateur de la circonstance, M. Rodolphe Lemieux, avocat, de Montréal.

Le maire Baldwin, de Waterbury, voulut bien donner une marque de l'estime qu'il porte à notre race en venant lui-même ouvrir la réunion. En termes appropriés il nous fit les honneurs de sa ville, nous disant qu'il voulait nous recevoir chez lui comme il avait été reçu à Montréal par le maire McShane. Il fit l'éloge des Canadiens de Waterbury, les comptant au nombre de ses meilleurs citoyens. "Si on vous traite injustement ici, dit-il en terminant, venez me voir et je verrai à ce qu'on vous rende justice."

Ses paroles furent couvertes par les applaudissements les plus sincères.

Quand le brillant M. Lemieux monta nous adresser la parole, un frisson passa dans la foule car sa réputation d'orateur l'avait précédé. Il félicita l'assemblée sur sa magnifique apparence, déclara qu'il se voyait forcé d'improviser, puis entama son sujet avec une verve qui augurait bien pour la suite. Peu à peu il s'échauffa, sa figure s'illumina et une à une ses paroles, chaudes et convaincantes, tombèrent dans des cœurs à portée de le comprendre. Pendant plus d'une heure il nous tint sous le charme de son éloquence, repassant à grands traits l'histoire de nos aïeux, notre histoire à nous Canadiens, notre plus beau joyau, Montcalm, Frontenac envoyant dire à l'amiral anglais qu'il lui répondrait par la bouche de ses canons ; nos martyrs, 1837 et ses héros. Papineau, Lafontaine, Cartier passèrent devant nous, rehaussés si possible par l'éloquence entraînante de notre jeune ami.

Il avait terminé et les échos de sa voix résonnaient encore à nos oreilles.

Le docteur Omer Larue, avec son éloquence chaude et convaincante, et le docteur A. D. David avec sa parole limpide comme le ruisseau qui coulait à nos pieds, ajoutèrent encore au charme et au plaisir que nous avions trouvés dans cette immense assemblée.

Waterbury a bien fait les choses et les heureux délégués s'en souviendront longtemps.

DEUXIEME SEANCE.

A 7h. 30 du soir s'ouvre la seconde séance de la convention.

L'ordre du jour demande le rapport des comités nommés par la dernière convention. Ces comités regardaient les paroisses et surtout la manière dont était conduite l'éducation dans les différents centres.

M. W. L'Heureux, de Taftville : "Chez nous l'education ne laisse rien à désirer car on enseigne le français et l'anglais sur un pied d'égalité. Nos sœurs font tout leur possible pour donner satisfaction et elles réussissent."

L. P. Lamoureux, de Grosvenordale : "Autrefois on enseignait dans mon village le français jusqu'à ce que nos enfants eussent fait leur première communion. A la demande de quelques-uns, le français et l'anglais ont été mis sur un pied d'égalité. Sous le rapport de l'éducation, dans notre couvent, nous recevons pleine et entière satisfaction."

D. A. Dolbec, de Mériden : "L'an dernier, nous n'avions aucune école française dans notre petite ville. Nous avons vu notre curé et il nous a dit qu'il marcherait avec nous. Nous nous sommes de suite mis à l'œuvre et, cet automne, nos sœurs seront avec nous et, en janvier probablement, notre couvent sera terminé."

Le docteur Charles Leclaire, de Danielsonville: "Chez nous, nous avons une magnifique école et un couvent qui ont coûté environ $15,000. Notre curé n'a reculé devant aucun sacrifice pour assurer le succès de son entreprise. Nous n'avons qu'une heure et demie de français d'enseigné par jour. Le comité nommé l'an passé pour Danielsonville ne s'est pas occupé de la chose activement. Nous espérons que bientôt le français marchera de pair avec l'anglais."

Docteur A. D. David, de Willimantic : "Le Rév. M. De Bruycker dit qu'il est convaincu qu'il faut égalité dans l'enseignement des deux langues."

Le docteur Omer Larue, de Putnam, lit le rapport du comité nommé pour visiter les écoles de sa paroisse : "Le français n'est pas assez enseigné et nous avons fait tout notre possible pour obtenir que notre langue marche de pair avec celle de notre pays d'adoption. Nous n'avons encore pu obtenir justice. Nous voulons que toute différence de temps dans l'enseignement des langues de notre école soit abolie. Nous avons 526 élèves dans notre couvent dont 68 seulement sont d'origine irlandaise. Je crois que nous avons certaines justices à demander qui doivent nous être accordées.

Proposé par le Rév. M. Roy, de Hartford, appuyé par le Rév. M. Bourret, qu'aucun comité de convention ne puisse entrer son rapport dans les archives sans avoir l'approbation de la convention.

Dans les remarques qui suivent cette motion les membres du clergé optent pour que le rapport de M. le docteur Larue reste dans l'ombre, mais les délégués laïques s'opposent fortement à cette manière de procéder. Ici une véritable lutte oratoire émaillée d'expressions plus ou moins énergiques, s'engage de part et d'autre.

Les délégués ecclésiastiques ne voient aucun côté pratique dans la publication du rapport de Putnam : MM. les docteurs Larue et David opinent pour le contraire et disent que ce rapport composé des plus strictes vérités, doit être inséré dans le procès-verbal de la convention, afin de démontrer à qui de droit la par-

tialité hostile dont on fait preuve à notre égard en ce qui concerne nos écoles.

Le clergé riposte, que la convention n'ayant aucune autorité en la matière, ce rapport ne servira qu'à offusquer nos supérieurs ecclésiastiques et ainsi nuira certainement à la cause que nous voulons tous servir. Ce qu'il y a à faire dans les centres où on se croirait lésé dans ses droits, ce serait de s'adresser d'abord aux autorités locales et ensuite, si cela devient nécessaire, aller trouver le père commun de tous les fidèles du Connecticut, Mgr l'évêque de Hartford.

"C'est justement ce que nous avons fait, réplique le docteur Larue."

"Eh bien ! croyez-nous, répond le clergé, renouvellez vos demandes, justice vous sera rendue."

Finalement, comme la discussion menaçait de s'éterniser et par respect pour notre clergé que nous estimons par-dessus tout, la motion de M. l'abbé Roy est adoptée.

Puis sur proposition du docteur C. J. Leclaire, la séance est ajournée au 26, à 9 heures du matin.

TROISIEME SEANCE.

Le président ouvre la séance à 9 heures du matin.

Sur proposition du docteur Larue, secondé par le docteur David, le comité des résolutions est nommé comme suit : Rév. T. J. Dunn, Rév. J. E. Cartier, docteur C. J. Leclaire, L. P. Lamoureux. Il est ensuite proposé et adopté qu'aucun délégué ne pourra parler plus de cinq minutes et pas plus de deux fois est le même sujet. Puis vient la discussion sur les articles énoqui a au programme.

1o. Moyens de vulgariser la naturalisation. ..re de nos
Docteur Leclaire, Danielsonville : "Cette quea accompli."
qui regarde nos intérêts les plus chers. Commit rester indépen-
nous notre intelligence, comment défendrogoignons-nous cinq ou
nous ne secouons cette apathie qui nous de chaque individu en
races ont du prestige, de l'influence ca
naturalisation. Notre race ici ne serautre indépendance si nous
qu'elle n'aura pas déclaré son intentio
faires du pays. Le Rév. Talbot Smithassé, leur avenir.
gnés parlent toujours dans le vide "Quand le comité exécutif m'a
Etats-Unis il ne faut qu'une seul accepté avec plaisir, car ce sont
L'Irlandais sera toujours Irlonnent les moyens de ne pas être
mand et le Canadien toujoues. Si les autres nationalités ont pro-
sa langue. moyens qu'ils ont pris. Demander à une
Les autres peuplre..... autant demander à un individu de
voulons l'être, suiants dévoués des Etats-Unis, nous devons con-
que société, chaligion et notre belle langue. C'est l'organisation
Alors nous :

SEPH-UBALDE-JEAN PAPILLON, GLASGO.

Papillon, fils de Ubalde Papillon, cultiva-
Lacroix, est né à Ste-Anne de la Pérade le
u Séminaire de Nicolet en 1878, ordonné
Sa Grandeur Mgr Elphège Gravel, évêque
re à Ste-Monique de Nicolet le 1er sep-
tats-Unis le 1er octobre 1892 où il fût
Anne de Waterbury, Conn. Au mois
Conn. Au mois de mai 1899, curé

voulons avoir telle chose," et nous l'obtiendrons car on aura besoin de nous. Cherchons toujours à monter et à marcher à l'égal des autres nations."

M. L. P. Lamoureux, de Grosvenordale: "La question a été traitée si souvent qu'il serait inutile de développer encore ce sujet. Autrefois, le Canadien venait ici avec l'idée de retourner dans son pays plus tard. Aujourd'hui ce n'est plus la même chose ; le Canadien vient aux Etats-Unis pour y établir sa résidence permanente."

Docteur Larue, de Putnam : "Je demande aux sociétés de se mettre à la tête du mouvement. Visitons les gens à leur maison, c'est là le moyen le plus efficace. Disons au Canadien: "Ce que nous voulons, c'est ton vote, c'est que tu deviennes citoyen libre dans cette libre République."

Un Canadien devrait avoir assez de cœur pour ne pas aller demander aux différents partis politiques de payer ses papiers de naturalisation."

Docteur David, de Willimantic : "Il faut répéter les mêmes choses souvent. Le plus grand obstacle c'est la femme, car elle n'assiste pas à nos assemblées, elle n'étudie pas les questions qui nous intéressent. Allons voir les femmes (douce tâche) et essayons de les amener à faire leur part dans l'intérêt de la cause. Soyons capables à la prochaine convention de dire : "Messieurs, nous avons fait du progrès."

M. W. L'Heureux, de Meriden : "Les délégués de Meriden à la dernière convention ont été pratiques car, dans un an, ils ont fait 89 électeurs et 22 ont pris leurs premiers papiers de naturalisation. Aujourd'hui, nous comptons 320 électeurs, 1 juge de paix, 1 conseiller, 1 employé au bureau de poste. C'est le club de naturalisation et non les partis politiques qui a défrayé les dépenses."

M. Potvin, de Willimantic: "Conseillons la lecture de nos journaux anglais et le plus fort de notre tâche sera accompli."

M. L. P. Lamoureux : "Le Canadien devrait rester indépendant des partis et apprendre l'anglais. Adjoignons-nous cinq ou six bons compagnons et travaillons auprès de chaque individu en particulier."

M. R. T. Chalifoux : "Gardons notre indépendance si nous voulons atteindre notre but."

2o. Les conventions : leur passé, leur avenir.

Docteur Larue, de Putnam : "Quand le comité exécutif m'a demandé de traiter ce sujet, j'ai accepté avec plaisir, car ce sont ces conventions qui nous donnent les moyens de ne pas être englobés par les autres races. Si les autres nationalités ont progressé, c'est grâce aux moyens qu'ils ont pris. Demander à une nation de disparaître..... autant demander à un individu de se suicider. Enfants dévoués des Etats-Unis, nous devons conserver notre religion et notre belle langue. C'est l'organisation

qui donne la force. Si nous sommes ce que nous sommes, merci à nos sociétés, merci à nos conventions. La presse est la fille du mouvement national. Les délégués sont choisis pour aller défendre les droits industriels et intellectuels de leurs compatriotes. J'ai été fier d'entendre jaillir le premier cri du mouvement national. Les premières conventions n'avaient pas l'expérience des autres ; en vieillissant on se fortifie, on se perfectionne.

On vante partout les conventions du Connecticut. Si nous avons droit à ces félicitations, c'est parce que nous avons pris des moyens pratiques pour parvenir à notre but. Si nous avons ainsi réussi, merci à l'intelligence et à la générosité de nos sociétés nationales, à leur intelligence car elles ont compris l'utilité des conventions pour prendre la défense de nos compatriotes.

Honneur donc et encore une fois merci à nos sociétés nationales. Nos conventions font connaître les uns aux autres ceux qui s'intéressent au progrès national : elles ont rétabli l'unité religieuse entre le clergé et les Canadiens : elles ont ramené ceux du clergé qui n'en comprenaient pas l'importance et y étaient opposés.

On a écrit contre les conventions, on les a vilipendées, mais trouvez une œuvre utile que l'on n'ait pas dénigrée.... le christianisme lui-même l'a été et l'est encore."

Rév. M. Dunn, de Dayville : "Je ne crois pas qu'il soit possible d'ajouter quelque chose au magnifique discours, au travail profond du docteur Larue."

Sur proposition du docteur Leclaire, secondé par le docteur David, la question est renvoyée au comité des résolutions.

3o. L'éducation.—Opportunité de l'enseignement du français dans les écoles.

Rév. M. Chapdelaine, de Grosvenordale : "Les Canadiens du Connecticut ont bien compris ce qu'était la valeur de l'éducation. En voyant aujourd'hui ces magnifiques couvents qui se sont élevés, grâce au patriotisme de nos frères, nous nous rappelons que longtemps nous avons gémi pour une éducation canadienne et catholique. Les écoles ont été bâties, mais ce n'était pas là tout ce qu'il nous fallait, nous voulions des religieuses. Nous les avons. C'était là la seule chose capable de satisfaire un cœur canadien. Chez nous, la société Saint-Jean-Baptiste se mit à la tête du mouvement et le curé Martial voyant ses efforts lui dit : "Messieurs, si vous le voulez, moi aussi je le veux," et secondé par ces braves, il mit en réalisation ce qu'ils avaient rêvé si longtemps. Aujourd'hui dans ce couvent bâti au prix de tant de sacrifices, on enseigne l'anglais et le français sur un même pied. Le Rév. M. Cooney, notre curé, constate que deux langues, au lieu de se nuire, ne font que s'aider. Grosvenordale possède le plus beau et le plus grand couvent canadien du Connecticut."

Docteur David, de Willimantic : "La première et la plus belle éducation est celle puisée dans la famille. Il faut qu'on prenne l'enfant dès le bas âge et qu'on le fasse grandir dans la religion catholique et qu'on lui apprenne à parler le français. L'éducation morale, voilà le devoir suprême qui incombe à la femme qui devra prendre bien soin du petit trésor que Dieu lui a confié.

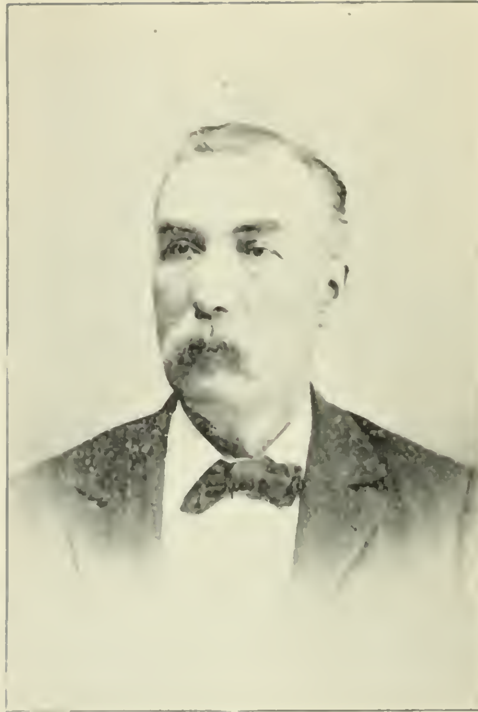
Aujourd'hui le Connecticut marche en avant pour ce qui regarde la question de l'éducation. Bien souvent, malheureusement, la question pécuniaire l'emporte sur la question morale. L'homme qui est coupable de cette faute pèche contre la morale, la religion et le patriotisme. Si les enfants ne grandissent pas avec cette éducation morale et religieuse, eh bien ! inutile de compter sur eux. Une coutume qui devrait disparaître, c'est celle de nos jeunes gens de passer leurs soirées dans les buvettes au lieu de chercher à s'instruire. Nous sommes responsables pour la génération qui pousse si nous ne la guidons pas dans le droit sentier."

Rév. M. Roy, de Hartford : "Je concours entièrement dans les idées exprimées par M. le docteur David. Si l'éducation dans la famille n'est pas catholique et française, pourquoi obtiendrons-nous des couvents ? S'il est bon pour un père et une mère de faire valoir leur autorité, c'est dans cette question. Usez de vos droits et que vos enfants ne parlent jamais l'anglais dans vos familles. Grâce au curé Bourret, dans Waterbury, il y a dans les écoles publiques des salles spéciales ouvertes aux religieuses pour l'enseignement du français à vos enfants. Cette œuvre de l'éducation, nous l'avons à cœur et jamais vous ne nous trouverez à l'arrière quand il s'agira de l'éducation."

Rév. T. J. Dunn, de Dayville: "La question que les délégués, comme catholiques et Canadiens-français, doivent avoir le plus à cœur, c'est l'éducation de la jeunesse. Donnez-nous l'éducation de vos enfants et nous vous garantissons l'avenir de votre race. Un grand nombre de Canadiens négligent l'éducation morale de leurs enfants. Dans ma paroisse je rencontre des jeunes gens qui ont grandi dans l'ignorance la plus complète. Vous ne ferez jamais de sacrifices plus agréables au Ciel que ceux que vous ferez pour vos enfants."

M. L. P. Lamoureux, de Grosvenordale: "La question de l'éducation est entre nos mains. Ce qui a poussé Grosvenordale à bâtir une école, c'est le besoin que les parents sentaient d'enseigner la langue maternelle. Ceux qui ont le plus travaillé pour cette cause ont été bénis de Dieu car ils ont réussi."

Docteur Leclaire, de Danielsonville : "Les Canadiens ne comprennent pas encore assez l'importance de l'enseignement du français à leurs enfants. Quand ils auront compris la valeur que possède une instruction religieuse qui va droit au cœur de cet enfant, le purifie et l'ennoblit, peut-être ne seront-ils pas aussi



M. BENJAMIN BONIN, NORTH GROSVENORDALE.

M. Benjamin Bonin est né à St-Aimé, Canada, le 29 mai 1848, fils d'Olivier Bonin, cultivateur et d'Eléonore Chapdelaine. M. Bonin, après avoir passé quelques années à l'école paroissiale de St-Aimé, quitta ce village à l'âge de 11 ans et vint s'établir dans le Massachusetts. Après avoir passé quelques années dans cet Etat, il prit le chemin de l'Ouest pour travailler dans les chantiers ; puis, en 1870, il revint s'établir dans le Connecticut, où il entra à la filature de coton de North Grosvenordale, et travailla comme main-d'œuvre et arrangeur de métiers jusqu'en 1887. En cette année, il ouvrit une charcuterie et prospéra si bien qu'aujourd'hui il est propriétaire de biens-fonds de valeur et d'un commerce général considérable.

M. Bonin est le type du "self-made-man", travailleur honnête et prudent, patriote sincère et très populaire. Il est membre de la société Saint-Jean-Baptiste. Il a épousé Mlle Julie Galipeau et leur union a été bénie de plusieurs enfants.

avares de leurs centins et aideront-ils efficacement leurs prêtres dans leurs travaux. On craint trop de donner."

M. G. Verdon, de Putnam : "Les Canadiens de Putnam ont fait des sacrifices et n'ont rien épargné. Ils ont même bâti quatre églises. Toujours nous avons fait des sacrifices.

Depuis 10 ans, nous n'avons cessé de travailler sans rien obtenir. Aujourd'hui l'éducation française dans notre école est loin, bien loin de ce qu'elle devrait être. La faute en est à ceux qui ont charge de nos écoles."

Docteur McIntosh, Grosvenordale : "En enseignant les deux langues on ne retarde nullement l'avancement de l'instruction dans l'une ou l'autre. Chez nous les deux langues sont sur un pied d'égalité et c'est ce que nous voulons. Celui qui parlera le français et l'anglais rendra doublement service à sa nouvelle patrie."

M. Verdon, de Putnam, revient à la charge et demande au clergé présent quels sont les moyens à prendre pour obtenir justice.

Rév. M. Roy, de Hartford: "Adressez-vous à l'autorité légitime et bientôt vous verrez votre juste demande exaucée. La lumière faite par vous, citoyens de Putnam, attirera les regards de l'autorité sur vous."

Sur proposition de M. D. P. Chabot et du docteur Leclaire, la question est renvoyée au comité des résolutions.

4o. Le Canadien aux Etats-Unis, ce qu'il est et ce qu'il doit être.

Rév. J. E. Cartier, de New Haven: "Le Canadien, après avoir rempli son devoir au Canada, a continué sa marche providentielle aux Etats-Unis. Le Canadien a su s'implanter ici, il a su s'attacher au grand tronc de la nation américaine d'où il tire une sève qui le fait prospérer. Autrefois c'étaient le fer et le plomb qui régnaient en maître, aujourd'hui c'est le cerveau qui conduit.

Votre clergé est venu vous aider de ses conseils. Si nous sommes ici, c'est le doigt de Dieu qui nous y conduit pour vous encourager. Dieu a voulu que ma mission se passe ici aux Etats-Unis avec vous. Je suis devenu Américain, mais je conserverai toujours mon titre de Canadien catholique et ma belle langue française. Il faut suivre ce phare lumineux qui est l'Eglise. Dieu conduit notre race, suivons la route qu'il nous montre. A nous de conserver nos mœurs, notre langue et surtout notre sainte religion. Le jour où l'on dira : "A bas le clergé!" ce jour-là verra la fin du peuple canadien.

Usons de ménagement, demandons avec intelligence le redressement de nos griefs.

Le Canadien doit être catholique fervent, catholique soumis. Soyons calmes, courageux et nous réussirons. Soyez cer-

tains que nous, vos prêtres, serons avec vous dans vos conventions et partout ailleurs tant que vous resterez catholiques."

Docteur David, de Willimantic : "Le peuple canadien-français est réellement un peuple catholique et soumis à son clergé. Son intention est pure, son respect existe toujours pour sa religion, ses mœurs et sa langue. Il faut comparer notre peuple à l'enfant. Comme lui, il grandit et se fortifie lentement mais sûrement. Ce n'est pas pour nous que nous devons surtout combattre, c'est pour l'avenir car c'est pour la jeunesse que le danger est plus grand. L'avenir pour elle sera ce que notre clergé le fera.

Groupons nos forces et conservons notre influence auprès des Américains ; par là nous serons forts. La Canadienne est honnête, elle ne compte pas le nombre de ses enfants ; donc un jour nous serons forts. Mettons en pratique ce que nous disons. Que l'enfant conserve toujours ces deux trésors précieux : sa religion d'abord, sa langue ensuite."

Sur l'invitation des délégués, M. Rodolphe Lemieux adresse la parole. Il dit en substance :

Le Canadien est le pionnier de l'avenir, le Canadien est le pionnier de la religion catholique en Amérique. Le Français est dégénéré, mais le Canadien a pris sa place, c'est lui qui aujourd'hui est le fils aîné de l'Eglise. Le Canadien d'aujourd'hui est ce qu'était le Français autrefois. Partout où il dirige ses pas il se rappelle cette belle devise : "Souviens-toi de ce que tu es et ne forligne pas," c'est-à-dire catholique et français.

Pour notre avenir il faut que nous soyons unis. La Grèce vaincue a civilisé Rome, la reine du monde ; le Canadien vaincu a civilisé l'Anglais. L'Anglais a le génie du commerce ; nous, nous avons le génie littéraire, exquis, délicat, que nous ont légué nos ancêtres. La langue française est la langue de la liberté bien comprise.

Ses paroles furent couvertes d'applaudissements.

5o. Une seule société de secours mutuel.

Docteur McIntosh, de Grosvenordale : "Toute les conventions ont recommandé une seule société de secours mutuel, mais on n'a jamais abouti à rien de pratique. Aujourd'hui nous vous présentons la "Société Jacques-Cartier," fondée à Grosvenordale. Nous voulons supplanter auprès des Canadiens les autres sociétés. Pourquoi ne pas préférer une société catholique ?"

Le docteur entre ensuite dans les détails et explique les avantages de cette société. Toutes les autres nationalités ont une société de ce genre.

M. Dollbec, de Meriden, donne des explications sur l'"Union de Secours Mutuels."

Docteur Larue : "M. Dollbec a donné un plan magnifique, si bien que la cinquième convention l'a fait imprimer à ses

frais. Le but de M. Dolbec était de fonder une Union mutuelle entre les différentes sociétés.

J'espère que la société Jacques-Cartier prendra la place de ces sociétés qui vous promettent plus de beurre que de pain. Soyons opposés à ces sociétés qui viennent tromper nos concitoyens. C'est un vol, c'est un pillage, ces sociétés-là nous exploitent. Elles peuvent taxer nos pauvres Canadiens, elles peuvent les forcer à payer des sommes folles dans les derniers mois, et ainsi les contraindre à lâcher prise. J'espère que la société Jacques-Cartier remplacera ces sociétés à fond de sable.

L'Union de Secours Mutuels peut réussir sans faire de tort à la société Jacques-Cartier."

M. L. P. Lamoureux, de Grosvenordale : "Je suis, comme Canadien et catholique, en faveur de la société de M. Dolbec, mais je consume aujourd'hui mes forces pour la société de Jacques-Cartier ; il m'est par conséquent impossible de travailler bien fort pour l'Union de secours mutuels. Je veux une société qui donne des garanties stables aux Canadiens et ainsi les arrache du gouffre où les jettent ces sociétés de dotation. J'espère que dans cinq ans la société de Jacques-Cartier marchera de pair avec les autres sociétés."

Ad. Faucher, de Grosvenordale. "L'intérêt du Canadien est d'encourager la société de Jacques-Cartier : elle finira ce que nos religieuses auront commencé, on parlera français dans ses réunions."

6o. La presse.

Le Rév. M. Cartier parle en faveur de la presse, de l'encouragement qu'on lui doit, et dit que tous doivent travailler pour qu'elle réussisse. Le docteur Leclaire, le Rév. M. Dunn et le docteur David parlent aussi sur le même sujet.

Rapport des centres canadiens :

DANIELSONVILLE.—Population, 1,370 ; électeurs, 75 ; commis, 25 ; marchands, 4 ; propriétaires, 18.

DAYVILLE.—Population, 1,000.

BRISTOL.—Elèves, 122 ; communiants, 285 ; propriétaires, 32 citoyens, 39.

WILLIMANTIC.—Population, 2,036.

BRIDGEPORT.—Population, 400.

NEW HAVEN.—Population 800 ; possède presbytère et église canadienne ; société Saint-Jean-Baptiste, 49 membres ; argent en caisse $1,200.

MERIDEN.—L'église, le presbytère et le couvent, en construction, auront coûté $80,000 ; population, 1,500 ; société Saint-Jean-Baptiste compte 144 membres, possède un bâtiment de $10,000, avec un ameublement de $1,500, et l'an dernier a payé $1,866 en bénéfices.

GROSVENORDALE.—Population, 2,000 ; sociétés, 4 ; médecins, 2 ; juge de paix, 1 ; divers officiers municipaux.

PUTNAM.—Population, 3,000 ; grand juré, 1 ; juge de paix, 1 ; marchands, 15 ; boulangeries, 2 ; prêtre canadien, 1 ; couvent, 1 ; religieuses, 14 ; pensionnaires au couvent, 60 ; externes



M. LOUIS-J. PERREAULT, NORTH GROSVENORDALE.

M. Louis J. Perrault est né en 1848 à Montréal, Canada, fils d'Eloi Perrault, marchand de cuir en gros, et de Zoé Monarque. M. Perrault, après avoir terminé son cours commercial au collège de St-Laurent, entra à l'emploi de son père. Lorsqu'en 1869 éclatèrent les troubles du Nord-Ouest, M. Perrault quitta le commerce et fit la campagne du Nord-Ouest comme lieutenant dans la 4e compagnie du 65e bataillon des carabiniers Mont-Royaux ; sa valeur a été souvent reconnue de ses chefs. En 1886 il immigra aux Etats-Unis, à North Grosvenordale, et entra à l'emploi de la compagnie manufacturière Grosvenordale, où sa connaissance des affaires ainsi que de la langue anglaise le fit remarquer de l'agent. Il obtint bientôt un emploi de teneur de livres à cette importante compagnie. M. Perrault est un des principaux Canadiens-français de North Grosvenordale. Il a été président de la société Saint-Jean-Baptiste, "orateur" de la Ligue l'Union Fraternelle, président de la société St-Joseph, et vice-président de la convention canadienne de Jewett City. Il a une médaille militaire qui lui a été accordée par le gouvernement du Dominion.

M. Perrault est surnommé à North Grosvenordale le chevalier sans peur et sans reproche. C'est un patriote convaincu.

Il a épousé Mlle Julie Casavant, de St-Damase, P. Q.

au couvent, 526 ; canadiennes sur ce nombre, 458 ; employé à la poste, 1 ; avocat, 1 ; médecins, 3 ; propriétaires, 95.
TAFTVILLE.—Prêtre canadien, 1 ; population 3,000 ; médecins, 2.
WAUREGAN.—Population, 1,100 ; propriétaires, 8 ; société Saint-Jean-Baptiste, membres, 92 ; bénéfices payées en 1890, $269 ; biens de la société, $900.

Au milieu de l'enthousiasme général, Grosvenordale est choisi comme le siège de la prochaine convention, en 1892.

Voici la liste des officiers du comité exécutif de la septième convention :

Président, M. L. P. Lamoureux.
1er vice-président, docteur C. J. Leclaire.
2e vice-président, M. Ad. Faucher.
Secrétaire, docteur J. McIntosh.
Secrétaire-adjoint, M. D. P. Chabot.
Trésorier, docteur O. Larue.
Trésorier-adjoint, M. G. Verdon.
Chapelain, Rév. M. Cooney.

Proposé par M. le docteur Larue, secondé par M. G. Verdon, que la convention offre ses remerciements au clergé canadien pour avoir assisté aussi ponctuellement aux assemblées de la Convention. Adopté à l'unanimité.

Le docteur Larue ajoute : "Au cas où ce remerciement voté à notre clergé canadien n'aura pas été pris pour lui-même par un prêtre d'origine étrangère ici présent mais qui s'est montré l'apôtre des conventions avant même que nous ayons jamais eu de prêtre canadien dans notre Etat, je veux parler de M. l'abbé Dunn.... à cet apôtre de nos conventions je propose un vote de remerciement spécial pour le dévouement qu'il a toujours montré à la cause canadienne."

La parole du docteur est couverte par les applaudissements les plus enthousiastes.

La convention est ensuite ajournée sine die.

Voici les résolutions adoptées par la convention :

Résolu que dans toute société canadienne établie pour promouvoir les intérêts canadiens, il est essentiellement opportun que l'on influence les Canadiens à se faire naturaliser.

Résolu que les conventions nationales et patriotiques sont utiles à promouvoir les intérêts du peuple comme catholique canadien-français et citoyen américain dans l'Etat du Connecticut.

Résolu que l'éducation française dans nos écoles paroissiales est essentiellement nécessaire à la conservation de notre foi et de notre nationalité, et que les moyens nécessaires à prendre pour y arriver devront être diplomatiques et réservés, sans cependant perdre de vue l'utilité de la langue anglaise reconnue si nécessaire aux intérêts de nos nationaux.

Résolu que les sociétés nationales soient appelées à revêtir d'une manière tangible les intérêts au point de vue de sa pratique religieuse et de son union puissante si nécessaire à sa conservation de Canadien religieux et patriotique.

Résolu qu'il est nécessaire de former une société d'assurance mutuelle qui présiderait aux intérêts locaux et généraux des Canadiens aux Etats-Unis.

Résolu qu'il serait opportun de travailler à encourager le plus possible nos journaux canadiens.

Proposé par M. D. A. Dolbec, secondé par le docteur C. J. Leclaire, que le docteur Larue soit chargé de faire les élections des officiers de l'Union de Secours Mutuel.

M. J. O. U. Dubord fait remarquer que, dans l'intérêt des conventions, la proclamation devrait être lancée au commencement de l'année, afin de donner à chaque centre le temps de nommer leurs délégués et que ceux-ci se préparent et étudient les différentes questions qui seront soumises à leur considération à la convention.

La convention est ensuite ajournée sine die.

J. O. U. DUBORD, secrétaire.

SEPTIÈME CONVENTION

Tenue à NORTH GROSVENORDALE, les 21 et 22 septembre, 1892.

Rapport du comité exécutif :

Première assemblée convoquée par le secrétaire sur l'ordre du président, et ayant lieu à North Grosvenordale, à la résidence du secrétaire, le docteur J. F. McIntosh, le 13e jour de mai 1892. Etaient présents : MM. L. P. Lamoureux, docteur C. J. Leclaire, D. P. Chabot, A. Faucher et docteur J. F. McIntosh.

L'ordre du jour suivant fut adopté pour les assemblées du comité exécutif.

1o. Appel à l'ordre.
2o. Appel des membres du comité exécutif.
3o. Lecture des minutes de l'assemblée précédente.
4o. Affaires commencées.
5o. Affaires nouvelles.
6o. Remarques dans l'intérêt de la convention.
7o. Lieu de la prochaine réunion.
8o. Ajournement.

On passe de suite au cinquième ordre du jour. Le président rapporte une entrevue que lui et quelques autres membres du comité ont eue avec le Rév. Thomas Cooney. Ce dernier s'est montré sympathique pour la prochaine convention.

Les membres présents du comité discutèrent longuement les différents articles de la proclamation et décidèrent que la proclamation serait comme suit :

Proclamation de la VIIe convention d'Etat du Connecticut : Canadiens-français du Connecticut.—

Les délégués présents à la convention tenue à Waterbury en août 1891 ont décidé que la prochaine convention aurait lieu à North Grosvenordale, Conn., les 21 et 22 septembre prochain. Le succès des dernières conventions, et le resultat magnifique et indiscutable de ces congrès, nous fait espérer beaucoup de celle de North Grosvenordale.

Aussi nous en appelons à votre patriotisme, à votre zèle et à votre désir de promouvoir les intérêts de la grande famille canadienne-française, qui se résument en ces deux mots : Religion et nationalité.

Dans le prochain congrès les délégués auront le plaisir de



M. LOUIS-P. LAMOUREUX, NORTH GROSVENORDALE.

M. L. P. Lamoureux est né à St-Ours, P. Q., le 24 février 1841 et n'a reçu que six mois d'école dans son enfance. C'est dire qu'il est le fils de ses œuvres. Il immigra aux Etats-Unis avec ses parents en septembre 1851, travailla à la manufacture de laine jusqu'à l'âge de 18 ans, puis apprit le métier de menuisier.

Le 21 avril 1861, il épousa Mlle Marie Gary (née de parents irlandais) ; de cette union naquirent onze enfants dont huit sont vivants ; tous possèdent une bonne éducation française et anglaise, et leur mère parle aussi bien le français que l'anglais.

M. Lamoureux alla, de Southbridge, Mass., s'établir à Worcester en 1866, travaillant de son métier jusqu'à 1869. A partir de cette date il a toujours été entrepreneur de bâtiments et architecte.

En 1869 il prit une part très active dans la formation de la paroisse canadienne de Notre-Dame de Worcester. Pendant cette même année, il se mit à l'œuvre avec 15 ou 16 autres et aida au regretté Ferdinand Gagnon à fonder le journal "L'Etendard National". En mai 1872 il venait s'établir à North Grosvenordale (où il réside depuis) et le mois de juin suivant il fonda avec 25 ou 30 autres membres la société Saint-Jean-Baptiste des Grosvenordale, et il a toujours été à la tête de tout mouvement religieux et national de la paroisse. M. Lamoureux est un des fondateurs de nos conventions d'Etat et y a pris une part très active comme délégué et même officier. Il fut président du comité exécutif et président de la convention des Grosvenordale et du comité local. Il a assisté à la convention nationale de Rutland, Vermont, et à celle de Nashua, New Hampshire, où il donna encore une preuve de son dévouement national et religieux; enfin il s'est toujours rendu à l'appel des siens.

Il a aussi occupé diverses fonctions publiques dans la municipalité de Thompson, dans laquelle se trouvent les Grosvenordale, savoir : constable, trois ans ; membre du bureau de santé, sept ans ; registrateur, quatre ans ; juge de paix, six ans ; selectman, deux ans ; directeur de la caisse d'épargne de Thompson depuis huit ans, etc., etc. Dans toutes ces différentes fonctions il a toujours fait honneur à ses compatriotes.

M. Lamoureux est un des membres du comité de fédération des sociétés canadiennes des Etats-Unis, nommé à la convention des sociétés tenue à Holyoke, Mass., au mois de février dernier.

traiter plusieurs sujets nouveaux. Aussi nous espérons que tous les délégués prépareront d'avance les différents articles de la proclamation, afin que le résultat en soit surtout pratique.

En avant donc, braves compatriotes du Connecticut, et que le cri de ralliement soit : "à North Grosvenordale les 21 et 22 septembre 1892."

Les questions qui doivent y être traitées et discutées sont les suivantes :

1o. Rapport des délégués des différentes paroisses ou groupes et prière aux délégués présents de porter une attention toute spéciale à ces différents rapports.

2o. Education. Opportunité de généraliser l'enseignement de la langue française dans les écoles paroissiales.

3o. Le Canadien aux Etats-Unis. Son passé, son présent et les moyens qu'il doit prendre pour assurer son avenir tout en conservant sa religion, et sa langue.

4o. Les sociétés nationales, et la nécessité d'une société d'assurance et de secours mutuels pouvant recevoir dans son sein les Canadiens des Etats-Unis et du Canada.

5o. L'avantage des congrès d'Etat, et ce que les Canadiens du Connecticut pensent des congrès généraux: Serait-il opportun pour le congrès d'Etat de nommer un ou plusieurs délégués comme représentant d'Etat à la prochaine convention générale de Chicago ?

6o. Naturalisation.

7o. La presse canadienne.

8o. Quels moyens devrions-nous prendre pour conserver la sobriété chrétienne chez nos nationaux ?

9o. Remarques générales dans l'intérêt des Canadiens de l'Etat du Connecticut.

Seront admis à ces délibérations : premièrement, les membres du clergé et les représentants de la presse ; deuxièmement, les membres du comité exécutif ; troisièmement, les délégués de paroisses ou groupes canadiens, des sociétés de bienfaisance, des cercles littéraires, dramatiques et musicales, etc., etc.

Les délégués sont priés d'envoyer une copie de leurs lettres de créances au secrétaire docteur J. F. McIntosh, de North Grosvenordale, Conn., avant le 15 septembre prochain.

Toute société organisée est tenue d'envoyer la somme de $6.00 pour venir en aide aux différentes dépenses encourues par ces conventions. Toutes nos sociétés, nous en sommes convaincus, ne manqueront pas de répondre de suite à cet appel.

L. P. LAMOUREUX, président, No. Grosvenordale.
Dr C. J. LECLAIRE, 1er vice-président, Danielsonville.
AD. FAUCHON, 2e vice-président, North Grosvenordale.
Docteur J. F. McINTOSH, secrétaire, No. Grosvenordale
D. P. CHABOT, secrétaire-adjoint, Jewett City.
Docteur OMER LARUE, trésorier, Putnam.
L. VERDON, trésorier-adjoint, Putnam.

North Grosvenordale, 29 juillet 1892.

Deuxième assemblée. Etaient présents : MM. L. P. Lamoureux, docteur O. Larue, D. P. Chabot, G. Verdon, A. Faucher. Cette dernière assemblée eut lieu chez le docteur Omer Larue, le 3 juin 1892.

Troisième assemblée. Tenue le 18 août 1892 chez le docteur Omer Larue. Etaient présents : MM. docteur C. J. Leclaire, G. Verdon, L. P. Lamoureux et docteur Omer Larue.

Il a été proposé par le docteur Omer Larue, secondé par M. G. Verdon, que vu l'absence du docteur J. F. McIntosh, secrétaire du comité, que le docteur C. J. Leclaire soit nommé secrétaire pro tem.

Proposé par le docteur Omer Larue, secondé par G. Verdon, que M. L. P. Lamoureux soit autorisé à agir au nom du comité exécutif, pour ce qui a rapport au loyer de la salle que la convention devra occuper pour ses séances, et de plus, à la célébration de la messe, premier acte de notre convention : de plus, il devra s'entendre avec le prêtre pour le prédicateur de circonstance. Ajournement sine die.

Docteur C. J. LECLAIRE, secrétaire pro tempore.

North Grosvenordale, Connecticut.

OUVERTURE DE LA CONVENTION.

Grande messe solennelle, à 8h. 30, dans l'église St-Joseph. M. l'abbé J. H. Chapdelaine officiait et MM. les abbés J. E. Bourret et L. J. Preston agissaient comme diacre et sous-diacre. Le sermon de circonstance fut prononcé par le révérend Ph. H. Suzor, grand vicaire du diocèse de Nicolet, P. Q., qui prit pour texte: "Deus Providebit."—Dieu sera notre Providence.—L'orateur sacré s'acquitta on ne peut mieux de sa tâche, et sa parole éloquente produisit sur les fidèles une excellente impression.

L'église avait été profusément décorée pour la circonstance, et le chant, sous la direction autorisée de Mlle M. L. Lafleur, organiste, fut fort goûté de tous.

Après la messe, les délégués se rendirent à la salle du congrès.

C'est dans la salle St-Joseph qu'eurent lieu les débats de la convention. La salle avait été décorée avec beaucoup de goût, et offrait un beau coup d'œil : on y lisait, au milieu des banderoles et bannières, ces devises : "Sois citoyen, c'est ton devoir", "Loyauté au drapeau étoilé", "L'Union fait la force." "Notre foi, notre langue, nos mœurs", "Hommages à nos compatriotes," et autres.

L'ouverture de la convention est faite à 10h. 30 de l'avant-midi par M. le président du comité exécutif, M. L. P. Lamoureux qui présente une adresse au représentant de la commune de Thompson. M. F. M. Messenger répond en termes bienveillants et souhaite la bienvenue aux délégués.

M. le président demande ensuite la lecture des minutes des assemblées tenues par le comité exécutif. Cette lecteure est faite par le secrétaire, M. le docteur J. F. McIntosh, qui donna aussi lecture de la proclamation, lancée au mois de juillet.

Après la lecture de la proclamation, M. le président nomma les messieurs suivants pour vérifier les lettres de créances :

MM. D. A. Dolbec, docteur J. F. McIntosh, D. P. Chabot et le docteur C. J. Leclaire.

Appel est ensuite fait des délégués, et chacun, à l'appel de son nom, se rend à l'estrade et se procure une insigne de la convention.

Noms des délégués :

Société Saint-Jean-Baptiste, Bridgeport : A. R. Quessy, A. Commette et A. Poissant.

Paroise, Bridgeport : N. L. Bonneau et O. Ledoux.

Société Saint-Jean-Baptiste, Bristol : J. N. Landry et Wm. Benoit.

Collinsville : Auguste Toussignant.

Paroisse, Danielsonville : F. X. Lebœuf, Henri Reeves, Geo. Baril et C. H. Domingue.

Société Saint-Jean-Baptiste, Danielsonville : docteur C. J. Leclaire, J. T. Breault, J. Lavallée et Eloi Jetté.

Paroisse, Jewett City : P. Gingras, Victor L'Heureux et Rév. A. O'Keefe.

Société Saint-Jean-Baptiste, Meriden : Wilbrod L'Heureux et Joseph Chalifoux.

Société de Tempérance St-Laurent, Meriden : Octave Lanouette.

Union des ouvriers Canadiens-français, Meriden : F. X. Nobert, père.

Paroisse St-Laurent, Meriden : D. A. Dolbec.

Ligue du Sacré-Cœur, Meriden : R. T. Chalifoux.

Société Saint-Jean-Baptiste, North Grosvenordale : H. Lafleur, T. Lafleur, A. Lafleur, H. Lamoureux, B. Bonin, J. Trudeau.

Paroisse St-Joseph, North Grosvenordale : Thomas Loiselle, P. Roberge, docteur E. Roch, Paul d'Avignon, F. Gareau, H. Paradis et Médard Harbec.

Société St-Joseph, North Grosvenordale : Aug. Ravenelle, Israël Trudeau, L. J. Perreault, C. Peloquin, Frs. Lambert et C. Fortin.

Cadets de Tempérance, North Grosvenordale : Joseph Bonin, Eug. Marchesseault et Euclide Bousquet.

Fanfare canadienne, North Grosvenordale : Arsène Frappier et H. Boulay.

Société Saint-Jean-Baptiste, New Haven : Eugène Cartier et Jules Baribault.

Paroisse St-Louis, New Haven : Théophile Bruneau.

Club de naturalisation, New Haven : docteur A. O. Baribault.

Paroisse, Putnam : Rév. J. L. L. Desaulniers, A. Comtois, docteur L. J. Bourret, Chas. Breault et François Mandeville.

Association de secours mutuel, Putnam : Louis Cloutier, C. Rémillard, Aimé Beaudreau, O. Mandeville, Jos. Gillemaine et Joseph Gagné.

Société Saint-Jean-Baptiste, Putnam : Hector Duvert, E. Desrosiers, P. M. Leclair et W. Buteau.

Société Saint-Jean-Baptiste, Taftville : Roméo Dupuis, J. P. Charbonneau, Rémi Marsan et A. Gaucher.



Docteur JAMES-FABIEN McINTOSH, GROSVENORDALE.

James-Fabien McIntosh, fils de Duncan McIntosh, membre de la compagnie de la baie d'Hudson, et de Flavie Lalonde, est né le 2 avril 1861, à St-Polycarpe, comté de Soulanges, P. Q. Après avoir terminé ses études au collège de Montréal, le docteur commença ses études médicales à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Université Victoria. Après un brillant examen, passé en mars 1886, le docteur obtint son titre de docteur en médecine et vint s'établir à North Grosvenordale le 8 novembre 1886. Le docteur se fit une brillante clientèle et devint très populaire non-seulement chez les Canadiens, mais aussi chez les Suédois, chez les Américains. Le docteur est aussi très populaire en politique et occupe dans la ville la place d'enrégistrateur des votes depuis deux sessions, juge de paix depuis deux sessions et est reconnu comme un des chefs du parti républicain de la ville. Le docteur est un des chirurgiens de la Day Kimball Hospital de Putnam, Conn., médecin de l'American Accident Liability Insurance Company, le chirurgien attitré des immenses usines de coton des Grosvenordales, médecin examinateur de la Metropolitan Insurance Company de New York, examinateur de la Ligue Union Fraternelle, examinateur de la New York Mutual Insurance. Il fait parti de l'association médicale de l'Etat du Connecticut. Le docteur s'est occupé du mouvement canado-américain a toujours été membre actif des conventions d'Etat : il s'est aussi beaucoup occupé de la jeunesse canado-américaine dans Grosvenordale. Il est le fondateur d'un club de jeunes gens à North Grosvenordale et depuis quatre ans ce club a contribué à faire beaucoup de bien comme éducateur de la jeunesse et du public.

Le docteur, par son intégrité, son esprit des affaires, a su se créer une brillante clientèle et une bonne fortune.

Paroisse du Sacré-Cœur, Taftville : Amable L'Heureux, Louis Dufresne et Thomas Lambert.

Société Saint-Jean-Baptiste, Waterbury : docteur C. H. Lafontaine et Horace Bernier.

Société St-Joseph, Waterbury : J. B. Vallée, J. M. Baril et Polidor Gallipeau.

Société Saint-Jean-Baptiste, Wauregan : F. X. Maynard et Marcel Jetté.

Willimantic : A. D. David.

Membres du clergé: RR. P. H. Suzor, V. G., de Nicolet, P. Q.; J. E. Bourret, de Waterbury ; J. E. Cartier, de New Haven ; Thos. Cooney, de North Grosvenordale ; Henri Chapdelaine, de North Grosvenordale ; Edmond Chapdelaine, de Glasgow ; T. J. Dunn, de Dayville ; T. J. Preston, de Danielsonville ; J. L. L. Desaulniers, de Putnam ; Arthur O'Keefe, de Jewett City ; J. O'Keefe, de Wauregan.

Membres de la presse : J. L. Dupuis, pour l'"Espérance" ; A. E. Barrette, pour le "Courrier du Connecticut."

On procède de suite à l'élection des officiers de la convention, avec le résultat suivant :

Président, L. P. Lamoureux, North Grosvenordale.

1er vice-président, docteur J. M. McIntosh, North Grosvenordale.

2e vice-président, J. M. Baril, Waterbury.

Secrétaire, Eugène Cartier, New Haven.

Secrétaire-adjoint, W. G. Buteau, Putnam.

Trésorier, D. A. Dolbec, Meriden.

Trésorier-adjoint, F. H. Lebœuf, Danielsonville.

Chapelain, Rév. Ph. H. Suzor, V. G., Nicolet, P. Q.

Il est proposé et secondé que l'assemblée soit ajournée jusqu'à 2h. 30 de l'après-midi. Adopté.

Avant l'ajournement, M. le président nomme un comité afin de rédiger un ordre du jour avant la séance suivante. Ce comité se compose de MM. les abbés Dunn et Cartier, Lebœuf, Brault et Dolbec.

DEUXIEME SEANCE, LE 21 SEPTEMBRE.

A 2h. 50, de l'après-midi, M. le président prend son fauteuil et appelle l'assemblée à l'ordre. La prière est faite par le Rév. T. J. Dunn.

M. D. A. Dolbec présente l'ordre du jour qui est adopté.

1o. Prière.
2o. Appel des officiers et délégués.
3o. Lecture et approbation des minutes de la VIe convention.
4o. Election du comité des résolutions.
5o. Discussion des questions proposées dans la proclamation.
6o. Rapport des délégués sur leur centre respectif.
7o. Choix du lieu où doit se tenir la prochaine convention.
8o. Résolutions.
9o. Election du comité exécutif pour la prochaine convention.

M. D. A. Dolbec, trésorier, a ensuite donné lecture des argents reçus des diverses sociétés. Ce rapport établit que la somme de $120.87 a été souscrite.

Il est proposé et secondé que l'on omette l'appel des délégués, et que l'appel des officiers seulement soit fait. Adopté.

Il est proposé par M. Adélard Faucher de North Grosvenordale, secondé par le docteur J. F. McIntosh, du même endroit, qu'un télégramme soit envoyé à monseigneur Lawrence McMahon, évêque du diocèse de Hartford, lui demandant sa bénédiction sur les travaux que nous allons entreprendre. Adopté.

Sur motion proposée, secondée et adoptée, le président nomme le comité pour rédiger ce télégramme comme suit : les RR. J. E. Bourret, de Waterbury, et T. J. Preston, de Danielsonville.

Proposé et secondé que la lecture des minutes de la dernière convention soit omise. Après quelques discussions, il a été proposé, comme amendement, par M. A. Faucher, de North Grosvenordale, secondé par M. F. Gareau, que la lecture soit faite des résolutions seulement. Adopté. Il fut alors proposé par le Rév. J. E. Cartier, secondé par le Rév. T. J. Dunn, de Dayville, que les délégués interpellent le président, sur les points à éclaircir, touchant la dernière convention. Adopté.

Lecture est ensuite faite, par le secrétaire, des résolutions adoptées à la VIe convention, et sur la demande de M. Jos. Chalifoux, de Meriden, que la partie des minutes touchant les écoles soit lue, le secrétaire a répondu à cet appel.

Il est proposé par M. le docteur J. F. McIntosh, de North Grosvenordale, secondé par M. Joseph Chalifoux, de Meriden, que M. le président nomme les personnes qui devront faire partie du comité des résolutions. Adopté.

Les messieurs dont les noms suivent ont été nommés :

MM. Rév. J. E. Bourret, de Waterbury ; Amable L'Heureux, de Taftville ; D. P. Chabot, de Jewett City ; Adélard Faucher, de North Grosvenordale ; docteur C. J. Leclaire, de Danielsonville.

Deuxième question de la proclamation :

Education. Opportunité de généraliser l'enseignement de la langue française dans les écoles paroissiales.

Le Rév. T. J. Dunn, de Dayville, prend la parole et dit que, chez lui, il n'y a pas d'écoles françaises, mais qu'il a toujours quelque chose à dire sur cette question. Il termine en disant que les enfants soient confiés aux prêtres, s'il n'y a pas d'écoles dans un centre canadien.

M. F. X. Lebœuf, de Danielsonville, fait quelques remarques sur cette question importante, et dit que chacun doit ici donner son rapport sur cette question, pour que l'on puisse le corriger et éviter tout malentendu.

Le docteur J. F. McIntosh, de North Grosvenordale, trouve que les Canadiens sont en général un petit peu endormis, mais, quand nous les prenons comme il faut, ils peuvent tout faire pour instruire leurs enfants. Il démontre ensuite ce qui a été fait à North Grosvenordale ; il nous dit aussi que, l'occasion s'étant présentée, il a posé la question suivante à un étranger qui avait la coutume de visiter les écoles publiques : "Les enfants qui étudient les deux langues sont-ils inférieurs aux autres ?" La réponse fut qu'ils étaient supérieurs.

Le Rév. J. E. Cartier, de New Haven, dit que les Canadiens sont souvent négligents ; qu'il rencontre souvent des enfants qui ne peuvent pas même faire le signe de la croix. Ce sont les parents qui doivent donner la première éducation dans la famille. Il termine en recommandant à chaque délégué, à son retour, de méditer sur cette question, de parler toujours le français et d'aider à fonder des écoles.

Le docteur C. J. Leclaire, de Danielsonville, lui aussi, trouve que les Canadiens sont quelque peu apathiques : pour preuve, il explique ce qu'il a fait pour fonder un club de naturalisation chez lui sans rencontrer de succès.

M. Jos. Chalifoux, de Meriden, demande quels sont les moyens à prendre pour fonder des écoles.

Le Rév. T. J. Dunn répond qu'il faut avoir la foi, faire des sacrifices, et, encore une fois, confier les enfants aux prêtres.

M. L. J. Perreault, de North Grosvenordale, dit que les Canadiens des autres centres devraient faire comme eux : faire des sacrifices.

M. H. Duvert, fils, de Putnam, dit qu'à Putnam ils ont le couvent, mais que le français n'est pas enseigné, et demande au clergé présent les moyens à prendre pour avoir l'enseignement français.

Le Rév. J. E. Cartier, de New Haven, répond que ce n'est pas les prêtres de la convention qui peuvent résoudre cette question, et dit qu'il faut s'adresser au curé et ensuite à l'évêque.

M. Mandeville, de Putnam, dit qu'ils ont demandé à leur curé et qu'il n'a rien fait ; il leur a répondu que la langue française allait disparaître dans une dizaine d'années.

M. D. A. Dolbec, de Meriden, dit que chez lui, ils n'ont pas encore d'école, mais qu'ils en auraient une sous peu ; attendu que leur couvent était construit. L'évêque leur a dit qu'il avait des sœurs à leur donner, mais pour certaines raisons qu'il ignorait, ils ne les ont pas eues. Ils ont cependant l'espoir d'en avoir du Canada en septembre 1893.

Le docteur J. F. McIntosh, de North Grosvenordale, suggère que des comités soient nommés pour voir l'évêque et croit qu'ils seront bien reçus.

Il est alors proposé par le Rév. J. E. Cartier, secondé par l'avocat W. G. Buteau, que l'assemblée soit ajournée juqu'à 5h. 15 de l'après-midi. Adopté.



M. HENRI PARADIS, NORTH GROSVENORDALE.

M. Henri Paradis, fils de M. Théophile Paradis, marchand, est né à St-Guillaume d'Upton, le 11 mai 1848. Après avoir passé ses premières années à l'école paroissiale de son village natal, le 8 octobre 1866 il vint s'établir à Baltic, Conn.; il fréquenta l'école privée de George Starkweather, à Franklin, Conn. En 1867 il entra à la filature de coton Sprague à Baltic. Deux mois après il quitta cet emploi pour entrer comme commis dans le magasin général de J. H. Woisard. En 1877 il devint gérant du magasin de M. Woisard à North Grosvenordale ; il occupa cette fonction jusqu'à 1888, alors qu'il prit magasin à son compte. Il a prospéré si bien qu'aujourd'hui il est à la tête de la plus grosse maison de commerce de North Grosvenordale, et est le Canadien-français qui paye le plus grand impôt à la municipalité de Thompson. M. Paradis est un homme actif, prudent et honnête; il est aussi un patriote. M. Paradis épousa en 1870 Mlle Olivine Fortier, qui lui donna 16 enfants tous vivants ; le 22 mai 1898, il épousa en secondes noces Mlle Julie M. Lafontaine, de Bristol, R. I.

TROISIEME SEANCE.

A 5h. 30, le président, M. L. P. Lamoureux appelle l'assemblée à l'ordre.

Il est de suite proposé par le Rév. J. E. Cartier, secondé par M. J. M. Baril, de Waterbury, que la question de l'éducation soit renvoyée au comité des résolutions. Adopté.

Troisième question de la proclamation :

Le canadien aux Etats-Unis. Son passé, son présent et les moyens qu'il doit prendre pour assurer son avenir tout en conservant sa religion et sa langue.

Le docteur C. J. Leclaire demande que le Rév. J. E. Cartier traite ce sujet.

Le Rév. J. E. Cartier traite la question avec éloquence et d'une manière pratique en démontrant ce que les Canadiens ont été au Canada, et ce qu'ils sont aujourd'hui aux Etats-Unis. Il fut acclamé avec enthousiasme.

Il est proposé par M. le docteur J. F. McIntosh, secondé par M. Rémi Marsan, de Taftville, que la troisième question de la proclamation soit renvoyée aux comité des résolutions. Adopté.

Proposé par M. le docteur C. J. Leclaire, de Danielsonville, secondé par M le docteur Arthur O. Baribault, de New Haven, que l'assemblée soit ajournée jusqu'à 9 heures de l'avant-midi, jeudi, le 22 septembre, vu la soirée qui doit être donnée par les enfants d'école, le soir, et à laquelle tous les délégués sont invités. Adopté. Tous vont souper.

SOIREE.

A 7h. 15 du soir, la fanfare "Windham" de North Grosvenordale, commence à parader dans les rues.

A 7h. 30 la fanfare canadienne de North Grosvenordale, sous la direction de M. F. H. Comeau, de Webster, fait la musique à l'entrée de la salle St-Joseph.

A 8h. 15, ouverture de la séance par la fanfare canadienne sur la scène.

Un deuxième morceau est aussi exécuté avec succès, "Vive la Canadienne."

Duo—sur le piano—de Tancredi, exécuté par Mlles N. Woisard et E. Blanchard, suivi du chant intitulé "Hymne d'Honneur." Le jeune Lamoureux et la jeune demoiselle chantent les solos qui soulèvent des applaudissements bien mérités.

"Mots de bienvenue" récité par un petit garçon.

Une marche militaire, exécutée au son du piano, par seize jeunes et petites demoiselles, attire l'attention de l'auditoire.

Puis vient ensuite le duo "Concert sous le Ciel", par le jeune

Frappier et Mlle Durocher, qui doués chacun d'une bonne voix, ont donné un régal musical à l'auditoire.

Dialogue, "Convention", très bien rendu. La jeune demoiselle Paradis récite un joli monologue. Elle donne les qualités et les défauts des cinq doigts.

Les massues indiennes balancées par les jeunes Banin, Rivet, Faucher et Frappier au son d'un morceau de piano exécuté par Mlle Woisard ajoutèrent un nouvel intérêt à la soirée.

Dialogue, "Les petits philosophes" par deux petits garçons et six petites filles, a été intéressant.

"Cloches Gymnastiques," joué par quatre demoiselles au son du piano.

Le chant "Bonsoir", avec chœur et solo vient ensuite et est suivi d'une petite adresse. M. l'abbé Cartier de New Haven dit quelques paroles à la demande de M. le curé, sur la beauté de l'éducation, il se fait l'interprète de l'auditoire en remerciant M. le curé de sa belle soirée. Il remercie ensuite le comité de sa belle organisation de la convention.

M. l'abbé Thomas Cooney, curé de Grosvenordale, est invité à parler; il exprime sa satisfaction à l'égard des Canadiens de sa paroisse, et souhaite succès à tous.

QUATRIEME SEANCE, JEUDI, LE 22 SEPTEMBRE.

M. le président, M. L. P. Lamoureux, à 9h. 20 de l'avant-midi, appelle l'assemblée à l'ordre et fait lui-même la prière en l'absence du chapelain.

Avant de procéder aux délibérations des autres questions de la proclamation, il est proposé par M. le docteur C. J. Leclaire, secondé par M. Amable L'Heureux, que la convention donne un vote de remerciements au Rév. M. Cooney, et aux RR. Sœurs pour le travail qu'ils se sont imposés, et aussi aux membres du comité local de North Grosvenordale, disant que les délégués sont fiers de la séance à laquelle ils ont assisté hier soir, et qu'un cadeau en monnaie devrait leur être présenté par la délégation, et offert à la sœur supérieure, afin de donner une fête aux enfants. Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. le docteur C. J. Leclaire, secondé par M. Ledoux, de Bridgeport, que M. le président nomme un comité de deux afin de prélever l'argent ci-haut mentionné. Adopté.

La somme prélevée est de $31.00.

Quatrième question de la proclamation :

Les sociétés nationales, et la nécessité d'une société d'assurance et de secours mutuels pouvant recevoir dans son sein les Canadiens des Etats-Unis et du Canada.

Le docteur J. F. McIntosh, de North Grosvenordale, dit quelques paroles sur cette question et parle en faveur des Chevaliers de Jacques-Cartier. Il propose de fonder une société

d'assurance, puissante, dont tous les Canadiens pourraient bénéficier . Il donne les avantages de cette société.

Le Rév. Cartier, de New Haven, parle de fonder une société qui consoliderait toutes les sociétés canadiennes.

L'on s'écarte ici de l'ordre du jour afin d'entendre la lecture d'un télégramme reçu de monseigneur McMahon.

Telegramme : "I most cordially give my benediction to your convention."

Traduction : "Je donne très cordialement ma bénédiction à votre convention."

Nous retournons ensuite aux travaux de la convention.

M. L. J. Perreault, de North Grosvenordale, dit que, soit société des Chevaliers de Jacques-Cartier ou autre, les Canadiens du Connecticut devraient avoir une société distincte des sociétés déjà existantes.

Il est proposé par M. R. T. Chalifoux, secondé par M. Geo. Baril, de Danielsonville, que cette convention reconnaît et approuve la société dite "L'Ordre des Chevaliers de Jacques-Cartier", et qu'un comité de trois, dans chaque centre, soit nommé par le président afin de mettre cette société en marche. Adopté.

M. Roch Quessy, de Bridgeport, étant arrivé un peu tard pour parler sur la motion, fait quelques remarques sur la consolidation des sociétés déjà existantes. Il est interrompu dans son discours par l'annonce de l'arrivée du docteur Omer Larue, de Putnam, qui est accueilli par les applaudissements de la convention.

Il est suggéré par M. le docteur O. Larue que chaque délégué donne une liste de trois personnes dans chaque localité, afin que le président puisse les nommer pour travailler au succès de cette société.

Il est alors proposé par M. Adélard Faucher, secondé par le Rév. J. E. Cartier, que la quatrième question de la proclamation soit renvoyée au comité des résolutions. Adopté.

Cinquième question de la proclamation :

L'avantage des congrès d'Etat, et ce que les Canadiens du Connecticut pensent des congrès généraux ? Serait-il opportun pour les congrès d'Etat de nommer un ou plusieurs délégués, comme représentant d'Etat à la prochaine convention générale de Chicago.

Il fut proposé par M. le docteur C. J. Leclaire, secondé par M. Trudeau, que la cinquième question de la proclamation soit renvoyée au comité des résolutions, mais cette motion est retirée de suite.

Il est proposé par M. Roch Quessy, de Bridgeport, secondé par M. Rémi Marsan, de Taftville, que chaque délégué ne parle pas plus de deux fois, et pas plus que cinq minutes sur chaque question, sans la permission du président. Adopté.

M. le docteur Omer Larue ayant été appelé à prendre la



M. T.-A. PARADIS, NORTH GROSVENORDALE.

M. T. A. Paradis, fils aîné de Henri Paradis et d'Olivine Fortier, naquit à Baltic, Conn., le 24 août 1871. En 1877 ses parents s'en vinrent demeurer à North Grosvenordale, où il commença ses études aux écoles paroissiales. En 1885 il entra au collège de Farnham, P. Q., il termina ses études en 1888, et est employé depuis chez son père dans le commerce. En 1890 il épousa Mlle Sarah Phaneuf ; il est né quatre enfants de leur mariage.

M. Paradis a été le président de la société St-Joseph pendant deux ans, président et directeur d'un club dramatique, et est organisateur pour la Ligue Union Fraternelle. Il est collecteur à l'église depuis plusieurs années. M. Paradis est reconnu comme un patriote fervent et sincére.

parole, il nous démontre que les conventions sont nécessaires pour nous, et parlent du bien qu'elles ont fait dans le passé, surtout par rapport à la naturalisation. Il ajoute que les conventions générales sont elles aussi utiles.

Le Rév. J. E. Cartier, de New Haven, est en faveur des conventions et croit que nos conventions d'Etat ont fait beaucoup de bien dans le Connecticut. Il croit aussi, comme M. le docteur Omer Larue, que la convention d'Etat doit envoyer un ou plusieurs délégués à la convention générale de Chicago.

Le docteur A. O. Baribault, de New Haven, parle dans le même sens et démontre que les conventions ont fait beaucoup de bien à New Haven, puisque le club de naturalisation, qu'il représente, est un des rejetons de nos conventions.

Proposé par M. le docteur C. J. Leclaire, secondé par le Rév. T. J. Dunn, que M. le docteur Omer Larue et le Rév. J. E. Cartier soit nommé délégués pour représenter la convention d'Etat, à la grande convention générale qui sera tenue à Chicago dans l'année 1893. Adopté à l'unanimité.

Il est enfin proposé par le docteur C. J. Leclaire, secondé par M. L. J. Perreault, que la cinquième question de la proclamation soit renvoyée au comité des résolutions. Adopté.

Il est proposé par M. A. Faucher, secondé par M. L. J. Perreault, que l'assemblée soit ajournée jusqu'à une heure de l'après-midi. Avant le départ pour le dîner le Rév. Thos. Cooney, de North Grosvenordale, remercie, au nom des enfants de l'école, les délégués du cadeau qu'ils leur ont fait.

CINQUIEME SEANCE, JEUDI, LE 22 SEPTEMBRE.

A 1h. 30 de l'après-midi, le président appelle les délégués à l'ordre.

M. le docteur A. D. David, de Willimantic, étant arrivé, il est proposé et secondé que M. le docteur David soit admis délégué de la convention. Adopté.

M. le docteur David alors remercie les délégués et fait des excuses pour la société Saint-Jean-Baptiste de Willimantic qui n'est pas représentée dans la convention.

Sixième question de la proclamation :

La naturalisation.

Le docteur A. D. David, de Willimantic, est invité à traité cette question.

La naturalisation est pour nous un devoir primordial, tel est le point qu'il développe avec éloquence.

Il donne les moyens de promouvoir les intérêts de la naturalisation.

Il refute les objections les plus ordinaires contre la naturalisation. Il dit ce qui a été fait, dans le passé, et ce qu'il faut faire aujourd'hui, à ce sujet. "Laissons l'esprit de parti de

côté, et occupons-nous activement de naturaliser autant de Canadiens qu'il est possible." Il fut vivement applaudi.

Le Rév. Dunn dit que par la naturalisation, le Canadien pourra aider à la conservation de la sobriété chrétienne, en votant contre le trop grand nombre de buvettes.

Le révérend Cartier parle des clubs de naturalisation et des privilèges que cette dernière donne au Canadien. "Formez des clubs, afin de travailler pour la nationalité, par vos votes. Il est facile de former ces clubs." Le révérend Cartier ajoute que, quand un Canadien est sur les rangs pour quelques charges, tous les Canadiens, sans distinction de parti, doivent toujours voter pour ce Canadien.

Le docteur Omer Larue, de Putnam, attire l'attention des délégués aux devises suivantes qui sont sur les murailles de la salle. "Sois citoyen, c'est ton devoir." "Loyauté au drapeau étoilé."

Il nous démontre que ce drapeau est, à présent, le drapeau des Canadiens et qu'il y va de notre intérêt de se faire citoyens américains.

La question ayant été bien traitée, il est proposé et secondé que la question sixième de la proclamation soit renvoyé au comité des résolutions. Adopté.

Septième question de la proclamation :

La presse canadienne.

Le révérend J. E. Cartier approuve les journaux du Connecticut.

Le docteur Dauray démontre combien la presse a travaillé pour la cause canadienne dans le passé, et combien nous avons besoin d'elle dans l'avenir.

M. J. L. J. Dupuis, de l'"Espérance", fait quelques remarques en faveur de la presse et est suivi par M. D. A. Dolbec, de Meriden, qui fait des reproches à la presse canadienne parce qu'elle nous a quelque peu abandonné dans le passé.

Il est proposé et secondé que la septième question de la proclamation soit renvoyée au comité des résolutions. Adopté.

Huitième question de la proclamation :

Quels moyens devrions-nous prendre pour conserver la sobriété chrétienne chez nos nationaux ?

Le docteur O. Larue, de Putnam, dit que la grande partie des Canadiens fréquentent les buvettes. Il désirerait que la convention prenne quelque moyen pour avancer la sobriété chrétienne chez nos nationaux.

Le Rév. T. J. Dunn, de Dayville, dit que plus les occasions sont fréquentes, plus le mal peut se produire. Si nous ne pouvons pas enlever entièrement les occasions faisons-en disparaître le plus grand nombre possible, et pour pouvoir accomplir cet fin il faut faire entendre sa voix par le moyen de bulletin de vote.

Le docteur A. D. David, de Willimantic, dit que la question

de sobriété est de beaucoup la plus importante. Il montre les mauvais effets de l'ivrognerie. Les mères canadiennes doivent, dès le bas âge, inculquer dans le cœur de leurs enfants l'horreur de la boisson. Il faut prendre tous les moyens possibles pour prévenir l'ivrognerie et l'empêcher de gangrener la nation.

Le Rév. Thomas Cooney, de North Grosvenordale, dit que l'époque où l'enfant est le plus exposé à devenir ivrogne est celui où il sort de l'école. Il faut donc prendre tous les moyens possibles de donner à la jeunesse, durant cette première époque de la vie des amusements et occupations appropriées, de manière à ce que cette jeunesse ne soit pas jamais inactive et conséquemment ne soit pas portée à l'intempérance. Car le vice de l'intempérance se contracte surtout durant les loisirs, l'inactivité. Il explique aussi aux délégués ce qu'il désirait faire avec la salle où avait lieu la convention même, en la divisant par différentes sections, pour les jeux des petits garçons, dans certaines parties, des petites filles, dans d'autres ; avoir les jeux de gymnase, soirées dramatiques, etc., pour pouvoir amuser la jeunesse et, comme il dit plus haut, de leur donner toujours de l'occupation, afin des empêcher de se laisser aller au vice. Il dit que cela est le désir de sa vie, et il espère pouvoir l'accomplir avant bien longtemps.

MM. A. Faucher, de North Grosvenordale, R. T. Chalifoux, de Meriden, et docteur J. F. McIntosh ont aussi fait quelques remarques sur cette question.

M. R. T. Chalifoux, à son tour, demande la parole et dit :

Monsieur le président, messieurs de la convention,

Quels moyens devrions-nous prendre pour conserver la sobriété chrétienne chez nos nationaux ? Voilà une question qui mérite assurément toute votre attention, et je félicite le comité exécutif d'avoir mis sur le programme un sujet nouveau, qui est d'un intérêt vital. Pour nous, Canadiens du Connecticut, la sobriété chrétienne est nécessaire, indispensable, si nous voulons conserver ce que nous ont laissé nos pères avant de quitter le sol natal, notre cher Canada. C'est là que notre mère, suivant la nature, nous a appris à prononcer les noms de Jésus et de Marie, notre mère suivant la grâce. C'est donc pour nous un devoir sacré de seconder les efforts que font pour notre avancement moral nos dignes et dévoués pasteurs. Si nous avons des droits à revendiquer, nous avons aussi des devoirs à remplir pour mériter le respect et l'estime de ceux qui nous entourent, et spécialement de notre clergé.

Soyons sobres et catholiques. Pour arriver à ce but, je suggère que dans chaque paroisse canadienne de l'Etat du Connecticut, l'on se constitue en société ; car l'union fait la force. A l'exemple des compatriotes canadiens des Etats-Unis, formons la Ligue du Sacré-Cœur dont vous connaissez la fin et les résultats heureux déjà obtenus. L'intempérance a diminué considérablement, et le blasphème a cessé d'insulter à la divinité, grâce à l'influence moralisatrice de la Ligue du Sacré-Cœur.

Les membres qui en font partie sont très nombreux en Canada et aux Etats-Unis, mais devraient l'être davantage. En 1890, il y avait en Canada 55 ligues renfermant au-delà de 21,000 membres, et aux Etats-Unis 44 ligues comptant 13,400 membres. Ce qui forme



Rev. J.-A.-N. GRENIER, GROSVENORDALE.

M. l'abbé J.-A.-N. Grenier, né à St-Athanase, P. Q., le 16 septembre 1866. Ses parents ont immigré à Danielsonville, lorsqu'il avait trois ans. Il demeurait encore à Danielsonville lorsqu'il est parti pour le collège. Cependant, dans l'intervalle, il a vécu quatre ans à Baltic, Conn. Après sa première année de collège il a toujours considéré Taftville comme son chez-soi, ses parents étant allés y demeurer. Il a fait son cours de théologie et de philosophie au grand séminaire de Montréal, et ses études classiques au petit séminaire de St-Hyacinthe. Il a été ordonné prêtre à Montréal, le 21 décembre 1895.

un total de 99 ligues renfermant 35,000 membres. Depuis 1890 cette société doit avoir augmenté. Meriden, à cette date, n'avait pas sa ligue.

Cette société est en faveur de nos conventions. Sur 6 délégués que Meriden y a envoyés, 5 appartiennent à la ligue, et le sixième appartient à une société de tempérance dont je suis le président.

Cela prouve, il me semble, que les Canadiens de Meriden reconnaissent les efforts que font les sociétés pour propager les bienfaits de la sobriété. Tous ceux qui la professent devraient entrer dans la ligue, y inviter leurs compatriotes, et leur démontrer les avantages sans nombre qui résultent de cette union bienfaisante.

Unissons nos voix, et chantons à un commun accord : "En avant les soldats du Christ, guerre à l'intempérance, au blasphème. Que Dieu protège ses enfants."

Il est proposé par le Rév. J. E. Cartier, secondé par M. J. M. Baril, de Waterbury, que la septième question de la proclamation soit renvoyée au comité des résolutions. Adopté.

Neuvième question de la proclamation :

Remarques génerales dans l'intérêt des Canadiens du Connecticut.

La question s'étant élevée, si la convention d'Etat devait avoir lieu l'année prochaine, vu que la convention générale de Chicago doit être tenue, il est proposé par M. F. X. Norbert, de Meriden, secondé par M. le docteur C. J. Leclaire, de Danielsonville, que la convention soit tenue l'année prochaine comme à l'ordinaire. Adopté.

Il est proposé par le Rév. J. E. Cartier, secondé par M. J. M. Baril, de Waterbury, que la VIIIe convention d'Etat soit tenue à Bridgeport. Il est proposé comme amendement, par M. Amable L'Heureux, de Taftville, secondé par M. Thomas Lambert, aussi de Taftville, que la convention soit tenue à Taftville au lieu de Bridgeport.

Après quelque discussion, la principale raison en faveur de Bridgeport étant la coutume, que les conventions précédentes avaient suivie, d'avoir la convention, une année dans la partie est de l'Etat, et l'autre année dans la partie ouest. L'amendement est mis aux voix et est rejeté. Le président a de suite soumis la motion principale qui est adoptée.

Il est proposé par M. Amable L'Heureux, secondé par M. Pierre Roberge, que le comité exécutif de la prochaine convention demande $12.00 de chaque société, au lieu de $6.00, pour aider à défrayer les dépenses qui seront encourues par les délégués, pour représenter la convention d'Etat à la convention générale de Chicago. La motion fut rejetée.

Il est proposé par le Rév. J. E. Cartier, secondé par M. J. M. Baril, que l'on procède suivant l'ordre du jour. Adopté.

En l'absence du Rév. J. E. Bourret, le Rév. J. E. Cartier fait la lecture des résolutions adoptées par le comité.

Résolutions :

1o. Education.—

Résolu, qu'il faudrait travailler d'abord à l'éducation domestique au sein des familles, et d'y faire régner en maîtresse la langue fran-

çaise. D'autre part, il faut présenter d'une manière intelligente et soumise à l'autorité existante les humbles demandes et suppliques touchant l'enseignement du français dans les écoles paroissiales.

2o. Les Canadiens aux Etats-Unis.—

Résolu, que le Canadien, jeté dans l'immensité de la République, noyé au milieu des différentes races qui l'entourent, reste ferme dans l'accomplissement de ses devoirs sociaux, et demeure uni dans tout ce qui concerne l'avancement morale et religieux de nos nationaux.

3o. Société de secours mutuel.—

Résolu, que l'on serait content et anxieux de voir naître au milieu de nous une société qui réponde aux besoins de nos familles canadiennes, et à l'union qui devrait sans cesse et pour toujours exister au milieu de nous tous.

4o. Naturalisation.—

Résolu, qu'il est opportun et essentiellement nécessaire d'établir et de promouvoir la naturalisation au milieu de nous, afin qu'étant tous de profonds et respectueux citoyens, nous puissions établir la défense de nos droits dans ce pays.

5o. La presse canadienne.—

Résolu, que la presse étant un visible et sérieux promoteur de nos droits, il est nécessaire d'encourager au milieu de nos familles la lecture de nos journaux canadiens et religieux.

6o. Moyens à prendre pour conserver la sobriété chrétienne.—

Résolu, qu'il faut travailler sans cesse à l'établissement de lieux de réunion pour la jeunesse canadienne, tout en veillant, chacun de nous, attentivement à sauver cette frêle jeunesse des mauvais princips qu'elle peut puiser aux sources si féconds du vice.

Rév. J. E. CARTIER
Docteur C. J. LECLAIRE
D. P. CHABOT
AMABLE L'HEUREUX
ADELARD FAUCHER
Comité des résolutions.

Il est proposé par M. le docteur Omer Larue, de Putnam, secondé par M. le docteur James F. McIntosh, que les résolutions présentées, tel que ci-haut, soient acceptées. Adopté.

L'on procède ensuite à l'élection du comité exécutif pour la VIIIe convention, qui eut le résultat suivant :

Président, A. R. Quessy, de Bridgeport.
1er vice-président, N. L. Bonneau, de Bridgeport.
2e vice-président, D. A. Dolbec, de Meriden.
Secrétaire, docteur A. O. Baribault, de New Haven.
Secrétaire-adjoint, Eugène Cartier, de New Haven.
Trésorier, Alex. Commette, de Bridgeport.
Trésorier-adjoint, J. M. Baril, de Waterbury.
Chapelain, Rév. J. E. Cartier.

Rapport du trésorier :

Recettes	$126.87
Dépenses	70.58
Balance en main	56.29

Il est proposé par M. le docteur Omer Larue, secondé par

M. le docteur C. J. Leclaire que des remerciements soient votés aux officiers de la convention, au Rév. Thomas Cooney, au comité exécutif et tous les compatriotes de North Grosvenordale. La motion est adoptée par acclamation.

A 4h. 30 de l'après-midi, M. le président ajourne la convention sine die.

EUGENE CARTIER, secrétaire.

STATISTIQUES DE LA VIIe CONVENTION.

DANIELSONVILLE.—Paroisse St-Jacques ; 22 propriétaires, 35 commis, 28 commerçants, 2 surveillants dans les manufactures, 6 surveillants-adjoints dans les manufactures, 2 médecins, 1 ingénieur, population, 1760 ; une église et un couvent valant $30,000, la dette étant de $5,500 ; 300 enfants fréquentent les écoles, 75 électeurs, une société Saint-Jean-Baptiste, une fanfare canadienne. Société Saint-Jean-Baptiste : 140 membres ; $1,600 en banque.

BRIDGEPORT.—Société Saint-Jean-Baptiste : 28 membres ; population canadienne 600 ; 15 propriétaires, 56 électeurs, 6 peintres, 19 menuisiers, 10 maçons, 8 mécaniciens, 6 mouleurs, 7 forgerons, 9 brunisseurs, 1 argenteur, 3 barbiers, 7 commis, 9 marchands, 3 tourneurs en cuivre, 2 selliers, 1 cordonnier, 4 musiciens, 2 plombiers, 2 ingénieurs, 1 "selectman".

BRISTOL.—Société Saint-Jean-Baptiste, 325 communiants, 130 enfants à l'âge d'assister à l'école, 36 propriétaires, 40 électeurs, population canadienne, 600, 2 épiciers, 1 boulanger, 4 constructeurs-charpentiers, 2 constructeurs-maçons en pierre, 3 constructeurs-plâtriers et briquetiers, 2 constructeurs-peintres, 1 commis, 1 machiniste, une école qui enseigne le français seulement.

COLLINSVILLE.—Société Saint-Jean-Baptiste : fondée, 17 février 1889, membres actifs, 32, argents reçus depuis la fondation, $937.96, payé aux malades, $333.00, payé pour drapeaux, insignes, etc., $307.00, argent en main, $297.96, mortalité depuis sa fondation, 1. Congrégation mixte, desservie par un prêtre irlandais-américain, le Rév. J. J. Quinn; Il parle très bien le français et tient à ce que les Canadiens parlent leur belle langue française ; population canadienne, 360 ; 81 familles,76 électeurs, 16 propriétaires, 2 marchands, 1 barbier, 1 hôtellier, 1 cordonnier, 4 officiers du village.

NORTH GROSVENORDALE.— Société St-Joseph fondée depuis cinq ans ; 83 membres actifs ; capital près de $1,100.00. Cadets de Tempérance. Cette société quoique n'ayant jamais été représentée dans les conventions, n'est pas une société nouvelle ; elle existe depuis 15 ans ; elle a été fondé en 1877 par feu le Rév. M. Martial, pasteur de cette paroisse. Elle a pour but la tempérance. Elle est composée de jeunes garçons qui sont admis dès lors qu'ils ont fait leur première communion. Le prix d'entrée est de 15 cents, et les contributions sont de 10 cents par mois. Le 4 juillet, chaque membre qui a appartenu une année, reçoit $1.00 et le jour de Noël,— jour du renouvellement de leur promesse de tempérance— il y a un festin qui est donné à tous les membres sans distinction ; ce festin auquel il y a des bons-bons, etc., est payé par les fonds de la société. Aussi on voit que cette société ne doit pas être très riche en fonds ; cependant, elle a quelque peu contribué aux bonnes œuvres de cette paroisse. Elle a souscrit $50.00 pour l'érection de cette institution, et $25.00 pour l'érection du monu-



M. WILLIAM G. BUTEAU, NORWICH.

M. William-G. Buteau est né à Sprague, Conn., le 9 juillet 1862, ses parents étant Henri T. et Marie (Dufault) Buteau. M. Buteau est gradué des écoles publiques, du collège commercial de Varennes, du collège classique de Joliette, et de l'école de droit de Yale. De cette institution il a reçu son diplôme de docteur ès lois. Il pratique sa profession depuis douze ans. Son bureau est maintenant situé au no 35, rue Broadway, à Norwich, Conn. Il est aussi le représentant de trois des meilleures compagnies d'assurances contre le feu des Etats-Unis.

M. Buteau est toujours prêt à rendre service à ses compatriotes et s'est depuis longtemps acquis toute leur confiance et leur estime.

ment du regretté pasteur, le Rév. Th. Martial, en face du couvent. Elle a aussi trouvé les moyens d'acheter une bannière, de même que cinq douzaines d'inseignes bandoulière que les membres portent quand ils sortent en corps. Elle a en caisse la somme de $37.00. Membres actifs, 60.

NEW HAVEN.—Société Saint-Jean-Baptiste organisé en décembre 1882 ; membres actuels, 42 ; but de la société : secours mutuel; paie $5.00 par semaine pour maladie; à la mort, $75 à la veuve ou héritier, $50.00 pour les frais de funérailles ; a en main, $1,400.00, drapeaux et meubles, $125 ; a payé pour maladie depuis fondation, $477.00 ; contribution mensuelle, 50 cents ; 13 de ses membres portent des assurances de vie dans des sociétés étrangères. Club de naturalisation fondé le 24 novembre 1891 ; 76 membres actifs ; contribution mensuelle, 10 cents ; but: l'avancement général de la cause canadienne. Population canadienne 200 familles ; 1,000 âmes Electeurs, 154.

PUTNAM.—Paroisse. 2 prêtres, l'un d'eux canadien ; 16 religieuses, 5 d'entre elles sont canadiennes ; 2 messes le dimanche, ; 500 enfants fréquentent le couvent ; à peu près une heure de français par jour ; 50 enfants féquentent l'école privée de M. Paquette ; population canadienne, 608 familles ; 75 propriétaires, 175 électeurs, 2 boulangeries, 2 pharmacies, 16 commerce divers, avec salons de liqueurs, 54 commis, 5 barbiers propriétaires, 8 adjoints, 4 maréchaux ferrants, 2 entrepreneurs, 1 tailleur, 3 selliers, 3 médecins, 2 peintres et décorateurs, 2 avocats, 4 maçons, 1 juge de paix, 1 grand juré, 2 constables, 1 employé au bureau de poste, 2 fanfares canadiennes, 13 manufactures dont la majorité des contre-maîtres sont Canadiens.

WAUREGAN.—Société Saint-Jean-Baptiste fondée le 18 novembre 1888 par 28 membres ; membres actifs, 112 ; payé aux membres malades durant la derniére année, $297.00 ; valuation, fourniture de salle, bannières et drapeaux, $300.00 ; argent en mains, $1,156.00. Paroisse du Sacré-Cœur ; population, 140 familles ou 1,100 âmes ; communiants, 500 ; enfants d'âge d'aller à l'école, 175 ; évaluation de la propriété de l'église, consistant d'une église, presbytère et 23 arpents de terre, $15,000.00.

HUITIÈME CONVENTION

Tenue à BRIDGEPORT, les

10 et 11 octobre 1893.

Minutes des assemblées du comité exécutif de la VIIIe convention de l'Etat du Connecticut.

Première assemblée convoquée le 30 juillet 1893, à Bridgeport chez M. le président, Roch Quessy.

Tous les membres du comité étaient présents, sauf M. le chapelain, absent à son pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré.

M. le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité exécutif, et dit qu'il s'est abouché avec le propriétaire du "Madison Hall". Cette magnifique salle pourrait être louée moyennant $25.00 pour toute la durée de la convention.

Après plusieurs autres remarques dans l'intérêt du prochain congrès, M. le président invite les membres du comité exécutif à exprimer leurs idées sur l'opportunité de tenir la convention cette année ou de la remettre à l'an prochain, vu la crise financière qui sévit actuellement dans le pays. M. D. A. Dolbec, vice-président, croit qu'il vaut mieux laisser cette question aux Canadiens de l'Etat, et il propose, secondé par le secrétaire, que la lettre suivante soit adressée à qui de droit :

Bridgeport, Conn., 30 juillet 1893.

Au clergé, aux associations nationales et aux paroisses canadiennes-françaises du Connecticut :

"Considérant la crise financière actuelle et la stagnation du travail dans plusieurs de nos centres canadiens, aussi bien que la date récente de notre convention générale à Chicago, le comité exécutif de la VIIIe convention du Connecticut, ne voulant rien entreprendre sans votre consentement, croit devoir vous consulter sur l'opportunité de notre convention de 1893.

Veuillez donc, s'il vous plaît, d'ici à 15 jours, répondre aux questions suivantes et adresser les réponses au secrétaire du comité exécutif.

1o. Quels sont les sentiments de votre société ou paroisse par rapport à la prochaine convention ?

2o. Quelle est la date qui vous conviendrait le mieux pour envoyer vos délégués et quelles questions croyez-vous suggérer au comité exécutif pour qu'elles soient discutées au prochain congrès ?

Il est alors proposé en amendement par M. Baril, secondé par M. Bonneau, que le secrétaire s'entende au préalable avec M. Honoré Mercier, de Montréal, pour l'engager cordialement à venir donner une conférence sur un sujet national, non politique, le premier soir de la convention, après les délibérations. Au cas du refus de M. Mercier, la motion principale pourra être alors exécutée. Cet amendement est adopté à l'unanimité.

Après plusieurs autres remarques dans l'intérêt du prochain congrès, il est proposé par M. Commette, secondé par M. Dolbec, que le secrétaire soit autorisé à convoquer la prochaine assemblée aussitôt qu'il aura rempli les obligations des motions ci-dessus et, de plus, que la prochaine réunion soit à New Haven, (à la résidence du secrétaire.) Adopté.

Ajournement.

Deuxième assemblée tenue chez le secrétaire, M. le docteur A. O. Baribault, à 8h. 30 du soir, le 23 août 1893.

Etaient présents : MM. Quessy, Baril, Cartier, Vallée, de Waterbury, le Rév. J. Ferron, vicaire de New Haven, et le secrétaire. Après la lecture des minutes de la première assemblée, qui sont adoptées, le secrétaire donne lecture des correspondances échangées avec l'honorable Honoré Mercier.

M. Mercier ayant accepté l'invitation envoyée, il est proposé par le secrétaire, appuyé par M. Eug. Cartier, que le président soit autorisé à louer la salle "Madison Hall", de Bridgeport, pour les 10 et 11 octobre 1893, et qu'après il en donne avis de suite au secrétaire afin que ce dernier puisse avertir M. Mercier de la date de la convention, et lui réitérer le désir que le comité exécutif voudrait l'entendre sur un sujet national, non politique, à son choix, le premier soir de la convention. Adopté.

Il est aussi proposé et secondé que le comité local de Bridgeport soit autorisé à organiser le banquet et la soirée du premier soir de la convention. Adopté.

Il est proposé par M. Eugène Cartier, secondé par M. Baril, que MM. le chapelain, D. A. Dolbec et le secrétaire soient autorisés à rédiger la proclamation de la VIIIème convention. Adopté. Ajournement.

Quelques jours après le comité de la proclamation s'est assemblé chez M. le chapelain, et la proclamation qui suit fut rédigée avec le plus grand soin possible. M. Dolbec n'a pu se rendre à l'assemblée.

"Qui transtulit sustinet."

Proclamation de la VIIIème convention des Canadiens-français du Connecticut.

Compatriotes,—

Notre dernière réunion, à North Grosvenordale, démontre



M. A. COMMETTE, BRIDGEPORT.

M. A. Commette est né en 1850 à Saint-George d'Henriville, Bas-Canada. Après avoir fréquenté les écoles élémentaires, il s'engagea comme commis à Saint-Jean, P. Q. En 1869, il émigra aux Etats-Unis et s'établit à Bridgeport, Conn., où il travailla dans les manufactures de tapis. Plus tard il travailla dans les manufactures de machines à coudre, puis il se fit entrepreneur de bâtiments occupation à laquelle il se livra pendant quinze ans. En 1885, il entra dans le commerce des liqueurs. M. Commette est un des fondateurs de la société Saint-Jean-Baptiste de Bridgeport. Pendant six années consécutives il a été le trésorier de cette société. Il a fait beaucoup pour l'avancement de cette association qui lui doit en grande partie son existence et les progrès qu'elle a faits.

assez l'utilité de nos conventions sans qu'il soit nécessaire d'énumérer les avantages qui découlent directement de ces congrès nationaux.

Lorsque dans un excellent effort national la convention de Willimantic, à l'instar des Etats voisins, inaugura l'ère des conventions du Connecticut, ce fut alors que commença cette marche en avant des nôtres qui s'est accentuée depuis avec cette importance, que nous pouvons aujourd'hui convoquer le huitième congrès de notre Etat, chez la plus jeune de nos congrégations canadiennes, mais dont la jeunesse, n'attendant pas le nombre des années pour faire d'admirables progrès, surprendra agréablement nos frères des centres plus âgés.

En effet, nul ne niera l'impulsion active des conventions dans la fondation de cette paroisse, pleine d'initiative et de vigueur, qui a nom Bridgeport, et où le comité d'organisation est heureux de convier chaleureusement le peuple canadien-américain du Connecticut, pour mardi et mercredi, les 10 et 11 octobre prochain.

Nous espérons que le bien qu'ont fait et que feront encore les conventions excitera une légitime enthousiasme et assurera au prochain congrès la profonde sympathie et l'entier dévouement de toutes nos organisations canadiennes.

Que personne donc ne manque à l'appel qui sera fait au "Turn Hall", Bridgeport, les 10 et 11 octobre 1893.

Les questions qui devront être traitées et les personnes qui seront priées d'ouvrir la discussion sur chaque sujet sont comme suit :

1o. Education : domestique et sociale. Rév. P. E. Roy, de Hartford.

2o. Le Canadien aux Etat-Unis : comment promouvoir ses intérêts ; ce qui s'oppose à son avancement. Rév. J. E. Cartier, de New Haven.

3o. Le Canadien citoyen : son influence. Docteur Omer Larue, de Putnam.

4o. La confédération des sociétés : est-ce possible ? M. L. P. Lamoureux, de Grosvenordale.

5o. Nos sociétés de tempérance : les bienfaits de la sobriété chrétienne. Rév. J. E. Bourret, de Waterbury.

6o. Nos conventions. Rév. T. J. Dunn, de Dayville.

7o. La presse. M. D. A. Dolbee, de Meriden.

8o. Rapport des délégués. Les questions suivantes sont respectueusement présentées par le comité exécutif pour assurer l'uniformité des différents rapports.

1o. Les délégués de chaque centre ou groupe canadien répondront aux questions suivantes : (a) Quel est le chiffre de la population canadienne-française dans votre localité et quel est le chiffre de la population générale ? (b) Les Canadiens sont-ils représentés dans le conseil municipal et combien y a-t-il de

Canadiens naturalisés ? (c) Quelles sont vos églises, écoles et sociétés de bienfaisance ou nationales ? (d) Quelles sont les choses qui vous manquent au point de vue religieux et national ?

2o. Les délégués de chaque société feront leur rapport comme suit : (a) Nom, localité, date de l'organisation ? (b) Le chiffre de membres actuels ? (c) But de la société et bénéfices promis. (d) Evaluation et combien d'argent payé aux malades et aux membres défunts depuis la fondation ? (e) Quelle est la contribution mensuelle ? (f) Quelles sont les sentiments des membres de votre association par rapport à la confédération de toutes les sociétés nationales de l'Etat ?

Seront admis aux délibérations : les membres du clergé, les représentants de la presse, les membres du comité exécutif, les délégués des paroisses et associations canadiennes-françaises.

Comme par le passé, chaque société organisée est priée d'envoyer sa contribution annuelle de six dollars ($6.00) au trésorier, M. Alexandre Commette, 19, rue Gold, Bridgeport, Conn.

Les lettres de créances pourront être adressées au secrétaire, docteur A. O. Baribault, 400, Grand avenue, New Haven, Conn.

Rév. J. E. CARTIER, chapelain, New Haven.
ROCH QUESSY, président, Bridgeport.
N. L. BONNEAU, 1er vice-président, Bridgeport.
D. A. DOLBEC, 2ème vice-président, Meriden.
Dr ARTHUR O. BARIBAULT, secrétaire, New Haven.
EUGENE CARTIER, secrétaire-adjoint, New Haven.
A. COMMETTE, trésorier, Bridgeport.
J. M. BARIL, trésorier-adjoint, Waterbury.

Comité exécutif.

New Haven, 28 août 1893.

Troisième assemblée. Tenue chez M. le 1er vice-président, le 16 septembre 1893, à 3 heures de l'après-midi ; étaient présents : MM. le Rév. J. E. Cartier, R. Quessy, J. M. Baril, N. L. Bonneau, A. Commette et le secrétaire.

Les minutes des deux premières séances sont lues et adoptées.

Le secrétaire fait la lecture d'une lettre reçue de M. Honoré Mercier disant qu'il ne se rendrait pas à notre convention, vu certaines critiques acerbes parues dans les journaux.

Il est alors proposé par le Rév. J. E. Cartier, secondé par MM. Bonneau et Baril, qu'en réponse à la lettre de M. Mercier, le secrétaire lui écrive de nouveau pour l'engager à reconsidérer sa décision, et, au cas d'un nouveau refus, M. le curé est autorisé de faire venir un prêtre distingué qui fera le sermon de circonstance à la messe et le discours patriotique le soir de la convention. Adopté.

Proposé par le secrétaire-adjoint, secondé par M. Baril, que la question de l'organisation du banquet soit laissée au comité

local conjointement avec le secrétaire du comité exécutif. Adopté.

Des remerciements sont votés au président, au 1er vice-président et au secrétaire pour les réceptions splendides qu'ils ont faites au comité, et la séance est levée.

Docteur ARTHUR O. BARIBAULT, secrétaire.

Minutes de la VIIIème Convention tenue à Bridgeport, les 10 et 11 octobre 1893.

Afin d'affirmer une fois de plus le profond attachement que la race canadienne-française a toujours témoigné pour l'Eglise de Rome, pour cette religion catholique qui a envoyé partout ses missionnaires afin d'éclairer le monde du flambeau brillant de la civilisation chrétienne, la convention nationale a commencé par une cérémonie religieuse. Tous les délégués et la population canadienne de Bridgeport se sont rendus mardi, à 9 heures, à l'église St-Joseph, voisine de la salle Madison, où devaient avoir lieu les délibérations.

Le Rév. Père Ariens, curé de l'église St-Joseph de Bridgeport, un vénérable pasteur hollandais, qui a toujours eu pour nos compatriotes une profonde sympathie et qui a dirigé pendant plusieurs années les Canadiens-français de Bridgeport, a officié, assisté des RR. PP. Desaulniers et Dusablon, comme diacre et sous-diacre. Le Rév. M. Chapdelaine agissait comme maître des cérémonies.

Le sermon de circonstance devait être donné par le Rév. M. Cardin, du diocèse de St-Hyacinthe, mais on apprit à la dernière heure que des circonstances indépendantes de sa volonté l'avaient empêché de se rendre. Le Rév. M. Cartier, de New Haven, fut invité à le remplacer. Quoique pris à l'improviste il s'est acquitté de sa tâche à la satisfaction de tous. Il a prononcé un très remarquable discours sur les devoirs qui incombent à nos compatriotes des Etats-Unis, sur la grande mission que la Providence nous a assignée sur ce sol, sur les dangers qui nous menacent et sur les moyens qu'il faut prendre pour conserver notre homogénéité L'orateur a affirmé en termes vigoureux que c'est en restant invinciblement attachés à notre clergé national et à la religion de nos pères que nous nous conserverons comme peuple distinct et fort sur cette terre américaine. Il a appelé la bénédiction de la Providence sur les travaux de la convention et sur l'œuvre de la conservation nationale que nos compatriotes ont entreprise et accomplie jusqu'ici aux Etats-Unis.

Après la messe, les délégués se sont rendus à la salle Madison où s'est tenue la convention.

PREMIERE SEANCE.

Les membres du clergé et du comité exécutif avaient pris



Rev. J.-L. DESAULNIERS, BRIDGEPORT.

M. l'abbé J.-L. Desaulniers es né à Yamachiche, en 1862. Il passa quatorze ans au séminaire du diocése de Nicolet, à préparer sa carrière. A l'âge de vingt-cinq ans, il fut nommé curé dans le même diocèse, et travailla pendant trois ans à la gloire de sa paroisse. Le 8 septembre 1890, il quitta le Canada pour les Etats-Unis, où l'évêque McMahon avait besoin du ministère de quelques prêtres, spécialement dans ses missions où les éléments français et irlandais prédominaient. C'est ainsi que nous le trouvons prêtre assistant à Putnam, Conn. Le 16 juin 1896, il fut nommé curé de Voluntown, Conn., mais en 1898, le premier janvier, fut nommé à la cure de l'église Saint-Antoine, à Bridgeport, Conn.

place sur l'estrade, superbement décorée de drapeaux et de verdure. Il y avait environ cent délégués.

Liste des délégués :

Société St-Jean-Baptiste, New Haven : J. H. Limoge et Louis Munroe.

Paroisse, New Haven : Théo. Bruno et Geo. Tougas.

Union canadienne-française, New Haven : Eugène Cartier.

Club de naturalisation, New Haven : C. O. Demers et John Cartier.

Société de Tempérance, New Haven : Nap. Germain.

Société Philarmonique, New Haven : Jacques Labrie.

Société Saint-Jean-Baptiste, Danielsonville : Docteur C. J. Leclaire et L. J. Tétreault.

Paroisse, Danielsonville : E. Jetté, H. Reeves et docteur H. T. Picard.

Société de Secours mutuel, Putnam : Docteur O. Larue, Louis Cloutier et H. Duvert.

Paroisse, Putnam : Docteur O. Larue, Rév. Jos. Desaulniers et Jos. Gagnier.

Société Saint-Jean-Baptiste, Putnam : Fred. Dumas, Ed. Desrosiers et H. Duvert, fils.

Société St-Jean-Baptiste, Bridgeport : O. Desaulniers, Ed. Poisson et Aug. Thibault.

Club dramatique, Bridgeport : Amédée Tétreault, Wm. Bissonnette et Aug. Comeau.

Paroisse, Bridgeport : Télesphore Dionne, Jos. Bousquet, Philippe Larivière et O. Ledoux.

Club de naturalisation, Bridgeport : Ed. Lemery et Louis Deschamps.

Société du Sacré-Cœur, Meriden : D. A. Dolbec.

Union ouvrière, Meriden : T. H. Nobert.

Société de tempérance, Meriden : Nap. Lisé.

Société Saint-Jean-Baptiste, Meriden : J. E. Dubord.

Paroisse, Meriden : Wilbrod L'Heureux.

Club de naturalisation, Meriden: R. T. Chalifoux.

Société Saint-Jean-Baptiste, Grosvenordale : Docteur J. F. McIntosh.

Société St-Joseph, Grosvenordale : Augustin Ravenelle.

Paroisse, Grosvenordale : H. Lafleur.

Société Saint-Jean-Baptiste, Waterbury : L. J. Lavigne, Jos. Brodeur, Thos. Thibault et J. B. Vallée.

Union St-Joseph, Waterbury : F. Laurent, J. Emilien Baril et docteur C. H. Lafontaine.

Société St-Jean-Baptiste, Taftville : Frs. Béïque, R. C. Marsan et Amable L'Heureux.

Paroisse, Wauregan : Rév. M. O'Keefe.

Société Saint-Jean-Baptiste, Wauregan : Frs. Ménard et M. Jetté.

Société Saint-Jean-Baptiste, Willimantic : J. B. Paulhus, docteur A. D. David et A. P. Favreau.

Bristol n'avait pas de représentant à cause de la crise financière qui sévit d'une façon terrible à cet endroit.

DELEGUES EX-OFFICIO.

Comité exécutif.

Rév. J. E. Cartier, New Haven, chapelain.

Roch Quessy, Bridgeport, président.

N. L. Bonneau, Bridgeport, 1er vice-président.

D. A. Dolbec, Meriden, 2e vice-président.
Docteur A. O. Baribault, New Haven, secrétaire.
Eugène Cartier, New Haven, secrétaire-adjoint.
A. Commette, Bridgeport, trésorier.
J. M. Baril, Waterbury, trésorier-adjoint.
et les RR. MM. suivants :
P. E. Roy, Hartford ; J. E. Cartier, New Haven ; M. Ariens, Bridgeport ; M. O'Keefe, Wauregan ; M. T. J. Dunn, Dayville ; L. A. L. Dusablon, Danielsonville ; M. Ferron, New Haven ; M. Jos. Desaulniers, Putnam ; M. J. E. Laurent, France ; M. Chapdelaine, Grosvenordale ; Rév. M. Mayeur, Voluntown.

Le maire de Bridgeport avait promis de venir lui-même présider à l'ouverture, mais vu son absence il avait envoyé le maire suppléant, M. Kelley, pour le remplacer. Celui-ci fit son entrée dans la salle au milieu des applaudissements des délégués. A l'adresse que lui présenta le président du comité exécutif, M. R. Quessy, de Bridgeport, il nous souhaita la bienvenue la plus cordiale dans la "Cité des Parcs", espérant que nous n'aurions qu'à nous louer de notre séjour dans Bridgeport.

Le secrétaire du comité exécutif, M. le docteur Baribault, donna les minutes des délibérations de son comité depuis la dernière convention. Ces minutes furent adoptées sur proposition du docteur Leclaire, de Danielsonville, et de M. A. P. Favreau, de Willimantic. Le rapport du trésorier, M. A. Commette, fut également lu et adopté.

On procéda ensuite à l'élection des officiers de la convention. Pour la présidence, MM. R. Quessy et docteur C. J. Leclaire furent mis en nomination, mais ce dernier ayant demandé de retirer son nom, M. R. Quessy fut élu par acclamation ainsi que tous les autres officiers. Voici les noms :

Président, R. Quessy, Bridgeport.
1er vice-président, A. L'Heureux, Taftville.
2e vice-président, F. X. Nobert, Meriden.
Secrétaire, docteur C. J. Leclaire, Danielsonville.
Secrétaire-adjoint, docteur A. O. Baribault, New Haven.
Trésorier, A. Commette, Bridgeport.
Trésorier-adjoint, Eugène Cartier, New Haven.
Sergent d'armes, M. Lemery, Bridgeport.
Chapelain, Rév. M. Cartier, New Haven.

Après avoir remercié les délégués de l'honneur qu'ils venaient de lui faire, le président déclara la convention ouverte.

Proposé par le Rév. M. T. J. Dunn, secondé par M. Munroe, que des remercîments soient votés au comité exécutif. Adopté.

Proposé par le Rév. M. Roy que des résolutions de condoléances soient votées sur la mort du regretté évêque de Hartford, Mgr McMahon. Adopté.

Proposé par le docteur C. J. Leclaire, secondé par M. H. Reeves, de Danielsonville, qu'un comité de cinq, trois membres du clergé et deux laïques, soient nommés par le président pour rédiger ces résolutions. Adopté.

Le comité nommé par le président pour rédiger les susdites résolutions de condoléances, soumit quelques minutes après ces résolutions, qui furent adoptées.

1o. Attendu que les Canadiens-français du diocése de Hartford ont toujours reçu de feu Mgr McMahon des marques non équivoques de bonté et de sympathie,

2o. Que l'évêque défunt a particulièrement favorisé la formation et le développement de nos paroisses et de nos écoles canadiennes,

3o. Que par sa parole autorisée et son influence bienfaisante, il a secondé les efforts de nos prêtres canadiens et de nos sociétés nationales ;

Il est résolu : Premièrement, que les membres de la VIIIème convention nationale ont appris avec douleur et regret la mort de leur digne évêque ;

Deuxièmement, que les membres de la dite convention honoreront d'un culte pieux et reconnaissant la mémoire du prélat qui fut pour tous ses diocésains, en général, et pour les Canadiens en particulier, un protecteur, un conseiller et un père;

Troisièmement que copies des présentes résolutions soient transmises au très Rév. J. Hughes, administrateur du diocèse, et aux journaux canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre.

Par ordre de la VIII convention.

Rév. J. E. CARTIER.
Rév. P. E. ROY.
Rév. J. DESAULNIERS.
Docteur C. J. LECLAIRE.
Docteur A. O. BARIBAULT.

Il fut aussi voté de demander au grand vicaire, le Rév. J. Hughes, de bénir la convention. Aucune réponse ne vint ni aux résolutions, ni à la demande de la bénédiction épiscopale.

Proposé par M. J. E. Baril, de Waterbury, secondé par M. Ed. Poisson, de Bridgeport, qu'un comité soit nommé pour rédiger l'ordre du jour. Adopté.

Le comité suivant fut nommé par le président :

Rév. M. Cartier, de New Haven; Rév. M. Roy, de Hartford; Rév. M. Maveur, de Voluntown ; M. D. A. Dolbec, de Meriden ; docteur C. J. Leclaire, de Danielsonville.

L'ordre du jour adopté fut le même que celui de la convention tenue à Waterbury.

1o. Prière.
2o. Appel des officiers et délégués.
3o. Lecture et approbation des minutes de la dernière séance.
4o. Rapport des comités nommés à la dernière convention.
5o. Discussion des questions proposées dans la proclamation.
6o. Rapport des délégués sur leurs centres respectifs.
7o. Choix du lieu de la prochaine convention.
8o. Rapport des résolutions.
9o. Election du comité exécutif.
10o. Remarques générales dans l'intérêt des conventions.
11o. Ajournement.

Proposé par M. H. Duvert, fils, de Putnam, secondé par M.

H. Reeves, de Danielsonville, que l'ordre du jour tel que lu soit adopté. Adopté.

Proposé par M. Louis Munroe, de New Haven, secondé par M. H. Reeves, de Danielsonville, que MM. docteur Larue, de Putnam, et D. A. Dolbec, de Meriden, montent sur l'estrade, mais MM. les délégués désirant conserver ces deux messieurs avec eux refusent d'adopter cette motion.

Proposé par M. H. Duvert, fils, secondé par M. D. A. Dolbec, qu'on ne lise que les résolutions de la dernière convention. Adopté.

Proposé par le Rév. M. J. E. Cartier, de New Haven, secondé par le docteur C. J. Leclaire, de Danielsonville, que les messieurs suivants fassent partie du comité des résolutions : Rév. P. E. Roy, Hartford ; docteur O. Larue, Putnam ; D. A. Dolbec, Meriden ; docteur A. O. Baribault, New Haven ; Rév. M. Maveur, Voluntown.

Proposé par M. Lemery, secondé par M. H. Reeves, que le rapport du docteur Larue sur la convention de Chicago soit renvoyé à demain. Adopté.

Ensuite vint la discussion des questions du programme.

Première question : Éducation domestique et sociale.

Rév. M. P. E. Roy, de Hartford : "On a suivi l'ordre logique des choses en mettant cette question de l'éducation la première sur le programme : car c'est la principale, celle que les pères et les mères de famille devraient connaître parfaitement. Afin de les aider à avoir au moins quelques idées théoriques et pratiques qui pourront leur aider dans l'éducation et la direction de leurs enfants, il faut leur donner une connaissance superficielle de leurs devoirs. Ce mot éducation est un mot essentiellement suggestif, un mot qui veut dire 'tirer d'un endroit pour le conduire dans un autre.' Dans le sujet qui nous occupe cela signifie qu'il faut prendre dans l'enveloppe grossière du corps de l'enfant une âme s'y trouvant comme enchaînée, qu'il faut la faire en quelque sorte sortir de la chair pour la conduire sur les hauteurs où Dieu l'appelle. La vie tout entière n'est qu'une préparation à la mort et à la vie future. Faire l'éducation de l'enfant, c'est conduire son âme à la science, à la lumière par le développement de ses facultés. Le père de famille devrait se dire : "il faut que je fasse de ce fils un homme". L'enfant marche généralement où le fait marcher son père. Pour que son enfant soit homme il faut qu'il le soit lui-même. Il faut que le père soit un bon citoyen; il faut que la mère soit une honnête et sainte femme. Il faut que l'enfant ait un foyer domestique. Il y a des milliers d'enfants qui n'ont pas de foyers domestiques et cela parce que le père n'en a pas lui-même. Si l'enfant ne trouve pas au foyer son éducation chrétienne, si le père ne reste pas au foyer pour la lui donner, il ira se pervertir au dehors. Il importe donc de surveiller l'enfant ; il faut agir de telle façon

que l'enfant se complaise au foyer, qu'il y soit heureux, qu'il y ressente des jouissances propres à l'empêcher d'aller en chercher ailleurs. Si l'enfant a été habitué de bonne heure a rester au foyer, si les parents ont réussi à lui inculquer dès son âge le plus tendre, l'amour des belles et douces jouissances de la vie de famille, il n'y a pas de crainte à avoir.

"Dans ce foyer pour attirer l'enfant, pour l'instruire et le former, il faut l'aimer et savoir l'aimer ; sans cela vous ne pouvez exercer sur lui l'influence dont vous avez besoin pour former son âme, son intelligence, son cœur, et son caractère. Il faut prendre l'intelligence de l'enfant et y verser la dose de lumière qu'elle peut comporter. Il n'est pas nécessaire d'être grand savant pour instruire ses enfants. Il suffit de faire tomber dans son âme des idées justes, de saines notions de morale, des sentiments honnêtes et de solides préceptes religieux. La grande chose, c'est de faire la garde autour de l'enfant afin d'empêcher les mauvaises semences de s'y implanter. Mais n'étouffez pas chez lui la volonté qui est nécessaire pour faire de lui un homme. Il ne faut jamais trop restreindre l'enfant dans sa liberté, ni jamais trop lui en donner. Les parents tombent dans une grande erreur quand ils tiennent leurs enfants dans la crainte d'une autorité despotique. L'enfance n'est pas faite pour une trop grande sévérité. Toute réprimande faite sous l'empire de la colère est un germe de malédiction. Apprenez à vos enfants à aimer leur nation, à aimer leur langue : faites pénétrer dans leur cœur des sentiments patriotiques, nationaux et religieux. Qui formera l'enfance si ce n'est le père et la mère ? Encouragez vos fils et vos filles à parler la langue française : pour cela, parlez-là vous-mêmes à l'exclusion de toute autre. L'anglais, ils l'apprendront toujours assez vite dans leurs relations au dehors avec leurs petits camarades.

"Pour nous, Canadiens-français, il est bien important que nos enfants conservent leur langue. Il est malheureusement trop vrai qu'un bon nombre de nos compatriotes ne comprennent pas les devoirs importants qui leur incombent à ce sujet. Souvent il arrive que le père ou la mère ne parlent qu'imparfaitement l'anglais : ils s'expriment mieux et plus souvent en français. Et pourtant quand vous rencontrez leurs enfants, quand ils commencent à suivre le catéchisme on est tout surpris de voir que ces enfants ne comprennent pas et ne parlent pas un mot de français. C'est un mal profond qui menace notre nationalité sur ce sol. A qui la faute ? Au père, à la mère de famille qui n'ont pas assez surveillé leurs enfants. Leur devoir était de parler le français au foyer et de le faire parler à leurs fils et filles. Donc, au point de vue de la nation, il importe d'user de l'autorité que les parents ont sur leurs enfants pour exiger de ces derniers qu'ils ne parlent pas autre chose que le français dans la famille. Les enfants nés de mariages mixtes sont irrévocablement perdus

pour nous. On ne peut pas les placer parmi nos compatriotes. Ils n'ont de français que le nom. L'église n'interdit pas les mariages mixtes, elle les tolère, mais ne les conseille pas ; vous le savez, ils ne sont pas nécessairement un obstacle au salut de l'âme, mais à coup sûr ils sont un danger pour notre nationalité. A ce point de vue il faut les empêcher autant que possible."

Le Rev. M. T. J. Dunn, de Dayville : "Il n'y a pas le moindre doute que les parents peuvent élever leurs enfants dans la langue française s'ils le veulent ; mais il faut le vouloir. Le jour où les Canadiens-français auront compris que l'usage du français doit être seul permis au foyer, la nationalité canadienne aura fait un grand pas. J'ai dit aux parents : 'donnez-moi vos enfants et je travaillerai à les instruire.' J'ai réussi mieux cette année que les années précédentes."

Le docteur C. J. Leclaire, de Danielsonville : "Notre école paroissiale laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'enseignement du français. C'est à peine si nos enfants ont une heure de français et ils finissent par ne savoir ni le français ni l'anglais."

M. D. A. Dolbec, de Meriden : "A Meriden, nous avons une école essentiellement canadienne-française. Elle est sous la direction des sœurs de l'Assomption de Nicolet. Ce n'est pas sans bien des sacrifices, sans bien des luttes et des travaux que nous avons réussi à obtenir ce dont nous avions besoin. Pas plus tard qu'en septembre dernier nous avions des enfants ne parlant pas un traître mot de français et maintenant, après cinq ou six semaines, ils lisent et parlent leur langue nationale couramment. Nos enfants sont aujourd'hui profondément attachés à leur école canadienne : ils n'ont pas de plus grand bonheur que de s'y rendre."

M. Wilbrod L'Heureux, de Meriden, corrobore les remarques de M. D. A. Dolbec, et se déclare enchanté des écoles canadiennes de sa ville.

M. F. X. Nobert, de Meriden, corrobore aussi les remarques de ses deux prédécesseurs. "Je suis père de 19 enfants. Jusqu'à l'établissement de notre école, ils parlaient mal le français. Dans la famille je leur parlais en français et ils me répondaient en anglais. Aujourd'hui, c'est tout autre chose, ils parlent et aiment à parler le français. Ils l'ont appris dans quatre ou cinq semaines à l'école canadienne. Près de 300 élèves de notre race fréquentent notre école et les parents en sont enchantés."

Docteur O. Larue, Putnam : "410 enfants canadiens-français dans ma localité fréquentent l'école paroissiale qui n'est pas sous une direction canadienne-française. On y enseigne le français mais durant une heure seulement. Nous avons écrit à l'évêque à maintes reprises pour lui demander la création d'une école exclusivement française ou de faire enseigner un peu plus de français que nous en avons. Nous n'avons jamais eu un soupçon de réponse. Nous lui avons demandé une

audience, il a refusé de nous recevoir. Dans toute cette affaire, nous avons suivi les conseils de nos prêtres. Ceux-ci ont dit d'écrire à l'évêque, le supplier de redresser nos griefs et d'insister jusqu'à ce que justice nous soit rendue. Rien n'est venu. Tous les moyens ont été employés sans résultat. Que faut-il faire maintenant ?"

Rév. M. Cartier, de New Haven : "Nous venons de commencer notre œuvre dans le Connecticut. Il n'y a pas plus de dix ans que nos compatriotes ont réussi à obtenir des prêtres de leur nationalité. Il ne faut pas nous mettre dans un dilemne d'où nous sortirions éclopés. Si vous exigez de nous que nous cassions les vitres et que nous réclamions avec énergie ce qui nous manque encore, nous allons indubitablement courir les risques d'être très mal reçus. L'on va dire que ces prêtres canadiens ont toujours besoin de quelque chose, qu'ils sont une cause constante de difficultés. Il vaut mieux patienter, attendre—nous finirons par obtenir justice."

Docteur O. Larue : "Nous avons suivi vos conseils et nous n'avons rien obtenu."

Rév. M. Cartier : "Prenez encore patience. Quand à feu Mgr McMahon, je sais personnellement qu'il était bien disposé à notre égard. Il tenait à ce que tous les Canadiens conservassent leur langue : car lors de la bénédiction de la cathédrale de Hartford, Mgr Laflèche avait dit que la conservation de la langue était pour nos compatriotes le sine qua non de la conservation de leur foi. Cette parole avait frappé l'évêque McMahon et dès ce moment il a ordonné l'enseignement du français dans les écoles paroissiales et a travaillé à l'avancement matériel et moral des Canadiens-français. Au reste, si des difficultés s'élèvent dans nos paroisses canadiennes, vous pouvez compter sur nous, prêtres canadiens. Nous sommes ici pour vous enseigner la marche à suivre. L'expérience du passé a démontré que le prêtre canadien des Etats-Unis possède une bien forte dose d'esprit de sacrifice et aime sa race autant que lui-même."

M. N. L. Bonneau, de Bridgeport, félicite Mgr McMahon pour ce qu'il a fait pour les Canadiens de sa ville. "Je demeure depuis vingt-cinq à trente ans ici et pendant dix-huit ans je n'ai pas entendu un mot de français. Grâce au travail de M. Cartier et à Mgr McMahon nous avons un desservant de notre race et bientôt nous aurons une église."

M. D. A. Dolbee : "Mgr McMahon a fait pour nous tout ce qu'il a pu faire."

Rév. M. Cartier : "Comptez sur nous et toutes les fois que nous pourrons vous aider, nous le ferons. Lorsque le temps sera arrivé nous travaillerons avec vous, gens de Putnam et de Danielsonville."

M. H. Lafleur, de Grosvenordale : "Nous avons un couvent



M. REMI MARSAN, NORWICH.

M. Rémi C. Marsan est né à St-Jean, P. Q., Canada, le 4 septembre 1868. Ses parents ont immigré aux Etats-Unis en 1870. Il entra au collège commercial de Sorel en 1884. M. Marsan a toujours pris une part active dans les conventions d'Etat, comme délégué des différentes sociétés. Il a été un des premiers promoteurs et fondateurs de la société Saint-Jean-Baptiste de Taftville en 1884, du club Lafayette en 1888, du cercle Montcalm en 1886 et de l'ordre des Chevaliers St-Louis en 1894. En 1889, par son influence il obtint de la compagnie Ponemah l'usage gratis d'une salle avec tout l'ameublement nécessaire pour le club Lafayette. En 1894 il fit l'acquisition de l'établissement connu sous le nom de New England Tea Co., a Norwich. Par son travail et ses talents, il a su se créer une position enviable. Il est aujourd'hui propriétaire de trois maisons d'habitation dans la ville de Norwich.

canadien fréquenté par 475 enfants et l'enseignement est donné par 10 religieuses. Nous sommes très satisfaits et le français est sur le même pied que l'anglais."

Proposé par le docteur C. J. Leclaire, secondé par le docteur O. Larue, que la question soit renvoyée au comité de résolutions.

Proposé par le docteur A. O. Baribault, secondé par M. N. L. Bonneau qu'on ajourne à cinq heures. Adopté.

M. le président invite tous les délégués à venir assister au banquet qui aura lieu à 7 heures 30.

DEUXIEME SEANCE.

Deuxième question : Le Canadien aux Etats-Unis.

Rév. M. J. E. Cartier, New Haven : "Qu'est-ce qu'un Canadien ? C'est un être que Dieu a créé et sur lequel il a veillé d'une manière toute spéciale, qu'il a dirigé par la main et auquel il a assigné une grande et noble mission. Notre race se trouve ici entourée d'éléments hétérogènes qui nous pressent de toute part et qui peuvent nous absorber si nous ne veillons. Pour résister à l'absorption que faut-il faire ? Il faut que le Canadien reste Canadien dans la société, dans sa famille et dans ses sentiments religieux. Pour rester Canadien dans sa famille il faut parler le français. L'enfant, dont l'intelligence est si prompte à saisir les premières impressions, apprendra le français rapidement si cette langue est parlée à l'exclusion de toute autre au foyer domestique. Si vous parlez l'anglais dans votre famille, la conséquence pour l'avenir de notre race est désastreuse. Le sentiment national s'émousse petit à petit : l'enfant ignore qu'il descend d'un grand peuple qui a ouvert tant de centres à la civilisation chrétienne ; il ne sait pas à quelle nationalité il appartient et bientôt il n'a de français que le nom et cela quand il ne le travestit pas. La conservation de la langue au foyer domestique, voilà le premier moyen de promouvoir nos intérêts dans ce pays.

Nous sommes un peuple naturellement chicanier. Nous nous laissons malheureusement trop souvent entraîner à des divisions malheureuses et regrettables. Nous sommes une grande nation, il n'y a pas à en douter : mais combien plus grands, plus forts nous serions si nous étions unis.

L'union fraternelle de tous les Canadiens, tel est un autre moyen de promouvoir nos intérêts sur ce sol. L'histoire du passé a démontré que notre race forme dans le monde l'une des nations les plus religieuses de la terre. Nos pères nous ont transmis un héritage dont nous sommes fiers ; mais cet héritage nous n'en serions pas aujourd'hui les dépositaires, s'ils n'avaient toujours été attachés à la religion catholique. Pour que nous puissions nous conserver sur cette terre étrangère comme type à part, comme race distincte, il faut garder profondément gravés

dans nos cœurs les sentiments religieux qui font la force de notre race. L'attachement inviolable à ceux qui sont chargés de vos âmes, l'amour inaltérable pour la foi de vos pères : voilà un troisième moyen pour promouvoir les intérêts du Canadien aux Etats-Unis. Un trop grand nombre de nos compatriotes ont renié leur foi, leur langue et leur nationalité. C'est à ceux qui sont restés fidèles de ramener par leur exemple les brebis égarées. Cette œuvre en est une de régénération. C'est un apostolat auquel tous les Canadiens des Etats-Unis, prêtres et laïques, doivent donner leur participation."

Le Rév. M. Dusablon, de Danielsonville, insiste sur la nécessité de propager la langue française au sein de la famille : "C'est un grand malheur pour nous que cette vérité ait été si souvent oubliée. Il ne faut pas parler le français, uniquement dans nos conventions ou à l'époque de nos grandes fêtes nationales. Il faut en faire un usage journalier et ne parler l'anglais que quand la chose est absolument nécessaire. Si vous abdiquez votre nationalité et vous abandonnez l'usage de votre langue, les autres races vous mépriseront et elles auront cent fois raison."

Rév. P. E. Roy, de Hartford : "J'appuie de toutes mes forces les paroles de mes deux amis. Quand je suis arrivé à Hartford nos compatriotes étaient loin d'y être dans une position avantageuse. Bien des enfants, nés d'un père et d'une mère canadiens, ne parlaient pas français. Il m'a fallu beaucoup de travail, beaucoup de courage, pour arriver à leur faire comprendre l'importance de parler notre langue au foyer domestique. J'ai fondé une école, je me suis fait instituteur, et aujourd'hui j'ai une quarantaine d'élèves. Quand ils ont commencé ils ne parlaient pas un traître mot de français et aujourd'hui ils le parlent et l'écrivent couramment. Il n'eût pas été nécessaire de faire ce travail à l'école, si dans la famille on avait préparé le terrain, si on avait appris aux enfants à parler le français."

Rév. M. Desaulniers, de Putnam : "Il fait bon d'être ici aujourd'hui avec des Canadiens-français, d'entendre parler notre belle langue. Chez nous, j'encourage de toutes mes forces à ce que la langue française soit parlée à l'exclusion de toute autre. Souvent, trop souvent on sacrifie le français pour une langue étrangère et c'est un grand mal."

Rév. M. Mayeur, de Voluntown : "C'est la première fois que je parle dans une convention canadienne. J'ai fait le catéchisme dans plusieurs places : souvent j'ai dû avoir deux catéchismes différents et alors il arrivait que, ne connaissant pas les enfants, je les appelais sans avoir de réponse, car ils ne comprenaient pas le français et parlaient les deux langues mal, ne connaissant ni l'une ni l'autre à fond. La conséquence était que ces enfants faisaient leur première communion par charité, chose très grave, car ne comprenant pas leur catéchisme.

ils oublient vite et plus tard n'ont en général aucun principe religieux."

Rév. M. Chapdelaine, Grosvenordale : "Parlons la langue française, parlons-là toujours, parlons-là partout."

Le Rév. M. Dunn présente le Rév. M. Ferron, de New Haven.

Rév. M. Ferron : "Je serai très court ne vous disant que ces seules paroles : je pense comme mon curé."

Proposé par M. D. A. Dolbec, secondé par M. Wilbrod L'Heureux, que cette question soit renvoyée au comité de résolutions. Adopté.

Troisième question : Le Canadien citoyen, son influence.

Docteur O. Larue, de Putnam : "Le Canadien citoyen, c'est-à-dire celui qui a laissé sa patrie pour venir chercher ici et bonheur et fortune, a compris ce qu'exigeait sa position actuelle et s'est rendu à l'appel du devoir. Un homme de raisonnement, un homme de jugement et un homme de cœur, voilà le citoyen canadien ! La raison lui demandait de sacrifier les liens d'allégeance qui l'attachaient encore au drapeau qui a protégé sa naissance et son enfance et il a su étouffer les battements un peu tumultueux de son cœur pour écouter les conseil de son intelligence. De même que l'enfant qui ayant atteint l'âge viril fait un acte de raison en laissant la famille pour aller s'établir ailleurs, ainsi avons-nous fait nous-mêmes quand nous avons laissé la mère-patrie pour venir ici gagner notre pain quotidien. Mais cet acte de raison est sujet à des conséquences logiques raisonnables. En venant ici nous ne venons pas dans le but de faire tente séparée, nous ne venons ni en espions, ni en ennemis., Nous avons laissé le Canada où nous étions sous la domination d'une reine pour venir nous mêler aux citoyens d'une grande République.

Nous ne sommes pas ici comme les apôtres de la royauté et nous n'entendons pas combattre les institutions américaines, ni par notre exemple, ni par notre fait. Nous sommes venus partager la fortune d'un peuple; nous ne pouvons le faire sans partager les devoirs de ce même peuple. La conséquence naturelle de notre arrivée ici est donc que nous devons faire partie politique de l'Union et nous ne pouvons faire partie de l'union américaine qu'en devenant citoyens américains.

Jouerons-nous ici le rôle de bourdon ? Non, car nous mériterions d'être traités comme le bourdon de cette ruche active et laborieuse que l'on appelle la République américaine.

Vous savez tous qu'un membre séparé du corps ne peut vivre, il se gangrène et meurt. Le corps ne meurt pas, mais souffre d'être séparé de l'aide et de l'utilité de ce membre. Il en est ainsi dans le corps social si un membre se détache du tronc qui lui donne la vie. Politiquement parlant il doit mourir et bien que cela n'entraîne pas la ruine nécessaire du corps social, cette perte est une cause de faiblesse, et quelque fois même une cause de danger. Donc, en devenant



Rev. JOSEPH-PHILIPPE PERREAULT, TAFTVILLE.

M. l'abbé Joseph Philippe Perreault est né le 8 mars 1870 à Somerset, P. Q., Canada.

En 1875 il vint aux Etats-Unis avec ses parents qui se fixèrent à Manchester, N. H., et en 1881 à Meriden, Conn., où il demeura jusqu'en 1883, alors qu'il retourna avec eux au Canada. Il fréquenta l'école paroissiale durant les deux années qui suivirent. En 1885 il entra au séminaire St-Charles Borromée, à Sherbrooke, P. Q. Ses études classiques terminées, il entra, en 1890, au séminaire de St-Sulpice, à Montréal, où il fit deux années de philosophie. Ses études de philosophie terminées et sa santé n'étant pas des meilleures, il se décida à passer quelque temps dans les provinces maritimes. Après avoir suivi pendant deux années les cours de théologie au collège de St-Joseph à Memramcook, N. B., il résolut de venir exercer le saint ministère aux Etats-Unis, et, en mai 1894, monseigneur Tierney l'adopta pour le diocèse de Hartford et l'envoya terminer ses études théologiques au séminaire de Brighton, à Boston. Il fut ordonné prêtre le 30 mai 1896 dans la cathédrale de Boston, par Mgr l'archevêque Williams. Le 9 juin de la même année, il était nommé vicaire à l'église St. Mary Star of the Sea, New London, et le 31 décembre 1897, il était transféré au vicariat de Taftville, Conn., où il est depuis.

partie d'un nouveau corps politique nous devons nous unir intimement à ce corps et vivre de sa vie, si nous voulons être utile à nous-mêmes et à ceux au milieu desquels nous vivons. Nous étions sujets anglais, nous sommes devenus citoyens américains. N'est-ce pas qu'il y a dans ce changement comme une émancipation ? C'est le pas définitif vers la liberté. Quand il y a vingt siècles on demandait aux soldats qui avaient parcouru et conquis les deux surfaces du globe, d'où ils venaient et ce qu'ils étaient, ile relevaient la tête et répondaient avec orgueil : Cives romani sumus,—nous sommes citoyens romains. Eh bien ! aujourd'hui parmi tous ces peuples qui se disputent l'empire du monde et par la fortune des armes, et par les travaux de l'intelligence humaine, je me sens fier de pouvoir dire : Je suis citoyen américain.

Et je ne me sens pas comme un intrus, comme un étranger, dans cette grande République, car si j'ai traversé une ligne factice, une ligne imaginaire, que l'on appelle la ligne 45e, je foule un sol qui a été découvert, conquis, colonisé et habité par nos ancêtres. Lisez l'histoire et dites-moi si parmi les nationalités diverses qui composent la nation américaine un seul peut réclamer avec plus de droit que la nôtre le nom de citoyen américain.

Il semble étrange que certains gens importés ici du Vieux Monde soit en ligne directe ou indirecte, paraissent croire avoir seuls le droit de porter ce nom et qu'ils se plaisent à nous décerner celui de "foreigners", à nous dont les grands pères sont nés sur ce sol d'Amérique.

Le titre de citoyen américain nous garantit la protection du drapeau étoilé partout où la destinée dirigera nos pas. Il nous assure la liberté de la parole et de la presse, la liberté mais non la licence. Il nous confirme tous les privilèges que peuvent réclamer ceux qui ont vu le jour sous le drapeau de la république. Il nous donne notre juste part dans le gouvernement, dans l'établissement des lois et nous permet d'aspirer aux charges et aux emplois publics.

Mais si ce titre nous donne des droits il nous emporte en même temps des devoirs à remplir et si nous voulons nous montrer dignes de notre position nous devons respecter nous-mêmes, et faire respecter par les autres, la constitution et les lois de notre patrie adoptive. Nous devons servir cette même patrie en prenant part aux luttes politiques et en allant au jour de la votation déposer notre bulletin de vote en faveur du parti que dans notre conscience nous croirons le plus propre à assurer la grandeur, la prospérité et l'avenir brillant de la République.

Nous devons élever nos enfants avec soin, leur enseignant le dévouement envers leur patrie nouvelle et leur inculquant dès le bas âge des principes religieux solides. Ces principes font les bons citoyens et les bons citoyens font les grandes nations.

Et si jamais l'avenir voulait s'attaquer à nos institutions et

insulter le drapeau étoilé vous verrez le Canadien citoyen se lever et lutter pour la patrie en danger, sacrifier ce qu'il aura de plus cher et verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense du drapeau. Car nous sommes les descendants d'une race de preux, et bon sang ne peut mentir. Messieurs, je dois vous parler maintenant de l'influence du Canadien citoyen.

Le Canadien citoyen exerce une influence bienfaisante. C'est lui qui nous fait respecter par les autres nationalités. Pour être citoyen, dans la plupart des Etats de l'Union, il faut savoir lire la langue anglaise. Il s'ensuit donc que le Canadien doit posséder à un assez haut degré la connaissance des deux langues. Or, la connaissance des deux langues est en elle-même l'annonce d'une éducation plus complète et de connaissances plus variées que celles que l'on rencontre généralement chez le peuple. Donc, aux yeux même du peuple américain, le Canadien citoyen est respecté en proportion des connaissances qu'on lui attribue et qu'il possède réellement.

L'influence du citoyen canadien se fait sentir dans le support que l'on donne à nos familles pauvres et dans l'éducation que l'on donne à nos enfants.

Vous savez tous, messieurs, que nous avons tous chez nous l'amour du clocher. Le rève du Canadien est de posséder près de l'église une maisonnette. La conséquence de ceci est qu'en devenant propriétaires nous nous groupons les uns près des autres et vous verrez souvent dans nos petites villes de la Nouvelle-Angleterre des rues tout entières occupées par des Canadiens propriétaires. Or qu'arrivait-il autrefois ? Les autorités négligeaient complètement les rues occupées par nos compatriotes. Ces propriétés perdaient ainsi de leur valeur. Mais aujourd'hui ce n'est plus ça, depuis que nous avons des Canadiens citoyens, car, pour tâcher d'obtenir notre suffrage, on nous traite sur un pied d'égalité avec les autres nationalités. Notre influence s'est déjà fait sentir dans les élections générales et dans les élections d'Etat. Je connais un président qui peut dire merci au vote canadien si les membres du collège électoral du Connecticut lui ont donné leurs voix.

Notre influence comme corps social et politique n'est pas encore connue. Mais quand les grands partis comprendront notre position, quand ils sauront que nous tenons la balance du pouvoir dans quatre ou cinq Etats de l'Union, vous verrez alors quelle sera l'influence du Canadien citoyen.

Messieurs, continuons à travailler pour amener la naturalisation de nos compatriotes ; faisons partout et toujours notre devoir comme citoyens et le jour viendra, et il n'est pas loin, où le Canadien citoyen exercera une influence prépondérante dans les affaires de la République."

Rév. P. F. Roy, de Hartford : "Une parole aussi chaude que celle du docteur Larue ne doit pas rester sans écho. Il a

traité le sujet à perfection. Pendant des siècles il y a eu deux classes d'hommes : le citoyen et l'esclave. Pour faire quelque chose d'utile il faut se sentir quelqu'un. Quand un homme n'a pas d'autre ambition que d'emporter du pain à sa famille, cet homme n'est et ne sera jamais quelqu'un. Naturaliser le Canadien c'est relever d'un coup le niveau de sa qualité."

M. Lemery, de Bridgeport : "Il y a deux ans nous avions très peu d'électeurs, mais tout à coup, grâce à nos conventions, nous en avons, en comparant notre population, plus que n'importe quelle autre paroisse dans notre Etat."

Docteur McIntosh, de Grosvenordale : "Il est très important que les Canadiens s'occupent de la naturalisation. Dans notre localité nous avons 200 électeurs sur 500. Notre influence y compte pour beaucoup."

Sur proposition du Rév. M. Cartier, appuyée par le docteur C. J. Leclaire, la question est renvoyée au comité de résolutions.

Quatrième question : La confédération des sociétés : est-ce possible ?

M. L. P. Lamoureux, de Grosvenordale avait été l'orateur choisi pour développer cette question, mais vu son absence, il est remplacé par le Rév. M. Cartier, curé de New Haven.

Rév. J. E. Cartier, New Haven : "Cette question a été traitée bien souvent, elle a été usée, polie et repolie. La chose est possible, mais nous aboutissons toujours à rien. Si on veut on peut, mais la question principale, c'est l'argent. On a peur pour nos fonds. Si nous pouvons réussir à régler cette question, j'en serai très heureux et je vous aiderai de toutes mes forces."

M. D. A. Dolbec, Meriden : "J'ai déjà apporté un travail qui m'avait donné beaucoup de peine sans aboutir à rien. Tout est meilleur ailleurs que chez nous. Ici, rien ne peut réussir. Nous avons des sociétés irlandaises qui sont très prospères : pourquoi ne pourrions-nous obtenir le même succès ? La confédération des sociétés est chose possible, mais elle ne se réalise pas."

M. H. Duvert, fils, de Putnam : "Le plan de M. D. A. Dolbec n'est pas mort, car nous avons à Putnam l'Union de secours mutuel comprenant une quarantaine de membres et je dois vous assurer que si la convention se charge de la chose, nous pourrons avoir au moins deux cents membres l'an prochain dans Putnam."

Rév. T. J. Dunn, de Dayville : "Il faut absolument que nous soyons pratiques et jusqu'aujourd'hui, nous n'avons abouti à rien, et à cette convention ce semble être la même chose."

Le docteur McIntosh, M. R. T. Chalifoux et le docteur C. J. Leclaire parlent aussi, dans le même sens.

Rév. T. J. Dunn, de Dayville : "Donnons-nous la main, unissons-nous et nous pourrons réussir."



Rev. ULDERIC-OSCAR BELLEROSE, NORWICH.

Né à North Grosvenordale, Conn., le 7 décembre 1873, de Frédéric Bellerose et Césarie Auclair, tous deux natifs de St-Césaire, P. Q., Canada. Elève des écoles paroissiales de Grosvenordale dès leur ouverture jusqu'en juin de l'année 1887.

Protégé de l'abbé Thomas Cooney, curé de Grosvenordale, il entra au séminaire de St-Hyacinthe, Canada, en septembre 1887 et y fit son cours classique, obtenant le titre de bachelier es-lettres en juin de l'année 1893. Fit un cours de philosophie de deux ans au St. John's Seminary (Brighton) Boston, Mass. En septembre 1895, il devint élève en théologie au St. Mary's Seminary, à Baltimore, Maryland. Ordonné prêtre le 14 juin de l'année 1898 en la cathédrale de Baltimore, par son Eminence le cardinal Gibbons. Le 20 juin il fut nommé deuxième vicaire à l'église St-Patrice, à Norwich, Connecticut.

M. Wilbrod L'Heureux, de Mériden : "Nous n'avons pas travaillé pour l'Union de secours mutuel parce que nous attendions un bon résultat de la société de Jacques-Cartier."

Docteur O. Larue, de Putnam : "La première chose essentielle pour une société est d'avoir des membres. Il n'est pas surprenant que nous ayons des difficultés sur ce sujet dans nos conventions d'Etat, car nous l'étudions dans nos conventions générales. Les jeunes sociétés ne veulent pas de vieilles et vice versa. Il est difficile de s'entendre. Etudions le plan d'Alpena dans lequel il y a déjà huit sociétés et bientôt il y en aura cinq autres de plus. Une société d'assurance ne peut pas partir d'un petit centre ; il lui faut un grand centre comme Chicago pour qu'elle puisse prendre son essor. Autrement, la chose est impossible. Je ne pense pas que nous puissions réussir à fonder une société générale dans le Connecticut, car nous ne sommes pas assez forts."

Le Rév. T. J. Dunn et M. Duvert reviennent encore sur le même sujet.

Rév. J. E. Cartier : "Je partage l'idée du docteur Larue. Attendons pour voir les grands centres. Ce serait pour nous un travail inutile que de fonder une grande société dans le Connecticut."

Docteur J. McIntosh, Grosvenordale : "Ecrivons à Alpena et demandons leur plan de centralisation et faisons-les parvenir à nos sociétés du Connecticut."

Le Rév. M. J. E. Cartier propose, appuyé par le docteur McIntosh, qu'un comité soit nommé pour examiner le plan d'Alpena et que ce comité fasse rapport à la prochaine convention. Adopté.

Proposé par le Rév. M. Dunn, secondé par M. H. J. Reeves, que le comité susdit soit composé du Rév. J. E. Cartier, le docteur O. Larue et M. D. A. Dolbec. Adopté.

Proposé par le Rév. J. E. Cartier, secondé par M. A. P. Favreau, que la question soit renvoyée au comité de résolutions. Adopté.

Ajournement au lendemain.

LE BANQUET DU 10 OCTOBRE 1893.

Comme on le sait, toutes les conventions nationales des Canadiens-français seraient incomplètes si les délégués n'avaient pas l'occasion de s'asseoir autour d'une table somptueusement garnie. C'est pour eux une occasion de nouer connaissance, de causer, de s'amuser et d'entendre toujours de beaux discours. Le banquet de la convention de Bridgeport a été magnifique. Qu'on en juge d'abord par le menu :

Consommé à la Canadienne
Céleri Tomates Olives
Dindonneau roti à la VIIIème Convention Sauce aux Atocas
Poulet de Philadelphie à l'Union Fraternelle
Rosbif à la Française
Langue Froide
Jambon de porc à la Mayence
Cornichons confits au vinaigre
Pommes de terre au naturel
Salades de Laitues
Mayonnaise de Homard
Macarons
Gâteaux assortis à la délégué
Doigts de Dames Baisers de France
Oranges de Floride à l'ardeur patriotique
Bananes aux "musa sapientium" de Théophraste
Pommes de Fairfield
Thé Café Bière à la Bavaroise

Environ deux cents convives ont pris part à ce banquet.

M. l'abbé Cartier, curé de New Haven et desservant de Bridgeport, occupait le fauteuil présidentiel, ayant à sa droite le maire suppléant, M. Kelly, à sa gauche M. Roch Quessy, président de la convention, et l'ex-maire Marigold.

M. l'abbé J. E. Cartier, de New Haven, a porté le premier toast, "à la Cité des Parcs". Le maire suppléant, M. Kelley, et l'ex-maire Marigold y ont répondu avec éloquence. Tous deux ont souhaité la bienvenue aux délégués et exprimé l'espoir que la race canadienne-française, tout en obéissant aux lois du pays, et en se mêlant au mouvement politique et industriel qui a fait jusqu'ici la prospérité des Etats-Unis, se conserverait comme type à part sur ce sol américain. Ces paroles, dans la bouche d'hommes étrangers à notre sang, avaient une haute portée et ont été applaudies.

Les autres toasts ont été présentés comme suit : "La huitième convention," présenté par M. l'abbé Cartier, réponse par M. Roch Quessy ; "Nos sociétés nationales," présenté par M. Cartier, réponse par le docteur O. Larue, de Putnam ; "La France et notre langue", présenté par M. l'abbé Mayeur, un prêtre d'origine française et curé de Voluntown, réponse par M. l'abbé P. E. Roy, de Hartford ; "Le Connecticut", présenté par le docteur A. O. Baribault, de New Haven, réponse par M. l'abbé Dunn, curé de Dayville ; "Le Canada", présenté par M. le docteur C. J. Leclaire, réponse par M. l'abbé Cartier: "Les Dames", présenté par M. D. A. Dolbec,deMeriden, réponse par le docteur J. F. McIntosh, de North Grosvenordale ; "La presse", présenté par M. l'abbé A. Dusablon, vicaire de Danielsonville, réponse par le rédacteur de l'"Opinion Publique."

Un toast que nous n'avons pas encore mentionné, mais qui a été pour le Rév. Père Ariens l'occasion de prononcer un magistral discours, c'est celui "du Pape et de notre clergé." Ce vieillard, d'origine hollandaise, parle un français très pur. Il a diri-

gé pendant de longues années nos compatriotes de Bridgeport. Le regret que ceux-ci ont éprouvé en se séparant de lui n'a été amoindri que par le fait qu'un des leurs, qu'un prêtre de leur sang, venait à son tour prendre charge de leurs intérêts spirituels. Aussi quand le Père Ariens s'est levé pour répondre à la santé du Pape, a-t-il été salué par de longs applaudissements. Dans une remarquable improvisation, il a retracé la vie des cinq derniers Papes qui se sont succédé au Vatican et il a fait un bel éloge du pontife actuellement régnant, Léon XIII.

Après le banquet il y eu concert-promenade par l'orchestre Wheeler & Wilson. Il y a eu aussi sauterie et chant jusqu'à une heure avancée de la nuit.

TROISIEME SEANCE.

La prière est faite par le Rév. M. P. E. Roy.

La séance s'ouvre à 9 heures 30 de l'avant-midi, sous la présidence de M. R. Quessy qui, dans quelques paroles bien senties, fait l'éloge de sa magnifique ville, ses monuments, ses cimetières et de ses bâtiments.

Sixième question : Nos sociétés de tempérance.

Cette question devait être traitée par le Rév. M. Bourret, mais vu son absence il est remplacé par le populaire curé de Hartford, le Rév. M. P. E. Roy.

Rév. M. P. E. Roy : "Je n'ai pas une connaissance très pratique de ce sujet, tout ce que je puis faire est de vous énoncer quelques idées théoriques qui pourront peut-être vous être utiles. J'ai cependant constaté que l'ivrognerie, cette plaie hideuse qui ronge tous les corps sociaux, a fait des ravages énormes au sein de la famille canadienne. Mais autre chose est de découvrir une maladie et d'appliquer le remède. Il est difficile à l'heure présente d'enseigner un remède efficace contre ce vice honteux. Il importe cependant d'inspirer une aversion profonde pour cette passion dégradante. La crainte d'un mal nous fait nous en éloigner, ou en tous cas nous engage à prendre tous les moyens possibles de diminuer notre tendance à ce mal. Le fléau de l'ivrognerie est à coup sûr ce qu'il nous faut le plus redouter : car il enlève à l'homme la jouissance de ses plus belles qualités : il étouffe son intelligence et il avilit les sentiments chrétiens qu'on a fait germer de bonne heure dans son cœur. L'ivrognerie met un individu sous le contrôle absolu, sous la domination exclusive des sens. L'ivrogne marche à grands pas vers le gouffre béant qui va l'engloutir à tout jamais. La pauvreté de sa famille, les souffrances morales et physiques de son épouse, la misère profonde dans laquelle vivent ses petits enfants ne lui ouvrent point les yeux. L'ivrogne est un homme sans cœur. A moins d'un miracle, si la passion est avancée, il ne se corrigera pas. Quels moyens faut-il prendre pour enrayer le plus possible ce fléau en-



M. PHILEAS DION, TAFTVILLE.

M. Philéas Dion est né à St-Pie, comté de Bagot, le 26 octobre 1857. En 1875 il venait aux Etats-Unis pour passer un an et retourna vers le pays natal, suivit un cours d'études commerciales au collège St-Césaire et étudia ensuite sous le professeur Charles Picard, de St-Hyacinthe, P. Q. En 1880 il vint s'établir à Taftville, Conn., s'engagea dans le commerce d'épiceries. Après avoir servi au magasin Ponemah il fonda, le 13 juin 1884, le magasin qu'il conduit lui-même depuis ce temps-là avec habileté et sa popularité comme brave citoyen et honnête marchand lui a valu la nombreuse clientèle qu'il possède aujourd'hui. M. Dion possède une magnifique propriétée située dans la partie commerciale de Taftville.

vahissant. Les sociétés de tempérance ont été fondées pour empêcher les familles de se porter à ce vice ; mais ceux qui ont ce vice ? C'est contre ceux-ci que les efforts du prêtre vont le plus souvent se briser. Ils entrent dans une société de tempérance, ils ne persévèreront que s'ils ont la volonté et que si cette volonté est soutenue par les forces qui nous viennent d'en haut. Pour obtenir ces forces, il faut les demander et les demander sans cesse.

Pour les jeunes gens, les buvettes innombrables de nos villes sont un danger permanent. Employez votre influence de père de famille afin de détourner vos enfants de ces buvettes, de ces maisons de débit, où ils prendront infailliblement des germes qui provoqueront leur ruine à bien courte échéance. Ces jeunes gens, destinés plus tard à être utiles à leur famille, à leur nation et à la société, perdront leur volonté, leur intelligence, et les sentiments chrétiens qui doivent les garder dans la vie. Ils iront dans les buvettes gaspiller leur avenir. Veillez donc sur vos enfants ; veillez sur eux de bonne heure. Donnez-leur l'exemple d'abord. Ne buvez pas vous-mêmes, car s'ils vous voient boire ils marcheront sur vos traces. N'oubliez pas que la sobriété fait plus pour le bonheur et le progrès des peuples que toutes les autres vertus."

Rév. M. Dunn, de Dayville : "Pendant que le Rév. M. Roy vous donnait une idée des terribles ravages causés par l'ivrognerie, je recevais un télégramme m'annonçant la mort inattendue d'un de mes paroissiens trouvé mort dans un bois et victime de l'intempérance."

M. Lisé, de Meriden : "Nous demandons à nos prêtres de continuer à nous aider dans nos travaux pour enrayer le vice de l'ivrognerie et pour organiser des sociétés de tempérance pour les jeunes Canadiens."

Sur la proposition du Rév. M. Cartier, secondé par M. J. M. Baril, de Waterbury, cette question est renvoyée au comité de résolutions.

Septième question : Nos conventions.

Rév. M. T. J. Dunn, de Dayville : "Les conventions nationales sont d'une grande utilité pour nos compatriotes. C'est pour eux l'occasion de se réunir, de se mieux connaître, de parler de la patrie absente, de ranimer chez eux le sentiment national et patriotique, d'étudier leur condition actuelle et d'aviser aux moyens les plus propres pour améliorer celle-ci.

Pour qu'une convention soit utile il faut être prudent dans le choix des délégués qui doivent prendre part à ses délibérations. Il importe d'envoyer pour représenter les différents centres canadiens des hommes qui s'intéressent à tous les mouvements nationaux et qui travaillent dans la mesure de leurs forces à promouvoir les intérêts de leur race.

On a souvent critiqué l'œuvre des conventions et dit que ces

réunions patriotiques étaient d'aucune utilité. L'exemple du passé a plus fait pour convaincre les sceptiques que tous les beaux discours. Ceux mêmes qui avaient le moins de foi dans nos conventions sont à cette heure intimement convaincus que nos compatriotes peuvent en retirer des avantages nombreux."

Rév. M. J. E. Cartier, de New Haven : "Une convention est une réunion d'hommes venus ensemble pour travailler au succès d'une même idée, d'une même cause. Le travail qui se fait dans ces conventions est connu au dehors ; les délégués les font connaître dans leurs centres respectifs; cela a toujours pour effet de réchauffer les sentiments patriotiques que nos compatriotes laissent quelquefois s'éteindre ou dormir dans leur cœur. Les conventions, on l'a dit cent fois, jettent en terre une semence bénie qui produit imperceptiblement les fruits les plus abondants. Quand un homme a assisté une fois à une convention nationales il veut aller à toutes les autres."

Docteur C. J. Leclaire, de Danielsonville : "Nos conventions antérieures ont produit déjà de grands résultats. Elles ont réveillé le sentiment de nos droits que nous n'osions pas réclamer; elles nous ont enseigné nos devoirs, et je suis heureux de le dire, elles ont produit une semence et, d'après les apparences, la récolte sera abondante et riche en résultats. C'est grâce à ces réunions que nous avons réussi à obtenir dans le diocèse de Hartford des prêtres canadiens pour prendre la direction spirituelle de nos centres respectifs. C'est grâce à ces conventions que nos compatriotes de Danielsonville ont pu avoir dans la personne de M. l'abbé Dusablon un vicaire aussi dévoué qu'éclairé."

A ce moment un vénérable prêtre français, le Rév. M. Edmond Laurent, curé de St-Joseph d'Alais dans le département du Gard, en France, fit son apparition dans la salle des délibérations. Cet abbé est en promenade depuis cinq mois dans le Nouveau-Monde. Il a visité le Canada, l'exposition de Chicago, et l'Est des Etats-Unis. Il était à Bridgeport mercredi, le 11 courant, en route pour New-York, où il doit prendre samedi le 14, le paquebot qui va le ramener en France. Ayant appris qu'une convention de Canadiens-français se tenait à la salle Madison, il s'y est rendu.

Quand le président, M. R. Quessy, a présenté ce vénérable prêtre aux délégués, des applaudissements frénétiques se firent entendre. Quoi de plus propre à ranimer les sentiments nationaux d'un Canadien-français que de voir devant lui un fils distingué de cette grande nation qui fut notre mère, que d'entendre la voix sympathique et chaude d'un Français chanter nos gloires nationales et verser sur nos têtes des paroles de paix et d'encouragement ?

Le Rév. M. Laurent, visiblement touché de l'accueil rien moins qu'enthousiaste dont il était l'objet, communiqua à son

auditoire les diverses impressions qu'il a ressenties pendant son voyage en Amérique. Il n'oubliera jamais l'immense joie qu'il a éprouvée lors de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste en juin dernier à Montréal quand il a vu dans toutes les rues et sur un grand nombre d'édifices le drapeau de la France flotter au vent. "Ce drapeau, s'est écrié M. Laurent, c'est le mien, mais je le vois, c'est aussi le vôtre. Bien que séparés par la main de Dieu de votre ancienne mère-patrie, vous avez gardé pour elle dans vos cœurs un amour inaltérable. Et quand vous voyez l'étendard à trois couleurs se déployer devant vous, vous ressentez la même émotion vraie que nous autres citoyens français. Nous sommes du même sang, de la même origine, de la même nation. Continuez à maintenir et à garder précieusement sur ce continent les traditions de la France. Vos frères de là-bas suivent votre œuvre avec le plus grand intérêt, sympathisent avec vous dans vos peines et dans vos misères et se réjouissent de vos succès."

Sur proposition du docteur C. J. Leclaire, tous les délégués se levèrent après le discours de l'abbé Laurent et firent entendre trois hourras formidables en l'honneur du clergé français et de la France.

M. l'abbé Mayeur, de Voluntown, un autre fils distingué de la France, qui vit parmi nous depuis quatorze ans, remercia son compatriote des belles paroles qu'il avait prononcées. Puis il relata un petit événement dont il avait été témoin en arrivant en Amérique. C'était à Québec, cette ville si profondément française et catholique. Il n'avait pas entendu un mot de français depuis son départ de la France : il laissait justement le paquebot qui l'avait transporté lorsqu'il entendit tout à coup, sur un bateau qui passait près de l'embarcation qui l'amenait à terre, un chant religieux d'une suavité divine. Il prêta l'oreille ; quelle ne fut pas sa joie d'entendre que l'on lançait dans les airs les notes d'un chant français. C'était des pèlerins se dirigeant à Ste-Anne de Beaupré qui chantaient un cantique à Marie. M. Mayeur dit qu'il n'oubliera jamais l'émotion qui s'est emparée de lui à ce moment. Depuis qu'il est en Amérique il n'a pas trop regretté pays, car il s'est trouvé ici comme en famille.

M. D. A. Dolbec, de Meriden propose, appuyé par M. Marcel Jetté, de Wauregan, que le Rév. M. Laurent soit nommé chapelain honoraire de la VIII convention. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Rév. M. P. E. Roy, secondé par le docteur C. J. Leclaire, que la question en discussion soit renvoyée au comité des résolutions. Adopté.

Septième question : La presse.

M. D. A. Dolbec, de Meriden : "La presse canadienne des Etats-Unis ne reçoit pas un encouragement suffisant de la part de nos compatriotes des Etats-Unis. Je regrette l'absence des



Rev. ERNEST LAMONTAGNE, HARTFORD.

M. l'abbé Ernest Lamontagne est né à Meriden, Connecticut, le 31 mai 1874. Après avoir fait ses études classiques au collège de Montréal, il fit sa théologie au grand séminaire de Saint-Sulpice.

Ordonné prêtre par Mgr Bruchési, le 3 juillet 1898, en l'église de l'Immaculée Conception, à Montréal, il a célébré sa première messe en l'église Saint-Laurent, à Meriden le 10 juillet.

Le même automne, M. l'abbé Lamontagne est allé suivre les cours du Collège canadien à Rome. Revenu au pays depuis peu, il a été appelé par Mgr Tierney à exercer le professorat au collège de Hartford.

représentants de la plupart des journaux de la Nouvelle-Angleterre, et je remercie l'"Opinion Publique", de Worcester, d'avoir eu une attention spéciale pour la huitième convention du Connecticut. Afin que ce journal puisse continuer à prendre les intérêts des Canadiens français du Connecticut nous devons l'encourager et le soutenir. Il importe d'aider ceux qui pensent à nous et ceux qui n'hésitent pas à prendre nos intérêts dans toutes les circonstances. Nous avons besoin d'une bonne presse, de journaux animés d'un bon esprit, devoués à nos institutions religieuses et nationales.

Les feuilles à sensation qui n'ont pas de plus grand plaisir que de publier un récit détaillé de tous les crimes et infamies devraient être impitoyablement bannies de nos familles. C'est cela qui contribue le plus à corrompre la jeunesse, à gâter le cœur et l'esprit de nos enfants. On sacrifie trop au Dieu de la boisson et pas assez pour nos journaux. Ne nous fions pas à ces journaux qui, sous de faux noms, se prétendent du Connecticut."

Docteur C. J. Leclaire, de Danielsonville : "Les journaux de Worcester se sont toujours appliqués à défendre nos compatriotes du Connecticut. Quand le "Travailleur" vivait, son rédacteur, le regretté Ferdinand Gagnon, (applaudissements), avait toujours un mot d'encouragement. Chaque fois que l'occasion se présentait il prenait vigoureusement la défense de nos intérêts. L'"Opinion Publique" marche sur les traces de son prédécesseur et nous l'en remercions."

M. T. Côté, de Worcester, Mass., invité par M. l'abbé Roy à dire quelques mots, remercia M. Dolbec, le docteur Leclaire et les délégués de l'accueil sympathique qu'ils ont fait au journal qu'il représente. Il remercia en particulier M. Dolbec des bonnes paroles qu'il avait dites pour l'"Opinion Publique" dont il est le représentant.

"Quant à la presse elle-même, M. Dolbec nous a fait connaître les véritables principes qui doivent la guider. Il a parlé comme un homme du métier et il a donné à tous les journalistes des conseils qui leur seront utiles.

On l'a dit cent fois, la presse est la grande puissance des temps modernes ; avec sa merveilleuse flexibilité, elle s'adapte à tous les besoins de l'intelligence, la plus humble comme la plus élevée. La presse est la formule universelle et variée de tous les droits, de tous les besoins, de toutes les idées et de toutes les opinions du pays.

La presse enrichit les peuples parce qu'elle les éclaire, elle les moralise parce qu'elle fait valoir les penchants nobles et élevés de notre nature sur les mauvaises passions qui la dégradent. Les nations les plus ignorantes ont toujours été les plus malheureuses et les plus dépravées.

C'est par la lecture d'un journal que l'individu s'associe pour ainsi dire au mouvement des affaires de son pays. C'est à la

presse qu'il appartient d'enseigner aux membres d'une société quels sont leurs devoirs et jusqu'où s'étend la limite de leurs droits. Le journal apprend au citoyen à étudier les autres, et, en étudiant les autres, il lui vient le désir de s'étudier lui-même, d'améliorer sa condition matérielle, de perfectionner son être moral et de se rendre digne du beau titre de citoyen d'un pays libre.

Inspirer ces sentiments à tous les membres d'une société, tel est le devoir de la presse dans tous les pays.

Mais pour nous, Canadiens-français des Etats-Unis, il est important de ne point nous tenir dans les généralités et de bien définir le rôle pratique que la presse est appelée à jouer parmi nous. Son premier devoir est d'enseigner a nos compatriotes le respect le plus inviolable pour notre clergé national. Dieu seul sait quelle somme de dévouement l'on peut trouver dans le cœur du prêtre canadien des Etats-Unis. Il a plus fait pour la conservation de notre existence nationale que toutes les autres causes, qui jointes à son action bienfaisante, nous ont maintenus comme types à part sur ce sol. C'est lui qui, aux heures d'ennui et d'angoisse, a fait entendre la parole chrétienne et qui a ainsi ranimé les courages abattus, les âmes prêtes à défaillir. Toutes les voix du passé et du présent le proclament, c'est à cause du prêtre canadien surtout que nos compatriotes ont pu résister à l'absorption dont ils étaient menacés. Gardons-lui donc un attachement profond : nous le lui devons à cause du bien qu'il a fait pour notre race et qu'il peut lui faire encore.

Le second devoir de la presse canadienne des Etats-Unis, et celui-ci est peut-être le plus important, c'est d'encourager nos compatriotes à devenir citoyens américains. Pour que nos compatriotes soient respectés sur ce sol il faut qu'ils deviennent citoyens. La presse peut faire beaucoup à ce sujet. Elle doit prêcher sans relâche la naturalisation et la formation des clubs de naturalisation dans tous les centres canadiens.

Le troisième devoir du journaliste canadien aux Etats-Unis est de travailler dans la mesure de ses forces à la création d'écoles paroissiales. L'éducation, c'est le grand levier du monde. C'est par l'éducation que les peuples se sont transformés : plus un peuple est instruit, plus il est grand, plus il est riche, plus il est respecté. L'éducation des Canadiens aux Etats-Unis doit d'abord consister dans une connaissance suffisante de la langue française. Si nous voulons conserver ici notre nationalité il faut propager l'usage de notre langue, car la nationalité d'un peuple est son idiome, sa langue.

Elle doit guider nos compatriotes en toutes circonstances, et se faire sans cesse l'interprète de leurs sentiments, de leurs besoins, de leurs aspirations et de leurs désirs."

Rév M. Cartier, de New Haven : "En entendant un semblable discours, je me suis senti ému. J'adresse des remer-

ciements à M. Côté pour avoir si bien su apprécier l'état de nos Canadiens du Connecticut. Les principes qu'il a posés, messieurs les délégués, vous devez les étudier et les pratiquer. Je vois en lui un homme, un Canadien, un patriote."

Proposé par le Rév. M. Roy, secondé par M. J. M. Baril, que la question soit renvoyée au comité des résolutions.

Le programme étant alors épuisé, le docteur Larue rend compte de la convention de Chicago en quelques mots et son rapport est accepté à l'unanimité.

Proposé par M. R. T. Chalifoux, de Meriden, secondé par M. H. J. Reeves, de Danielsonville, que le docteur Omer Larue soit remercié pour son rapport de la convention de Chicago et qu'il soit remboursé des dépenses qu'il a faites. Adopté.

Proposé par le Rév. M. J. E. Cartier, de New Haven, secondé par M. Henry J. Reeves, de Danielsonville, que la prochaine convention ait lieu à Taftville l'an prochain. Adopté à l'unanimité.

Quand on procéda à l'élection des officiers du comité exécutif une petite difficulté s'éleva. Afin de sauver du temps et de permettre aux délégués qui voulaient partir par les trains de mercredi après-midi, M. l'abbé Cartier avait préparé une liste d'officiers qu'il soumit aux délégués. Quelques-uns d'entre eux exprimèrent l'opinion qu'il valait mieux laisser à la convention le soin de choisir ses officiers séparément, ce à quoi M. Cartier se soumit avec plaisir. L'élection procéda alors régulièrement avec le résultat suivant :

Chapelain honoraire, Rév. Ed. Laurent, France.
Chapelain, Rév. M. Sénésac, Taftville.
Président, F. Béïque, Norwich.
1er vice-président, Amable L'Heureux, Taftville.
2e vice-président, Marcel Jetté, Wauregan.
Secrétaire, docteur C. J. Leclaire, Danielsonville.
Secrétaire-adjoint, Rémi Marsan, Taftville.
Trésorier, docteur O. Larue, Putnam.
Trésorier-adjoint, A. P. Favreau, Willimantic.

La convention prit alors fin. Les délégués partirent dans l'après-midi de mercredi, emportant dans leurs centres respectifs de fortes et salutaires impressions qu'une fois communiquées à tous nos compatriotes ne manqueront pas de réchauffer leur zèle et patriotisme. La convention avait obtenu un grand succès.

Des remerciements appropriés ont été votés à qui de droit.

Rapport du trésorier, M. A. Commette :

ARGENT REÇU

Balance du trésorier D. A. Dolbec	$56.29
Société Saint-Jean-Baptiste, Waterbury	6.00



Docteur JOSEPH-N. BELLEMARE, WATERBURY.

M. le docteur Bellemarre est né en 1867, à Yamachiche, P. Q., entrant ainsi à peine dans sa trente-deuxième année.

Après un cours préparatoire chez les Frères de la Doctrine Chrétienne, il fit ses études classiques au séminaire de Trois-Rivières, puis entra à l'Université Laval de Montréal où il prenait ses degrés de docteur en médecine, en 1894, avec grande distinction.

La même année il venait s'établir à Putnam, Conn., d'où l'année suivante il se transportait à Waterbury, où il est aujourd'hui permanemment fixé.

Les sérieuses qualités de M. Bellemare lui ont rapidement acquis une bonne et nombreuse clientèle, et lui ont aussi valu d'être choisi comme le médecin de la société Saint-Jean-Baptiste.

L'Union Saint-Joseph, Waterbury	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Wauregan	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Bridgeport	6.00
Club Dramatique, Bridgeport	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Bristol	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Willimantic	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Danielsonville	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Taftville	6.00
Société Saint-Joseph, Grosvenordale	6.00
Société de Tempérance Saint-Laurent, Meriden	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste, New Haven	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste, North Grosvenordale	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Putnam	6.00
Club de Naturalisation, New Haven	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Meriden	6.00
L'Union des Ouvriers Canadiens, Meriden	6.00
Club de Naturalisation, Bridgeport	6.00
	$164.29
Extra	18.16
	$182.45
Dépenses	$182.45

RESOLUTIONS.

1o. Comme tout dépend de l'éducation domestique au foyer, il est à souhaiter que les parents s'appliquent à donner à leurs enfants une solide instruction religieuse et une saine éducation morale ; c'est un devoir pour les parents qui tiennent à la conservation de notre langue de la parler eux-mêmes ; de la faire parler au foyer domestique ; enfin tous doivent aider de leur influence morale et leurs ressources matérielles l'établissement et le maintien des écoles paroissiales qui continuent et complètent l'éducation domestique.

2o. S'ils veulent prospérer et grandir, les Canadiens doivent d'abord éviter ces sentiments d'égoïsme jaloux et haineux qui leur ont déjà fait un grand tort ; ils doivent ensuite tendre une main généreuse à tous ceux de leurs compatriotes qui sont en mesure de promouvoir les intérêts matériels et capables de relever leur niveau social ; ils doivent enfin se grouper autour de l'Eglise et du prêtre pour conserver leur foi, un pur et utile patriotisme.

3o. Pous acquérir quelque influence, le Canadien doit devenir citoyen et prendre une large part aux progrès matériels et moraux du pays qu'il habite ; à cette fin il est utile d'établir des clubs de naturalisation dans tous les centres.

4o. Pour arriver à quelque résultat pratique au sujet de la confédération des sociétés, la VIIIème convention reconnaît que la population de l'Etat n'est pas assez grande et qu'il serait préférable pour nous d'éviter dans une union nationale des sociétés avec système d'assurance. A cette fin un comité a été nommé pour étudier les deux plans présentés à la convention de Chicago.

5o. Vu les grands obstacles que l'intempérance peut mettre à notre progrès social et religieux, c'est le désir de la VIIIème convention que des sociétés de tempérance soient établies dans tous les centres et qu'on prenne des moyens pratiques pour y faire entrer de bonne heure des jeunes gens et les y intéresser, afin de les détourner ainsi des courants dangereux qui les portent ailleurs.

6o. Les membres de la VIIIème convention, reconnaissant les bienfaits produits par nos congrès nationaux, expriment le désir que

l'on continue à employer ce moyen efficace pour l'avancement de nos intérêts religieux et sociaux.

7o. Les membres de la VIIIème convention sont convaincus que le rôle joué par notre presse nationale est des plus importants. Malgré des abstentions regrettables cette année, ils espèrent que tous nos journaux continueront à défendre nos intérêts, et ils remercient l'"Opinion Publique", de Worcester, Mass., de l'attention toute spéciale qu'elle a eue pour notre huitième convention.

RR. P. E. ROY et MAYEUR.
Docteurs O. LARUE et A. O. BARIBAULT.
et M. D. A. DOLBEC.

Comité des résolutions.

RAPPORT DES PAROISSES :

TAFTVILLE.—Population canadienne, 1,837 ; population catholique, 2, 212 ; population générale, 3,700 ; Canadiens naturalisés, 123 ; un couvent où l'éducation est donnée en français et en anglais ; société Saint-Jean-Baptiste compte 143 membres, et le cercle dramatique en compte 16 ; Dames de Ste-Anne, 63 membres ; Enfants de Marie canadiennes-françaises et irlandaises, 160 membres ; Ligue du Sacré-Cœur, 42 membres ; Cercle littéraire 25 membres. La société Saint-Jean-Baptiste a été fondée le 1er juillet 1884. Elle a maintenant 143 membres. Contribution mensuelle, 50 cents. Montant en banque, $905. Valeur des propriétés, $825. Montant payé aux malades $5.00 par semaine pendant 26 semaines.

DAYVILLE—Possède une population de 1,000 âmes dont la grosse majorité est canadienne-française en y comptant Williamsville, Attewaugan et Ballouville. La société du Sacré-Cœur y est établie depuis quelques années et compte 62 membres.

GROSVENORDALE.—Population totale, 2,800 ; population canadienne, 2,300 ; électeurs canadiens, 100. L'église est suffisante pour la paroisse. Les écoles sont fréquentées par 475 enfants qui apprennent le français sur le même pied que l'anglais. Société St-Jean-Baptiste, société d'assurance et de secours mutuels le fondée en 1872, payant $5.00 par semaine pendant 15 semaines par année. Elle paie $100.00 a la mort d'un de ses membres et $20.00 pour les funérailles. Elle possède $2,100 en banque et a payé à ses membres, depuis sa fondation, près de $4,000. Elle compte 101 membres actifs. Assurance aussi pour les veufs. Société St-Joseph. Date de l'organisation, avril 1887 ; 90 membres actifs ; paie aux membres malades $5.00 par semaine pendant 16 semaines, et à la mort d'un membre elle donne $25 pour les funérailles. Chaque membre en outre fournit $1.00 à la veuve. La contribution mensuelle est de 40 cents. La société n'est point en faveur de la confédération des sociétés.

WAUREGAN.—Population générale, 1,600 ; nombre de familles canadiennes, 180 ; nombre de communiants, 675 ; nombre d'élèves dans l'école Rondeau, 90 ; société Saint-Jean-Baptiste : membres, 112 ; fondée en 1888, ayant pour but de promouvoir nos intérêts religieux et nationaux et s'aider les uns les autres en payant $4.00 par semaine à ses membres malades pendant 26 semaines par année et au décès de chaque membre en régle avec la société, $25.00 sont accordés pour les dépenses funéraires. La société a en banque $1,500.00. Elle paie aussi $1.00 par chaque membre au décès d'un membre.

NEW HAVEN.—Paroisse St-Louis : desservie par deux prêtres canadiens, M. J. E. Cartier, curé et M. P. Ferron, vicaire ; fa-

milles, 250 ; âmes, 1,300 ; communiants, 900 ; propriété valant $15,000.00 ; fanfare attachée à la paroisse ; 7 sociétés dont voici les noms : Société Saint-Jean-Baptiste, Union Canadienne, Club de naturalisation, Société de Tempérance, Société Chorale, Dames de Ste-Anne, Enfants de Marie.

On y compte 30 propriétaires, un médecin, 3 épiciers et charcutiers, un entrepreneur en bâtiments, un carrossier, un commerçant de charbon et de bois.

Union canadienne-française de New Haven fondée en mai 1890. Membres actifs, 35. Les contributions se font pas assessements, chaque membre payant 25 cents par semaine pour chaque membre malade. Bénéfices payables par liste proportionnelle. Il est payé pas moins de $4.00 et pas plus de $10.00 par semaine. La société paie $10.00 par semaine avec 56 membres et plus car si le nombre de membres est moindre la somme de bénéfices baisse en proportion. Bénéfices payés depuis sa fondation $586.50. $100 en banque, somme réservée pour l'assurance promise, la société ne cherchant pas à se faire de fonds. Nombre d'assessements demandés depuis sa fondation 76 ou $19.00 pour chaque membre qui fait partie depuis sa fondation pour la moyenne de $7.75 par semaine de bénéfices.

Club de naturalisation fondé le 23 novembre 1891 avec 49 membres ; contribution mensuelle 10 cents ; paye pour tables et tableaux pour l'école du soir $26.90. Membres actifs aujourd'hui, 75 ; argent en mains $25.08. New Haven compte 200 Canadiens naturalisés.

Société de Tempérance fondée par le club de naturalisation après une retraite prêchée par le Père Lacasse, le 5 mars 1893. 49 membres répondaient à l'appel. La société compte aujourd'hui 60 membres. Contribution 5 cents par mois. Argent en main $11. Société Saint-Jean-Baptiste. Population canadienne, 1,400 ; population générale, 80,000 ; un Canadien-français est membre du conseil. La société Saint-Jean-Baptiste est une société de bienfaisance. Contribution mensuelle, 50 cents ; membres actuels, 71 ; but : bienfaisance mutuelle. $5.00 par semaine pendant quatre mois. Payé aux malades, $560 ; $1,700 en banque. La majorité des membres de la société sont opposés à l'idée de la condédération des société nationales de l'Etat.

MERIDEN.—Paroisse St-Laurent : la population canadienne-française est de 1,700 âmes contre une population totale de 28,000 âmes. Les Canadiens sont représentés au conseil par deux membres. 285 enfants fréquentent l'école paroissiale.

Société Saint-Jean-Baptiste : nombre de membres, 150. A la mort d'un membre la société paie à la veuve $150, pour frais funéraires, elle paie $50, et de plus $1.00 par chaque membre survivant. Elle paie pour maladie $5.00 par semaine. La contribution est de 75 cents par mois. Elle possède une propriété évaluée à $13,000, et l'ameublement vaut $1,100. Montant en banque $500.

Union des ouvriers canadiens-français : 87 membres. Contribution mensuelle, 50 cents par mois. $5.00 par semaine aux malades. En cas de mortalité la société paie $1.00 par membre à la veuve ou aux orphelins $552 de recettes pour l'année. $420 ont été payés aux malades. $100 en mains.

Société de tempérance de St-Laurent : la société se compose de 40 membres. Elle paie $5.00 par semaine pour maladie. A la mort d'un membre la société paie $40 à la veuve. Elle a en banque $250. Elle a payé l'année dernière pour maladie $125.



Rev. J.-E. SENESAC, HARTFORD.

Né à Stanbridge. Il fit son cours d'études au collège de Ste-Marie de Monnoir. Après avoir étudié la théologie au Grand Séminaire de Montréal, il revint à Ste-Marie de Monnoir où il fut successivement professeur de Belles-Lettres, directeur et procureur.

En 1890 il passa aux Etats-Unis et fut nommé vicaire à Waterbury, Conn. Après la mort du Rév. Messire Thompson, de Taftville, il fut desservant de cette paroisse pendant plusieurs mois. Il fut ensuite successivement curé de Voluntown, Bridgeport et New Haven. Partout les Canadiens gardent de lui le meilleur souvenir. Au départ du Rév. P. E. Roy, il fut nommé curé de aHrtford, où il réside depuis.

Club de naturalisation : la ville a une population de 28,000 âmes, avec une population canadienne de 1,700 âmes. Electeurs canadiens, 300 ; 2 membres au conseil de ville : MM. D. A. Dolbec et Arthur Camirand. L'agent pour les dépositions au greffe de la cour est M. Octave Lanouette. Deux Canadiens : MM. R. Desureau et R. T. Chalifoux sont membres du grand juré. Un de nos compatriotes est officier spécial dans le corps de police.

BRIDGEPORT.—Paroisse St-Antoine : familles canadiennes, 115 ; population Canadienne-française, 800 ; propriété valant $3,400 sur laquelle il y a encore $1,400 à payer. L'an prochain la paroisse aura une église valant entre $10,000 à $11,000.

Société Saint-Jean-Baptiste : société de secours mutuels fondée le 1er octobre 1887 avec 30 membres. Contribution mensuelle, 50 cents. Bénéfices payées aux malades depuis sa fondation jusqu'aujourd'hui, $810. La société est unanimement en faveur de la confédération des sociétés. Membres actuels, 22.

Club dramatique de Bridgeport fondé en mai 1893 avec 21 membres. Contribution mensuelle, 25 cents. Payé depuis la fondation du club $52 pour l'avancement du club et des jeunes Canadiens. Le club est très prospère. M. Tétreault, président : M. Bissonnette, secrétaire.

Club de naturalisation : fondé le 13 octobre 1892 avec 43 membres. 38 électeurs nouveaux depuis l'an dernier, 21 ont pris leurs premiers papiers. A Bridgeport nous avons 102 électeurs canadiens. Nous avons un "selectman", M. R. Quessy, et un juge de paix. M. Ed. Lemery, président, John Lemery, secrétaire.

PUTNAM.—Electeurs canadiens, 258 : propriétaires payant taxes, 99 ; nombre d'enfants canadiens à l'école catholique, 410 ; nombre d'enfants irlandais à l'école catholique, 58 ; nombre de sœurs, 9 ; nombre de sœurs pour le pensionnat, 8 ; nombre d'élèves pensionnaires, 60 ; nombre de sœurs canadiennes, 5 ; nombre de sœurs irlandaises, 1 ; 4 de ces sœurs qui parlent le français sont employées au pensionnat seulement. Il en reste 2 pour les écoles paroissiales, c'est-à-dire pour enseigner le français à 410 élèves, et elles ne peuvent donner qu'une heure par jour à cet enseignement, de 3h. à 4 h. de l'après-midi. Il y a 9 classes pour les écoles paroissiales qui varient de 40 à 47 élèves par classe ; population totale, 6,800 ; population canadienne, 2,300 ; prêtre irlandais, 1 ; prêtre canadien, 1. Ce qui manque c'est l'éducation suffisante du français pour les enfants. Si l'on pouvait avoir la division entre les congrégations irlandaise et canadienne il est certain que nos compatriotes auraient alors tout ce qui leur manque en fait d'éducation et autrement.

La population irlandaise est trop petite pour soutenir les œuvres actuelles de la paroisse. Il est très difficile pour ne pas dire impossible de demander et surtout d'obtenir la séparation des deux éléments qui composent la congrégation.

S'il était possible d'amener les Irlandais de Putnam, de Mechanicsville et de Pomfret à former une congrégation dont le prêtre résiderait à Putnam une paroisse canadienne à Putnam serait alors possible et les Irlandais n'en seraient pas plus mal.

Société Saint-Jean-Baptiste fondée le 28 août 1871. La société compte 202 membres. Son but est la pratique constante de la charité chrétienne les uns envers les autres, l'amélioration de la position sociale et politique des Canadiens de Putnam. Les bénéfices promis sont de $5.00 par semaine durant 25 semaines dans les 12 mois et $30 pour les frais funéraires. La contribution mensuelle est de 50 cents par mois et $1.00 d'entrée.

Argent payé aux malades et aux membres défunts par la société Saint-Jean-Baptiste depuis 5 ans : 1888, $699.67 ; 1889, $675.18; 1890, $793.15 ; 1891, $924.89 ; 1892, $902.27 ; total, $3,995.16 ; argent en banque $5,020.33. Il est payé aux héritiers des membres défunts un dollar par chaque membre.

WILLIMANTIC.—Population canadienne, 2,400 ; population totale, 10,156 ; électeurs canadiens, 155 ; commissaire d'école, 1 ; cotiseur, 1 ; 1 grand juré, 1 officier de police, 1 juge de paix, 1 médecin examinateur pour les pensions, 1 notaire public. Il y a dans la paroisse une société Saint-Jean-Baptiste, un cercle littéraire appelé Lafayette, une église canadienne et une école paroissiale. On enseigne aujourd'hui plus de français dans nos écoles que par les années passées.

Société Saint-Jean-Baptiste : organisée le 30 mai 1880 ; membres actuels, 163 ; bénéfices par semaines pour 17 semaines par année, $4.00 ; argent en banque, $2,017.72 ; propriétés, $1,400. Il est payé pour un membre défunt $1.00 par membre et $40.00 pour les funérailles.

Contribution par mois, 50c. Payés aux membres malades: 1881, tion par mois, 50 cents. Payé aux membres malades : 1881, $12.00 ; 1882, $152.00 ; 1883, $48.00 ; 1884, $20.00 ; 1885, $96.00 ; 1886, $16.00 ; 1887, $44.00 ; 1888, $56.00 ; 1889, $96.00 ; 1890, $148.00 ; 1891, $130.00 ; 1892, $204.00 ; 1893, $152.00 ; total, $1,174.00. Il n'y a pas encore de prêtre canadien dans la paroisse.

DANIELSONVILLE.—Prêtre canadien : Rév. A. L. A. Dusablon. Population totale, environ, 4,500 ; population canadienne, 1,829; population irlandaise, 252 ; communiants de langue française, 1,189 ; communiants de langue anglaise, 191 ; médecins canadiens, 2 ; 1er contremaîtres canadiens dans les manufactures, 2; propriétaires, 21 ; ingénieur canadien, 1 ; commis, 22 ; épicier, 1 ; boulangers, 3 ; forgeron, 1 ; écurie de louage, 1 ; buanderie, 1 ; barbiers, 4 ; aide-barbiers, 3 ; boucher, 1 ; tailleur, 1 ; entrepreneur menuisier, 1 ; peintre entrepreneur, 1 ; cordonniers, 2 ; ferblantier, 1 ; agent d'assurances, 1 ; électeurs, 75 ; commerçant général, 1.

Société Saint-Jean-Baptiste : organisée le 21 août 1870 ; membres actifs, 175 ; bienfaisance aux malades par semaine, $4.00 ; argent en banque, $1,850 ; contribution mensuelle, 50 cents ; à la mort d'un membre, payé par chaque membre, $1.00 ; frais pour les funérailles, $25.00. Les membres sont opposés à la fédération des sociétés d'Etat.

NEUVIÈME CONVENTION

Tenue à TAFTVILLE,

les 11 et 12 septembre 1894.

Minutes des assemblées du comité exécutif.

Première assemblée. Sur l'ordre du président, reçu le 25 mars 1894, le secrétaire du comité exécutif de la IXème convention, le docteur C. J. Leclaire, de Danielsonville, convoqua une assemblée pour le 6 avril 1894, la dite assemblée devant être tenue à Taftville. Tous les membres du comité exécutif se rendirent à l'appel du président, à l'exception du trésorier, M. le docteur Omer Larue, de Putnam, et du trésorier-adjoint, M. A. P. Favreau, de Willimantic. L'assemblée fut tenue chez M. Amable L'Heureux, 1er vice-président du comité exécutif, qui fit royalement les honneurs de sa maison. Après l'assemblée, M. L'Heureux nous invita à un succulent dîner auquel les membres du comité firent honneur. Des remerciements furent accordés à M. L'Heureux et à sa digne épouse pour la magnifique réception qu'ils nous avaient faite.

Les membres du comité eurent le plaisir de serrer la main du nouveau curé de Taftville, ce digne ami de nos conventions canadiennes et le félicitèrent de sa promotion bien méritée, lui conseillant de ménager sa santé puisque maintenant il avait un vicaire pour partager ses nombreux travaux.

M. le président, Frs Béique, de Norwich, ouvre la séance et demande à notre chapelain, le Rév. M. Sénésac, vicaire de Taftville, de bien vouloir ouvrir la séance en demandant à Dieu de bénir nos travaux.

Après la prière les membres se mettent à l'ouvrage, voulant travailler de leur mieux pour que la convention de Taftville suive les traces de celles qui l'ont précédée.

Proposé par le docteur C. J. Leclaire, de Danielsonville, secondé par M. Marcel Jetté, de Wauregan, que le Rév. M. T. J. Dunn, curé de Dayville, soit nommé président honoraire du comité exécutif de la IXème convention. Adopté.

Proposé par le docteur C. J. Leclaire, secondé par le Rév. M. Sénésac, que MM. A. L'Heureux et Rémi Marsan soient délégués par le comité pour s'entendre avec la paroisse et la société Saint-Jean-Baptiste de Taftville afin de savoir si la dite paroisse et la dite société Saint-Jean-Baptiste voudront bien venir aider au



Docteur L.-O. MORASSE, PUTNAM.

M. le docteur L.-O. Morasse est né à Sorel en 1860. Il reçut son éducation classique à Sorel et au séminaire de Trois-Rivières. Ses études médicales furent faites aux Universités Laval et Victoria. C'est de cette dernière qu'il reçut son brevet de médecin. Il a demeuré trois ans à Southbridge, Mass., et depuis huit ans il habite Putnam.

succès de la prochaine convention, et qu'ils fassent rapport à la prochaine séance. Adopté.

Proposé par M. Marcel Jetté, secondé par M. Rémi Marsan, que MM. Béïque et L'Heureux soient chargés de louer une salle convenable pour les séances de la prochaine convention. Adopté.

Proposé par M. Amable L'Heureux, secondé par M. Marcel Jetté, que les 11 et 12 septembre 1894, soient les jours fixés pour la prochaine convention. Adopté.

Proposé par le docteur C. J. Leclaire, secondé par M. Amable L'Heureux, que les membres du comité exécutif soient délégués ex-officio. Adopté.

Proposé par le docteur C. J. Leclaire, secondé par M. Marcel Jetté, que le secrétaire écrive au secrétaire du comité exécutif de la VIIIème convention, M. le docteur A. O. Baribault, de New Haven, afin de savoir si le banquet de Bridgeport a été un succès financier. Adopté.

Proposé par le docteur C. J. Leclaire, secondé par M. Rémi Marsan, que la prochaine réunion du comité exécutif ait lieu à la date, au jour et à l'heure fixés par M. le président. Adopté.

Le secrétaire est chargé de préparer la proclamation qui devra être lancée pour la convocation de la prochaine convention. Il devra faire rapport à la prochaine séance.

Proposé par M. Marcel Jetté, secondé par M. Amable L'Heureux, qu'on ajourne sine die. Adopté.

Deuxième assemblée. Sur l'ordre du président du comité exécutif, le secrétaire du comité convoqua une assemblée du comité exécutif, la dite assemblée devant être tenue à Taftville, Conn., le 14 juin 1894. Tous les membres du comité exécutif se rendaient à l'appel du secrétaire à l'exception du trésorier, M. le Dr O. Larue, de Putnam, et du trésorier-adjoint, M. A. P. Favreau. L'assemblée fut tenue chez M. Rémi Marsan, secrétaire-adjoint du comité exécutif. M. Marsan nous donna une hospitalité on ne peut plus généreuse. Après l'assemblée, M. le secrétaire-adjoint nous convia à un excellent souper auquel tous firent honneur. Des remerciements furent votés à notre digne hôte, ainsi qu'à sa généreuse mère, madame Marsan. A cette assemblée fut aussi présent le Rév. M. Synott, le curé de Taftville, qui nous encouragea dans nos travaux, se montrant bien disposé et prêt à travailler dans l'intérêt de notre nationalité.

Le chapelain, le Rév. M. Sénésac, fit la prière, puis le comité se mit consciencieusement à l'ouvrage.

Proposé par le docteur C. J. Leclaire, secondé par M. Amable L'Heureux, que le Rév. M. Synott soit nommé président honoraire. Adopté.

M. Amable L'Heureux fait rapport que la société Saint-Jean-Baptiste a nommé un comité de cinq membres conjointement avec la paroisse, lequel comité s'est mis de suite à l'œuvre

pour le succès de la convention. M. R. Marsan corrobore les paroles de M. L'Heureux.

M. le président, F. Béique, espère obtenir une réponse favorable du surintendant de la manufacture, M. Eckels, et il pense que la salle Ponemah nous sera louée pour tenir les séances de la convention. Le comité étudie la proclamation composée par le secrétaire et, après l'avoir approuvée et avoir choisi les différents sujets et les différents orateurs, votent d'en faire imprimer trois cents copies et deux cents enveloppes.

Sur motion de M. Amable L'Heureux, secondé par M. Marcel Jetté, il est voté que le docteur Leclaire fasse imprimer les susdites copies de la proclamation et enveloppes et que le compte soit envoyé au trésorier, le docteur O. Larue.

Voici la proclamation telle qu'approuvée par le comité.

Compatriotes du Connecticut,—

La voix du devoir et de l'union fraternelle nous commande encore une fois de nous réunir afin de serrer nos rangs et continuer ces loyaux combats que nous avons entrepris dans l'intérêt de nos nationaux.

Qui n'a pas admiré la bonne entente qui a présidé à la convention de Bridgeport.

Qui n'a pas admiré l'entrain que nos délégués ont mis dans leurs travaux ? Qui ne s'est pas senti ému en entendant la voix éloquente des Roy, des Cartier, et des Larue, réveillant de nouveau en nous les fibres du plus pur patriotisme. Quel charme nous allons éprouver en nous revoyant, et avec quelle joie nous montrerons à ceux qui nous dénigrent que, tout en voulant demeurer catholiques, que tout en nous proclamant fiers de notre beau titre de citoyens Américains, nous voulons aussi conserver notre belle langue française.

Dans notre IXème convention qui aura lieu à Taftville, les 11 et 12 septembre 1894, nous continuerons à marcher dans la voie large et belle d'un progrès sensible, prouvant une fois de plus notre amour légitime pour notre patrie d'adoption et notre zèle indomptable pour notre avancement temporel et religieux.

Compatriotes, répondons avec joie à l'appel de notre comité exécutif, allons contribuer à l'entretien du feu sacré qui brûle dans nos cœurs ! Etudions les questions qui nous sont soumises pour la discussion afin de pouvoir travailler suivant le montant de nos forces au succès de la cause qui nous est si chère.

Ainsi donc, les 11 et 12 septembre prochain, les portes de la salle Ponemah, à Taftville, s'ouvriront à deux battants pour recevoir nos nombreux délégués.

Les questions qui devront être traitées et les personnes qui sont priées d'ouvrir la discussion sur chaque sujet sont comme suit :

1o. Les conventions : ce qu'elles ont fait pour nous ; ce qu'elles peuvent faire encore. Rév. M. J. E. Cartier, curé de New Haven, docteur C. J. Leclaire, de Danielsonville.

2o. Nécessité de l'instruction pour la jeunesse canadienne. Rév. M. J. E. Sénésac, vicaire à Taftville. M. D. A. Dolbec, de Meriden.

3o. La langue française. Rév. M. A. L. A. Dusablon, vicaire à Danielsonville, docteur O. Larue, de Putnam.

4o. La naturalisation. Rév. P. E. Roy, curé à Hartford, docteur A. O. Baribault, de New Haven.

5o. L'union des sociétés : ce qu'en pense le comité nommé par la dernière convention. Rév. J. E. Cartier, curé de New Haven, docteur O. Larue, de Putnam. D. A. Dolbec, de Meriden.

6o. Le Canadien aux Etats-Unis : ses devoirs. Rév. M. L. Mayeur, curé de Voluntown, docteur A. D. David, de Willimantic.

7o. La tempérance. Rév. M. J. Desaulniers, vicaire de Putnam, docteur J. F. McIntosh, de North Grosvenordale.

8o. La presse. Rév. M. H. Chapdelaine, vicaire de North Grosvenordale, M. Amable L'Heureux, de Taftville, et réponse par les représentants des différents journaux.

Que tous soient à l'appel qui sera faite à la salle Ponemah, à Taftville, les 11 et 12 septembre 1894.

Seront admis aux délibérations : les membres du clergé, les représentants de la presse, les membres du comité exécutif, les membres du comité d'organisation nommés par la paroisse et la société Saint-Jean-Baptiste de Taftville, les délégués des paroisses et associations canadiennes-françaises.

Les lettres de créance des délégués devront être adressées au docteur C. J. Leclaire, de Danielsonville, Conn., vers le 1er septembre.

Les sociétés sont priées d'adresser leur contribution annuelle de $6.00 au trésorier, le docteur O. Larue, de Putnam, Conn.

Rév. J. E. LAURENT, président honoraire, France.
Rév. J. E. SENESAC, chapelain, Taftville.
F. BEIQUE, président, Taftville.
AMABLE L'HEUREUX, 1er vice-président, Taftville.
MARCEL JÈTTE, 2e vice-président, Wauregan.
Docteur C. J. LECLAIRE, secrétaire, Danielsonville.
REMI MARSAN, secrétaire-adjoint, Taftville.
Docteur O. LARUE, trésorier, Putnam.
A. P. FAVREAU, trésorier-adjoint, Willimantic.

Danielsonville, Conn., 4 juillet 1894.

Minutes de la IXème Convention de l'Etat du Connecticut, tenue à Taftville les 11 et 12 septembre 1894.

La neuvième convention, comme celles qui l'ont précédée,



M. WILBROD L'HEUREUX, MERIDEN.

M. Wilbrod L'Heureux est né en 1850 à Ste-Geneviève de Batiscan, province de Québec, et, aprés avoir puisé les premiers rudiments de l'éducation dans l'école paroissiale de son village, il faisait, alors qu'il était encore enfant, son premier apprentissage de la vie, en entrant comme commis dans un magasin général de Ste-Geneviève, où il demeura jusqu'en 1870. Il vint alors pour la première fois aux Etats-Unis, se fixa à Meriden pour trois ans, puis revint ensuite à Ste-Geneviève où il eut, jusqu'en 1882, la direction d'un magasin à son propre compte. C'est à partir de 1882 que nous voyons M. L'Heureux définitivement fixé à Meriden, qu'il n'a jamais quitté depuis, et où il a toujours été à l'emploi de la grande fabrique d'argenterie connue sous le nom de "Meriden Britannia Company."

M. L'Heureux a occupé diverses charges importantes parmi ses compatriotes, et s'est toujours montré l'un des membres les plus actifs de la colonie canadienne de Meriden. Il s'est surtout distingué dans les efforts incessants qui ont été mis de l'avant à Meriden, il y a quelques années, pour obtenir d'avoir des religieuses canadiennes dans les écoles paroissiales. Actuellement, M. L'Heureux est le trésorier de plusieurs sociétés canadiennes, et est l'un des membres les plus distingués des Chevaliers de Colomb "Silver City Council."

s'ouvrit par la célébration du Saint-Sacrifice de la messe, à 10 heures et demie le 11 septembre. Le célébrant était M. l'abbé Synott, curé de Taftville. Après la messe, M. l'abbé Paul Roy, curé de la congrégation canadienne de Hartford, prêcha le sermon de circonstance. Le prédicateur avait choisi pour texte de son discours "Interroge tes ancêtres et ils te diront ce que tu dois faire."

Développant ce texte avec le talent qu'on lui connaît, il nous montra les grandes œuvres accomplies par ceux qui nous ont précédés, dans l'histoire de notre nationalité. La foi de nos martyrs, la bravoure et la noblesse de nos soldats, l'éloquence et l'amour de la justice chez ceux des nôtres qui, les premiers, se sont jetés dans l'arène politique, et enfin la foi, le courage et le dévouement de ces premiers colons qui vinrent au Canada pour coloniser ce nouveau pays, pays consacré à Dieu d'abord et à la France.

"C'est en étudiant l'histoire de ces ancêtres, dit le savant orateur, que vous apprendrez ce que vous devez faire dans les délibérations qui vont s'ouvrir dans quelques instants. Vous êtes ici pour défendre vos droits. L'histoire nous montre que vos ancêtres n'ont jamais reculé quand il s'est agi de défendre le droit et la justice, ni sur les champs de bataille ni dans l'arène politique. Vous défendrez donc ces droits avec courage mais aussi avec prudence et avec sagesse, vous rappelant vos martyrs ainsi que le respect montré au clergé par les premiers colons. Comme faisaient autrefois les tribus d'Israël, exilées et pleurant sur les rives du fleuve de Babylone, vous consulterez vos prophètes, ceux que Dieu a mis à votre tête pour diriger vos pas et vous montrer le vrai chemin de la justice, et ils vous diront ce que vous devez faire."

Encore tout émus des paroles chaudes de l'éloquent prédicateur, les délégués se rendirent à la salle Ponemah pour organiser la IXème convention.

La salle était décorée avec goût. Les drapeaux français et américains y mêlaient partout leurs couleurs voyantes. Des banderolles avec devises appropriées étaient suspendus sur les côtés de la vaste salle. Parmi les devises étaient les suivantes : "Reconnaissance et loyauté à notre patrie d'adoption." "L'Union fait la force", "Notre foi, notre langue et nos coutumes." "Souvenirs de la mère patrie."

Liste des délégués :

Société Saint-Jean-Baptiste, Danielson : L. J. Tétreault, F. X. Bsesette, Pierre Bonneau, Alfred Robert, Frs. Vaudry, Eloi Jetté.

Paroisse, Danielsonville: Docteur C. J. Leclaire, Pierre Turgeon, Jos. Choquette, Narcisse Hénault, Philippe Ménard, Joseph Picard.

Paroisse, Putnam: Grégoire Verdon, Frs. Mandeville, Narcisse Leclaire, Charles Breault, P. M. Leclaire, Ludger Desautels, Pierre Labossière, Jos. G. Paquette, Jos. Gagnier, Chs. Bélaire.

Club Vygen, Putnam: A. Boisclair, N. Jetté.

Société St-Jean-Baptiste, Putnam: Docteur Omer LaRue, Hector Duvert, Jr., Henri Brousseau.

Paroisse, Grosvenordale: L. P. Lamoureux, H. Paradis, B. Bonnin, A. Lamoureux.

Société St-Jean-Baptiste, Grosvenordale: A. Faucher, Jean Trudeau, L. J. Perreault, docteur J. McIntosh.

Société St-Joseph, Grosvenordale: Augustin Ravenelle, L. J. Perreault, Fred Bellerose.

Orchestre National, Grosvenordale: Henri Gaudet, Télesphore Paradis.

Paroisse, Wauregan: Louis Messier, Moïse Chartier, Clément Bonnin, Solyme Bessette, Ludger Ouimet.

Société St-Jean-Baptiste, Wauregan: H. Rondeau, Marcel Jetté, Dosithé Jetté, F. P. Ménard, Joseph Fournier.

Club Lafayette, Willimantic: E. H. Parent, J. A. Martin, David Lambert.

Paroisse, Willimantic: H. Dion, Alph. Gélinas, F. Parent, Joseph Martin, J. O. Blanchard.

Société St-Jean-Baptiste, Willimantic: Hon. Paulhus, docteur A. D. David, Théo. Potvin, N. Bacon, J. F. Lapalme.

Paroisse St-Laurent, Meriden: W. L'Heureux.

Union des Canadiens-Français, Meriden: F. X. Nobert.

Société St-Jean-Baptiste, Meriden: Louis Morisseau.

Ces trois messieurs représentaient le Club de Naturalisation.

Club de Naturalisation, New Haven: Docteur A. O. Baribault.

Société Saint-Jean-Baptiste, New Haven : Eug. Cartier, Chs. O. Demers.

L'Union Canadienne, New Haven: Rév. J. E. Cartier.

Société de Tempérance, New Haven: F. Bruneau.

Paroisse, Jewett City: Maxime Simard, Geo. LaBonté, D. P. Chabot, J. B. Leclaire, docteur Geo. Lecompte.

Société St-Jean-Baptiste, Bridgeport: Alex Commette, O. F. Desaulniers.

Paroisse, Bridgeport: O. Gauthier.

Société St-Jean-Baptiste, Waterbury: J. B. Vallée.

Union St-Joseph, Waterbury: J. M. Baril.

Club Lafayette, Taftville: Frs. Lague, Napoléon Boucher, J. B. Messier.

Société St-Jean-Baptiste, Taftville: J. B. Boucher, Jos. Caron, Chs. Paradis.

Après que le président du comité, M. François Béïque, eût, donné lecture de la proclamation adressée par le comité exécutif aux Canadiens du Connecticut, le docteur Leclaire nous fit le rapport des travaux du comité. Après la lecture de ce rapport il est proposé par M. Amable L'Heureux, secondé par M. D. P. Chabot, que le rapport du comité exécutif soit adopté. Cette motion ayant été mise aux voix est adoptée. Il est alors proposé par M. F. X. Nobert, secondé par M. W. L'Heureux que des remerciements soient votés au comité exécutif. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le trésorier du comité exécutif fait alors le rapport des argents reçus et des argents dépensés par la convention précédente.

Après certaines remarques faites par le docteur O. Larue, trésorier du comité, et par le Rév. M. Cartier, de New Haven, le rapport du trésorier est accepté.

Le temps étant arrivé de nommer les officiers de la présente convention, les élections donnèrent le résultat suivant :

Président, Amable L'Heureux.

1er vice-président, docteur C. J. Leclaire.

2ème vice-président, F. X. Nobert.

Secrétaire, docteur O. Larue.

Secrétaire-adjoint, Joseph Caron.

Trésorier, J. O. Blanchette.

Trésorier-adjoint, docteur J. F. McIntosh.

Chapelain, Rév. J. E. Sénésac.

Les officiers ci-haut nommés prennent alors leurs sièges respectifs, et il est proposé par M. C. Brault, secondé par le docteur Leclaire que M. J. H. Jarry soit nommé sergent d'armes. Adopté.

Le docteur Leclaire, secondé par M. Eugène Cartier, fait motion que le président nomme un comité chargé de préparer des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de notre regretté compatriote, M. D. A. Dolbec, de Meriden. Adopté.

Le président nomme alors, comme membres de ce comité MM. Wilbrod L'Heureux, docteur C. J. Leclaire, J. M. Baril, de Waterbury. MM. W. L'Heureux et Nobert remercient la convention pour cette marque de sympathie envers leur compatriote défunt et expriment en termes émus le vide causé par cet éminent patriote dans la colonie canadienne de Meriden.

Le docteur Larue, secondé par M. L. P. Lamoureux, propose qu'un comité chargé de préparer l'ordre du jour soit nommé par le président. Adopté.

Le président nomme les docteurs Larue et Baribault et M. D. P. Chabot comme membres de ce comité. Après quelques minutes le comité nommé ci-dessus rapporte l'ordre du jour suivant :

1o Prière.
2o Appel des officiers et délégués.
3o Lecture des minutes de la dernière convention.
4o Discussion des articles de la proclamation.
5o Rapport des délégués sur leurs centres respectifs.
6o Choix du lieu de la prochaine convention.
7o Remarques générales.
8o Election du comité exécutif.

Il est proposé par M. H. Duvert, fils, secondé par M. Theodore Potvin, que l'ordre du jour soit adopté. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le docteur Larue propose, secondé par M. Lamoureux, que l'on passe de suite au 3ème article de l'ordre du jour. Adopté.

Le docteur Larue commence alors la lecture des minutes



M. JOSEPH-OCTAVE BLANCHETTE, WILLIMANTIC.

M. Blanchette est né, en 1850, à St-Charles de Richelieu, et descend de l'une des premières familles de cultivateurs de cette paroisse.

A l'âge de 17 ans, il quittait définitivement le Canada pour venir tenter fortune aux Etats-Unis, se fixant d'abord à Putnam, Conn., où il s'employa durant six ans à son métier de sellier, puis ensuite à Webster, d'où il partait enfin peu de temps après pour venir s'établir à Willimantic.

M. Blanchette ne tarda pas à trouver à Willimantic la voie qui devait lui assurer la fortune. Ayant fondé un établissement de boulangerie et de pâtisserie, il eut bientôt la satisfaction de voir ses efforts couronnés de succès. Actuellement, M. Blanchette possède l'une des plus jolies résidences de la ville, et il est l'un de nos compatriotes les plus estimés et les plus en vue.

M. Blanchette, cela va aussi sans dire, est membre de la société Saint-Jean-Baptiste, et, aux conventions nationales de l'Etat, a toujours été l'un des délégués sur lequel le choix de ses compatriotes devait naturellement se porter.

de la convention précédente, mais après quelques minutes il est proposé par M. l'abbé Roy, secondé par le Rév. M. J. Desaulniers, que l'on se dispense d'entendre la lecture complète des faits et gestes de la VIIIème convention. Cette motion ayant été mise aux voix est adoptée.

M Chabot propose, secondé par le Rév. M. Roy, que nous acceptions le rapport de la dernière convention tel qu'il est inscrit dans le livre des rapports. Cette motion est adoptée.

Le comité nommé par le président pour préparer des résolutions de condoléances devant être adressées par la convention à la famille de M. D. A. Dolbec, ayant annoncé qu'il est prêt à rendre son rapport, le secrétaire de ce comité nous donne la lecture de ces résolutions.

CONDOLEANCES.

La IXième Convention des Canadiens-Français du Connecticut, siégeant à Taftville, ayant appris avec regret le décès d'un de nos plus grands citoyens et patriotes, dans la personne de M. D. A. Dolbec, en son vivant résidant à Meriden, présente les résolutions suivantes:

"Résolu qu'ayant plu au Tout-Puissant de rappeler à lui notre ami et confrère D. A. Dolbec, nous voyons avec peine et douleur la disparition d'au milieu de nous de ce compatriote rempli du plus pur patriotisme;

"Résolu que des condoléances soient présentées à la famille du défunt au nom de la convention, par le secrétaire du dit comité."

Dr C. J. LECLAIRE.
WILBROD L'HEUREUX.
J. M. BARIL,
Le Comité.

Ces résolutions furent unanimement adoptées.

Le Rév. M. Sénésac propose, secondé par M. Rémi Marsan, qu'un télégramme soit envoyé à monseigneur l'évêque de Hartford lui demandant de bénir les travaux de la convention. Sur motion du Rév. M. Roy, secondée par le Rév. M. Chapdelaine, le président est chargé d'envoyer lui-même ce télégramme.

La réponse à cette demande, arrivée quelques minutes plus tard est lue par le secrétaire :

Hartford, 11 septembre 1894.

Aux Canadiens-Français assemblés en convention à Taftville:

Que la bénédiction de Dieu vous assiste et guide toutes vos délibérations.

M. TIERNEY, évêque de Hartford.

Le docteur A. O. Baribault, secondé par M. L. P. Lamoureux propose qu'un comité de cinq, dont trois prêtres et deux laïques, soit nommé pour rédiger les résolutions de la convention. Adopté.

Le comité choisi se compose comme suit : Les RR. MM. Roy, Chapdelaine et Desaulniers et les docteurs A. D. David et A. O. Baribault.

Puis on passe à la discussion des articles du programme et

M. le docteur Charles J. Leclaire prend la parole sur le premier article, "Nos conventions".

Le docteur Leclaire démontre d'une manière claire le bien que nous ont fait les conventions. "Lors de notre première convention nous n'avions peu ou pas de français enseigné dans nos écoles, nous n'avions dans le diocèse aucun prêtre de notre nationalité. Dans les cercles politiques nos compatriotes brillaient par leur absence. Notre influence était nulle. Il y avait chez les nôtres apathie complète sous le rapport de la naturalisation. Le nombre des électeurs était insignifiant. Nous n'avions aucune idée de notre nombre et de notre force. Aujourd'hui tout cela est changé. Nous avons onze prêtres de notre nationalité dans le diocese, notre influence politique augmente tous les jours, le réveil national s'est fait, mais il ne faut pas nous arreter en si beau chemin. Il nous faut plus de français dans les écoles, il nous faut plus de prêtres. Continuons nos conventions et nous aurons tout cela et nous pourrons transmettre à nos enfants l'héritage si précieux de notre langue et de notre religion."

Le Rév. P. E. Roy dit que de tous temps il y a eu des conventions. "La première a eu lieu dans le paradis terrestre, entre Dieu et nos premiers parents, la seconde entre Adam et Eve et le serpent ; cette dernière a été si désastreuse pour nous que nous avons encore besoin de tenir des conventions chaque année. Plus tard l'histoire nous rapporte le récit d'autres conventions. Ce sont les conventions que tenaient les tribus d'Israël exilées sur les rives du fleuve de Babylone. Le peuple se réunissait là et écoutait la voix des prophètes qui lui disaient ce qu'il devait faire pour obtenir le pardon de Jehovah pour revoir les murs de la ville sainte. Faisons en sorte que nos conventions se fassent avec le même esprit que celles qui avaient lieu "Super flumina Babylonis", nous groupant nous aussi autour de nos prophètes, de ceux que Dieu a mis à notre tête pour nous conduire et nous enseigner le chemin du devoir et de la justice. Nos conventions existeront aussi longtemps qu'elles pourront faire du bien à notre nationalité."

Le Rév. M. Cartier prend ensuite la parole et dit :

"Nos conventions servent à lier plus intimement les relations qui nous unissent et à consolider nos forces afin de marcher avec plus de succes pour assurer l'avenir de notre race sur ce sol étranger. Nous sommes Canadiens, nous conversons dans notre langue au sein de la famille, nous voulons la conserver dans nos paroisses et nous la conserverons."

M. le docteur C. J. Leclaire fait motion, secondé par M. Baril, de Waterbury, que la première question du programme soit renvoyée au comité des résolutions. Adoptée.

Puis vint la deuxième question du programme : "Nécessité de l'instruction pour la jeunesse canadienne."

Le Rév. M. Sénésac, invité à traiter ce sujet, s'exprime à peu près comme suit : "Si l'on étudie l'histoire on y voit que dans tous les temps et dans tous les lieux, chez les peuples civilisés, les gouvernements se sont occupés d'une manière toute particulière de l'éducation de l'enfant. Il n'y a rien là qui puisse nous surprendre, car sur l'enfant reposent la prospérité et le bonheur ou le malheur d'un pays. C'est un sujet si important que tout le monde admet la nécessité de former l'enfance si l'on veut avoir plus tard de bons citoyens. Pour atteindre ce but il faut veiller à l'éducation et à l'instruction de l'enfance, détruire chez elle l'inclination au mal et y substituer l'amour du bien et de la vertu. Travailler à éclairer l'intelligence et à instruire l'enfance c'est là un but noble et beau entre tous, mais, chose regrettable dans ce pays-ci, où l'enfant gagne de l'argent très jeune, on semble négliger son éducation. J'ai eu l'occasion bien souvent de juger de la négligence des parents sous ce rapport. Nous avons ici à l'école 400 enfants. Il nous arrive quelques enfants de cinq à six ans qui savent un peu de prières, mais pour la plupart il n'en est malheureusement pas ainsi. Ce qu'il y a de regrettable c'est de voir des enfants de 10 à 12 ans qui nous arrivent parfaitement ignorants en toutes choses. En présence de cette ignorance, il nous faut bien admettre une négligence impardonnable de la part des parents. Beaucoup de ces parents pourraient cependant donner à leurs enfants une éducation plus qu'élémentaire. Mais ce n'est pas l'excès de richesses qui envoit ici nos compatriotes. Ils viennent pour payer des dettes qu'ils ont contractées au Canada et pour tâcher de faire ici de l'argent. Pour cela on cherche à accumuler et à exploiter le travail de l'enfance. Les parents se disent: nous ne sommes ici que pour deux ou trois ans et nous instruirons nos enfants au Canada quand nous retournerons au pays. Ces deux années s'allongent et souvent l'enfant atteint l'âge de 15 ans dans une ignorance complète. Si l'on voulait cependant, on pourrait donner une éducation meilleure à nos enfants; mais l'amour de l'argent et la négligence des parents sont la cause du malheur de ces enfants, et plus tard qui sait quels reproches amers ces mêmes enfants jetteront à la face de leurs parents. L'éducation doit tendre à former autant qu'à développer l'intelligence, à éclairer l'esprit, à nourrir la volonté afin que, connaissant le bien et le mal, l'homme ait la force et le courage de faire son devoir. Une chose que l'on ne semble pas assez comprendre, c'est que plus un homme est instruit plus il peut être heureux et plus il peut contribuer au bonheur de la société."

Le Rév. M. Roy fait aussi certaines remarques sur la nécessité de l'instruction. Il trouve que nos enfants sont bien précoces pour des choses qui ne sont pas nécessaires, pendant qu'ils ignorent complètement ce qu'ils devraient apprendre en premier lieu de la bouche même de leurs parents. "Mais comment



M.. F.-X. NOBERT, MERIDEN.

M. F.-X. Nobert est né en 1840 à Ste-Geneviève de Batiscan, où il a grandi et demeuré longtemps, y ayant tenu jusqu'en 1870 un magasin général, puis, par la suite, et jusqu'en 1887, une fonderie considérable qui donnait de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers. En reconnaissance des services qu'il rendait à ses concitoyens le gouvernement de Québec le nomma, en 1875, juge de la cour des Commissaires de Ste-Geneviève de Batiscan, et il devint bientôt connu par toute la province, et principalement dans le comté de Champlain.

En 1887, M. Nobert se fixait définitivement à Meriden, où son travail et son activité lui firent bientôt acquérir une jolie propriété. Il appartient à plusieurs sociétés de secours mutuels, ne marchande jamais ses services quand il s'agit de promouvoir les intérêts canadiens-français, et on lui doit entre autres la fondation de l'Union St-Joseph des Canadiens du Connecticut, l'une des organisations les plus puissantes et les plus prospères de la Nouvelle-Angleterre.

voulez-vous qu'il n'en soit pas ainsi quand vous verrez des pères de familles prendre un soin minutieux pour enseigner à leurs petits enfants de sept à huit ans tous les secrets du "base ball", de la bicyclette, des courses de chevaux, mais ne leur diront jamais un mot sur ce qui regarde l'éducation pratique et religieuse, sur leurs devoirs de bon catholique et de citoyen. Aussi l'enfant connaît-il bien jeune tous les secrets du "Sport" mais ne connaît que très peu de chose de ce qu'il devrait savoir. Si on lui parle d'indulgence plénière, c'est pour lui du grec. Si l'on annonce une fête d'obligation, il ne sait pas la plupart du temps pourquoi est cette fête. Il y a une foule d'occasions où l'on peut instruire l'enfant et on ne le fait pas. Les parents ne l'école. Mais on ne peut tout faire à l'école. Les parents ne songent pas qu'ils sont obligés d'instruire leurs enfants sur les choses de Dieu, et les choses de la foi. L'ignorance de ces choses si importantes est la cause de grands malheurs parfois; et il arrive souvent que l'enfant apprend les objections que l'on fait à notre religion avant d'avoir les premiers principes et les grandes vérités de cette religion. Le devoir des pères de famille est d'apprendre eux-mêmes à leurs enfants ces premiers principes et ces vérités. La connaissance de ces choses fait de nous, catholiques, une race supérieure à toutes les autres."

M. L. P. Lamoureux, secondé par M. Morisseau, propose que le deuxième article soit renvoyé au comité des résolutions. Adopté.

Ensuite vient le 3ième article du programme : "La langue française.

Le Rév. M. Dusablon dit que l'amour de la langue française doit, après l'amour de la patrie, occuper la première place. "Nous devons, dit-il, conserver notre langue parce qu'elle est la meilleure et la seule sauvegarde de notre religion; en l'abandonnant on met de côté l'amour des traditions nationales, et on se rend indigne du sang de nos ancêtres. Ici nous livrons la lutte que nos pères livraient en 1760 et, comme eux, nous sortirons vainqueurs. Mgr Shanley, du Dakota Nord, dit ceci : Un Canadien qui néglige d'apprendre la langue française à ses enfants est indigne d'être appelé un homme."

Le docteur Larue prend ensuite la parole et dit : "Les opinions ne sont pas divisées chez les nôtres sur le sujet qui nous occupe en ce moment. Tous, nous sommes convaincus de l'avantage et de la nécessité qu'il y a pour nous de conserver l'usage de la langue française dans notre nouvelle patrie. Mais pour cela il faudrait s'efforcer de parler le français, au moins entre nous Canadiens. Qu'il est triste de voir deux Canadiens qui savent à peine l'anglais chercher à converser entre eux dans cette langue ! Ce matin même, avant de partir pour la convention, j'eus l'occasion de rencontrer un Canadien que nous avons vu souvent dans nos coventions d'Etat. Il travaillait avec

un compatriote. "Ne venez-vous pas à la convention, cette année, lui dis-je en passant?" "Oh! non, me répond-il, et je le regrette beaucoup, car pas un n'aime mieux que moi se rendre à ces réunions où nous défendons tout ce qui nous est cher, notre religion, notre langue en un mot tout ce qui regarde l'intérêt de notre nationalité." Et je n'avais pas le dos tourné, qu'il reprenait avec son compagnon une conversation anglaise qu'avait interrompue mon interrogation. Plus nous aurons de ces hommes qui admirent notre langue et ne la parlent pas, plus vite nous disparaîtrons dans le gouffre de l'anglo-saxonisme. Mais puisque nous avons ici nos prophètes, comme autrefois les Hébreux en exil, je me permettrai de leur demander quels moyens nous pourrions prendre pour obtenir que l'on enseigne le français dans nos écoles d'une manière satisfaisante? Que pourrions-nous faire pour établir ici une maison d'éducation supérieure qui rencontrerait nos besoins? Nous envoyons des centaines d'enfants dans nos collèges du Canada chaque année. L'éducation première qu'ils reçoivent ici les met sur un pied d'inégalité avec leurs condisciples. N'ayant pas une connaissance aussi grande de la langue française que ces derniers ils commencent et terminent leurs études se trouvant bien souvent les derniers de leurs classes. Très forts sur la langue anglaise, ils oublient pendant ce temps-là une partie de ce qu'ils ont appris dans nos écoles; et ils sortent de ces collèges faibles sur les deux langues. Tandis qu'un collège fondé ici, où l'on continuerait l'étude de l'anglais commencée dans nos écoles, en même temps que l'on donnerait à l'enseignement du français l'attention nécessaire, serait d'un avantage inappréciable pour notre jeune génération et contribuerait à l'avancement de notre nationalité dans le milieu où nous vivons. L'argent, que nous dépensons aujourd'hui pour les frais de voyage de nos enfants que nous envoyons à des centaines de milles de chez nous, pourrait s'ajouter au prix que nous payons aujourd'hui pour leur pension et serait probablement suffisant pour le support d'un collège canadien dans la Nouvelle-Angleterre."

Le Révérend J. E. Cartier, dit : "Nos écoles ne font que commencer. Il y a dix à douze ans nous n'avions pas encore d'écoles paroissiales. Tout vient à point à qui sait attendre. Laissons grandir nos écoles, et plus tard nous aurons des collèges."

Le Révérend M. Roy partage l'opinion de M. Cartier, mais il espère qu'il ne faudra pas attendre encore bien bien longtemps avant de réaliser nos vœux sur ce point-là. Dieu a fait le cœur de la mère grand, noble et large, et comme nous travaillons à conserver ce que notre mère nous a donné, nos prières seront sans doute exaucées, car le bon Dieu doit être bien plus touché d'entendre un enfant faire sa prière dans la langue de sa mère que dans une langue étrangère.

Monsieur J. M. Baril, secondé par M. L. Trudeau, fait motion que le 3ième article soit renvoyé au comité des résolutions. Adopté.

Après cela la convention est ajournée au lendemain, à 9 heures du matin.

Dès les sept heures du soir les délégués se réunissaient à la salle pour se former en procession afin de se rendre dans une autre partie du village où devait avoir lieu une soirée littéraire et musicale. A sept heures et demie la procession se met en marche : la fanfare canadienne en tête, les délégués venant ensuite, puis le club Lafayette, suivi des paroissiens.

Toutes les maisons étaient magnifiquement décorées et chez M. R. C. Marsan, de nombreuses lanternes chinoises étaient suspendues aux arbres. Sur tout le parcours de la procession le firmament était rempli de feux d'artifice, fusées, chandelles romaines, feux de Bengale, enfin on eut dit que tout le ciel était en feu.

A la salle Kelley, qui était bondé de monde, on présenta le programme suivant :

Les Jeunes Virtuoses, morceau à six mains, Mlles H. Crépeau, A. L'Heureux et M. Kelley. L'Hymne au Drapeau, Le Chœur Canadien. Discours de circonstance, Rév. J. E. Cartier. Fantaisie de Leybach, Mlle R. Depathy. Le Régiment de Sambre-et-Meuse, M. P. Meunier. Le Sacrifice d'Abraham, Récitation, H. Crépeau. La Chasse au Lion, morceau à 4 mains, Mlles H. Crépeau, M. Kelley. L'Eclat de Rire, chansonnette, Mlle C. Blanchette. La Guerre, deux bataillons, exercice militaire, Les Garçons de l'Ecole. Quatre Hirondelles Causant, quatuor, Mlles E. Lague, A. Hotte, C. Blanchette, A. Blanchette. The Angel of the Emperor, lecture, R. Fréchette. Discours National, A. D. David, M. D. France, France, quatuor, MM. J. Poirier, F. Béïque, A. L'Heureux, R. C. Marsan.

TROISIEME SEANCE

Mercredi, le 12 septembre, s'ouvre la troisième séance de la convention, par une prière dite par M. l'abbé Cartier. Il est neuf heures du matin. M. le président L'Heureux est au fauteuil. En l'absence du secrétaire, M. le docteur J. F. McIntosh est élu secrétaire "pro tempore".

On passe de suite au 4ième article du programme : La naturalisation.

Le docteur A. O. Baribault s'exprime comme suit :

M. le président, mesdames et messieurs:—

"Je dois vous avouer que j'avais compté que notre révérend ami de Hartford prononcerait en ce moment un de ces brillants discours que nous lui connaissons et que la question à délibérer serait traitée de main de maître.

Je n'ai donc, à mes moments de loisirs, préparé que quelques



M. DAVID-P. COMTOIS, WILLIMANTIC.

M. David P. Comtois est né à Waterloo, comté de Shefford, P. Q., le 29 janvier 1872. Il fit ses premières études à l'académie anglaise de sa place natale, dont il fréquenta les classes jusqu'à l'âge de douze ans. Puis l'école paroissiale le compta au nombre de ses élèves ; enfin le Séminaire St-Charles Borromée de Sherbrooke, institution dans laquelle il prit son instruction commerciale, et d'où il sortit, gradué avec très grande distinction.

Après avoir rempli un office au bureau de poste de Magog, résidence actuelle de ses parents, pour le compte de H. Moore, membre du parlement fédéral, il prit le chemin des Etats-Unis vers 1891. Lowell, West Gardner, furent les places qu'il toucha d'abord, où il fit la dure expérience de la vie, et qu'il quitta pour venir définitivement se mettre à la disposition de M. H. Dion, épicier de Willimantic, qu'il sert depuis sept ans, et qui a toujours trouvé en lui un homme de confiance, un commis intelligent et éclairé.

Mais là ne s'arrêta pas la gloire de M. Comtois. Doué par la Providence d'une admirable voix de baryton, il sut faire fructifier ce talent. Jules Jordan, docteur en musique, de Providence, fut son professeur. Il parut une des premières fois à la soirée donnée par la XIe Convention des Canadiens-français du Connecticut, à Willimantic. Il avait ce soir-là le plaisir d'avoir Alfred DeSève comme compagnon. Inutile de dire qu'il y fit sa marque ; aussi plusieurs centres de la Nouvelle-Angleterre ont eu depuis le plaisir de l'entendre sans compter que sa voix est l'ornement de nos principales fêtes religieuses. M. Comtois a l'intention de se perfectionner autant que possible dans cette voie.

Cette esquisse serait encore incomplète si l'on n'y ajoutait que M. Contois est un acteur de renom, tant en français qu'en anglais, et que le succès de toutes les pièces françaises jouées à Willimantic lui revient en tant qu'acteur et directeur.

considérations que vous me saurez gré de vous présenter maintenant, vous offrant d'avance comme apologie de leur insuffisance, le fait qu'elles ont été conçues entre les visites aux malades et le long des routes distrayantes des parties suburbaines de la belle "Cité des Ormes."

Ce qui démontre le plus l'importance et l'actualité de la naturalisation, c'est le fait que cette question a toujours occupé une place importante dans les délibérations de nos assises nationales.

La naturalisation qui figurait sur le programme de la convention de Willimantic, il y a dix ans, occupe non-seulement sa place d'honneur dans la proclamation de notre réunion nationale cette année, mais aussi dans le cœur et l'esprit de nos braves compatriotes de Taftville, si l'on en juge par l'inscription que nous voyons au-dessus de l'estrade: "Reconnaissance et loyauté à notre patrie d'adoption."

D'une autre part la presse franco-canadienne ne cesse de discuter les avantages du serment d'allégeance au drapeau étoilé; nos clubs de naturalisation se sont multipliés avec cette activité patriotique qu'a toujours engendrée un besoin pressant de la nationalité, et au point qu'à cette heure, il n'y a peut-être pas un centre canadien de quelque importance, depuis la ligne 45ème jusqu'au Mexique, aussi bien dans les riches contrées de la Californie que dans les villages incomparablement industrieux de la Nouvelle-Angleterre et dont nous sommes si fiers d'être les citoyens, il n'y a pas, dis-je, dans toute cette grande république, de colonie française qui ne s'occupe activement de naturalisation.

Qu'est-ce donc que la naturalisation? Quelle est son origine? D'où viennent ses bienfaits et comment peut-elle profiter à la race Canadienne-Française aux Etats-Unis?

Naturalisation vient du mot latin "natura", nature, dont l'étymologie est "natus," du verbe "nascor" et qui veut dire "être né ou produit." Avec Bescherelle on peut définir la naturalisation, "Un acte par lequel un étranger obtient les droits et les privilèges dont jouissent les naturels."

Si maintenant on remonte au 23ème siècle avant J. C., au berceau même d'un peuple qui a conservé "per fas et nefas" tous les traits primitifs de son caractère naturel, l'on arrive à l'origine de cet acte par lequel on prend droit de cité dans un pays étranger. Dans le première partie du plus auguste des livres, L'Ecriture Sainte, (XV, 13). L'Eternel dit à Abram: "Sache comme une chose certaine que ta postérité habitera quatre cents ans comme étrangère dans un pays qui ne lui appartiendra point, et qu'elle sera asservie aux habitants du pays, et sera affligée" mais à ces paroles amères Dieu ajoute bientôt l'encouragement et l'espoir: "Et je te donnerai, dit-il, (XVII, 8), et à ta postérité après toi, le pays où tu demeures comme étranger, savoir tout le pays de Canaan, en possession perpétuelle et je serai Dieu." Ce sont donc les Hébreux, le peuple privilégié entre tous, qui les premiers furent naturalisés et vous savez qu'ils ont depuis conservé leur pratique originelle; qu'ils ont acquis par ce moyen la richesse et l'influence dans tous les pays civilisés, sans pourtant ne rien perdre de leur nationalité; car comme le dit si bien monseigneur Laflèche dans son remarquable ouvrage, "Sur les rapports de la Société Civile avec la Religion et la Famille," "Ce n'est pas le territoire ni le gouvernement national qui constituent la nationalité."

Le Canadien qui, pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de rappeler, a quitté les rives du St-Laurent et est venu généreusement se réfugier sous le drapeau de la plus belle république du globe, possède toutes les qualités de l'enfant d'Israel sans en avoir les dé-

fauts. C'est là une proposition qui a été démontrée bien des fois et sur laquelle il serait oisif de revenir.

Lorsque, il y a bientôt un demi siècle, commença l'exode des Canadiens vers les centres manufacturiers, que de prophètes se sont lamentés sur le sort de ces nouveaux exilés qui s'en allaient gémissant et pleurant, dans les plaines de la Babylone Américaine. Seulement ces pessimistes avaient soin de ne pas parler de nos lois sur la naturalisation, qui ont toujours gardé ce cachet de tolérance et de sagesse que l'on ne rencontre nulle part si ce n'est encore dans la Bible; au livre des Nombres XV, 16, on voit que l'Eternel parlant à Moïse et à son peuple, au sujet de cette terre promise si ardemment désirée de tous, leur dit ces remarquables paroles, sur lesquelles reposent les lois de la naturalisation américaine: "Il y aura une même loi et un même droit pour vous et pour l'étranger qui fait son séjour parmi vous." Voilà un point important sur lequel on garde un silence de carpe dans les ouvrages contre notre émigration dans ce pays.

Ecoutez maintenant le Jérémie du temps:

"Un Canadien errant,
"Banni de ses foyers,
"Parcourait en pleurant,
"Les pays étrangers."

Mais il avait oublié, le poète à l'incommensurable imagination, que ce pays est virtuellement plus à nous qu'aux autres races hétérogènes qui nous entourent; il avait oublié, comme le dit si bien Xavier Marmier, "ce que les Français ont fait dans ce pays, bien avant qu'il fut question de ces nouvelles générations d'émigrants de toute sorte que l'on réunit sous le nom de race anglo-saxonne pour leur donner un caractère d'homogénéité qui ne résiste pas au moindre examen." Il ne se souvenait pas non plus, des Canadiens qui ont mêlé leur sang au sang des nobles soldats de Lafayette, pendant l'invasion de 1775; ce qui fait dire à Edmond Mallet que: "Les Canadiens-Français ont des droits en ce pays si l'on admet que verser son sang pour un pays efface le titre d'étranger et confère celui de citoyen de ce pays." Et plus loin il ajoute: "Si l'on pouvait dire toute la part que les Canadiens ont prise à la guerre qui a assuré l'indépendance des Etats-Unis, on étonnerait les Américains eux-mêmes."

Sans se rappeler les 40,000 compatriotes qui ont combattu dans la guerre de 1861 à 1865 pour sauvegarder l'Union, on ne doit plus s'étonner si les Canadiens-Français aiment la terre de "l'Oncle Sam", et si un nombre égal à celui du Canada lui-même en sont devenus les citoyens.

Je ne me rappelle pas le nom du sénateur américain qui disait, dans un discours prononcé au sénat pendant ma cléricature, il y a cinq ans, "que l'élément progressif, entreprenant et vigoureux de la population canadienne-française est dans les Etats-Unis aujourd'hui plutôt qu'en Canada;" et il avait certainement raison.

Loin de moi la pensée d'enlever à nos sociétés Saint-Jean-Baptiste et autres la gloire des faits accomplis. Nous leur devons l'organisation primitive, et partant la fondation de nos paroisses. Mais la naturalisation a été encore plus puissante que les associations nationales et c'est à elle que l'on doit une large part du succès phénoménal de notre race aux Etats-Unis.

L'historien Drioux nous dit que "l'époque de la captivité semble être la plus belle de l'histoire des Juifs, tant cette nation était supérieure, par sa doctrine et par la sagesse des hommes inspirés qui vivaient au milieu d'elle, aux autres peuples qui l'environnaient. Les prophètes qui annonçaient à chaque nation sa destinée avaient

tellement gagné la confiance des rois de Babylone qu'ils obtinrent les premières charges de l'Etat, et réglèrent l'administration du pays." Voilà une page d'histoire qui peut très bien s'appliquer à notre nationalité de ce côté de la ligne 45ème; les commentaires sont inutiles si l'on considère un instant les relations de cause à effet, car comme le disait mon savant confrère, le docteur Larue, à la convention de Bridgeport: "Un homme de raisonnement, un homme de jugement et un homme de cœur, voilà le Canadien citoyen." Voyez aussi ce que l'honorable sénateur Platt du Connecticut disait dans un discours au Sénat pendant l'année 1889: "J'affirme, d'après mes observations, qu'il n'y a aucun élément de notre population étrangère qui mérite plus de sympathie ou un meilleur traitement que les Canadiens-français, dans la politique gouvernementale que nous adopterons. Ils font partie de la classe la plus industrieuse de notre peuple; ils appartiennent à la catégorie des citoyens les plus honnêtes et les plus respectables." Ces lignes me rappellent les paroles que le poète adressait à nos premiers ancêtres et qui ont leur application aux preux qui ont su donner à l'étranger cette haute opinion de notre race:

......Gloire à toi, Cartier;
"Gloire à vous, ses vaillants compagnons, groupe altier
'De fiers Bretons taillés dans le bronze et le chêne;
"Vous fûtes les premiers de cette longue chaîne
"D'immortels découvreurs, de héros Canadiens,
'Qui, de l'honneur français, inflexibles gardiens,
"Sur ce vaste hémisphère où l'avenir se fonde,
'Ont reculé si loin les frontières du monde."

Mais pour que la naturalisation puisse nous profiter, il faut que le citoyen fasse usage de son acquisition. C'est un capital qui doit rapporter des intérêts et qui ne doit pas rester inactif comme les pièces d'or du ladre de Corneville. En d'autres termes il faut que le Canadien vote, s'il a à cœur l'influence de sa race dans le gouvernement du pays qu'il s'est donné. Le vote est à notre nationalité ce que la foi est à notre religion; avec celle-ci on peut transporter les montagnes, tandis qu'avec son titre de citoyen, le Canadien devient un des plus puissants facteurs politiques parmi les autres étrangers du pays. Nos compatriotes, connaissant les deux langues les plus répandues du monde entier, ont des connaissances d'économie politique plus étendues que ceux qui ne jouissent pas de cet avantage linguistique. Leur influence devrait devenir très grande. Nos amis les Irlandais ont une belle qualité; ils aiment la politique. A peine sont-ils débarqués à "Castle Garden" qu'ils se procurent leurs premiers papiers de citoyen américain, et qu'ils commencent à tirer toutes les ficelles de la machine électorale pour avoir l'honneur de servir publiquement leur patrie d'adoption. Le caricaturiste qui représente le fils de la "Verte Erin" sur le quai où il vient de laisser le paquebot transatlantique, et s'informant de la place de l'hôtel de ville où il pourrait déposer son supplique pour devenir "policeman," nous montre là un portrait que l'on serait tenté de ridiculiser, si l'expérience ne nous avait appris que la majorité de nos gendarmes dans toutes les principales villes de l'Union, sont les compatriotes de Saint-Patrick. Voilà sans contredit, un des nombreux bienfaits de la naturalisation. Ils ont le nombre, me direz-vous; mais qui peut nier qu'ils ont une connaissance pratique de la chose publique que je voudrais voir chez nous? Comment donc augmenter notre puissance de ce côté? Je crois que le meilleur moyen serait de fonder dans chacun de nos centres, des clubs politiques où se discuteraient les questions importantes du gouvernement selon le point de vue de chaque camp politique. Cela

va créer des animosités, je le sais, mais peu importe ces détails pourvu que notre race en profite. Nos Conventions devraient même encourager ces clubs de diverses nuances politiques.

Pour que la naturalisation puisse nous aider aussi, comme elle a aidé à nos frères des Etats voisins, il faudrait au Connecticut quelques journaux qui s'occupent de nous. Ces organes ne manqueraient pas de nous donner une influence extrême dans cet Etat.

Enfin, on l'a dit à toutes nos conventions, ce n'est pas seulement aux clubs de naturalisation et à nos sociétés nationales, mais à tous les Canadiens dignes de ce nom, qu'il appartient de travailler à propager la naturalisation et de sacrifier généreusement sa quote-part sur l'autel de l'allégeance américaine. C'est à la jeunesse, qui a le privilège des rêves dorés, des ambitions généreuses, qu'il appartient surtout de se mêler activement à la politique du pays; et en terminant, je ne puis mieux faire que de citer ces belles paroles d'un de nos littérateurs canadiens: "Soyons des hommes d'avenir, disait-il, surtout parce que nous avons à cœur de travailler pour ceux qui viendront après nous, comme de dignes enfants de ceux qui nous ont précédés dans la vie. Trop respectueux du souvenir pour oublier d'où nous sortons, mais aussi trop ambitieux pour nourrir des regrets ou des affections inutiles, que notre patriotisme s'augmente du sentiment de la beauté, de la richesse et de la situation exceptionnelle du territoire que nous habitons."

M. F. X. Nobert parle sur le même sujet et montre ce que les Canadiens de sa localité ont gagné dans ces dernières années. Il dit que c'est notre devoir de devenir citoyens, afin de pouvoir lutter avec plus d'avantage contre l'A. P. A. Le Rév. M. Cartier et M. L. P. Lamoureux font aussi quelques remarques, puis la question est renvoyée au comité des résolutions.

On passe ensuite au Vième article du programme : "L'Union des sociétés."

Le Rév. M. Cartier, au nom du comité nommé par la convention de Bridgeport, l'an dernier, pour étudier le sujet, fait rapport que le comité est d'opinion que l'idée est irréalisable pour le présent. Après quelques remarques par M. L. P. Lamoureux, la question est renvoyée au comité des résolutions. Vient ensuite le VIième article : "Le Canadien aux Etats-Unis : Ses devoirs."

Le Révérend L. Mayeur dit que le principal devoir était d'être un bon citoyen, et qu'il était impossible d'être un bon citoyen si l'on n'avait appris dès l'enfance à respecter l'autorité. Pour cela il faut que le père conserve son autorité sur son enfant et qu'il lui enseigne par ses paroles et ses exemples à aimer le foyer domestique, le respect des lois et la justice en toutes choses.

Le docteur A. O. Baribault, secondé par le docteur McIntosh, propose que le VIème article du programme soit renvoyé au comité des résolutions. Cette motion mise aux voix est adoptée.

VIIième article du programme : "La Tempérance."

Le Rév. M. Desaulniers dit : "L'association est la puissance du jour. C'est par l'association des membres ayant juré haine à l'intempérance que nous amènerons le peuple à être so-

bre. Tous, nous devrions appartenir à une société de tempérance. Les parents devraient veiller sur leurs enfants et surtout les éloigner des buvettes; de plus il est du devoir des parents de prêcher eux-mêmes par l'exemple."

Le docteur McIntosh traite ensuite le sujet de l'intempérance, en faisant une peinture très vive des effets de l'intempérance sous le rapport physique et moral.

Le Révérend M. Cartier en ayant appelé au président sur une question de privilège, demande au Rév. M. De Bruycker d'adresser à la convention certaines remarques dans l'intérêt général.

Le Rév. M. De Bruycker s'exprime ainsi : "Quand il y a trente ans j'avais à desservir Baltic, Willimantic, etc., etc., et tous les Canadiens du Connecticut, ils avaient raison de se plaindre, mais aujourd'hui tout est changé. Vous devez pratiquer la soumission et l'obéissance. Ne vous imaginez pas que dans le clergé ou l'épiscopat, on est mal disposé vis-à-vis de vous ; vous vous tromperiez. Il y a trente ans, j'ai été envoyé au Canada par l'évêque pour chercher des prêtres canadiens, mais je n'ai pu en obtenir. Maintenant c'est plus facile, nous pouvons en avoir autant que nous en voulons."

Le docteur C. J. Leclaire propose ensuite, secondé par M. J. M. Baril que le VIIième article soit renvoyé au comité des résolutions. Cette motion est adoptée.

Vient ensuite le VIIIième et dernier article du programme : "La Presse".

Le Rév. Henri Chapdelaine dit que "le journal représente généralement les idées de celui qui l'inspire. La presse a de grands devoirs à remplir. C'est un puissant orateur qui parle a un nombreux auditoire et dont les paroles s'impriment plus facilement dans l'esprit de celui qui le lit que quand ces mêmes paroles sont prononcées de vive voix."

M. Alexandre Belisle, ayant été invité à faire quelques remarques sur la presse, s'exprime comme suit : "La presse doit exister si notre nationalité veut vivre : l'appui de la presse lui est indispensable. Le journal est inséparable des autres moyens que nous avons pour la conservation de notre foi et des traditions nationales. Au moyen de la lecture des journaux ou des livres, les enfants apprendront à aimer leur langue. Comment voulez-vous que nos enfants aiment la langue française, aiment le Canada et son passé glorieux, s'ils ne connaissent rien de tout cela ? On n'aime pas une chose qu'on ne connaît pas. Il est donc du devoir des parents de faire instruire leurs enfants, même au prix de grands sacrifices. Plus ils seront instruits, plus ils pourront lutter avec avantage pour la conservation de tout ce qui nous est cher."

Le docteur Leclaire dit que nous devrions surtout encourager la presse canadienne des Etats-Unis, et que "nous Cana-

diens du Connecticut ne devons pas oublier que dans nos luttes et dans nos réunions, nous avons toujours eu à nos côtés des représentants de l'"Opinion Publique", de Worcester. C'est le journal qui s'est montré le plus sympathique à notre égard, c'est le journal qui est imprimé le plus à proximité de nos centres et qui par la même s'occupe de ce qui nous concerne et c'est lui que nous devrions recevoir en premier lieu."

Le docteur McIntosh, secondé par M. Rémi Marsan, propose qu'un comité de trois soit nommé pour rédiger une lettre de salutations au Rév. M. Laurent, de France, notre chapelain honoraire. Adopté.

MM. les docteurs McIntosh, Leclaire et le Rév. J. E. Cartier sont choisis comme membres de ce comité.

Le docteur C. J. Leclaire propose ensuite, secondé par M. Philippe Ménard, que la question de la presse soit renvoyée au comité des résolutions. Adopté.

RAPPORTS DES DELEGUES SUR LEURS CENTRES RESPECTIFS

PAROISSE DE DANIELSONVILLE.—La paroisse de Danielsonville se compose d'environ 1,800 Canadiens et 300 Irlandais Notre église se fait bien vieille, mais avant de travailler à la construction d'une autre il nous faut payer la dette de la paroisse, qui est d'environ $3.000 à $4.000. La société St-Jean-Baptiste, les Dames de Ste-Anne, ls Enfants de Marie, les Chevaliers de Colomb sont nos sociétés catholiques. Nous avons un curé irlandais et un vicaire canadien que nous aimons et vénérons tous. Lors de la visite de Mgr Tierney en juin dernier, MM. H. J. Reeves, L. J. Tétrault, Eloi Jetté, et Alphonse Gareau et moi sommes allés le rencontrer au presbytère. Nous lui avons demandé un curé canadien et plus de français dans notre couvent. Monseigneur a accueilli nos demandes avec bonté et nous a traités comme ses enfants. Il nous dit de prendre patience, que nos prêtres canadiens n'étaient pas encore assez vieux dans le diocèce et d'espérer dans l'avenir. A notre demande de nous accorder plus de français dans notre école, Mgr nous a répondu qu'il ignorait complètement quel sorte d'enseignement était donné aux élèves et qu'il verrait notre curé. Sur ce nous nous sommes retirés, enchantés de la réception que Sa Grandeur nous avait accordée, et naturellement espérant beaucoup dans l'avenir. Le dimanche après le départ de Mgr Tierney, on nous annonçait du haut de la chaire que tous les jeudis soirs nous aurions un sermon français prêché par notre vicaire, le Rév. M. Dusablon. Mais comme nous voulions le sermon français le dimanche et non la semaine, nous nous sommes abstenus d'y assister et le plan est tombé à l'eau. Notre école est conduite par les religieuses de St-Joseph de France, dont cinq sont Françaises et trois sont Irlandaises. L'éducation française dans notre école fait peine à voir tant elle est négligée. J'ai eu occasion de faire lire des enfants qui fréquentaient cette école depuis 2, 3 ou 4 ans, et la plupart ne pouvaient lire couramment leur langue maternelle. De deux choses l'une, ou nos enfants ont moins d'intelligence que ceux des autres paroisses ou l'enseignement qu'ils reçoivent est pres-

que nul. A vous MM les délégués d'en juger. Espérons cependant que vous n'aurez pas trop mauvaise opinion de nos enfants.

Dimanche, le 2 septembre dernier, une assemblée de paroisse était convoquée dans le but de nommer les délégués à la convention de Taftville. Nous espérions que cette assemblée serait présidée par notre curé, le Rév. M. T. J. Preston, mais pour une raison ou pour une autre il ne put y assister. MM. Dr C. J. Leclaire, Joseph Picard, P. Turgeon, Joseph Choquette, P. Ménard et Narcisse Hénault furent ceux choisis pour représenter la paroisse. MM. les délégués furent cependant chargés d'aller voir M. le curé pour lui demander de nous accorder au moins deux heures de français par jour. Inutile de dire que notre humble requête ne fut pas éxaucée, le Rév. M. T. J. Preston considérant qu'une heure et vingt minutes de français par jour, y compris le catéchisme, était tout à fait suffisant. M. le curé ajoutait en même temps, que c'était folie de notre part d'exiger autant de français que nous en demandions, c'est-à-dire deux heures par jour. Sur notre désir de nouveau exprimé qu'on nous accordât les deux heures demandées, M. le curé nous conseilla d'en faire la demande à Mgr Tierney, que lui n'y pouvait rien faire. Il paraît qu'ici aux Etats-Unis il nous faut travailler pour nous anglifier le plus tôt possible. Heureusement que nous n'en sommes pas encore rendus là. Quand il s'agissait de bâtir le couvent, le Rév. M. T. J. Preston nous avait promis que le français serait enseigné à l'égalité de l'anglais; maintenant on nous refuse quand nous ne demandons que deux heures par jour. Bien plus on nous renvoie à notre évêque.

Dr C. J. LECLAIRE, 1er délégué de la paroisse
de Saint-Jacques de Danielsonville.

Société St-Jean-Baptiste de Danielsonville.—Fondée en 1870, elle compte aujourd'hui environ 170 membres. A peu près $2,000 en banque. Depuis sa fondation la société a perdu cinq de ses membres. Chaque membre paie un dollar à la mort d'un confrère. Contribution mensuelle, 50 cents. $25.00 sont fournis par la société pour les funérailles d'un membre défunt.

MERIDEN.—La paroisse Saint-Laurent a été fondée le 6 juin 1880, par le Rév. M. A. Van Oppen. Les premiers syndics furent MM. A. T. Chalifoux et Louis Morisseau. Les syndics sont élus annuellement.

Valeur des propriétés de la paroisse, $85,000. La paroisse se compose de 300 familles. La population totale canadienne est de 1,700 âmes. Nombre de mariages l'an dernier, 21; nombre de baptêmes, 76; nombre de défunts, 21.

Noms des sociétés de la paroisse.—Société St-Jean-Baptiste, 150 membres; société de Tempérance, 30 membres; Union des Ouvriers Canadiens, 70 membres; Union St-Joseph, 24 membres; Ligue du Sacré-Cœur, 100 membres; Apostolat de la prière, 200 membres; société de Ste-Anne, 45 membres

Nous avons ouvert une école paroissiale, dirigée par les Révérendes Sœurs de l'Assomption de Nicolet, le 1er septembre 1893. 300 enfants fréquentent notre école. Les sœurs sont au nombre de six. On y enseigne la tenue des livres et le dessin: le français est enseigné à l'égale de l'anglais. L'enseignement s'y donne en français. Nous sommes très satisfaits des progrès faits par nos enfants depuis un an, et cela nous donne une haute idée des Sœurs de l'Assomption de Nicolet. L'une de nos sœurs est mu-

sicienne et touche l'orgue à l'église, sans aucune rémunération.

Nous sommes représentés au Conseil de Ville par deux Canadiens, MM. Alphonse Chagnon et Arthur Camirand. Deux Canadiens sont employés au bureau de poste, MM. Arthur Neveu et Wilbrod Germain.

Nous avons trois médecins Canadiens, un pharmacien et un dentiste. Nous avons quatre magasins d'épiceries, et cinq entrepreneurs charpentiers.

Rapport de l'Union des Ouvriers Canadiens-Français de Meriden, Conn.—Cette société compte actuellement 70 membres actifs. Les contributions régulières du mois ont rapporté $420.00; il y a eu trois décès, de sorte que la contribution au fonds mortuaire s'est élevée à $210.00. La société a payé pour les malades la somme de $410.00. L'état des comptes pour l'année est donc comme suit: 1. Recettes, contributions mensuelles, $420.00, contributions au fonds mortuaire, $210.00, total $630.00. 2. Dépenses, payés pour mortualité, $210.00, payés aux malades, $410.00, total $620.00. Balance en mains, $10.00.

Rapport de la Société St-Jean-Baptiste de Meriden, le 11 septembre 1894.—La société a été fondée le 3 janvier 1865 et a été incorporée le 26 juillet 1873. La société est propriétaire d'un édifice à trois étages sur la rue Pratt, qui lui a coûté au-delà de $10,000; elle possède un ameublement valant $1,900.00, et elle a en banque $250.00. La société se compose de 150 membres, la contribution mensuelle est de 75 cents. Les revenus des loyers de la bâtisse rapportent $1,350.00. Montant payé pour nos malades, $810.00; montant payé aux défunts, $800.00; montant payé pour assurances, $600.00. Malgré la perte de plusieurs de nos membres depuis un an, la société se maintient, et les membres y sont attachés, ce qui nous fait espérer pour sa prospérité .

Rapport de l'Union St-Joseph de Meriden, Conn.—Cette société a été fondée au mois de mars dernier. Elle compte aujourd'hui 24 membres actifs. Ls contributions mensuelles ont rapporté jusqu'à ce jour la somme de $34.00, qui est en caisse.

Rapport de la Ligue du Sacré-Cœur de Meriden, Conn.—Cette société a été fondée par le Rév. Père E. Hamon, S. J., le 6 juin. Elle a pour but: 1. conserver l'esprit catholique dans la famille; 2. combattre le blasphème et l'intempérance; 3. de donner aux prêtres un point d'appui solide pour les œuvres paroissiales. Cent membres font partie de cette association; 50 membres paient une contribution d'un dollar par année, et à la mort la Ligue s'oblige à faire chanter une messe de requiem au défunt.

Rapport du Club de Naturalisation de Meriden.—La population totale de la ville est de 30,000 âmes, le nombre des électeurs est de 5,964, ce qui fait à peu près 19 par cent. La population canadienne est de 1,700 âmes, et le nombre des électeurs canadiens est de 300, ce qui donne à peu près 18 par cent. Le club se maintient par une contribution mensuelle de cinq cents.

GROSVENORDALE ET NORTH GROSVENORDALE.—La population canadienne compte deux mille âmes. L'église qui vient d'être terminé, le 7 juin dernier, est une des plus belles de cette partie de l'est de ce diocèse et elle peut asseoir 1,250 personnes. Le Rév. T. Cooney est le curé et il est aidé par le Rév. H. Chapdelaine. Il y a aussi un magnifique couvent où la religion, le français et l'anglais sont enseignés à plus de 400 enfants. La valeur des propriétés de cette paroisse excède $60,000, et avec de bons pasteurs, de bonnes sœurs et de bons paroissiens, tout va bien. Il y a de plus les sociétés religieuses de Ste-Anne et d'Autel, 80 membres; Enfants de Marie, 75; Enfants de Jésus, 150; Anges Gardiens, 55; Cadets de Tempérance, 72; Ligue du

Sacré-Cœur, 700; sociétés de bienfaisances St-Jean-Baptiste et St-Joseph, à peu près 225. Fanfare canadienne, Orchestre Nationale, Cercle Littéraire et Dramatique. Tous sont dans un état prospére et font beaucoup de bien. Il y a aussi parmi les nôtres, 2 médecins, 1 juge de paix, 1 enrégistrateur, 1 constable, etc., et plusieurs contre-maîtres dans les manufactures, ainsi que plusieurs maisons de commerce.

Rapport de la Société St-Joseph de North Grosvenordale.—Cette société a été fondée il y a sept ans. Elle compte 82 membres. Elle a payé à ses membres malades depuis un an $725.00, et nous avons en banque $1,266.00.

L'orchestre National de North Grosvenordale fut fondé le 15 mars 1894. Les membres sont au nombre de 35. Le but de cette société est littéraire et musical, mais elle n'en est pas moins dévouée à l'instruction de ses membres, tout en leur procurant de bons et sains amusements. Elle n'est que d'hier et déjà les bienfaits faits par elle à la jeunesse sont nombreux. La contribution mensuelle est de 25c, et la société a déjà en banque $25.00. Nous conseillons à notre jeunesse d'entrer dans cette société, car elle en retirera d'heureux bénéfices.

WAUREGAN.—Paroisse Sacré-Cœur, Rév. Arthur O'Keefe, curé. Nombre de familles canadiennes, 180. Nombre d'âmes canadiennes, 1,040. Nombre de communiants canadiens, 770. Nombre d'enfants d'âge à fréquenter l'école, 200. Nombre de sociétés, 4: St-Jean-Baptiste, Ste-Anne, Enfants de Marie et Société de Tempérance. Société St-Jean-Baptiste fondée en novembre 1888. Membres actifs, 120. Finances de la société: argent en banque, $1,672.00; ameublement de salle, $400.00. Bénéfices payés au malades depuis un an, $297.26.

WILLIMANTIC.—Population canadienne, 288 familles, formant un total de 2,339 âmes, dont 1,533 communiants et 806 enfants. La société St-Jean-Baptiste compte 170 membres et elle a $2,500 en banque. Durant l'année passée la société a payé $357.00 en bénéfices.

Société St-Jean-Baptiste de Willimantic.—Membres, 170. Argent en banque, $2,500. Immeubles, $1,500. Nous avons eu deux mortalités durant l'année. Il a été payé pour bénéfices durant l'année $375.00.

NEW HAVEN.—Société St-Jean-Baptiste, fondée en décembre 1882 ; contribution mensuelle, 50 cents; bénéfices payés pour maladie, $5.00 par semaine; assurance à la mort, $125.00; membres actuels, 56 ; en banque, $1,692.00 ; ameublement, $125.00 ; total, $1,817.00. Aucune mortalité depuis la fondation.

Le Rév. F. DeBruycker prend alors la parole et critique vertement la conduite du docteur C. J. Leclaire, disant que dans son rapport, celui-ci a insulté son curé en son absence, et que cette conduite est indigne.

MM. Eloi Jetté, Joseph Choquette et Narcisse Hénault, de Danielsonville, disent que le docteur Leclaire n'a fait que son devoir en disant dans son rapport les faits tels qu'ils sont

Le Rév. DeBruycker dit que ce ne sont que des commérages que la convention n'a pas besoin de savoir, car elle est incapable de faire aucun bien dans ces cas-là, et que d'ailleurs le docteur Leclaire n'avait aucune raison de faire de tels commérages en l'absence de son curé.

Le docteur Leclaire dit que le Rev. M. Preston ne veut

avoir rien à faire avec nos conventions et que les Canadiens ayant raison de se plaindre ont cru que c'étaient le lieu et le temps de parler.

Le docteur Omer Larue trouve que le Rév. curé de Willimantic est un peu sévère dans ses remarques sur la conduite du delégué de Danielsonville. " Nos conventions sont établies pour se rendre compte de nos intérêts religieux et nationaux. Il n'y a rien de plus naturel que durant ces assises on entende les plaintes que ceux qui souffrent, sous l'un ou l'autre rapport, ont à faire afin que, en temps opportun, nous soyons unis pour réclamer nos droits et demander justice. Inutile de dire que dans cette discussion les termes les plus polis ont été employés, mais les remarques des délégués ont été applaudies avec beaucoup d'enthousiasme. Quelques instants plus tard le Rév. DeBruycker prenait son chapeau et quittait la salle.

M. Rondeau, de Wauregan, dit que le Rév. M. O'Keefe a fait établir une école française et il insiste pour que les enfants y assistent. "Notre curé ne connaît ni Irlandais, ni Américains, ni Canadiens; avant et par-dessus tout il est prêtre."

Le docteur McIntosh fait l'éloge du Rév. J. Cooney, de Grosvenordale.

Le Rév. M. Cartier fait certaines remarques pour engager les Canadiens de Danielsonville à prendre patience.

M. Grégoire Verdon, de Putnam, un vieux patriote aux cheveux blancs, a fait bien rire les délégués en conseillant ses amis de Danielsonville de pas se fatiguer d'attendre. Leurs prêtres leur disent d'espérer et ils ont besoin d'une bonne provision d'espérance. "A Putnam, dit-il, on nous a fait espérer longtemps pour de bonnes écoles françaises, nous espérons encore et nous avons l'espoir d'espérer de longues années, mais nous sommes patients, nous nous montrons bons citoyens tout en nous faisant espérer, je crois qu'on enseigne moins de français qu'il y a dix ans.

Le Rév. M. Cartier, secondé par le docteur Leclaire, fait motion que l'on passe à la question suivante de l'ordre du jour. Adopté.

M. L. P. Lamoureux, secondé par M. Isaac Trudeau, propose que la prochaine convention ait lieu à New-Haven l'an prochain. Cette proposition est adoptée.

Dans certaines remarques faites dans l'intérêt des conventions, M. L. P. Lamoureux s'élève fortement contre les grandes démonstrations locales faites aux dépens des conventions. Le Rév. M. Cartier dit que quelquefois il est nécessaire dans l'intérêt de la nationalité même de faire de grandes démonstrations.

M. Lamoureux répond que ce n'est pas dans ce but-là que les sociétés apportent leurs contributions pour les frais des conventions et que s'il est nécessaire pour certaines localités d'avoir de grandes démonstrations, que ces localités-là paient ces dé-

monstrations de leurs deniers et personne n'y trouvera à redire, mais si nous employons pour cela l'argent fourni par les sociétés, nous détournons l'argent du but pour lequel il a été fourni et nous nous exposons ainsi à tourner les sociétés contre les conventions. Le comité exécutif pour la prochaine convention est choisi comme suit :

Chapelain : Rév. J. E. Cartier, New Haven ; président, M. Roch Quessy, Bridgeport ; vice-présidents, docteur A. O. Baribault, de New Haven et M. F. X. Nobert, de Meriden ; secrétaire, M. Eugène Cartier, New Haven ; secrétaire-adjoint, Chas. O. Demers, New Haven ; trésorier, J. B. Vallée, Waterbury ; trésorier-adjoint, Alex. Commette, de Bridgeport.

Le comité des résolutions annonce qu'il est prêt à donner son rapport. On écoute avec attention la lecture des résolutions suivantes :

Attendu que les conventions ont toujours précédé le progrès de notre nationalité dans l'Etat du Connecticut, qu'elles ont toujours été marqués au coin du plus pûr patriotisme et qu'elles se montrent pour l'avenir un des moyens les plus importants pour conserver notre homogénéité ; il est résolu que chaque délégué dans son centre respectif démontre aux sociétés nationales la nécessité des conventions futures, tout en travaillant à les rendre pratiques et bienfaisantes.

2. Nos enfants sont notre espoir pour l'avenir; il est d'une importance indiscutable de leur donner une instruction solide au foyer domestique, en leur faisant connaître leurs devoirs de chrétiens et de citoyens et en les éloignant avec énergie de tout milieu malsain pour leur intelligence et leur cœur; la convention recommande donc aux parents d'envoyer de bonne heure aux écoles paroissiales leurs jeunes enfants, de les y maintenir longtemps, et cela pour le plus grand bien de la nationalité.

3. Attendu que la langue française est notre signe de ralliement et notre lien, les membres de la IXième convention sont décidés plus que jamais à la maintenir au foyer domestique, dans leurs rapports entre eux et dans leurs écoles.

4. Pour que notre race obtienne des progrès matériels en harmonie avec nos gloires nationales, les Canadiens doivent se faire naturaliser d'abord, et ensuite travailler par une organisation appropriée à propager activement la naturalisation.

5. L'union des sociétés, tel que proposée jusqu'ici, étant reconnue presque impossible pour nos sociétés du Connecticut, vu les circonstances, il est résolu d'attendre encore quelque plan d'union pratique et acceptable.

6. Attendu que la famille est la première société créée par Dieu pour être la base et la source de la patrie, et que le Canadien, aux Etats-Unis, doit, pour accomplir sa mission providentielle, maintenir parfaitement intacte cette institution de foyer domestique, nous désirons que les pères de familles, surtout, maintiennent fortement et fermement leur autorité, et rendent agréables à la mère et aux enfants le séjour à la maison paternelle.

7. Vu l'attention toute particulière que porte notre premier pasteur, Mgr Tierney, à la cause de la tempérance, surtout parmi la jeunesse qui grandit, vu les ravages désastreux si facilement constatés dans certains centres, la convention décide de toujours travailler avec zéle à la formation et à l'encouragement de sociétés de tempérance, à surveiller d'une maniére spéciale les enfants enrolés dans les

dites sociétés, et de leur rappeler leurs promesses, et par nos paroles et par nos exemples.

8. Après le ministère sacerdotal, la presse canadienne étant la plus grande force que nous ayons, il est résolu que nous donnions un constant et généreux appui à nos patriotes journalistes et que nous travaillions dans nos paroisses et nos familles à la diffusion de leurs journaux.

Les membres du comité:

Rév. L.-J.-L.-L. Desaulniers,
Rév. Léonce Mayeur,
Rév. A. Dusablon.
Arthur O. Baribault, M. D.,
D.-P. Chabot.

Le docteur McIntosh, secondé par M. R. Marsan, fait motion que les résolutions soient adoptées telles que lues. Adopté.

Le Rév. J. E. Cartier, secondé par le Rév. H. Chapdelaine, propose que des remerciements soient votés au comité exécutif de la présente convention, au comité d'organisation de la fête et aux officiers de la convention qui, tous, dans leurs charges respectives se sont montrés à la hauteur de la circonstance. Cette motion, ayant été mise aux voix, est adoptée.

Rév. J. E. Cartier, secondé par M. F. Béïque, propose qu'un comité de trois soit nommé pour aller offrir des remerciements à M. le curé Synott, de Taftville, pour l'accueil sympathique qu'il a fait aux délégués de la convention. Adopté.

Rév. J. E. Cartier propose, secondé par le Rév. H. Chapdelaine que les messieurs suivants composent ce comité : M. L. P. Lamoureux, docteur O. Larue et docteur A. O. Baribault. Adopté.

M. Grégoire Verdon propose, secondé par le docteur Larue, que des remerciements soient votés aux messieurs du clergé pour leur présence à la convention, l'étude qu'ils ont faite des différents sujets et pour les bons conseils qu'ils nous ont donnés. Adopté.

Rév. J. E. Cartier, secondé par le docteur A. O. Baribault, propose que des remerciements soient votés à M. Alexandre Belisle, jr. de l'"Opinion Publique", pour s'être rendu à nos débats et pour les nombreuses notes qu'il a prises afin de donner le récit de la convention au public. Adopté.

Sur proposition du docteur O. Larue, secondé par le docteur J. McIntosh, la convention s'ajourne à l'an prochain.

Dr OMER LARUE, secrétaire de la IXème convention.

DIXIÈME CONVENTION

Tenue à NEW HAVEN, les 16 et 17 juillet 1895.

Minutes du comité exécutif de la Xième convention de l'Etat du Connecticut devant être tenue à New Haven.

Sur ordre du président, le secrétaire convoqua une assemblée qui devra être tenue à la résidence du président, M. Roch Quesssy, à Bridgeport, le 28 avril 1895.

Première réunion.—Ouverture 6.15 p. m., tous les membres du comité étaient présents à l'exception du chapelain, le Rév. J. E. Cartier, qui fut empêché de s'y rendre.

Le président ouvre l'assemblée par des remarques très appropriées, expliquant la nécessité de continuer nos conventions.

Le docteur A. O. Baribault croit que, vu les troubles que nos compatriotes de Danielsonville ont à subir dans ce moment, le comité exécutif, représentant les Canadiens-français du Connecticut, devrait adresser des résolutions à Mgr Tierney, de Hartford, lui demandant de bien vouloir leur accorder leur juste demande, et il donne lecture des résolutions suivantes qu'il a préparées à cet effet.

Résolutions du comité exécutif de la Xième convention des Canadiens-français de l'Etat du Connecticut:

Attendu que la commission spéciale nommée par le congrès de Taftville, Conn., pour préparer la dixième convention générale des 35,000 Canadiens-Français du Connecticut, représente actuellement toute la susdite population franco-canadienne:

Que selon l'opinion accréditée, l'œuvre entreprise par toute la série des conventions canadiennes-françaises du Connecticut, i. e. : "conserver à jamais la foi, la langue et les mœurs de nos ancêtres, tout en demeurant irrévocablement attachés à la constitution de la belle République américaine", menace dans certains centres d'être vouée à une malheureuse et pénible destruction, dont l'imminence devient de plus en plus une source féconde de grand scandale et de regrettable critique ;

Résolu, que le comité exécutif de la dixième convention du Connecticut, convoqué en assemblée régulière, protestant de son dévouement absolu et de son attachement immuable à la très sainte religion catholique, adresse avec les présentes, à Sa Grandeur Monseigneur Tierney, ses respectueuses et pressantes supplications pour qu'il daigne accorder à nos compatriotes de Danielsonville—lesquels représentent la grande majorité de la paroisse—un pasteur de leur race, dont la sagesse et la probité seront reconnues:

Et jusqu'à ce que Sa Grandeur se soit rendue à cette supplique que nous croyons très raisonnable, nous ne cesserons de prier

Des remarques en faveur des résolutions ont été faites par MM. J. M. Baril, le secrétaire, et F. X. Nobert. M. Alex. Commette propose, secondé par M. J. M. Baril, que les résolutions soient adoptées tel que présentées. Adopté à l'unanimité.

Tous les membres du comité exécutif ont attaché leur signature aux résolutions et le secrétaire a été prié de les envoyer à Mgr Tierney, par lettre avec timbre spécial.

Il est proposé par le docteur A. O. Baribault, secondé par M. Chas. O. Demers, que la date de la Xième convention soit remise à la prochaine assemblée du comité exécutif. Adopté.

Il est proposé par M. Eugène Cartier, secondé par M. F. X. Nobert, que le docteur A. O. Baribault soit nommé pour préparer une proclamation et la présenter à la prochaine assemblée du comité exécutif pour être approuvée.
Adopté.

M. Reeves, de Bridgeport, étant présent, est invité à faire quelques remarques sur les difficultés que les Canadiens de Danielsonville ont eu à souffrir. M. Reeves étant un ancien citoyen de Danielsonville, nous démontre la position de nos compatriotes de là-bas ; si nous pouvons en juger par ses remarques, cette position n'est pas des plus harmonieuses. Il a aussi narré les différentes manières légitimes qu'ils ont prises, en ayant des entrevues avec Sa Grandeur Mgr Tierney, pour lui exposer leurs griefs, mais sans avoir reçu de satisfaction.

Sur motion de M. Alex. Commette, secondé par le docteur A. O. Baribault, la séance s'ajourne jusqu'à l'appel du secrétaire pour la prochaine assemblée.

DEUXIEME ASSEMBLEE.

Le secrétaire convoqua la seconde assemblée du comité exécutif, devant avoir lieu à la résidence du vice-président, M. le docteur A. O. Baribault, à New Haven, le 9 mai 1895.

Ouverture de l'assemblée par le président, à 8 h. 30 du soir. Tous les membres sont présents, excepté le chapelain et le trésorier.

Le secrétaire donne lecture des minutes de la première assemblée, qui sont adoptées.

Le président demande lecture de la proclamation que le docteur A. O. Baribault a été prié de préparer.

Avant de donner cette lecture, il est proposé par le docteur A. O. Baribault, secondé par M. C. O. Demers, que les dates des 16 et 17 juillet 1895 soient chosies pour la prochaine convention. Adopté.

(Les dates de la Xième convention ont été avancées sur le temps ordinaire de nos assises afin de pouvoir venir en aide à nos compatriotes de Danielsonville, si la chose était possible.)

Le docteur A. O. Baribault fait la lecture de la proclamation suivante qu'il a préparée :

Proclamation de la Xième convention des Canadiens-français de l'Etat du Connecticut.

Compatriotes,—

Le comité exécutif que vous avez nommé avant d'ajourner le mémorable congrès de Taftville, se considère aujourd'hui très honoré de vous convier de nouveau à votre réunion annuelle.

Si, avec un orgueil national bien légitime, nous jetons des regards rétrospectifs sur cette période de notre histoire qui a commencé à Willimantic en 1885, et dont nous nous préparons cette année à célébrer le dixième anniversaire, nous nous rappelons avec une profonde émotion le patriotisme sans peur et sans reproche qui a marqué toutes nos conventions antérieures ; c'est aussi avec bonheur que nous savourons maintenant les fruits qu'ont portés ces assemblées nationales.

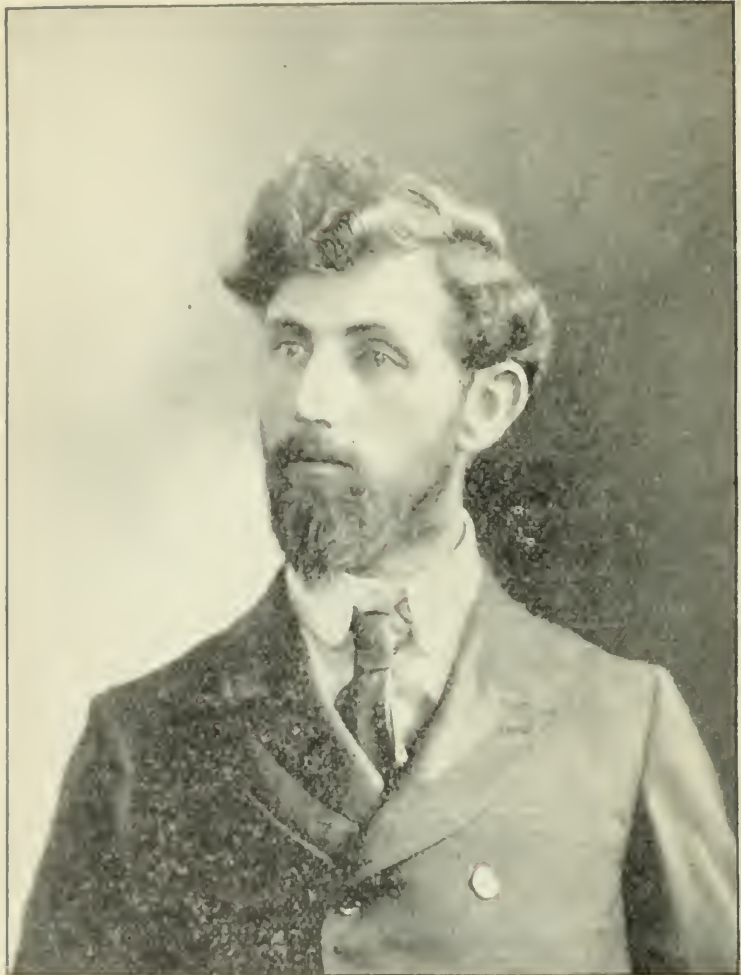
Mais le progrès n'est pas d'un jour, d'un mois, d'une année ; loin de là, on peut dire de lui en toute justice, "Vires acquirit eundo".

L'importance de nos prochaines assises nationales ne nécessite donc pas de longs commentaires; notre race s'est implantée solide comme le roc, sur cette belle et riche terre du Connecticut; elle y compte déjà plusieurs mille braves, tous sincèrement catholiques, tous dévoués à la glorieuse République qui, lors de sa proclamation, eut pour défenseurs véritables les soldats de notre France bien-aimée.

Devons-nous maintenant rester isolés, sans l'encouragement mutuel et les conseils sages que dicteront les délégués de nos paroisses et de nos associations nationales ? Devons-nous, parce que, au dire de quelques-uns, les conventions n'ont pas rapporté les heureux résultats que notre patriotisme et notre travail étaient en droit d'attendre, devons-nous nous laisser vaincre par une honteuse défaillance et hasarder l'avenir de la nationalité aux caprices du sort, sinon de nos ennemis ? Ce que l'effort systématique et prolongé des dix dernières années n'a pu obtenir, pouvons-nous raisonnablement l'espérer sans cette union qui fait la force, et que nos congrès d'Etat seuls ont jusqu'ici symbolisée ? Ah ! nos besoins nationaux sont trop impérieux, nos aspirations sont trop élevées, pour qu'il nous soit permis de douter un seul instant des devoirs qui nous incombent à tous.

Nous avons, certes, raison de bien augurer du succès de la dixième convention : elle se présente devant nous avec tout l'enthousiasme et toute l'ardeur de la première jeunesse, tout en étant soumise d'avance aux jugements éclairés d'une philosophie saine et catholique.

Nous comptons donc sur tous les Canadiens-français, et spécialement sur nos paroisses et nos sociétés, pour assurer la réalisation des vœux sympathiques que nous formons pour le bien-être et l'avancement des nôtres ; à tous, nous présentons l'invitation la plus cordiale ; que pas un centre, quelque petit qu'il soit,



Docteur ARTHUR-O. BARIBAULT, NEW HAVEN.

Président de la Xème Convention.

Né à Westfield, Mass., le 23 août 1867. Après avoir suivi les écoles publiques de New Haven il fit ses classes aux collèges de Nicolet et de Trois-Rivières, Canada.

En 1886 il fut admis à l'étude de la médecine par le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec.

Quatre ans plus tard, il gagna le prix Bourget et reçut son diplôme de docteur en médecine de l'Université Victoria de Montréal. Il vint ensuite s'établir à New Haven où il pratique depuis.

aussi bien que pas une seule société, ne manque à l'appel qui sera fait les 16 et 17 juillet, dans la métropole du Connecticut ; souvenez-vous surtout de ces belles paroles d'un de nos poètes distingués :

"Nous ne pouvons jouir du fruit des durs travaux
De nos prédécesseurs sans travailler nous-mêmes.
Noblesse oblige. Il faut, pour les luttes suprêmes,
Armer nos bras. Sachant que des besoins nouveaux
Surgissent chaque jour, abjurons l'indolence.
L'Anglo-Saxon déclare "Eternal vigilance.
The price of Liberty". Le peuple assez naïf
Pour se momifier où s'embaumer tout vif
Dans le rayonnement des gloires d'outre-tombe
S'ankylose, s'endort, périclite et retombe,
—Trop juste châtiment de sa passiveté—
Dans les flots ténébreux du fleuve de Léthé."

(Le Culte du Passé) Rémi Tremblay.

Sans vouloir imposer à la convention un programme de discussions, nous nous permettons de vous soumettre les questions suivantes ; toutefois, les messieurs qui seront priés de prendre la première part aux débats, seront invités par lettre personnelle.

1o. Le clergé national : quels sont les moyens les plus sages et les plus prudents pour qu'il soit représenté convenablement dans les centres où la foi est actuellement exposée à des dangers imminents.

2o. La langue française : son étude au foyer et à l'école, sans compromettre l'avancement social et industriel de notre race aux Etats-Unis.

3o. Nos sociétés ; leurs qualités et leurs défauts : ce qu'elles doivent faire pour prospérer à l'instar de nombreuses associations hétérogènes.

4o. Les conventions du Connecticut : appréciation impartiale des réunions précédentes, et modifications nécessaires pour en assurer le succès futur.

5o. La naturalisation : à ce sujet y a-t-il une relation satisfaisante entre la population générale et les citoyens d'origine franco-canadienne. Est-il possible de rendre plus efficace la croisade en faveur de cette importante question ?

6. La position sociale des Canadiens-français du Connecticut ; considérations critiques sur notre race et conseils pratiques aux familles canadiennes.

7o. La tempérance : avantages religieux, sociaux et matériels de nos sociétés de sobriété chrétienne.

8o. La presse : nos journaux reçoivent-ils l'encouragement qu'ils méritent : la convention peut-elle suggerer quelque plan qui aurait pour résultat le patronage effectif de la bonne presse dans toutes les familles et les sociétés canadiennes ?

9o. Nos statistiques : tous les délégués seront priés de les déposer sur le bureau du président après les avoir lues. Le

secrétaire de la convention devra en faire une étude sérieuse, laquelle sera présentée ultérieurement aux délégués.

Pour rendre ce travail complet, les membres de la convention donneront tous les renseignements possibles sur les Canadiens non-organisés en sociétés ou en paroisses, et qui demeurent aux confins de leurs paroisses respectives. D'un autre côté, si quelques groupes ou sociétés se trouvaient dans l'impossibilité de se faire représenter, nous les prions de nous faire connaître par correspondance les statistiques qui nous sont nécessaires, ainsi que leur opinion sur les questions renfermées dans le programme.

La convention s'ouvrira à 9 heures du matin par une messe solennelle à l'église St-Louis, 515, rue Chapel; les délibérations auront lieu à la salle "Germania", 281, rue Wooster.

Tous les Canadiens-français du Connecticut, sans en excepter un seul, sont respectueusement invités à la convention, mais les membres actifs se composeront seulement comme suit :

1. Les révérends messieurs du clergé, les représentants de la presse et, ex-officio, les membres du comité exécutif. 2. Les délégués des paroisses canadiennes des associations bienfaisantes, littéraires, dramatiques, de tempérance, etc. ; en un mot, les représentants de tous les groupes canadiens-français catholiques régulièrement organisés.

Nous sollicitons humblement nos sociétés, dont les moyens pécuniaires le permettront, de contribuer, comme par le passé, la somme de $6.00 pour défrayer les dépenses de la convention proprement dite ; mais les frais des réceptions, soirées, etc., le soir de la convention, seront encourus par le comité local des compatriotes de New Haven.

Les lettres de créance devront être adressées, le plus tôt possible, à M. le secrétaire, Eugène Cartier, 77, rue Lombard, New Haven, Conn.; les contributions pourront être envoyées à M. le trésorier, J. M. Baril, Waterbury, Conn.

RÉV. J. E. CARTIER, chapelain, New Haven.
ROCH QUESSY, président, Bridgeport.
ARTHUR O. BARIBAULT, 1er vice-prés., New Haven.
F. X. NOBERT, 2ième vice-président, New Haven.
EUGENE CARTIER, secrétaire, New Haven.
CHARLES O. DEMERS, secrétaire-adjoint, New Haven.
J. M. BARIL, trésorier, Waterbury.
ALEXANDRE COMMETTE, trés.-adjoint, Bridgeport.

Le Comité Exécutif.

New Haven, Conn., le 9 mai 1895.

Après quelques remarques par le président, M. Roch Quessy, M. F. X. Nobert et le secrétaire approuvant cette proclamation, il a été proposé par le secrétaire, secondé par M. Alex. Commette, qu'elle soit acceptée telle que présentée. Adopté.

Proposé par M. F. X Nobert, secondé par M. Alex. Commette, que les membres du comité exécutif résidant à New Haven soient autorisés à nommer et à inviter les orateurs pour l'ouverture de la discussion des différentes questions de la proclamation. Adopté.

Proposé par M. Alex. Commette, secondé par M. F. X. Nobert, que ce même comité soit autorisé à louer la salle où la convention devra être tenue et de faire tous autres arrangements nécessaires, telle que réceptions des délégués, etc. Adopté.

Sur l'invitation du vice-président, M. le docteur A. O. Baribault, à prendre un souper intime qu'il avait fait préparer pour le comité exécutif, l'assemblée s'est ajournée pour une heure.

Au sortir de table des remerciements furent votés au digne hôte pour l'excellent souper et la réception cordiale qu'il a donnés au comité, et aussi au président, M. Roch Quessy, qui a donné une réception semblable après l'assemblée tenue à sa résidence à Bridgeport, le 28 avril.

L'assemblée est ajournée sine die à 11.30 heures p. m.

Vers le 20 du mois de juin le secrétaire ayant été informé que la retraite ecclésiastique du diocèse devait être tenue durant la semaine du 15 juillet, semaine choisie pour la tenue de la Xème convention, s'est mis de suite à correspondre avec les membres du comité exécutif demandant, s'il ne serait pas préférable de retarder la convention et de suggérer quelques autres dates. Aussi s'ils désiraient appeler une autre assemblée du comité exécutif. Sur les réponses aux questions ci-dessus, la majorité était en faveur de retarder et de ne pas faire appel pour une autre assemblée, afin de ne pas faire des dépenses inutiles, laissant les dates à être choisies aux membres du comité exécutif résidant à New Haven. Ces derniers se sont alors réunis et ont remis la convention aux 30 et 31 juillet. Ils ont lancé de suite la lettre suivante afin d'avertir à temps, les sociétés, paroisses, etc., qui désiraient envoyer des délégués.

Dixième convention des Canadiens-Français de l'Etat du Connecticut.
Bureau du comité exécutif.

New Haven, Conn., le 26 juin 1895.

Compatriotes,—

La retraite ecclésiastique du diocèse de Hartford devant commencer le 15 juillet prochain, nous avons remis la date de la convention aux 30 et 31 juillet 1895, afin de donner aux révérends messieurs du clergé l'occasion d'assister à nos délibérations.

Nous sommes heureux de profiter de la présente pour vous annoncer que notre dixième congrès est assuré d'un grand succès. De toutes parts il nous arrive de longues listes de délégués et des lettres d'encouragement les plus cordiales. Nous prions les sociétés et les paroisses qui n'ont pas encore nommé leurs représentants de se mettre tout de suite à l'œuvre, afin que toute la grande et belle famille canadienne-française du Connecticut soit bien représentée à "Germania Hall", New Haven, Conn., les 30 et 31 juillet 1895



M. JOSEPH LAVIGNE, NEW HAVEN.

M. Lavigne, le gérant et le principal actionnaire de la "Lavigne Automatic Manufacturing company," est né à Nicolet, Canada, le 29 juin 1861.

Après avoir fréquenté l'école des frères de cet endroit il commença à 12 ans à gagner son pain. Par un travail opiniâtre—labor improbus—et par le seul mérite de son propre génie, il est aujourd'hui à la tête d'une des principales manufactures de la Nouvelle-Angleterre. En effet, le capital de la "L. A. Mfg. Co." est de $150,000.

Ce qui fait le succès de cette compagnie ce sont les soixante-dix-huit brevets d'invention de machines et d'outils divers que notre compatriote a lui-même inventés. Ces brevets ont aussi, pour la plupart, été obtenus à l'étranger, notamment en Angleterre, en France et au Canada.

Pour la machine dite "Universal Wire Stitching Machine" qui sert à relier les pamphlets et dont on se sert exclusivement au bureau des brevets d'invention des Etats-Unis, M. Lavigne a obtenu, à l'exposition de Chicago, un diplôme d'honneur et une médaille d'or. Tout récemment, notre compatriote a vendu pour $20,000 le demi intérêt d'une machine appelée: "Lavigne Universal Automatic Screw Machine."

En politique M. Lavigne est républicain. Comme il a toujours refusé les charges publiques, ses amis l'ont souvent honoré en le nommant président et vice-président du "Young Men's Republican Club", l'organisation politique la plus croissante de la ville et qui compte près de 1900 membres.

L'année dernière il s'est fait construire une résidence princière, sur l'avenue Blatchley, qui fait l'admiration de tous les visiteurs.

M. Lavigne est toujours demeuré forcièrement Canadien et jouit de l'estime et du respect de tous ses compatriotes. C'est à ses efforts que l'on doit la fondation du "Club Social Indépendant de New Haven" dont le but est d'aider les nôtres à obtenir des emplois publics et de faire naturaliser tous les Canadiens de la ville et des environs.

La messe à l'église St-Louis aura lieu à 9 heures précises. Comme les comités exécutif et local n'ont rien épargné pour que la partie religieuse de notre réunion soit des plus solennelles, nous désirons ardemment y voir les délégués. Nous vous engageons donc à vous rendre à New Haven la veille ou aux premières heures du premier jour de la convention.

Rév. J. E. Cartier, chapelain, New Haven,
Roch Quessy, président, Bridgeport,
A. O. Baribault, M. D., 1er vice-président, New Haven.
F. X. Nobert, 2ème vice-président, Meriden,
Eugène Cartier, secrétaire, New Haven,
Chas. O. Demers, secrétaire-adjoint, New Haven,
J. M. Baril, trésorier, Waterbury,
Alex. Commette, trésorier-adjoint, Bridgeport.

EUGENE CARTIER, secrétaire.

Xème Convention canadienne-française de l'Etat du Connecticut tenue à New Haven.

Juillet, les 30 et 31, 1895

Cette convention, l'une des plus belles et des plus utiles que nous ayons eues, a commencé par une grand'messe qui a été chantée à l'église St-Louis par le Rév. C. E. Brunault, curé de Notre-Dame, de Holyoke, Mass.; diacre, Rév. Van der Noort, de Putnam, Conn.; sous-diacre, Rév. Henri Chapdelaine, de Grosvenordale, Conn. La musique a été comme suit :

1. Bay State Commandery March, Orchestre (Burrel) ; 2. Kyrie, Chœur et orchestre, (Hayden); 3. Gloria, Chœur et orchestre, (Lambillotte); 4. Credo, Chœur et orchestre, (Lejal); 5. Offertoire : "Softly rang the bells of heaven," Orchestre, (Catlin) ; 6. Sanctus, Chœur et orchestre, (Hayden); 7. Sanctus, Chœur et orchestre, (Bethoven); 8. Communion, "Ave Maria", Orchestre, (Gounod); 9. De Wolhey March, Orchestre, (Hall).

Chœur et orchestre complets sous la direction de M. le professeur Rassat.

M. l'abbé Hermann Brunault, docteur en théologie, et professeur de rhétorique au séminaire de Nicolet, et frère du Rév. C. E. Brunault, a prononcé le sermon de circonstance ; c'est une remarquable pièce d'éloquence que nous a donnée M. l'abbé Brunault, dont la réputation d'orateur est grande dans le district de Trois-Rivières.

Son texte était : "L'Eglise Catholique Romaine."

"Messieurs les délégués de la dixième convention des Canadiens du Connecticut,—

Le spectacle qui se déroule sous nos yeux en ce moment est l'un des plus beaux que puisse offrir la religion catholique et l'un de ceux dont le monde a le plus besoin dans ce siècle d'indifférence et de matérialisme. Vous avez compris que toute lumière vient d'en haut et qu'il faut être animé de l'esprit de Dieu pour délibérer sagement sur les intérêts les plus chers et les plus sacrés; et voici que vous êtes réunis au pied des autels pour demander au Seigneur ses bénédictions, reconnaître qu'il est l'auteur de tout bien et que vous mettez votre espérance en sa bonté et sa miséricorde. C'est là un

spectacle digne des regards du Ciel, et quand un peuple ne craint pas d'affirmer ainsi publiquement sa foi, de se montrer fidèle à la religion vraie et sainte de ses pères, la Providence ne l'abandonne point, il a droit à l'admiration de tous, et la nation qui lui donne une hospitalité généreuse peut compter sur sa loyauté et son dévouement. L'exemple que vous donnez aujourd'hui à vos enfants et à vos concitoyens portera ses fruits; et si jamais la séduction et le mensonge tentent de les entraîner dans la voie de l'erreur, ils se rappelleront votre noble conduite, et ils comprendront que le Canadien ne saurait trahir sa foi sans fouler aux pieds, en même temps, les traditions les plus augustes de ses ancêtres.

Messieurs, vous êtes accourus ici en aussi grand nombre pour travailler de concert à ce que vous appelez l'œuvre du peuple canadien aux Etats-Unis; or, il est un vieil adage qui dit: "tant vaut l'œuvre, tant vaut l'ouvrier." Eh bien, permettez-moi de vous appliquer cet adage, en le retournant non pas contre vous, mais en votre faveur, et de vous dire ce matin: "tant vaut l'ouvrier, tant vaut l'œuvre." La chose est certaine, votre œuvre n'obtiendra d'heureux effets, elle ne sera chrétienne, sociale, fraternelle qu'en tant que vous vous montrerez vous-mêmes ce que vous devez être à l'égard de Dieu, de la société et de la famille. Je ne crains pas, messieurs, de venir vous rappeler ces devoirs en cette circonstance solennelle. Votre devise première sur cette terre d'adoption, n'est-elle pas la devise qui a fait du Canada le pays le plus religieux et le plus loyal du monde, à savoir la justice? Justice envers Dieu, à qui appartiennent les puissances comme les individus; justice envers la société, dont vous devez accepter les charges comme les bienfaits; justice envers la famille, qui vous demande amour et protection. Puisse le Ciel bénir mes paroles et les graver profondément dans vos âmes!

Justice envers Dieu!......c'est-à-dire, qu'il faut rendre à Dieu ce qui lui appartient, il faut lui obéir en observant ses commandements, il faut lui demeurer fidèle et dans la vie publique et dans la vie privée, il faut le confesser devant les hommes et ne pas rougir de sa loi ni de sa doctrine; sans cela, point de bonheur pour les peuples et le châtiment les attend tôt ou tard. Regardez par delà les mers, et voyez ce qui se passe actuellement dans la vieille Europe. Jamais les forces de chaque nation n'ont été aussi imposantes, les armées mieux disciplinées, les hommes d'Etat et de guerre plus attentifs et en apparence plus prudents. Un jour, le monde s'était éveillé au cri de "Liberté, Fraternité, Egalité" ; il avait cru au commencement d'une ère nouvelle! Liberté pour tous et contre tous, liberté de tout dire, de tout penser, de tout faire, c'était le rêve de tous les ambitieux, de tous les hommes incapables de supporter le joug du respect et de l'obéissance; Fraternité! mais sans amour, sans autre bien que l'intérêt privé ou personnel; Egalité et devant Dieu et devant les hommes? plus de grands ni de petits, plus de riches ni de pauvres, plus de maîtres ni de serviteurs ! Et depuis le monde a marché dans cette voie large, si belle, si facile, parsemée de tant de fleurs; mais où est-il arrivé? Ah! il est libre n'est-ce pas? les peuples s'aiment d'un amour de frères? l'égalité règne partout, il n'y a pas de distinctions sociales comme aux tristes jours du christianisme, plus de pauvres ni d'indigents, plus de maîtres durs et impitoyables, plus de serviteurs malheureux? Erreur, messieurs, illusion! ! Regardez et voyez. Des nations entières gémissent dans le plus cruel esclavage, écrasés sous le poids des armes, déchirées par des griffes de fer, enchaînées par la discipline des camps; des nations entières se regardent avec frayeur et n'attendent que l'heure de la Providence pour s'entregorger et se donner la mort; les grands redoutent les petits, et ceux-ci conspirent contre les grands; le

peuple est grevé de taxes pour l'entretien d'une armée qui le ruine et l'épuise, il a faim, il crie famine. il a besoin d'un peu d'air et de liberté, il demande un peu plus d'amour de la part de ses maîtres, un peu plus d'égalité et de pitié. Et d'où vient cela ? quelle est la cause de tous ces maux? comment se fait-il que les puissances tremblent ainsi d'effroi et de terreur? que le socialisme ou le nihilisme se montre partout si menaçant et si terrible? que le peuple soit ainsi dans la pauvreté et la misère, et dans une pauvreté et une misère telles que trop souvent il pourrait envier le sort de nos mendiants? Ah! messieurs, on a cru pouvoir se passer de Dieu, on a refusé de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, on a refusé justice à Dieu. Le dimanche est devenu un jour de travail, et le lundi après-midi un temps de repos; on a fait du sacrement de mariage un contrat purement civil; on a enlevé le crucifix des écoles et rayé le nom de Dieu de l'enseignement public; et ce n'était pas encore assez, il fallait pervertir l'esprit et gâter le cœur des jeunes gens et des jeunes filles, et, chose incroyable, pour atteindre ce but diabolique, on a traduit dans toutes les langues et remis entre leurs mains les livres impies et licencieux ; en un mot, on s'est moqué de Dieu et de la religion, et voilà pourquoi le monde est châtié. Les sociétés comme les individus appartiennent à Dieu, et les sociétés comme les individus n'ont pas voulu lui obéir, respecter ses lois, et Dieu pour les punir semble les avoir abandonnés un instant à leur orgueil et à leur sens dépravé. Châtiment épouvantable, messieurs, et le plus cruel que la justice divine puisse exercer contre toute créature ici-bas, avant le jour des éternelles vengeances! Que les armées deviennent dix fois plus nombreuses encore, que la philosophie humaine invente toujours de nouveaux systèmes, que les gouvernements promulguent les lois les plus sévères contre l'anarchie et la dynamite, si Dieu n'est point là, l'abîme qui menace d'engloutir les puissances ne se refermera pas, le volcan vomira toujours sa lave brûlante, et le monde demeurera dans l'angoisse et la souffrance. Il verra ce qui ne s'est jamais vu à aucune époque de l'histoire: l'enfant de douze ans se suicider de sa propre main pour se débarrasser d'une vie sans espoir et consolation; un autre Ravachol lancer sa cartouche de dynamite au milieu d'une troupe de citoyens paisibles pour les punir de ne pas haïr la société; un autre Henry tenter de faire sauter le palais Bourbon; un autre Caserio poignarder le nouveau président de la République française, et aussi longtemps que l'on n'aura pas demandé à la religion d'arrêter ces barbares d'un autre âge, ils monteront à l'échafaud en criant comme leurs devanciers: "Vive l'anarchie! frères, vengez-nous!....." . .

Messieurs, les hommes d'Etat cherchent en ce moment la solution d'un grand problème, comment ils pourront faire cesser la lutte du capital contre le travail et du travail contre le capital, comment ils réussiront à améliorer le sort de la classe ouvrière. Eh bien! le glorieux Pontife qui préside en ces jours mauvais aux destinées de l'Eglise, n'a pas craint de l'écrire au plus puissant monarque des temps actuels: "L'heureuse solution d'une question aussi grave requiert......la sage intervention de l'autorité civile...... mais ce n'est pas suffisant; il faut le sentiment religieux, le concours de la religion, la bienfaisante action de l'Eglise." Voilà, messieurs, tout le secret: avant tout il faut revenir à Dieu, rendre justice à Dieu: sans cela, point de bonheur pour les nations, et le châtiment les attend tôt ou tard. Heureux donc le peuple qui conserve intact le dépôt de sa foi; heureuses les sociétés qui viennent demander protection au pied des autels; heureux les chrétiens qui ne cherchent l'union des esprits et l'amour de leurs frères que dans l'union avec leur Dieu et l'amour de la loi de Jésus-Christ! Aussi longtemps, messieurs, que vous demeurerez des hommes de foi, des catholiques pratiquants,



Rev. J.-H. CHAPDELAINE, CURÉ DE NEW HAVEN.

Né le 2 août 1864 à St-Ours de Richelieu. Fils du capitaine Jean Chapdelaine et d'Elmire Métivier, il fit ses études commerciales à Sorel, son cours classique au collège des Trois-Rivières, et sa philosophie et théologie au Petit Séminaire de Ste-Marie de Monnoir et au Grand Séminaire de Montréal. Il fut ordonné prêtre le 21 septembre 1889, par Sa Grandeur Mgr Moreau ; passa l'année 1890 au repos dans sa famille.

En 1891, ayant été demandé par Sa Grandeur Mgr McMahon de passer à son diocèse, il fut envoyé en mai 1891 vicaire à Grosvenordale, où il demeura cinq ans. De là, il fut transféré à Taftville où il demeura deux ans. En 1898 il fut nommé curé de Voluntown où il résida seize mois. En mai 1899 il était nommé curé de l'église St-Louis de New Haven qu'il dessert actuellement.

espérez en la bénédiction du Ciel, et si jamais l'orage gronde au-dessus de vos têtes, ne craignez rien; mais qui saurait dire les malédictions réservées à vos enfants si vous deveniez prévaricateurs un jour!........ Donc justice à Dieu, justice aussi envers la société civile.

Pour être bon chrétien il faut être bon citoyen, car la religion qui commande de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, prescrit en même temps de rendre à César ce qui appartient à César. Dans un pays comme celui-ci, l'Eglise admet certains tempéraments; mais régulièrement l'Eglise et l'Etat doivent marcher la main dans la main comme deux fiancés qui ne sauraient rompre leur amitié sans manquer au plus sacré de leurs devoirs; ils doivent marcher l'un à côté de l'autre, chacun dans la voie qui leur a été marquée par la divine Providence, sans jamais se séparer. Tous deux portent au front le même signe, la même gloire, la même autorité; autorité plus vaste, plus étendue, plus parfaite dans l'Eglise que dans l'Etat; autorité différente dans son objet, mais la même dans son principe, qui est Dieu, et l'homme du peuple, comme le riche de la terre, qui refuse de s'incliner devant l'autorité civile légitime, qui refuse de la respecter, est aussi mauvais chrétien que mauvais citoyen. Elle est grande, elle est belle, l'idée qui paraît aujourd'hui dominer le monde, l'Eglise l'a prêchée partout et toujours. En Europe et en Asie, dans les villes les plus civilisées, à Rome et à Athènes, elle a brisé les chaînes de l'esclavage et rendu à l'ouvrier l'honneur et le rang qui lui sont dus. Il est noble le sentiment de ces grandes âmes qui pleurent sur les misères du peuple, et demandent pour lui justice, protection et fraternité. Toutefois, il faut bien l'avouer, le progrès moderne veut aller trop loin et trop vite. Ce que l'on appelle la liberté n'est que trop souvent la licence la plus audacieuse, et, vous le savez, la licence n'a jamais engendré que le désordre et l'anarchie. Parlons au peuple de ses droits, très bien; avant tout rappelons-lui ses devoirs. Le droit qui ne marche pas dans la voie de la subordination, qui ne respecte pas l'ordre social, qui ferme les yeux sur les exigences et les besoins d'autrui, c'est le droit du despote, qui ne connaît d'autres lois que sa volonté propre, ou, si vous le voulez, c'est la tyrannie et la révolte. Et malheureusement tel est le droit que la révolution a voulu introduire dans la société. Elle a dit au citoyen: "C'est assez, repose-toi, dépose le fardeau qui t'écrase depuis des siècles et demande justice; demande-là aux chefs du gouvernement; demandez-la aux maîtres de l'industrie et du commerce et justice pour toi, que ce soit toujours l'augmentation des gages, la diminution du travail, le bien-être physique et matériel." Et, messieurs, je n'exagère rien. Que signifient ces grèves qui éclatent de toute part? que signifient ces prétentions exorbitantes qui deviennent tous les jours de plus en plus exagérées et que l'on veut faire prévaloir, coûte que coûte, souvent sur les droits les plus légitimes et les plus raisonnables? N'est-ce pas là l'esprit d'insubordination qui menace d'ébranler les bases mêmes de la société? n'est-ce pas la révolte qui souffle la discorde? n'est-ce pas la tyrannie qui change de maître et répète aux hommes d'aujourd'hui le "sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas" du despotisme païen? Encore une fois, honneur à l'Eglise catholique, honneur aux puissances, honneur aux nobles cœurs qui travaillent à l'affranchissement de l'esclave, qui réclament pour l'ouvrier laborieux justice, protection, fraternité! Quand la prudence, la sagesse, la modération, l'équité sont là, j'applaudis à toute démarche, à tout mouvement fait en faveur du faible contre le fort, du pauvre contre le riche, du serviteur contre le maître, mais je pleure avec la religion et la patrie, lorsque la justice est méprisée, la société menacée dans ce qu'elle a de plus cher et de plus précieux: son existence et son bonheur. La société a des devoirs à remplir envers les membres qui la composent, mais

aussi elle a ses droits. Il faut que l'autorité soit respectée et les lois observées; il faut que le citoyen soit un homme d'honneur, un homme d'ordre, qu'il aime son frère, et qu'il travaille avec tous au bien de tous : il faut que l'intérêt particulier fasse place au bien commun, en un mot, il faut rendre justice à la société comme à Dieu.

Telle est la doctrine, messieurs, que vous devez prêcher à vos concitoyens et que vous devez mettre en pratique vous-mêmes. Soyez des hommes d'ordre et de progrès, des hommes prudents et modérés, et pour cela des chrétiens convaincus et soumis ; ne craignez pas de demander à l'Eglise catholique ses lumières et sa direction, et gardez-vous bien de prêter l'oreille aux discours faux et trompeurs qui la calomnient.

Eussions-nous deviné la loi des mondes; eussions-nous donné leurs noms aux étoiles; fixé leur course et déterminé leur place; eussions-nous au front l'auréole du philosophe, de l'orateur, du génie de l'industrie et du commerce; avec toutes ces gloires, il nous faudrait encore nous faire petits devant l'Eglise, nous agenouiller devant Elle, comme l'enfant devant sa mère, et dire comme le plus humble des fidèles: "Je crois parce qu'ainsi l'enseigne l'Eglise, je crois parce qu'ainsi l'exige l'Eglise, Credo.

Pour faire cet acte de soumission parfaite, il vous faudra peut-être verser bien des larmes, renoncer à des convictions bien sincères, compromettre auprès de certains amis votre réputation et votre honneur; n'importe, messieurs, obéissez avec humilité et patience, acceptez avec respect les ordonnances de vos supérieurs, et toujours la société se réjouira de vous posséder comme son ornement et sa gloire, et vous aurez fait l'œuvre de Dieu sur la terre. Celui qui sait récompenser au centuple un verre d'eau donné en son nom, laissera tomber sur vous un regard de complaisance et d'amour, et votre espoir ne sera pas confondu.

Je m'étais proposé de vous rappeler en troisième lieu vos devoirs envers la famille, mais le temps me fait défaut, je suis appelé ailleurs et il me faut partir sur-le-champ; vous me permettrez donc de n'ajouter que quelques mots pour terminer.

Dieu soit loué! l'impiété n'a pas pénétré au sein de vos familles, le crime n'a pas encore souillé la couche nuptiale, la paix et l'amour règnent au foyer domestique. Cependant, il n'y a pas à le dissimuler, un grand mal tend à s'introduire ici aux Etats-Unis, je veux dire l'indépendance des enfants vis-à-vis leurs parents, et par suite l'esprit d'insubordination.

Le jeune homme trop souvent ne reconnaît plus l'autorité paternelle, il impose sa volonté, il sort quand il veut, il emploie son argent comme bon lui semble, et la conséquence, c'est qu'il ne fait aucune économie et qu'il devient aussi mauvais citoyen que mauvais chrétien.

La jeune fille ne respecte pas toujours les conseils de sa mère, elle s'abandonne à des fréquentations dangereuses et coupables, et le jour où elle se présente au pied des autels pour contracter une alliance sacrée, au lieu de la bénédiction du Ciel, c'est une malédiction épouvantable qui tombe sur sa tête.

Eh bien, messieurs, ces enfants ont droit à votre protection, et la justice exige que vous employiez votre autorité et votre expérience à conjurer un danger qui menace de devenir général. Je ne crois pas qu'il y ait une question à méditer plus importante que celle-ci pour le bien et l'honneur du peuple Canadien aux Etats-Unis.

Soyez les maîtres dans votre maison, donnez vous-mêmes l'exemple de l'obéissance, et voyez à ce que tous ceux qui vous sont confiés observent les lois de Dieu et de l'Eglise. Rappelez-leur que la religion de Jésus-Christ est divine, et que cette religion c'est la religion catholique et non pas une autre ; rappelez-leur que la sain-

teté de la religion de Jésus-Christ ne dépend ni de la sainteté ni de la justice des hommes; rappelez-leur qu'il n'y a point de salut hors de l'Eglise, afin qu'ils n'écoutent jamais les séductions de l'esprit de mensonge et qu'ils n'aient pas à subir le châtiment éternel réservé infailliblement au malheureux qui meurt dans son apostasie; en un mot, rendez vous-mêmes justice à Dieu, justice à la société, faites que vos enfants vivent et meurent dans la foi à Jésus-Christ et à son Eglise, et vous aurez les bénédictions du ciel non seulement pour l'éternité, mais même pour le temps présent. Quelques obstacles que vous rencontriez sur votre passage, vous accomplirez sur cette terre étrangère l'œuvre que le bon Dieu vous a confiée, vous serez des hommes d'ordre et de devoir, et la grande république américaine trouvera en vous et en chacun de vos enfants ses meilleurs citoyens, et au jour du danger, ses plus vaillants défenseurs."

Après la messe les délégués se rendirent à la salle où le président du comité exécutif, M. Roch Quessy, ouvrit la séance et souhaita la bienvenue aux délégués. Le comité de réception qui s'est distingué par son zèle et son hospitalité si canadienne, se composait de MM. W. Cartier, L. Théophile Brunault, T. Constantin, G. Grenier, P. Brunault, Moïse Dupuis, M. Jehu, Chas. O. Demers, Eugène Cartier et le docteur A. O. Baribault. Les délégués étaient beaucoup plus nombreux que d'habitude, un grand nombre de prêtres ont pris part à la convention, entre autres M. l'abbé F. X. Chagnon, de Champlain, N. Y. ; les RR. Van der Noort, de Putnam ; Chapdelaine et Cooney, de North Grosvenordale ; Roy, de Hartford ; Dunn, de Willimantic ; Cartier et Ferron, de New Haven.

Les représentants de la presse étaient M. Côté, "La Presse", de Montréal, et M. Rémi Tremblay, "L'Opinion Publique", de Worcester, Mass.

Après la prière d'usage, par M. l'abbé Chagnon, le secrétaire du comité exécutif fait l'appel des délégués. Ont répondu à leurs noms les messieurs qui suivent.

Société Saint-Jean-Baptiste, Taftville: F. Béland, Pierre Chapdelaine.

Paroisse du Sacré-Cœur, Taftville: Henri Marsan.

Chevaliers de Saint-Louis, Taftville: A. L'Heureux et H. Fontaine.

Société de Tempérance, Meriden: E. J. Trudeau.

Société de Secours Mutuel, Meriden: R. T. Chalifoux.

Club de Naturalisation, Meriden: Louis Morisseau.

Paroisse Saint-Laurent, Meriden: Wilbrod L'Heureux et Ed Chalifoux.

Société Saint-Jean-Baptiste, Meriden, J. O. Imbord et G. Jacob.

Union Saint-Joseph, Meriden, F. X. Nobert.

Société Saint-Jean-Baptiste, Putnam: P. M. Leclaire, A. Beaudreault et docteur Omer Larue.

Paroisse, Ballouville: H. Frédette.

Société Saint-Jean-Baptiste, Moosup : Georges D. Caron.

Institut Canadien, Waterbury: R. Charest et Charles Pelletier.

Société Saint-Jean-Baptiste, Waterbury: J. N. Bernier, J. Turcotte et J. Brodeur.



M. THÉODORE POTVIN, WILLIMANTIC.

M. Potvin est né à St-Roch de Richelieu le 7 mai 1859, et il n'avait encore que huit ans quand sa famille décida de venir demeurer aux Etats-Unis, se fixant d'abord à Putnam, Connecticut.

Dès son entrée dans la vie, et alors qu'il n'était encore qu'un tout jeune homme, M. Potvin avait su devenir rapidement populaire, par son enjouement et ses qualités de bonne camaraderie, et dès l'âge de dix-sept ans il faisait déjà partie de tous les principaux clubs canadiens de Putnam.

En 1880, M. Potvin venait s'établir à Willimantic, y ouvrant ce petit salon de barbier-coiffeur dont tout le monde connaît aujourd'hui si bien le chemin et que chacun, à Willimantic, sait qu'il faut fréquenter, pour peu que l'on aime à deviser et qu'on soit friand de nouvelles. Ce salon, en un mot, est pour ainsi dire un prolongement de la boutique du fameux Barbier de Séville, et M. Potvin, tout en bichonnant la tête du client et faisant voleter son rasoir, serait de taille à faire la réplique au héros de Beaumarchais pour les quolibets et les reparties. Bref, il n'y a pas de visite complète, aujourd'hui, à Willimantic, sans une "barbe" chez Potvin, dans le "Loomer Opera House."

Va sans dire que l'objet de cette esquisse ne s'est jamais tenu en arrière, chaque fois qu'il s'est agi de l'avancement et des intérêts de ses compatriotes. D'abord élu, en 1884, président de la société Saint-Jean-Baptiste de Willimantic, il en devenait ensuite le trésorier durant dix ans, puis en était de nouveau élu le président. Il a été en outre président du Club Lafayette et des Chevaliers de Colomb, et il a été longtemps président des syndics de cette société. Enfin, M. Potvin a déja été juge de paix, grand juré et estimateur ; il est actuellement commissaire scolaire. Lors de la XIIème Convention des Canadiens-français du Connecticut ce fut lui qui fut chargé d'agir en qualité de trésorier.

L'Union Saint-Joseph, Waterbury: A. Dulac, N. P. Bernier et J. M. Baril.

Paroisse, Waterbury: J. M. Baril.

Société Saint-Jean-Baptiste, North Grosvenordale: L. P. Lamoureux, A. Lamoureux, Dr James F. McIntosh, Jean Trudeau et L. J. Perrault.

Club Dramatique et Musical, North Grosvenordale: L. P. Lamoureux.

Paroisse, North Grosvenordale: L. P. Lamoureux.

Groupe Canadien, Jewett City: D. P. Chabot.

Société Saint-Jean-Baptiste, Danielson: L. J. Tétreault, J. M. Bessette, P. Ménard.

Paroisse, Danielson: Dr C. J. Leclaire, J. B. Caron, Elz. Jetté et P. St-Onge.

Club Dramatique Canadien, Bridgeport: L. M. Bissonnette, A. F. Tétrault et A. Campbell.

Paroisse, Bridgeport: S. H. Reeves, T. Dionne, Napoléon McClure, A. Drapeau, S. Gagné, H. Bissonnette, R. Quessy.

Société Saint-Jean-Baptiste, Bridgeport: A. F. Desaulniers, Edmond Poissant.

Club Lafayette, Willimantic: M. Lambert, L. E. Richard, P. Cheney, E. L. Blondin.

Société Saint-Jean-Baptiste, Willimantic : A. Chagnon, T. Potvin, H. Paulhus, J. C. Lapalme, Dr A. D. David.

Paroisse, Willimantic: P. Vanasse, N. Bacon, O. Blanchette et H. Dion.

Société Saint-Jean-Baptiste, Wauregan: A. Houde, Dr J. Fortin, H. Rondeau, M. Jetté, P. Turgeon, F. X. Ménard.

Paroisse, Wauregan: P. Turgeon, L. Ouimet, et J. Desnoyers.

Société Saint-Jean-Baptiste, New Haven: A. Houde, A. Varin, E. Patenaude, J. Fraser et L. Monroe.

Club de Naturalisation, New Haven: Pierre Bruneau, T. Bruneault, M. Jehu, Joseph Jalbert, W. Cartier, Jules Baribault, Nap. Gosselin, A. Camerlin et R. Morice.

Société de Tempérance, New Haven : Fred Bruneau, F. Germain et L. Foisy.

Cercle Champlain, New Haven: C. Lamarche, W. Cartier, Louis Bruneau.

Paroisse, New Haven: J. B. Contois, B. Potvin, J. B. Vincent, O. Bruneau, T. Ouellette, et Nap. Germain.

Union Canadienne, New Haven: Pierre Robert, Moïse Robert, Marc Baribault et W. Catudal.

Les minutes de la dernière convention furent adoptées à l'unanimité et l'on procéda ensuite aux élections des officiers de la convention actuelle avec le résultat suivant :

Président, docteur A. O. Baribault, New Haven.
1er vice-président, docteur C. J. Leclaire, Danielson.
2ème vice-président, Wilbrod L'Heureux, Meriden.
Secrétaire, docteur A. D. David, Willimantic.
Secrétaire-adjoint, D. P. Chabot, Jewett City.
Trésorier, Alex. Commette, Bridgeport.
Trésorier-adjoint, Docteur James F. McIntosh, North Grosvenordale.
Sergent d'armes, H. Munroe, Bridgeport.
Chapelain, Rév. F. X. Chagnon, Champlain, N. Y.

M. le président, docteur Baribault, fut conduit à son siège par le docteur Larue et M. W. L'Heureux. Ensuite on nomma un comité pour rédiger l'ordre du jour, qui se composait comme ceci :

MM. docteur Omer Larue, J. H. Reeves, Rév. T. J. Dunn.

ORDRE DU JOUR.

1o. Prière.
2o. Appel des officiers et délégués.
3o. Lecture des minutes de la séance précédente.
4o. Discussion des articles de la proclamation.
5o. Rapports des délégués sur leurs centres respectifs.
6o. Choix du lieu de la prochaine convention.
7o. Remarques générales.
8o. Election du comité exécutif.

M. le chapelain Chagnon fait motion qu'un vote de remerciements soit donné aux membres du comité exécutif qui a préparé cette convention, et qu'ils soient admis membres honoraires de la dite convention. Adoptée.

Proposé et secondé qu'un télégramme soit envoyé à Monseigneur le Grand Vicaire du diocèse, le Rév. M. Mulcalhy, à Waterbury, lui demandant sa bénédiction pour les travaux de la convention. Adopté.

Ajournement jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

DEUXIEME SEANCE.

La séance a commencé par la discussion de la question première du programme. Le docteur Omer Larue a traité cette question : "Le clergé national," quels sont les moyens les plus prudents pour qu'il soit représenté convenablement dans les centres où la foi est actuellement exposée à des dangers imminents ?

Voici un resumé du remarquable travail de M. le docteur Omer Larue :

"Le clergé national, dit-il, c'est-à-dire un clergé composé d'hommes de même nationalité que ceux qu'ils desservent; que les Canadiens aiment mieux êtres desservis par des compatriotes que par des prêtres étrangers, est chose naturelle. La nature a placé dans le cœur de l'homme certains cercles où se meuvent les facultés des affections. Le cercle le plus restreint c'est l'amitié de soi-même. Quand toutes les affections se concentrent ou restent dans ce petit cercle, c'est l'égoisme, l'un des plus grands défauts de notre jeune nation.

Puis vient l'amour de la famille, celui de l'enfant pour ses parents, celui de son père pour sa compagne et ses enfants. L'amour de son village, de ses voisins, de ses proches. L'amour de la patrie; et le plus grand cercle qui s'appelle la philanthropie, l'amour que l'on a pour tous les hommes, faisant partie de la grande famille humaine, sans parler de l'amour du Créateur qui est l'amour le plus pur et le plus noble qui puisse enrichir le cœur de l'homme.

La nationalité, c'est un peu la famille, dans un sens plus étendu. Cette nationalité est composée d'hommes ayant la même origine, les

mêmes coutumes, les mêmes ambitions, la même langue, etc. Qui peut nous blâmer d'aimer mieux nos pères que les étrangers? Jésus-Christ lui-même nous a montré l'amour de la nationalité quand il a pleuré sur les crimes du peuple juif et sur les malheurs qui devaient tomber sur la capitale de son pays, Jérusalem.

Il est donc naturel pour nous d'aimer mieux être desservis par un clergé national que par un clergé étranger. Ceci est posé comme principe général. Tout principe a ses exceptions.

Voici, messieurs, une question bien délicate à traiter et très difficile à résoudre dans un pays comme celui que nous habitons, où l'autorité religieuse est entre les mains d'une nationalité différente de la nôtre.

S'il est une nationalité que j'admire au monde, mettant de côté celle à laquelle j'appartiens moi-même, c'est la nationalité d'un petit peuple martyrisé depuis des siècles, nationalité qui a été forcée d'apprendre la langue de ses maîtres, nationalité qui a donné des héros sur les champs de bataille des nations étrangères à la sienne propre, nationalité qui a envoyé des apôtres et des martyrs dans toutes les parties de l'univers, nationalité qui, par l'union qui existe ici entre ses membres est aujourd'hui à la tête des affaires religieuses et politiques de ce pays. Je veux parler de la nationalité irlandaise.

Et ce que je lui envie, c'est l'esprit d'union qu'elle possède, esprit d'union qui manque, hélas! trop souvent à la nationalité canadienne-française. En effet, voyez les Irlandais. Parfois ennemis, luttant les uns contre les autres dans les manufactures, dans le commerce, dans les professions libérales. Que l'un se présente pour obtenir une position quelconque, homme politique ou autre, toute rivalité est de suite oubliée, et tous ils voteront en masse pour leur compatriote. En est-il ainsi chez nous? Je vous laisse à vous-mêmes, messieurs, le plaisir de formuler une réponse à cette demande. Une grande question politique s'est déclarée, il y a quelques années passées, dans la politique anglaise. Il s'agissait de donner à l'Irlande un gouvernement autonome, le "Home Rule." Vous avez vu les Irlandais des Etats-Unis, un grand nombre d'entre eux nés en ce pays, n'ayant jamais vu le sol de leurs ancêtres, soutenir de leur argent le mouvement qui se faisait en faveur de l'Irlande. Qui pourra dire le nombre de mille dollars que les Irlandais de ce pays ont fournis pour la cause du "Home Rule"? Eh bien! messieurs, nous devons prendre exemple sur eux si nous voulons obtenir ici un clergé national. Il nous faut d'abord être unis, et ensuite ne pas craindre de sacrifier et notre temps et notre argent pour la cause que nous défendons.

Quand O'Connell parcourait les villages et les villes de la Verte Erin, il leur répétait sans cesse: "Pas de révolte, mais agitons la question d'un gouvernement autonome. Agitation." Et je vous répèterai aussi ce conseil d'O'Connell : "Pas de révolte, mais agitons sans cesse la question d'un clergé national." Parlons-en, et demandons-le, non pas une fois, non pas cent fois, mais aujourd'hui, mais demain, mais toujours, tant que nous n'aurons pas obtenu ce que nous demandons. N'oublions pas que l'Eglise catholique est un corps politique et religieux. N'oublions pas que dans tout corps bien organisé existe un principe que l'on appelle l'autorité, et que ce principe doit être respecté. Donc, quand la foi est en danger, parce que l'on n'a pas, dans une congrégation, un prêtre de notre nationalité, il faut s'unir pour demander ce prêtre, il faut agiter la question, il faut envoyer suppliques et demandes respectueuses à l'autorité qui est l'évêque; si l'on n'obtient pas de suite ce que l'on demande, il ne faut ni se décourager, ni se révolter, mais demander et supplier encore; il faut s'adresser à une autorité supérieure à celle de l'évêque, au



M. HORMISDAS DION, WILLIMANTIC.

M. Hormisdas Dion est né en 1856, à St-Pie de Bagot, P. Q.

Après avoir suivi un cours commercial au collège de St-Césaire, M. Dion se décida, en 1872, à passer aux Etats-Unis, optant d'abord pour Taftville, Conn., où il fut employé durant treize années dans l'un des grands magasins de l'endroit.

De Taftville, M. Dion s'en vint ensuite à Willimantic, qu'il n'a plus quitté depuis, et où il jeta les assises de l'important établissement de boulangerie et d'épiceries qui devait lui assurer une jolie fortune. Plus tard il adjoignit aussi, à son fonds de commerce, un entrepôt considérable pour la vente en gros du foin et des grains.

Durant son séjour à Taftville, M. H. Dion fut l'un des premiers fondateurs de l'église canadienne de l'endroit, dont il fut aussi durant longtemps le premier syndic et le collecteur. M. Dion a été, en outre, l'un des principaux organisateurs de la société Saint-Jean-Baptiste de Taftville, laquelle société il avait été chargé de représenter, en 1880, à la grande convention nationale à Québec.

représentant de la papauté, Mgr Satolli, et si, là encore, on semble ignorer nos demandes, pas de révolte, mais allons plus haut, adressons-nous à ce père commun, au pape, à ce représentant de Jésus-Christ sur la terre, et attendons avec patience; car, si nos demandes sont justes, et si l'on donne à l'autorité le temps d'examiner notre cause, de peser nos raisons, soyons sûrs que Rome finira toujours par nous donner justice et nous accorder ce que nous demandons.

Mais tout cela doit être fait non pas avec un esprit de trouble et de haine, mais avec ce calme qui caractérise les causes justes, travaillant non pas dans notre intérêt personnel, mais pour l'intérêt commun, avec l'amour du droit et de la justice. Certains semblent croire que parce que la cause est juste l'on devrait de suite condamner les évêques à nous donner de suite ce que nous demandons. Si les autorités religieuses agissaient ainsi, elles détruiraient chez le peuple le respect que nous devons avoir pour nos évêques.

Je suppose que, par erreur, un père de famille punisse à tort l'un de ses enfants ou lui refuse une demande juste, la mère devra-t-elle pour cela, condamner devant son enfant la manière d'agir du père de famille ? Non, car ce serait détruire chez l'enfant le respect qu'il doit à l'autorité paternelle. Une mère sage ne dira rien, ou elle semblera approuver son mari, mais en particulier, elle plaidera la cause de son enfant, et le père réparera la faute qu'il a commise ou accordera la demande de l'enfant, sans que ce dernier puisse mépriser l'acte de son père, ou le refus qu'il lui aura d'abord donné.

Eh bien! messieurs, il en est ainsi non seulement dans la famille, mais dans l'Etat, mais dans l'Eglise, dans toute société enfin où il existe une autorité qu'il faut respecter.

Et il arrivera parfois que certaines congrégations se révolteront au moment même où elles étaient pour obtenir justice de l'autorité religieuse, et cette révolte sera la cause d'un schisme.

Car l'autorité ne peut jamais accorder à une congrégation révoltée une demande ou une faveur quelque juste qu'elle soit, pas plus qu'un roi n'accorde à une ville ou à un Etat en révolte, pas plus que vous-mêmes vous n'accorderiez une faveur ou une demande à votre enfant s'il levait la main pour vous frapper, ou s'il désertait le toit paternel.

Donc, pour moi, le meilleur moyen d'obtenir un prêtre canadien là où la foi peut être en danger est celui-ci: "Pas de révolte, mais demandes respectueuses......Et l'union entre tous les Canadiens pour venir en aide à ceux qui réclament des droits que nous croyons justes et raisonnables."

Remarques de M. R. T. Chalifoux sur le "clergé national."

"M. le président, je demande la parole. Je n'ai qu'un mot ou deux à dire sur cette question. On nous dit très clairement que le français n'est pas nécessaire à la conservation de notre foi ; que cette langue française doit disparaître ; que dans dix ou douze ans, c'en sera fait de notre langue. Ceux qui nous tiennent un pareil religion. Ce n'est pas mon intention de dicter la ligne de conduite, langage devraient être déplacés et remplacés par des prêtres qui nous sont sympathiques pour le plus grand bien de notre sainte ni les devoirs des prêtres qui nous desservent, mais il me semble que leur mission devrait être de sauver le plus grand nombre d'âmes possible. Ils ne devraient pas attendre qu'on les force à céder leur place à d'autres qui sont en mesure d'arriver à ce résultat, à d'autres qui connaissent mieux le caractère, les coutumes et les aspirations du peuple. Qu'ils ne craignent pas pour leur subsistance. Dieu qui pourvoit à tout ne laissera pas sans pain ceux qui le servent

avec fidélité. Il a été dit il y a quelques instants que nous devrions faire signer une supplique par cette convention. Dans mon opinion, cela devrait se faire dans tous les centres canadiens du Connecticut.

Je suis de Meriden. Notre prêtre n'appartient pas à notre nationalité. Nous avons eu, dans les premiers temps, à le combattre pour obtenir ce que nous demandions, il a fini par se rendre à nos désirs. Aujourd'hui, tout va pour le mieux ; il nous donne satisfaction, mais si cette satisfaction nous était refusée, je serais le premier à le combattre.

Cette question, naturellement, touchait de trop près aux troubles de Danielsonville, pour qu'elle ne soulevât pas une discussion très vive.

Un grand nombre de délégués y ont pris part, entre autres, M. l'abbé Dunn, vicaire à Willimantic, M. Roch Quessy, de Bridgeport, le docteur A. D. David, de Willimantic, l'abbé Cartier, de New Haven, le docteur Leclaire, de Danielsonville, le docteur McIntosh, de North Grosvenordale, M. l'abbé Van der Noort, de Putnam, M. Rémi Tremblay, journaliste, M. Chalifoux, de Meriden, M. Dubord, du même endroit, M. L. J. Tétreault, de Danielsonville, et enfin M. l'abbé Chagnon, curé de Champlain, N. Y., qui a clos le débat.

Le discours de ce dévoué Canadien-français a eu beaucoup de retentissement et a été fort applaudi. M. Van der Noort, curé de Putnam, avait prétendu que les Canadiens-français perdaient leur foi avant de perdre leur langue, et qu'il n'était pas par conséquent absolument nécessaire pour eux, au point de vue religieux, d'avoir un pasteur de leur nationalité.

M. l'abbé Chagnon lui a répliqué, et statistiques en mains, il a démontré que les neuf-dixièmes des Canadiens-français qui, dans l'Etat de New York, avaient perdu leur foi étaient des gens ne parlant plus le français. Ils ne parlent plus le français parce que dans les commencements, ils n'ont point eu un prêtre canadien, comprenant leurs mœurs et leurs coutumes pour les grouper, les instruire et les empêcher d'oublier les principes religieux et nationaux qu'ils avaient avant de partir du Canada. Ne comprenant pas les instructions qui étaient données à l'église par un prêtre étranger à leur langue, ils ont cessé de fréquenter l'église. En cessant de fréquenter l'église, ils ont oublié leur morale ; ils se sont mêlés aux groupes hétérogènes qui les entouraient. Puis, à la longue, ils ont cessé de parler le français. Voilà l'histoire ; voilà ce que j'ai constaté, a dit M. Chagnon, après 20 ans d'expérience au milieu des Canadiens-français des Etats-Unis.

"On nous parle d'assimiliation, a continué le curé de Champlain. L'Eglise catholique n'a pas pour première mission de faire aux Etats-Unis un peuple homogène, un peuple parlant la même langue, un peuple ayant les mêmes aspirations. L'Eglise catholique veut avant tout faire des soldats pour le Ciel, et elle

veut que ses enfants aient à leur disposition les moyens les plus propres à assurer leur bien spirituel.

Rome a compris l'importance pour les Canadiens-français des Etats-Unis d'être desservis par des prêtres de leur nationalité, car la Congrégation de la Propagande a reconnu et consacré le principe qu'il fallait un évêque français dans un diocèse en majorité français, un prêtre français dans une paroisse en majorité française."

Et ici, le curé Chagnon révèle à la convention un fait de la plus haute importance et jusqu'ici ignoré.

"Le 29 février 1892, le regretté monseigneur Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, à la demande de M. Chagnon, soumit dans son dernier voyage à Rome, à la Sacrée Congrégation de la Propagande, un mémoire sur la situation des Canadiens-français des Etats-Unis.

Ce mémoire n'a été imprimé qu'à douze exemplaires et est toujours resté secret à la demande même de Mgr Racine. A la mort de ce dernier, M. Chagnon s'est adressé au grand vicaire Chalifoux, de Sherbrooke, pour avoir l'autorisation de le rendre public.

La chose lui a été permise, mais pour les Etats-Unis seulement.

L'évêque de Sherbrooke suggérait au St-Siège de nommer un évêque de langue française dans le diocèse de Ogdensburg, N. Y., dont le siège était devenu vacant et dont la population est en majorité canadienne-française. Il demandait de plus que la même chose fût faite à l'avenir dans les diocèse où la majorité serait de langue française.

S'il était impossible de nommer un évêque de langue française, le Saint-Siège devait, en tous cas, faire nommer un coadjuteur parlant bien et comprenant bien le français, afin d'être ainsi en position de répondre aux besoins des diocèses. Le même principe devait s'appliquer quant à la nomination des curés dans les paroisses où la majorité est canadienne-française.

Le mémoire de Mgr Racine était appuyé sur les statistiques dont a parlé déjà M. l'abbé Chagnon et sur les raisons que celui-ci a invoquées à l'appui de sa thèse devant la convention de New Haven.

La Sacrée Congrégation de la Propagande, composée de quatorze cardinaux, a tellement saisi la force des arguments contenus dans le mémoire de feu Mgr Racine qu'elle en a adopté les conclusions à l'unanimité.

Un évêque de langue française, Mgr Gabriel, a été nommé au siège vacant de Ogdensburg, et la Congrégation de la Propagande a déclaré que le principe s'appliquerait à l'avenir partout où les conditions du diocèse de Ogdensburg se présenteraient. La lecture du mémoire de Mgr Racine a produit sur les délégués une

impression immense, et il n'y a pas de doute que le mémoire lui-même aura une influence considérable sur le règlement de la question de Danielsonville."

La convention a adopté une résolution très respectueuse à l'adresse de Mgr Tierney. Elle le prie de bien considérer la position de nos compatriotes de cette paroisse, de peser leurs griefs et de leur rendre justice comme un bon père de famille fait à l'égard de ses enfants soumis et respectueux.

La première question est ensuite renvoyée au comité des résolutions.

Le docteur Leclaire fait motion, secondé par M. D. P. Chabot qu'un comité de résolutions de cinq membres soit nommé par le président. Ce comité est nommé comme suit :

Rév. F. X. Chagnon, docteur James F. McIntosh, J. T. Chalifoux, L. J. Tetrault et J. M. Baril.

Ajournement au lendemain, à 9 heures de l'avant-midi.

SOIREE.

Une grande soirée de gala a été donnée à la salle "Germania", en l'honneur des délégués par les Canadiens de New Haven.

Voici le programme tel qu'il a été rempli :

1o. Grande Mosaïque sur les airs canadiens (Harris), Orchestre Canadien.

2o. Le drapeau de la France: le Canada,—Paroles et musique arrangées par Ch. Rassat. Chœur d'enfants: Mlles A. Baribault, A. Charbonneau, L. Charbonneau, A. Jehu, M. Foisy, I. Vincent, B. Monroe, E. Bruneau, M. L. Patrie, B. Rolland Baribault, A. Molheur, C. Bruneau, U. Germain, J. Lévêque, A. Huotte. MM. E. Blair, Alf. Montagnard, Alph. Montagnard, A. Bruneau.

3o. "Le Mariage aux Lanternes," opéra-bouffe en un acte, paroles de Michel Carré et Léon Battu, musique de J. Offenbach. Orchestration de Ch. Rassat.

Distribution: Dame Guillotte, Mlle C. Roy; Fanchette, Mlle A. Portère; Grevin, M. A. Bruneau; Denise, Mlle E. Thibault; Catherine, Mlle A. Foisy; Mathias, M. F. Rivard; Paysannes: Mlles V. Nolin, L. Limoge, E. Foisy, E. Dupuis, O. Montagnard, A. Landry, E. Bruneau, I. Bruneau, L. Lavigne, A. Comtois, M. A. Caron, A. Caron. Paysans: MM. T. Constantin, F. Rivard, J. N. Germain, D. F. Germain, M. Beauchamp, E. Varin, W. Arcand. Orchestre: Violon, solo, Prof. Louis Weil; 1ers violons, E. Guertin et W. Catudal; Flûtes, Fred. Bowes Monson; Clarinettes, Prof. Lombardi et A. Bruneau; Cor, E. Bruneau; Cornets, N. Rousseau et L. Baribault; Trombonne, J. Arpin; Violoncelle, Prof. H. Wand; Basse à cordes, L. Molleur; Batterie, N. Houle; Pianiste-accompagnatrice, Mme Morier-Shailor.

Chœurs et orchestre sous la direction du Prof. Ch. Rassat.

4o. Déclamation, "La dernière Iroquoise," Mlle A. Roy.

5o. Discours patriotiques par des compatriotes distingués.

Comité de danse: Napoléon Cartier, Jean J. Baribault, Joseph N. Germain, Calix Demers. Comité de réception: W. Cartier, Théophile Bruneau, T. Constantin, G. Grenier, Pierre Bruneau, Moïse Dupuis, M. Jehu, Dr A. O. Baribault, Charles O. Demers, Eugène Cartier.

Pas n'est besoin de dire que le tout a été couronné d'un éclatant succès. On a surtout remarqué les discours éloquents de M. MacDonald, président du comité des échevins de New Haven, de M. l'abbé Chagnon, curé de Champlain, et de M. R. Tremblay, journaliste.

M. MacDonald, qui représentait le maire Hendricks, a souhaité la bienvenue aux délégués et a déclaré que la République américaine était heureuse de voir les Canadiens-français se fixer sur son sol, parce qu'ils forment ses citoyens les plus utiles, les plus patriotiques et les plus industrieux.

Après l'exécution du programme littéraire et musical, il y a eu sauterie jusqu'à très tard dans la nuit.

Le succès du concert revient en particulier au professeur Rassat, un artiste français distingué, fixé aux Etats-Unis depuis quelques années et qui dirige actuellement le chœur de chant de la paroisse canadienne de New Haven.

TROISIEME SEANCE.

La séance fut ouverte à 9 heures de l'avant-midi et après la prière par le chapelain, on passa de suite à la discussion de l'article de "La Langue Française". M. le docteur Leclaire la traite en ces termes :

"Depuis quelque temps ce sujet a pris une importance considérable. La guerre injuste qu'on lui a déclarée me force aujourd'hui à la traiter d'une manière toute différente de celle de mes devanciers des conventions précédentes.

M'emparant des paroles que M. Faucher de St-Maurice met dans la bouche d'Atticus Capitus, à l'adresse de Tibère, je répète avec ce héros: "Tu enim civitatem dare potes hominibus, verbis non potes." "Tu n'as pas le droit de nous imposer ta langue."

Qu'un peuple vainqueur, fier de ses succès, impose ses lois à ses ennemis vaincus, la chose ne me surprendra pas, car malheureusement le "Vae Victis" des anciens existera toujours. Mais qu'un peuple veuille, au nom de "notre sainte religion" nous arracher ce que nous avons de plus cher; je n'en suis pas et je réclamerai toujours le droit d'enregistrer mon protêt contre une pareille injustice.

Le pays qui a dépensé des milliers de vies pour abattre l'esclavage, le pays qui nous a reçus à bras ouverts, nous reconnaît le droit de parler en toute liberté la langue des Chapleau et des Laurier. Des étrangers veulent nous enlever cette liberté ; c'est, je crois, dépasser les bornes du bon sens et de la justice la plus élémentaire.

Nous avons ri de leurs efforts ridicules, tant que la chose nous a paru drôle ; mais en voyant qu'ils prennent leurs prétentions au sérieux, nous pouvons leur dire sans crainte: "Halte-là, vous n'irez pas plus loin!"

Cette langue qu'on veut nous enlever de force, on la revêt par le fait même de l'auréole du martyre et aujourd'hui elle nous apparaît plus belle, plus grande, plus noble et plus sainte que jamais.

Que désirons-nous donc, nous Canadiens-américains, émigrés volontaires dans cette terre libre?

Nous voulons parler aussi bien que possible la langue de notre nouvelle mère-patrie et nous sommes fiers de pouvoir le faire!

Nous voulons que nos enfants tout en parlant parfaitement l'idiome des Webster, des Blaine et des Cleveland, puissent aussi s'exprimer avec perfection dans cette langue que nos pères ont fait entendre les premiers sur les bords du majestueux Saint-Laurent.

Nous voulons que ceux que nous laisserons derrière nous puissent converser avec leurs frères américains dans un anglais aussi pur, aussi châtié, que celui qui sera parlé par ces derniers.

Mais nous voulons aussi que nos descendants puissent dire au confessionnal dans la langue qu'ils auront apprise sur les genoux de leurs mères "Mon père, je me confesse à Dieu le Père Tout-Puissant."

Nous voulons aussi qu'il puissent dire dans le français le plus pur au 1er de l'an: "Mon pére bénissez vos enfants; mère, nous vous aimons, bénissez-nous."

Montrez-moi un Canadien-américain assez imbécile pour ne pas vouloir que ses enfants apprennent dans toute sa pureté l'idiome de la libre Amérique, et je vous dirai: conduisez-moi cet homme à l'asile des aliénés, car là sera sa place. Tout de même je sais parfaitele disait si bien un Américain, dans une lettre adressée au "Hartford Times," en réponse aux prétentions de ce journal qui voudrait que tout Canadien en traversant les lignes, y laissât sa langue, ses us et coutumes, "serait-il possible de trouver un tel individu, ce dont je doute, je le considèrerais une telle monstruosité que je conseillerais de le mettre sous caution s'il voulait jamais devenir citoyen américain." Le même ajoutait: "Le vrai patriotisme dans le cœur de l'homme est fait de son amour pour sa langue, ses coutumes et sa religion."

Si dans ses décrets divins le Tout-Puissant veut que nous nous assimilions, que nous nous fondions pour ainsi dire dans le Grand Tout Américain, il laissera le temps accomplir ses desseins et certes Lui, Lui l'Infini, l'Agneau de la douceur n'aura jamais recours à la force pour imposer sa volonté. L'Eglise de Rome n'a jamais, que je sache, établi ses commandements en passant les peuples au fil de l'épée. Quant à nous, nous ne sommes pas de la race qui plie la tête devant l'oppresseur. Compagnons, demeurons intrépides contre les attaques de nos assimilateurs; demeurons toujours de bons et fervents catholiques; serrons les rangs et nous sortirons victorieux de la lutte injuste qu'on nous fait dans le moment. La calomnie et la tyrannie n'ont qu'un temps.

Demosthènes disait un jour "Déserter le poste marqué par les aïeux est un crime qui mérite la note d'infamie."

Cambronne, au milieu de la mêlée, voyant ses soldats fauchés par les boulets ennemis s'écriait: "La garde meurt et ne se rend pas." Aujourd'hui écrions-nous: "Mourir, très bien; nous rendre, jamais!"

Plusieurs autres délégués prirent part à la discussion ; puis la question fut renvoyée au comité des résolutions.

Le docteur A O. Baribault, le président de la convention, celui à qui revient en très grande partie le succès de ce dixième congrès national, traita ensuite la question : "Les conventions nationales du Connecticut ; appréciations des réunions précédentes et modifications nécessaires pour en assurer le succès futur."

Le docteur Baribault a fait un remarquable travail dont voici une analyse :

"Nos comices conventionnels ont été le résultat d'un besoin impérieux qui se faisait sentir plusieurs années avant 1885. Pendant près d'un quart de siècle l'immigration franco-canadienne s'était accentuée au Connecticut comme dans les Etats voisins, prenant de jour en jour des proportions extraordinaires. Elle se composait surtout de simples et modestes journaliers possédant peu ou point d'instruction; cependant il faut le proclamer à leur louange, ces

premiers Canadiens furent les héros d'un véritable prodige, digne de figurer aux plus belles pages de notre histoire.

Si la situation de nos 65,000 ancêtres, demeurés au pays après la défaite des Plaines d'Abraham, était triste et regrettable, comment exprimer l'état de complet abandon où se trouvaient les nôtres avant l'ère de nos congrès nationaux. Nos pères étaient vaincus, il est vrai, en 1759, mais ayant conservé leur clergé, leurs paroisses et leurs écoles, l'on comprend comment il se fait qu'ils ne furent pas englobés par John Bull; mais ce qu'il sera toujours difficile à expliquer, c'est qu'après des malheurs et des persécutions déguisées sous toutes les formes, il se trouva au Connecticut assez de Canadiens-français pour constituer un quorum à la convention de Willimantic. Même au risque de répéter ce que vous avez entendu dire dans les congrès précédents, lorsque l'on considère qu'il y a dix ans, avec une population de dix mille personnes plus ou moins, nous n'avions pas un seul prêtre de notre race dans les limites des 4,750 milles carrés que comprend le Connecticut; qu'un nombre insignifiant de nos compatriotes représentait notre nationalité aux jours des élections; que la coutume voulait que ceux qui, au Canada, s'appelaient Poulin, Desrosiers, Bienvenu, Leblanc, Courtemanche et Toussaint Trudeau, fussent ici métamorphosés en Colt, Rosebush, Welcome, White, Shortsleeve, et Allsaint Waterhole ; qu'enfin nos sociétés nationales malgré leurs vaillants efforts, ne pouvaient pas appliquer le remède approprié aux grands maux qui sapaient, dans leurs principes sacrés, les fondements de notre race, je crois que c'en est assez pour prouver que l'heure était arrivée de sonner le clairon du ralliement et que le temps était mûr de proclamer les conventions.

Chose admirable à dire, la convention de Willimantic fut un véritable succès ; l'on y vit accourir de toutes parts des hommes au cœur rempli de dévouement fraternel et imbus d'une seule idée: rendre la nationalité grande et prospère tout en la soumettant aux lois de l'Oncle Sam. Pour arriver à ce but, ils s'unirent avec une cohésion remarquable et dès lors édifièrent nos assises nationales sur ces fondements solides que rien aujourd'hui ne peut ébranler.

Après Willimantic, Meriden; cette belle réunion-là, dont le souvenir reste vivant dans le cœur de tous ceux qui eurent le bonheur d'y assister et qui fut, de l'avis de tous, le congrès le mieux organisé de toute la série. Après Meriden, Putnam, où l'on vit le nombre des délégués de Willimantic plus que doublé, démontrant par là même combien les Canadiens-français apprécient ces grandes assemblées.

Puis vinrent successivement autant de triomphes nationaux, New Haven, Danielsonville, Waterbury, North Grosvenordale, Bridgeport et Taftville. Toutes ces réunions représentèrent d'une manière évidente les sentiments des descendants français du Connecticut, et se montrent aujourd'hui aux regards du monde comme l'exemple du patriotisme le plus pur et le plus désintéressé. Il est vrai qu'elles furent souvent l'objet de critiques plus ou moins malveillantes des pessimistes, qui s'en servirent comme un point de mire pour déverser leur mauvaise humeur, mais maintenant nous sommes fiers de le proclamer sans crainte d'être démentis : si ce n'eut été les conventions nous n'aurions pas encore de paroisses exclusivement canadiennes ni à Hartford, ni à New Haven, ni à Waterbury, ni à Bridgeport. Vous en voulez des preuves, vous n'avez alors qu'à écouter les sages paroles, prononcées en français, par feu Mgr McMahon, au comité nommé par la convention de Meriden pour aller lui exposer nos griefs. "Vos demandes, a-t-il dit, sont justes, et malgré que l'on ait dit que j'étais opposé à l'introduction de prêtres canadiens dans mon diocèse, cette allégation est absolument fausse;" et plus loin, en

terminant l'entrevue, il ajoutait, "Je suis prêt à faire pour vous tout ce qui pourrait améliorer votre condition sociale et religieuse."

Vous savez, mesdames et messieurs, comme il a bien tenu sa parole. Mais quels ont été les bénéfices de nos conventions par rapport à la langue française, à la naturalisation, à la tempérance et à la presse?

Notre belle langue est le principal sinon le seul élément de notre force et de notre homogénéité ; c'est la langue française qui nous tient unis ensemble. Certes, la religion, est une attache singulièrement forte, "mais la religion, comme disait un savant conférencier, plane au-dessus des nationalités, elle accueille dans son sein tous les hommes sans distinction de race, elle est universelle." Or, vous savez tous que nos conventions ont été d'un appui ineffable à notre idiome national et à ce titre seul elles ont droit à la gratitude des Canadiens-français, aujourd'hui que le français est parlé avec gloire dans toutes les parties de l'Etat et qu'il est convenablement enseigné dans presque toutes nos écoles. Il est vrai que sous ce rapport comme sous bien d'autres, nous n'avons pas eu un succès complet, mais Dieu merci, la faute n'en est point ni à nos conventions ni aux Canadiens-français qu'elles représentent.

La naturalisation est sans contredit la question qui a remporté le plus beau résultat, résultat dû presque entièrement à nos congrès patriotiques. Il n'existait pas, que je sache, un seul club de naturalisation canado-américain avant l'ère des conventions, maintenant il n'y a pas un de nos centres qui ne possède une ou deux associations de ce genre. Nous nous honorons à bon droit de cet état de choses, non pas tant pour les amabilités que nous prodiguent les politiciens à l'époque des élections, mais parce que c'est une réfutation péremptoire contre ceux qui, dernièrement encore, criaient à s'égosiller: "les Canadiens-français veulent l'Etat dans l'Etat, ils désirent fonder une autre Union Américaine." Ah! si ces vains persécuteurs de notre nationalité se trouvaient ici en ce moment, et qu'ils pussent lire dans nos cœurs les sentiments de profond amour que nous avons pour ce beau pays, à l'égard duquel nous avons renié tout lien d'attachement politique à la terre de nos pères, je suis persuadé qu'ils ne trouveraient pas un seul des hommes distingués ici présents, qui ne fût animé de la plus sincère loyauté envers ces Etats-Unis, arrosés dès le commencement par le sang français et défendus dans le temps par des milliers de Canadiens-français. Honneur donc aux conventions du Connecticut pour avoir doté la plus belle république du monde, de citoyens qui ne le cèdent à personne en probité comme en bravoure.

Ce qui est vrai de la naturalisation l'est également de la tempérance; avant les congrès d'Etat peu ou point de sociétés de ce genre parmi les nôtres, aujourd'hui, grâce à l'impulsion conventionnelle, elles sont dignement représentées à nos assises nationales qui s'enorgueillissent de leur compagnie et sont à jamais prêtes à leurs aider par de sages conseils.

En ce qui regarde la presse, nos conventions n'ont absolument rien à se reprocher. Cette question a sans cesse été longuement débattue et le succès, pour n'être pas brillant, n'en est pas moins passable. Une impression personnelle basée sur le fait que des devoirs professionnels me mettent chaque jour en rapport avec un grand nombre de familles, est que maintenant, vu les exhortations de nos conventions, on lit beaucoup plus les journaux français des Etats-Unis. Toutefois, je crois que tous ceux qui peuvent se payer ce luxe, et ils sont nombreux, devraient aussi lire les journaux du Canada qui s'intéressent à nous.

J'en arrive, mesdames et messieurs, à la dernière partie de la question, c'est-à-dire aux modifications que nous devons faire subir

à nos assemblées générales. Je ne veux pas m'étendre très longtemps sur cette question épineuse, qui jusqu'à ce jour a donné lieu aux opinions les plus variées ; j'aime mieux laisser cette partie de la quatrième question aux orateurs qui me suivront, et qui par leur expérience dans les choses nationales, pourront énoncer des jugements plus autorisés que les miens. Cependant, sans vouloir poser la convention actuelle comme modèle, elle est à mon avis, en tenant compte des circonstances où nous nous trouvons, aussi parfaite que l'on puisse raisonnablement désirer.

Mais le temps n'est pas loin où il nous faudra aborder d'autres sujets, en plus de ceux qui font maintenant l'objet de nos études. Il y a devant nous un travail cyclopéen qui ne doit pas nous décourager ; car même avec les progrès dont je viens de vous parler, personne n'est satisfait, tous répètent sans cesse : "Altiora tendimus", nous voulons beaucoup, beaucoup plus.

Nos statistiques doivent désormais attirer notre attention, car sous ce rapport nous n'avons rien de précis. Vous voyez d'ailleurs par le manifeste, que le comité exécutif en a fait une question du programme qui n'est certainement pas la moindre au point de vue pratique et qui satisfera, j'espère, les critiques qui disent que nos conventions ne sont pas pratiques. On comprend que ces statistiques seront d'un avantage immense dans nos relations religieuses et civiles.

Une autre considération et je termine. Il y a dans l'Etat des écoles supérieures appelées "high schools". Dans plusieurs de ces écoles et notamment dans ceux de New Haven, il y a des chaires de français et d'allemand, mais dans un grand nombre d'autres il n'y a pas d'enseignement de cette nature. Eh bien, ce serait un des plus beaux fleurons de la couronne de nos assises nationales si, par leur intermédiaire, le français, la langue la plus noble, la plus franche des langues parlées, celle qui est restée la langue de la diplomatie, la langue préférée des classes dirigeantes aux Etats-Unis comme en Europe, si cette belle langue était enseignée de préférence à toute langue étrangère, dans ces institutions auxquelles nous contribuons continuellement.

C'est là un rêve bien doré, je l'admets, mais il est réalisable et nous devons y penser souvent.

La grande question du capital et du travail, l'immigration franco-canadienne au Connecticut, et bien d'autres sujets d'économie politique mériteront d'être traités dans des congrès futurs. La devise de nos conventions à venir, devra être toujours : Travail, courage et persévérance."

Après une courte discussion, la question fut référée au comité des résolutions.

M. L. P. Lamoureux, de North Grosvenordale, a traité la question des sociétés nationales et de bienfaisance.

Il a fait l'historique complet des sociétés nationales du Connecticut, a démontré leur utilité et suggéré les moyens de les rendre plus efficaces encore à l'avenir pour l'avancement matériel et moral de nos compatriotes des Etats-Unis.

Après que la question fut renvoyée au comité des résolutions, le docteur McIntosh, de North Grosvenordale, a parlé de la naturalisation, en insistant avec éloquence sur la nécessité pour les Canadiens des Etats-Unis de se faire naturaliser afin de pouvoir prendre part à l'orientation de la politique américaine.

Le comité des résolutions fut aussi chargé de rédiger un rapport sur cette question.

Puis le docteur David, de Willimantic, a traité la question de la position sociale des Canadiens-français du Connecticut.

L'orateur a été fort applaudi quand il a dit que nos compatriotes de l'Etat occupaient ici une position dont seraient fiers aujourd'hui tous les citoyens de la province de Québec.

M. Wilbrod L'Heureux, de Meriden, a parlé des sociétés de tempérance.

"Nulle question, a-t-il dit, n'est plus souvent débattue de nos jours et en ce pays, que la question de tempérance. L'ardeur que l'on apporte à étudier ce grave problème, les efforts que l'on fait pour en trouver la solution, prouvent deux choses : premièrement que la vertu de tempérance n'est pas universellement pratiquée ; deuxièmement que cette même vertu compte de nombreux et vaillants apôtres pour la prêcher de parole et d'exemple.

Que le vice de l'ivrognerie exerce en ce pays de terribles ravages, c'est une vérité que personne ne songera à contester, que ce même vice de l'ivrognerie fasse parmi nos chers compatriotes d'origine canadienne-française des victimes trop nombreuses, c'est une autre vérité que vous ne refuserez certainement pas d'admettre avec moi. Dès lors il n'y a pas lieu de s'étonner que nos conventions s'occupent de cette importante question, et qu'elles l'inscrivent chaque année sur leur programme.

Nous sommes ici pour faire du bien à nos compatriotes. Nous voulons mettre en commun nos lumières et notre expérience afin de les faire servir au bien religieux, social et matériel des Canadiens-français qui habitent cet Etat. Or, messieurs, rien n'est plus apte à compromettre nos intérêts matériels, sociaux et religieux que le vice de l'ivrognerie.

Il faut donc le dénoncer, ce vice infâme, il faut en faire voir toute la laideur, il faut en dire les désastreuses conséquences. Ce n'est pas assez, il faut tendre une main compatissante et secourable aux malheureux qui traînent dans l'ivrognerie une vie misérable et inutile.

Or, il est démontré, messieurs, que le meilleur moyen d'arrêter le débordement de cette terrible passion, le meilleur moyen, surtout, d'en préserver ceux qu'elle n'a pas encore atteints, c'est de former de bonnes sociétés, qui, sous un nom ou sous un autre, forcent leurs membres à pratiquer la sobriété chrétienne. Il est indispensable surtout qu'il y ait de telles sociétés pour les jeunes gens, afin qu'ils y trouvent un abri contre la séduction qui leur vient de tant de côtés à la fois.

Ces sociétés, si elles sont établies sur des bases solides, si elles sont bien dirigées, et si elles reçoivent l'encouragement qu'elles méritent, deviennent les meilleures sauvegardes des intérêts religieux, sociaux et matériels de leurs membres.

Nous nous faisons gloire d'être Canadiens-français et catholiques. Notre foi et notre nationalité sont inséparables: elles se soutiennent l'une et l'autre. Or, messieurs, que devient la foi, que devient la religion chez celui que domine la passion de l'ivrognerie ? Vous savez aussi bien que moi, que dans le triste naufrage de toutes les vertus, la foi finit par sombrer, comme le reste. L'ivrogne est incapable de remplir ses devoirs religieux. Le chemin du "saloon" par où il passe trop souvent, lui fait oublier celui de l'église qu'il ne

fréquente plus. On ne le voit plus à la messe le dimanche, on le cherche en vain dans les réunions de la grande famille chrétienne qui, chaque dimanche, va prier Dieu, le Père commun, et entendre les conseils du curé, le chef et le pasteur. Bien plus, ses exemples funestes entraînent dans la mauvaise voie ses enfants s'il est chef de famille. S'il ne réussit pas à en faire des ivrognes, il réussira certainement à en faire des indifférents, qui ne pratiqueront aucune religion.

Oui, messieurs, il faut le constater, si triste que cela soit, l'ivrognerie est une ennemie terrible de la foi ; elle engendre l'indifférence, et fait naître des générations complètes d'hommes et de femmes qui vivent et parfois meurent sans prêtre et sans Dieu.

Combattre ce vice, c'est donc défendre les intérêts religieux, c'est faire œuvre d'apôtres, c'est travailler à sauver les âmes.

Et voilà ce que font nos sociétés de tempérance, et voilà pourquoi elles méritent toutes nos sympathies, et tous nos encouragements.

Ces sociétés ont encore la gloire de promouvoir d'une manière efficace nos intérêts sociaux.

Nous avons tous, je pense, la légitime ambition de jouer un rôle utile et honorable dans la société. Plusieurs des nôtres ont déjà occupé, ou occupent encore des positions sociales assez élevées pour pouvoir y servir le pays avec distinction, et faire rejaillir sur leurs compatriotes quelque chose de l'éclat qui fait briller leurs noms. Nous sommes fiers de ces frères, et sans espérer monter aussi haut dans l'échelle sociale, nous sommes cependant excités par leur exemple à faire œuvre de citoyens utiles. Et nous voudrions voir tous nos compatriotes du Connecticut, animés du même zèle, chercher à se faire une place honorable au soleil. Voilà pourquoi nous nous affligeons au douloureux spectacle de l'intempérance, qui, sous nos yeux et tous les jours, fait descendre jusque dans les bas-fonds de la société un si grand nombre de nos compatriotes.

Je vous le demande, à quoi sont-ils bons, ceux qui ne savent pas être sobres ? Au lieu de la considération et du respect, ils attirent sur leur nom et sur leur race un blâme et un mépris malheureusement trop justifiés. Quel bien peuvent-ils faire autour d'eux, où ils traînent leur misérable existence ?

Nouveaux Jonas, ils attirent sur le vaisseau où nous tâchons de voguer en sûreté, les vents et la foudre. Que faire ? Les jeter pardessus bord comme firent les compagnons de route du prophète ? Non, guérissons-les, si nous pouvons ; en tous cas, prenons des mesures énergiques et efficaces pour empêcher que le terrible mal ne se communique à d'autres.

Organisons une véritable croisade contre l'ivrognerie ! Que nos sociétés de tempérance, comme autant de bataillons courageux marchent à l'ennemi, et ne lui laissent le repos qu'après l'avoir vaincu. Dieu le veut ! tel fut le cri des croisés. Dieu le veut ! tel doit être le cri de nos sociétés, le cri de cette convention.

Avec ce cri sur les lèvres nous combattrons, et nous triompherons, et ce triomphe sera celui de notre gloire religieuse et nationale, lorsque par leurs mauvais exemples ils entraînent les autres au mal, et sont une cause perpétuelle de scandale pour leur ville, et de honte pour leur famille ! Quelle confiance peuvent-ils inspirer, lorsqu'on sait que pour satisfaire leur vile passion, ils ne reculent devant aucun excès, et ne se laissent arrêter par aucune infamie ? Ah ! messieurs, laissez-moi vous le dire avec franchise, et aussi avec une profonde tristesse, les pires ennemis de nos intérêts nationaux ce sont nos compatriotes intempérants. Ce sont eux qui paralysent les nobles efforts que nous faisons pour relever notre niveau social. Leur dégradation fait contrepoids à la noblesse des bons ; leur lâcheté rend inutile l'activité des vaillants travailleurs; leurs

vices empoisonnent la vertu des bons. Ils mettent un germe de mort partout."

M. F. X. Nobert, de Meriden, a traité la question de la presse et de l'encouragement qu'elle doit recevoir de nos compatriotes. Son travail a été fort remarqué et en voici l'analyse :

"Pour parler comme il convient de la presse, de ses responsabilités, de ses bienfaits, des encouragements qu'elle mérite, et de l'œuvre salutaire qu'elle est appelée à accomplir, il faudrait être du métier. Mais, en attendant que d'autres plus compétents et plus habiles vous fassent part de leurs lumières et de leur expérience, je demande votre indulgence pour les quelques remarques que j'ai à faire. Elles seront courtes et je tâcherai de les rendre aussi pratiques que possible.

Nous, Canadiens-français des Etats-Unis, et particulièrement de la Nouvelle-Angleterre, avons-nous des journaux ou revues suffisamment équipés pour défendre nos intérêts, pour éclairer nos populations sur leurs devoirs civils et religieux, pour maintenir haut et ferme l'étendard de nos droits ?

C'est la première question que je poserai devant les honorables membres de cette convention ; et c'est à cette question, je crois, qu'il importe de répondre d'abord. Certes, loin de moi la pensée de méconnaître les généreux efforts, les réels sacrifices qui ont été faits depuis quelques années pour nous donner une presse convenable. Comment oublier, quand on parle d'un tel sujet, le nom de feu Ferdinand Gagnon ? Cet homme de patriotisme sincère et d'indomptable énergie, n'a reculé devant aucun sacrifice, ne s'est épargné aucune peine, pour donner à nos compatriotes émigrés un organe qui fut digne d'eux. Le titre même de son journal, le "Travailleur", nous dit ce que Ferdinand Gagnon entendait par le journalisme. Eh bien! le "Travailleur" n'est plus. Certes, l'"Opinion Publique" qui l'a remplacé, mérite toute notre estime et tous nos encouragements. Mais les qualités très réelles de cette feuille vraiment patriotique ne peuvent nous empêcher de regretter la disparition du "Travailleur." L'"Indépendant" de Fall River, qui compte assurément parmi nos meilleurs journaux canadiens, a subi, depuis quelques années bien des changements matériels et intellectuels, qui ont un peu dérouté la clientèle nombreuse qu'il s'était faite. Je cite ces deux journaux, parce qu'ils sont parmi les meilleurs. L'un ne paraît pas avoir trouvé une assiette bien ferme, l'autre n'est que bi-hebdomadaire. Il y a d'autres feuille moins importantes, mais qui luttent vaillamment et combattent les bons combats. Mais quand je passe en revue l'histoire du journalisme canadien-français pendant les dix dernières années, je ne puis me défendre d'une impression pénible ; il me semble que les progrès ont été très lents. Que dis-je ? Je suis parfois tenté de croire que nous avons perdu du terrain. C'est peut-être du pessimisme : peut-être aussi n'est-ce que l'exacte vérité. En tous cas, je suis sûr de ne pas me tromper, et de bien exprimer votre pensée, en affirmant que nous avons encore des progrès à faire.

A quoi tient ce développement trop lent, à notre gré, du journalisme canadien-français, dans un pays où les journaux sont si nombreux et prospères ? C'est ma seconde question. Je tâcherai d'y répondre brièvement et franchement.

Des attaches politiques trop étroites ont fait un tort considérable à plusieurs de nos journaux, dans ces dernières années. On a eu le tort de metttre à la remorque d'un parti politique des organes qui auraient dû viser plus haut. Plus que cela, on a mis en péril

l'existence de certaines feuilles qui nous étaient chères, en faisant dépendre cette existence de la générosité toujours capricieuse des politiciens ambitieux. L'expérience a été cruelle. Quelques journaux en sont morts ; d'autres en sont encore assez malades. Nous formons des vœux pour qu'à l'avenir nos journaux échappent à cette terrible influence, que j'appellerai volontiers, la "Grippe Politique."

Assurément, nos journaux canadiens doivent s'occuper de politique. Il faut qu'ils mettent leurs lecteurs au courant de toutes les questions importantes qu'on agite dans les législatures. Bien plus, le journaliste peut et doit avoir une opinion politique ; et cette opinion il doit l'exprimer et la défendre avec sincérité et conviction. Mais ce qu'il ne peut pas faire et ne doit pas faire, c'est de prostituer sa plume et vendre son journal à des politiciens retors qui cherchent à faire feu de tout bois. L'indépendance est la première garantie de succès et de longue vie pour nos journaux canadiens en ce pays.

Mais la principale raison qui explique le développement si pénible de la presse canadienne, c'est qu'elle ne reçoit pas assez d'encouragement de la part de nos compatriotes ; ici nous touchons à un défaut national. Parlons-en en toute franchise et sincérité. Les Canadiens émigrés n'ont pas assez le goût de la lecture.

Une apathie qui paraît presque incroyable, les empêche de s'intéresser à ce qui se passe autour et au-dessus d'eux. Quand ils ont gagné leur salaire, et donné à la famille la nourriture et le vêtement ils se figurent que leur tâche est finie. Eh bien, messieurs, je dis qu'il faut secouer cette apathie, éveiller chez nos compatriotes une légitime curiosité pour les choses de l'esprit, il faut leur apprendre à s'intéresser à toutes les grandes questions, leur faire entrer dans la tête que le monde est plus grand que la manufacture où ils travaillent, et la maison où ils mangent et dorment. Il faut, enfin, les accoutumer à mettre le nez à la fenêtre pour voir ce qui se passe au dehors. Or, c'est le journal surtout qui les mettra en communication avec ce monde extérieur qu'ils ignorent trop. Le journal leur dira ce que font et pensent leurs compatriotes disséminés aux quatre coins de la république. En le lisant, ils sauront ce qu'on fait et ce qu'on dit ailleurs, et ils pourront ainsi se mettre en communion d'idée et d'action avec ceux qui parlent leur langue et ont les mêmes aspirations. Et cela vaudra infiniment mieux que de s'occuper des cancans du village, ou de parler mal du voisin ou de la voisine.

Or, messieurs, pour développer cette curiosité, pour inspirer à nos compatriotes plus de goût pour la lecture, et par conséquent, pour donner à nos journaux une plus nombreuse clientèle, il ne suffit pas de leur dire qu'ils doivent lire et s'abonner aux journaux, il faut leur donner toutes les facilités possibles. Et dans mon opinion, la formation de "Cercles de Lecture" est un moyen excellent et pratique pour atteindre ce résultat. Ayons dans nos centres, des salles de lecture ; tâchons d'y attirer les jeunes gens surtout. La chose est facile, dans les endroits où existent des sociétés nationales, littéraires, ou de secours mutuels, surtout si ces sociétés ont déjà une salle à leur disposition, que ces salles puissent servir à la lecture Afin d'y attirer le monde, faisons-y donner des conférences et autres récitations utiles et agréables. Là nos compatriotes s'initieront à toutes les questions qui les intéressent ; ils prendront le goût de la bonne et saine lecture. Et quand ce goût sera venu, ils voudront le satisfaire. Ils aimeront le journal qui les intéresse et se feront un devoir de l'encourager.

Voilà, messieurs, le moyen pratique que je me permets de vous suggérer, et qui aura pour but de donner à la presse l'encouragement qu'elle ne reçoit pas, et qu'elle mérite certainement. Je

termine sur cette suggestion, trop heureux si mes faibles paroles pouvaient contribuer en quelque chose à assurer les résultats pratiques de notre dixième convention.

Après ce discours, M. Rémi Tremblay, de l'"Opinion Publique", de Worcester, Mass., parle dans le même sens ; M. T. Côté, de "La Presse", de Montréal, fait des remarques appropriées et fait aussi l'éloge de M. Tremblay.

Le docteur C. J. Leclaire dit que c'est malheureux que les journaux de langue anglaise publient des rapports tout erronés parce que cela pourrait jeter du discrédit sur la convention ; il cite un exemple où on l'appelle, lui, le Rév. docteur Leclaire, et un autre journal l'appelle Saint-Claire. (Rires.)

M. D. P. Chabot, secondé par M. F. X. Nobert, fait motion que le docteur A. O. Baribault soit chargé de voir les représentants des différentes journaux qui ont publié des articles sur la convention, les priant de rétablir les faits sur ce sujet. Adopté.

Proposé par le doteeur A. D. David, secondé par M. P. M. Leclaire, que la question, "La presse", soit renvoyée au comité des résolutions. Adopté.

Ajourné à 2 heures de l'après-midi.

QUATRIÈME SEANCE.

Proposé et secondé que les différentes statistiques soient données à M. le secrétaire. Adopté.

Il est proposé et adopté que la prochaine convention ait lieu à Willimantic.

Le Rév. M. Chagnon et le docteur Larue proposent qu'un comité de cinq membres soit nommé pour se mettre en rapport avec MM. Belisle, de l'"Opinion Publique", pour savoir combien coûterait la publication de la brochure de Mgr Racine, ouvrage relatif au clergé national franco-canadien, dont M. l'abbé Chagnon a lu de copieux extraits, et aussi le dit comité devra se mettre en rapport avec les différentes sociétés de l'Etat afin de savoir combien elles en prendront de copies. Adopté.

Le comité nommé était composé de MM le Rév. J. E. Cartier, docteur Omer Larue, docteur James F. McIntosh, docteur C. J. Leclaire et Wilbrod L'Heureux.

On procéda ensuite aux élections des officiers du comité exécutif de la prochaine convention.

Comité exécutif pour 1896 :

Président, docteur A. D. David, Willimantic.

1er vice-président, docteur Omer Larue, Putnam.

2ème vice-président, docteur C. J. Leclaire, Danielsonville.

Secrétaire, Alphonse Chagnon, Willimantic.

Secrétaire-adjoint, D. P. Chabot, Jewett City.

Trésorier, Théodore Potvin, Willimantic.

Trésorier-adjoint, A. L'Heureux, Taftville.

Proposé par l'abbé Chagnon, secondé par le docteur A. D.

David, que le comité nomme son propre chapelain. Adopté.

Le comité des résolutions fait son rapport comme suit :

LE CLERGE.

Sur la question du clergé, la convention a exprimé le vœu le plus ardent que des prêtres d'origine canadienne-française soient donnés à tous les centres canadiens-français du Connecticut, en vue de procurer à ses membres de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, un moyen puissant, et plus efficace de conserver, et de développer parmi eux cette foi religieuse, qu'ils ont apportée du Canada. En plus, pour ces raisons d'un ordre si supérieur, il est résolu unanimement :

1o. Qu'on laisse les Canadiens-français des Etats-Unis se développer avec leur langue, leurs coutumes, et leurs traditions, tout en les instruisant parfaitement de leurs devoirs de citoyens de cette République, et dans la connaissance de la langue anglaise.

2o. C'est le désir ardent des Canadiens du Connecticut que la langue française soit enseignée dans nos écoles, et nous recommandons à nos compatriotes qu'ils veillent à ce qu'elle soit la langue du foyer, de l'église, et la langue officielle des associations canadiennes-françaises.

3o. C'est notre vœu sincère que nos associations de bienfaisance s'affilient à une association d'assurance canadienne-française, et nous recommandons plus particulièrement l'Association Nationale de Chicago.

4o. Cette convention concourt pleinement dans les idées si bien exprimées sur ce sujet par son digne président et elle croit que c'est son devoir de recommander fortement la publication du magnifique travail de M. le docteur Baribault.

5o. Qu'il est du plus grand avantage pour nos compatriotes de se faire naturaliser le plus tôt possible afin que nous prenions la part qui nous appartient dans les affaires administratives du pays.

6o. Il est résolu que le meilleur moyen d'améliorer notre position sociale aux Etats-Unis, est de répandre davantage l'instruction commerciale dans nos familles d'origine canadienne-française, puis de combattre sans trêve ni merci ce défaut inhérent à notre race française : l'esprit de jalousie que nous portons malheureusement trop souvent à tous ceux de nos compatriotes qui cherchent à s'élever, par leur talent et leur dévouement à la chose publique, à certaine position sociale.

7o. Que pour nous assurer le respect des autres races, et travailler au bien moral et physique de nos nationaux, nous recommandons à nos compatriotes de faire partie des sociétés de tempérance.

8o. Nous renouvellons le vœu tant de fois exprimé par tous les patriotes d'origine française, que notre presse soit davantage encouragée dans nos centres canadiens-français du Connecticut, et nous suggérons, comme un moyen pratique et efficace d'atteindre ce but, d'instituer immédiatement des clubs de souscriptions à nos journaux français des Etats-Unis, parmi toutes nos congrégations religieuses, et chez tout groupe de compatriotes.

Rév. F. X. CHAGNON, président.
L. J. TETREAULT,
R. T. CHALIFOUX,
J. M. BARIL,
Docteur J. F. McINTOSH, rapporteur.

Compte du trésorier de la IXième convention à Taftville, en 1894.

DEPENSES.

L'"Opinion Publique", proclamation	$ 6.75
Docteur Leclaire, pour dépenses, ...	5.00
Rév. John Synott, messe, ...	10.00
M. Sénésac, passage à Danielson, ...	1.34
H. L'Heureux, dépenses, ...	6.68
R. Marsan, dépenses, ...	6.68
F. Béique, dépenses, ...	1.62
Docteur O. Larue, dépenses, ...	2.00
Pour lavage de la salle, ...	2.50
Docteur O. Larue acompte sur $68 pour passage et dépenses de voyage, comme délégué à la Convention Nationale de Chicago,	41.43
	$84.00

RECETTES.

Société Saint-Jean-Baptiste, Waterbury	$6.00
" " Willimantic, ...	6.00
" " Taftville, ...	6.00
" " Bridgeport, ...	6.00
" " Wauregan, ...	6.00
" " Putnam, ...	6.00
" " Danielson, ...	6.00
" " North Grosvenordale, ...	6.00
" " Meriden, ...	6.00
" " New Haven, ...	6.00
" " Joseph, North Grosvenordale, ...	6.00
" de Tempérance, New Haven, ...	6.00
L'Union Saint-Josept-Waterbury, ...	6.00
L'Union des Ouvriers, Meriden, ...	6.00
	$84.00

Nous sommes très reconnaissants à la compagnie de Taftville qui a bien voulu nous donner l'usage de la salle, gratis.

Docteur OMER LARUE, trésorier.

Après avoir voté des remerciements à MM. les abbés Cartier et Ferron, ainsi qu'aux Canadiens de New Haven, pour leur généreuse hospitalité, le congrès national s'est ajourné à l'été prochain à Willimantic.

Docteur A. D. DAVID, secrétaire.
Par D. P. Chabot, secrétaire-adjoint.

STATISTIQUES :

DAYVILLE.—Possède une population de 1,000 âmes dont la bonne majorité est canadienne-française en y comptant Williamsville. La société du Sacré-Cœur y est établie depuis quelques années.

NEW HAVEN.—Paroisse St-Louis. Desservie par deux prêtres canadiens. Pasteur, Rév. J. E. Cartier ; vicaire, Rév. P. Ferron. 250 familles ; près de 1,300 âmes ; 900 communiants. Propriété valant près de $15,000. Fanfare attachée à la paroisse. Sept sociétés dont voici les noms: Société Saint-Jean-Baptiste, Union Canadienne, Club de Naturalisation, société de Tempérance, société Chorale, les Dames de Ste-Anne et les Enfants de Marie. On y compte plus de 75 propriétaires, un médecin, des épiciers et charcutiers, des entrepreneurs en bâtiments, des carrossiers, des commerçants de charbon et de bois. Union Canadienne-française de New Haven.—Fondée en mai 1890 ; les contributions se font pas assessements, chaque membre payant 25 cents par semaine, pour chaque membre malade. Bénéfices payables par liste proportionnelle. Il est payé pas moins de

$4 et pas plus de $10 par semaine. La société paie $10 avec 56 membres et plus, car si le nombre de membres est moindre, la somme des bénéfices baisse en proportion. Club de Naturalisation.—Fondé le 23 novembre 1891, avec 49 membres ; contribution mensuelle, 10 cents. New Haven compte deux cents Canadiens naturalisés. Société de Tempérance.—Fondée par le Club de Naturalisation après une retraite prêchée par le Rév. Père Lacasse, le 5 mars 1893, 49 membres répondirent à l'appel et la société en compte aujourd'hui plus de 150. Contribution, 5 cents par mois. Société Saint-Jean-Baptiste.—Population canadienne, 1,400 ; population générale, 100,000 ; un Canadien-français était membre du conseil en 1893 ; la société Saint-Jean-Baptiste est une société de bienfaisance ; contribution mensuelle, 50 cents ; but, bienfaisance mutuelle ; $5 par semaine pendant quatre mois.

BRIDGEPORT.—Paroisse Ste-Anne.—115 familles canadiennes représentant 800 âmes. Propriété valant plus de $15,000. Société Saint-Jean-Baptiste.—Société de secours mutuel ; fondée le 1er octobre 1887, avec 30 membres ; payant $5 par semaine aux malades. Club dramatique.—Club fondé en mai 1893 avec 21 membres. Contribution mensuelle, 25 cents. Club de Naturalisation.—Fondé le 13 octobre 1892 avec 43 membres. A Bridgeport, il y a plus de 200 voteurs Canadiens-français. Les Canadiens ont un "selectman", M. R. Quessy et un juge de paix.

PUTNAM.—Plus de 300 voteurs canadiens ; 150 propriétaires payent taxes ; plus de 600 enfants à l'école. L'école compte 17 sœurs dont 8 pour le pensionnat et 9 pour l'externat. Cinq de ces sœurs sont Canadiennes ; une est irlandaise, mais parle le français. 4 de ces sœurs qui parlent le français sont employées au pensionnat seulement ; il en reste deux pour les écoles paroissiales, c'est-à-dire pour enseigner le français aux élèves, et elles ne peuvent donner qu'une heure par jour à cet enseignement, de 3 à 4 heures de l'après-midi. Il y a neuf classes pour les écoles paroissiales qui varient de 40 à 47 élèves par classe. La population est de 2,400 Canadiens sur 6,900 âmes. Il y a un prêtre hollandais et un vicaire canadien. Ce qui manque, c'est l'éducation française suffisante pour les enfants. Si l'on pouvait avoir la division entre les congrégations irlandaises et canadiennes, il est certain que nos compatriotes auraient alors tout ce qui leur manque, en fait d'éducation et autrement. La population irlandaise étant trop petite pour soutenir les œuvres actuellement établies dans la paroisse, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de demander et surtout d'obtenir, pour le moment, la séparation des deux éléments qui composent la congrégation. S'il était possible d'amener les Irlandais de Putnam, de Mechanics et de Pomfret à former une congrégation dont le prêtre desservant résiderait à Putnam, une paroisse canadienne à Putnam serait alors possible, et les Irlandais n'en seraient pas plus mal. La Société Saint-Jean-Baptiste de Putnam a été fondée le 28 août 1871. La société compte près de 200 membres. Son but est la pratique constante de la charité chrétienne les uns envers les autres et l'amélioration de la position sociale et politique des Canadiens-francais de Putnam. Les bénéfices promis sont cinq dollars par semaine durant 25 semaines dans les douze mois et 30 dollars pour les frais funéraires. La contribution mensuelle est de cinquante cents et un dollar d'entrée. Il est payé aux héritiers des membres défunts un dollar par chaque membre.

JEWETT CITY.—Paroisse. Population, 700.

MOOSUP.—Paroisse. Population, 600. Société Saint-Jean-Baptiste.

BRISTOL.—Société Saint-Jean-Baptiste.

BALTIC.—Société Saint-Jean-Baptiste.

ONZIÈME CONVENTION

Tenue à WILLIMANTIC, les

1 et 2 septembre 1896.

Minutes du comité exécutif de la XIème convention de l'Etat du Connecticut, devant être tenue à Willimantic.

Sur l'ordre du président, le secrétaire convoqua la première assemblée du dit comité, à la résidence du docteur A. D. David, le 12 février 1896.

Première réunion. L'inauguration de la première démarche de cette convention laissait présager un succès, si l'on considère la ponctualité avec laquelle tous les membres du comité exécutif répondirent à l'appel : tous étaient présents.

Après les pourparlers d'usage, l'assemblée est appelée à l'ordre par M. le président. La première question soumise à l'attention du comité est celle-ci : "La préparation de la proclamation doit-elle être laissée à un comité ?"

Proposé et secondé que le secrétaire, aidé du président, la prépare. Adopté.

La date de la prochaine convention occupe ensuite l'attention du comité ; il est proposé et secondé qu'on en remette la décision à la prochaine assemblée. Adopté.

Proposé et secondé que les membres du comité exécutif soient délégués ex-officio. Adopté.

Proposé et secondé que l'on invite les membres de la presse à assister aux délibérations de la prochaine convention. Adopté.

Proposé et secondé que la prochaine réunion du comité exécutif ait lieu à Putnam, à la date, au jour, et à l'heure fixés par M. le président. Adopté.

Proposé et secondé que les membres du comité exécutif appartenant au comité d'organisation local aient le soin de choisir la salle. Adopté. L'ajournement sine die est ensuite proposé et est adopté.

Deuxième séance du comité exécutif, tenue à Putnam, le 16 avril 1896, sous la présidence du docteur A. D. David.

A l'appel du secrétaire, tous les membres avaient encore fidèlement répondu.

Les minutes de la dernière séance furent lues et adoptées.

La première question soumise à l'attention de cette assemblée fut la date de la prochaine convention.

Il fut proposé et secondé qu'elle ait lieu dans la première semaine de septembre. Adopté.

Avant le vote d'ajournement une résolution de remerciements fut votée au docteur Larue pour la manière franche et cordiale avec laquelle il nous a reçus chez lui. Adoptée.

Troisième séance du comité exécutif, tenue à Putnam, le 20 juillet 1896, docteur A. D. David, président.

Les minutes de la deuxième séance furent lues et adoptées telles que lues.

Cette séance fut employée à la lecture, à la discussion de la proclamation et à la préparation des questions qu'elle devait contenir.

La proclamation adoptée est comme suit :

Proclamation de la XIème convention des Canadiens-français du Connecticut.

COMPATRIOTES :—

Un des derniers actes de la belle et grande convention de New Haven ayant été le choix de Willimantic comme le prochain rendez-vous de ces assises annuelles, le comité exécutif en a fixé la date aux 1 et 2 septembre prochain.

Nous sommes fiers de pouvoir vous convier de nouveau à ces grandes réunions nationales et nous sommes particulièrement fiers de pouvoir le faire à Willimantic ; car s'il est un lieu propre pour opérer, pour ainsi dire, une halte sur le chemin national, afin de considérer le travail accompli et voir ce qu'il reste à faire, c'est bien celui où pour la première fois nous avons commencé à délibérer. Oui, compatriotes, venez à Willimantic, venez en foule ; venez vous reposer sous les grands arbres qui ont ombragé votre premier congrès, et l'on fera en sorte que le vers du poëte latin ne se démente pas : "Bis repetita placent."

Mais l'utilité marche toujours de pair avec l'agréable, il faut donc que cette convention se fasse surtout remarquer par ses résultats pratiques ; il faut qu'elle brille particulièrement par le génie. Est-il besoin de démontrer l'utilité de telles assemblées ? Non, compatriotes, votre ponctualité à y venir par le passé et les grandes questions qui en ont été le sujet, sont une preuve suffisante que ces conventions sont pour le Canadien émigré, voguant sur l'océan américain, ce qu'est la boussole pour le navire qui hasarde les périls de la haute mer.

En avant donc, compatriotes, le clairon se fait de nouveau entendre. Puisse sa voix, répercutée de colline en colline par l'écho fidèle, aller frapper le cœur et l'oreille de tout ce qui porte le nom canadien ! Vous êtes tous invités, grands centres



M. ALPHONSE CHAGNON, WILLIMANTIC.

M. Chagnon est né en 1862, à Verchères, P. Q., et, après un premier cours préparatoire à l'école de son village, il entrait au collège de St-Hyacinthe pour y faire ses études classiques. Ces études terminées il obtint le degré de bachelier ès lettres et se livra à l'étude du droit, mais peu après l'état précaire de sa santé le forçait à abandonner pour de bon, à son grand regret, l'étude de cette profession.

Le médecin de M. Chagnon lui ayant conseillé une carrière qui fût toute d'activité, M. Chagnon résolut alors de se jeter dans les affaires et étant venu à Willimantic, il entrait de suite à l'emploi de la maison d'épiceries Holden & Arnold, qu'il quittait peu après pour accepter un poste de confiance chez M. Hormisdas Dion.

M. Chagnon est aujourd'hui l'un des Canadiens les plus en vue de Willimantic. Il a déjà été président de la société St-Jean-Baptiste et du club Lafayettte, et lors de la XIIème convention canadienne du Connecticut il agissait en qualité de secrétaire du comité exécutif

comme petits centres ; organisez-vous. Que tous, société, club ou autre association ayant droit de nommer des délégués, les tiennent prêts pour les 1er et 2 septembre prochain ; alors, s'il fut juste pour un grand général qui eut nom Bonaparte de dire à ses soldats avant d'entreprendre une campagne célèbre : "Soldats, l'Europe a les yeux fixés sur vous," il sera aussi juste dans les circonstances critiques actuelles de dire à nos nationaux réunis en congrès à Willimantic : "Canadiens, l'Amérique française a les yeux fixés sur vous."

Voici la liste des questions qui seront discutées à la convention :

1o. Education. a. L'éducation de l'enfance dans la famille. b. Nécessité de l'instruction pour la jeunesse canadienne. c. Quel temps devra être consacré à l'enseignement du français dans nos écoles ? d. Devrions-nous envoyer nos enfants aux collèges classiques du Canada ou encourager les écoles supérieures américaines (high schools) ?

2o. La naturalisation.

3o. La langue française—son utilité et les moyens à prendre pour la conserver dans toute sa pureté.

4o. Le clergé national. a. Moyens à prendre pour obtenir des autorités religieuses le droit reconnu par Rome aux différentes nationalités d'être desservies par des prêtres de leur race. b. Les délégués approuvent-ils la lutte que les Canadiens de Danielson soutiennent dans le moment ?

5o. Nos sociétés nationales de bienfaisance et de tempérance. a. Leurs avantages sociaux, religieux et matériels. b. Sont-elles susceptibles de perfectionnement ?

6o. La presse. Notre presse étant reconnue comme le plus puissant propagateur de nos idées et le plus fort défenseur de notre cause, comment pourrait-elle être plus généralement répandue parmi les nôtres.

7o. Nos conventions. Est-il opportun de les avoir aussi souvent que par le passé ?

La convention s'ouvrira dans la salle de l'Opera Loomer, à dix heures de l'avant-midi.

Considérant que nos conventions sont et doivent être nationales dans toute la force du terme, aucun délégué, quels que soient ses titres et ses qualités, ne sera admis comme membre actif ayant droit aux délibérations de la convention, si sa langue maternelle n'est pas la langue française.

Seront admis aux délibérations : Trois délégués pour chaque paroisse ou groupe canadien ; trois délégués pour chaque société Saint-Jean-Baptiste, de bienfaisance, union canadienne, littéraire, etc., etc. Les représentants de la presse sont spécialement invités à la convention.

Les délégués sont priés d'envoyer une copie de leur lettre de

créance au secrétaire, M. Alphonse Chagnon, Willimantic, avant le 25 août prochain.

Docteur ADELARD D. DAVID, président, Willimantic.
Docteur OMER LARUE, 1er vice-président, Putnam.
Dr CHARLES J. LECLAIRE, 2e vice-président, Danielson.
ALPHONSE CHAGNON, secrétaire, Willimantic.
DAVID P. CHABOT, secrétaire-adjoint, Jewett City.
THEODORE POTVIN, trésorier, Willimantic.
AMABLE L'HEUREUX, trésorier-adjoint, Taftville.

Comité exécutif.

Willimantic, Conn., 20 juillet 1896.

P. S.—Toutes nos associations nationales sont respectueusement priées d'envoyer, comme d'habitude, au trésorier du comité exécutif, la somme de $6.00 pour défrayer les dépenses de la convention.

Comme il se faisait tard, après ce travail, l'on ajourna sans trop de formalités, en confiant au secrétaire le soin d'aller à Worcester, à l'"Opinon Publique", pour faire imprimer la proclamation.

ALPHONSE CHAGNON, secrétaire.

Onzième convention des Canadiens-français du Connecticut tenue à Willimantic, les 1er et 2 septembre 1896.

Ce congrès était attendu avec hâte par les différents centres canadiens-français du Connecticut, car c'était la première fois qu'un congrès canadien du Connecticut attaquait avec autant d'énergie et aussi ouvertement la question du clergé canadien-français. Ce congrès a amplement répondu à l'attente des Canadiens, et nul doute que la semence de ce congrès rapportera des fruits avant longtemps.

La délégation est très nombreuse. A 10 heures de l'avant-midi, la première séance du congrès est ouverte par le président du comité exécutif, M. le docteur A. D. David, qui, dans un discours très bien senti, souhaite la bienvenue aux délégués, puis présente à l'auditoire M. le maire Brigham, lequel fait l'éloge des Canadiens, et invite les Canadiens à jouir de l'hospitalité de la ville de Willimantic.

Après le discours du président a lieu l'appel des délégués.

Paroisse, Baltic : G. W. Buteau, A. Bélair.

Union St-Joseph, North Grosvenordale : T. A. Paradis, A. Ravenel.

Société Saint-Jean-Baptiste, North Grosvenordale : T. Lafleur, J. Trudeau, docteur J. F. McIntosh.

Paroisse, North Grosvenordale : Docteur J. F. McIntosh, H. Paradis, A. Ravenel.

Ligue Union Fraternelle, North Grosvenordale : Paul D'Avignon, Benjamin Bonin.

Société Saint-Jean-Baptiste, Waterbury : J. B. Vallée, J. N. Bernier, J. L'Heureux.

Paroisse, New Haven : T. Bruneau, Eugène Cartier, Dr A. O. Baribault.

Société de Tempérance, New Haven : François Bruneau.

Club Saint-Jean-Baptiste et St-Joseph, Grosvenordale, Docteur J. F. McIntosh, T. Paradis, Oct. Couture.

Cercle Gagnon, Willimantic : E. Monast, E. Parent, O. Blanchette.

Société Saint-Jean-Baptiste, Willimantic : H. Dion, H. Faucher, J. G. Lapalme.

Chevaliers St-Louis Jewett City : P. A. Jodoin, J. B. Leclair, docteur G. Lecomte.

Paroisse, Jewett City : P. Gingras, F. Casavant, D. J. Gagnon.

Société Saint-Jean-Baptiste, Danielson : Docteur C. J. Leclaire, L. J. Tétrault, T. Vaudry.

Union Fraternelle, Danielson : H. J. Reeves.

Club Excelsior, Danielson : J. M. Baril, J. Soucy.

Club National, Danielson, F. A. Gareau, docteur C. J. Leclaire, A. Benoit.

Association Canadienne, Danielson : T. Bernier, P. Ménard, Geo. Baril.

Club de Naturalisation, Stafford Springs : Docteur C. H. David, Noël Dusseault, J. D. Armstrong.

Paroisse, Moosup : F. Sansouci, J. Marchesseau, Louis Dolbec.

Société Saint-Jean-Baptiste, Moosup : J. Piché, Geo. D. Caron, L. Théroux.

Club Vygen, Putnam : J. Champeau.

Paroisse, Putnam : J. A. Gagné, P. M. Leclair, F. Mandeville.

Société Saint-Jean-Baptiste, Putnam : Docteur L. O. Morasse, A. Beaudreau, H. Duvert.

Union Fraternelle, Putnam : Docteur L. O. Morasse.

Club de Naturalisation, Meriden : L. Morisseau.

Union ouvrière, Meriden : P. Beaudoin.

Paroisse, Meriden : Edouard Chalifoux, W. L'Heureux, Olivier Guyard.

Société Saint-Jean-Baptiste, Meriden : J. T. Chalifoux, W. L'Heureux, J. E. Paré.

Ligue du Cœur de Jésus, Meriden : F. X. Nobert.

Société de Tempérance, Meriden : C. J. Trudeau, Oct. Lanouette.

Union St-Joseph, Meriden : J. Gingras.

Société Saint-Jean-Baptiste, Taftville : M. A. Deslandes, J. Bélair, J. Ménard.

Chevaliers St-Louis, Taftville : A. L'Heureux, François Lagué, Thomas Lambert.

Paroisse, Willimantic : Docteur C. H. Girard, N. Bacon, J. Martin

Club Lafayette, Willimantic : J. F. Legendre, A. Girard, A. Vaillant.

Paroisse, Wauregan : M. Jetté, P. Turgeon, E. Poitevin

Société Saint-Jean-Baptiste, Wauregan : H. Rondeau, M. Jetté, L. Messier.

Institut Canadien, Waterbury : H. J. Charest, E. O. Barrette, docteur C. Lafontaine.

Société St-Joseph, Waterbury : N. B. Bernier, M. A. Dulac, G. Rochon.

Société Saint-Jean-Baptiste, Bridgeport : A. Commette, Paroisse, A. Drapeau.



Docteur CHARLES-H. GIRARD, WILLIMANTIC.

M. le docteur Girard est né à Verchères, P. Q., et après avoir fait ses études classiques au collège de Saint-Hyacinthe, il optait pour la carrière de médecine et entrait à l'école Victoria de Montréal, d'où il sortait en 1890, après un brillant examen, avec son diplôme de docteur en médecine.

Sitôt reçu médecin, le docteur Girard vint s'établir à Willimantic, qu'il n'a plus quitté depuis, et où sa réputation d'excellent praticien ne devait pas tarder à lui amener une clientèle considérable. Sa participation au mouvement canadien a été, aussi, des plus actives, s'affirmant entre autres par la part considérable qu'il prit à la fondation de la société des Forestiers Indépendants, cour Fabre, dont il est le médecin attitré.

L'élection des officiers donne le résultat suivant :

Docteur A. D. David, président.
1er vice-président, docteur C. J. Leclaire.
2ème vice-président, D. P. Chabot.
Secrétaire, docteur J. F. McIntosh.
Secrétaire-adjoint, L. A. Beaudreau.
Trésorier, J. B. Vallée.
Trésorier-adjoint, docteur L. O. Morasse.
Commissaire-ordonnateur, H. J. Reeves.

ORDRE DU JOUR

1o. Prière.
2o. Appel des officiers et délégués.
3o. Lecture des minutes de la dernière convention.
4o. Discussion des articles du programme.
5o. Rapport des comités.
6o. Rapport des délégués sur leurs centres respectifs.
7o. Choix du lieu de la prochaine convention.
8o. Remarques générales.
9o. Election du comité exécutif.

DEUXIEME SEANCE.

Après la prière le président ouvre la discussion sur le premier article du programme : "Education."

Le docteur David prononce un excellent discours sur l'éducation de l'enfance, de l'influence qu'elle aura sur l'avenir de notre élément en ce pays.

Le docteur Leclaire regrette que le français ne soit pas suffisamment enseigné dans nos écoles. Il désespère qu'il le soit tant que nos paroisses ne seront pas sous la direction d'un clergé canadien-français. Nous avons des droits, et il faut les réclamer énergiquement.

Le docteur J. F. McIntosh s'étend longuement sur l'avenir des peuples instruits. Il cite l'exemple de la France, dont la culture intellectuelle en fait la nation la plus avancée du monde. L'avenir appartiendra à l'élément canado-américain, à la condition qu'il s'instruira d'avantage.

M. R. T. Chalifoux, de Meriden, fait aussi de très sages remarques, de même que MM. H. J. Reeves, L. J. Tétrault, F. X. Nobert, Amabie L'Heureux, Geo. Baril. Le docteur Baribault favorise les études dans les collèges canadiens. Cependant il ajoute que les écoles supérieures américaines enseignent aussi la langue française, et qu'elles ne doivent pas être négligées.

Discours de M. le docteur Omer Larue, sur l'éducation, prononcé à la séance du mardi, 1er septembre :

M. le président, Mesdames et Messieurs.—

Napoléon I disait un jour : "Ce n'est pas avec des canons qu'on fonde une grande et forte nation ; mais c'est avec l'instruc-

tion." Ces paroles du célèbre empereur me reviennent à l'esprit au moment où l'on m'invite à traiter la question de l'éducation.

Je ne veux pas abuser de votre patience ; mais je ne saurais laisser passer cette occasion sans vous entretenir sur un sujet qui m'est bien cher, et qui, selon moi, devrait intéresser au suprême degré tous les Canadiens immigrés.

L'instruction a toujours été en honneur chez les peuples civilisés ; et si l'on remonte le cours des siècles, on observe que jadis elle fut l'apanage exclusif des classes privilégiées, c'est-à-dire que le peuple, ou le prolétariat, si vous voulez, fut durant longtemps plongé dans les ténèbres de l'ignorance. C'est ce qui constituait les castes. Il n'était pas à la portée du peuple de s'abreuver à la source de la Science. Par conséquent, seuls les grands devenaient instruits, et cette supériorité intellectuelle leur permetttait de perpétuer leur domination. Je n'entrerai pas dans des considérations oiseuses sur les maux qu'engendra l'ignorance d'un côté, et l'oppression de l'autre ; car l'histoire du siècle dernier est connue de tous. Je me contenterai de parler de l'importance de l'instruction au point de vue de l'avenir des Canadiens immigrés. Si j'ai mentionné l'antiquité et le moyen âge, en passant, ce n'est que pour faire ressortir plus clairement les grands avantages dont nous jouissons sur nos devanciers en ce qui concerne les moyens de nous instruire. Au fait, jadis, il fallait être né d'une grande famille pour aspirer à posséder de l'instruction, tandis que, de nos jours, celui qui ne s'instruit pas le veut bien, surtout en ce pays, où l'instruction est obligatoire. La démocratie a fait que chacun de nous est l'artisan de ses propres destinées. On sait que plusieurs présidents des Etats-Unis sont nés de familles obscures et pauvres, et qu'ils ne durent leur avancement qu'à leur courage, à leur énergie et à leur persévérance.

Condamnés de bonne heure à gagner leur pain quotidien à la sueur de leur front, ils ne murmurèrent pas inutilement contre le sort, mais ils firent des prodiges pour s'élever dans l'échelle sociale. C'est surtout à leur amour de l'étude qu'on peut attribuer tous leurs succès ; car, sans cette activité mentale qui distingue les hommes vraiment supérieurs, ils n'eussent jamais atteint le but de leurs légitimes ambitions, qui était la Présidence. Et remarquez qu'au temps de Lincoln, de Grant et de Garfield, l'instruction n'était pas si répandue qu'elle l'est maintenant. Mais les sacrifices ne leur coûtaient pas, et leur courage fut récompensé comme il le méritait.

Je le répète, celui qui ne s'instruit pas, de nos jours, c'est qu'il le veut bien, et il n'a aucune raison pour excuser son ignorance.

Maintenant, est-il besoin de dire que l'instruction est nécessaire à celui qui veut se créer un avenir honorable en ce pays ? Dois-je insister sur le fait que, sans instruction, les Canadiens comme les autres resteront toujours inférieurs aux éléments instruits et progressifs ? Je ne le crois pas. La nécessité de l'instruction saute aux yeux de tout le monde, et il n'est pas un homme doué de quelque dose de bons sens qui oserait contester ce fait. Or, puisque l'instruction est nécessaire, dans ce siècle de progrès matériel, nous devons accepter tous les sacrifices possibles pour faire instruire nos enfants. Ne lésinons pas sous ce rapport ; car l'instruction est le plus bel héritage que nous puissions léguer à ceux que Dieu nous a confiés. Nos nationaux sont fort intelligents, c'est un fait reconnu partout. Dans tous les métiers ils atteignent un degré de perfection qui leur est particulier ; mais, ne croyez-vous pas que nous souffrons tous plus ou moins de l'apathie intellectuelle ? Avons-nous, pour les choses de l'esprit, autant de goût que nous pourrions et devrions en avoir ? C'est là une délicate question qui me vient souvent à l'esprit, et je ne sais trop quoi y répondre. Nous avons de grandes qualités ; mais nous ne savons pas toujours nous soustraire aux

défauts de ces qualités. Descendants de la race française dont les savants, les poètes et les artistes émerveillent le monde civilisé, nous devrions attacher un plus grand prix à l'instruction, ce levier indispensable à tous les grands peuples. C'est en exerçant nos plus nobles facultés avec une persévérance que rien ne saurait altérer que nous atteindrons un plus haut degré de culture intellectuelle et partant de progrès ; car l'avenir, comme l'antiquité, couronnera les peuples instruits et forts. Notre condition d'immigrés nous fait encore un devoir de répandre autant que possible l'instruction parmi nos nationaux, puisque, pour arriver, il nous faut posséder une supériorité incontestable. Les indigènes ne se laissent pas refouler sans protester, et il est acquis que, pour obtenir une position qu'un Américain peut convoiter, le Canadien doit avoir infiniment plus de mérite que l'autre. Cela ne doit pas nous décourager, cependant ; car on nous connaît peu ou point, et les préjugés contre notre langue et notre foi sont encore très vivaces. Pour déraciner ces préjugés et nous faire respecter des Américains, il faut absolument que nos enfants s'instruisent et prennent part à l'administration de la chose publique.

Maintenant, devons-nous encourager les écoles paroissiales de préférence aux écoles publiques ? Etant catholiques, nous le devons si elles sont les égales de ces dernières . Quant à envoyer nos enfants aux collèges classiques du Canada, je crois qu'il est sage de le faire dans le cas où un enfant ignore le français ou manifeste un penchant pour la vie religieuse. En dehors de ces considérations, je suis d'avis qu'il vaut mieux envoyer nos enfants aux écoles supérieures américaines (high schools,) si nous ne devons jamais avoir les institutions dont parle mon ami M. de Nevers, dans son beau livre sur l'avenir des Canadiens-français.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce sujet. J'espère que tous vous comprenez depuis longtemps la nécessité de l'instruction, et que toujours vous vous efforcerez de mettre vos enfants en état de gagner honorablement leur vie et d'aspirer plus tard aux positions les plus élevées dans les sphères politique, industrielle et commerciale.

L'ordre du jour est ici interverti pour passer à l'article du "Clergé National."

M. H. A. Dubuque fait part à l'auditoire d'un mémoire sur la situation religieuse des Canadiens-français au Connecticut, lequel sera adressé à Rome.

Suit ce mémoire :

"A un congrès composé de catholiques romains d'origine franco-canadienne habitant l'Etat du Connecticut formant le diocèse catholique de Hartford, délégués par la presque totalité des sociétés de bienfaisance, des paroisses et des groupes franco-canadiens de l'Etat susdit, réunis à Willimantic, les mardi et mercredi, 1er et 2 septembre 1899, sur le rapport des délégués officiels de ces diverses organisations quant à ce qui a trait à la condition religieuse des Canadiens-français et de leurs familles, il appert que, malgré de nombreuses démarches auprès de l'Ordinaire du diocèse, les griefs dont se plaignent nos compatriotes n'ont pas été redressés et nous venons humblement énumérer ces griefs et prier Vos Eminences d'y apporter un remède dans le plus court délai possible.

"1o. Les Franco-Canadiens habitant ce pays tiennent fermement à conserver le français, leur langue maternelle, parce qu'ils sont convaincus, et l'expérience de plus d'un quart de siècle le prouve surabondamment, que l'usage de cette langue maternelle dans l'accom-



M. JOSEPH MULLEN, WILLIMANTIC.

M. Mullen est né, en 1859, à St-Antoine de Lotbinière, et alors qu'il n'avait encore que 13 ans sa famille venait s'établir à Willimantic. Le jeune homme fit d'abord son apprentissage de la vie en travaillant durant quelques années dans une filature de Willimantic, puis entra ensuite dans le commerce, où ses solides qualités d'homme d'affaires ne devaient pas tarder à lui faire trouver sa véritable voie. Il y a neuf ans, c'est-à-dire en 1890, M. Mullen fondait l'important établissement de boucherie et provisions qu'il dirige aujourd'hui avec tant d'habileté, et qui est présentement en train de le mener à une jolie fortune.

M. Mullen est l'un des membres les plus influents de la société Saint-Jean-Baptiste, et l'un de nos Canadiens les plus universellement estimés.

plissement de leurs devoirs religieux est absolument indispensable à la conservation de la foi catholique parmi eux et leurs enfants.

"2o. Le seul et le plus sûr moyen de conserver la foi est de donner à ces Canadiens-français des prêtres franco-canadiens au courant des us et coutumes de leurs compatriotes, sortis de leur sein et partageant cette sympathie fraternelle pour leurs ouailles si indispensable pour que le ministère du prêtre soit plus fécond et plus fructueux.

"3o. L'expérience dans ce diocèse et ailleurs aux Etats-Unis prouve que lorsque des prêtres franco-canadiens desservent leurs compatriotes il y a moins de défections parmi ces derniers, plus de progrès religieux, plus de bonnes œuvres et plus de garanties pour la conservation de la foi.

"4o. Il y a maintes paroisses dans le diocèse de Hartford où nos compatriotes n'ont pas de prêtres canadiens, où le français est parlé ou compris bien imparfaitement par les desservants, d'autres encore où les desservants sont ou irlandais, belges flamands, ou même français de France ayant peu de sympathie pour nos compatriotes et n'étant pas au courant de leurs us et coutumes, et dont le ministère n'est pas fructueux et où l'on constate, au sein de leurs ouailles, beaucoup de défections ou d'indifférence religieuse.

"5o. Le peu de prêtres canadiens qu'il y a dans le diocèse sont pour la plupart nommés vicaires seulement, même dans les paroisses où plus de la moitié et quelquefois même les trois quarts des ouailles sont canadiennes-françaises, où leur action sacerdotale bienfaisante est entravée par un curé hostile à nos compatriotes. Ils perdent par le fait même l'influence morale si utile aux bons fruits du ministère.

"6o. Dans maints endroits nous contribuons à des écoles paroissiales où l'on enseigne à nos enfants plutôt l'anglais que le français dans le but arrêté de détruire chez nos compatriotes l'attachement à leur langue maternelle, sous prétexte de patriotisme américain, mais réellement de crainte que nos compatriotes, devenant plus nombreux, ne demandent à être plus largement représentés dans les cures ou même dans l'épiscopat.

"7o. Il existe un antagonisme ou une antipathie telle entre les desservants qui ne sont pas d'origine franco-canadienne et les desservis, que la foi et les bonnes mœurs en souffrent généralement et profondément chez nos compatriotes. Nous y voyons un danger immédiat pour notre foi catholique et celle de nos enfants, et considérons que c'est un devoir de conscience pour nous de faire tous les efforts et tous les sacrifices pour conjurer le grand malheur de la perte de la foi dont nous sommes affligés et qui menace de fondre sur nous avec plus d'intensité et d'effets désastreux à l'avenir.

"8o. Un grand nombre de nos compatriotes sont naturalisés citoyens américains ou citoyens américains de naissance ; comme tels nous défendons par nos suffrages et notre influence nos intérêts religieux, et conformément aux principes de notre mère l'Eglise qui nous enseigne qu'"Omnis potestas a Deo" nous sommes fidèles à notre patrie américaine, mais nous réclamons à titre de citoyens américains le droit de conserver notre langue maternelle et nos us et coutumes religieux. Ce sentiment est général chez nos compatriotes et il est profondément imprimé dans nos cœurs.

L'autorité épiscopale, par contre, est dirigée plutôt dans le but de faire de nous, par la violence des procédés et par l'arbitraire, des Américains de langue anglaise, sans s'arrêter aux conséquences fatales qui en résultent pour la foi catholique. Alors une hostilité de cette nature est contraire à la propagation de la foi, et le remède que nous nous permettons de prier Votre Eminentissime Congrégation

d'y apporter, est de donner des desservants canadiens-français partout où nos compatriotes sont assez nombreux pour les soutenir.

"9o. Afin de ne pas faire droit aux demandes si justes de nos compatriotes qui désirent être desservis par des prêtres franco-canadiens, l'Ordinaire de ce diocèse, suivant en cela une ligne de conduite adoptée par ses collègues de la Nouvelle-Angleterre, donne nos paroisses canadiennes à des Ordres religieux européens composés de Français, de Belges, etc., qui connaissent encore moins que les Irlandais nos us et coutumes et qui partagent avec ces derniers une antipathie envers les nôtres, qui rend leur ministère infructueux et ouvre la voie de l'indifférence religieuse et de la perte de la foi. En effet, l'influence de ces Ordres religieux occupant le poste de desservants est la cause de la perte de la foi malheureusement chez un certain nombre des nôtres.

"10o. En présence de cette situation pénible que nous venons d'esquisser sous le regard de Dieu, nous formons des vœux sincères—avant qu'il ne soit trop tard, hélas !—pour que nos voix soient entendues par le Saint-Siège.

"11o. Nous sommes et nous voulons demeurer catholiques, respectueux envers l'autorité légitime que notre sainte mère l'Eglise place au-dessus de nous ; mais nous ne pouvons rester indifférents quand notre foi et celle de nos enfants est en danger. Nous avons longtemps espéré que la Providence viendrait à notre secours ; enfin, nous avons cru qu'à titre de pères de famille et de catholiques nous devions nous adresser aux autorités suprêmes de l'Eglise pour apporter un remède efficace à nos maux.

Confiants dans la justice de notre demande, la sagesse et la sainteté de Vos Eminences, nous prions humblement que nos vœux soient exaucés."

La lecture de ce document a été reçue avec joie et il a été adopté à l'unanimité du congrès.

Discours prononcé par l'honorable M. H. A. Dubuque, après l'adoption, par un vote unanime du congrès, du mémoire qui sera adressé à Rome, pendant la séance de l'après-midi du 1er septembre :

M. le président, Mesdames et Messieurs,—

Nous assistons à un congrès historique dont l'influence se fera sans doute sentir sur nos destinées. C'est la première fois, depuis le commencement de l'immigration canadienne, que nos nationaux sont appelés à se prononcer carrément et ouvertement sur une question aussi importante que celle du clergé national. Jusqu'ici nos congrès se sont abstenus de toucher à cette épineuse question, parce que les conditions dans lesquelles ils étaient tenus ne permettaient pas aux délégués de l'aborder.

Ce n'est pas que les congrès antérieurs ont été stériles. Au contraire, ils ont permis aux premières colonies canado-américaines de se connaître, de se grouper, de s'unir, de se développer au soleil de la liberté. Nos devanciers ont dû tout édifier, et ils avaient le désavantage d'être pauvres et de rencontrer sur leur chemin des obstacles presque insurmontables. Cependant, leur courage fut à la hauteur de la tâche qui leur incombait. Ils ne perdirent pas leur temps à se plaindre inutilement ; mais, forts de cet enthousiasme gaulois qui jadis bouleversa l'Europe, ils se mirent à l'œuvre pour se protéger contre les antipathies et les haines dont on les honorait en certains quartiers.

D'abord ils firent venir le prêtre canadien, le père de famille spirituel qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de notre peuple, et que certains des nôtres, oublieux du passé, voudraient mettre de côté pour faire place à des religieux étrangers. Une fois la paroisse constituée, les Canadiens purent jouir d'une plus grande somme de bonheur ; car, s'ils étaient éloignés du village natal vers lequel leur pensée aimait à s'envoler souvent, ils retrouvaient sur le sol de la République américaine l'église canadienne où ils entendaient la parole de Dieu en français et où ils aimaient à se réunir pour prier. La paroisse canadienne fut suivie de la fondation de nos sociétés de bienfaisance, et chacun de vous sait ce que ces sociétés ont fait de bien dans les groupes canadiens disséminés sur tous les points de la Nouvelle-Angleterre et même des Etats-Unis. La société de bienfaisance, unissant son influence à celle de la paroisse, a protégé l'élément canadien contre bien des dangers, et ceux-là seuls qui en ont été les fondateurs savent les sacrifices de toutes sortes qu'elles ont coûtés. Mais je n'insisterai pas sur ce point. Le principal, c'est qu'elles sont florissantes, et que, plus que jamais, elles espèrent en l'avenir. Leur rôle, dans le passé, a été admirable, et noblesse oblige. Leurs états de service sont une garantie de leur fidélité constante à la cause commune.

Mais, si elles ont noblement accompli leur devoir en soulageant leurs membres tombés dans l'infortune et en établissant des liens de cohésion entre les divers groupes de Canadiens immigrés, que ne font pas celles du Connecticut en inaugurant un mouvement dont l'issue est attendue avec tant d'impatience ? Je veux parler du clergé national. Vos sociétés voient depuis longtemps les paroisses canadiennes confiées à des prêtres étrangers à notre race. Ces prêtres, vous les avez respectés parce qu'ils étaient des ministres de Dieu ; vous avez bien fait.

Loin de moi l'idée d'amoindrir volontairement le mérite de qui que ce soit, encore moins des curés hollandais, belges ou flamands qui desservent la plupart de vos paroisses ; mais j'ai la faiblesse de croire que le ministère d'un curé canadien, dans une paroisse canadienne, doit généralement être plus fructueux que celui d'un curé étranger à notre race, à nos coutumes et à nos aspirations.

Ai-je raison ?

L'expérience répond : Oui.

C'est ce que vous avez compris, et voilà pourquoi vous êtes venus en si grand nombre assister au XIème congrès du Connecticut.

En venant ici pour sanctionner par vos suffrages la revendication d'un droit reconnu que l'Eglise catholique accorde volontiers à tous ses enfants, sans excepter ceux qui sont nés de parents canadiens-français, vous avez fait preuve d'esprit de corps et montré que parmi vous l'union n'est pas un vain mot. Votre empressement à revendiquer vos droits est un fait consolant ; car il devient un bel exemple pour les Canadiens des autres parties du pays qui souffrent comme vous, mais qui n'osent élever la voix pour faire entendre leurs plaintes. L'union vous a permis de vous développer à l'ombre des institutions du grand pays qui est notre patrie d'adoption ; l'union vous réserve encore d'autres consolations et d'autres triomphes. C'est en elle que vous trouverez un remède infaillible à tous les maux qui peuvent fondre sur vous, au point de vue religieux et social ; c'est elle qui vous rendra de plus en plus forts et qui vous préservera de la décadence et de l'anéantissement !

Restez donc unis, Canadiens-Américains du Connecticut qui venez de vous montrer si fermes, en ce jour solennel. Vous aurez encore des luttes à soutenir, des combats à livrer ; mais, marchant côte à côte, la main dans la main, liés par des sentiments fraternels, vous posséderez une force qui déroutera vos plus cruels enne-



M. EDMOND-A. PARENT, WILLIMANTIC.

M. Parent est né à Wauregan, Conn., en 1864, mais les premières années de sa jeunesse s'écoulèrent dans l'Ouest, où sa famille s'était dirigée alors qu'il était encore tout jeune enfant.

En 1882, M. Parent vint se fixer à Willimantic, où il apprit tout d'abord le métier de charpentier. Sous la première administration Cleveland, le parti démocratique jugea à propos de se concilier les bonnes grâces de l'élément canadien de Willimantic, en nommant M. Parent à un emploi important dans le bureau de poste, emploi qu'il dut quitter quand le président Harrison arriva au pouvoir, et qu'il réintégra de nouveau, en 1892, sous le second terme d'office de Cleveland.

En 1893, les citoyens de Willimantic reconnaissaient à leur tour les solides qualités de M. Parent en le choisissant pour l'un de leurs conseillers, ce qui en faisait le premier Canadien de la place élevé à cette dignité. Il va sans dire que M. Parent s'est aussi mêlé activement du mouvement canadien dans Willimantic : il fut l'un des fondateurs du club Lafayette, et a déjà été président de la société Saint-Jean-Baptiste et vice-président des chevaliers de Colomb.

De plus, M. Parent est dans les assurances, et représente les deux célèbres compagnies Hartford et New York Life.

mis. L'union est indispensable dans toute société bien organisée comme chez tout peuple qui marche fièrement vers des destinées glorieuses. Cultivez-la avec soin ; car elle manque trop souvent parmi les nôtres.

Maintenant, mes amis, je vous dirai un mot, avant de terminer, sur la nouvelle phase dans laquelle vient d'entrer la question du clergé national. Vous avez voté d'emblée, comme un seul homme, le mémoire que j'ai préparé pour les autorités romaines.

C'est qu'il reflète fidèlement vos opinions intimes et devient l'expression de vos plus ardents désirs. Mais vous devez être circonspects et sages. Il ne faut pas chanter victoire ou vous livrer à des démonstrations bruyantes qui paraîtraient déplacées. Vous avez pour adversaire un prince de l'Eglise qui mérite le respect de tous les catholiques ; et s'il ne pense pas comme vous, il n'en a pas moins des titres à votre vénération.

Dans tous les cas, il est évêque ; il exerce une autorité qu'il tient du chef visible de l'Eglise, et cela suffit pour que vous le traitiez respectueusement. Vous vous croyez lésés dans vos droits ; je le crois moi-même, et c'est pourquoi, tous ensemble, nous avons recherché le meilleur moyen de remédier à votre situation.

Ce moyen, nous croyons l'avoir trouvé. Rome prêtera certainement l'oreille à vos plaintes si bien fondées. Mais, encore une fois, il ne faut pas précipiter les événements. L'attente sera peut-être longue ; mais soyez paisibles et prudents ; soyez patients ; soyez persévérants dans les bonnes résolutions que vous allez prendre aujourd'hui, et confiez-vous en la sagesse de Rome, qui distribue à tous la justice sans distinction de races ou de castes !

Les messieurs suivants firent d'éloquents discours sur le clergé national : docteur Omer Larue, docteur A. D. David, docteur J. F. McIntosh, docteur C. J. Leclaire, docteur L. O. Morasse. Ci-suit les discours de ces deux derniers :

Discours prononcé par M. le docteur L. O. Morasse, de Putnam, à la séance de mardi après-midi.

Monsieur le président, Messieurs,—

Il est de notre devoir à tous de féliciter ici publiquement et de remercier nos compatriotes de Willimantic de l'empressement qu'ils ont montré et de l'esprit d'union qui a régné parmi eux pour l'organisation de cette belle convention.

Nous devons aussi mille remerciements au comité exécutif pour la manière habile dont il a organisé cette convention qui aura certainement un succès digne des peines prises pour la mener à bonne fin.

C'est dans ces réunions que nous allons retremper notre patriotisme et nos forces pour les luttes journalières que nous avons à soutenir ; c'est là que nous prenons les moyens les plus propres pour dissiper les préjugés que l'on apporte souvent contre nous ; c'est dans ces réunions, dis-je, que l'on prend les moyens pour repousser les insultes et les injustices que quelques fanatiques se plaisent à nous lancer à la figure.

On a souvent répété à nos conventions : "Soyez pratiques." Malheureusement ce conseil inspiré par un bon naturel est presque toujours venu d'hommes aussi incapables d'indiquer aux délégués sur quel terrain se placer pour agir pratiquement qu'ils étaient âpres à critiquer l'œuvre des conventions.

Il est devenu pour beaucoup de gens d'une incapacité très grande et d'un patriotisme au fond très gazeux, un moyen quasi infaillible

de faire croire qu'ils sont les plus sûrs appuis d'une nationalité mal gardée par des théoriciens sans prudence.

Ceci soit dit sans allusions malveillantes.

Mais ce conseil, messieurs, en lui-même, n'avait-il pas, n'a-t-il pas encore sa raison d'être ?

La réponse s'aligne au bout de la question dès que celle-ci se pose.

En général, nos conventions se sont bornées à des déclarations de principes.

Les déclarations de principes sont bonnes à la seule condition qu'on les fasse suivre d'une mise en action de principes.

Les conventions sont, pour les Canadiens des Etats-Unis, des assises chargées surtout de veiller sur la conservation des lois religieuses et domestiques qui ont sauvé la race canadienne du péril jusqu'ici, lois que les individus ou groupes d'individus doivent suivre, s'ils veulent rester Canadiens ; mais elles rendraient de bien plus grands services encore si elles prenaient en mains, toutes les fois que le besoin s'en fait sentir, pour y apposer la sanction de leur sagesse, ces questions d'ordre pratique qui semblent de prime abord n'intéresser que des individus ou des groupes subordonnés, mais qui en réalité nous intéressent tous.

Il est vrai que notre histoire, de ce côté-ci de la ligne 45e, s'est passée jusqu'à ce jour sans incidents retentissants, si on excepte toutefois les troubles de Fall River, et que nos conventions avaient à peu près dit et fait tout ce qu'il fallait dire et faire, quand elles avaient recommandé le maintien d'un clergé national, la fondation de sociétés nationales et canadiennes, de secours mutuels, de tempérance, la construction d'écoles canadiennes-françaises et l'abonnement aux journaux français.

Mais la convention du Connecticut, messieurs, se tient sous des circonstances particulières, qui lui faciliteront singulièrement la tâche d'entrer enfin dans le domaine politique.

Les troubles de Danielson et leur origine sont maintenant de l'histoire ancienne, tout le monde sait et connaît les sacrifices que nos frères opprimés de Danielson ont faits pour les grands principes nationaux.

On leur a fait un crime de vouloir des pasteurs de leur nationalité ; ils ont été bafoués, malmenés et même je pourrais mentionner les noms de deux délégués ici présents, si je ne craignais de blesser leur modestie, qui ont, dis-je, travaillé au succès de leur cause jusqu'à affecter leur santé.

Oui, messieurs, il est grand temps que nous nous mettions à l'œuvre pour aider nos compatriotes de Danielson. C'est une question locale en apparence, mais en réalité générale et nationale.

Messieurs, nous voudrions savoir si nous avons subsisté et pris de l'expansion comme élément distinct pendant 140 ans de régime saxon pour venir nous perdre misérablement, sans même avoir le droit de résister aux influences naturelles de notre milieu, dans le tout américain.

Nous voulons savoir si nous avons le droit de vivre, car l'abandon de notre langue, c'est la mort. Nous voulons savoir si Dieu a conduit Jacques Cartier à la découverte du Canada, s'il a fait triompher Champlain des Anglais, s'il a protégé notre race, en un mot, contre tous ses ennemis et tant d'éléments contraires, pour qu'elle remplisse un rôle ou pour qu'elle s'éteigne à courte échéance dans une insignifiance imméritée.

Nous voulons savoir si nous avons des droits en Amérique, nous, les descendants des premiers colons de cette partie du continent.

Et, si je ne craignais de manquer de respect à des hommes revêtus par Dieu d'un caractère sacré, j'ajouterais : nous voulons savoir

si un épiscopat recruté parmi une race qui n'a pas de passé en Amérique, a le droit de dépouiller de ce qu'elle a de plus cher, pour la gloire de Dieu, une race qui a eu des martyrs et qui a si bien servi par le passé les intérêts de l'Eglise catholique en ce pays.

Quelques compatriotes, indignes de porter le nom de Canadiens, se sont joints au clergé irlandais et ils ont par là donné un coup d'épaule à l'idée si chère aux Irlandais : l'assimilation.

Mgr Satolli a eu l'air de croire à sa nécessité seulement que pour les Canadiens. Mais il manque, messieurs, au légat papal ce qui seul pourrait l'induire à céder: la promesse de l'Esprit-Saint qu'il n'errera pas, qu'il ne se trompera pas. Le pape seul possède cette promesse, et c'est à lui que nous soumettrons humblement mais fermement notre cause commune.

Et c'est là, pour me servir d'un mot anglais à la mode, qu est la grande "opportunity" de la convention de Willimantic.

Un appel sérieux à Rome exigera nécessairement des sacrifices pécuniaires. Tandis que la convention a devant elle les représentants de toutes les sociétés nationales de l'Etat qu'elle les charge de prélever, parmi les co-sociétaires, l'obole destinée à couvrir les frais de l'appel.

Qu'elle envoie des délégués auprès de toutes les sociétés nationales des Etats-Unis pour les engager à contribuer au succès de la cause des Canadiens-français des Etats-Unis en général.

Pour que Rome ne soit pas sous l'impression que les Canadiens de Danielson ne représentent pas la race canadienne, et qu'ils sont seuls à demander ce que leur refuse Mgr Tierney, que la convention rédige en leur nom une protestation énergique et polie contre la décision de l'évêque, et que tous ses membres la signent.

Que copie de cette protestation soit envoyée dans tous les centres canadiens des Etats-Unis, afin que tous ceux des huit cent mille Canado-américains qui savent écrire la signent aussi.

Que la convention, enfin, se fasse la protectrice des Canadiens de Danielson, et qu'elle ne les laisse à leur sort que quand Rome aura décidé s'ils ont tort ou raison.

Messieurs, ce sera un spectacle digne de l'attention de la cour romaine, un spectacle original de voir des catholiques réclamer à grands cris la liberté de pratiquer leur religion, non pas auprès d'un gouvernement protestant, mais auprès des prêtres et des évêques catholiques.

Le monde civilisé apprendra avec étonnement que la religion pratiquée en anglais soit indispensable au salut, tandis que la même religion pratiquée en français soit un état de choses auquel il faille mettre fin sous peu.

Il est donc urgent, messieurs, comme je le disais il y a un instant, que nous nous adressions aux autorités romaines, directement et sans délai, car il est de notre devoir d'étouffer cette persécution religieuse immédiatement.

Nous avons déjà trop tardé et il est temps que nous nous mettions à l'œuvre d'une manière sérieuse.

Que demandons-nous ?

Que voulons-nous, nous autres, Américains, d'origine canadienne, nés en Amérique, descendants de sang français et citoyens de cette belle république ? Demandons-nous des choses impossibles, des privilèges exorbitants ? Demandons-nous le "Home Rule", c'est-à-dire la liberté de former un Etat dans l'Etat ? Demandons-nous de former une Eglise dans l'Eglise ! Non, Messieurs ! Ce que nous demandons est une chose bien plus modeste, bien plus ordinaire, bien plus juste, bien plus facile à obtenir, et bien difficile à refuser ! Nous voulons simplement, comme nous l'avons déjà dit, "la liberté de pratiquer la religion catholique dans les diocèses des Etats-Unis."

Voilà tout ce que nous voulons, mais nous le "voulons !"

Nous voulons cette liberté pour le plus grand bien de l'Eglise catholique, dont nous sommes les enfants.

Nous la voulons pour le plus grand bien des âmes, en général, et des nôtres en particulier.

Il est temps que l'on fasse cesser le ridicule dont on couvre les Canadiens dans certains quartiers. Montrons-leur que nous pouvons nous unir et nous entendre, et prouvons-leur que la convention du Connecticut a été instituée pour des fins nobles et patriotiques, et que, cette fois-ci, nous arracherons le bâillon avec lequel on a voulu nous étouffer à New Haven, et cette convention sera retentissante partout où la langue française est parlée.

Avant de terminer, messieurs, permettez-moi une réminiscence du passé.

Il y a déjà longtemps existait, quelque part en Amérique, un magnifique pays que l'homme civilisé n'avait jamais parcouru ; seul l'oiseau y faisait entendre ses chants, mêlés à la voix retentissante des grands fleuves. Le sauvage y bâtissait sa hutte et y promulguait ses lois à l'ombre d'un arbre gigantesque. Mais voilà qu'un jour aborde, au pied d'un grand mont, un homme au teint hâlé et portant dans tout son être la marque du marin aventureux. L'homme descend sur le rivage, s'agenouille en silence et plante d'une main une croix et il tient dans l'autre un pavillon d'une éclatante blancheur. Il pénètre ensuite avec ses compagnons au sein des forêts et voilà qu'au bout de quelque temps à cette même place un village, une église s'élèvent où le sauvage vient prier le Dieu qui commande au fort comme au faible, au riche comme au pauvre.

La renommée de ce beau et fertile pays se répandit en Europe. Un roi célèbre y délégua de nouvelles recrues civilisatrices, et grâce au zèle infatigable de certains missionnaires, un peuple croît et grandit sur ses bords naguère inconnus à toute civilisation.

Eh bien ! messieurs, je vous le demande, avez-vous reconnu le nom de ce pays, de cet homme, de ce drapeau et de ces missionnaires? Je réponds avec orgueil et fierté ! Ce pays, c'était le Canada, cet homme, c'était Jacques Cartier, le drapeau qu'il tenait à la main était le drapeau de notre France bien-aimée, et les missionnaires étaient nos missionnaires canadiens-français.

Y a-t-il, messieurs, un passé plus beau et plus noble que le nôtre ? Il serait inutile de rappeler ce que ces hommes dévoués ont fait pour la civilisation en ce pays.

Messieurs, nos coreligionnaires les Irlandais ne peuvent pas nous montrer un passé aussi glorieux.

Espérons, messieurs, que nous obtiendrons justice à Rome et que Dieu, dans sa miséricorde, jettera un regard de compassion sur le peuple canadien des Etats-Unis et nous accordera ce que nous demandons si justement.

Je propose donc, monsieur le président, qu'un comité de trois soit nommé pour rédiger des résolutions de protestation contre la conduite de Mgr Tierney vis-à-vis de nos frères opprimés de Danielson et qu'une copie en soit envoyée à toutes les sociétés nationales des Etats-Unis, afin que tous les membres la signent et ensuite les paroissiens.

Merci, messieurs, de votre bienveillante attention.

Exposé de la question de Danielson fait par M. le docteur C. J. Leclaire :

Monsieur le président,—

Avant d'entrer dans les détails de cette question de Danielson qui agite les esprits depuis bientôt deux ans, nous croyons qu'il est à

propos de faire la déclaration suivante : que dans tous nos actes, depuis le commencement des troubles, il n'y a jamais eu ni haine, ni rancune, ni faux orgueil. Nous savions que nous avions une grande responsabilité ; mais nous étions aussi convaincus que notre dignité d'hommes, notre devoir et notre conscience, étaient les seules causes qui nous ont poussés vers la ligne de conduite que nous avons suivie. Nous avons eu en certaines occasions le malheur d'être blâmés par quelques amis de la cause, si chère que nous défendions, et d'être montrés au doigt comme fauteurs de troubles. Loin de nous l'idée de leur en faire un reproche. Au contraire ! Notre but en donnant ce compterendu de la lutte est non de chercher à nous disculper (car nous n'avons nullement conscience d'avoir mal fait,) mais de prouver à tout homme de bonne volonté que nous avions d'excellentes raisons pour entreprendre cette noble croisade. Notre ferme conviction est que nous, laïques, avons le droit indéniable de nous plaindre quand justice nous est délibérément refusée. Repassons, si vous le voulez bien, les principaux incidents de notre lutte.

Remontons avant la convention de Taftville. Depuis longtemps nos demandes réitérées au Rév. M. T. J. Preston, notre ancien curé, de nous accorder plus de français dans notre école étaient refusées par cette réponse que : "c'était folie de notre part de désirer deux heures de français par jour, mais qu'une heure y compris le catéchisme devait être satisfaisante". Le compterendu suivant fait à la convention de Taftville vous donnera une meilleure idée de ce qui a amené l'expulsion de notre ancien vicaire : "La paroisse catholique de Danielson se compose d'environ 1,800 Canadiens-français et 300 Irlandais. Notre église se fait bien vieille, mais avant de travailler à la construction d'une autre, il nous faut payer la dette de la paroisse qui est d'environ 3 à $4,000. La société Saint-Jean-Baptiste, les dames de Ste-Anne, les Enfants de Marie, les Chevaliers de Colomb, sont nos sociétés catholiques. Nous avons un curé irlandais et un vicaire canadien-français que nous aimons et vénérons tous. Lors de la visite de Mgr Tierney, en juin dernier, MM. H. J. Reeves, L. J. Tétreault, Eloi Jetté, Alphonse Gareau et le Dr C. J. Leclaire, nous sommes allés le rencontrer au presbytère. Nous lui avons demandé un curé canadien-français et plus de français dans notre couvent. Monseigneur a accueilli nos demandes avec bonté et nous a traités comme ses enfants. A notre demande de nous accorder plus de français dans notre école, Monseigneur nous a répondu qu'il ignorait complètement quelle sorte d'enseignement était donné aux élèves et qu'il verrait notre curé. Il nous dit de prendre patience, "que nos prêtres canadiens-français n'étaient pas encore assez vieux dans le diocèse, et d'espérer dans l'avenir." Sur ce, nous nous sommes retirés enchantés de la réception que Sa Grandeur nous avait accordée, et, "naturellement" espérant beaucoup dans l'avenir. Le dimanche, après le départ de notre évêque, on nous annonçait du haut de la chaire, que tous les jeudis soirs nous aurions un sermon français prêché par notre vicaire, le Rév. M. Dusablon. Mais, comme nous voulions des sermons français le dimanche et non la semaine, nous nous sommes abstenus d'y assister et le plan est tombé à l'eau. Notre école catholique est conduite par les religieuses St-Joseph de France, dont cinq sont Françaises et une Irlandaise. L'éducation française fait peine à voir tant elle est négligée. J'ai eu occasion de faire lire quelques enfants qui fréquentaient cette école depuis deux ou trois ans, et la plupart ne pouvaient lire leur langue couramment. De deux choses l'une, ou nos enfants ont moins d'intelligence que ceux des autres paroisses, ou l'enseignement qu'ils reçoivent est presque nul. A vous MM. les délégués d'en juger. Espérons, cependant, que vous n'aurez pas une trop mauvaise opinion de nos enfants. Dimanche, le 2 septembre

dernier, une assemblée de paroisse était convoquée dans le but de nommer les délégués à la convention de Taftville. Nous espérions que cette assemblée serait présidée par notre curé, le Rév. M. T. J. Preston ; mais, pour une raison ou pour une autre, il ne put y assister. MM. le docteur C. J. Leclaire, Jos. Picard, Pierre Turgeon, Jos. Choquette, N. Héneault, P. Ménard furent ceux choisis pour représenter la paroisse. MM. les délégués furent cependant chargés d'aller voir M. le curé pour lui demander de nous accorder au moins deux heures de français par jour. Inutile de dire que notre humble requête ne fut pas exaucée, le Rév. T. J. Preston considérant qu'une heure et vingt minutes de français par jour, y compris le catéchisme, était tout à fait suffisant. M. le curé ajoutait en même temps que c'était folie de notre part d'exiger autant de français, c'est-à-dire deux heures par jour. Sur notre désir de nouveau exprimé qu'on nous accordât les deux heures demandées, M. le curé nous conseilla d'en faire la demande à Mgr Tierney, que lui n'y pouvait rien faire. Il paraît qu'ici aux Etats-Unis il nous faut travailler pour nous anglifier le plus tôt possible. Heureusement que nous n'en sommes pas encore rendus là. Quand il s'agissait de bâtir le couvent, le Rév. M. T. J. Preston nous avait promis que le français serait enseigné à l'égal de l'anglais ; maintenant on nous refuse quand nous ne demandons que deux heures par jour. Bien plus, on nous renvoie à notre évêque.

Docteur C. J. LECLAIRE.

11 septembre, 1894.

Ce rapport, M. le président, eut le don de tomber sur les nerfs du Rév. M. De Bruycker, quoiqu'il ne fût en lui-même que la pure et simple vérité. Le Rév. M. Dusablon, mis en demeure par le curé de Willimantic de venir défendre son chef, se trouva par le fait même placé dans une position excessivement difficile. En niant notre rapport il disait un mensonge, et en gardant le silence il semblait blâmer son curé. Il prit cette dernière alternative; car prêtre vrai catholique, homme d'honneur et fier de sa parole, il ne pouvait se lever et mentir devant toute une convention. Si le Rév. M. De Bruycker fût demeuré bien tranquille dans son presbytère, ne s'occupant que de ce qui le regardait, il n'aurait pas fait cette sortie intempestive et ridicule, et la paix, la fille de Dieu, aurait continué à fleurir dans notre petit centre. Dans les deux ou cinq mois qui suivirent, tout semblait paisible et tranquille, du moins à la surface ; car comme nous le vîmes dans le mois de décembre, nous dormions sur un volcan qui se préparait à vomir sur nous une douloureuse surprise. En effet, vers le 1er de l'an 1895, on nous enlevait notre vicaire, le Rév. M. Dusablon ; on chassait du diocèse cet homme qui avait ramené au pied des autels deux ou trois cents Canadiens qui avaient commencé d'oublier le chemin de l'église ; cet homme dont la vie au milieu de nous n'avait été que sacrifice et amour, on lui accordait juste la permission de rester à Waterbury avant son départ définitif sans même lui permetttre de nous faire ses adieux. Le dimanche qui suivit son départ, le Rév. M. Preston nous disait du haut de la chaire : "Votre M. Dusablon est parti, parti, et vous avez pour le remplacer le Rév. M. Bédard, un jeune prêtre de talent et rempli de capacités." Si notre curé en fut resté là, peut-être n'aurions-nous pas eu raison de protester ; mais il dépassa les bornes quand il s'écria : "Celui-ci (le Rév. M. Bédard), je ne veux pas que vous veniez le "bâdrer"; là où il ira je le saurai, et il ne sortira qu'avec ma permission." Nous vîmes alors qu'on voulait ajouter l'insulte à la douleur et que la patience humaine avait des limites. Nous oubliions de vous dire que le Rév. M. Preston avait aussi ajouté que : "s'il ne fait pas mieux que l'autre, lui aussi s'en ira." Je dirai en passant que jamais M. Dusablon ni aucun prêtre

ou vicaire canadien ne nous a ni par lettres, ni par paroles, ni par actions, donné le moindre conseil dans ce que nous avons fait par le passé, ce que nous faisons dans le présent et pour ce que nous devons faire dans l'avenir. Dans tout ce que nous avançons ici il n'y a pas un seul mot de mensonge, et nous défions qui que ce soit de venir le nier. A une assemblée qui eut lieu dans la même semaine, les Canadiens décidèrent d'envoyer le docteur Leclaire avec une requête auprès de Son Eminence le cardinal Satolli, lui demandant de bien vouloir faire droit à notre humble demande et pour les raisons énumérées dans cette même requête, nous accorder un curé canadien-français ou la division de la paroisse. Mgr Satolli refusa de recevoir notre délégué, nous demandant d'envoyer nos raisons par écrit. C'est ce que nous fîmes.

Voici les griefs que nous avions dans le temps :

1o. Que notre curé, le Rév. T. J. Preston, parlait à peine le français ;

2o. Que plus des trois quarts de notre population ne comprenaient pas l'anglais ;

3o. Que la foi de nos enfants courait un grand danger ;

4o. Qu'un grand nombre de nos compatriotes s'éloignaient de l'Eglise ;

5o. Que depuis longtemps nous demandions un prêtre de notre race et de notre langue ;

6o. Que notre curé avait dit du haut de la chaire qu'il était juste que notre curé fût Canadien-français ;

7o. Que nous n'avons jamais pu avoir de réponse satisfaisante de nos évêques.

Les choses en étaient là quand le Rév. M. Bourret fit des promesses au docteur Leclaire pour nous faire rentrer à l'église et pratiquer nos devoirs religieux comme par le passé. Le curé de Waterbury ayant cru devoir nier ces mêmes promesses, le docteur fit la déclaration suivante devant un juge de paix et notaire public.

"Le 6 juin 1895 je reçus une lettre de M. l'abbé J. E. Bourret, de Waterbury, me demandant d'aller le voir pour une affaire importante. Je lui rendis visite à son presbytère le jour suivant. La première chose qu'il me dit à mon arrivée fut : "Est-ce toi, Leclaire ? Devenez-vous fous à Danielson ?" Je lui répondis : "Je ne le pense pas." Dit-il : "Vous êtes hors de l'Eglise." Je répondis : "Nous le savons". "Soumettez-vous et avant un mois et demi et deux au plus, le Rév. M. Roy sera avec vous autres." Il répéta cette déclaration deux ou trois fois dans le cours de la conversation. Il dit aussi : "J'ai appris la nouvelle avant-hier soir, je t'ai écrit hier matin, et te voilà." Pendant l'"interview" je lui demandai : "Que ferons-nous des fonds déposés en banque?" Il répondit : "Gardez-les et lorsque le Rév. M. Roy sera rendu avec vous, vous les lui donnerez."

C. J. A. LECLAIRE, M. D.

Souscrit et assermenté devant moi ce 31ième jour de mars A. D. 1896.

ARTHUR G. BILL, Notaire Public.

Sur les conseils du président de notre comité de paroisse et ignorant les promesses faites, nous retournâmes à l'église, ne devant pas un seul centin pour nos dus. Avant de rendre publiques ces promesses le docteur Leclaire écrivit deux fois au Rév. M. Bourret lui demandant ce qu'il devait faire ; car si dans l'espace de 3 mois le curé canadien-français n'était pas arrivé les journaux et les Canadiens de Danielson seraient mis au courant de l'entrevue du 7 juin 1895. Nous regrettons de vous dire que pour une raison ou pour

une autre le curé de Waterbury ne jugea pas à propos de répondre à ces deux lettres. D'après le proverbe : "qui ne dit mot consent," le docteur crut qu'il était autorisé à rendre ces promesses publiques, et c'est ce qu'il fit. Une autre délégation fut alors envoyée à Sa Grandeur Mgr Tierney, et c'est à cette entrevue que Sa Grandeur fit les promesses suivantes à nos délégués MM. J.-M. Bessette et Eloi Jetté :

Mgr Tierney—: "Je vous promets qu'à la première occasion vos vœux seront exaucés et il y aura un changement à Danielson." Ces paroles ont été répétées quatre ou cinq fois.

M. Eloi Jetté—: "Dans un an, Monseigneur, dans 6 mois ?" Mgr Tierney—: Un an, c'est trop long.

M. Bourret, présent à l'entrevue : Mes amis, comprenez bien ce que Monseigneur vous dit. Il veut dire deux ou trois mois au plus.

Nos délégués revinrent au milieu de nous satisfaits ; car, ne connaissant nullement l'art de la diplomatie, ils ne soupçonnaient pas qu'on jouait sur les mots et qu'on n'avait jamais pensé à leur accorder ce qu'ils avaient demandé. Nous sommes convaincus que M. l'abbé Bourret lui-même ignorait que Monseigneur voulait nous imposer les RR. PP. de la Salette. Dans tous les cas, si le curé de Waterbury connaissait les desseins de Monseigneur, il nous aura induits en erreur deux fois. Maintenant, M. le président, vous avez une bonne idée de nos troubles ; mais pour vous donner encore plus de satisfaction nous ajouterons les notes suivantes qui achèveront de vous édifier :

1o. Le R. P. Soquet a dit, le 8 décembre 1895, devant MM. le docteur C.-J. Leclaire, L.-J. Tétreault et F.-A. Gareau, que les RR. PP. de la Salette n'avaient accepté la paroisse qu'à condition qu'ils pourraient la ramener et donner satisfaction aux paroissiens ; que la communauté désirait une paroisse pour aider à payer les $40,000 que les RR. PP. devaient sur leur collège de Hartford. A cette même rencontre, nous lui avons dit que les Canadiens n'étaient pas satisfaits et qu'ils comptaient continuer à refuser tout paiement à l'église.

2o. Dimanche, le 19 janvier 1896, le même Rév. P. Soquet a déclaré du haut de la chaire que "plus de la moitié des catholiques de Danielson n'assistaient pas au saint sacrifice de la messe."

3o. Le Rév. P. Soquet a déclaré, le 26 janvier 1896, devant deux de nos bons Canadiens, que l'évêque leur avait donné, à Danielson, des propriétés valant $10,000, et que tout se dépenserait avant qu'il s'en allât. "L'évêque nous a donné la paroisse, et nous comptons la garder."

4o. Le Rév. P. Soquet a dit à un autre Canadien, lundi, le 27 janvier 1896, que les Canadiens avaient beau faire, il était pour rester et ne s'en irait pas ; que l'évêque avait donné les propriétés de la paroisse à la communauté, et qu'il n'y aurait jamais de prêtres canadiens dans Danielson, ajoutant aussi que les prêtres canadiens étaient trop jeunes pour être mis à la tête des paroisses.

5o. Dimanche, le 5 février, le Rév. P. Pajot, supérieur de la communauté de la Salette, a dit que "l'évêque avait donné la paroisse à la communauté et que ça ne servait à rien de regimber, qu'ils étaient venus pour rester."

6o. A la demande du Rév. P. Soquet, nous lui avons présenté une requête, signée par environ 300 pères de famille et pensionnaires, lui déclarant que nous n'étions pas satisfaits et que nous comptions continuer à ne pas payer nos dus à l'église.

7o. Que le Rév. P. Soquet a dit, du haut de la chaire que nous étions des ignorants, ne connaissant pas la première page de notre catéchisme.

8o. Que le même Rév. P. Soquet a déclaré que Grosvenordale, du

même diocèse, n'aurait jamais de prêtre canadien et que si par hasard les désirs de cette dernière paroisse étaient exaucés, nous, Canadiens de Danielson, pourrions de suite nous présenter devant l'évêque et que dans l'espace de huit jours un curé canadien-français serait au milieu de nous.

9o. Que le même a déclaré que si Mgr Tierney faisait droit à notre demande il serait par le fait même forcé d'en faire autant pour les autres paroisses canadiennes ;

10o. Que c'étaient probablement là des raisons qui empêchaient Sa Grandeur de nous accorder un curé canadien-français. De ces paroles nous concluons que l'évêque de Hartford ne veut pas mettre nos prêtres canadiens à la tête de nos paroisses canadiennes.

11o. Que dimanche le 31 mai 1896, un prêtre irlandais de l'ordre des Passionnistes, après nous avoir dit maintes sottises, ajoutait les paroles suivantes : "I don't speak for you, my good English-speaking friends, but I speak for these strangers who come here to suck the blood of our beloved country."

12o. Le même missionnaire irlandais défendait à nos enfants de parler le français sous prétexte qu'étant aux Etats-Unis ils étaient Américains.

13o. On a refusé de baptiser un enfant parce que le père de cet enfant ne voulait pas donner $4.

14o. A une assemblée de paroisse restée mémorable, et dont le dénouement se déroulera prochainement devant les tribunaux civils, le Rév. P. Soquet prit sur lui de refuser aux paroissiens le droit de vote. Il exerça en cette circonstance les fonctions de président et de secrétaire, faisant les propositions et les déclarant adoptées contre le vote adverse de la majorité. Bref, c'était la légalité renversée, la minorité narguant la majorité, l'injustice bravant la justice. Jamais on n'avait été témoin d'un pareil spectacle à Danielson.

Maintenant, M. le président, pour terminer nous vous réservons une surprise qui vous prouvera plus que jamais qu'il y a chez les autorités religieuses dessein arrêté de ne pas nous accorder la plus simple justice.

Désirant avant la convention de Willimantic en venir à une entente avec Sa Grandeur Mgr Tierney nous nous adressâmes à un canoniste éminent du Canada pour venir nous représenter auprès des autorités religieuses du diocèse de Hartford. Ce savant théologien, par pur dévouement, ne voyant que le bien des âmes, se rendit auprès de Mgr Tierney avec la procuration suivante dûment signée par le comité de paroisse :

A Sa Grandeur Mgr Tierney.

Monseigneur,

Après discussion avec le Rév. M. P., que nous nommons par les présentes notre délégué officiel, et désirant un compromis honorable avec Votre Grandeur, nous venons lui faire les propositions suivantes que nous la prions de bien vouloir accepter :

1o. Avec une promesse de Votre Grandeur de nous donner, d'aujourd'hui à 6 mois, un prêtre curé canadien-français ou la division de la paroisse avec un curé canadien-français à notre tête, promesse formelle donnée à notre susdit délégué le Rév. M. P., nous ferons une soumission complète aux règlements du diocèse.

2o. Nous paierons nos dus et arrérages à l'église ;

3o. Nous arrêterons tous les procédés judiciaires qui ont été pris en cour supérieure contre notre curé actuel le Rév. C. F. Soquet ;

4o. Nous arrêterons toute discussion sur la question de Danielson à la prochaine convention des Canadiens-Américains à Willimantic ;

5o. Nous remettrons, à son arrivée, à notre curé canadien-français, tous les fonds que nous avons actuellement en banque.

Signé, COMITE DE LA PAROISSE.

Danielson, Conn., 15 août 1896.

Nous regrettons de vous dire que quoique notre délégué fût bien reçu personnellement, Sa Grandeur ne voulut le recevoir ni officiellement, ni officieusement, et refusa de considérer nos moyens de conciliation. Nous pensons que nous avons fait notre devoir en tout et partout, et nous vous laissons, M. le président, ainsi que messieurs les délégués, le soin de juger si nous avons agi en véritables enfants de l'Eglise catholique en demandant qu'on fît droit à nos justes demandes.

Signé : comité de Paroisse :
Docteur C. J. LECLAIRE, président.
L. J. TETREAULT, 1er vice-président.
THEOPHILE BERNIER, 2ème vice-président.
JOSEPH LAVALLEE, secrétaire.
ANTOINE BOULAIS, trésorier
HENRY J. REEVES.
AUG. LAMBERT.
JOHN M. BESSETTE.
GEO. BARRY.

On passe ensuite au 5ème article de la proclamation : "Nos sociétés nationales". Plusieurs orateurs adressèrent la parole sur cet article entre autres : docteur Baribault, MM. Alphonse Chagnon, Alex. Belisle, Amable L'Heureux, D. P. Chabot, etc. Tous reconnurent le bien de ces sociétés, qui maintenaient dans le cœur des Canadiens l'amour de notre race.

Fragments du discours prononcé par M. le docteur Adélard D. David, sur les sociétés canado-américaines de bienfaisance, à la seconde séance du 1er septembre :

Mesdames et Messieurs.—

C'est toujours avec un plaisir nouveau que je parle des sociétés canado-américaines. Ces sociétés, voyez-vous, font partie de notre organisation générale, et sans elles, je puis le dire en toute franchise, nos succès dans la Nouvelle-Angleterre, et même jusque dans les parties les plus reculées des Etats-Unis, n'auraient pas été si rapides et si éclatants.

Les sociétés de bienfaisance canado-américaines sont devenues le centre, le pivot autour duquel se sont groupés nos nationaux. Elles sont le point de ralliement des nôtres, le phare qui doit les guider à travers les difficultés matérielles qui encombrent parfois leur chemin.

Nos sociétés, je le répète, ont groupé en un faisceau les Canadiens dans tous les centres où elles existent ; elles nous ont faits ce que nous sommes ; elles sont le refuge de nos jeunes gens qui doivent propager notre langue et les traditions de notre race. Est-il une mission à la fois plus noble et plus sublime ?.. .. ..

La société canadienne aux Etats-Unis a plusieurs raisons d'être. D'abord, elle protège les nôtres contre la nécessité en cas d'accidents ou de mort, et puis elle est l'apôtre fidèle de la langue française.

N'y eût-il que ces deux raisons, elle suffirait amplement à

justifier sa fondation et les sacrifices que ses membres font pour la maintenir. Mais il y a autre chose. Sans la société de bienfaisance, comment aurions-nous pu rassembler les tronçons de notre élément éparpillés par-ci par-là dans ce pays ? Comment aurions-nous pu nous connaître et nous unir pour résister aux empiètement des assimilateurs ? .. ..,

On ne saura jamais tout le mérite des sociétés canado-américaines ; car elles font du bien loin des regards du monde et sans solliciter les applaudissements de la foule

Leur mission éminemment philanthropique s'accomplit sous l'œil de Dieu dans le silence des alcôves sombres où le moribond rendra bientôt l'âme et où la femme et les enfants agenouillés se répandent en pleurs amers. C'est là qu'est son champ d'action.

La famille du sociétaire peut être pauvre ; mais à la mort de son chef elle ne se trouvera pas dans la misère noire, grâce aux confrères du défunt qui viendront lui porter secours. La charité ainsi pratiquée n'a rien d'offensant, et c'est le meilleur moyen d'en répandre les bienfaits. .. ..

Rallions-nous donc autour de nos sociétés ! Ce qu'elles ont accompli par le passé pèse d'un poids énorme dans la balance de nos destinées. Elles ont eu des débuts pénibles ; leur croissance a été longue et difficile ; aujourd'hui encore elles ont le don de déplaire souverainement aux fanatiques de toutes les races et de toutes les sectes ; mais elles vont leur chemin en aimant Dieu et en semant à pleines mains les bienfaits de la charité chrétienne. Elles sont devenues le symbole de la Providence, dans nos colonies d'immigrés, et leur caractère auguste inspire le plus profond respect à ceux qui comprennent l'importance de l'association au point de vue humanitaire et social. Humanitaire parce qu'elles consolent les affligés ; social parce que dans leur enceinte on apprend à vivre en bons chrétiens et en citoyens modèles.

Il est donc de notre devoir de faire tout en notre pouvoir pour encourager les sociétés canado-américaines ; car elles nous ont sauvés dans le passé et elles nous sauveront encore si jamais un grand danger nous menace. Vénérons la mémoire de leurs fondateurs. Ils ont été des héros obscurs. Et faisons en sorte que leur œuvre reste impérissable sur le sol de cette glorieuse République !

C'est mon dernier mot.

Discours prononcé à la séance du mercredi, 2 septembre, par M. G. de Tonnancour, rédacteur en chef de l'"Indépendant". Sujet : La langue française.

M. le président, Mesdames et Messieurs,—

Les Canadiens-français qui ont immigré aux Etats-Unis pourront-ils conserver indéfiniment leur langue maternelle ? Voilà une question complexe que nous ne saurions étudier avec trop d'attention et de soin.

Ceux qui désespèrent de l'avenir de notre langue hésitent à y répondre car ils croient entrevoir le jour où elle ne sera plus parlée aux Etats-Unis. D'autres, plus optimistes, répondent fièrement : "oui!" Et je suis tenté de croire qu'ils ont raison.

Mais il y a encore les extrémistes, c'est-à-dire ceux qui, n'envisageant pas la question à tous les points de vue, prétendent qu'il est impossible pour nous de conserver la langue française et d'être en même temps de loyaux citoyens américains.

C'est pour dissiper l'erreur de ces derniers que je traiterai de

la langue française dans ses rapports avec nous en notre double qualité d'immigrés d'origine franco-canadienne et de citoyens de la République américaine.

Devons-nous jurer fidélité au drapeau étoilé ? Oui, répondrai-je sans hésitation ; car la reconnaissance nous en fait un impérieux devoir. Mais, pourquoi vouloir que nous abandonnions notre langue maternelle ?

Nous voulons apprendre l'anglais. Nos intérêts politiques et sociaux nous commandent que nous l'apprenions si bien que les Canadiens se distinguent dans toutes les régions du pays.

Les éléments qui composent le peuple américain ne peuvent pas changer le sang qui coule dans leurs veines. Ils ne sauraient non plus oublier leurs traditions et renoncer volontiers à leurs mœurs et coutumes sans faire acte de trahison. Et les traîtres ne font pas les bons citoyens !

L'évolution finira peut-être par rendre homogène le peuple américain ; mais la transformation sera nécessairement lente, si elle doit être certaine. Alors, pourquoi essayer de hâter les événements ? Ce que Dieu fait n'est-il pas bien fait ? Pour imposer l'homogénéité aux éléments hétérogènes qui vivent aux Etats-Unis, il faudrait avoir recours à la violence et à la persécution, qui provoquent toujours la résistance, tandis qu'avec la douceur, la persuasion, la justice et la charité, on hâterait peut-être l'action du Temps.

La persécution n'a jamais atteint son but. Le plus souvent elle a produit des résultats tout autres que ceux qu'on en attendait. Mais, à supposer que les éléments qui nous entourent conserveraient longtemps encore leur caractère particulier, leurs ambitions et leurs aptitudes diverses, les Etats-Unis en souffriraient-ils ?

L'Américain possède de grandes qualités. Il a le sens des affaires et une énergie indomptable. Le Français et l'Allemand, pour être moins âpres à la "chasse au dollar", ont aussi leur incontestable utilité dans d'autres sphères de l'activité nationale. Il en est ainsi de l'Irlandais, de l'Italien, du Portugais, etc. Or, pourquoi vouloir fondre dans un même moule les qualités qui sont particulières à ces différentes races ? Les plus beaux joyaux ne sont-ils pas faits de pierres précieuses les plus variées ? De la variété naît l'harmonie. C'est une loi naturelle. Si tout était uniforme, dans l'univers, la Nature serait un tableau monotone ; car, ainsi que l'a dit un grand poète : "l'ennui naquit, un jour, de l'uniformité." Et cette uniformité n'était pourtant que relative. Que serait-il donc si l'uniformité absolue existait ?

Chaque race a ses qualités spéciales. Nul peuple ne les possède toutes au même degré. Tel brille dans les lettres, tel autre dans les beaux-arts, ou le commerce, ou la finance, "et cætera". La diversité des races, aux Etats-Unis, est une source de force, de richesse et de gloire pour la République. Et la persécution ne saurait accomplir ce qui est du seul ressort du Temps: leur fusion à venir. Chaque élément comprend ce qu'il doit au pays qui lui donne son pain quotidien. Il respecte ses institutions. Mais il n'est pas nécessaire, pour manifester la fidélité de son civisme, que chacun jette un voile sur le passé, qu'il renonce à sa langue ou renie son origine !

Celui qui est né à l'étranger peut-il être un bon Américain tout en conservant sa langue maternelle ? Assurément, et l'histoire des Etats-Unis en est témoin. Demandez aux mânes des Français, des Allemands et des Irlandais qui ont aidé les treize colonies à secouer le joug britannique, au siècle dernier, si leur langue les empêcha d'aimer la République naissante ! Demandez encore aux survivants de la guerre de sécession si leurs camarades d'origine étrangère morts au champ d'honneur n'avaient pas un véritable culte pour le drapeau étoilé !

D'ailleurs, il faudrait être mauvais logicien pour prétendre que la langue seule constitue le patriotisme, dans un pays comme celui-ci, où sont groupés tant d'éléments étrangers les uns aux autres. Les seuls vrais Américains sont les peaux-rouges, et leur race s'éteint graduellement. Lord Dufferin, qui n'est pas un sot, disait un jour : "Le monde serait trop ennuyeux s'il était jeté tout entier dans le même moule." Dans ces lignes pourtant bien simples, l'éminent diplomate énonçait une grande vérité philosophique.

Les Allemands immigrés ont leurs paroisses, leurs écoles séparées, leurs grands journaux quotidiens et leur presse hebdomadaire. Ils ont encore de nombreuses sociétés littéraires et de bienfaisance. Et cependant, qui oserait dire qu'ils ne sont pas de loyaux citoyens américains ? Les Irlando-Américains ont aussi leur presse—plus de mille journaux,—et leurs sociétés ; et, comme le dit Max O'Rell dans "Jonathan et son Continent" : "s'ils accordent leur foi à la Constitution américaine, ils conservent leur cœur à l'Irlande !"

Mais la vénération et l'amour qu'ils ont pour le pays de leurs pères n'altèrent en rien leur loyauté comme citoyens américains. Et celui qui prétendrait le contraire énoncerait une hérésie historique ; car le Temps n'a pas encore fait oublier les mémorables services qu'ils rendirent aux Etats-Unis durant la guerre de l'Indépendance, et le rôle héroïque qu'ils jouèrent, de 1861 à 1865, alors qu'un conflit fratricide menaçait l'intégrité de l'Union !

Nous ne devons point rougir de notre origine. Nos aïeux furent les premiers à explorer le continent américain, et plusieurs d'entre eux ont laissé dans l'histoire des Etats-Unis un nom célèbre et respecté.

Quant à notre langue, aimons-la toujours ; conservons-la pieusement ; car elle est le plus parfait véhicule de la pensée humaine. C'est en raison de sa beauté, de sa richesse, de son incomparable souplesse et de son extrême lucidité qu'elle a été choisie, de préférence aux autres, comme la langue diplomatique de l'Europe. C'est la langue littéraire par excellence, la plus haute expression du verbe. Les Américains instruits que n'aveuglent point les préjugés l'aiment et l'admirent, et ceux que la fortune favorise particulièrement sont fiers de la faire apprendre à leurs enfants. C'est que sans elle, l'éducation d'un homme instruit est incomplète, même de ce côté-ci de l'Atlantique, dans ce jeune et grand pays qui a déjà produit tant de célébrités scientifiques et littéraires.

Aimons-la donc de tout notre cœur cette belle langue française qui est pour nous le dernier vestige du patrimoine ancestral.

L'adversité a pu nous éloigner du village natal, où palpitent encore des lambeaux de notre jeunesse : mais elle est impuissante contre notre langue qui est rivée à notre existence même.

L'Américain-canadien qui renonce à sa langue maternelle abdique un passé glorieux et ferme son esprit aux souvenirs qui ont ensoleillé l'aurore de sa vie. Bientôt il se sentira seul, isolé, attendant en vain de ses nouveaux frères des sympathies réelles qui ne se manifesteront jamais.

En abdiquant sa langue maternelle, il renonce à la meilleure partie de sa constitution morale, et sa vieillesse sera la nuit morne de la désespérance !

L'Irlando-Américain qui a perdu la langue de ses pères, voudrait remonter le cours du Temps pour reprendre ce bien précieux que l'Angleterre, son ennemie séculaire, lui a ravi : mais il est trop tard. Ses enfants ne parlent plus que l'Anglais, et il en est même parmi eux qui renoncent au culte de leurs aïeux. En effet, des personnages autorisés prétendent qu'il devrait y avoir, en ce pays 17,000,000 de catholiques, et les statistiques n'en accusent que huit ou neuf mil-

lions. Que sont devenus ceux qui manquent à l'appel ? Après avoir perdu leur langue, ils ont renoncé à la foi catholique.

C'est une nouvelle et éclatante affirmation de cette parole si profonde de M. des Taurines, un auteur français, que "l'anglais est le véhicule du protestantisme," et de cet autre aphorisme de Bernardin de St-Pierre : "Les peuples qui prient Dieu dans leur langue maternelle tiennent plus à leur religion que les autres."

Les Irlando-Américains qui embrassent toute l'étendue de ce danger cherchent à refouler le courant de l'absorption religieuse qui les menace. Et pour mener à bien leur entreprise aussi louable que hardie, ils fondent partout des sociétés destinées à propager l'étude de la langue irlandaise, après avoir créé une chaire de celtique à l'Université Catholique de Washington. Il existe dans le Rhode Island une de ces sociétés dont les travaux sont suivis avec le plus profond intérêt dans la vieille mère-patrie. Voici la traduction d'une lettre que recevait récemment son président, M. Hanehan, de Providence :

Letterkenny. Co. Donegal, 26 juillet 1896.

Cher M. Hanehan.—Le meilleur moyen d'accuser réception de vos sympathiques résolutions est peut-être de vous écrire ce qui se fait ici pour la conservation de la langue irlandaise. Depuis plusieurs années, la langue de notre pays a été l'objet de l'attention spéciale du séminaire de Letterkenny. Elle est enseignée avec soin par les instituteurs de St-Emmon, et ceux qui veulent être admis dans les collèges ecclésiastiques sont examinés oralement par les évêques sur leur connaissance de la langue maternelle. Dans les fêtes publiques, qu'elles soient locales, politiques ou religieuses, la langue irlandaise n'est point oubliée. Au contraire, elle tient naturellement la place d'honneur. Un autre fait consolant, c'est que les instituteurs des écoles primaires se sont unis de tout cœur à ce louable mouvement. Comme résultat de leur décision, il est permis d'espérer que la commission scolaire accordera à la langue irlandaise une plus grande place dans le programme des études. Je crois ajouter que vendredi soir, à la chambre des Communes, nos députés irlandais ont soulevé un intéressant débat sur le besoin qui se fait sentir d'encourager l'enseignement de la langue maternelle dans les écoles irlandaises. En vous priant d'accepter mes vœux les plus sincères pour le succès de votre société, Je demeure.

Votre tout dévoué,

PATRICK O'DONNELL, Evêque de Raphœ."

L'exemple de cet évêque irlandais devrait inspirer aux Canadiens immigrés un amour plus profond pour leur langue maternelle. Il est vrai que nous avons déjà fait de lourdes pertes. Un bon nombre des nôtres se sont enrôlés sous la bannière de l'assimilation complète. Mais nous ne devons point désespérer de l'avenir de la langue française en ce pays, si nous tenons à la conserver ; car le mal dont nous souffrons n'est pas incurable.

La paroisse canadienne, l'école, la société de bienfaisance et la presse sont autant d'institutions contre lesquelles iront se briser en vain les efforts des assimilateurs, pourvu toutefois que nous les gardions intactes. Nous devons donc veiller sur elles avec la plus grande sollicitude. Ces institutions, que j'appellerai le boulevard de notre foi et de notre langue, sont intimement liées ensemble. Retranchez-en une, et les autres se trouveront, par le fait même, affaiblies et menacées dans leur stabilité. C'est qu'elles forment une entité, un tout indivisible. Les adversaires de notre langue ne le savent que trop, et c'est ce qui explique la profonde antipathie qu'ils ont pour elles,—antipathie qui a percé jusque dans les délibérations du Congrès de Baltimore.

Ne nous endormons donc point dans une fausse sécurité. Ce que les Irlandais distingués déplorent amèrement nous arrivera infailliblement à notre tour si nous n'y prenons garde ; car, comme leurs ascendants, nous sommes exposés à perdre notre langue maternelle. Pour résister aux influences qui se ruent contre elle, il nous incombe de la faire aimer davantage à notre jeunesse en la parlant à l'église, à l'école, dans la société de bienfaisance et dans le cercle familial. Apprenons l'anglais, qui nous est indispensable ; mais, que cela ne nous empêche pas de garder une part de nos affections, de notre amour, pour l'idiome qui réveillla les échos du nouveau monde bien avant la fondation de la République américaine, et que parlaient Lafayette et ses immortels compagnons !

Il n'y a pas à se dissimuler que l'avenir est sombre et que nous devrons lutter sans cesse pour conserver notre langue ; mais, dans l'état d'âme où nous nous trouvons, il est un fait consolant qui doit ranimer notre courage. Vous avez pu, comme moi, l'observer fréquemment. C'est que si les enfants canadiens semblent fatalement portés à préférer l'anglais au français, dans leur âge le plus tendre, il s'opère en eux un changement remarquable dès qu'ils commencent à raisonner. Alors le vieil orgueil gaulois se réveille dans leurs âmes, et ils ressentent le besoin d'apprendre ce que furent leurs devanciers.

Jusque-là inconsciemment dédaigneur de tout ce qui est français, ils subissent alors une métamorphose complète qui les rapproche de leurs aînés. Il faut que ces jeunes gens apprennent à s'énorgueillir davantage de leur origine ; et c'est au sein de la société de bienfaisance et dans nos journaux qu'ils puiseront de nouvelles forces morales pour résister aux avances des ennemis de la langue française, tout en apprenant leurs devoirs de citoyens américains.

Nous vivons sur un sol étranger, tout hospitalier qu'il est, et ceux qui ont vu le jour sur les bords du St-Laurent sentiront éternellement dans leurs cœurs un vide que rien ne saurait combler ! La résignation calme et philosophique est un baume qui adoucit l'amertume de l'exil ; mais sa vertu ne va pas plus loin. Quels que soient les égards dont on entoure le Canadien des Etats-Unis et l'intérêt factice qu'on attache à son avenir, son bonheur est incomplet, et sa dernière pensée se reporte avec délices vers la patrie absente : "dulces reminiscitur Argos !"

Conservons-donc la langue française afin de ne pas nous sentir isolés et abandonnés sur le sol de cette grande République. C'est une amie qui a pour nous des trésors de consolations et d'espérances. Et pour la garder intacte, il faut nécessairement que nous fassions respecter l'inviolabilité de nos paroisses canadiennes, de nos écoles, de nos sociétés et de notre presse.

Je le répète, si nous laissons les assimilateurs supprimer une seule de ces institutions, l'édifice entier qu'elles représentent croulera immanquablement ; car chacune d'elles est une pierre indispensable à son équilibre.

Ayons un clergé de notre nationalité, qui s'intéressera toujours plus à nous que les ecclésiastiques étrangers à notre caractère, à nos mœurs et à nos coutumes ; exigeons que le français soit enseigné suffisamment dans les écoles que nous maintenons de nos deniers ; grossissons les rangs de nos sociétés de bienfaisance et de secours mutuel, ces foyers d'où rayonnent l'amour du prochain et la reconnaissance émue ; encourageons notre presse, qui fait tant de sacrifices pour applanir les difficultés que nous rencontrons sur notre chemin, et nous resterons fidèles à notre langue maternelle.

Le jour où l'une de ces institutions disparaîtra sera l'avant-coureur de l'extinction complète, et à brève échéance, de l'élément canado-américain.

Maintenant, la fusion des races en ce pays est-elle nécessairement inévitable ? Peut-être ; mais je suis de ceux qui croient à la sagesse des lois naturelles et qui, ne voulant rien brusquer, dans le domaine de l'imprévu, s'en rapportent entièrement à la Providence.

En attendant, je voudrais pouvoir me faire entendre de tous les Américains-canadiens pour leur dire : "Souvenons-nous. Soyons fidèles à notre serment de citoyens naturalisés ; mais aimons toujours notre langue maternelle. C'est le plus sûr moyen, s'il en est un, de parer à l'anéantissement de l'idée française aux Etats-Unis."

"La Presse". Le docteur Baribault traita cet article de main de maître.

La ville de Meriden a été désignée pour les séances du prochain congrès. Les messieurs suivants sont élus membres du comité exécutif du XIIème congrès :

Wilbrod L'Heureux, président.
Docteur A. O. Baribault, 1er vice-président.
F. X. Nobert, 2ème vice-président.
Oct. Lanouette, secrétaire.
Alex. Commette, secrétaire-adjoint.
Olivier Guyrard, trésorier.
J. B. Vallée, trésorier-adjoint.

Résolutions adoptées à l'unanimité par le XIème congrès :

Les Canadiens-Américains de l'Etat du Connecticut, réunis en congrès annuel pour la onzième fois dans le but de promouvoir leurs intérêts sociaux, politiques et religieux, protestent de leur fidélité à la Constitution et au drapeau de leur patrie d'adoption.

Nous déclarons qu'il est du devoir impérieux de tout Canadien-français habitant ce pays de devenir citoyen de la République dans les délais requis par la loi, afin d'exercer les droits et de jouir des privilèges qui accompagnent le titre de citoyen. Nous recommandons à toutes les sociétés de bienfaisance et autres, à tous nos groupes et paroisses, de faire tous les efforts et sacrifices possibles afin de hâter le jour où tout homme d'origine canadienne aura prêté le serment d'allégeance au drapeau étoilé.

Pour le bien des âmes et la conservation des traditions religieuses de nos compatriotes immigrés, il est indispensable que les nôtres soient desservis par des prêtres séculiers d'origine canadienne. Nous prions donc instamment les autorités d'obtempérer à nos désirs, sous ce rapport, afin de favoriser davantage la paix et le bonheur dans nos familles et dans nos paroisses, et d'activer le progrès religieux et social dans nos colonies canado-américaines. Nous constatons avec peine que dans les localités où les vœux de nos compatriotes n'ont pas été exaucés à cet égard, il existe une indifférence déplorable, sinon des défections regrettables, qui retardent notre avancement religieux, social et politique.

Nous approuvons notamment la demande de nos compatriotes de Danielson faite dans le but d'obtenir des desservants canado-américains ; car après enquête faite, nous savons qu'il existe dans cette localité un grand danger que la foi religieuse se perde ou s'atténue sensiblement, si cette demande n'est pas accordée par les autorités. Et nous approuvons surtout les moyens de conciliation qui nous ont été communiqués par les délégués de cette paroisse, après avoir été proposés d'abord, comme il convient, à l'Ordinaire du diocèse de Hartford pour le règlement de leurs difficultés. Et nous regrettons

vivement qu'ils aient été rejetés. En conséquence, nous appuyons les Canadiens de Danielson dans leurs démarches auprès du Saint-Siège, où nous espérons fermement que justice sera rendue à nos compatriotes.

Tout en reconnaissant l'autorité diocésaine, nous déplorons vivement qu'elle n'ait pas semblé comprendre notre situation et jugé à propos de faire droit aux justes demandes de nos compatriotes.

C'est avec peine, mais en même temps avec confiance que nous nous trouvons dans l'alternative de nous adresser à l'autorité suprême de l'Eglise pour lui demander justice et le redressement de nos griefs.

Nos sociétés de bienfaisance ont été des auxiliaires puissants et efficaces pour la diffusion du bien-être moral et intellectuel au sein de nos colonies canado-américaines. Elles ont précédé l'organisation de nos paroisses, et elles ont pris l'initiative de leurs création. Elles continuent à opérer beaucoup de bien chez les nôtres. Elles ont donc droit à l'appui et à l'encouragement de tous. Elles ont remplacé l'assistance publique en subvenant d'une manière fraternelle aux besoins des familles éprouvées par la maladie ou la mort. Elles sont plus florissantes partout où les sociétaires sont desservis par des prêtres séculiers canado-américains.

En vue du bien déjà accompli par ces associations de bienfaisance, il est du devoir de chaque sociétaire de s'efforcer de recruter de nouveaux membres, afin d'asseoir ces institutions fraternelles sur des bases financières solides et durables. C'est à cette condition seule que nous pourrons espérer, dans un avenir prochain, pouvoir modifier le règlement de manière à donner de l'assistance en cas de chômage causé par la grève ou la dépression générale, en outre des secours que nous accordons maintenant pour cause de maladies, d'accidents ou de décès.

Il est constaté que le progrès va de pair avec la diffusion de l'instruction chez le peuple, et nous sommes résolus de faire tous les efforts en notre pouvoir pour que les nôtres ne soient pas en arrière sous ce rapport. L'instruction, dans ce pays, est une fortune à la portée du pauvre aussi bien que du riche. Elle centuple les forces productives de l'homme, l'élève dans l'échelle des êtres que Dieu a créés ; elle offre des avantages et des consolations innombrables dans la vie, et elle unit par la pensée et les sentiments ceux qui en profitent, peu importe la distance qui les sépare. Ayant partagé ensemble les épreuves de l'expatriation et étant maintenant unis par un sort commun ainsi que par une solidarité qui est la résultante d'une même origine et d'une même langue, il est de notre devoir de perpétuer chez nous, dans nos paroisses et dans nos familles, notre langue maternelle, qui nous relie aux traditions de nos ancêtres. Nous déclarons toutefois qu'il est du devoir de tout Canadien-américain de faire enseigner à ses enfants l'anglais aussi bien que le français.

L'évolution sociale qui se fait dans tout groupe formé par une affinité de race exige le maintien d'une presse spéciale consacrée à la propagation de ses idées et à la défense de ses intérêts. Nous constatons avec plaisir que nos journaux canado-américains ont rendu des services signalés à nos compatriotes immigrés, et nous croyons fermement qu'il est du devoir des nôtres d'encourager plutôt notre presse canado-américaine que les journaux publiés au Canada. Si c'est pour nous un devoir d'être unis quand il s'agit de la défense de nos intérêts, comme il n'y a pas à en douter, il semble que la presse canado-américaine doit être la première à prêcher d'exemple et à s'abstenir d'enrayer tout mouvement dont le but ultime est de consolider nos œuvres paroissiales ou autres.

Vu la situation critique où nous sommes placés dans l'Etat du

Connecticut, il est non-seulement opportun, mais nécessaire que nos congrès d'Etat se réunissent aussi fréquemment que par le passé. Et en raison des éventualités qui pourraient subvenir prochainement, le comité exécutif du XIIème congrès est particulièrement autorisé et requis, le cas échéant, de convoquer de nouvelles assises avant la date ordinaire et à l'endroit qu'il jugera convenable.

Par le comité :

Docteur OMER LARUE.
Docteur ARTHUR O. BARIBAULT.
F. X. NOBERT.
L. J. TETREAULT.
ALEX. COMMETTE.

A 10 heures 30, le mardi soir, 150 personnes prenaient place aux tables somptueusement dressées à l'hôtel Hooker. M. le docteur A. D. David présidait ce beau banquet qui dura jusqu'à vers deux heures du matin.

LISTE DES SANTES.

1 A la ville et ses officiers, réponse par Son Honneur le maire suppléant M. Brigham et M. King, procureur de la ville.

2 Aux Etats-Unis, proposé par le docteur A. D. David. Réponse par M. H. A. Dubuque.

3 Au clergé, santé bue debout.

4 Aux Canadiens des Etats-Unis. Réponse par le docteur Omer Larue.

5 A nos sociétés nationales, proposé par le docteur J. C. Leclaire. Réponse par le docteur A. O. Baribault.

6 A la presse, proposée par M. G. de Tonnancour, de l'"Indépendant". Réponse par M. Alexandre Belisle, fils, de l'"Opinion Publique."

MENU

Entrées :

Huîtres sur coquilles

Soupe aux tomates

Viandes et accessoires :

Poulet grillé sur pain rôti. Dinde farcie. Farce aux huîtres.

Sauce aux canneberges. Côtelettes de bœuf.

Sauce brune. Purée de pommes de terre.

Légumes :

Tomates Concombres. Céleri, etc.

Vin :

Claret

Dessert :

Crème glacée à la vanille. Crême glacée au citron.

Gâteaux Fruits Amendes

RAPPORT DU TRESORIER.

RECETTES.

Société Saint-Jean-Baptiste, Willimantic,	$6.00
" " Danielson,	6.00
" " Wauregan,	6.00
" " Baltic,	6.00
" " Moosup,	6.00
" " Meriden,	6.00
" " Bridgeport,	6.00
" " Taftville,	6.00
" " Putnam,	6.00
" " Waterbury,	6.00
" " North Grosvenordale,	6.00
" Saint-Joseph, North Grosvenordale,	6.00
" Saint-Joseph, Waterbury,	6.00
" Saint-Joseph Meriden,	6.00
" Tempérance, Meriden,	6.00
L'Union des ouvriers canadiens-français,	6.00
Club de Naturalisation de Stafford Springs,	6.00
Institut Canadien-français de Waterbury,	6.00
Cour St-Louis, C. S. O. S. S. de Taftville,	6.00
Société de Tempérance St-Louis, New Haven,	6.00
Cour Dusablon S. F., de Danielson,	6.00
Total	$126.00
Déficit	48.27
	$174.27

Le déficit a été payé par la société Saint-Jean-Baptiste de Willimantic.

DEPENSES.

Comité exécutif, hôtel et dépenses,	$12.25
Timbres et enveloppes,	3.75
Papiers et plumes,	98
125 Insignes,	19.60
Amable L'Heureux, dépenses,	9.40
Dr C. J. Leclaire, dépenses,	6.00
Dr Omer Larue, dépenses,	5.00
Dr A. D. David, dépenses,	5.00
D. P. Chabot, dépenses,	5.00
Théo. Potvin, dépenses,	5.00
Alphonse Chagnon, dépenses,	6.44
Salle Loomer Opera House,	70.00
Salle, décoration,	14.00
Belisle Frères—Impression de la proclamation,	10.75
Télégrammes et Téléphones,	1.10
Total	$174.27

DOUZIÈME CONVENTION

Tenue à MERIDEN,
les 1 et 2 septembre 1897.

Minutes du comité exécutif de la XIIème convention de l'Etat du Connecticut devant être tenue à Meriden.

Sur l'ordre du président, le secrétaire convoqua une assemblée, devant être tenue à la résidence du président, à Meriden, le 18 février 1897.

Première réunion. Ouverture de la séance par M. le président, à 8 heures du soir.

Tous les membres du comité étaient présents à l'exception du secrétaire-adjoint.

Proposé par le docteur A. O. Baribault, secondé par M. J. B. Vallée, que les quatre membres du comité exécutif demeurant à Meriden, se chargent de l'organisation d'une soirée durant le temps de la convention, avec l'aide bienveillant des sœurs de l'école canadienne.

Proposé par M. J. B. Vallée, secondé par le docteur A. O. Baribault, que les membres du comité demeurant à Meriden s'adjoignent un sous-comité composé d'autant de membres qu'ils le jugeront à propos pour leur aider dans les divers détails de la convention. Adopté.

Proposé par M. F. X. Nobert, secondé par M. Olivier Guyrard, que le secrétaire actuel écrive au secrétaire et au trésorier de la dernière convention, afin d'avoir les livres qui sont en leur possession.

Proposé et secondé que l'on ajourne cette séance au 1er avril, à moins d'avis contraire, et que l'assemblée ait lieu à Meriden.

Deuxième assemblée. Le secrétaire convoqua cette assemblée du comité exécutif qui eut lieu chez le 2ème vice-président, M. Nobert, de Meriden.

Ouverture par le président à 8 h. 30 du soir. Tous les membres du comité étaient présents, excepté le secrétaire-adjoint.

Les minutes de la dernière assemblée furent lues et adoptées.

Proposé par le docteur A. O. Baribault, secondé par M. A. Commette, que le rapport du comité local soit approuvé, et que ces mêmes membres continuent les préparatifs pour la prochaine convention. Adopté.

Proposé par M. Commette, secondé par M. Nobert, que le secrétaire actuel écrive de nouveau aux secrétaire et trésorier de la dernière convention, afin d'avoir les livres maintenant en leurs mains au plus tôt possible. Adopté.

Proposé par M. Nobert, secondé par M. A. Commette, que le docteur A. O. Baribault soit prié de préparer la proclamation et de la présenter aux membres du comité à la prochaine assemblée. Adopté.

Proposé et secondé que les noms des membres du comité local soient inscrits dans ces minutes. Adopté.

Proposé et secondé que l'on ajourne cette séance à la première semaine de juillet, chez le docteur A. O. Baribault, à New Haven. Adopté.

Comité local: MM. Ant. Belisle,Joseph Chalifoux, Ernest Cadotte, Edm. Allard, Clem. Trudeau, N. P. Forcier, George Lanouette, Edouard Chalifoux, Joseph Marchessault, Agenard Boisvert, Jos. Gingras, Joséphat Dusablon, Frs. Labissonière, R. T. Chalifoux, docteur A. S. Alain, Ed. Loseau.

Troisième assemblée, 1er juillet 1897. Le secrétaire convoqua cette assemblée du comité exécutif qui eut lieu chez le docteur A. O. Baribault, 1er vice-président, à New Haven.

Ouverture de l'assemblée par le président à 8 h. du soir.

Le secrétaire fait lecture des minutes de la dernière séance qui sont approuvées telles que lues.

Proposé par le docteur Baribault, secondé par M. A. Commette, que les messieurs présents soient admis à prendre part aux délibérations, sans avoir droit de voter sur aucune question : ces messieurs sont Jules Baribault, Eugène Cartier, Chs. Demers.

M. F. X. Nobert fait rapport des démarches faites par le comité local pour l'organisation de la convention. L'hôtel de ville est loué par les 1er et 2 septembre, dates où la convention doit avoir lieu.

Proposé par M. le docteur Baribault, secondé par M. A. Commette, que les membres du comité exécutif résidant à Meriden se rendent auprès du Rév. Père Van Oppen pour demander que tous les prêtres qui prendront part à la célébration de la sainte messe, à l'ouverture de la convention, soient Canadiens, si cela est en son pouvoir. Adopté.

Proposé par M. A. Commette, secondé par M. Olivier Guyrard, que le comité de Meriden fasse imprimer 150 insignes à l'imprimerie du "Journal", de Meriden.

M. le président demande au docteur A. O. Baribault de nous donner la lecture de la proclamation, qu'il avait été chargé de préparer à l'assemblée précédente.

Après lecture faite, il est proposé et secondé d'accepter la proclamation telle que lue, et de l'envoyer à l'"Opinion Publique" pour être imprimée. Adopté.

Proposé et secondé qu'un vote de remerciements soit donné

à M. le docteur Baribault pour sa généreuse hospitalité envers le comité exécutif. Adopté.

Proposé par M. le docteur Baribault, secondé par M. A. Commette, qu'un vote de remerciements soit donné à M. le président, W. L'Heureux, et à M. F. X. Nobert, 2ème vice-président, pour la généreuse hospitalité qu'ils ont montrée au comité exécutif lors de la réunion des membres du comité chez eux. Adopté.

Proposé et secondé qu'un vote de remerciements soit donné aux MM. Jules Baribault, Eugène Cartier et Chs. Demers, qui ont pris part à nos délibérations. Adopté.

Proposé et secondé que l'on ajourne à l'appel du président et du secrétaire. Adopté.

Quatrième assemblée, 27 juillet 1897. Le secrétaire convoqua cette assemblée du comité exécutif qui eut lieu chez M. Octave Lanouette, secrétaire.

Ouverture par M. le président à 8 heures du soir. Tous les membres du comité étaient présents.

Proposé par M. A. Commette, secondé par M. le docteur Baribault, que M. Baril, de Waterbury, prenne part aux délibérations de cette séance sans droit de vote. Adopté.

Le secrétaire donne lecture des minutes de la dernière assemblée qui sont adoptées telles que lues.

Après lecture du rapport du comité local il est proposé et secondé que ce rapport soit approuvé, et que le même comité soit autorisé à continuer son travail. Adopté.

Proposé et secondé que M. le docteur C. J. Leclaire soit invité à traiter la première question de la proclamation. Adopté.

Proposé et secondé que M. le docteur Omer Larue soit invité à traiter la deuxième question de la proclamation. Adopté.

Proposé et secondé que M. le docteur A. O. Baribault soit invité à traiter la troisième question de la proclamation. Adopté.

Proposé et secondé que M. le docteur A. D. David soit invité à traiter la quatrième question de la proclamation. . Adopté

Proposé et secondé que M. le docteur J. F. McIntosh soit invité à traiter la cinquième question de la proclamation. Adopté.

Proposé et secondé que M. F. X. Nobert soit invité à traiter la sixième question de la proclamation. Adopté.

Proposé et secondé que le secrétaire avertisse ces messieurs au plus tôt possible, du vote passé par les membres du comité. Adopté.

Proposé et secondé, après explications satisfaisantes, que l'erreur de $6.00 qui s'est faite lorsque M. Baril a été trésorier de la convention de New Haven, par rapport à la société de Willimantic, ne soit pas imputée à notre brave compatriote, M. Baril, et qu'il soit exempté de tout blâme. Adopté.

Proposé et secondé que l'on ajourne cette séance à l'appel du président.

OCTAVE LANOUETTE, secrétaire du comité exécutif.

"E PLURIBUS UNUM"

Proclamation de la XIIème convention canadienne-française et américaine de l'Etat du Connecticut.

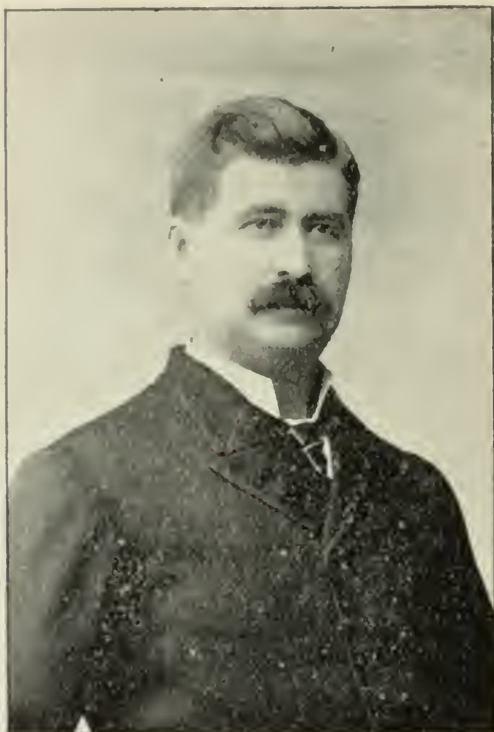
Compatriotes :—

Rien aujourd'hui ne démontre plus l'énergie du caractère et la vigueur de l'âme des Canadiens-français du Connecticut que ces seuls mots : douzième convention. Comme cette période glorieuse, qui a commencé avec notre première réunion nationale en 1885, s'assimile avec l'histoire de notre race ! Comme elle rappelle sous bien des rapports les dangers de Jacques-Cartiers, les périls de Champlain, les sacrifices de Marquette, les luttes de 1835 à 1837 ! Toujours et partout, quelle immuable persévérance, quel pénible travail, quelle merveilleuse patience dans la longue attente de jours meilleurs pour la nationalité.

Nous avons certes bien raison d'être fiers de nos assises annuelles; au même titre que nous sommes orgueilleux de nos sociétés et de nos paroisses canadiennes. Celles-ci, par leur patriotisme ardent, leur aide effective, leurs délégations intelligentes ont heureusement cimenté l'union qui fait la force : celles-là, par leurs résolutions unanimes, leur action directe, leur influence féconde, ont établi cette vérité : que les Canadiens-français ne sont pas de ceux qui passeront jamais sous les Fourches Caudines de l'assimilation à outrance, et de l'anéantissement des qualités particulières à leur nationalité. Bien plus, nos congrès ont pour permettre que l'élément canado-américain devienne la fondation, en quelque sorte, d'une cité lacustre, au-dessus de laquelle les promoteurs du pan-saxonnisme et de l'intolérance pourront voguer nonchalamment, sans apercevoir le vaste et brillant horizon de la véritable grandeur de l'Union américaine.

Toujours nous demeurerons français et catholiques, parce que sans ces qualités nous serons invariablement de médiocres citoyens américains.

On l'a dit bien des fois, les vingt-cinq ans qui suivront 1896 décideront du sort de notre race au Connecticut. Or, s'il fut un temps où nous devons redoubler d'ardeur et de courage, où la nationalité requiert avec le plus d'instance les efforts réunis de toutes nos associations canadiennes, c'est assurément pendant la période difficile que nous traversons actuellement. Au reste, les intérêts mêmes des sociétés et des congrégations canadiennes-françaises sont menacés. Nous le demandons, quel avenir peuvent espérer nos organisations nationales en face de la dissolution graduelle des éléments qui les distinguent ? Est-ce que, isolées, une société ou même deux ou trois sociétés, pourront opposer une digue efficace au flot envahisseur de la métamorphose projetée par nos ennemis ? Nous ne le croyons pas, et, malgré nos souhaits, nous ne pouvons attendre le triomphe, sans une



M. N.-P. FORCIER, MERIDEN.

M. Forcier est né à Yamaska en 1863. Il suivit d'abord les cours du collège de Sorel, puis termina ses études au séminaire de Nicolet. A l'âge de 20 ans il se rendit à Fall River, où il étudia la pharmacie. Il demeura ensuite successivement à Manchester, N. H., Haverhill, Lowell, où il fit des affaires à son compte pendant trois ans. Depuis 1891, il s'est fixé à Meriden, où il tient une pharmacie bien achalandée sur la rue Main. M. Forcier a passé trois années au conseil de ville de Meriden et il est actuellement membre de la commission scolaire, ayant été élu pour deux ans. Les différentes organisations canadiennes de Meriden le comptent aussi, cela va sans dire, au nombre de leurs membres les plus actifs, et il s'est particulièrement distingué par l'intérêt qu'il a témoigné à l'Union St-Joseph, aux Forestiers Canadiens et aux Chevaliers de Colomb. Les sérieuses qualités de M. Forcier en ont fait un homme dont le mérite est reconnu aujourd'hui par tous ses compatriotes du Connecticut.

lutte des plus obstinées et la centralisation de nos forces dans les conventions.

Au demeurant, nous n'avons aucune raison de nous décourager ; l'heure d'une victoire complète sonnera un jour qui ne peut longtemps se faire attendre, et alors, les destinées providentielles, qui sont réservées aux Franco-américains, et dont on a si souvent dit tant d'admirables choses, seront la juste récompense d'un patriotisme et d'un civisme approuvés :

Aussi, levant nos yeux pleins de reconnaissance
Vers Dieu qui, de là-haut, nous guide et nous bénit,
Que de nos cœurs ce cri du psalmiste s'élance :
"Non fecit taliter omni nationi."

Imbu de ces sentiments, le comité exécutif que vous avez honoré, lors de la belle convention de Willimantic, en le chargeant de l'organisation de votre prochaine assemblée conventionnelle, est heureux de vous convoquer tous à Meriden, les 1 et 2 septembre 1897, où les questions suivantes vous seront soumises :

1o. Le clergé national et l'intervention laïque dans les choses religieuses ; conseils pratiques pour continuer à demander toujours des prêtres canadiens-français dans les centres canadiens, et, par ce moyen, conserver la foi de nos ancêtres.

2o. La langue française et la langue anglaise dans nos écoles et dans nos familles ; moyens à prendre pour augmenter les ouvrages canadiens et français dans nos bibliothèques publiques.

3o. Nationalisme et américanisme : sont-ils compatibles ? Bien-être du véritable Canadien-français sur le sol du Connecticut et bienfaits de la naturalisation.

4o. Nos associations nationales et l'avenir des Canadiens-français de l'Etat ; avantages réciproques d'une union plus intime de nos sociétés avec nos conventions.

5o. Les conventions ; nécessité d'imprimer les minutes de nos réunions annuelles, afin que nous soyons au courant de l'histoire de notre race au Connecticut.

6o. La presse ; comment récompenser les journaux sympathiques à l'égard des Canadiens-francais du Connecticut et payer la dette de reconnaissance qui leur est due.

7o. Rapports complets des sociétés et centres canadiens-français.

La convention s'ouvrira par une messe solennelle à l'église Saint-Laurent ; les délibérations auront lieu dans la salle publique de l'hôtel de ville. Pourront prendre part aux discussions : les membres du clergé et les représentants de la presse ; trois délégués de chaque société Saint-Jean-Baptiste, de bienfai-

sance, de naturalisation, littéraire, union canadienne, paroisse ou centre canadien, etc., etc.

Nous prions messieurs les secrétaires de nos associations nationales, d'envoyer les noms de leurs délégués au secrétaire du comité exécutif, une ou deux semaines avant la convention.

Selon la coutume, établie depuis la convention de Putnam, nous demandons très respectueusement à toutes les organisations canadiennes-françaises, de remetttre au trésorier la somme de six dollars pour défrayer les dépenses du prochain congrès. Les frais de la réception aux délégués sont tous à la charge du comité local, qui n'épargnera absolument rien pour honorer convenablement les représentants de notre peuple.

WILBROD L'HEUREUX, président, Meriden.
Dr ARTHUR O. BARIBAULT, 1er vice-prés., New Haven.
F. X. NOBERT, 2ème vice-président, Meriden.
OCTAVE LANOUETTE, secrétaire, Meriden.
ALEXANDRE COMMETTE, sec.-adjoint, Bridgeport.
OLIVIER GUYRARD, trésorier, Meriden.
J. B. VALLEE, trésorier-adjoint, Waterbury.

Comité exécutif.

Meriden, Conn., 15 juillet 1897.

Douzième convention tenue à Meriden, 1er et 2 septembre 1897.

Le douzième congrès des Canadiens-français du Connecticut s'est ouvert sous d'heureux auspices, par une grand'messe solennelle célébrée à l'église St-Laurent. M. l'abbé Bédard, de Waterbury était l'officiant, avec M. l'abbé Crozet comme diacre, et M. l'abbé Ernest Lamontagne, de Meriden, comme sous-diacre. Le maître des cérémonies était M. l'abbé Ignatius Kost, de Meriden.

La 12ème messe de Mozart a été admirablement rendue par un chœur de trente voix, avec accompagnement d'orchestre sous l'habile direction du docteur A. S. Alain. La révérende sœur Ste-Cécile, une religieuse canadienne, présidait à l'orgue.

M. l'abbé P. E. Roy, de Hartford, fit le sermon du jour, prenant pour texte : "Celui qui m'aura confessé devant les hommes, je le confesserai aussi devant mon père dans les cieux." Ceux qui ont déjà entendu M. l'abbé Roy savent que ce sermon, comme toujours, ne pouvait qu'être à la hauteur de la circonstance.

Après la messe les délégués, précédés de la "City Band", défilèrent par les principales rues jusqu'à l'hôtel de ville où se tenait la convention. La salle était décorée de drapeaux français et américains, de même que des bannières des sociétés Saint-Jean-Baptiste, société de Tempérance, drapeau papal, bannière Champlain, et des inscriptions suivantes : Religion, Patrie, notre langue, nos coutumes, soyez les bienvenus, etc.

A midi, le président du comité exécutif, M. Wilbrod L'Heureux, ouvrit la convention par une allocution en anglais à M. L. E. Coe, maire de Meriden, au cours de laquelle, au nom des cent-vingt-cinq délégués présents, il remercia le maire d'avoir bien voulu honorer, par sa présence, l'ouverture de la convention. Depuis 1885, a exposé M. L'Heureux, les Canadiens ont pris l'habitude de ces conventions, persuadés qu'ils sont que de bons citoyens ne doivent pas avoir honte de témoigner de leur attachement pour la patrie où ils ont vu le jour. Bien au contraire, dit-il, de semblables sentiments sont une garantie qu'ils sauront reporter le même amour sur leur patrie adoptive, celle qu'ils habitent présentement, et pour laquelle, à l'occasion, ils sauraient se montrer de bons et loyaux défenseurs.

En quelques mots bien sentis, M. le maire remercia les délégués de leur délicate attention, et rendit hommage aux bonnes qualités qu'il avait déjà eu occasion, à plusieurs reprises, au cours de ses fonctions, de reconnaître et d'admirer chez les Canadiens-français. En terminant, il souhaita la bienvenue à tous dans Meriden, et exprima l'espoir que leur court séjour en cette ville ne pourrait que leur être utile et agréable.

La séance était maintenant définitivement ouverte.

M. Octave Lanouette donna ensuite lecture des minutes des assemblées tenues par le comité exécutif, minutes qui furent acceptées par la convention.

MM. les docteurs C. J. Leclaire et J. F. McIntosh et M. Jules Lefebvre procèdent alors à la vérification des lettres de créance, puis le trésorier du comité, M. O. Guyrard, fait rapport de l'argent perçu et des dépenses encourues par la XIème convention à Willimantic, tel que soumis par le trésorier de cette convention, M. Théo. Potvin :

Recettes	$126.00	
Dépenses	174.25	
Déficit		$48.25

Le déficit a été payé par la société Saint-Jean-Baptiste de Willimantic.

Des remerciements sont votés au comité exécutif et au comité local d'organisation pour la belle réception faite aux délégués, de même qu'à la "City Band" pour avoir escorté les délégués jusqu'à la salle de l'hôtel de ville.

Le docteur Baribault donne lecture des noms des délégués accrédités ainsi que suivent :

Club de Naturalisation, Meriden: Louis Morrisseau, J. Beaudoin.

Paroisse St-Laurent, Meriden : Olivier Guyrard, Octave Lanouette, Joseph Chalifoux.

Ligue du Sacré-Cœur, Meriden : Jos. Gingras, A. Théroux, Joséphat Dusablon.

Union des Ouvriers, Meriden : Ed. Chalifoux.

Société de Tempérance St-Laurent, Meriden : C. J. Trudeau.

Société Saint-Jean-Baptiste, Meriden : Jos. Rousseau, Philippe Beaudoin.

Union St-Joseph, Meriden : F. X. Nobert, J. E. Dusablon, Jos. Audette.

New Haven : Docteur A. O. Baribault, ex-officio.

Société Saint-Jean-Baptiste, New Haven : Jos. Jalbert, Jules Baribault, Joseph Boisvert.

Paroisse Saint-Louis, New Haven : Chs Demers, Nap. Gosselin.

Concile Champlain, C. B. L., New Haven : Michel Jehu, Théo. Constantin et Patrice Rivard.

Société Saint-Jean-Baptiste, Willimantic : Alph. Chagnon, L. Paulhus, Théo. Potvin.

Club Lafayette, Willimantic : Hormisdas Dion, Honoré Paulhus, Napoléon Bacon, père.

Paroisse, Willimantic : Docteur A. D. David, docteur C. H. Girard, J. A. Martin.

Cercle Gagnon, Willimantic : J. O. Blanchette.

Paroisse, Putnam : François Mandeville, docteur Beaudreault, Hector Duvert, fils.

Société Saint-Jean-Baptiste, Putnam : Aimé Tétreault.

Société Saint-Jean-Baptiste, Danielsonville : Docteur C. J. Leclaire, L. J. Tétrault, J. M. Bessette.

Paroisse, Danielsonville : H. J. Reeves, Geo. Baril, F. X. Bessette.

Institut Canadien, Waterbury : Rudolphe Charest, J. B. Vallée et Clément Harpin.

Société St-Joseph, Waterbury : W. J. Bessette, Napoléon Bernier, Wilfrid Rochon, Arthur Dulac.

Société Saint-Jean-Baptiste, Waterbury : Jos. Turcotte, Nap. Dauphinais, Joseph Bernier.

Société Saint-Jean-Baptiste, et paroisse de Wauregan : Louis Messier, Pierre Turgeon.

Paroisse, Jewett City : Xavier Casavant, Phidime Gingras.

Chevaliers St-Louis, Jewett City : Jos. Goyette, J. B. Leclair, Douglas Auclair.

Société Saint-Jean-Baptiste, Grosvenordale : Docteur J. F. McIntosh, Jean Trudeau.

Société St-Joseph, Grosvenordale : Télesphore Paradis.

Club dramatique, Grosvenordale : Jules Lefebvre.

Groupe Canadien, Grosvenordale : Louis Bernier, docteur McIntosh.

Paroisse, Wallingford : Arthur Lacoursière, C. Beaudoin, Jos. Beaudoin.

Société Saint-Jean-Baptiste, Moosup : Georges D. Caron, Hormisdas Couture, Joseph N. Piché.

Cour Montcalm Chevaliers Saint-Louis, Moosup : Joseph Bodeau.

Paroisse, Bridgeport : Roch Quessy, Alexandre Commette.

Société Saint-Jean-Baptiste, Taftville : Amable L'Heureux.

Cour St-Louis, Taftville : Trefflé Parent, I. Bernier.

Club Canadien-français, Hartford : S. S. Lapointe, S. Bélanger, docteur L. A. Maynard.

Société Saint-Jean-Baptiste, Bristol : A. Caillou, A. Duval, A. Lupien.

Les messieurs dont les noms suivent, qui composent le comité local, et qui ne sont pas délégués, sont admis avec voix délibérante :

Ant. Belisle, Ed. Allard, Geo. Lanouette, Frs Labisson-

nière, A. Boisvert, Ed. Loseau, Ernest Cadotte, R. T. Chalifoux, N. P. Forcier, Nap. Marchesseault, docteur A. S. Alain.

Sur motion de Theo. Potvin, M. le président, en l'absence des MM. du clergé, est nommé pour faire la prière d'ouverture.

Officiers permanents de la Convention.—M. Wilbrod L'Heureux, Meriden, président ; L. J. Tétrault, de Danielson, 1er vice-président ; Docteur L. A. Maynard, de Hartford, 2ième vice-président ; Hector Duvert, de Putnam, sec.: Philippe Beaudoin, de Meriden, sec.-adjoint: docteur J. F. McIntosh, Grosvenordale, trés.: Hormisdas Dion, Willimantic, trés.-adjoint : Louis Morrisseau, Meriden, sergent d'armes.

La séance est levée pour le dîner.

DEUXIEME SEANCE

A 3 heures p. m., M. le président ouvrit la séance par la prière.

M. A. R. Quessy propose, secondé par M. E. Casavant, que l'on se dispense de la lecture des minutes de la dernière convention. Adopté.

Proposé et secondé, que les orateurs invités par le comité exécutif pour traiter les différents sujets de la proclamation, prennent place sur l'estrade. Adopté.

Première question

Le clergé national et l'intervention laïque dans les choses religieuses ; conseils pratiques pour continuer à demander toujours des prêtres canadiens-français dans les centres canadiens, et, par ce moyen, conserver la foi de nos ancêtres.

Le docteur C. J. Leclaire traita cette question de main de maître. Il fut suivi par MM. Roch Quessy, de Bridgeport, L. J. Tétrault, de Danielson; le docteur J. F. McIntosh, de Grosvenordale; Jos. Chalifoux et Louis Morrisseau, de Meriden, et docteur A. O. Baribault, de New Haven.

Sur motion proposée et secondée, cette motion fut renvoyée au comité des résolutions.

Proposé et secondé qu'un comité de cinq soit nommé pour rédiger les résolutions. Adopté.

MM. docteur A. Baribault, docteur J. F. McIntosh, L. A. Baudrault, F X. Nobert et J. B. Vallee sont chargés à l'unanimité de remplir cette charge.

Proposé et secondé qu'un comité de trois soit nommé pour rédiger un télégramme demandant la bénédiction de Monseigneur l'évêque Tierney, sur les travaux de la convention. Cette motion est adoptée.

Proposé et secondé que M. le président de la convention nomme ce comité. Adopté. MM. Roch Quessy, Octave Lanouette et N. P. Forcier forment ce comité.

La dépêche suivante fut envoyée à Monseigneur.

Meriden, Conn., 1er septembre 1897.

Monseigneur l'évêque Tierney.

Les Canadiens-français, assemblées ici en convention, vous prient humblement de leur donner votre bénédiction, ainsi qu'à leurs travaux.

N. P. FORCIER, O. LANOUETTE, R. QUESSY.
Comité.

La deuxième question de la proclamation est renvoyée au lendemain, à cause de l'absence du principal orateur, le docteur O. Larue.

Troisième question

Nationalisme et américanisme ; sont-ils compatibles? Bien-être du véritable Canadien-français sur le sol du Connecticut et bienfaits de la naturalisation. Le docteur A. Baribault traita cette question comme suit.

M. le président, mesdames et messieurs,—

Mes confrères de l'exécutif de cette convention, en me choisissant pour traiter la troisième question du manifeste, ont, je crains, imité la fausse sagesse de ce représentant de l'Alaska, qui, à une assemblée fédérale, se leva et se tournant vers le député de la Floride, lequel n'avait jamais jusqu'alors franchi les bornes de son Etat : M. le député, dit-il, comme vous venez de bien parler des produits et du commerce de ce pays, je suis heureux de vous céder la parole, afin que vous démontriez en mon nom les richesses de la terre de l'Yukon.

Pour ce qui en est de celui qui vous parle, après avoir accédé à la courtoise invitation du comité exécutif, il s'est trouvé un peu comme "La Belette entrée dans un grenier" de LaFontaine :

Mademoiselle Belette, corps long et fluet,
Entra dans un grenier par un trou fort étroit :

Elle sortait de maladie.
Là, vivant à discrétion,
La galante fit chère lie.

Au bout de la semaine, ayant dîné son soûl,
Elle entend quelque bruit, veut sortir par le trou,
Ne peut plus repasser et croit s'être méprise.
Un rat qui la voyait en peine,
Lui dit : vous aviez la panse un peu moins pleine,
Vous êtes maigre entrée, il faut maigre sortir.

Le nationalisme et l'américanisme, appliqués à la race canadienne-française du Connecticut, ont pris dans ces derniers temps une actualité extraordinaire, et ont causé, dans la presse comme dans les discussions personnelles, des commentaires aussi variés que les couleurs de l'arc-en-ciel le plus brillant.

Afin de ne pas s'égarer dans ce dédale, il importe, quelque arbitraire que puisse être la division, de classer les différentes opinions. J'ai par conséquent rangé les idées de tous ceux qui se sont occupés de la question, en deux catégories : d'une part les théories optimistes, et d'autre part les théories pessimistes. Ainsi, nous aurons

affaire à deux classes d'hommes, que je nommerai respectivement, les réfractaires et les opportunistes.

Naturellement il y a entre ces extrêmes, plusieurs subdivisions, qu'il serait trop long d'énumérer, mais toutes, elles aboutissent aux deux termes déjà énoncés.

Les réfractaires, ou si vous le voulez, les optimistes, sont ceux qui ne jurent que par ce qui est exclusivement canadien-français, toutes leurs pensées tendent vers la ligne outre quarante-cinquième ; parlez-leur d'un Canada dans la Nouvelle-Angleterre, voire même de l'Etat dans l'Etat, vous les faites sourire obligeamment, ils sont plus Canadiens sur le sol de l'Oncle Sam, que le plus patriote de nos frères du Canada ne l'est au pays même.

Disons de suite que le réfractaire est le moins dangereux des ennemis de notre cause.

Les opportunistes, au contraire, sont remplis d'engoûment pour tout ce qui est yankee ; leur portrait est tout tracé par M. Edmond de Nevers, dans son remarquable ouvrage : "L'Avenir du Peuple Canadien-Français." Ce sont eux, dit-il, qui, en constatant la supériorité industrielle et commerciale de l'Américain, lui accordent toute leur admiration et concluent à faux de leur propre infériorité. Il leur manque, ajoute-t-il, deux choses bien importantes, la foi et la fierté ; la foi en la religion de leurs pères, la foi en l'avenir de leur race, la fierté du nom français. C'est précisément pour cette raison qu'ils sont prêts à abandonner de nombreuses coutumes nationales, quelquefois même ils considèrent comme déloyaux les efforts constants des sociétés et des conventions pour l'avancement mutuel de tous.

L'inanité de ces deux systèmes de nationalisme et d'américanisme est clair comme le jour. Si les premiers avancent seulement d'un pas, nous devenons aussi ridicules que ces braves fils de la verte Erin, qui voulaient que le jour de la St-Patrice, le drapeau irlandais flottât sur tous les édifices publics des Etats-Unis, que personne ne travaillât, et qu'enfin le "Erin go braugh" fût seul considéré convenable le 17 de mars de chaque année.

Que les opportunistes, eux, grimpent un échelon de plus de leur échelle et ils deviennent les pires ennemis de notre nationalité. Si l'on juge des causes d'après les effets qu'on voit, ils arriveront aux résultats de la démarche de ces Suédois de New Britain, ville située, comme vous savez, à quelques lieues de Meriden. Au mois de mars dernier, ces Suédois, en assemblée publique, votèrent des résolutions pour qu'à l'avenir les avis et les documents officiels fussent uniquement publiés dans la langue anglaise. J'avoue que cela pouvait avoir son bon côté, au point de vue économique, mais Dieu nous préserve d'imiter jamais ce triste exemple d'à-quat-pattisme.

Et quelle a été la cause de cette réaction morale, à la fois centrifuge et centripète ? Pour essayer de rompre avec le statu quo, qui jusqu'à ce jour, a tant contribué à notre fermeté et à notre vigueur ?

Nous en trouvons l'explication toute écrite dans plusieurs journaux de langue anglaise. Je n'en mentionnerai que deux : ceux qu'on dit être les plus importants : le "New York World" et le "Hartford Courant."

Le lendemain de notre réunion de l'an passé à Willimantic, le correspondant du "New York World" écrivait ce qui suit : "La convention canadienne-française de Willimantic a voté des résolutions approuvant la révolte dans la paroisse catholique de Danielson. Les délégués ont soutenu le principe que leurs congrégations doivent être desservies par des prêtres de leur propre nationalité. Ces résolutions indiquent des dispositions d'un bien mauvais augure chez les chefs canadiens-français de l'Etat. Ils semblent penser que les difficultés de Danielson sont du domaine purement religieux et ils

n'ont pas su apprécier le sens profond de la controverse, ou, s'ils l'ont apprécié, d'autant plus blâmable est leur décision. Ce sera un problème intéressant de l'avenir, de connaître jusqu'à quand l'esprit exclusif de cette race du nord résistera à la force de l'américanisme, si efficace à l'assimilation des autres nationalités. Dans tous les cas, il ne peut y avoir de doute sur les résultats, pas plus que dans l'intervalle, sur le sort des gens de Danielson. La convention a aussi résolu de favoriser la naturalisation, mais en encourageant l'enseignement de la langue française dans les écoles et en aidant la presse canadienne-française de la Nouvelle-Angleterre ; en d'autres termes, elle s'est déclarée en faveur de la citoyenneté américaine encombrée de deux forces hétérogènes. Le paradoxe se passe de commentaires, tant il est évident."

Voilà pour le "New York World" ; passons de suite au "Hartford Courant" commentant la conduite des Suédois de New Britain: "Les Suédois de New Britain sont d'avis, dit-il, que la publication de documents officiels en une langue étrangère a pour effet de rendre moins vif, chez les émigrés, le désir de se rendre maîtres de la langue du pays, c'est-à-dire l'anglais. Ils ont parfaitement raison. Il serait à souhaiter que cet accès de bon sens put être "inoculé" à tous les autres immigrés du Connecticut, surtout à ces têtus de Danielson qui nourrissent de ce temps-ci tant de préjugés contre l'anglais, et qui causent tant d'ennui à ce bon Mgr Tierney. Il nous reste cependant une consolation : c'est que les enfants de ces Canadiens-français se refusent à épouser les ressentiments de leurs pères, et qu'ils apprennent quand même l'anglais en dépit de toutes les injonctions."

Remarquons en passant que la dernière phrase de la citation renferme une vérité et un mensonge. La vérité est que nous apprenons l'anglais ; le mensonge a rapport à la consolation de l'esprit étroit qui est l'auteur de cet entrefilet, consolation qui devra être très éphémére, comme vous en jugerez vous-même ce soir, en entendant les enfants canadiens de Meriden qui tous "ont épousé les ressentiments de leurs pères", sans excepter aussi votre humble serviteur, né aux Etats-Unis, ancien élève des écoles publiques, et qui proteste d'ores et déjà d'un américanisme aussi loyal que celui du correspondant du "New York World", et d'un civisme aussi dévoué que celui du rédacteur du "Hartford Courant."

Cela est incroyable, mais c'est par des billevésées semblables que se sont laissé leurrer ces pusillanimes que nous sommes convenus d'appeler les pessimistes, et ils marchent encore sur cette pente qui mène à la perte de leur nationalité et à l'extinction des qualités nécessaires pour assurer une plus grande somme de prospérité à leur patrie d'adoption. Ils croient ce que pourtant ils savent être absolument faux, et cela sur la force du témoignage d'hommes remplis de préjugés et d'antipathie.

Est-il vrai, par exemple, que nous nourrissons des préjugés contre la langue anglaise, que la question de Danielson est autre chose qu'un problème religieux, que nous voulons faire bande à part dans le concert harmonieux qui chaque jour ajoute à la grandeur de la belle république que nous habitons? Non, mesdames et messieurs, mille fois non, c'est le contraire qui se rattache à la vérité.

Réagissons donc de toutes nos forces dans nos sociétés et dans nos familles, contre ce genre d'américanisme conçu et enfanté dans la mauvaise foi de nos ennemis. Inspirons-nous plutôt de ces belles paroles d'Abraham Lincoln : "Ayons foi, disait-il, dans la force de la justice, et avec cette foi ne craignons de faire notre devoir tel que nous l'entendons nous-mêmes."

La cause de la réaction optimiste est aussi facile à trouver. Elle réside généralement dans les sphères ronflantes de ces orateurs, qui,

le jour de la Saint-Jean-Baptiste ou pendant d'autres célébrations nationales, se lèvent avec toute la dignité de foudres d'éloquence et d'une voix pathétique s'écrient : "L'idée la plus noble, la plus grande, la plus sublime, c'est d'être Canadiens-français." Une autre cause encore se rencontre dans cette presse française qui s'occupe trop des affaires politiques et religieuses du Canada, et ne consacre qu'un petit coin du journal aux choses américaines, privant ainsi le peuple de l'instruction et des exemples propres à lui donner une saine idée de l'américanisme.

Et puis, il faut croire que la monotonie du statu quo commençait à s'appesantir sur les épaules de plusieurs ; blasés du vieux système, ils voulaient quelque innovation, tout comme nos cousins de France, qui après avoir partagé les doctrines matérialistes et athéistes de la révolution, sont aujourd'hui en train de professer le mysticisme, le spiritisme, l'occultisme, etc. Il est étonnant comme ces innovateurs réussissent. Cela me rappelle l'histoire de cet aventurier français, qui voyant son gousset vide, imagina une fumisterie digne de Léo Taxil. Il afficha partout dans Paris qu'à un certain jour, il ressusciterait tous les morts du Père-Lachaise. D'abord on rit de cette annonce. Cependant au bout de quelques jours notre individu est demandé au parloir de son hôtel par quelques personnes, auxquelles l'idée de faire revivre ces morts était tout à fait incommode. Le fils, prodigue d'un bien péniblement acquis, demanda de ne pas ressusciter son père : le veuf nouvellement remarié craignait la possibilité d'une rencontre avec sa première femme ; une foule d'autres encore le consultèrent en cabinet particulier et le prièrent instamment de faire son expérience dans un autre cimetière. Le charlatan demeurait impassible, mais quand on lui eut présenté assez d'argent il prit la poudre d'escampette, disant qu'en vue de nombreuses protestations il s'était décidé de ne pas montrer le pouvoir qu'il exerçait sur les trépassés.

C'est au sujet de pareilles considérations que le père Lacasse me disait un jour :

"Le Canadien est assez bon enfant
Mais va toujours trop sur le sens du vent."

C'est à vous, messieurs les délégués, qu'il incombe de dissiper dans vos centres respectifs les nuages de cette atmosphère ténébreuse, de tourner le courant du patriotisme dans la bonne direction et de bien faire comprendre à nos compatriotes en quoi consistent le véritable nationalisme et l'irréprochable américanisme.

Qu'est-ce donc que le nationalisme lorsqu'on exclut tout préjugé de race et de religion ? Est-ce ce nationalisme social, cette école de Bellamy, qui s'est en quelque sorte fondue dans le programme, très respectable d'ailleurs, du "People's Party", et dont l'objectif est le contrôle exclusif par l'Etat, de tous les chemins de fer, lignes télégraphiques, tramways électriques, etc. ? Evidemment non. Ressemble-t-il au nationalisme d'Irlande, à ce parti politique qui exige la séparation plus ou moins complète de l'Ile d'Emeraude d'avec l'Angleterre ? Pas le moins du monde. Par nationalisme on entend aux Etats-Unis, la doctrine qui enseigne que la condition de l'homme qui appartient à un corps de nation par naissance, ne doit pas être changé, si ce n'est par les lois naturelles de la Providence, et dans ce cas, l'évolution est toujours faite sans brusquerie, sans injustice, sans calomnie et surtout sans cannibalisme religieux. Ce nationalisme, virtuellement celui des Canadiens du Connecticut, s'assimile très bien avec le meilleur américanisme, car il ne consiste pas dans un désir d'indépendance absolue, mais dans un esprit national et dans les aspirations patriotiques vers l'union et la prospérité de ce pays, en gardant dans nos coutumes, notre langue et notre foi, tout ce qui n'est pas en contravention avec la constitution et les lois.

Voilà le nationalisme acceptable et accepté par tous les Américains dignes de ce nom ; c'est là aussi le nationalisme du Canadien du Connecticut, qu'ont invariablement comblé de louanges tous les représentants américains des municipalités et des villes, où se sont tenues nos onze conventions précédentes. Et pourtant avec de tels témoignages de loyauté, qu'est-il advenu ? Il y a quelques mois à peine un ecclésiastique irlandais est allé jusqu'à monter dans la chaire d'une église canadienne de l'Etat et dire que les Canadiens-français vivaient ici sur le sang de la République. C'est une honte, messieurs, un nouveau scandale qui mérite d'être dénoncé dans cette convention, puisqu'on nous l'a mâché si ouvertement. Mais n'anticipons pas, et voyons ce que c'est que l'américanisme.

L'américanisme, c'est la dévotion ou la préférence d'un homme pour les institutions américaines, et par extension, c'est la profession de foi publique qu'il fait de cette dévotion ou de cette préférence. Est-il nécessaire d'établir que les Canadiens ont suivi et suivent encore toutes les conditions de cette définition ? Je ne le crois pas, parce que nos actes de tous les jours le prouvent amplement et parce qu'on a été forcé de recourir à l'intrigue, à la calomnie, au mensonge pour attaquer l'orthodoxie de notre américanisme. Est-ce que, comme Américains, nous ne devons pas exiger la reconnaissance de nos droits élémentaires et nous coaliser contre l'hégémonie artificielle d'une seule des races ou nationalités diverses de ce grand pays ? Je réponds dans l'affirmative et je dis que les accusations lancées si effrontément à notre face ne doivent pas changer la position d'un seul iota. Et pour nous disculper complètement, citons les opinions d'Américains catholiques, car si nous citons les protestants, on dira, demain, que nous sentons le fagot, que nous sommes des boute-feux, des révolutionnaires, des fanatiques, des vampires, enfin, qui sapent notre sainte mère l'Eglise jusque dans ses fondements.

M. W. H. Thorne, un littérateur catholique et américain, écrivait ce qui suit sur notre compte il y a quelques mois. "Il est évident, dit-il, que lorsque le type et le langage d'une congrégation sont canadiens-français, le pasteur devrait être un Canadien-français ; absolument aucune excuse pour violer cette règle. La loi est juste aussi pour n'importe quelle autre paroisse, qu'elle soit allemande, italienne, etc. Un prélat qui volontairement transgresse cette loi du plus simple sens commun, de la justice et de la charité, devrait non seulement être cité dans les journaux, mais poursuivi jusqu'aux pieds du Vatican afin qu'il devienne un homme raisonnable." Plus loin il ajoute : "Si l'air même qu'on respire, dans la Nouvelle-Angleterre, était moins imprégné de cette tyrannie bête et têtue qui lui est si particulière, il y aurait peut-être lieu d'espérer que quelques-uns des prélats spécialement visés s'empresseraient de venir faire amende honorable ; mais il me reste encore à apprendre qu'un homme ou une femme occupant une position éminente dans la Nouvelle-Angleterre, ait jamais manifesté aucun repentir pour une faute commise. Je souhaite de tout cœur que Rome vienne avant longtemps terrasser tous ces tyrans catholiques Yankees, et les avertir par là même que le règne de l'esclavage, en vigueur dans les pays païens, n'a aucune chance de s'implanter en ce pays d'hommes libres."

Mgr Spaulding, évêque de Peoria, est un Américain et...... un catholique. Il disait l'an dernier au rédacteur de la "Vérité", M. J. P. Tardivel, qu'il désirait ardemment voir les différentes nationalités des Etats-Unis, conserver leurs langues et leurs traditions. "Il n'est pas nécessaire, ajouta-t-il, d'abandonner la langue de ses ancêtres pour devenir un bon citoyen de la république américaine."

M. Thorne, que je citais tout à l'heure, va encore plus loin et

dit quelque part : "Lorsque le Yankee ou l'Américain fait la grimace et injurie des citoyens de quelque race que ce soit, il démontre simplement son ignorance de l'histoire, et il ne peut être inspiré que par le diable. Ce n'est pas le chrétien comme l'entendait saint-Paul."

Le journal, "Irish Republic", de New-York, s'est aussi exprimé dans le même sens. Je pourrais multiplier les preuves, mais je crois que c'en est assez pour démontrer que nous devons garder le statu quo dans la route à suivre vers le nationalisme et l'américanisme véritables.

Quelques mots sur la naturalisation et je termine. M. Marcel Prévost, un écrivain français d'un grand mérite, après avoir visité l'Irlande l'an passé, disait : "que ce pays était l'Arménie de l'Angleterre." Je partage cette opinon. Je serais ici tenté de dire que les Canadiens sont les Arméniens du Connecticut, si ce n'était que notre avenir à nous est brillant parce que nous votons. Oui, mesdames et messieurs, l'homme qui vote est réellement un grand homme ; c'est un conquérant en tout point comparable à Alexandre, à César, à Napoléon, à Washington. Je parie, qu'en bien des circonstances, il peut changer l'opinion du rédacteur de bien des journaux antipathiques, voire même de tout le personnel de ces journaux.

D'un autre côté, les statistiques démontrent que la race canadienne-française se double tous les vingt-six ans, rien que par sa seule vertu prolifique, tandis que presque toutes les autres nationalités périclitent graduellement. Ajoutez à cela l'immigration, que nos frères du Canada n'enrayent pas, tant leur esprit est toujours occupé à quelqu'autres choses, et notamment cette année à louanger cette bonne vieille qui pare si bien le trône d'Angleterre, ajoutez, dis-je, à notre expansion naturelle, une immigration que j'appellerai normale, et vous avez une idée de notre puissance future. En travaillant comme nous le faisons actuellement à la belle cause de la naturalisation, et, Dieu merci nous n'avons pas de reproches à nous faire à cet égard, dans un quart de siècle, celui qui oserait nous accuser de lèse-république ne saurait plus dans la suite à quel saint se vouer.

Sans compter qu'alors notre beau pays n'aura plus à subir, grâce à notre influence, l'humilité d'une commission monétaire allant étudier une question en France et dans laquelle pas un ne parlait un traître mot de français.

C'est ce qui a fait dire à un Américain pratique : "Le monopole linguistique est plus à craindre dans ce pays que le combine industriel."

N'est-ce pas assez pour prouver l'absurdité de cette vendetta corse organisée contre notre citoyenneté et contre notre langue.

En terminant donc, je dis : "Haut les cœurs.... avec la naturalisation et l'instruction des nôtres dans nos sociétés et dans nos conventions, en tenant sans cesse haut et ferme le drapeau de notre foi et de notre attachement à la communion romaine, en évitant surtout de s'acoquiner aux ennemis déclarés de notre race et enfin en consultant et en secondant partout les chefs que nous nous sommes donnés et qui s'attablent nuit et jour, sans repos, à la peine, au travail, je ne crains pas de répéter avec la proclamation : "Nous n'avons aucune raison de nous décourager, l'heure d'une victoire complète sonnera un jour qui ne peut longtemps se faire attendre, et alors, les destinées providentielles qui sont reservées aux Franco-Américains, et dont on a si souvent dit tant d'admirables choses, seront la juste récompense d'un patriotisme et d'un civisme approuvés."

Proposé et secondé que la 3ième question soit renvoyée au comité des résolutions. Adopté.

La 4ième question est renvoyée au lendemain, à cause de l'absence du docteur A. D. David, qui avait été chargé de traiter cette question par le comité exécutif.

Cinquième question

Les conventions : nécessité d'imprimer les minutes de nos réunions annuelles, afin que nous soyons au courant de l'histoire de notre race au Connecticut. MM. le docteur J. F. McIntosh et F. X. Nobert firent des remarques pratiques sur cette question.

Proposé et secondé qu'un comité de cinq soit nommé pour voir aux moyens à prendre pour l'impression des minutes de nos conventions, et qu'un rapport de leurs travaux soit fait avant la clôture de la convention. Adopté à l'unanimité.

Proposé et secondé que M. le président nomme le dit comité. Adopté à l'unanimité.

MM. les docteurs A. O. Baribault, docteur C. J. Leclaire, docteur Maynard, Amable L'Heureux et J. N. Bernier forment ce comité.

Proposé et secondé que cette séance soit ajournée au lendemain, à neuf heures a. m. Adopté unanimement.

PROGRAMME DE LA SOIREE.

La première journée de la convention s'est terminée par une soirée donnée par les élèves de l'école paroissiale, sous la direction des RR. sœurs de l'Assomption. Voici le programme qui a été exécuté à perfection.

1 Airs Canadiens, - - - - Orchestre
2 Discours patriotique, - - Docteur A. S. Alain
3 "O Canada, mon pays, mes amours",
Par les enfants de l'école paroissiale.
4 Une petite pièce comique.— "A la porte du Paradis."
Par les élèves de l'école.
5 Laval et Champlain, - - - - Rossini
Par le chœur de l'église St-Laurent, avec orchestre.
6 Une Opérette—"Le moulin des Oiseaux."
Par les élèves de l'école.
7 Comédie—"Os de Poulet."
Personnages :
Madame de Maisonrouge, ... Mme A. GRAVELINE
Rénée D'Esquimaude, ... Mme EUG. MASSICOTTE
Georges D'amourelle, ... M. A. GRAVELINE
Anatole Dechanteclair, ... A. J. BELISLE
8 Chant extrait de l'opéra Christophe Colomb, - F. David
Par le chœur de l'église St-Laurent, avec orchestre.
Chant et musique sous la direction du docteur A. S. Alain.

Discours du docteur A. S. Alain, de Meriden, à l'ouverture de la séance du soir.

Mesdames et messieurs,—

Malgré mes protestations pressantes, le comité de cette paroisse m'a choisi pour vous adresser quelques mots de bienvenue et en même temps présider à l'ouverture de cette soirée. Je dois vous avouer que le comité, dans le choix de son représentant, me rappelle cette modiste qui ajustait un chapeau à une cliente. Celle-ci fit remarquer que le chapeau quoique fort joli, n'allait point du tout avec la nuance de ses cheveux et que par conséquent, elle se croyait forcée de le changer. Mais, réplique la modiste, qu'à cela ne tienne, le chapeau coiffe si bien madame qu'elle ferait mieux de changer de cheveux !

C'est un peu le cas du comité de Meriden qui, bon gré mal gré, veut que je me métamorphose en orateur et que j'accepte la tâche agréable, mais difficile pour moi de vous entretenir pendant quelques instants.

Je m'exécute donc, non pour vous faire un discours, remarquez bien, mais pour montrer publiquement ma bonne volonté et mon attachement inaltérable à la cause nationale qui nous réunit tous aujourd'hui en convention solennelle.

Ce n'a jamais été ma bonne fortune d'assister aux conventions du Connecticut, encore moins de connaître tout le rouage de ces belles assemblées.

Je dois, par conséquent, pour avoir une juste idée de ces congrès, procéder par induction et juger la cause par ses effets.

Ces effets m'ont souvent frappé d'étonnement et ont éveillé en mon âme une admiration indicible, qui me rendait fier d'être Canadien-français et citoyen américain.

Quand je considère par exemple, qu'il y a à peine douze ans, notre race, dans cet Etat était isolée sans aucun lien sensible de sympathie, sans point de ralliement, sans organisation importante ; et qu'aujourd'hui, je regarde et je vois plus de 40,000 Canadiens-français sur un sol étranger, unis comme des frères, et déléguant leurs représentants en réunion extraordinaire, pour travailler à l'amélioration du sort commun ; et que de plus les autorités religieuses et civiles comptent maintenant avec les aspirations exprimées dans nos assises annuelles, je ne puis que m'écrier : "Les conventions sont une bonne et grande chose."

D'un autre côté, quand je pense qu'il y a dans l'Etat, des paroisses, des écoles, des sociétés qui seraient aujourd'hui dans le néant, si les promoteurs de ces paroisses, de ces écoles, de ces sociétés n'étaient venus s'inspirer et s'instruire dans les conventions, je dis encore : les conventions sont une bonne et grande chose. Ce sont surtout les résultats pratiques qui me font aimer les assemblées conventionnelles, car j'y vois une garantie de conservation pour ce que nous avons acquis et un gage de succès pour l'avenir.

Jamais, en effet, aucune diplomatie ne pourra résister aux demandes justes que nous ferons lorsque nous y opposerons les efforts unis et intelligents d'un nombre sans cesse grandissant de Canadiens-français, surtout quand il est établi que ces Canadiens-français sont de bons et loyaux citoyens américains et qu'aux jours de scrutin ils peuvent parler d'une manière à faire comprendre tous les détrousseurs de nationalité passés, présents et futurs.

Il existe des hommes qui prétendent que la langue française doit naturellement disparaître, en tant qu'idiome des descendants français de la Nouvelle-Angleterre. Je ne partage nullement l'opinion de ces gens-là. Mille et une raisons, qu'il serait trop long d'énumérer, militent contre cette théorie pessimiste au suprême degré.

Voyez en ce moment, comme vous verrez toujours en pareille circonstance, cet essaim de femmes canadiennes, propres, actives, polies et affectionnées ; elles me représentent, messieurs, la réserve effective et disciplinée d'une armée nationale, qui résiste victorieusement, même lorsque l'avant-garde a été vaincue.

Combien y en a-t-il, parmi elles, qui ont une seule idée, une seule pensée, que spontanément, elles exprimeraient en anglais ? Pas une seule. Voyez la jeune et tendre fille canadienne qui répond : "je t'aime" à son futur, comme elle ressent en elle-même ce délice, cette volupté inexprimable que je ne puis mieux faire ressortir qu'en disant ce mot, propre à congeler le mercure "I love you."

Cela est singulier, mais c'est vrai, les amours les plus exquises, les plus douces, les plus franches se font en français. "Souvenirs du jeune âge, sont gravés dans mon cœur", chantait le poète aux suaves inspirations. C'est aussi, croyez-moi, le refrain de la mère canadienne, car elle se rappelle toujours ses impressions du passé ; c'est comme un parfum agréable qu'elle aime sans cesse à respirer et dont les odeurs aromatiques viennent vivifier, dans le temps, l'âme et le cœur de l'enfant chéri, qui en ressent ensuite toute sa vie les heureux résultats.

Ce culte du souvenir, quand il serait unique, démontre la justesse de mes opinions optimistes, puisque nos épouses se plaisent tant à répéter "je t'aime" à leurs maris, et que vous voyez partout, chez les nôtres, une progéniture qui forcément remémore celle d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

Comparez ce résultat avec le "I love you" anglais, dites-moi si j'ai tort.

Mais, mesdames et messieurs, j'ai promis d'être bref et je veux tenir parole.

En terminant donc, messieurs les délégués, permettez-moi de vous présenter l'hommage de tous les Canadiens de Meriden pour le grand honneur que vous leur faites en venant les visiter.

Soyez certains qu'ils apprécient cet honneur, et en retour ils vous offrent par ma bouche l'assurance de leur union et de leur concours dans toutes les mesures qui contribueront à l'avancement moral et matériel de vos centres respectifs.

Sachant l'intérêt qui vous anime pour la cause de l'éducation des enfants canadiens-français, ils ont voulu que leurs enfants fassent eux-mêmes une partie des frais de cette soirée, afin de montrer d'une façon évidente la vérité d'un des principes de nos congrès catholiques que j'énoncerai comme suit : sans écoles françaises dans toute la force du terme, pas de progrès dans l'évolution qui doit tôt ou tard faire jouer un grand rôle à la race canadienne-française en Amérique.

TROISIEME SEANCE

Le 2 septembre, à 9 heures a. m., M. le président appelle l'assemblée à l'ordre et fait la prière d'usage.

Proposé et secondé que des remerciements soient votés à la société St-Jean-Baptiste de Willimantic, pour le don généreux qu'elle a fait en remboursant le déficit de la dernière convention. Adopté.

Le secrétaire Hector Duvert lit la dépêche suivante de Sa Grandeur Mgr Tierney, de Hartford.

Aux membres de la Convention des Canadiens du Connecticut.

Je prie Dieu qu'il dirige vos travaux dans les meilleurs intérêts de l'Eglise et de vous-mêmes.

(Signé) EVEQUE TIERNEY.

La lecture de cette dépêche est accueillie par de vifs applaudissements et des remerciements sont votés à Sa Grandeur pour ses bonnes paroles.

Sixième question

La Presse: comment récompenser les journaux sympathiques aux Canadiens-français du Connecticut et payer la dette de reconnaissance qui leur est due.

M. F. X. Nobert, spécialement invité à traiter cette question fit un magnifique discours pratique qui fut bien applaudi.

Discours de M. F. X. Nobert, sur la presse.

Monsieur le président, MM. les délégués de la XIIème convention nationale du Connecticut,—

Comment récompenser les journaux sympathiques aux Canadiens-français du Connecticut, et payer la dette de reconnaissance qui leur est due ?

Le comité exécutif, en m'invitant à discourir sur cette question importante, m'a fait un grand honneur.

Cependant je dois avouer que la tâche est au-dessus de mes forces et je regrette infiniment que le temps m'ait fait défaut pour préparer avec plus de soin les quelques remarques que j'ai à vous faire. Néanmoins, comptant sur votre indulgence, et me rappelant surtout que nous sommes réunis moins pour parler que pour agir, j'entre en matière sans plus tarder.

Depuis 1839, date de la fondation du "Patriote" de Burlington par le regretté Ludger Duvernay, la race canadienne aux Etats-Unis a le bonheur de posséder une presse nationale prête à la défendre quand le besoin s'en fait sentir, et prête à se mettre à la tête de tous les mouvements qui tendent à notre avancement.

Duvernay est le premier Canadien-français qui eut le courage de consacrer ses forces et ses talents pour la défense de la grande cause nationale. C'était un patriote de la vieille école qui avait pris pour devise : "Tout pour les autres et rien pour moi". Cette abnégation de soi-même ne reste jamais sans produire de bons fruits ; Dieu dans sa bonté récompensa les efforts de nos pionniers, et nous commençons aujourd'hui à recueillir les fruits de leur travail.

Ces pionniers de la presse, de Ludger Duvernay à Ferdinand Gagnon d'heureuse mémoire, travaillaient avant tout pour leur beau Canada ; ils n'avaient qu'un programme ; ramener sur les bords du majestueux St-Laurent les Canadiens émigrés, quand ceux-ci auraient trouvé la fortune dans les fabriques de la Nouvelle-Angleterre. Tous leurs efforts, les luttes colossales qu'ils ont soutenues, ont tendu vers ce but, de rendre à la mère en pleurs ses enfants perdus. Pouvons-nous les blâmer d'avoir agi ainsi, de n'avoir écouté que la voix de leur sang et essayé de cicatriser les plaies profondes qui se creusaient au flanc de la patrie ?

Ferdinand Gagnon lui-même, ce cœur chaud, cette âme enthousiaste que nous pleurons tous, fut le plus ardent apôtre du rapatriement et le plus grand ennemi de la naturalisation : mais le courant parti vers 1850 grossissant toujours, ces hommes de bonne foi comprirent qu'il serait impossible de l'endiguer et se rendirent à l'évidence ; depuis lors nos journaux franco-américains ont prêché la nécessité de la naturalisation, de nous prévaloir des droits que la constitution nous accorde pour prendre en ce pays un rang digne de nous. En même temps ils ont combattu les ennemis de notre nationalité, et malgré leurs divisions politiques nous pouvons leur rendre

ce témoignage qu'ils se sont unis chaque fois qu'il s'est agi de réclamer l'enseignement du français dans les écoles paroissiales et la desserte des paroisses canadiennes-françaises par des curés canadiens-français.

Enfin je puis dire que nous possédons une très bonne presse dans les circonstances où nous sommes. Il y a malheureusement des exceptions, je l'ai dit lors de la convention de New Haven, mais je suis d'avis qu'il ne faut pas condamner le tout pour une infime minorité

Je n'ai malheureusement pas eu le temps de suivre tous les journaux qui s'intéressent à notre sort, mais je mentionnerai avec éloge l'"Opinion Publique," l'"Indépendant", l'"Etoile" et la "Tribune."

Depuis une dizaine d'années nous avons vu ces journaux à l'œuvre ; ils ont instruit et intéressé notre population canadienne-française. Ce sont de valeureux champions de notre cause nationale.

Les uns et les autres ont pu prendre différents chemins, mais je suis fermement convaincu que tous visaient un même but.

Je le répète, que devons-nous faire pour récompenser cette presse qui a nos intérêts à cœur, qui nous est sympathique ?

D'abord, si nous voulons sincèrement le succès de notre cause dans le Connecticut, nous devons nous faire un devoir de lire les journaux qui s'intéressent à nous particulièrement.

Ceux qui dirigent ces journaux ont une tâche bien ingrate ; pour la remplir, il leur faut de l'argent, toujours de l'argent, et que de patience ! que de patriotisme ! Dans le monde entier, mais surtout aux Etats-Unis, sans le "Mighty Dollar" on ne peut grand' chose. De même qu'il faut de l'argent à nos sociétés pour déléguer des représentants à nos congrès nationaux, de même il faut de l'argent pour soutenir un bon journal. Lisons nos journaux, étudions-les, discutons en famille les différentes questions qui y sont traitées, apprenons à juger par nous-mêmes de leurs efforts ; mais avant tout, empressons-nous de leur donner les moyens d'action sans lesquels ils ne peuvent rien. Rendons-les indépendants en politique—en notre pays la "partisannerie" est un mal quasi nécessaire—mais indépendants des coteries, des influences occultes, afin qu'ils puissent en toute occasion dire sans crainte leurs pensées intimes.

Abonnons-nous aux journaux canadiens-français et payons notre abonnement. Encourageons notre presse des Etats-Unis plutôt que la presse du Canada, qui ne porte aucun intérêt véritable aux Canadiens émigrés : charité bien ordonnée commence par soi-même. Que nos sociétés nationales paient les annonces qu'elles publient par la voie des journaux ; enfin, il y a mille manières d'aider la presse, si nous voulons seulement y songer un peu.

Qui nous a défendus, Canadiens des Etats-Unis, contre les insinuations malveillantes de certains journaux du Canada ?

Qui a démontré les faussetés contenues dans certaines brochures sur l'émigration ?

Qui a démenti les protestants fanatiques qui nous calomniaient, comme le révérend Fulton, sinon la presse franco-américaine ?

Sachons donc reconnaître les services qu'elle nous a rendus.

M. Clément Arpin, du "Connecticut," Alexandre Belisle fils, de "L'Opinion Publique", de Worcester, C. C. Gauvin, de la "Tribune" de Woonsocket et le docteur C. J. Leclaire, de Danielson, et Joseph Tétrault, du même endroit, firent des remarques sur cette question.

Proposé et secondé que la sixième question du programme soit renvoyée au comité des résolutions. Adopté.

La 5ième question: Les conventions, est reprise et le président du comité d'impression, le docteur A. O. Baribault, fait le rapport suivant:

Rapport du comité de l'impression des minutes des conventions.

A MM. les délégués de la XIIème convention :—

Votre comité pour l'impression des minutes, après sérieuse considération du sujet, est d'avis que les minutes des conventions du Connecticut devraient être imprimées. Il croit que les procès-verbaux devraient être précédés d'une histoire complète de la condition morale et intellectuelle des Canadiens-français du Connecticut, même avant les conventions. Le moyen efficace pour arriver à ce résultat, c'est de posséder de l'argent. Or, l'argent doit sortir des goussets des patriotes de notre Etat.

Nous croyons que si chaque délégué ici présent y mettait un peu de bonne volonté, nous aurions bientôt le plaisir et l'honneur de présenter non seulement aux Canadiens-français du Connecticut, mais au monde entier, un ouvrage où le penseur, l'orateur et le patriote pourront en de tout temps, puiser les inspirations du désintéressement le plus vif, du patriotisme le plus ardent et du civisme le plus véritable.

Voici le moyen de mettre le projet à exécution. Il est certain qu'un volume ne coûtera que vingt-cinq à cinquante cents. Nous croyons pour lors que nous pouvons dès maintenant établir un fonds, un capital qui permettra de mener notre idée à bonne fin. Il s'agit de nommer de suite un comité qui va passer parmi tous les délégués présents, pour les engager à souscrire afin que l'œuvre que nous avons tant à cœur soit couronnée de succès.

Que ce comité soit nommé de suite et qu'il se choisisse un secrétaire de rédaction ; alors l'ouvrage qui sortira de ses mains sera non seulement un monument précieux pour la bibliothèque de la famille, mais un agent puissant pour l'éducation de la jeunesse canadienne-française et américaine de l'Etat.

Ce livre contiendra tout ce qui s'est fait dans notre Etat au point de vue national. Les noms de toutes les sociétés qui ont contribué au succès de la cause canadienne-française, les noms des délégués qui ont été nommés aux conventions du Connecticut, les discours et les remarques de ces délégués, et enfin les statistiques, lesquels, comme vous le savez, sont si importantes pour prouver à ceux qui ne nous connaissent pas, ou qui ne veulent pas nous connaître, que nous sommes une race qui marche à grands pas vers l'émancipation que la constitution civile, la règle religieuse et la simple raison nous garantissent aux Etats-Unis.

Docteur A. O. BARIBAULT
Docteur L. A. MAYNARD.
AMABLE L'HEUREUX
J. N. BERNIER.
Docteur C. J. LECLAIRE
Comité.

Proposé et secondé que le rapport du comité soit accepté tel que lu. Adopté.

Proposé et secondé qu'un comité d'impression composé de deux membres de chaque centre de l'Etat, soit nommé et que ce comité se choisisse un sous-comité de rédaction pour la réalisation du projet. Adopté.

Proposé et secondé que chaque délégué présent contribue au moins la somme de 25 cents pour l'impression de nos minutes. Adopté.

Les messieurs choisis comme comité de chaque centre, sont les suivants :

Taftville : François Béïque et Amable L'Heureux.
Wauregan : Pierre Turgeon et L. Messier.
Moosup : J. N. Piché et E. D. Caron.
Jewett City : Jos. Goyette et Douglass Auclair.
Hartford : Docteur L. A. Maynard et Samuel Bélanger.
Bridgeport : Alex Commette et Roch Quessy.
Meriden : Docteur A. S. Alain et Phil. Beaudoin.
Waterbury : J. N. Bernier et Naz. Dauphinais.
Bristol : Antoine Lupien et Pierre Allaire.
Danielson : Docteur C. J. Leclaire et L. J. Tétrault.
Wallingford : Jos. Beaudoin et Jos. Audette.
Grosvenordale : Jules Lefebvre et Télesphore Paradis.
Willimantic : Alph. Chagnon et Hormisdas Dion.
New Haven : Docteur A. O. Baribault et L. J. Gosselin.
Putnam : Hector Duvert, fils, et L. A. Beaudrault.

Ces messieurs se réunissent de suite et choisissent pour former le comité de rédaction les officiers suivant : président, docteur J. F. McIntosh ; secrétaire, docteur A. O. Baribault ; trésorier, docteur C. J. Leclaire.

MM. les docteurs Omer Larue et A. D. David sont adjoints au comité susdit.

Proposé et secondé que la brochure contenant les minutes des conventions de l'État du Connecticut soit en vente dans six mois.

Proposé et secondé, en amendement, que cet ouvrage soit laissé à la discrétion du comité qui fera l'ouvrage aussi vite que possible. L'amendement étant mis aux voix fut adopté à l'unanimité.

Proposé et secondé que le cinquième article de la proclamation soit renvoyé au comité des résolutions. Adopté.

Proposé et secondé que M. Wilbrod L'Heureux, président de la convention, traite le 4e article de la proclamation. Adopté.

M. W. L'Heureux souleva alors l'enthousiasme des délégués par le magnifique discours suivant :

Mesdames et messieurs.—

J'apprécie l'honneur que vous me conférez en me demandant de vous faire quelques remarques aujourd'hui. Cependant cet honneur ne m'aveugle pas, car je sais qu'il me faudra toucher à des points sensibles ; je vous prie donc de m'accorder votre indulgence. Le sujet est si vaste et rempli de questions si importantes que je me contenterai d'en effleurer pour ainsi dire les points les plus saillants.

A la voix du comité exécutif de la XIIème convention nationale, on s'est empressé d'accourir des quatre coins du Connecticut. Qu'est-il donc arrivé ? Quel péril vous menace ? Sont-ce les vieux Indiens qui se sont levés de leur couche poudreuse dans un élan guerrier

pour détruire nos foyers paisibles ? Est-ce un ennemi vengeur qui veut emmener en captivité nos femmes et nos enfants ? Non, les vieux guerriers indiens ne s'éveilleront pas, et la paix de nos foyers ne sera pas troublée.

Plus dangereux et plus à craindre sont nos ennemis ; car on les trouve dans nos rangs : ce sont ceux-là mêmes qui devraient nous aider de leurs conseils à combattre le bon combat, à conserver notre langue, l'idiome qui nous est si cher, appris sur les genoux d'une mère chrétienne et catholique, s'il en est une au monde. C'est cet héritage sacré qu'on veut nous arracher de force, au risque de nous enlever en même temps le bien précieux que nous possédons, notre foi catholique. Car vous le savez, mesdames et messieurs, pour nous, Canadiens-français, si nous voulons rester catholiques, il nous faut conserver notre langue, enseigner à nos enfants leurs prières du matin et du soir dans ce beau parler français que nous avons apporté de la mère patrie. Le baume, l'encens qui s'émaneront de cette prière plaira à Dieu. Il se laissera attendrir et fera germer dans le cœur de nos enfants la résolution inébranlable de vivre et mourir dans la religion de leurs aïeux.

Soyons fiers de notre langue et ne rougissons pas de ceux qui ont vaillamment combattu pour la conservation de ce précieux trésor ; enseignons au jeune Canadien-américain l'histoire du Canada aussi bien que l'histoire des Etats-Unis ; les deux sont absolument nécessaires; le souvenir de la patrie absente ravivera en lui des sentiments qui menacent de s'éteindre dans le cœur du Canadien émigré, en même temps qu'il apprendra ses devoirs de citoyen dans l'histoire des héros qui fondèrent son pays d'adoption. Il entrera dans nos sociétés de bienfaisance et de secours mutuels, il se fera remarquer par son amour et sa charité pour ses confrères, il évitera dans ses relations avec eux les injures, les paroles blessantes, qui engendrent parfois des inimitiés éternelles.

De la haine, de la rancune, il n'en aura pour personne, il se réjouira du succès des autres.

Elevons nos enfants dans ces principes et nous aurons pour nous succéder une race d'hommes forts, sans crainte et sans tache, fiers d'être nés Canadiens-français et bénissant le père et la mère qui en auront fait des chrétiens et des patriotes. Sachons parer aux dangers de l'avenir. Respectons l'autorité, il faut donner à César ce qui appartient à César ; mais aussi, en hommes de cœur, il faut revendiquer nos droits ; ne craignons pas de nous réunir pour écouter les conseils des gens les plus expérimentés ; nous arriverons certainement à nos fins, si nous continuons à travailler la main dans la main comme des frères, sans jalousie ni arrière-pensées, pour la cause commune.

La cause de chacun de nous est la cause de tous les Canadiens, surtout ici dans le Connecticut. Apprenons à dompter cet esprit d'envie malheureusement si répandu parmi nous.

Soyons raisonnables enfin ; ne tramons aucun plan dans l'ombre pour étouffer un bon projet conçu par un frère, aidons-lui plutôt et sa gloire rejaillira sur la grande famille canadienne ; à son tour il redoublera d'ardeur et travaillera comme un héros quand l'occasion s'en présentera.

Ne cessons de travailler dans ce but, et nous aurons lieu de nous en féliciter ; les étrangers, même nos ennemis, seront forcés de nous rendre justice.

Etudions le passé de nos aïeux ; que les vertus de nos pères soient le phare qui guidera notre vie, et de même que nous sommes fiers de ceux qui nous ont précédés, faisons en sorte que ceux qui nous suivront n'aient point à rougir d'avouer qu'ils sont de notre sang. On l'a dit et redit bien des fois, l'union fait la force ; mais quand je

parle d'union, mesdames et messieurs, c'est de l'union des cœurs, de cette union qui embrasse à la fois le cœur et l'âme et les dirige vers un même objet, le salut commun ; de cette union sans laquelle nos ennemis se riront de tous nos efforts.

J'insiste, mes chers amis, sur la nécessité de l'union, car je vous l'ai dit, l'ennemi le plus à craindre est au milieu de nous.

C'est un loup paré de la peau de l'agneau, épiant nos pas, toujours prêt à nous vendre, ne fût-ce que pour satisfaire son orgueil ou sa jalousie.

Un dernier conseil avant de finir.

La loi universelle qui régit les choses en ce monde nous condamne à reculer si nous n'avançons point ; efforçons-nous donc de corriger notre langage, de l'épurer, d'en bannir peu à peu les expressions vicieuses qui s'y sont mêlées, et l'on verra si dans vingt-cinq ans notre belle langue ne sera plus parlée dans le Connecticut.

Je connais votre pensée, mesdames et messieurs ; vous me répondez que dans vingt-cinq ans nos enfants parleront plus correctement le français que l'anglais, parce que nous aurons alors beaucoup plus de maisons d'éducation dirigées par nos bonnes Sœurs, qui se donnent tant de peine pour enseigner le français à nos enfants. Un tel travail sera récompensé, déjà nous en goûtons les fruits ; nous pouvons chaque année en constater les résultats.

Un enfant conduit par une main dévouée ne peut faire qu'un homme de cœur, et je puis prédire, sans être prophète, que l'avenir est à nous.

Ajournement pour le dîner jusqu'à une heure de l'aprèsmidi.

DERNIERE SEANCE.

M. le président appela l'assemblée à l'ordre, à une heure p. m. précise et fit la prière d'usage.

La 4ème question est reprise. M. Alphonse Chagnon fit la lecture d'un plan élaboré sur l'union des sociétés.

M. Louis Morrisseau parle en faveur d'une union entre nos sociétés, afin d'établir une assurance mutuelle pour secourir les veuves et les orphelins des membres défunts.

M. Amable L'Heureux recommande l'ordre des Chevaliers de St-Louis, dont il existe déjà trois cours dans le Connecticut.

M. Hector Duvert fait la remarque que la fusion de nos sociétés de bienfaisance est impossible, à cause de l'âge trop avancé de plusieurs des membres qui en font partie et appuie la recommandation des Chevaliers de St-Louis.

MM. Philippe Beaudoin, le docteur C. J. Leclaire, S. S. Lapointe et Alex. Belisle, fils, font aussi des remarques.

Il est proposé et secondé qu'un comité composé de trois soit nommé pour formuler un plan d'assurance et que ce rapport soit fait à la prochaine convention. Adopté.

M. le président ayant été chargé de nommer ce comité, nomme : MM Alphonse Chagnon, de Willimantic ; S. S. Lapointe, de Hartford ; et Amable L'Heureux, de Taftville.

Proposé et secondé que l'article 4ème soit renvoyé au comité des résolutions. Adopté.

La 2ème question : "La langue française", est remise à l'ordre du jour.

Après plusieurs remarques cette question est renvoyée au comité des résolutions.

Vu l'heure avancée, il est proposé et secondé que les rapports des différents centres soient passés au secrétaire. Adopté.

Choix du lieu de la prochaine convention.

Proposé par M. Douglass Auclair et secondé : que la prochaine convention ait lieu à Jewett City, l'an prochain.

M. Hector Duvert propose, secondé par M. L. A. Beaudrault que la prochaine convention ait lieu à Putnam l'an prochain. M. Samuel Bélanger, en sous-amendement, propose et est appuyé, que la prochaine convention ait lieu à Hartford.

On vota au bulletin secret avec le résultat suivant :

Jewett City, 44 ; Putnam, 6 : Hartford, 12.

Les MM. dont les noms suivent sont choisis comme comité exécutif de la XIIIème convention.

Président, D. P. Chabot, Jewett City.

1er vice-président, Docteur J. F. McIntosh, Grosvenordale.

2ème vice-président, Amable L'Heureux, Taftville.

Secrétaire, Docteur C. J. Leclaire, Danielson.

Secrétaire-adjoint, Joseph Goyette, Jewett City.

Trésorier, J. Bte Leclair, Jewett City.

Trésorier-adjoint, Geo. D. Caron, Moosup.

M. le trésorier fait rapport de l'argent qu'il a reçu des différentes sociétés.

Résolutions adoptées à la XIIème convention.

Le comité des résolutions présente les résolutions suivantes qui sont adoptées par la convention :

1o. Nous sommes plus que jamais fermement persuadés qu'il nous faut un clergé national. Dans l'opinion de cette convention il est de notre intérêt d'établir dans chacun de nos centres franco-américains un comité composé des principaux citoyens de l'endroit et qui sera toujours prêt à défendre nos droits, et nous croyons aussi que nos sociétés devraient aider les dits comités dans leurs démarches patriotiques.

2o. La langue française et la langue anglaise sont d'une utilité incontestable sur le sol américain, non seulement pour nous, mais aussi pour tous les hommes de science, de progrès et d'initiative. Nous sommes donc fermement attachés à ces deux langues et demandons que dans toutes nos écoles et nos familles elles soient enseignées et parlées à l'égal l'une de l'autre.

3o. Les Canadiens sont, dans les affaires publiques, des Américains dans toute la force du terme, ainsi qu'en font preuve les paroles prononcées au début de la douzième convention par Son Honneur le maire Coe, de Meriden. Il n'y a rien, dans le "nationalisme" tel que pratiqué par les Canadiens-français du Connecticut, qui soit incompatible avec le meilleur américanisme. Nous protestons contre les accusations injustement portées contre nous par des personnes qui prétendent que nous voulons établir dans ce pays un Etat dans l'Etat. Nous sommes catholiques, Canadiens-américains, et tels nous voulons vivre et mourir.

4o. Attendu que pour notre bien social et moral et notre avancement dans notre patrie d'adoption, il nous faut être unis fraternellement, et que sans nos sociétés et écoles canadiennes-françaises et religieuses nos enfants seront en danger de perdre leur langue et leur foi ;

Attendu que nos enfants sont les futurs gardiens de ces précieux trésors ;

Il est résolu, par la douzième convention, que nous soyons surtout unis de cœur, et que nous fassions tous les efforts possibles pour établir des écoles françaises et religieuses dans tous les centres où le besoin s'en fait sentir ;

Que la mère canadienne se fasse un devoir sacré d'enseigner à ses enfants leurs prières dans notre belle langue.

5o. Les congrès nationaux ont été pour nos compatriotes d'une utilité incontestable en contribuant à leurs progrès. Ces réunions ont fait beaucoup pour les Canadiens-américains du Connecticut en particulier, en les faisant connaître et respecter par les autres éléments, en stimulant leur esprit d'initiative, en les pénétrant de ce véritable et intelligent civisme américain dont la pratique nous vaudra des alliances précieuses pour le succès de notre cause. Il est donc désirable qu'elles aient lieu à l'avenir comme par le passé.

6o. Attendu que depuis 1839 nous avons une presse canadienne-américaine et que cette presse a épousé notre cause et défendu nos droits au prix d'énormes sacrifices ;

Il est résolu que nous fassions tout notre possible pour lui venir en aide, en justice pour elle, pour nous et pour nos enfants. Recevons nos journaux locaux de préférence à ceux qui ne s'occupent de nous que dans un but pécuniaire. Il est reconnu que la presse canadienne de la Nouvelle-Angleterre est notre meilleur appui comme aussi elle est notre amie la plus dévouée et nous prions nos compatriotes de l'encourager à l'exclusion de toute autre, excepté les publications françaises et anglaises du Canada et des Etats-Unis qui nous sont sympathiques.

Docteur A. O. BARIBAULT.
Docteur J. F. McINTOSH.
L. A. BEAUDREAU.
F. X. NOBERT.
J. B. VALLEE.
Comité des résolutions.

Avant l'ajournement de la convention il est proposé et secondé que des remerciements soient votés aux RR. Sœurs de l'Assomption et aux Canadiens de Meriden pour la magnifique soirée qu'ils ont donnée. Adopté.

Proposé et secondé qu'un vote de remerciements soit adressé à Sa Grandeur Mgr Tierney pour la réponse qu'il a faite à la demande des délégués. Adopté.

Proposé et secondé qu'un vote de remerciements soit donné à tous les officiers de la convention. Adopté.

Proposé et secondé qu'un vote de remerciements soit donné aux messieurs de la presse. Adopté.

Proposé et secondé qu'un vote de remerciements soit donné aux dames et demoiselles qui ont assisté aux séances de la convention. Adopté.

Proposé et secondé que la XIIème convention soit ajournée à la demande du comité exécutif. Adopté.

Ainsi s'est terminée une des conventions les plus pratiques pour l'avancement de nos nationaux dans l'Etat du Connecticut.

HECTOR DUVERT, secrétaire.

ECHOS DE LA CONVENTION.

La convention de Meriden était imbue de cet esprit patriotique qui distingue le peuple canadien.

Elle a traité à fond et d'une manière pratique la question des prêtres canadiens, de nos institutions, de la langue française, des écoles et de la presse, au Connecticut.

On est fortement attaché à sa religion, on aime et on respecte le prêtre qui est la sauvegarde de nos institutions, de notre langue et de notre religion.

Dans bien des Etats nos belles sociétés canadiennes périclitent, ne se recrutent plus et elles tomberont.

On entre et on forme des sociétés canadiennes bonnes en elles-mêmes, mais sans esprit vraiment patriotique ; on relègue le prêtre, on bannit l'amour de la religion, de la patrie et aussi le Canadien devient indifférent et va aux sociétés étrangères.

Les Canadiens du Connecticut ont banni jusqu'aujourd'hui toutes ces sociétés étrangères et nos sociétés canadiennes y sont dans un état florissant.

La convention de Meriden a compris aussi l'importance et la mission de la presse canado-américaine et a passé des résolutions pour aider la presse en s'abonnant à nos journaux, en les lisant, en y publiant des annonces.

La presse canado-américaine doit passer avant celle du Canada, qui cherche à nous décrier à tout moment, qui nous met aux rangs des esclaves aux Etats-Unis.

Il y a une couple d'années de pauvres familles canadiennes, sur la foi d'articles ronflants des journaux canadiens et des promesses des agents d'immigration salariés, sont allées s'établir sur les terres du Père Paradis. La plupart ont été obligées de reprendre, à pied, la route des Etats-Unis et ont souffert les plus grandes privations. Encore le printemps dernier, des familles canadiennes ont quitté Détroit pour aller s'établir au lac St-Jean, et meurent de faim aujourd'hui.

Les journaux canadiens ont prôné bien haut l'esprit patriotique de ces braves pionniers ; aujourd'hui ils n'ont pas une parole de sympathie à leur adresse et les abandonnent à leur triste sort. Si ces familles avaient écouté les conseils de leurs journaux américains comme les familles du nord du Michigan ont écouté les conseils du Rév., M. Letellier qui les mettait toutes en garde contre les promesses qu'on leur faisait, elles n'auraient pas à déplorer leur sort aujourd'hui.

La convention de Meriden a été une belle assemblée de Canadiens sérieux, intelligent, soucieux de leur bien-être spiri-

tuel et temporel, désireux de travailler sérieusement à l'avancement des nôtres sur cette terre d'Amérique, gardiens jaloux de nos institutions, de notre langue et de notre religion.

Compatriotes, vous avez donné un bel exemple aux Canadiens des autres Etats, qui vous entourent. Continuez à porter haut le drapeau canadien, vous n'en serez pas moins bons citoyens américains, vous serez respectés des autres nationalités qui vous entourent et vous ferez l'honneur de notre race aux Etats-Unis.—"Le Connecticut."

Compte du trésorier de la XIIème convention.

Société Saint-Jean-Baptiste Meriden,	$6.00
" " Willimantic,	6.00
" " North Grosvenordale,	6.00
" " Wauregan,	6.00
" " Bristol,	6.00
" " Moosup,	6.00
" " Danielson,	6.00
" " New Haven,	6.00
" " Taftville,	6.00
" " Waterbury,	6.00
" " Putnam,	6.00
" Saint-Joseph, Meriden,	6.00
" Saint-Joseph, North Grosvenordale,	6.00
" Saint-Joseph, Waterbury,	6.00
Club Lafayette, Willimantic,	6.00
Club de Naturalisation, Meriden,	6.00
L'Institut Canadien-français, Waterbury,	6.00
Chevaliers de St-Louis, Jewett City,	6.00
Cour la Mero C. L. S. P., Taftville,	6.00
L'Union des Ouvriers Canadiens, Meriden,	6.00
Société de Tempérance, Meriden,	6.00
Club Canadien-français, Hartford,	6.00
	$132.00

Dépenses de la XIIème convention :

J. B. Vallée, dépenses,	$10.75
A. Commette, dépenses,	5.20
Docteur A. O. Baribault, dépenses,	3.95
Olivier Guyrard,	80
O. Lanouette, dépenses,	9.50
F. X. Nobert, dépenses,	1.50
W. L. L'Heureux, dépenses,	1.65
Insignes,	18.00
Décoration	32.51
Loyer de la salle de l'hôtel de ville,	25.00
Belisle Frères, proclamation,	10.00
Rév. A. Van Oppen, messe et autres dépenses,	19.84
	$132.00

TREIZIÈME CONVENTION

Tenue à JEWETT CITY,

les 31 août et 1 septembre 1898.

Rapport du comité exécutif.

Première assemblée.—Répondant à l'appel du président, tous les membres du comité exécutif se rendirent à Jewett City le 24 mars 1898. L'assemblée eut lieu chez M. D. P. Chabot.

L'ordre du jour suivant fut adopté.

1o. Appel à l'ordre.
2o. Lecture des minutes.
3o. Rapport du comité local.
4o. Projets à discuter.
5o. Affaires nouvelles.
6o. Rapport des différents comités.
7o. Lieu de la prochaine réunion.
8o. Dates de la XIIIème convention.
9o. Ajournement.

Proposé par le docteur C. J. Leclaire secondé par M. Amable L'Heureux, que le Rév. M. J. H. Chapdelaine, prêtre curé, de Voluntown, soit choisi comme chapelain du comité exécutif et qu'il soit invité à assister à nos autres réunions. Adopté unanimement.

Vu l'absence des membres du comité local, il est proposé par M. Amable L'Heureux, secondé par M. Geo. D. Caron, qu'on passe au quatrième ordre du jour. Adopté.

Les articles suivants furent choisis unanimement pour former le fonds de la discussion de la XIIIième Convention.

1. Le clergé canado-américain.—Son importance, et dans nos écoles et dans nos églises. La langue française est-elle notre meilleur point d'union à la religion catholique ?

2. Requête à Rome.—Serait-il de bonne politique pour les Canado-Américains de présenter une humble requête à la Sacrée Congrégation de la Propagande, à Rome, la suppliant de bien vouloir faire une enquête sur notre position malheureuse dans le diocèse de Hartford ?

3. L'Union de nos sociétés.—Y aurait-il quelque moyen pratique pour atteindre ce but ?

4. La Naturalisation.— Quels seraient les meilleurs moyens à prendre pour activer ce grand mouvement que nous avons déjà commencé avec tant de succès ?

5. Notre Presse.—Les devoirs que nous avons à remplir à son égard.

M. Phidime Gingras, président du comité local fait rapport que les Canadiens de Jewett City ont souscrit le joli montant de $500.00 pour recevoir dignement les délégués en donnant une soirée théâtrale et un banquet.

Proposé par le docteur J. F. McIntosh, secondé par M. G. D. Caron, qu'un comité de deux, composé de MM. D. P. Chabot et J. P. Goyette, soit nommé pour louer une salle propice pour les deux jours de la convention. Adopté.

Proposé par M. Amable L'Heureux secondé par M. J. P. Goyette, que la convention ait lieu les 31 août et 1er septembre 1898. Adopté.

Proposé par le docteur C. J. Leclaire, secondé par M. Geo. D. Caron, que MM. les docteurs A. D. David et Omer Larue soient choisis pour traiter les deux premiers sujets de la proclamation et que par le fait même ils fassent partie de la convention comme délégués. Adopté.

Proposé par le docteur J. F. McIntosh, secondé par M. Geo. D. Caron, que les impressions soient données à l'"Indépendant." Adopté.

Proposé par M. J. P. Goyette, secondé par M. A. L'Heureux, que ceux qui auront droit d'être délégués, seront : Le comité exécutif, ex-officio, le clergé canadien, trois délégués par chaque société et groupe canado-américain.

Le secrétaire reçoit ordre d'insister dans la proclamation sur l'importance d'un clergé canado-américain et de faire rapport de la susdite proclamation à la prochaine séance.

Il est proposé par M. G. D. Caron, secondé par le docteur J. F. McIntosh, que la prochaine séance ait lieu à la date choisie par le secrétaire. Ajournement.

2ième assemblée.—Tous les officiers étaient présents à l'exception des deux vice-présidents. Les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées.

Le comité local fait rapport qu'il a décidé de donner une soirée et un banquet aux délégués et qu'il a été décidé d'inviter l'hon. H. A. Dubuque.

MM. D. P. Chabot et J. P. Goyette font rapport qu'ils ont loué la salle d'opéra Finn, pour le montant de $30.00, et que cette salle sera décorée avec le meilleur goût.

Le comité local fait aussi rapport qu'il n'y aura pas de déficit quand à ce qui regardera les dépenses encourues par la convention.

Proposé par le docteur C. J. Leclaire, secondé par M. J. P.

Goyette, que MM. J. P. Goyette, J. B. Leclair et D. P. Chabot soient chargés de la décoration de la salle. Adopté.

Proposé par M. J. P. Goyette, secondé par M. Geo. D. Caron, que la proclamation telle que lue par le secrétaire, soit adoptée. Adopté.

Proclamation de la XIIIe convention des Américains-Canadiens du Connecticut, qui aura lieu à Jewett City les 31 août et 1er septembre 1898.

Frères,—

Une nouvelle convention, la XIIIème dans nos annales du Connecticut, va s'ouvrir dans quelques semaines. Elle nous appelle pour continuer le travail que nous avons commencé dans le but de promouvoir les intérêts si chers que nous avons sur cette libre terre d'Amérique. Répondons avec enthousiasme à cette prière du comité exécutif, et qu'aucun intérêt personnel ne nous retienne éloignés de Jewett City, où nous convie le devoir qui incombe à tout sincère citoyen canado-américain. Oui, amis, les 31 août et 1er septembre prochain, nous dirigerons nos pas vers ce joli petit centre où nous serons reçus à bras ouverts.

Rien ne sera épargné pour nous recevoir dignement : banquet, soirée, nos meilleurs orateurs, magnifique salle, enfin tout y sera pour faire de la XIIIième convention une de nos plus belles, sinon la plus belle que nous ayons encore eue.

Comme vous le savez tous, notre patrie d'adoption vole en ce moment de victoire en victoire, et nos soldats, semblables aux héros de l'antiquité, tracent en caractères ineffaçables leurs noms dans les pages de l'Histoire. L'Espagne, repue de sang, de vols, voit sa puissance crouler peu à peu. Les Etats-Unis se couvrent de gloire : notre drapeau flotte fièrement sur des terres étrangères, et la patrie adoptive de Christophe Colomb, courbée par la main de Dieu, expie dans une défaite honteuse ses crimes et ses massacres passés.

A cette occasion, nous serons appelés à voter des résolutions dignes de nous et du pays qui nous protège.

Danielson regrette toujours de se voir sous la direction des RR. PP. de la Salette, et tous nos centres attendent avec patience la venue de ce curé canadien qui leur donnera un nouvel essor. Comme nous le savons tous, il n'a jamais été donné à l'homme de porter sa confiance sur un étranger dont il n'a pas la sympathie. Nous aurons aussi à recevoir le rapport très important du comité des sociétés nommé à la convention de Meriden, ainsi que celui du comité choisi pour l'impression des procès-verbaux de nos différentes conventions.

Ces deux comités sont composés des messieurs suivants :

Comité de l'Union des Sociétés : A. Chagnon, A. L'Heureux, S. S. Lapointe.



M. DOUGLAS-P. AUCLAIR, JEWETT CITY.

M. Douglas Auclair naquit à St-Georges de Windsor, P. Q., Canada, en l'année 1871. Il vint demeurer aux Etats-Unis à l'âge de quatre ans avec sa famille, à Artic, R. I., où il puisa les premiers éléments de son éducation. En 1885 on le retrouve à Montville, Conn., où il obtint son diplôme de la "Montville Graded School". En 1891 il entra à la pharmacie Chabot, à Jewett City, Conn.

En 1892 et 1893, il suivit un cours commercial par correspondance du "Bryant & Stratton College", de Buffalo, N. Y. En 1894 et 1895, il suivit aussi un cours par correspondance du "National Institute of Pharmacy", de Chicago, Ill. En 1896, il fut choisi président fondateur de la cour Lafayette, no 2, de l'ordre des Chevaliers de St-Louis, de Jewett City. Il fut de nouveau réélu à cette même charge en 1898. En cette même année il fut élu président fondateur du club dramatique et littéraire Jacques-Cartier, aussi de cette localité. Au commencement de cette même année, il épousa Mlle Elizabeth-Anna Lapointe, fille aînée de Jacques et Louise Lapointe, de cette localité. Il représentait aussi comme délégué les Chevaliers de St-Louis à la XIIe convention tenue à Meriden, Conn., où il prit une part active à une lutte acharnée entre les paroisses de Putnam, Hartford et Jewett City pour savoir laquelle avait le droit à servir de siège au XIIIe congrès. Jewett City l'emporta au scrutin.

Il travailla avec ardeur dans le comité de paroisse qui était chargé de procurer les fonds nécessaires pour recevoir dignement les délégués de la XIIIe convention et fut nommé président du grand banquet de cette même convention. En politique il est républicain. M. Auclair a toujours fait preuve d'un dévouement sans bornes envers la cause franco-américaine au Connecticut.

En 1899 il se fit bâtir une magnifique résidence sur la rue School dans un des quartiers les plus désirables de la localité, où il demeure. Mme Auclair est modiste et tient le seul magasin de chapeaux qu'il y ait parmi les Canadiens de Jewett City.

Comité d'impressions : Docteur O. Larue, docteur A. D. David, docteur J. F. McIntosh, docteur A. O. Baribault, docteur C. J. Leclaire.

Voici les questions sur lesquelles nous serons appelés à nous prononcer. Elles ne manquent certainement pas d'importance :

1. Le clergé canado-américain.—Son importance, et dans nos écoles et dans nos églises. La langue française est-elle notre meilleur point d'union à la religion catholique ?

2. Requête à Rome.—Serait-il de bonne politique pour les Canado-Américains de présenter une humble requête à la Sacrée Congrégation de la Propagande, à Rome, la suppliant de bien vouloir faire une enquête sur notre position malheureuse dans le diocèse de Hartford ?

3. L'Union de nos sociétés.—Y aurait-il quelque moyen pratique pour atteindre ce but ?

4. La Naturalisation. — Quels seraient les meilleurs moyens à prendre pour activer ce grand mouvement que nous avons déjà commencé avec tant de succès ?

5. Notre Presse.—Les devoirs que nous avons à remplir à son égard.

Nous prions fortement les différents centres et sociétés d'envoyer de suite leurs rapports aussi complets que possible au docteur C. J. Leclaire, secrétaire, à Danielson, Conn.

Nous prions aussi les sociétés d'envoyer leur contribution annuelle de $6.00 au trésorier, M. J. B. Leclair, Jewett City, Conn.

Nous demandons de plus aux différents délégués d'envoyer leurs lettres de créance au secrétaire avant le 20 août courant.

Seront admis aux délibérations : Le comité exécutif, ex-officio, le clergé canadien, trois délégués par chaque société et groupe canado-américain.

Tous nos journaux sont spécialement invités à y être représentés. Une place d'honneur leur sera réservée.

Que tous nos centres et sociétés y soient dignement représentés.

Par ordre du comité exécutif,

D. P. CHABOT, Jewett City, président.
Dr. J. F. McINTOSH, No. Grosvenordale, 1er vice-prés.
AMABLE L'HEUREUX, Taftville, 2ème vice-prés.
Dr. C. J. LECLAIRE, Danielson, secrétaire.
J. P. GOYETTE, Jewett City, secrétaire-adjoint.
J. B. LECLAIR, Jewett City, trésorier.
GEORGES CARON, Moosup, trésorier-adjoint.

Il est proposé par M. Geo. D. Caron, secondé par M. J. B. Leclair, qu'on ajourne sine die. Adopté.

C. J. LECLAIRE, M. D., Sec.

23 août, 1898.

Minutes de la XIIIe convention des Américains Canadiens du Connecticut.

Cette convention s'est ouverte mercredi, le 31 août, à Jewett City, à 10 heures a. m.

Des délégués de tous les points de l'Etat s'étaient rendus et ces délibérations eurent pour préliminaires une grand'messe chantée par le Rév. F. O. O'Keefe, curé de la paroisse. A l'issue de la messe, les délégués de la convention, précédés des membres de la Cour des Chevaliers de St-Louis, accompagnés par la fanfare Ashland, se rendirent à la salle de la Finn Opera House, où se tinrent les délibérations. M. David P. Chabot, de Jewett City, président du comité exécutif, ouvrit la séance par un discours et en présentant à la délégation M. Ira F. Lewis, préfet ou maire de l'endroit.

M. Lewis souhaita la bienvenue aux délégués, et dans une allocution des mieux choisies, fit l'éloge des Canadiens-français en faisant ressortir les qualités toutes sociales qui les distinguent : il sut aussi rendre crédit aux talents, à l'intelligence précoce qu'il remarque souvent chez les enfants d'origine canadienne dans les écoles publiques, alléguant qu'ils ne le cèdent en rien à leurs confrères d'origine hétérogène dans les exercices et examens où ils sont appelés à figurer.

Le docteur C. J. Leclaire, secrétaire du comité exécutif, ainsi que son assistant, procédèrent ensuite à recevoir les lettres de créances et à rendre en même temps à chaque délégué son insigne.

Les différents délégués qui répondirent à l'appel, furent :

Club canadiens-français, Hartford : Elie Daigneault, A. U. Martin, S. S. Lapointe.

Club Rochambault, Putnam : docteur Morasse.

Club ouvrier, Meriden : Frs. X. Jasmin.

Institut Canadien, Waterbury : Docteur Lafontaine, H. Rodier, Alfred Loiselle.

Paroisse, Taftville : Docteur Pratt, J. Benoit, L. Dufresne.

Société Saint-Jean-Baptiste, Taftville : Antoine Paquette, D. Desjardins, Jos. Bélair.

Chevaliers de St-Louis no 1, Taftville : Israël Bernier, Adélard Morin, Frs. Lagues

Cour suprême, Chevaliers de St-Louis : G. D. Caron, J. B. Leclair, Frs. Béïque.

Cour Dusablon, Danielson : P. Bouliane, H. J. Reeves, Abel L. Reeves.

Société Saint-Jean-Baptiste, Danielson : L. J. Tétrault, Arthur Viens, Damase Baulois, Jos. Hallé, substitut.

Paroisse, Danielson : Geo. Barry, J. M. Bessette, P. S. Ménard Théophile Bernier, substitut.

Société de Tempérance St-Laurent, Meriden : Clément J. Trudeau.

Société St-Joseph, Meriden : Octave Lanouette, W. L'Heureux.

Paroisse St-Laurent, Meriden : F. X. Nobert, Jas. Forest.

Ouvriers canadiens, Meriden : F. X. Gervais.

Wallingford : W. Beaudoin.

Paroisse, Wauregan : Docteur A. Fontaine, L. N. Pratte, Fred. Ménard.

Ligue du Sacré-Cœur, Wauregan : Louis Messier, Clément Bonnin, Solyme Bessette.

Société Saint-Jean-Baptiste, Baltic : Geo. W. Buteau, Louis St-Onge et Cléophas Leblanc.

Société Saint-Jean-Baptiste, Waterbury : Jos. Bernier, N. Dauphinais, J. B. Vallée.

Société St-Joseph, Waterbury : Nap. Bernier, Wm. Rochon, L. P. Beauchemin.

Institut Canadien, Waterbury : Docteur Lafontaine, H. Rodier, Alf. Loiselle.

Société Saint-Jean-Baptiste, Grosvenordale : Docteur J. F. McIntosh, Achille Coderre, L. P. Lamoureux.

Club Union, Grosvenordale : Calixte Péloquin.

Cour Frontenac, Grosvenordale : Télesphore Paradis, Edm. Desaulniers, John Trudeau.

Société St-Joseph, Grosvenordale : L. J. Perreault, Aug. Ravenelle, Israël Trudeau.

Cour Martial, Grosvenordale : J. Y. Breanch.

Forestiers Indépendants, Grosvenordale : Docteur E. Roch, Albert Lafleur.

Groupe canadien, Grosvenordale : H. Paradis, Louis Brunelle, B. Bonin.

Cour Lafayette, Jewett City : Jacques Mercure.

Chevaliers St-Louis, Jewett City : M. Proulx, P. A. Jodoin.

Club dramatique, Jewett City : J. B. Savaria, A. A. Gaudette.

Paroisse, Jewett City : Max. Simard, Geo. Labonne, Frédéric Jodoin.

Paroisse, Putnam : Louis Cloutier, Frs. Montville, Jos. Gagné.

Société Saint-Jean-Baptiste, Putnam : L. A. Boudreau, Edouard Desrosiers.

Cour Rochambault, Putnam : Docteur L. O. Morasse.

Paroisse, Voluntown : Onésime Mégré, Hypolite Choquette et Louis Malo.

Paroisse, Glasgow : Pierre Cyr, J. B. Cyr, Damase Rousseau. Substitut : Charles Chrétien et Hormisdas Labarre.

Société Saint-Jean-Baptiste, Willimantic : Honoré Paulhus, D. P. Comtois, Alp. Chagnon.

Paroisse, Willimantic : Théodore Potvin, Nap. Bacon, père.

Cercle Gagnon, Willimantic : Ed. Parent, J. O. Blanchette, J. L. Legendre.

Club dramatique, Moosup : Hormisdas Couture, Benjamin Lamothe, Ed. Bellavance.

Paroisse, Moosup : Albert Piché, Joseph Marchessault, Louis Dalbec, Frank Bibaud.

Société Saint-Jean-Baptiste, Moosup : Pierre Bourque, F. B. Lafrenière, Onésime Méthot.

Cour Montcalm, no 3, Moosup : Jos. Piché, Frs. Tavernier, Aimée Berger.

Groupe canadien, Norwich : G. Cartier, docteur Geo. Comeau, E. D. Laurier, R. C. Marsan, Louis Brunelle, Pierre Saint-Onge, J. P. Davignon, substitut.

L'honorable H. A. Dubuque, de Fall River, Mass., sur motion adoptée par les délégués fut créé substitut pour tous les centres canadiens de l'Etat, n'ayant pas envoyé de délégués. On adopta également la motion que les membres des différents comi-

tés de Jewett City soient admis comme délégués et prennent part aux délibérations.

M. le docteur C. J. Leclaire annonça que le comité local avait réalisé la somme de $500.00 pour subvenir à la réception des délégués.

Après lecture des minutes du comité exécutif par le docteur C. J. Leclaire, sur une motion du docteur J. F. McIntosh, secondé par M. J. P. Goyette, on adopte les susdites minutes telles que lues et on élit les officiers de la présente convention qui furent :

Président, D. P. Chabot, Jewett City.
1er vice-président, L. J. Perreault, No. Grosvenordale.
2ième vice-président, Pierre St-Onge, Norwich.
Secrétaire, Wilbrod L'Heureux, Meriden.
Secrétaire-adjoint, J. P. Goyette, Jewett City.
Trésorier, docteur J. F. McIntosh, No. Grosvenordale.
Trésorier-adjoint, docteur A. Fontaine, Wauregan.

Un vote de remerciements à M. E. A. Young fut passé. M. Young prêta son concours à la décoration de la salle et donna un plat rempli de fleurs pour orner la boutonnière des officiers de la convention.

On accorda aussi un vote de remerciements aux officiers du comité exécutif sortant de charge.

Le président fut autorisé à choisir deux comités de cinq chaque pour le comité de l'ordre du jour et pour les résolutions, lesquels comités devant faire rapport à la prochaine séance.

Il fut proposé, secondé et adopté que l'on ajourne pour l'heure du dîner.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

A 2 heures 30 p. m., M. le président, D. P. Chabot, ouvrit la séance en faisant la nomination des deux comités : de résolutions : docteur A. D. David, docteur J. F. McIntosh, docteur C. J. Leclaire, P. A. Reeves et F. X. Nobert. Comité d'ordre du jour : Amable L'Heureux, J. B. Leclair, docteur L. O. Morasse, S. S. Lapointe et H. J. Reeves.

M. le docteur Morasse annonce que ce dernier comité est tombé d'accord sur l'ordre du jour que voici :

1o. Prière.
2o. Lecture du procès-verbal de la dernière convention.
3o. Discussion des articles du programme.
4o. Rapports des délégués.
5o. Choix du lieu de la prochaine convention.
6o. Remarques générales.

Le comité laisse le président libre de changer cet ordre à son gré.

Le premier article du programme : "Le clergé canado-

américain", est traité d'abord par le docteur A. D. David. Il s'étend longuement dans un magnifique discours prononcé avec verve et une élocution toute cicéronienne. Il représente les droits des Canadiens lésés dans leur ambition d'avoir des prêtres de leur nationalité et admet que les Canadiens-français sous ce rapport, sont moins avancés qu'il y a huit ans. Peut-être la cause en est qu'il n'y a pas d'entente entre les prêtres de notre nationalité et les membres laïques. Il nous faut des écoles françaises, car la religion et la foi se maintiendront avec la langue. Ce n'est pas être anticatholiques que de demander et s'obstiner à vouloir des prêtres de notre nation. Ce n'est pas non plus être antiaméricains et sur ce, l'enthousiasme est à son apogée dans l'assemblée quand on rappelle le fait d'armes de M. G. Charette. L'orateur conseille d'être soumis et fait une suggestion que la convention nomme un comité de cinq pour s'enquérir des griefs qui pourraient se présenter dans certain centre canadien de l'Etat, de les étudier ensemble et de s'efforcer d'obtenir justice pour ces compatriotes ainsi lésés.

M. Alphonse Chagnon, de Willimantic, convient qu'on a perdu du terrain depuis huit ans et n'est pas en faveur de contrainte, et qu'en usant de plus de modération on eut eu peut-être plus de succès dans les années passées si on avait agi avec plus de réserve et de circonspection.

Le docteur C. J. Leclaire a trouvé que le discours de M. Chagnon s'adresse à lui indirectement et reproche aux Canadiens d'être un peuple sans énergie et trop enclin à une soumission aveugle. Il n'a pas rencontré de prêtres qui soient sympatiques aux Canadiens-français qui ne sont pas de cette race. Dans Jewett City même, le curé a refusé d'admettre un des nôtres pour célébrer la messe et faire le sermon.

Le docteur Leclaire dit en terminant que tant qu'il croira avoir justice il ira jusqu'au bout.

L'Hon. H. A. Dubuque est alors invité à traiter le sujet ou plutôt à laisser savoir son idée. Et le législateur du Massachusetts, si avantageusement connu par toute la Nouvelle-Angleterre prit alors la parole sur cette question si ardue du clergé canadien. Doué d'une parole si facile, muni d'expressions et phrases si nettes et si heureusement choisies, le savant orateur traita ce sujet pendant une heure. Il est d'avis que le pasteur d'une paroisse soit de la même nationalité que ses ouailles, pour avoir avec eux, les mêmes idées, les mêmes sympathies, les mêmes aspirations. Dans les griefs qui existent entre l'évêque et les Canadiens, nos prêtres ne peuvent intervenir; la soumission et leur devoir vis-à-vis de leur supérieur, leur sont autant d'obstacles qui les empêchent de se dévouer pleinement en faveur de leurs compatriotes. Il appartient donc au laïques de s'occuper de ces griefs, et de lutter énergiquement. Il serait indigne pour eux de céder, de se laisser aller au découragement. Mais surtout soyons unis : s'il n'eut pas existé chez vous de désunion

il y aurait longtemps que chaque centre canadien aurait son prêtre canadien-français.

Pourtant il n'est pas nécessaire de créer des révoltes, des révolutions partout ou il existe des prêtres d'autre nationalité.

Lorsque l'honorable M. Dubuque a repris son siège, M. F. X. Nobert, de Meriden, a fait certaines remarques où il adopterait, à son avis, des mesures plus modérées, partout où l'évêque est en jeu. Il proteste contre les articles tous pleins d'animosité et de révolte contre l'évêque, lesquels ont été produits dans certains journaux français de la Nouvelle-Angleterre.

M. Nobert déclare que l'évêque est très mal disposé envers les Canadiens, vu la guerre à outrance qu'on lui fait. Sa Grandeur s'en serait exprimé à un prêtre canadien-français, lui disant que dans dix ans, il n'y aurait pas un seul prêtre canadien-français dans le diocèse de Hartford.

La question est encore revue et traitée tour à tour par le docteur C. J. Leclaire, le docteur L. A. David, l'honorable H. A. Dubuque et L. J. Tétreault. Tous s'accordent à favoriser le projet d'un comité d'Etat, lequel serait appelé à s'enquérir des différents griefs de cette nature qui pourraient se présenter dans les centres canadiens de l'Etat et à les régler. Il y a alors ajournement pour donner à tous les délégués l'avantage de poser en groupe pour leur photographie et à 5 heures p. m., la séance est reprise. La première question du programme est alors renvoyée au comité de résolutions.

La deuxième question du programme : "Requête à Rome." Serait-il de bonne politique pour les Canadiens-américains de présenter une humble requête à la Sacrée Congrégation de la Propagande, à Rome, la suppliant de bien vouloir faire une enquête sur notre position malheureuse dans le diocèse de Hartford ?" Cette question dépendant immédiatement de la première enlève toute matière à discussion, et sur suggestion de l'honorable H. A. Dubuque, elle est renvoyée au comité des résolutions.

Le troisième article du programme : "L'Union de nos sociétés".— Y aurait-il quelque moyen pratique pour atteindre ce but ?

Sur prière de M. A. Chagnon, de Willimantic, de retarder cette question au lendemain vu qu'il attend le Rév. F. X. Chagnon, de Champlain, N. Y., elle est laissée sur la table, et on arrive de suite au quatrième article du programme : "La Naturalisation".—Quels seraient les meilleurs moyens à prendre pour activer ce grand mouvement que nous avons déjà commencé avec tant de succès ?

Le docteur J. F. McIntosh est le premier à entamer le sujet et il donne crédit aux clubs qui ont déjà beaucoup fait pour cette grande cause. Il est aussi d'avis que toute famille canadienne devrait recevoir un journal français des Etats-Unis, car ces journaux s'occupent immédiatement de l'avancement des leurs dans cette grande république.

M. L. P. Lamoureux est plutôt d'opinion que toutes les sociétés devraient se faire les apôtres de ce mouvement dans leur enceinte d'abord et ensuite parmi leurs compatriotes du dehors.

L'honorable H. A. Dubuque, qui est alors invité à prendre la parole sur le sujet, démontre les nombreux avantages qui nous reviennent en devenant sujets américains. Puisque nous sommes venus ici nous fixer, il est juste et ce doit être notre devoir de fournir notre quote-part dans l'administration temporelle de ce pays, si ce n'est d'une manière active, du moins en fournissant notre vote à l'élection d'un des nôtres, ou d'un candidat qui nous est sympathique. Dans cette grande république, tous les sujets sont égaux aux jours de ballottage ; et le voteur au "poll" est aussi puissant que le président des Etats-Unis, car de son scrutin dépend peut-être toutes les destinées du peuple.

Le docteur A. D. David exhorte à son tour tout citoyen à se faire en particulier, et par esprit de patriotisme, l'apôtre de la naturalisation et à s'adresser spécialement à la femme, car dès que la femme est convaincue, l'homme le devient facilement : il faut passer par le cœur de la femme pour arriver à l'époux et aux fils.

La question est renvoyée au comité des résolutions. Et on ajourne jusqu'à 6 heures p. m., mais les délégués ne sont rendus à la salle que sur les 8 heures p. m., Et l'on assiste à une soirée musicale, organisée par le comité local.

A huit heures, les délégués sont de nouveau conviés à la salle, cette fois pour assister à une séance musicale organisée par le comité local.

Ouverture, "Morning, Noon and Night", - Suppé
L'orchestre Cooper.
Piano—L'Elisire d'Amore - - Sydney Smith
Discours—Par l'honorable H. A. Dubuque.
Mlle N. Reeves
Danse des fleurs—
Mlle Grace Haney.
Chanson.—"Le Printemps"
Mlle D. Lafrenière.
Solo de Banjo, "Flower Song", - - Gustave Lang
Mlle Ethel Greene.
Duo de piano, "Grand Galop de Concert" - - Holst
Mlle N. Reeves et M. Wm. Cooper.
Solo de trombone, sélection de Cooper
M. William Cooper.
Chanson comique.—
M. Willie Reeves.
Solo de baryton.—
M. Joseph Goudreau.

Le programme a été bien rendu en tous points, et les divers numéros ont été soulignés de vifs applaudissements.

M. Dubuque a fait voir, dans un discours de haute envolée, combien l'instruction est nécessaire, et combien les Canadiens-

français doivent s'efforcer de faire instruire leurs enfants. Cette belle pièce d'éloquence ne saurait être appréciée à sa juste valeur dans un résumé. Qu'il suffise de dire que tous ceux qui l'ont entendue, en conserveront un souvenir ineffaçable.

Le discours de l'honorable H. A. Dubuque sur l'instruction, fut sans exagération le clou de la veillée et même de toute la convention.

Voici le résumé qu'en fait "La Presse," de Montréal :

"Je dois d'abord féliciter le comité d'organisation, dit M. Dubuque, pour avoir si bien réussi dans ses projets et j'invite les Canadiens à continuer à suivre l'ère de progrès inauguré. Messieurs, il n'y a pas un homme au monde qui s'intéresse plus que moi à mes compatriotes du Connecticut, et je vais vous parler de l'instruction qui est le levier de l'intelligence, cet agent divin, dont dépendent les destinées de l'individu et qui mérite qu'on le cultive avec ardeur.

Il faut s'instruire, car l'instruction, messieurs, est la chose la plus essentielle au monde. L'homme, avec l'intelligence, peut produire des merveilles comme celles qui étonnent l'univers, mais pour cela, il faut la culture de l'esprit. Nous avons vu les développements du génie humain. Jetez un regard sur tous les pays du monde et vous verrez que la science joue un rôle des plus importants. Si nous voulons que le peuple canadien grandisse aux Etats-Unis, il faut de toute nécessité l'instruction, car sans elle, inutile de songer à l'avancement et au progrès. Pères de familles ! Si vous êtes pauvres, faites des sacrifices pour faire instruire vos enfants, car vous ne pouvez leur donner de plus bel héritage. Si vous voulez que votre mémoire soit bénie, faites instruire vos enfants. Est-il rien de plus utile que l'instruction, qui vous réunit même quand vous êtes éloignés des vôtres, qui peuvent correspondre avec vous par lettre ? Pour cela, il faut absolument savoir écrire ! Un jour, un lord anglais se promenait dans son jardin, quand, tout à coup, il aperçut son jardinier au pied d'un arbre tenant entre ses mains un auteur latin. Le lord parut fort surpris et accusa le liseur d'avoir pris le livre dans la bibliothèque du château.

Le jardinier répondit non, en déclarant qu'il avait lui-même acheté le bouquin. Il avoua au lord, que non seulement il pouvait lire le latin, mais également le grec. Le lord tout étonné de voir un homme aussi instruit, en la personne de son serviteur, le quitta en proie à de profondes réflexions.

Ceci est pour vous prouver que nous rencontrons des hommes instruits dans toutes les classes de la société. Combien de pauvres ouvriers seraient contremaîtres dans les ateliers, manufactures, s'ils étaient instruits. Ah! messieurs, ce serait le grand nombre. Envoyez vos enfants à l'école, quand bien même vous vous imposeriez des sacrifices. En agissant ainsi, vos enfants deviendront de braves citoyens, qui pourront rivaliser avec n'importe quelle autre nationalité. Donc, mesdames et messieurs, il n'y a rien comme d'être instruits. Je puis vous assurer que c'est le grand moyen de réussir dans le milieu où nous vivons.

Le peuple canadien est intelligent, dans sa grande majorité, mais malheureusement un trop grand nombre manquent de savoir. Eh bien ! pour remédier à cet état de choses, les pères de famille devraient, coûte que coûte, faire instruire leurs enfants !"

M. Dubuque cita certains faits pour démontrer quelle est la puissance extraordinaire de la plume, certains événements où

elle a amené des révolutions, par exemple : le cas de la révolution de 1870, en France, par un ouvrage de Victor Hugo, dans lequel l'auteur appelle Napoléon "Le Petit". Egalement dans les Etats-Unis, cet ouvrage de Mme Harriet Beecher Stowe, "La Case de l'Oncle Tom", où cette femme, par son talent merveilleux, fait une peinture si vive et si effrayante de la condition des esclaves, que son livre amena la guerre entre le Sud et le Nord, et par le succès des armes du Nord, l'émancipation des noirs par Abraham Lincoln. On ne parle pas même d'instruction, pour devenir hommes de profession ; mais, qui que ce soit doit s'efforcer, dès lors qu'il possède les premiers éléments de l'instruction primaire, de se former soi-même, et d'élargir chaque jour le cercle de ses connaissances. Il faut arriver, en étudiant, à obtenir cette soif de connaissance, laquelle soif est inextinguible.

Après la séance, tous les délégués se rendent à l'hôtel Lewis, où ils sont conviés à un grand banquet par le comité local.

BANQUET AUX DELEGUES.

Liste des santés.—

La ville.—Réponse par Son Honneur le maire Lewis et M. David P. Chabot.

Les Etats-Unis.—Réponse par l'Hon. H. A. Dubuque.

Le clergé national.—Réponse par le docteur L. O. Morasse, de Putnam et le docteur C. J. Leclaire de Danielson.

Les Canadiens des Etats-Unis.—Réponse par le docteur Breault, de Danielson, et le docteur A. D. David, de Willimantic.

Nos sociétés.—Réponse par M. A. L'Heureux, de Taftville et M. A. Chagnon, de Willimantic.

La presse.—Réponse par M. Albert Sabourin, de l'"Indépendant", et M. A. Belisle, de l'"Opinion Publique."

MENU.

Entrée, "Blue Points sur coquilles."

Soupe, comme au Canada.

Saumon de la rivière Ristigouche. A la Larue.

St. Julien de Casavant.

Dindon du Rhode Island farci. Sauce aux atocas.

Purée de pommes de terre à la Dr Leclaire.

Purée de navets à la McIntosh.

Tomates, Concombres, Petit pois à la Gingras.

Croquettes, à la Goyette.

Punch de Fall River à la Dubuque. Cigarettes.

Filet de bœuf à la David. Sauce à la Baribault.

Salade de homard à la Chabot.

Salade de Poulet à la Reeves.

Fromage américain et biscuits de Cuba.

Fruits et noisettes de Frenier.

Café noir à l'Auclair.

Milwaukee et Cigares.

Président du banquet, M. Douglas P. Auclair.

Comité d'organisation : MM Phidime Gingras, prés.; P. A. Reeves, sec.; F. X. Casavant, trés.; A. Grenier, G. Labonne, fils, D. P. Auclair, O. Généreux.

Les mets étaient tellement savoureux, les bons mots tellement abondants et entraînants, qu'il était deux heures et demie ce jeudi matin quand les délégués, heureux et contents, ont quitté la salle.

Après avoir fait honneur à ce menu on propose des santés à la ville. Son Honneur le maire Lewis répond en nous faisant voir le progrès qui a favorisé la ville de Jewett City depuis plusieurs années. Ils n'ont rien à envier aux villes plus considérables que la leur sous le rapport de la propriété et de l'industrie. Ils ont un pouvoir électrique puissant qui leur fournit la lumière, et un très bon réservoir qui alimente la ville d'une eau très pure, et à n'importe quel point si élevé soit-il.

M. D. P. Chabot parle à peu près dans le même sens et déclare que Jewett City a aussi ses souvenirs historiques. Il cite entr'autres une maison tout près de là, laquelle a donné asile au général Lafayette, lors de la guerre d'indépendance, lorsque celui-ci cheminait vers Boston.

Une santé aux Etats-Unis à laquelle répondit l'honorable H. A. Dubuque, d'abord en anglais et ensuite en français. Il s'enorgueillit du bien-être et de la satisfaction personnelle dont jouit tout citoyen aussitôt qu'il a prêté serment d'allégeance au drapeau étoilé. Vous n'êtes plus émigré, vous êtes sujets d'un grand pays libre et florissant.

Une santé au clergé national à laquelle répondirent les docteurs L. O. Morasse, de Putnam, et C. J. Leclaire, de Danielson. Le docteur Leclaire est dans son élément dès qu'il s'agit du clergé national et en parle toujours avec enthousiasme. Il s'exprime comme suit :

M. le président, messieurs,—

Le clergé canado-américain ! Y a-t-il un sujet au monde qui aussi rapidement amène un sourire sur nos lèvres ? Y a-t-il un sujet qui puisse ausi bien soulever chez nous tout l'enthousiasme dont nos cœurs soient susceptibles !

Pour moi, il n'y a rien au monde dont j'aime plus à parler. De toutes nos luttes il n'y en a jamais eu de plus belle, de plus noble que celle que nous avons entreprise pour obtenir ce que Léon XIII nous permet d'avoir, ce que Léon XIII ordonne à notre Ordinaire de nous donner, un clergé canado-américain. Pourquoi sommes-nous ici à Jewett City, si ce n'est dans le but de combattre pour notre langue et notre religion. Or, je vous le demande, messieurs, qui, si ce n'est notre prêtre canado-américain, peut nous aider à conserver cet héritage si doux et si précieux de nos ancêtres ? J'ai dit notre langue et notre religion, car je suis fermement convaincu que si vous nous enlevez la première, vous tuerez la deuxième. Tout homme qui a suivi nos luttes, tout homme qui a étudié les événements, sera certainement d'accord avec moi, quand je fais cet avancé. Espérons qu'un jour notre Ordinaire reconnaîtra son erreur, car il n'y a pas à en douter, on nous traite avec la plus grande injustice. Pour ma part je n'ai plus confiance dans la bonne foi de nos supérieurs ecclésiastiques et j'ai soif de cette lutte qui tôt ou tard finira par nous apporter ce qui nous appartient. Un jour, messieurs,

je l'espère, nos prêtres avec vous, je pourrai en leur présence comme je le fais aujourd'hui en leur absence, lever mon verre et crier avec tous : "Vive, vive à jamais notre clergé canado-américain !

Une santé aux Canadiens des Etats-Unis dont la réponse fut par le docteur A. D. David et le docteur Breault, de Danielson. Le docteur Breault est fier de se dire Canadien dans les Etats-Unis, depuis que plusieurs des nôtres ont rehaussé le mérite des Canadiens émigrés ; et ce, en prenant en grand nombre les armes contre l'Espagne, à l'appel du président, depuis qu'ils ont mouillé de leur sang le champ de bataille à Santiago. Les Américains eux-mêmes savent le reconnaître dit le docteur Breault. "Ne se sont-ils pas servi d'une "Charette" canadienne pour charroyer l'amiral Cervera ?

Une santé à nos sociétés ; réponse par M. A. L'Heureux, de Talfville, et M. Alphonse Chagnon, de Willimantic.

Une santé à "La Presse", réponse par Alf. Sabourin, de l'"Indépendant", de Fall River, et Alex. Belisle, fils, de l'"Opinion Publique", de Worcester, et E. H. M. Miner, du "Jewett City Press."

On se sépare alors pour la nuit, ou une partie de la nuit, car il est bien près de 3 heures du matin lorsque la salle du banquet est close.

SEPTEMBRE 1er.

La séance du 1er septembre s'ouvre à 9 heures 10 du matin. Le président D. P. Chabot ouvre l'assemblée et cède ensuite son siège au vice-président, le docteur McIntosh.

Le Rév. F. X. Chagnon, de Champlain, N. Y., est présent et accompagné du Rév. A. Constantin, de Coopersville, N. Y.

Le Rév. F. X. Chagnon est invité à faire la prière et les deux abbés sont admis comme délégués.

La question de la naturalisation qui avait été laissée sur la table la veille est renvoyée sur motion au comité des résolutions.

On passe au dernier article du programme : "La Presse". Les devoirs que nous avons à remplir à son égard.

M. J. A. Martin, de Willimantic, est le premier à parler sur le sujet et opine qu'il est nécessaire qu'on reconnaisse les services des journaux Canado-américains.

Le docteur Leclaire unit les intérêts de la presse avec ceux des conventions, car toutes les deux ont des aspirations identiques, l'avancement et le progrès des Canadiens aux Etats-Unis.

M. Lamoureux diffère quelque peu de l'opinion émise déjà, en ce qu'il proteste contre certains journaux des Etats-Unis qui, sur une colonne, travaillent pour l'avancement des nôtres, et sur une autre dénigrent le clergé et leur supérieur ecclésiastique.

M. l'abbé F. X. Chagnon aime qu'on encourage autant que faire se peut, les journaux des Etats-Unis, vu qu'ils connaissent

mieux que tout autre les besoins des Canadiens des Etats-Unis.

M. J. A. Favreau, de l'"Opinion Publique", est invité à traiter le sujet, et il le fait très sagement, en démontrant l'avantage qui résulte d'une lecture saine d'un journal français surtout pour les enfants nés en ce pays, lesquels sont exposés à perdre leur langue ou à la connaître mal, par leur contact immédiat avec leurs voisins et amis d'origine hétérogène.

MM. D. D'Avignon, du "Canado-Américain", et L. J. Tétreault sont les derniers à toucher au sujet qui est envoyé au comité des résolutions.

On arrive au dernier sujet retardé de la veille : "L'Union de nos sociétés." Y aurait-il quelque moyen pratique pour atteindre ce but ?

A la dernière convention, à Meriden, on avait nommé un comité composé de MM. Alp. Chagnon, Amable L'Heureux, et S. S. Lapointe. Ce comité avait pour mission d'étudier différents projets de fédération pour les sociétés canadiennes. M. Alph. Chagnon émet alors les deux projets étudiés par ce comité.

1o. La fédération des sociétés à l'Association de secours mutuel des Canadiens-français-américains dont le siège central est à Chicago, Illinois.

2o. Si l'affiliation des sociétés à cette association offre trop de difficultés il soumet le plan de l'Ordre des Chevaliers de St-Louis qui a déjà des succursales à Taftville, Jewett City et Moosup.

M. l'abbé Chagnon, qui est député suprême de l'Association de secours mutuel des Canadiens-français-américains, dont le siège central est à Chicago, expose longuement (et avec l'ardeur patriotique qui l'a fait appeler "le Père de nos conventions.") le but de cette association. En s'y inféodant chaque société conserve son autonomie, son caractère distinct ; lorsqu'il y a cinq conseils locaux, on forme un conseil d'Etat, qui envoie des représentants aux conventions du conseil suprême. Outre les avantages moraux et spirituels que cette association offre en réunissant tous les Canadiens-français-américains dans une même solidarité, il y a des avantages pécuniaires sous forme d'assurances. Tous les membres d'une société qui s'affilie à cette association, en se procurant une charte et en ajoutant les mots "conseil No...." à son titre, sont libres de participer à l'assurance, comme bon leur semble, s'ils ont les qualités requises et sont en bonne santé. En s'inféodant, les sociétés ne sont tenues de rien changer à leur constitution : les membres mêmes qui ne veulent pas faire partie de l'assurance conservent leur titre de membres et les jouissances des bénéfices que leur société leur donne aujourd'hui. Les cotisations d'assurances varient suivant l'âge des membres ; il y a actuellement deux degrés dans les assurances, $500 et $1,000. On ajoutera probablement d'autres degrés plus tard.

En terminant, M. l'abbé Chagnon fait un éloge flatteur des

Canadiens du Connecticut, qu'il estime le plus beau groupe canadien-français des Etats-Unis. M. l'abbé Chagnon a assisté à la convention de New Haven; il dit qu'il en conserve le souvenir comme la convention la plus sage et la plus intelligente à laquelle il a jamais assisté. Il va sans dire que les applaudissements n'ont pas fait défaut au révérend orateur.

M. S. S. Lapointe opine que le principe est bon, mais est irréalisable en ce que les femmes ne peuvent s'y adjoindre et jouir des bénéfices de l'assurance de même que les hommes.

Mais le Rév. F. X. Chagnon répond à cette objection, alléguant que les sociétés de secours mutuel pour femme, bien que tolérées à la rigueur, ne sont pas conformes à l'esprit de l'Eglise, et ne sont pas tout-à-fait approuvées par les autorités ecclésiastiques.

MM. R. Marsan, Frs. Béïque et Amable L'Heureux ne croient pas le projet réalisable vu les efforts faits déjà par les Chevaliers de St-Louis.

M. Lamoureux approuve le principe de l'association de l'Ouest, vu que cette association est purement canadienne, et non pas une société mixte, qui permet l'usage de la langue française comme les Forestiers, mais n'en amoindrit pas moins l'influence des traditions de nos pères. Il est d'avis de nommer un comité pour étudier le projet; lequel comité devra soumettre le projet aux différentes sociétés.

Le docteur Leclaire est en faveur de l'affiliation, mais rejette toute idée du comité qui entrave infailliblement tout progrès. Il est mieux que la convention se prononce sur le sujet.

M. Wilbrod L'Heureux est du même avis, et sur motion, on approuve l'affiliation à l'Association C. F. A.

La convention également sur une motion adoptée est autorisée à nommer deux membres dans chaque société pour expliquer le projet. Mais cette résolution est amendée et le choix de ces deux membres est laissé à la discrétion de ces sociétés réunies en assemblée.

Par une singulière coïncidence, les Canadiens-français de l'Ouest siégeaient en convention à Bourbonnais, Ill., précisément les deux mêmes jours que la convention à Jewett City; aussi ces frères de l'Ouest faisaient part de leur sentiment respectueux dans une dépêche adressée à M. Alp Chagnon, de Willimantic. Voici la teneur de cette dépêche.

Kankakee, Ill., 21 août 1898.

M. A. Chagnon, Jewett City.

Les Canadiens-français de l'Ouest, réunis à Bourbonnais, tendent affectueusement la main à leurs compatriotes du Connecticut et leur souhaitent succès.

I. H. ROY, Sec. de la convention A. C. F. A.

Il avait été question l'an dernier, à Meriden, de publier en pamphlet ou brochure les minutes des conventions de l'Etat,

et leurs débats depuis leur origine et un comité fut nommé alors, lequel comité se composait des docteurs Larue, David, McIntosh, Baribault et Leclaire. Cet ouvrage d'impression n'est pas encore terminé. Il est décidé que le comité continue le même travail et en donne rapport à la prochaine convention.

Le docteur A. D. David donne alors lecture des résolutions telles que rédigées par le comité.

"Les Canado-Américains de l'Etat du Connecticut, réunis à Jewett City en congrès annuel pour la 12e fois, après avoir délibéré, décident :

1o. Qu'ils protestent de leur fidélité à leur patrie d'adoption, et qu'il est du devoir de ceux qui ne l'ont pas encore fait d'obtenir par la naturalisation le titre de citoyen américain, et de remplir honnêtement et fidèlement tous les devoirs et d'exercer tous les privilèges qui en découlent ; et que, pour mieux atteindre ce but, il est urgent que toutes les sociétés s'occupent activement de la naturalisation dans leur centre respectif, et qu'elles fassent tous les efforts possibles pour propager l'éducation, la connaissance de l'histoire de la république américaine et la lecture des journaux canado-américains.

2o. Qu'ils protestent de leur dévouement et de leur respect aux autorités religieuses légitimes du diocèse, mais qu'ils constatent avec regret certains griefs dont ils souffrent depuis longtemps ; et qu'ils croient opportun, pour y remédier, de constituer une commission permanente d'au moins cinq membres, qui sera chargée de collectionner les preuves authentiques relativement à nos écoles et à la desserte de nos paroisses. Cette commission aura plein pouvoir de considérer tous les renseignements qui lui seront soumis, et de faire valoir à qui de droit les demandes des fidèles des différentes parties de l'Etat. Cette commission sera nommée par le congrès actuel et sera renouvelée à chaque congrès subséquent, s'il y a lieu.

3o. Que tout en reconnaissant l'utilité indispensable de la connaissance de la langue anglaise, il est nécessaire de conserver notre langue maternelle, qui est un gage indispensable de notre attachement à nos traditions religieuses. La conservation de l'idiome de nos pères n'atténuera en rien notre dévouement aux institutions de notre pays adoptif ; au contraire, il complètera les moyens et les ressources intellectuelles de ceux qui désormais sont indissolublement liés à cette terre de liberté.

4o. Qu'il est du devoir de chaque paroisse de se cotiser pour faire instruire ceux de nos enfants qui pourraient avoir des vocations religieuses, afin qu'ils soient destinés plus tard à entrer dans la desserte de nos paroisses.

5o. Qu'il serait désirable de former une union permanente de nos sociétés, tout en leur réservant une action locale relative ; et que cette union nous permettrait de profiter des avantages de l'assurance et de relations réciproques plus intimes. Que ce congrès nomme dans chaque endroit une commission de deux membres, qui sera chargée d'étudier les différents projets concernant la fédération de nos sociétés, et en particulier de l'Association des Canadiens-français Américains approuvée par le congrès, et d'en faire rapport au comité exécutif, qui fera publier ce rapport dans les journaux.

Ces résolutions sont adoptées par la convention.

M. J. B. Leclair, trésorier du comité exécutif fait rapport

que le montant de ses recettes s'élève à $120.00 et son rapport est adopté.

L'ordre du jour amène sur le tapis le choix du lieu de la prochaine convention en 1899. Sur une motion de M. Elie Daigneault, de Hartford, cette place, Hartford, est chosie et adoptée à l'unanimité pour le lieu de la prochaine convention. Les officiers du comité exécutif sont élus comme suit :

Président, S. S. Lapointe, de Hartford.

1er vice-président, docteur A. O. Baribault, de New Haven.

2ème vice-président, J. N. Bernier, de Waterbury.

Secrétaire, J. N. Forest, de Meriden.

Secrétaire-adjoint, A. Lupien, de Bristol.

Trésorier, Elie Daignault, de Hartford.

Trésorier-adjoint, Rémi Cadorette, de New Hartford.

Dans les remarques générales, les votes suivants ont été passés :

Remerciements à l'honorable H. A. Dubuque, docteur A. D. David, au Rév. F. X. Chagnon et Rév. A. Constantineau pour l'honneur de leur présence, au docteur Leclaire pour ses services ou prérogatives comme défenseur des Canadiens.

La convention autorise le président à répondre à la dépêche des Canadiens de l'Ouest. Et le XIIIème congrès des Canadiens-français de l'Etat est ajourné sine die jusqu'en 1899, à Hartford.

Après l'ajournement, on rectifie l'oubli des remerciements qui devaient être adressés aux représentants de la presse.

NOTES.—On verra, dans le compte rendu de la dernière séance, que la convention a décidé, après avoir adopté la dernière résolution, de laisser à chaque société de bienfaisance la tâche de nommer un comité de deux membres pour étudier le projet de fédération à l'Association de secours mutuel des Canadiens-français-américains.

La convention ayant oublié de nommer la commission des griefs dont il est question dans la deuxième résolution, M. le président Chabot l'a constitutée comme suit :

Président, docteur Omer Larue, de Putnam ; secrétaire, docteur A. D. David, de Willimantic ; et les docteurs C. J. Leclaire, de Danielson ; J. F. McIntosh, de North Grosvenordale ; A. O. Baribault, de New Haven.

M. le docteur Baribault, de New Haven, qui n'a pu assister à la convention vu la maladie de son frère, clairon au 2ème régiment du Massachusetts, et revenu hier de la guerre de Cuba, avait envoyé au docteur Leclaire, en même temps que le rapport du comité des impressions, la lettre suivante :

Si j'avais pu être présent au congrès de mes compatriotes, j'aurais dit quelques mots sur "Le Clergé Canado-Américain", parce que, comme peuple, nous suivons peut-être trop sur ce sujet la devise : "Le silence est d'or". Quant à moi je suis partisan de l'argent dans les choses religieuses du Connecticut.



M. JOSEPH N. BERNIER, WATERBURY.

M. Joseph N. Bernier est né au Cap St-Ignace, comté de Montmagny en 1859, et, en 1882, émigra avec sa famille aux Etats-Unis, où il ne tarda pas à se dévouer à la cause canadienne. Il fut pendant plusieurs années président de la société Saint-Jean-Baptiste de Waterbury, et fut nommé délégué à toutes les conventions du Connecticut.

En 1896, il brigua, comme républicain, le suffrage populaire, et fut élu par une grande majorité, échevin du quartier 3, de Waterbury.

M. Bernier est aujourd'hui dans le commerce d'épiceries, et fait de florissantes affaires. C'est un des Canadiens les plus à l'aise de la ville qu'il habite. Il est marié et a un fils.

Le manifeste de la convention nous demande d'étudier l'importance du clergé canado-américain dans nos écoles d'abord et ensuite dans nos églises. Pourquoi a-t-on placé l'école avant l'église en soumettant cette grave question du clergé canado-américain aux délibérations des délégués ? C'est que tout le monde comprend que sans l'école, l'église bâtie à ses côtés, quelque prospère qu'elle puisse être, est vouée à une ruine certaine si la génération qui grandit n'apprend pas dans l'école les devoirs et l'amour qu'elle doit à Dieu et à son Eglise.

On a si bien compris l'importance de l'école catholique à côté de l'église que le concile de Baltimore l'a rendue obligatoire pour toute paroisse qui a les moyens de la construire. Les fanatiques, les intolérants, les A. P. A., et les chauves-souris ont eu beau se lamenter, tempêter, jeter le cri qu'on sapait dans leurs bases les écoles nationales, les catholiques américains ont érigé et érigent chaque jour leurs maisons d'école séparée. Si en réalité les écoles catholique affaiblissaient les institutions de l'Etat, les Américains protestants auraient raison de protester contre l'envahissement de nouvelles idées économiques dans la République. Mais cela n'est pas le cas et pour le prouver, les catholiques n'ont pas même besoin de se réfugier derrière la constitution des Etats-Unis, qui donne le droit à tout citoyen d'éduquer et d'instruire son enfant comme bon il l'entend, tout comme elle lui donne le droit d'adorer Dieu de la manière qui plaît le plus à sa conscience.

Donc, pour l'Eglise d'Amérique, c'est non seulement son devoir, mais son droit d'avoir ses écoles à elle-même. Cela posé en thèse générale, voyons maintenant ce qui concerne particulièrement les Américains catholiques d'origine canadienne-française, dans l'Etat du Connecticut.

Nous sommes catholiques, nous sommes Américains ; nous avons droit à nos écoles et à nos églises. Dans nos principaux centres nous avons nos écoles, mais, ("un gros Mais", car c'est ici que l'importance d'un clergé canado-américain se fait surtout sentir,) dans ces écoles on enseigne si imparfaitement le français que depuis que j'assiste aux conventions les délégués n'ont cessé de s'en plaindre. J'en prends à témoin le livre des procès-verbaux de nos réunions annuelles ; qu'on lise par exemple les minutes des conventions de Waterbury et de Taftville. Certes, il y a une ou deux exceptions, mais elles ne servent qu'à confirmer la règle.

Alors pourquoi les plaintes les plus justes et les plus raisonnables des francs-tenanciers de nos centres ne sont-elles pas écoutées ? C'est parce que il y a à la tête de ces paroisses des prêtres étrangers à notre race, c'est parce qu'il y manque la charité, le tact, le dévouement d'un bon pasteur d'origine canadienne-française. Voilà la seule raison qui fait rater l'éducation des écoles canado-américaines du Connecticut.

Bien plus, il est notoire que l'on se sert de quelques-unes de nos écoles, notamment de celle de Taftville, pour nous angliciser le plus vite possible.

Le mal existe donc, la cause est connue, le remède se présente de lui-même : "sublata causa, tollitur effectus". Seulement la cause est tellement enracinée que la sagesse exige de l'extirper avec prudence et discrétion. C'est surtout près du saint pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise que nous devons aller nous inspirer. C'est dans ces belles paroles de l'encyclique de Léon XIII, où il condamne les autorités italiennes pour la suppression des journaux catholiques, que nous devons puiser nos sentiments :

"Les catholiques, dit Léon XIII, sont opposés à toute idée de révolte ; leur attitude restera la même ; ils n'useront ni de violence

ni de menaces ; ils se soumettront à cet état de choses, mais cependant ils ne cesseront pas de protester."

Eh bien, ne nous fatiguons pas nous, non plus. de protester, surtout dans ces centres où l'on continue de refuser de nous accorder nos droits ; que ces centres demandent toujours le plus énergiquement possible des prêtres d'origine canadienne-française pour les desservir, car c'est le seul remède au mal révoltant de l'assimiliation et de la perte de la foi par le moyen de nos propres écoles.

Est-il nécessaire de parler de l'importance d'un sage pasteur de notre race dans nos églises ? Non, car le prêtre de notre nationalité ne tournera pas chaque dimanche son église en opéra-bouffe, où notre belle langue figure dans une mascarade indigne de la religion et de notre peuple. On s'imagine par exemple quelle émotion cela a causé dans une de nos belles paroisses, lorsque le rubicond et saint curé irlandais annonça l'autre jour au prône qu'il avait payé $4,000 pour les "patates." Ce n'est qu'après l'office que ses ouailles parvinrent à résoudre l'énigme : $4,000 avaient été payés sur l'"hypothèque" et non en vue de distribuer des pommes de terre à toute la paroisse.

Un de ces jours je compte écrire une correspondance dans laquelle je rapporterai tous les cuirs du clergé irlandais dans notre diocèse. Cette correspondance aura deux buts : instruire les autorités sur la manière dont nous sommes desservis dans nos églises et amuser nos compatriotes qui n'ont pas chez eux de ces hiérophantes du Connecticut. Ceci soit dit sans manquer de respect à tous ces bons prêtres qui tous sont de mes amis.

Il y a quelques semaines, on s'est ému du naufrage de la "Bourgogne"; on n'avait que des paroles aigres-douces pour ceux qui, afin de sauver leur misérable vie, repoussaient dans les flots les femmes et les enfants.

La rage de l'assimilation présente chaque jour à nos yeux le même spectacle : que d'âmes perdues à la sainte Eglise catholique par....... mais je termine ; hommages respectueux à tous les délégués et succès à la XIIIe convention.

ARTHUR O. BARIBAULT, M. D.

ECHOS ET IMPRESSIONS DE LA XIIIème CONVENTION.

Le comité local de la convention de Jewett City a fait les choses royalement et scrupuleusement. L'organisation était parfaite et tout s'est passé dans le meilleur ordre possible.

Y a-t-il des raisons majeures pour que les conventions aient toujours lieu aussi de bonne heure ? Il est certain que la chaleur accablante a empêché beaucoup de délégués de suivre les débats au complet. Ne pourrait-on pas obvier à pareil désavantage en convoquant le congrès à la fin de septembre ?

L'"Opinion Publique" n'a pas pour habitude d'emboucher la trompette au sujet de ses primeurs. Cependant, nos lecteurs ont dû constater qu'ils ont pu lire le compte rendu complet du XIIIème congrès vingt-quatre heures avant ceux d'aucun autre journal, et, en certains cas, quarante-huit heures auparavant.

M. H. A. Dubuque s'est surpassé dans les nombreux discours qu'il a prononcés. On peut facilement classer M. Dubuque parmi les orateurs distingués de notre nationalité, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Mlle N. Reeves a admirablement bien chanté "O Canada, mon pays, mes amours" de Sir Georges Etienne Cartier, à la soirée de mercredi.

M. Douglas Auclair a présidé le banquet avec beaucoup de tact et de dignité.

M. P. A. Reeves, l'aimable et intelligent secrétaire du comité local, a contribué beaucoup au bien-être des délégués.

M. Albert Sabourin, représentant de l'"Indépendant", a fait un spirituel discours au banquet, au cours duquel il a dit que la grande presse du Canada, où il a passé plusieurs années, se souciait fort peu des mérites de ceux qui la servaient, et croyait que tout était bon pour les Canadiens des Etats-Unis. Ces remarques ont ouvert les yeux à plusieurs de ses auditeurs.

Toutes les sociétés du Connecticut devraient étudier avec soin le plan de l'Association des Canadiens-français-américains. Notre nationalité en retirerait certainement de grands avantages dans un avenir prochain. Que chaque société se fasse un devoir d'écrire à M. l'abbé F. X. Chagnon, "le Père des conventions", curé de Champlain, N. Y., pour un exemplaire de la constitution, et de plus se fasse un plaisir de l'étudier jusque dans ses plus petits détails. M. l'abbé Chagnon est prêt à donner tous les renseignements qui seront désirés.

Rapport des délégués :

MERIDEN.—Rapport de la paroisse.—La paroisse Canadienne-française de St-Laurent en la ville de Meriden, Conn., comprend une population de 1,800 âmes. Il y a un couvent desservi par les révérendes sœurs de l'Assomption, de Nicolet, au nombre de sept. Il y a une moyenne de 300 enfant des deux sexes qui fréquentent ce couvent. La paroisse est desservie par le révérend Van Oppen. Il y a actuellement 16 maisons canadiennes dans le commerce, dont une pharmacie, un magasin de chaussures, une boulangerie, trois "saloons" ou débits de liqueurs et dix épiceries et boucheries. Il y a un Canadien dans le conseil de ville, un dans la commission des écoles, deux dans le bureau de poste et deux constables "spéciaux" dans le département de la police. Il y a trois médecins canadiens. La valeur approximative des immeubles appartenant à des Canadiens-français peut être évaluée à $250,000.

Rapport de la société de Tempérance de Meriden, Conn.—Notre sociétée est composée de cinquante-deux membres : elle a payé à ses

membres pour maladie, cent quarante-cinq dollars. Les bénéfices de cette société sont de cinq dollars par semaine durant treize semaines et deux dollars par semaine pendant les treize semaines suivantes. A la mort d'un membre, elle paie quarante dollars de ses fonds et un dollar par membre. Les cotisations sont de cinquante cents par mois. Notre société est bien prospère.

L'Union des ouvriers canadiens-français de Meriden compte 52 membres actifs.

PUTNAM.—Rapport de la paroisse.—Population totale, 3,616 ; familles candiennes, 609 ; population irlandaise (à peu près), 500 ; propriétaires canado-américains, 100 ; valeur de leurs propriétés, $350,000 ; prêtre, vicaire, 1 ; épiciers canadiens, 7 ; boulangeries, 2 ; boucheries, 4 ; modistes, chapeaux, 2 ; forgerons, 4 ; marchands de vins et liqueurs, 13 ; plombier, 1 ; marchands de chaussures, 3 ; marchands de nouveautés, 2 ; marchand de vêtements d'hommes, 1 ; médecins, 2 ; dentistes, 2 ; selliers, 2 ; tailleurs, 4 ; peintres, 3 ; carossiers, 2 ; architectes, 2 ; votants, 244.

Société Saint-Jean-Baptiste. Membres de cette société, 240. Société Sainte-Anne.—Membres de cette société, 300. Société des Enfants de Marie.—Membres de cette société, 250. Société du Sacré-Cœur.—Membres de cette société, 300. Commis canadiens, hommes, 70 ; commis canadiens, filles, 10 ; syndics de la paroisse, canadiens, 2.

WALLINGFORD.—Rapport de la paroisse.—Total des familles canadiennes, 89. Ames, 510 ; écoliers, 60 ; marchands, 2 ; constables de police, 2 ; propriétaires fonciers, 14 ; cultivateurs, 4.

VOLUNTOWN.—Rapport de la paroisse. Site.—Voluntown est situé à 7 milles de Jewett City, l'autre côté des plaines de Pachaug. Il n'y a aucun chemin de ver à vapeur, ni à l'électricité : le seul moyen de s'y rendre est la voiture. Voluntown est un joli village propre et établi le long d'une rivière qui alimente les trois petites fabriques des Brigs, et celle des Carroll, fermée depuis une couple d'années. La population totale est de 2,500 à 3,000 âmes. Population.—Il y a déjà eu ici une population de 75 à 80 familles franco-américaines tant catholiques que protestantes ou non pratiquantes ; mais vu la dureté des temps derniers, et du manque de travail qui s'est fait sentir par suite de la fermeture de la plus grosse fabrique de la localité,—celle des Carroll—et du chômage auquel les gens se sont vus souvent forcés, cette population des Franco-Américains est descendue à une quarantaine de familles (tant catholiques que non catholiques ou non pratiquantes.) Il n'y a en effet pas plus de 25 familles catholiques pratiquantes actuellement, et ce sont ces 20 à 25 familles pauvres qui depuis une couple d'années font des prodiges de valeur pour subvenir au besoin du culte. Eglise.—Nous avons une jolie église sur laquelle nous avons encore une dette de $1,600. Egalement une maison pour le curé sur laquelle nous devons $1,000. Tout ce que nous pouvons faire c'est de payer sur ces montants, et d'aider par des quêtes à payer un salaire quelconque au curé qui nous dessert. Nous avons un beau cimetière. Il est malheureux qu'il n'y ait pas plus de la moitié des catholiques qui soient pratiquants. Tous les efforts sont faits cependant pour ramener ces pauvres gens à la vérité, et à l'honneur de leur religion et de leur nationalité. Par contre, pour faire contre-poids à l'apathie de ces malheureux, la petite population catholique est des meilleurs pratiquants, et est fidèlement attachée à sa religion et à son honneur. Nous avons un curé franco-américain pour nous desservir, le Rév. J. Henri Chapdelaine. Nous n'avons pas d'écoles françaises ; mais notre curé profite du temps des vacances

pour enseigner le catéchisme à nos enfants, et en même temps pour enseigner la lecture française, afin de leur permettre d'apprendre par eux-mêmes le catéchisme. Et déjà plusieurs enfants lisent passablement le français. Il n'y a pas de société franco-américaine, d'assurance mutuelle, plusieurs entrent dans les sociétés américaines. Une société qui paierait $1,000 à la mort aurait la chance de maintenir une succursale ici pour les franco-américains de Voluntown et de Glasgo. Nous avons la Ligue du Sacré-Cœur pour les femmes, c'est une Union de prières. L'année dernière, il y a eu parmi les catholiques 14 baptêmes, 3 mariages et 5 mortalités. La plupart des Franco-américains travaillent aux filatures de coton ; mais nous avons quelques cultivateurs, deux marchands, un boulanger, deux forgerons, quatre ou cinq contremaîtres dans les filatures, un boucher et un propriétaire d'écurie de louage.

GLASGO.—Glasgo est à 6 milles de Jewett City. C'est un petit village à majorité franco-américaine encaissé entre les deux vastes réservoirs d'eau des plaines de Pachaug et de Voluntown. Il n'y a qu'une filature de fil autour de laquelle sont placés les 60 à 75 logements de la compagnie. Au milieu de ce joli village est située l'église catholique de Glasgo. On dirait en arrivant voir une paroisse ou un petit village du Canada. Et le dimanche c'est un spectacle unique aux Etats-Unis de voir toute cette petite population monter à l'église qui se trouve à sa porte. Tout le monde se rend à l'église le dimanche et ceux qui ne veulent pas s'y rendre pour cause de maladie ou autre, peuvent de leur maison suivre à l'aide du chant les différentes parties de la messe et s'unir d'intention avec le prêtre qui offre le Saint-Sacrifice. Il y a une quarantaine de familles franco-américaines, toutes catholiques. Nous avons une jolie petite église, dédiée à Ste-Anne, sur laquelle nous devons $1,200. Elle a été bâtie en 1892. Avant ce temps-là nous étions obligés de nous rendre à Voluntown où venait un prêtre de Jewett City. Depuis l'érection de notre église Voluntown et Glasgo ont eu un prêtre pour les desservir. Nous avons aussi un magnifique cimetière qui, placé entre Voluntown et Glasgo, est commun aux deux paroisses. Toute la population franco-américaine travaille à la manufacture. Il y a un marchand, un barbier, 3 ou 4 cultivateurs franco-américains, 4 ou 5 contremaîtres à la filature, un cordonnier, un propriétaire d'écurie de louage, etc. Depuis quelques mois la fabrique ne marche que quatre jour par semaine durant l'été.

Ainsi on a souffert quelque peu du temps dûr, mais si les rumeurs sont vraies notre fabrique va repartir à journées complètes bientôt. Nous le souhaitons avec ardeur. Nous n'avons pas d'écoles françaises ; mais ici comme à Voluntown, notre curé tâche de suppléer à cette lacune en faisant l'école pendant les vacances. Il est aidé en cela par une dame généreuse de la paroisse qui s'efforce de montrer le catéchisme à nos enfants. Nous avons la Ligue du Sacré-Cœur pour les femmes. Son but est l'union de prières entre les membres. Nous n'avons pas de société mutuelle d'assurance. Peut-être que Voluntown et Glasgo pourraient maintenir une société d'assurance mutuelle franco-américaine, à la condition toutefois que l'on paierait $1,000 à la mort. Notre curé est le révérend J. Henri Chapdelaine, desservant des paroisses de Voluntown et de Glasgo. Malgré la dureté des temps et le petit nombre de familles de notre paroisse, nous avons maintenu nos œuvres religieuses, et nous nous sommes sacrifiés à l'œuvre que nous avions entreprise de soutenir un

prêtre, et de maintenir notre église par des quêtes mensuelles, auxquelles nous avons donné aussi généreusement que nos moyens nous le permettaient. Espérons que le bon temps va revenir pour de bon et qu'alors nous verrons notre paroisse progresser de plus en plus pour devenir assurée de son avenir. Nous avons une fanfare, et un bon chœur de chant.

Rapports de diverses sociétés.—Société St-Jean-Baptiste de Grosvenordale. La société possède 115 membres actifs et la moitié d'un immeuble valant $7.000. Elle paye à ses membres malades cinq dollars par semaine pendant 15 semaines par année. et cent dollars à la mort de chaque membre, à la famille du membre défunt ; et cinquante dollars à la mort de l'épouse d'un membre. La société est très prospère.

NORTH GROSVENORDALE.—Club dramatique et littéraire Union des Grosvenordale. Fondé en 1895. dans le but d'instruire et d'amuser la jeunesse canadienne des deux sexes et d'aider les sociétés Saint-Jean-Baptiste et St-Joseph à payer leur salle. Le Club donne chaque année deux représentations de pièces choisies dans les œuvres des plus grands auteurs français. Du produit de ses représentations le club a déjà versé au trésor des sociétés une somme considérable ; de plus il a acheté une magnifique ameublement de salon pour la salle ; il s'est aussi procuré un grand nombre d'habits indispensables pour ses représentations. Nous comptons aujourd'hui 45 membres actifs, et voilà notre plus beau succès d'avoir pu grouper ensemble l'élite de la jeunesse de nos deux villages de Grosvenordale et North Grosvenordale.

WAUREGAN.—Familles, 180 ; âmes, 1,000 ; communiants, 700 ; enfants à l'âge d'école, 200. Sociétés.—Ligue des hommes, nombre de membres, 50 ; St-Louis de Gonzague, 40 Dames de Ste-Anne, 120 ; Enfants de Marie, 100. Rapport de la société Saint-Jean-Baptiste. La société a été fondée le 18 novembre 1888 par vingt-huit membres. Grâce au zèle et au dévouement de ses membres, la société n'est pas restée stationnaire ; au contraire, elle a toujours marché de progrès en progrès. Depuis sa fondation cent quatre-vingt-douze membres se sont enrôlés dans les rangs de notre société. Aujourd'hui, nous comptons cent quarante-deux membres actifs. Malgré les temps difficiles de ces dernières années, nous avons admis dix-huit nouveaux membres pendant les derniers douze mois. L'état financier de la société est des plus satisfaisants. Durant 1897-1898, les recettes ont été de neuf cent soixante et dix dollars. Pendant cette même période, la société a payé à ses membres malades, la somme de cinq cent quatre vingt-neuf dollars. Grâce à une sage administration des finances, la société possède aujourd'hui un joli mobilier, et a de plus, en banque, un dépôt de $3,000.

TAFTVILLE.—Ordre des Chevaliers de St-Louis d'Amérique. Rapport de la cour suprême.—L'Ordre des Chevaliers de St-Louis a été fondé en 1895. But 1. Secourir mutuellement ses membres au moyen de bénéfices, supporter ses héritiers par une assurance de mille dollars quand il y aura mille membres dans l'Ordre, aider ses membres mariés quand quelqu'un perdra son épouse, par une contribution de 25 cents de la part de ses confrères mariés. Cette règle est parfaitement facultative, c'est-à-dire que personne n'est obligé d'y souscrire. But 2. Donner aux Canadiens l'avantage d'une association purement canadienne, purement catholique et où les archives sont en français et les débats se font dans la belle langue française, tel que dans nos sociétés Saint-Jean-Baptiste. Cours subordonnées.—3. Qualités requises pour devenir membre. 1. Avoir 16 ans et ne pas dépasser 45 ans. 2. Etre Canadien, catholique et jouir d'une bonne santé.

N. B. L'Ordre des Chevaliers admet aussi dans ses rangs, les membres du clergé canadien, comme membres actifs. Remarques. Pour plus d'informations s'adresser à la Cour Suprême de l'Ordre des Chevaliers St-Louis d'Amérique, Taftville, Conn. Rapport de la cour St-Louis, No 1, chevaliers de St-Louis. La cour fut institutée à Taftville le 2 janvier 1895. Nombre actuel des membres, 71. La cour paie cinq dollars par semaine de bénéfices à ses membres malades, pendant treize semaines par année en commençant par la deuxième semaine de maladie. L'actif en caisse augmente graduellement à chaque mois et l'état financier de la cour est très prospère.

RECETTES.

Société Saint-Jean-Baptiste, Danielson,	$6.00
" Saint-Louis, Cour Lafayette, No 2, Jewett City,	6.00
" Saint-Jean-Baptiste, Meriden,	6.00
" Saint Louis, cour St-Louis, No 1, Taftville,	6.00
" Saint-Jean-Baptiste, Willimantic,	6.00
" " North Grosvenordale,	6.00
" " Baltic,	6.00
" " Taftville,	6.00
" " Moosup,	6.00
" " Waterbury,	6.00
" " Wauregan,	6.00
L'Institut canadien-français de Waterbury,	6.00
Paroisse de Taftville,	6.00
Société Saint-Joseph, de North Grosvenordale,	6.00
Cour Frontenac, de North Grosvenordale,	6.00
L'Union des ouvriers, de Meriden,	6.00
Club canadien-français, de Hartford,	6.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Putnam,	6.00
Cour Montcalm, Chevaliers St-Louis, Moosup,	6.00
Paroisse de Moosup,	6.00
Total	$120.00

DEPENSES

MM. Potvin et Mitchell, pour décorations,	$34.76
Docteur C. J. Leclaire,	12.17
Docteur J. F. McIntosh,	1.50
A L'Heureux, pour voyages,	6.93
Loyer de la salle et du piano,	32.00
L'Indépendant, de Fall River, pour impressions,	10.50
Inscriptions dans la salle,	20.00
J. B. Leclair, trésorier,	2.14
Total	$120.00

STATISTIQUES DU CONNECTICUT

Compilées par MM. les docteurs Leclaire et Baribault

CONVENTION DE JEWETT CITY, CONN., 1898.

Villes ou villages	Population d'origine canadienne française	Prêtres canado-américains	Avocats, médecins, pharmaciens et dentistes canado-américains	Canado-américains bien connus	Nombre des électeurs	Sociétés nationales Noms des présidents secrétaires
Ansonia	42			Jos. L. Perreault	6	
				Adolp Chartier		
Attawaugan	325			Arthur Favreau	25	
				Arthur Viens		
Avon	50				5	
Ballouville	205			Wm. Paul	12	
Baltic	300		Dr Bouvier	Louis Diotte	23	Société St-Jean Baptiste
				Abel Chartier		Prés., Geo. W. Buteau
Beacon Falls	25				3	
Bethel .	30				4	
Branford	30				5	
Bridgeport	800	Rév. J. Desaulniers, curé	J. Pelletier, pharmacien	Alex. Commette	276	Société St Jean-Baptiste
				Roch Quessy		Prés., Alex. Commette
						Sec., Aug. Thibault
Bristol	400		Dr J. Desmarais	J. B. Landry	50	Société St-Jean-Baptiste
				P. Allaire		Prés., O. Choinière
						Sec., A. Taillon
Brooklyn	60				10	
Canton	100				15	

Villes ou villages	Population d'origine canadienne française	Prêtres canado-américains	Avocats, médecins, pharmaciens et dentistes canado-américains	Canado-américains bien connus	Nombre des électeurs	Sociétés nationales Noms des présidents et secretaires
Centerville	150		Dr Joslin	M. Galarneau, forgeron	18	
Central Village	100			Israel Séguin A. Latremouille	15	
Collinsville	350			Nap. Bachand C. Beauchemin A. Toussignant	30	Société St-Jean-Baptiste
Cromwell	25				4	
Danbury	50			F. Girard M. Lesieur	6	
Danielson	1800		Dr C. J. Leclaire H C. R. Brault, dentiste A. Reeves, pharmacien	L. J. Tétrault H. J. Reeves J. Picard C. H. Domingue Jos. Cyr P. S. Ménard J. M. Bessette	150	Société St-Jean-Baptiste Prés., Jos. Lavallée Sec., D. E. Jetté Club Excelsior Prés., Joseph Barry Union Fraternelle Prés., P Bouliane Sec., Dr C. J. Leclaire
Dayville	500			N. Fredette S. Allaire P. L'Homme	50	Société du Sacré-Cœur
Derby	250		Dr Louis D. Labonté	Pierre Barré Wm. Cadieux Ed. Millet	50	
East Hartford	50				6	
East Killingly	70				10	
Elmville	125				16	
Excelville	70				15	

Villes ou villages	Population d'origine canadienne française	Prêtres canado-américains	Avocats, médecins, pharmaciens et dentistes canado-américains	Canado-américains bien connus	Nombre des électeurs	Sociétés nationales Noms des présidents et secrétaires
Greenville	225			Pierre Ethier	40	
				Jas. McNaulty		
Greenwich	25				4	
Grosvenordale	2300	Rév. M. Grenier, vicaire	Dr J. F. McIntosh	L. P. Lamoureux	150	Société Saint Joseph
			Dr E. Rock	M. Paradis		Prés, L J Perreault
				E. Desaulniers		Sec, J Allard
				B Bonnin		Société St Jean-Baptiste
				P. Dumas		Prés, A Ravenelle
				J. Trudeau		Sec, P Coderre
				J. Foisie		Union Fraternelle
				C . St George		Prés, L J Perreault
				P. Davignon		Sec, T Paradis
				A. Coderre		Forestiers Indépendants
						Prés, J T Brault
						Sec, N Coderre
						Cadets de Tempérance
Groton	100				20	
Haddam	100				20	
Hartford	1275	Rév. P. E. Roy, curé	J. E. Duval, dentiste	Luc Bernard	60	Société St-Jean-Baptiste
				S S Lapointe		Prés, Samuel Bèlanger
				H Lesveque		Sec, U Bertrand
				S Laporte		
				M Deschamps		
Huntington	35				5	
Glasgo	225	Rév. J. H. Chapdelaine, curé	-	Merille Hebert	30	
				Louis Phaneuf		
Hazardville	175			Moise Lemire	40	
Jewett City	1475		Dr Georges Lecompte	Maxime Simard	125	Chevaliers de St-Louis

Villes ou villages	Population d'origine canadienne française	Prêtres canado-américains	Avocats, médecins, pharmaciens et dentistes canado américains	Canado-américains bien connus	Nombre des électeurs	Sociétés nationales Noms des présidents et secrétaires
Jewett City			D. P. Chabot, pharmacien	F X Cassavant		Prés, Douglas Auclair
				J B Leclair		Sec, J P Goyette
				G Savaria		Club Jacques Cartier
Manchester	25				5	
Mechanicsville	50				10	
Meriden	1700		Dr J. H. Lapointe	N Neveu	300	Soc St-Jean-Bte, Prés, F X
			Dr A. S. Alain	A C Chagnon		Gervais, Sec, J E Dubord
			Dr H. W. Deslesdernier	T Landry		Soc Temp St-Laurent
			N. P. Forcier, pharmacien	Ed Chalifoux		Prés, C J Trudeau
				F X Nobert		Sec, A Belisle
				J N Forest		Soc des Ouv. Canadiens
				L Dontigny		Prés, F X Gervais
				A Raby, J Rodier		Société St Joseph
				Rubin Dessureau		Prés, O Lanouette
				Frank Pigeon		Sec, W L'Heureux
				Zotique St Cyr		Ligue du Sacré Cœur
				O Guyrard		Prés, Jos Gingras
						Sec, Wm L'Heureux
Middletown	100			J Beaudry	15	
Milford	20				4	
Montville	150				20	
Moosup	1400			J B Lafrenière	75	Société St Jean Baptiste
				A Lavallée		Prés, L Bourke
				B Lamothe		Sec, D Caron
				Frs Bodeau		Chevaliers de St Louis
				P Lafleur		Prés, J Piché
				J Potvin		Sec, Arthur Marchessault
				J Brouillard		

Villes ou villages	Population d'origine canadienne française	Prêtres canado-américains	Avocats, médecins, pharmaciens et dentistes canado-américains	Canado-américains bien connus	Nombre des électeurs	Sociétés nationales Noms des présidents et secrétaires
Naugatuck	72			P Lanouette	17	
				E Brodeur		
				N LeBœuf		
New Boston	165			Pierre Roberge	20	
New Britain	200			M Dubé	30	
				M Deschesne		
New Hartford	800		Dr L. O. H. Caya	T Fournier	70	
				P Roberge		
				F X Thibault		
				Rémi Cadoret		
New Haven	1200	Rév J E Senesac, curé	Dr Arthur O Baribault	P Mayrand	200	Société St-Jean-Baptiste
			S Blondin, com. pharma.	J Jalbert		Pres. Chs Demers
			Geo Cartier, E. en droit	E Guertin		Sec Fred Cartier
				J B Lavigne		Union Can Française
				Prof C Rassat		Pres, C Lamarche
				Prof A Bauer		Sec L A Bruneau
				W Cartier		Concile Champlain C B L
				G Grenier		Pres, G Cartier
				J Chartrand		Eglise St-Louis
				Jos Frazer		Syndics Jules Baribault
						et A Morin
New London	50				10	
North Haven	30				6	
North Windham	72				20	
Norwalk	75			Ls Robichaud	22	
				So Norwalk		
Norwich	325	Rév M Bellerose, vicaire	Dr Geo Comeau	R C Marsan	65	
				P Peloquin		



M. LUÇIEN PRATTE, WATERBURY.

Villes ou villages	Population d'origine canadienne française	Prêtres canado-américains	Avocats, médecins, pharmaciens et dentistes canado-américains	Canado-américains bien connus	Nombre des électeurs	Sociétés nationales Noms des présidents et secrétaires
Norwich				Woisard Frères		
				S Thérien		
				Geo Laparre		
				I Dion		
Norwich Falls	75				12	
Oneco	72				11	
Pineville	202			P Dumas	10	
				Pierre Massé		
Plainfield	100				12	
Putnam	2700	Rév J Papillon, vicaire	Dr L O Larue	I Champeau	275	Société St-Jean-Baptiste
			Dr Ovide Morasse	H Benoit		Pres, L A Boudrault
			L A Tétrault, dentiste	S Farley		Sec, H Duvert
			Antonio Larue, dentiste	J Lapalme		Union Fraternelle
			Henri Gaudet, pharm.	E Farley		Pres, Jos Daigle
			G Brosseau, pharmacien	L Cloutier		Sec, Jos Plessis
			C Davillers, pharmacien	A Brouillette		Club Vygen
				O Bibeau		Pres, Nap Jetté
				P M Leclaire		
				G Correlle		
				G Chaput		
Quinebaug	175				30	
Seymour	30				4	
Shelton	52			Jos Robert	8	
				André Varrette		
				Ls Doucette		
				J Griffard		
Somers	30				6	
South Coventry	160				25	

Villes ou villages	Population d'origine canadienne franca'se	Prêtres canado-américains	Avocats, médecins, pharmaciens et dentistes canado-américains	Canado américains bien connus	Nombre des électeurs	Sociétés nationales Noms des présidents et secrétaires
Southington	30				7	
Sprague	100				10	
Stafford Springs	250		Dr C H David		20	Club de Naturalisation
Stamford	20				3	
Sterling	77				12	
Stonington	50				10	
Taftville	2000	Rév J P Perreault	Dr L J Pratte	P Dion	109	Société St-Jean-Baptiste
				Olivier Trudeau		Pres, A Paquette
				A L'Heureux		Sec, Jos Charbonneau
				Oct Reeves		Chevaliers St-Louis
				J B Boucher		Pres, F Beique
						Sec, A Morin
Thompsonville	325		Dr H J Varneau	Jos Maneeau	60	
				A Lemay		
				Ls Robillard		
				J Plamondon		
				J Lagrange		
				J Hamel		
Torrington	50			M Dubé	10	
Versailles	300			Frs Langevin	35	
Voluntown	300	Rév Henri Chapdelaine curé		G Hébert	40	
				H Choquette		
				V Dupont		
Wallingford	400			Ed Dostaler	40	
				A Gendron		
				G Beaudoin		
Waterbury	4000	Rév J E Bourret, curé	Dr C H Lafontaine	J B Vallée	525	Société St-Jean-Baptiste
		Rév C F Bédard, vicaire	Dr J G Bourret	J J Archambault		Pres, J N Bernier

Villes ou villages	Population d'origine canadienne française	Prêtres canado-américains	Avocats, médecins, pharmaciens et dentistes canado-américains	Canado-américains bien connus	Nombre des électeurs	Sociétés nationales Noms des présidents et secrétaires
Waterbury			Dr J Dubuc	G Panneton		Sec, T F Berubé
			Dr J N Bellemare	J M Baril		St-Joseph
			Louis J Thibault,	N G Lapalme		Prés, J B Bernier
			Lucien Pratte, pharm	J N Bérubé		Sec, T Beauchemin
			F A Vaillancourt, pharm	L Valentin		Institut Canadien
			T Nadeau, avocat	W A Hébert		Pres, H Lapalme
				Jos Thibault		Sec, J Harpin
				F X Trottier		Club Lafayette
				M Blanchette		Prés F Vaillancourt
				J Brodeur		Sec, W N Vallée
				A Bouffard		
				L J Lavigne		
				J P Dancereau		
				C Racicot		
				T Thibault		
				P Demers		
				H Verrien		
				W Rochon		
Waterville	160			Ls Lapointe	45	
				Félix Lapointe		
				M J B Lachance		
Wauregan	1200		Dr A Fontaine	Arsène Boisvert	60	Société St-Jean-Baptiste
				P Turgeon		Pres, L Messier
				T Ménard		Sec, A Poisson
				O E Dupuis		Sacré Cœur de Jésus
				L N Pratte		Pres, C Doré
				H Rondeau		Sec, Jos Tetrault
				G Bernard		

Villes ou villages	Population d'origine canadienne française	Prêtres canado-américains	Avocats, médecins, pharmaciens et dentistes canado-américains	Canado-américains bien connus	Nombre des électeurs	Sociétés nationales Noms des présidents et secrétaires
Williamsville	230			Aug Ménard A Forcier	21	
Willimantic	2300		Dr A D David Dr C H Girard Dr Jasmin, dentiste	A Dion A Trudeau J O Blanchette J Racicot	250	Société St-Jean-Baptiste Pres, T Potvin Sec, G Parent Club Lafayette Cercle Gagnon
Windsor Mills	35			A Belisle	7	
Windsor Locks	60				12	
Winsted	100			M Laplante M Thibault	20	
Autres places	1000	M. l'abbé Lamontagne, (à Rome)			100	
	35761				4171	